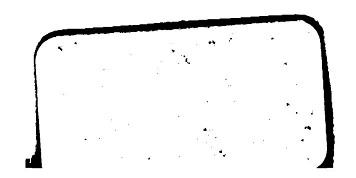
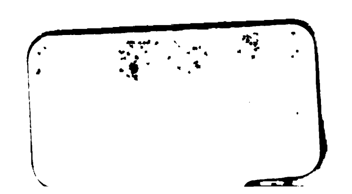








LETTRES ET OPUSCULES

INÉDITS

DU COMTE

JOSEPH DE MAISTRE.

Tous les exemplaires non revêtus de la signature ci-dessous seront réputés contrefaits.

Aug. Hatton. [illegible]

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, RUE JACOB, 56.

LETTRES ET OPUSCULES

INÉDITS

DU COMTE

JOSEPH DE MAISTRE,

PRÉCÉDÉS D'UNE

NOTICE BIOGRAPHIQUE

PAR SON FILS

LE COMTE RODOLPHE DE MAISTRE.

Tome Second.

PARIS,

A. VATON, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DU BAC, N° 50.

1851.

LETTRES ET OPUSCULES

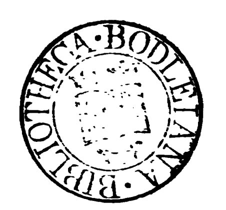
INÉDITS

DE

M. LE COMTE JOSEPH DE MAISTRE.

TOME II.

OPUSCULES.



OPUSCULES INÉDITS

DE

M. LE COMTE JOSEPH DE MAISTRE.

ADRESSE DE QUELQUES PARENTS

DES MILITAIRES SAVOISIENS

A LA CONVENTION NATIONALE DES FRANÇAIS.

NOTE DE L'AUTEUR.

Des circonstances qu'il serait inutile d'expliquer avaient nécessité de légers retranchements dans la première édition de cet ouvrage; les mêmes raisons ne subsistant plus, la seconde édition sera parfaitement conforme au manuscrit. On laisse subsister l'*Avis de l'éditeur* qui voulut bien se charger, il y a quelques mois, de faire imprimer l'*Adresse des parents*. Quoique ce morceau soit très-court, il sera aisé d'y reconnaître la sainte colère et le style vigoureux d'un grand défenseur des bons principes.

AVIS DE L'ÉDITEUR, M. MALLET DU PAN.

A son passage en Piémont, l'auteur nous a confié le manuscrit de l'ouvrage que l'on va lire. Il ne faut pas se méprendre au titre

« server *ses* forces et *ses* moyens pour le triomphe de « la liberté, de l'égalité ;

« *Qu'en contradiction de ces principes*, il s'est fait « une émigration extraordinaire de gros propriétaires « et de ci-devant privilégiés.

« Qu'il doit être glorieux pour un citoyen vertueux « et patriote d'habiter son pays dès que le despotisme « armé et tous ses suppôts en sont bannis, et qu'il faut « être l'ennemi de sa patrie et de l'égalité pour *la* fuir « au moment de sa régénération, décrète ce qui suit :

« ARTICLE PREMIER. — Tous les citoyens qui ont émi« gré dès le 1er août sont invités à reprendre leur do« micile dans le *laps* de deux mois ; et, provisoirement, « tous leurs biens seront séquestrés ; avec défense à tous « les procureurs, débiteurs, etc., de *ne* rien aliéner, « hypothéquer ou acquitter, etc.

« ARTICLE 2. — Il est défendu à tout notaire... d'au« thentiquer aucun acte de vente, quittance, échange, « accusement ou autre en faveur d'un émigré, sans la « permission des municipalités, qui répondront des sui« tes de l'acte *au préjudice de la nation* (1). »

A la première lecture de ces étranges décrets, il fut permis de n'y voir que le résultat d'un de ces enthousiasmes momentanés qui égarent jusqu'à l'homme de bien, et dont la probité, avertie par le remords, se hâte de rougir.

(1) Un chef-d'œuvre du Code allobroge, bien supérieur à tout le reste, c'est l'incroyable préambule de la loi sur les biens du clergé : en le lisant, on se rappelle l'observation de *Mirabeau*, dans sa Monarchie prussienne, « qu'*il est impossible qu'on raisonne bien dans un pays où l'on écrit ridiculement.* » Ce préambule ayant besoin d'aide pour franchir les frontières de l'Allobrogie, nous le publierons à la fin de ce petit ouvrage, pour l'attacher, suivant l'expression heureuse d'un écrivain français, *au pilori de l'impression*.

On nous traitait d'*émigrés* dans le décret, quoique nous n'eussions absolument rien de commun avec les émigrés français auxquels on prétendait nous assimiler.

On nous traitait de *privilégiés*, et nous l'étions si peu, que c'était un problème de savoir si, en regardant la noblesse comme un élément de la constitution monarchique, il nous restait assez de priviléges pour remplir notre destination politique.

On ne nous accordait que deux mois pour rentrer en Savoie, et cette précipitation était une cruauté inouïe sous le double aspect de la saison et des chemins. Cruauté d'ailleurs tout à fait inutile, puisque notre présence, plus ou moins retardée, était parfaitement indifférente à la chose publique.

Nous commençâmes donc par demander des délais. Nous représentâmes les frais immenses et les dangers d'un voyage de cette espèce entrepris au cœur de la saison rigoureuse, avec des femmes et des enfants.

Tout parlait pour nous : quelle apparence qu'on nous refusât une faveur aussi simple? Cependant, nous nous trompions; on fut inexorable.

Combien il nous en coûta de nous transplanter de nouveau! Avec quel déchirement de cœur nous quittâmes les foyers de l'hospitalité pour obéir à un décret tyrannique, d'autant plus amer pour nous qu'il partait de la main de nos compatriotes, de cette assemblée allobroge dont la main lourde et cruelle détruisait tout, semait la désolation de toute part, et faisait le mal pour le mal sans réflexion et sans motif.

Le pouvoir, quand il est à sa place, possède toujours, plus ou moins, une certaine modération, et, pour ainsi

dire, une certaine pudeur qui assouplit le joug des lois, et sait épargner des larmes lors même qu'il se détermine à sévir. Il agit sans secousse, avec une force tranquille qui forme son caractère distinctif.

Ainsi le fleuve bienfaisant, retenu dans le lit que lui ont creusé la nature et le temps, s'avance majestueusement au travers des provinces qu'il enrichit, et le silence rapide de ses ondes étonne et réjouit les regards.

Mais le fils de l'orage, le torrent vagabond, passe, détruit et disparaît.

S. M. le roi de Sardaigne ayant laissé à toute sa noblesse non militaire la liberté de venir en Savoie défendre ses propriétés, nous avions lieu de croire, au moins, que le sacrifice pénible de nos inclinations serait le seul qu'on nous demanderait, et qu'en vivant paisiblement sous les lois du gouvernement qui nous protége, nous n'avions plus aucun malheur à redouter.

Mais c'était encore une erreur, et il se trouve que nous n'avons obéi au décret, que nous n'avons quitté une terre hospitalière, que nous n'avons rejoint nos foyers, que pour contempler notre ruine de plus près.

Par une interprétation révoltante du décret du 26 octobre, on veut étendre la disposition aux militaires, c'est-à-dire à la plus grande partie de la *ci-devant* noblesse.

Il est cependant de la plus grande évidence que la qualification d'*émigrés*, qui ne nous convient nullement, convient encore moins aux militaires, et qu'il faut violer les lois du langage, autant que celles du bon sens, pour l'attribuer à des hommes essentiellement errants, ainsi que leurs drapeaux.

L'assemblée des Allobroges adoptait elle-même ces principes sans s'en apercevoir; car en *invitant* (1) ce qu'elle appelait *les émigrés* à rejoindre *leur domicile ordinaire*, elle excluait formellement les militaires de la disposition de son décret.

Néanmoins, quel est notre étonnement d'apprendre que, jusque dans le sein de la Convention, les propriétés des militaires sont menacées, et de voir même commencer les séquestres de toutes parts, sans aucune loi qui les ordonne.

Longtemps nous avons nourri une espérance bien douce : nous osions nous flatter que l'humanité parlerait aux cœurs de nos compatriotes; que, loin de donner une extension cruelle à une loi déjà trop cruelle, ils s'empresseraient, au contraire, d'en tempérer la rigueur. Le dirons-nous? Nous attendions encore davantage, par une suite de ce penchant naturel qui s'éteint si difficilement dans les âmes bien nées; nous espérions que les auteurs du mal, ou leurs représentants, le répareraient eux-mêmes de la manière la plus noble et la plus solennelle ; qu'un beau mouvement de générosité les engagerait à prendre la parole, à plaider la cause des militaires au tribunal de la Convention, maintenant que la Savoie est réunie à la France, et à vous conjurer eux-mêmes de mettre les propriétés des militaires sous la sauvegarde de la loi.

Mais toutes les consciences sommeillent, toutes les bouches sont muettes; il faut enfin cesser de croire à la

(1) Cette délicatesse est remarquable : l'assemblée n'*ordonne* point, elle n'*enjoint* pas: ce sont là des expressions profanées par les édits des tyrans. Elle se contente de nous *inviter* à nous séparer de nous-mêmes, pas davantage, et seulement à peine de la confiscation de tous nos biens. — Douce et élégante souveraine!

justice, à la bonté, à la générosité des hommes; il faut surmonter une grande répugnance, et demander justice. Nous dénonçons à vous et à l'Europe le brigandage le plus odieux peut-être qu'on ait jamais tenté à l'ombre des lois. Nous vous demandons, pour votre honneur, nous pouvons le dire hardiment, autant et plus que pour notre propre intérêt, le *rapport* et l'anéantissement radical de ce décret du 26 octobre, décret inique et absurde sous tous les points de vue; et nous demandons encore, pour éviter toute équivoque et toute fausse interprétation, *que les propriétés de tout Savoisien au service de la cour de Turin, ou simplement absent, soient mises sous la protection et la sauvegarde de la loi.*

Sans la défaveur qui nous assiége, il n'y aurait aucun doute sur le succès de notre demande : nos moyens sont victorieux; et, pour en être convaincu, il suffit de vouloir nous entendre.

Partons d'abord d'un principe incontestable sur lequel il est impossible que les opinions soient divisées : c'est que le 22 septembre dernier, à six heures du matin, Victor-Amé III était notre légitime souverain. A cette époque, les militaires répandus dans la Savoie, et qui voyaient depuis longtemps les préparatifs hostiles de nos voisins, ne doutaient point qu'ils ne fussent destinés à défendre cette province, et, dans une honorable impatience, ils attendaient le moment de signaler leur valeur. Mais il était écrit que leur bonne volonté devait être inutile; il fallut s'éloigner sans combattre. Tirons le rideau sur des événements inexplicables, et surtout gardons-nous d'insulter l'honneur. Le courage malheureux et trompé doit exciter dans tous les cœurs bien faits une compassion respectueuse, fort éloignée du lan-

gage adopté par tant d'hommes inconsidérés. Mais ces gens-là parlent leur langage : laissons-les, et poursuivons.

Nous osons vous demander, législateurs, quel était, à cette époque si funeste pour nous, le devoir des militaires savoisiens? Il ne peut y avoir qu'une réponse : *Ils devaient suivre leurs drapeaux*. Interrogez tous les hommes et tous les siècles, vous n'en obtiendrez pas d'autre. Sans discipline, il n'y a plus d'état militaire, et si le soldat raisonne, il n'y a plus de discipline. Ces militaires devaient donc obéir à la voix de leurs chefs, qui les appelaient en Piémont; et c'est ce qu'ils ont fait. Vous voyez qu'ils sont sans reproche. Tout ce qui est arrivé leur est absolument étranger. La moralité de chaque action humaine est fixée par un acte momentané et irrévocable. L'action, bonne ou mauvaise, l'est pour toujours, et aucune circonstance postérieure ne peut en changer la nature.

Un mois après l'époque dont nous parlons, un nouveau souverain s'éleva tout à coup en Savoie, pour faire bientôt place à un troisième; il est permis aux militaires savoisiens d'ignorer ces grands événements. Ils ont aujourd'hui le même souverain qu'ils avaient alors; jamais ils n'en ont changé, jamais ils n'ont abandonné les terres de sa domination; et l'armée entière était en Piémont plusieurs jours avant la naissance de la Convention souveraine des Allobroges. Le nouveau souverain était donc pour eux au rang des puissances étrangères, et ils n'avaient aucun ordre à recevoir de lui.

On objecte qu'*il n'est pas permis à un citoyen de quitter sa patrie au moment du danger, et que celui qui abandonne son poste mérite d'être puni.*

C'est ainsi que, dans les temps de factions, on invente de ces phrases vagues et commodes, dont on tire ensuite toutes les conclusions dont on a besoin. On pourrait d'abord demander la preuve d'une proposition aussi générale; mais la vérité n'a pas besoin de chicaner : définissons seulement les termes, et l'objection s'évanouit.

La *patrie* d'un homme est le pays entier soumis à la domination de son souverain, quel qu'il soit. Les sous-divisions de ce pays peuvent encore former, dans un sens plus restreint, des *patries* particulières, mais dont les intérêts, subordonnés au bien général, ne peuvent nuire à la *patrie* universelle, ni gêner l'exercice de la souveraineté; autrement, il n'y a plus de gouvernement.

Il serait bien étrange que ces principes vous parussent douteux, à vous, législateurs français, dont tous les soins tendent à maintenir l'unité de l'empire français, et qui avez si fort redouté l'esprit de cantonnement et l'isolement des provinces, que vous avez forcé ces provinces d'abdiquer le nom qui les distinguait depuis tant de siècles.

Que signifie donc cette affectation ridicule avec laquelle on s'obstine à voir dans cette imperceptible Savoie un pays isolé, autonome, et, pour ainsi dire, une cinquième partie du globe?

Comme si la Savoie était autre chose qu'une province des États de S. M. le roi de Sardaigne!

Comme si le gouvernement n'avait pas toujours été parfaitement un et indivisible!

Comme si nous n'avions pas tous le même droit public, les mêmes priviléges, les mêmes devoirs et les mêmes relations avec le souverain!

Comme si tous les emplois de l'État, sans exception,

n'avaient pas été constamment accessibles à tous les sujets du roi, sans distinction!

Comme si, dans ces derniers temps, les emplois les plus importants de l'État n'avaient pas été confiés à des Savoisiens, qui les remplissaient dans la capitale!

Nous vous prions, législateurs, de faire une supposition. Une armée ennemie s'avance sur Paris, une armée française est en Normandie : vous l'appelez au secours de la patrie. Que diriez-vous de l'officier normand qui refuserait d'obéir, de crainte que le peuple de Normandie, constitué en peuple souverain, ne le rappelât bientôt, sous peine de mort, tandis que vous lui défendriez de partir, sous peine de mort?

Observons, en passant, qu'il serait aussi important que difficile d'assigner le nombre précis d'individus nécessaire pour se constituer en peuple souverain, et former un État à part. Si la Savoie, en se déclarant souveraine, a droit de rappeler ses enfants qui sont au service du roi sarde, on ne voit pas pourquoi le Genévois, par exemple, n'aurait pas, à l'égard de la Savoie en général, le même droit que cette province vient d'exercer à l'égard du Piémont. Alors, malheur à l'habitant d'Anneci *émigré* qui oserait occuper un emploi à Rumilli, ou seulement y résider. La proscription serait le prix de sa félonie; et qui sait si la même théorie, suivie courageusement jusque dans ses dernières ramifications, ne finirait pas par nous donner des villages souverains?

Nous ne ferons point à une absurdité palpable l'honneur de la réfuter plus longtemps. Le *poste* de chaque citoyen, et surtout d'un militaire, est celui où le souverain l'a placé. C'est à ce souverain qu'il a juré fidélité; il doit le suivre, et ne suivre que lui.

A ces considérations, tirées plus particulièrement des devoirs de l'état militaire, nous ne pouvons nous dispenser d'en ajouter une autre plus générale, qui tient à la noblesse. Vous l'avez proscrite par une loi fameuse que nous respectons comme toutes les autres, dans ce moment, mais qui nous était parfaitement étrangère il y a quelques mois, et qui ne peut rien changer à l'ancien état des choses. Le serment du gentilhomme est connu; il subsiste dans la mémoire longtemps après qu'on est parvenu à l'effacer du cœur. Les militaires savoisiens, et d'autres encore qui suivent leur sort, ne sont pas seulement les *sujets* du roi de Sardaigne; ils sont ses *leudes*, ses *fidèles*, ses *hommes*, dans toute la force du terme féodal. Ils ont promis, sur tout ce qu'il y a de plus sacré, de n'être qu'à lui; d'employer pour sa défense tous les moyens qu'ils ont reçus de la nature, de le servir contre tous ses ennemis au péril de leur fortune et de leur vie, et de se faire écraser sous les ruines de son trône, si ce trône doit tomber. Et l'on voudrait qu'au moment du péril ces *fidèles* l'eussent abandonné! que, changés tout à coup en lâches parjures, en raisonneurs apostats, ils fussent demeurés en Savoie, non pas seulement pour servir une autre puissance, mais pour attendre si, par hasard, il ne s'en formerait point une nouvelle. Oh! Dieu! Et nous vivons dans un temps où l'on a besoin de réfuter ces inepties sacriléges!

N'a-t-on pas osé nous dire froidement que tous les serments faits à la tyrannie sont nuls, et que les militaires savoisiens peuvent et doivent même abandonner le service de leur souverain, pour venir dans leur patrie jouir des bienfaits du nouveau gouvernement?

Législateurs! si les hommes pour qui nous vous par-

lons étaient à la barre de la Convention, ils vous diraient qu'ils ont dû fuir une terre où ils étaient condamnés à entendre ces blasphèmes. Pour nous, citoyens, nous sentons que les grands mouvements de l'indignation ne nous sont pas permis. Hélas! que sommes-nous? et que deviendrons-nous? Séparés de nos amis, de nos parents, de nos défenseurs naturels, traînés par une loi de fer au milieu d'un ordre de choses si nouveau pour nous, environnés de la défaveur qui suit un retour forcé et l'anathème de la naissance, il ne nous est permis de rien mépriser; il faut répondre à tout, et quand nous hasardons avec défiance nos représentations, nous tremblons encore que ce ne soit pour nous un tort d'avoir raison.

Écoutez donc, législateurs français, écoutez tranquillement ce que nous avons à vous dire. Jadis les Athéniens n'envoyèrent point la ciguë au plus grand philosophe de l'antiquité pour avoir soutenu, au sein d'Athènes, que le gouvernement monarchique était aussi légitime que le républicain. Vous savez bien que les plus grands publicistes ont pensé de même, et nous pourrions même vous faire observer que la monarchie n'a guère été insultée qu'au milieu des grands orages politiques et par des écrivains passionnés. Le politique de sang-froid, et sans projet, en parle avantageusement ou n'en dit rien.

Cependant vous avez aboli ce gouvernement, et vous avez eu vos raisons, que nous devons respecter : mais vous ne pouvez trouver mauvais que nous fussions attachés à ce gouvernement avant la conquête de la Savoie, et que les militaires surtout, avant la manifestation des maximes contraires, aient porté au delà des Alpes leur système et leur fidélité. Permettez à l'univers

de penser sans vous, et même autrement que vous : nous ne vous demandons que cela. Nous sommes modestes, comme vous voyez; mais les malheureux doivent l'être.

Il est donc évident, sous tous les rapports, que les militaires savoisiens sont irréprochables. Ils ont fait leur devoir en partant : ils le font encore en refusant de quitter leur poste et de rentrer en Savoie. Confisquer leur bien, c'est violer les lois les plus sacrées de la justice, c'est punir l'innocence et l'honneur.

L'histoire a flétri le nom de ce Lysandre qui disait « qu'il faut amuser les enfants avec des hochets et les hommes avec des serments. » Qui jamais aurait pu prévoir qu'une politique insensée se saisirait un jour de cette maxime pour en faire une loi? C'est cependant ce qu'on prétend faire aujourd'hui. On s'aveugle volontairement; on ne veut pas voir qu'en établissant des exceptions vagues et arbitraires à l'obligation du serment, on finit par en détruire la sainteté; qu'il deviendra réellement un hochet; qu'il n'y aura plus rien de sacré parmi les hommes, et que les auteurs mêmes de ces funestes théories en seront les premières victimes.

Tout ce qu'on nous débite sur la tyrannie, pour affaiblir ces grandes vérités, ne mériterait pas d'être réfuté dans tout autre moment. D'abord, nous pourrions demander en vertu de quelle loi il est défendu à un homme, si tel est son goût, de s'attacher à un tyran et de le servir? Ce sera, si l'on veut, un goût dépravé : eh bien! il faut plaindre le malheureux, et non le punir. Grands hommes! laissez les reptiles dans la fange, puisque c'est leur élément : ne prétendez point en faire des aigles; et surtout reposez-vous sur leur conscience,

ou sur leur amour-propre, du soin de les consoler de vos mépris.

Mais nous voulons encore vous dire tout ce que nous croyons sur la tyrannie.

Nous croyons que cette expression, ainsi que tous les mots abstraits, ne peut, de sa nature, présenter à l'esprit une idée déterminée et circonscrite.

Nous croyons, en général, que la tyrannie est un certain abus de la puissance légitime.

Nous croyons (sans prétendre contester la légitimité de la résistance à l'oppression, qui est un dogme de la république) qu'il est très-difficile d'assigner le point fixe où l'abus du pouvoir devient tyrannie, et peut légitimer l'insurrection; car, depuis les erreurs involontaires du bon, du juste, du religieux Victor-Amé, jusqu'aux lubies sanguinaires des Néron et des Caligula, il y a quelques nuances, sans doute.

Nous croyons que la perfection n'appartenant point à l'humanité, tous les souverains (prenez garde que nous ne disons point tous les rois) abusent nécessairement plus ou moins de leur pouvoir; en sorte que, si tout abus de pouvoir s'appelait tyrannie, et si toute tyrannie légitimait l'insurrection, tous les peuples seraient à tous les instants en état d'insurrection.

Nous croyons que la difficulté de poser la limite qui sépare l'insurrection de la rébellion passe si fort toute imagination, que, dans la supposition même où il serait possible de se procurer le vœu raisonné de chaque individu, on n'aurait encore rien fait, puisqu'il est manifeste qu'il faudrait tout à la fois compter et évaluer les voix, et que la valeur de chaque opinion serait en raison composée de l'intelligence, de la liberté, de l'ex-

périence, du sang-froid et de la moralité de chaque mécontent.

Enfin, sans prétendre insulter ni même critiquer personne, nous déclarons solennellement, au nom de tous nos guerriers absents, et à la face de l'Europe qui nous entend, que, suivant la conscience et la manière de penser de ces hommes magnanimes, il fallait non-seulement avoir fait divorce avec la justice, mais qu'il fallait encore avoir éteint dans son cœur et sur son front jusqu'aux dernières étincelles de la pudeur, pour donner à Victor-Amé l'odieux nom de tyran.

Pourquoi, dans ces malheureux temps, ne s'est-il trouvé aucun homme assez généreux pour présenter à l'univers le tableau fidèle d'un gouvernement qui n'est pas assez connu? Quelquefois le silence du mépris ne répond point assez aux attaques de la calomnie.

Nous étions le peuple de l'univers le moins imposé (1), et le seul peuple de l'univers dont les impôts n'eussent pas augmenté depuis soixante ans. Établi, en 1729, sur le pied de la cinquième partie du revenu net, mais réellement fort au-dessous, et en valeur numéraire, l'impôt n'a pas varié depuis; en sorte qu'il est douteux si, tout compensé, il s'élevait, dans ces derniers temps, au douzième du revenu total. Quel homme d'État n'a pas entendu parler de ce cadastre célèbre qui place sous les yeux de chaque propriétaire la représentation géométrique de ses possessions, leur étendue précise, la nature des différents terrains, et l'impôt que supporte

(1) L'impôt total s'élevait à peine à 8 liv. de France par tête. En France, il s'élevait à 24 au moins; on dira sans doute que la Savoie était pauvre. Nous en parlerons une autre fois; en attendant, il suffira d'observer que les terres s'y vendaient communément au denier 30, et très-souvent au denier 40.

chaque glèbe? Qui pourrait assez vanter l'assiette et le recouvrement admirables de cet impôt territorial, que nous pouvions appeler *unique*, puisque la gabelle n'était qu'un poids imperceptible, même avant la dernière loi qui a réduit le sel à deux sous?

Du reste, nulle rigueur dans la perception : assez communément on était arriéré de plusieurs mois, et l'exacteur acceptait des à-compte. Enfin, dans ces derniers temps, le gouvernement travaillait, et déjà il avait réussi en partie, à former à chaque communauté, au moyen d'économies insensibles, un certain fonds toujours prêt pour faire face à l'impôt dans les moments difficiles, et laisser respirer le contribuable pauvre (1).

Il n'existait peut-être pas en Europe rien de plus simple et de plus parfait que l'organisation de nos finances.

La procédure criminelle est un autre chef-d'œuvre, placé avec une sagesse surprenante à une égale distance de la procédure anglaise et de la française, telle qu'elle existait autrefois. Les publicistes ont souvent demandé une partie publique en faveur des accusés : on en parlait ailleurs, et les Savoisiens la possédaient sous le nom presque auguste d'*avocat des pauvres*. De bonnes lois produisaient l'effet qu'on devait en attendre. Il n'y a pas d'exemple, dans ce pays, d'un meurtre juridique.

(1) De ces vérités incontestables, aussi connues que la lumière du soleil, il est curieux de rapprocher ce passage de l'adresse aux Allobroges, p. 78 et 79 des procès-verbaux :

« Des lois salutaires brisent pour jamais vos chaînes et vous délivrent de ces « impôts désastreux, qui ne furent jamais *combinés* et établis que par l'orgueil « et l'ignorance, au mépris des droits de l'homme... Impôts créés au milieu des « excès de la tyrannie et de la féodalité; institutions qui sacrifiaient le sang et « les sueurs du peuple à l'entretien des palais et des châteaux. »

Citoyens! *vous en avez menti par la gorge!* pardonnez-nous encore cette formule féodale : vous voyez bien qu'on ne peut absolument s'en passer.

La noblesse n'avait en Savoie que cet éclat tempéré qui brille sans éblouir. On pouvait la comparer à ces ornements d'architecture d'un genre sobre et élégant qui parent les murs sans les charger. Jamais elle n'a nui au peuple, dont elle partageait toutes les charges, et qui partageait avec elle tous les honneurs de l'État. C'est un fait connu, que les postes les plus brillants dans toutes les carrières étaient accessibles aux citoyens du second ordre. Tous les temps, et le nôtre surtout, en offrent des preuves éclatantes. Une grande partie des militaires est née dans cet ordre; et maintenant ils combattent pour le souverain qui leur donna, avec le premier grade militaire, les honneurs de la noblesse et le droit de paraître à la cour à côté des premiers seigneurs de l'État.

Sans doute la noblesse avait des priviléges et une prépondérance, comme elle en a joui partout et dans tous les temps. Un sage de l'antiquité a soutenu, comme une maxime politique, que, dans tous les gouvernements, les emplois devaient être confiés, en général, à la noblesse et à l'opulence, et nous ne connaissons pas de gouvernement où cette maxime n'ait été admise par le fait; peut-être on s'est trompé, car nous ne prétendons point dogmatiser. Eh! pourquoi, en effet, ne pourrait-on découvrir, après soixante siècles, des vérités nouvelles dans la politique, comme on en découvre dans la physique ou les mathématiques? Mais nous disons seulement que le consentement de l'univers suffit, au moins, pour tirer une opinion ou un usage de la classe des absurdités.

La maison de Savoie, la première parmi les maisons régnantes, s'est occupée de l'affranchissement des hommes et des terres, et l'ouvrage était presque achevé.

Pour exécuter cette grande opération sans injustice, sans secousses, sans tiraillements douloureux, le souverain, appuyé sur le temps, s'est avancé vers son but avec une obstination tranquille comme la sagesse, comme la nature.

L'affranchissement des terres exigeait un impôt particulier. Les gens instruits ont toujours su, et les ignorants mêmes savent à présent avec quelle probité religieuse cet impôt a été levé, employé, et enfin aboli pour chaque commune, au moment même de son affranchissement.

Des guerres sanglantes de religion ont désolé la plupart des nations de l'Europe; d'autres n'ont échappé à ce malheur que par l'inquisition et les *auto-da-fé*. La maison de Savoie a su tout à la fois réprimer les novateurs et se passer des inquisiteurs.

Quant à la probité de l'État et au crédit qui en est la suite, tout ce que nous en savons, c'est que pendant le siége de Turin les rentiers furent payés avec exactitude, et qu'aujourd'hui, au milieu d'une guerre ruineuse, les billets d'État sont au pair.

L'espace nous manque pour insister sur d'autres détails également honorables; mais, pour dire quelque chose de particulier au roi régnant, quel prince de sa maison s'est plus occupé de la Savoie depuis qu'elle n'est plus immédiatement sous l'œil de ses souverains?

Depuis vingt ans on a exécuté plus de travaux publics en Savoie qu'on n'en avait fait peut-être depuis un siècle. De tout côté on rencontre des chemins, des digues, des ponts qui feraient honneur aux nations de premier ordre. L'agriculture, la population et l'industrie dans tous les genres avaient récompensé ces soins

par les accroissements les plus marqués : il serait aisé d'en donner des preuves palpables : un jour peut-être on le verra.

Enfin, Victor-Amé est encore le prince qui a employé le plus de Savoisiens, et dans les postes les plus distingués. On a vu sous son règne un phénomène qui, peut-être, n'a pas été assez remarqué. On a vu la place de premier président, celle d'intendant général en Savoie, et celle de procureur général, le commandement de la maison militaire du roi, la première ambassade, et le ministère des affaires étrangères, se trouver à la fois en des mains savoisiennes.

Que si, dans ces derniers temps, quelques ressorts de l'État semblaient avoir perdu un peu de leur élasticité; si quelquefois nous avons pu croire qu'il est possible d'être trop bon; si l'influence des bureaux a contrarié de temps en temps des autorités plus chéries; si les intendants, nécessairement affranchis des formes qui compriment les autres juridictions, ont pu çà et là fatiguer quelques individus; enfin, si le prince s'est montré un peu trop enclin pour le gouvernement militaire dont les actes expéditifs et tranchants lui semblaient nécessaires à la police intérieure, dans un moment de crise et d'effervescence; ce n'est point ici le lieu de discuter ces reproches qui ont si fort retenti depuis quatre ans. Ils pourraient nous fournir des réflexions intéressantes sur le balancement et les compensations qui résultent, dans le gouvernement monarchique, des différents caractères des souverains; mais cette dissertation serait doublement déplacée dans cet ouvrage. On peut convenir, sans danger, des taches qui tiennent à l'imperfection humaine. Que l'œil louche et myope de la

malveillance s'amuse à les scruter de près; elles sont à peine visibles pour le regard général de la sagesse, et moins encore pour l'œil humide de l'amour et de la reconnaissance.

Législateurs, il faudrait peut-être tenir un autre langage pour s'entourer de quelque faveur; il faudrait peut-être parler comme la foule. — Non, non; la mort, mille fois la mort, plutôt que la fausseté et l'infamie. Si nous étions capables de transiger avec l'honneur, nous serions hautement désavoués par ceux mêmes pour qui nous vous parlons; et du fond de ces tombeaux où reposent les cendres de vingt générations fidèles, une voix formidable s'élèverait pour nous accuser.

Vous avez entendu la profession de foi des militaires : vous savez pour quel gouvernement et pour quel prince ils combattent, et nous terminerions ici cette adresse, si nous ne trouvions encore sous nos pieds quelques sophismes qu'il faut écarter.

Nous entendons répéter avec affectation que les militaires savoisiens sont dignes des peines les plus sévères, parce qu'ils s'apprêtent à combattre contre leur patrie.

D'abord, cette assertion n'est pas exacte à beaucoup près; car ils pourront tout au plus se battre contre une province de leur patrie, ce qui est fort différent; il est probable, au reste, qu'ils ne se battront jamais contre leurs frères de Savoie; mais quand il en serait tout autrement, ce serait un malheur et non un crime.

Les militaires n'ont pas promis de servir leur roi contre tel ou tel ennemi, mais contre tous ses ennemis en général. Le serment est irrévocable : personne n'a droit de se mettre entre Dieu et leur conscience, et d'ap-

poser des restrictions à un acte qui n'en portait aucune. Un serment est un contrat : les conditions, une fois arrêtées entre les parties, sont irrévocables. Nul tiers ne peut, pour sa propre convenance, les annuler ou les modifier postérieurement au gré de son caprice; il n'y a qu'une puissance supérieure qui puisse anéantir l'acte, et cette puissance n'existe point dans ce moment; car la république française et le roi de Sardaigne ne reconnaissent aucun supérieur commun.

Une secousse telle que celle que nous éprouvons nécessite absolument une foule d'inconvénients dont personne ne doit répondre, parce qu'ils ne sont qu'une suite inévitable des circonstances où l'on se trouve; même dans une guerre civile bien caractérisée, la bonne foi et l'innocence peuvent se trouver de part et d'autre. Lorsque, enfin, l'un des partis a pris une supériorité décidée, qu'il montre tous les caractères d'une organisation paisible, que les ennemis intérieurs se taisent par lassitude ou par conviction, et qu'enfin le consentement des nations étrangères achève de donner à la puissance qui a vaincu tous les caractères de la légitimité, alors seulement toute opposition est rébellion. Jusqu'à ce moment, s'il est un principe incontestable en politique, c'est que chaque parti a droit de se combattre, de s'exterminer sur le champ de bataille, mais non de se juger. L'opinion contraire est également injuste et atroce; elle tend à produire une réciprocité éffrayante d'outrages et de proscriptions. Si l'on confisque, si l'on exécute à mort d'un côté, il est certain qu'on en fera autant de l'autre; et, de rigueur en rigueur, on viendra enfin à faire une guerre de sauvages. La France, dans ce moment, est en guerre avec le roi de Sardaigne, et la Sa-

voie est occupée par les armées de la république. Lorsqu'il sera décidé que ce pays appartient irrévocablement à la France, et qu'un traité entre toutes les puissances belligérantes aura mis le sceau à cette conquête, nul doute que, dans le moment d'une nouvelle guerre, le Savoisien qui partirait pour offrir ses services à l'ennemi, ne fût grandement coupable; mais, dans ce moment, nous ne savons point à qui cette province appartiendra dans six mois. Vous ne pouvez point vous arroger sur ce pays les droits d'une ancienne souveraineté, et tenter inhumainement de violer les consciences de tant de braves gens qui ne vous ont rien promis, qui ne vous doivent rien, et qui doivent tout à une autre puissance.

Si nos premiers législateurs se sont flattés par cette mesure inexcusable de ramener les militaires en Savoie, ils se trompent étrangement : si l'injustice s'obstine, l'honneur s'obstinera; rien ne les arrachera à leurs drapeaux. Le cri ou les armes de l'Europe leur rendront peut-être le patrimoine de leurs pères; mais quel que soit leur sort, toutes les souffrances auxquelles une horrible cruauté pourrait les condamner, ne sauraient les vaincre, encore moins les humilier; de la table même du pauvre dont ils partageraient le pain desséché, ils iraient prendre leur place autour du trône, et toute grandeur s'abaisserait devant leur fière pauvreté.

Au reste, législateurs, la justice que vous rendrez à nos frères doit peu vous coûter, parce qu'elle ne saurait nuire à la république. Ce n'est point une armée qu'on vous dispute : il ne s'agit que de quelques têtes dont le poids dans la balance est absolument nul pour vous. Si vous persistez dans vos desseins sur le Piémont, la nature vous défend de commencer la guerre avant le mois de

mai, et vous ordonne de la finir avant le mois d'octobre. Au delà de ces Alpes redoutables, plus de soixante et dix mille hommes de troupes réglées, et des milices innombrables vous attendent. Là, les victoires seront équivoques, et les défaites sans ressources : là, vous devrez combattre pour vivre, et combattre pour vaincre. Un peuple riche et belliqueux, qui voit dans vous les ennemis de ses autels, a mis tous ses moyens entre les mains de son roi : tous les trésors coulent vers la capitale, tous les bras sont levés, la mort est partout, le secours nulle part; et cette terre, dans tous les temps si fatale aux Français, semble se soulever pour boire un sang odieux.

Au milieu de ces périls effroyables (dignes de la valeur française), que vous importe une poignée d'officiers perdus dans la foule de vos ennemis? Certes! vous leur devriez justice, quand même vous ne pourriez le faire sans danger; mais vous n'aurez ni le regret ni la gloire de nous faire un sacrifice.

Nous ne pouvons finir sans mettre sous vos yeux une dernière considération, qui doit être pour vous du plus grand poids.

Sans doute, vous n'avez point oublié cette Convention allobroge qui vous a donné la Savoie, ni cette Commission provisoire qui perpétue parmi nous les pouvoirs de la Convention. Sans doute, vous croyez leur devoir aide et protection. C'est la récompense naturelle de leur civisme. Voyez donc le danger qui les menace, et ne leur permettez pas de s'y exposer.

Il y a deux suppositions à faire sur le sort futur de la Savoie; nous consentons à les mettre en équilibre.

Vous connaissez les raisons qui permettraient d'en juger autrement.

Si les jeux de la guerre et de la politique la rendent à ses anciens maîtres, ce sera sans doute, quant à la masse du peuple, la réunion d'un père à sa famille. Le caractère connu du roi de Sardaigne nous l'assurerait seul, quand la politique ne l'ordonnerait pas impérieusement. Tels sont, d'ailleurs, l'ignorance et l'aveuglement des princes, telle est la force des prestiges qui les environnent, que, malgré la majorité, ou, pour mieux dire, l'unanimité des suffrages qui vous ont donné la Savoie, unanimité que personne ne conteste et dont il n'est pas permis de douter, Victor-Amé s'imagine avoir à peine mille ennemis dans ce pays; en sorte que l'oubli du passé lui coûtera peu à l'égard de la nation en général.

Mais quel sera le sort de ces députés dont nous vous parlions tout à l'heure? On séparera, sans doute, les hommes nuls et les trembleurs, qui sont comptés; mais la fortune de tous les autres répondra de celle des militaires jusqu'à la dernière obole. Législateurs impétueux, vous payerez cher l'*ouvrage des sept jours!* Où chercherez-vous des excuses? où trouverez-vous des défenseurs? Le décret du 26 octobre est une atrocité froide et gratuite. Vous n'oserez pas même dire qu'il fut dicté par la crainte, le ressentiment ou la vengeance : car vous savez bien que nous ne vous avons jamais nui; ainsi vous serez privé de la dernière excuse des coupables, le délire des passions. Vous n'avez pas craint de nous appeler *émigrés*, parce que vous connaissiez la défaveur attachée à cette qualité. Mais qu'avions-nous donc

de commun avec ces infortunés auxquels vous avez osé nous comparer ? Ces hommes avaient quitté la France, ils étaient en armes contre elle ; ils résistaient aux décrets de l'Assemblée nationale sanctionnés par le roi ; et, en parlant comme vous le faites de la légitimité des pouvoirs exercés par l'Assemblée nationale, il est clair que les émigrés étaient des rebelles. Il est même bien remarquable que des puissances prépondérantes croyaient, ou feignaient de croire publiquement à l'acceptation libre de Louis XVI. Et ces hommes si coupables aux yeux des représentants de la nation, la Convention ne les a immolés qu'après quatre ans de résistance et une année de guerre ouverte. Et nous qui ne sommes jamais sortis des États ; nous qui n'avons fait que passer d'une province conquise dans une qui ne l'était pas ; nous que la religion du serment et les liens de la reconnaissance appelaient auprès de notre souverain légitime ; nous qui avions précédé l'armée dans sa retraite, qui n'avions jamais vu les Français, et qui ne pouvions violer vos lois, puisque votre souveraineté même naquit seulement un mois après notre départ, vous n'avez pas craint de nous traiter comme les émigrés français l'ont été par la Convention, et bien plus sévèrement encore ; puisque, avec l'impétuosité de la foudre, vous punissez l'honneur paisible et timoré, comme les législateurs français ont puni l'opposition armée après quatre ans d'une résistance prolongée. Sans pitié comme sans justice, vous ne nous avez donné que deux mois pour rejoindre nos foyers au milieu de la saison la plus rigoureuse : des hommes débiles, des femmes enceintes, des enfants à la mamelle, dont les dangers ont fait pâlir l'habitant endurci des cimes du Saint-Bernard, sont venus, à travers qua-

rante lieues de glace et de précipices, disputer quelques débris du grand naufrage. Isolés maintenant au milieu d'un désert tumultueux, ces infortunés regardent autour d'eux avec effroi, et ne reconnaissent plus rien; séparés de tant d'objets chéris (hélas! peut-être ils ne les reverront plus!), ils n'osent ni parler ni se taire; la douce confiance n'est plus là pour leur répondre; le soupçon armé veille à la porte de leurs demeures silencieuses, et ils ne se sont arrachés à ce qu'ils ont de plus cher, ils n'auront obéi à vos décrets, ils ne seront venus sur leurs foyers désolés que pour être les témoins muets et passifs de l'horrible exécution que vous préparez : heureux de notre désespoir, vous avez voulu savourer cette exécrable félicité. Ce n'était point assez pour vous de confisquer les biens des militaires pendant notre absence, il a fallu nous forcer d'en être les témoins, et vous nous avez montré les horreurs de l'indigence pour nous traîner sur la place publique, et nous faire entendre la voix des huissiers. Ainsi l'on vit autrefois un tyran ingénieux immoler une victime à sa rage, et la faire mourir deux fois en plaçant ses enfants sous l'échafaud.

Ah! n'espérez jamais de pitié, si le crime se consomme. Le bruit d'une saturnale inouïe vous étourdit maintenant, et vous empêche d'entendre la voix de la conscience; mais si le mois de décembre vient à finir, vous serez tout à coup pétrifiés; une stupeur mortelle ne vous laissera pas même la force de demander grâce. Vous serez entourés du cri de l'indignation, et parce que vous n'aurez écouté ni la justice ni la miséricorde, on vous rendra justice sans miséricorde.

Quant à l'acheteur téméraire qui aurait osé mettre un

prix au patrimoine de l'honneur, malheur! malheur à lui! Le plus petit lambeau des dépouilles de l'innocence serait pour lui la robe du Centaure : on le verrait sécher, brûler, disparaître sous l'œil inexorable de la justice qui prêterait son bandeau à la clémence.

Législateurs de la France! faites vos réflexions; la fortune a des caprices, et les armes sont journalières. Vous êtes las; l'Europe s'ébranle. Si vous aimez ces enfants que vous avez fait naître à la liberté, prenez-en soin, et prévoyez tout.

Passons maintenant à la seconde supposition. Si la Savoie est pour jamais réunie à la France, c'est une nouvelle raison pour vous d'épargner ces guerriers généreux. Vous savez bien que leur serment seul les retient au delà des Alpes, et que des liens de toute espèce les rappellent en Savoie. Ce n'est point pour défendre leurs titres et leurs prétentions qu'ils ont quitté cette terre affligée. Imaginez, si vous pouvez, une position à la fois plus malheureuse et plus sublime. Si vous laissez subsister le décret du 26 octobre, qui deviendra alors une loi de la Convention nationale, ils perdront tout, sans autre consolation que celle d'avoir fait leur devoir. Ils savent que le prince ne peut les dédommager, et que la dette même que contracterait sa justice ne serait propre qu'à exciter de grandes jalousies. Et vous voulez que ces hommes intéressants soient les victimes de la délicatesse de leurs consciences! et vous voulez absolument traiter les amis de l'honneur en ennemis de la France! Au moment de la paix, mille bras tendus vers les Alpes appelleraient de nouveaux citoyens : non; alors vous les repousserez en leur montrant la mort :

demain la nature vous les rendrait; mais vous les voulez aujourd'hui, et vous les appelez par une proscription; vous les suspendez sans pitié entre le parjure et l'indigence. Si la vertu les retient, ils sont proscrits, bannis à jamais : ils ne reverront plus la Savoie; et, dans ce même moment, vos lois nous enchaînent ici sous les mêmes peines : il nous est défendu de quitter ce sol baigné de nos larmes; vous séparez sans pitié l'époux et l'épouse, le père et le fils, le frère et la sœur, et vous mettez entre eux pour toujours les Alpes et le fer des bourreaux.

Français! peuple naguère si grand, si généreux! Toi, notre ancien frère de mœurs, de langue et de culte, qu'es-tu donc devenu, et quel prestige t'aveugle? qui t'a donné le droit d'envoyer chez tes voisins tes lois et tes armées pour tourmenter les consciences, fermer les temples, désoler trois cents familles, et communiquer à des tempéraments faibles une ivresse qu'ils ne peuvent supporter. Nous t'en conjurons au nom de la justice et de l'humanité, au nom de nos ancêtres communs, qui furent tous sujets de Charlemagne; au nom de cette langue universelle que nous parlons ainsi que toi, ne permets pas que la Savoie se déshonore par cette confiscation abominable qui appellerait la vengeance du ciel et de la terre. Tu dis, ou l'on te fait dire, qu'il y a des crimes nécessaires : nous ne le croyons pas; mais pourquoi donc en laisses-tu commettre d'inutiles? n'y a-t-il point encore assez de ruines, assez de proscriptions, assez de supplices? Les cris du désespoir sont-ils devenus pour ton oreille farouche une harmonie flatteuse dont elle ne sait plus se passer? Les palmes de la liberté, souillées de

larmes et de sang, s'agitent tristement et demandent d'être purifiées. Le génie de la confusion et du désordre secoue ses torches sur la France; il plane sur cette terre désolée; il défend à l'ordre d'y renaître, et règne sur les débris. Depuis quatre ans seulement tu te dis libre, et déjà la Renommée a publié cinquante mille meurtres. Jamais les satellites de Néron, jamais le vainqueur algonkin, ne commandèrent rien de si terrible que les spectacles hideux dont tu effrayes l'univers depuis ta funeste émancipation. La mère a vu ses fils massacrés sur son sein; des Français ont porté à l'épouse enceinte la tête de son époux innocent; le sang humain a souillé la bouche de tes forts et de tes bacchantes impures; dans le délire de leur fureur, ils se sont partagé d'horribles dépouilles. Quels forfaits, grand Dieu ! et cependant le peuple qui les commet peut les surpasser infiniment, car il peut en rire. Si tu veux savoir comment la postérité te jugera, écoute les étrangers, qui sont pour toi une postérité contemporaine; interroge l'Europe, que tu as fait passer si rapidement de l'étonnement à la crainte, et de la crainte à l'horreur. Laisse-toi guider par cette opinion universelle, qui ne peut t'égarer. Il est temps encore de revenir à toi; si tu lasses la Providence, pour te punir elle te fera trouver, dans chaque crime, des forces pour en commettre de nouveaux, et bientôt... déjà même, quel frémissement se fait entendre sur tous les points de l'empire? Quel cri funèbre s'élève, roule comme la voix du tonnerre, et se prolonge de ville en ville, de province en province? Quelle main cachée dans un nuage menaçant étend ce crêpe immense entre le ciel et la capitale? Une secousse inconnue a fait trembler l'Europe, et les nations pâlissantes, te regardent et frémis-

sent. Pour qui sont ces apprêts? — Ah! Dieu! que vas-tu faire? Ciel (1)!...

Peuple malheureux! que pourrions-nous te dire? Puisse l'Éternel t'envoyer des remords! Tu te prosterneras ensuite pour demander des vertus.

Le 1er février 1793.

APPENDICE.

Décret sur les biens du clergé, rendu par l'Assemblée nationale des Allobroges, sur le rapport de son comité de législation (pag. 44 des Procès-verbaux).

L'Assemblée nationale, considérant que le clergé séculier et régulier n'a d'autre but, dans son intention, que ceux énoncés par le fondateur de la religion qu'il enseigne : savoir, de détruire, combattre (2) l'esprit d'égoïsme et d'ambition, en représentant aux fidèles le néant et l'inconstance des biens de ce monde; de ramener tous les hommes au niveau de l'égalité, en prévenant, par l'apologie et l'exemple du désintéressement et de la charité (3), l'explosion de ces passions véhémentes qui sortent les hommes de leurs places ordinaires (4), les

(1) 21 janvier.

(2) Observez la beauté de cette gradation. Le clergé séculier et régulier est tenu non-seulement de *détruire*, ce qui serait déjà beaucoup, mais encore de *combattre* l'égoïsme et l'ambition, ce qui nous paraît passer tout à fait les forces de l'humanité.

(3) Passe encore pour *l'exemple!* mais qui jamais s'est avisé de croire que le désintéressement et la charité aient besoin d'*apologie*.

(4) Illustres Solons de l'Allobrogie, que nous serions heureux, vous et nous, si jamais une passion véhémente ne vous eût sortis de vos places ordinaires!

changent en usurpateurs insatiables, toujours dangereux pour la liberté;

Considérant que tous leurs biens (des usurpateurs, sans doute) leur sont parvenus successivement, ou par concession des rois et autres préposés à la chose publique (1), ou qu'ils ont été abandonnés (2) à l'Église et à ses desservants, tant pour leur entretien que pour la splendeur et les frais du culte, qui (3) seront désormais à la charge de la nation;

Considérant que, dans tous les cas, ils ont été donnés à l'Église ou à son clergé (4) définitivement, et jamais aux individus nominativement et à titre de propriété personnelle (5);

Considérant que la répartition de ces biens est faite d'une manière très-inégale et abusive; que leur administration et perception de cense annuelle entretiennent parmi les citoyens des querelles coûteuses et des divisions; et que tel est l'état actuel des choses parmi le

(1) Ah! les petits méchants! Qu'il y a de finesse dans ce soufflet appliqué en passant à tous les potentats du monde! Un peu plus aguerris, les législateurs auraient dit : *Et autres commis de la nation;* mais, laissez-les faire, ils se formeront. C'est l'animal de la Fontaine :

> D'abord il s'y prit mal, puis un peu mieux, puis bien;
> Puis enfin il n'y manqua rien.

(2) Belle division des biens du clergé! les uns *lui sont parvenus*, et les autres *lui ont été abandonnés*. — « *Nec facundia deserit* HOS, *nec lucidus ordo.* »

(3) Nous avons quelque scrupule sur ce *qui*, et nous doutons que la nation (n'en déplaise à la syntaxe) se charge non-seulement des *frais*, mais encore de la *splendeur* du culte.

(4) Autre division des biens du clergé : les uns sont destinés à nourrir l'Église, et les autres à nourrir les prêtres; et prenez garde qu'il ne s'agit ici que des prêtres de l'Église, et non d'autres, car la loi dit expressément : « *l'Église ou son clergé.*

(5) C'est une découverte *définitive* de ces messieurs.

clergé dans la gestion de son temporel (1), que l'individu qui jouit du revenu le plus considérable est précisément celui qui paraît (2) avoir les fonctions les moins nécessaires et les plus faciles à remplir; décrète, etc.

L'écrit que l'on vient de lire fut saisi par la police de Genève, sur la réquisition du chargé d'affaires de France, et donna lieu à la correspondance suivante.

LETTRE DU CITOYEN HÉRAULT,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE FRANÇAIS,

AU CITOYEN DELHORME, CHARGÉ D'AFFAIRES A GENÈVE.

Nous vous remercions, citoyen, du zèle avec lequel vous avez arrêté, à l'instant où il a paru, un libelle contre-révolutionnaire (3).

(1) Ainsi, c'est la *gestion* du temporel qui est cause de la division abusive de ce même temporel! — Toujours des découvertes!

(2) *Il paraît.* L'assemblée n'en est pas sûre : ainsi tout ce qu'elle a fait, c'est uniquement pour n'avoir rien à se reprocher.

Observons, pour nous résumer, que le préambule, ou, si l'on veut, le *considérant* d'une loi n'étant que les prémisses d'un syllogisme dont la loi est la conclusion, il faut, pour sentir toute la beauté de celui que nous venons de commenter, le tirer du torrent d'éloquence où il flotte un peu délayé. Le voici donc dans sa nudité dialectique:

1° Les passions véhémentes sortent l'homme de lui-même et le changent en usurpateur insatiable.

2° Le clergé n'a d'autre but que *ceux* de détruire, et ensuite de combattre l'explosion des passions véhémentes : et d'ailleurs, tous les biens qu'il possède ont été donnés, non point *nominativement* à tel ou tel individu du clergé, mais *définitivement* au clergé, comme clergé, et tant qu'il y aurait un clergé.

3° Donc, il faut prendre les biens du clergé.

DICITE IO PÆAN!

(3) C'était l'*Adresse de quelques parents des militaires savoisiens*, etc.

Vous nous annoncez qu'il faudrait que nous envoyassions une somme de 8 à 900 fr. pour que le gouvernement de Genève consentît à la supprimer et à la remise de ces exemplaires. Il faut convenir que ce serait payer un peu cher des sottises. Il nous semble qu'il vaut mieux entretenir un volontaire de plus, et avoir un libelle de moins (1).

Vous nous annoncez que Genève ne peut proscrire cet ouvrage, parce qu'il n'est pas contre son gouvernement : deux lois récentes de France viennent de prononcer la peine de mort contre les auteurs d'écrits contre-révolutionnaires, contre ceux même qui énonceraient des opinions antirépublicaines. Genève n'aime donc pas les républicains, puisqu'elle n'interdit les ouvrages antirépublicains qu'autant qu'ils inquiètent son gouvernement ?

Cependant, elle offre encore d'anéantir celui-ci, pourvu qu'on fasse parvenir une somme de 8 à 900 fr. Genève aime donc mieux l'argent que les républiques ?

Et Genève, à ce qu'on assure, vient d'envoyer deux députés à Paris pour rechercher l'amitié et la fraternité de la république française !

Signé HÉRAULT.

Je vous prierai seulement de me faire passer un de ces libelles en payant.

LETTRE AU CITOYEN HÉRAULT,

DÉPUTÉ DE LA CONVENTION NATIONALE DANS LE DÉPARTEMENT DU MONT-BLANC.

Citoyen,

C'est avec surprise que je viens de voir une lettre de vous imprimée, adressée au citoyen Delhorme, au sujet d'une bro-

(1) Il fallait dire, *de plus.*

chure contre-révolutionnaire, dont ledit citoyen Delhorme avait requis la saisie, et dont la réponse du comité, mal saisie et dénaturée, a donné lieu à la lettre en question.

Ayant été chargé par le comité de faire connaître au citoyen Delhorme ce qu'il avait arrêté sur cette brochure, je dois au comité dont j'ai exprimé le vœu, je me dois à moi-même de vous faire connaître la vérité, persuadé que le représentant d'une grande nation libre la recevra volontiers, et se fera un plaisir de la faire connaître.

Le citoyen Delhorme, en nous demandant la saisie d'une brochure que vous réclamiez, ne nous remit aucune note, ainsi qu'il est de règle en pareil cas, et se borna à demander verbalement cette saisie. Le comité fit sur-le-champ suspendre la vente de ladite brochure, avec défenses expresses de la répandre, et lui répondit ensuite, par mon organe, qu'il était disposé à en ordonner la saisie; mais qu'il ne pouvait cependant agir sans une note de lui, dans laquelle il nous ferait offre de réciprocité et promesse de payer les brochures qu'on saisirait, ainsi que cela s'est pratiqué jusqu'à présent (1). Vous êtes trop juste, citoyen, pour ne pas sentir que cette dernière partie de notre demande était absolument nécessaire, puisque ladite brochure étant une propriété des particuliers à qui elle appartenait, nous ne pouvions la saisir sans indemnité; et comment avez-vous pu croire que notre gouvernement demandât de l'argent à la république française pour lui rendre un service semblable? Vous avez confondu le prix des brochures avec une rétribution à payer au gouvernement, et je suis persuadé là-dessus que vous apprendrez avec satisfaction votre erreur, et vous ferez un plaisir de rendre justice à une petite république bien éloignée d'une pareille bassesse.

Il n'a point été question, entre le citoyen Delhorme et moi, *de ce que notre gouvernement ne pouvait proscrire cet ouvrage parce qu'il n'y avait rien contre lui.* Nous avons souvent proscrit et saisi des ouvrages de librairie sur la réquisition de nos voisins, mais toujours sous les deux conditions que j'ai énoncées au citoyen

(1) C'est clair; dans le commerce, il ne peut être question que de déboursé ou d'échange.

Delhorme (1); et vous devez comprendre, citoyen, que jamais le gouvernement de Genève n'a été plus enclin à entrer dans les convenances de la république française, que dans ce moment où une révolution arrivée dans notre sein est due en grande partie à la force des principes établis par la nation française.

Vous nous reprochez de ne pas aimer les républiques; et qui est-ce qui les respecte et les admire plus que nous, qui vivons sous ce régime depuis si longtemps?

Pardonnez si je vous détourne de vos occupations; mais il nous importe trop de nous justifier et d'effacer de votre esprit tout ce qui pourrait nous y nuire. Nous désirons vivement pouvoir vous prouver l'envie que les comités ont de complaire à la république française, et je crois qu'à cet égard vous les trouverez disposés à faire pour elle tout ce que leur serment de Genévois ne leur défendra pas.

Recevez, citoyen, mes salutations cordiales.

David-Charles Odier,
Membre du Comité provisoire d'administration.

Genève, le 30 avril 1793.

(1) Retenez bien ceci, nos voisins, et ne soyez jamais assez nigauds que de nous adresser une demande sans l'accompagnement *obligé;* nous n'avons d'oreilles que pour un son qui n'est pas celui de la voix.

LETTRE

DU MARQUIS HENRI DE COSTA,

GENTILHOMME DE LA CHAMBRE DE S. M. LE ROI DE SARDAIGNE,
CHEF DE L'ÉTAT GÉNÉRAL, ETC.,

PÈRE D'EUGÈNE,

A SON AMI, L'AUTEUR DU DISCOURS (1).

Saint-Dalmas, 1er septembre 1794.

Cher ami,

Je partais au moment où je vous ai écrit la dernière fois, et je ne pus vous dire qu'un mot à compte de tout ce que je vous dois pour votre excellent ouvrage. J'en suis chaque jour plus content, et je ne puis croire qu'il soit du nombre de ceux qui périssent; il fera, je l'espère, connaître aux âges à venir les charmes et les vertus de mon fils, et les grands talents de mon ami. J'approuve fort les raisons qui vous ont déterminé à lui donner la forme qu'il a, et à lui donner du volume au moyen de quelques accessoires; enfin il remue tellement mon cœur, que je ne puis croire qu'il n'échauffe et qu'il ne remue pas le cœur des autres. Les larmes qu'il fera couler seront une jouissance pour moi. Hélas! c'est la seule dont je sois susceptible; je suis comme un homme à qui on a coupé bras et jambes : ses horribles plaies peuvent se cicatriser, mais il reste pour toujours un être mutilé digne de pitié et au-dessous de lui-même! Écrivez-moi la sensation qu'aura faite votre écrit où vous êtes, je vous rendrai compte de celle qu'elle fera deçà les monts, quand je le saurai. Quant à moi, j'en approuve l'ensemble et les détails, et quoique l'immense intérêt du sujet pour moi puisse me faire illusion sur beaucoup de choses, je crois qu'il ne peut que réussir. Si vous m'aviez montré votre manuscrit, je vous aurais fait quelques observations tendantes à unir et à simplifier la touche; c'est ce que j'entendais

(1) L'original de cette lettre est dans mes papiers. (*Note de l'Auteur*.

par ce *faire antique* que je vous proposais pour modèle. J'aurais barré quelques épithètes et retranché quelques expressions trop recherchées, qui ont échappé à votre trop grande facilité et abondance, et qui ôtent selon moi un peu de force au style. Votre amour-propre, cher ami, n'eût point été blessé de mes observations, on est trop au-dessus de l'amour-propre quand on est capable de faire ce que vous avez fait. Mais nous eussions peut-être prévenu par là quelques sottes critiques; tant de gens sont plus habiles à découvrir les petites taches qu'à sentir les grandes beautés !

Votre œuvre a des beautés du premier genre et des morceaux d'un abandon sublime; l'idée d'appeler l'âme pure et céleste d'Eugène autour de la demeure de ses tristes parents, est ce que j'ai trouvé de plus touchant et de plus heureux. L'apostrophe à sa mère, en l'invitant à détourner ses yeux de ce rivage où nous avions vécu heureux pendant tant d'années, est d'un sentiment et d'une simplicité parfaite. Le portrait physique de la douce et chère créature est aussi un excellent morceau; si j'avais cru que vous l'envisageassiez sous ce point de vue, je vous aurais fourni un trait de plus. Cet Eugène si modeste, si réservé en toutes choses, si peu tenté de se mettre en vue, prenait à la tête de la troupe la contenance la plus ferme et l'attitude la plus décidée. Ce n'était plus le même, et il avait alors l'air plus à sa place que la plupart des *beaux* et des élégants.

Oh! mon ami, quel homme aimable et heureux, quel sujet estimable, quel excellent officier il serait devenu! Sans doute, il est plus heureux, mais je suis bien à plaindre.

Je m'écrase toujours tant que je puis d'occupations de tête et de fatigues de corps. Je viens de passer six jours dans les plus hautes montagnes de la chaîne des Alpes maritimes. J'avais votre œuvre en poche, et je l'ai relue onze fois. Cette comparaison des patriarches exilés et voyageurs m'est revenue plusieurs fois, lorsque, accablé de fatigue et de chaleur, je rencontrais une fontaine dans ces âpres solitudes, et que j'y cherchais quelques moments de repos. Oh! si mon ange m'y fût apparu alors, comme j'aurais dit adieu au reste de la terre pour demeurer avec lui dans ces déserts !

DISCOURS

A Mme LA MARQUISE DE COSTA,

SUR

LA VIE ET LA MORT DE SON FILS,

ALEXIS-LOUIS-EUGÈNE DE COSTA,

LIEUTENANT AU CORPS DES GRENADIERS ROYAUX DE S. M. LE ROI DE SARDAIGNE,

Né au château de Villars, en Savoie, le 12 avril 1778; mort à Turin, le 21 mai 1794, d'une blessure reçue, le 27 avril précédent, à l'attaque du Col-Ardent.

Frutto senil in sul giovenil fiore.
TASSO.

Madame,

Les véritables douleurs ne veulent point être distraites, mais il en est peu de ce genre; et lorsque de prétendus consolateurs portent aux douleurs vulgaires de simples distractions, ils sentent qu'elles veulent être amusées et qu'elles n'ont pas besoin d'être consolées. C'est un commerce de procédés qui n'a rien de répréhensible, puisque tout le monde s'entend.

Mais s'il est peu de véritables douleurs, les véritables consolateurs sont encore plus rares. L'égoïsme et la légèreté fuient la *maison du deuil :* le crêpe funèbre effarouche l'homme léger, la tristesse le fatigue, et si les lois d'une vaine décence l'amènent devant une victime du malheur, il vient la tourmenter avec son visage glacial, il vient lui défendre de pleurer pour se dispenser

de pleurer lui-même; il ne lui permet point de montrer à découvert son cœur déchiré; il dit, sans le croire, qu'elle a besoin d'être distraite, car il veut bien *distraire*, mais non pas *consoler*.

Ne vous effrayez point sur mes intentions, Madame, et ne craignez point que je consacre cet écrit à vous distraire. Votre ami connaît toute la profondeur de la plaie qui déchire votre cœur; il sent ce que vous sentez, il a recueilli vos larmes, vous avez vu couler les siennes. Pleurez! ah! pleurez sans cesse l'ange que le ciel vient de vous ravir. Au lieu de vous dire, *Ne le pleurez plus,* je veux vous dire pourquoi vous devez le pleurer encore. Je sais que la plaie de votre cœur saignera longtemps; je sais que vous ne jouissez que de ce qui peut entretenir votre douleur; je sais que *vous ne voulez pas être consolée, parce qu'il n'est plus*. Laissez donc approcher de vous l'amitié compatissante, laissez-la poser une couronne de cyprès sur l'urne de votre fils. Comment pourriez-vous la repousser? elle ne veut que s'attrister avec vous.

Et tandis que je vous rappellerai ce que fut cet enfant extraordinaire, vous trouverez quelque douceur à penser que ce chef-d'œuvre fut votre ouvrage et celui d'un époux digne de vous : ce noble orgueil vous est permis. Ne dites point que la nature avait tout fait; sans doute vous n'aviez point fait ce beau caractère, mais votre mérite fut de le deviner et d'en favoriser le développement. Il faut beaucoup de sagesse et d'attention pour ne pas gêner la croissance de la plante humaine par des soins mal entendus; pour écarter d'elle les plantes parasites et vénéneuses qui se hâtent de lui disputer les sucs de la terre et la rosée du ciel; pour ne pas la

courber, enfin, en cédant mal à propos à l'envie de la diriger.

Peut-être que l'éducation se réduit à cela. Comment se persuader, en effet, que la nature se soit contredite au point de rendre difficile la chose du monde la plus nécessaire? Le bon sens, éclairé par la vertu, suffit pour donner une excellente éducation. Ce qui nous trompe sur ce point, c'est que nous confondons deux éducations absolument différentes : l'éducation morale et l'éducation scientifique. La première seule est nécessaire, et celle-là doit être aisée. On ne peut nier, sans doute, l'importance secondaire et les difficultés de la seconde; mais lorsque le décorateur entre dans un hôtel, l'architecte s'est retiré. Croyez, Madame, que l'homme moral est formé plus tôt qu'on ne pense; et que faut-il pour le former? Éloigner l'enfant des mauvais exemples, c'est-à-dire du grand monde; ramener doucement sa volonté lorsqu'elle s'écarte du pôle, et surtout bien agir devant lui.

C'est pour avoir voulu transposer cet ordre que de faux instituteurs ont fait tant de mal à la génération présente. Au lieu de laisser mûrir le caractère sous le toit paternel, au lieu de le comprimer dans la solitude pour lui donner du ressort, ils ont répandu l'enfance au dehors : ils ont voulu faire des savants avant de faire des hommes; ils ont tout fait pour l'orgueil, et rien pour la vertu; ils ont présenté la morale comme une *thèse*, et non comme un *code;* ils ont fait mépriser la simplicité antique et l'éducation religieuse. Qu'en est-il arrivé? Vous le voyez.

Les traités sur l'éducation ont une grande influence sur ce siècle, qui croit si fort aux livres; mais, avant de

lire aucune de ces doctes productions, ne faudrait-il pas se demander s'il peut y avoir un système général d'éducation? Celui de votre époux fut toujours de rendre l'enfance de ses fils heureuse; d'écarter d'eux, par tous les moyens possibles, toutes les petites tribulations de leur âge. Et maintenant il s'applaudit dans sa douleur d'avoir embelli tous les jours de son fils! « Ne perdez « pas une occasion, dit-il, pendant que vous influerez « immédiatement sur vos enfants, de leur procurer un « plaisir et de leur épargner un dégoût ou un chagrin. « Pour les rendre un peu plus parfaits dans un âge où « peut-être ils n'atteindront pas, ne courez pas le risque « d'attrister leur enfance. »

Je n'ai pas le courage d'examiner si ce système peut être généralisé. On doit tenir pour le système de l'amour quand on a tout fait par l'amour.

Si, dans la langue qui a produit le nom de votre fils, Eugène signifie Bien-né, on pouvait dire justement à cet enfant chéri ce qu'*Ovide* disait autrefois à son ami *Maximus* :

D'un si beau nom tu remplis l'étendue (1).

Jamais, peut-être, un naturel plus heureux ne sortit des mains du Créateur. Souvent je me suis demandé, avec terreur, s'il est donc possible qu'un méchant naisse d'un père et d'une mère vertueux? Il est impossible de répondre à cette question qui touche à un mystère impénétrable; mais sur plusieurs questions il vaut mieux croire ce qui est bon, ce qui est utile, ce qui tend à nous

(1) Maxime, qui tanti mensuram nominis imples.
OVID.

rendre meilleurs et à nous élever, toutes les fois du moins que cette opinion n'est pas démontrée fausse. Croyons donc que la vertu se communique comme la vie et avec la vie; que nous pouvons en développer le germe dans nos enfants par nos exemples, ou l'étouffer par une conduite opposée; que la volonté ferme de propager le règne de la vertu a de plus grands effets qu'on ne le croit ordinairement. Croyons enfin que, si *Marc-Aurèle* donna le jour à *Commode*, et que si *Caligula* le reçut de *Germanicus*, ce sont là des exceptions ou de simples difficultés qui disparaîtraient si le grand voile était levé.

Vous fûtes un grand exemple, Madame, que les vertus peuvent se communiquer. Portée par l'estime et par la tendresse dans les bras du meilleur des époux, vous jouîtes du plus grand bonheur que puisse goûter une femme raisonnable et sensible, celui de pouvoir s'honorer de son mari. Le caractère, les talents, la réputation de votre époux devinrent votre richesse, votre propriété, votre bonheur, et tous les liens à la fois vous attachèrent à lui.

Le Bien-né fut le premier fruit de cette union fortunée, et le premier réveil de la raison vous annonça d'abord tout ce que vous possédiez en lui. *Aimer* et *connaître*, c'est la véritable destinée de l'homme : bientôt vous vîtes avec transport que votre aimable *Eugène* était né pour la remplir tout entière. L'amour fut le premier sentiment qui l'avertit de son existence, et jamais une passion dure ou haineuse n'a pu habiter dans ce cœur né pour aimer. A peine pouvait-il balbutier quelques mots, et déjà une conception hâtive lui fournissait des expressions heureuses qui présageaient une

intelligence vigoureuse. On ne peut trop examiner ce signe, qui est le plus infaillible de tous, pour juger un enfant. Observez si, dans son discours, il laisse échapper de ces mots qui expriment des nuances délicates de la pensée; observez encore si son discours est figuré, s'il sait revêtir sa pensée de formes palpables, et choisir ses métaphores avec justesse. Je n'ai point oublié la joie de votre époux un jour qu'*Eugène*, dans sa plus tendre enfance, se servit d'une de ces expressions qui lui parut d'un heureux augure. Le hasard, après une sécheresse extrême, avait dirigé la promenade sur une mare très-connue de l'enfant. Au lieu d'un amas d'eau, il ne trouve plus qu'un sol desséché et poudreux. Il s'arrête avec tous les signes de l'étonnement. Son père, à qui rien n'échappait, saisit le sentiment de son fils et veut le mettre à profit : *Que penses-tu*, lui dit-il, *que soit devenue cette eau?* L'enfant réfléchit un instant, puis montrant tout à coup sur son visage la joie d'une découverte : *Je crois*, dit-il, *que le soleil l'a bue.*

Rappelez-vous encore cette soirée où vous le trouvâtes occupé à souffler le feu de toutes ses forces dans une chambre sans lumière. « Je travaille, vous dit-il, pour faire revenir mon *nègre.* » Il donnait ce nom à son ombre, dont il s'amusait en faisant des gestes de son âge devant une tapisserie. Personnaliser ainsi son ombre, en saisir les deux caractères principaux, la considérer comme un serviteur, comme un *nègre* fugitif qui disparaît avec la lumière et qu'on rappelle à soi en créant de la flamme, c'est peut-être l'expression la plus originale et la plus étonnante qui ait jamais été rencontrée par un enfant au-dessous de cinq ans.

Tous ces présages ne mentirent point; chaque jour

développa dans cette aimable créature de nouveaux talents et nouvelles vertus. Oh ! jours de votre bonheur ! jours trop vite éclipsés, où tout entière à vos devoirs, loin de l'air corrompu des cités, fière de seconder votre époux dans les plus nobles et les plus douces fonctions de la nature, vous avez passé quatorze années de l'union la plus intime, sans autre occupation que celle d'élever une famille charmante, sans autre ambition que celle d'y réussir, sans autre jouissance que celle de contempler vos succès !

Comment pourrais-je oublier ces soirées patriarcales, cette table qu'entouraient un père et une mère adorés, des enfants tous occupés et tous joyeux, un ami heureux du bonheur de tous ; ces livres, ces compas, ces crayons, cette instruction si douce et si pénétrante, cette joie ineffable que la nature ne donne qu'à ses enfants ; ce bon, cet excellent *Eugène* dominant ses trois frères, moins par la taille que par une raison précoce, et leur rendant, sous des formes enfantines, l'instruction plus sérieuse qu'il recevait de son père. — Mère sensible ! mère infortunée ! ah ! ne permettez point à vos regards de s'égarer sur ce beau *Léman*, qui vous sépare de la terre affligée ; vos yeux rencontreraient peut-être sur l'autre rive ce château paisible (1), ce *manoir* de l'honneur antique, où vos mains formèrent le chef-d'œuvre qui devait si peu durer.

Combien de réflexions, Madame, vous avez dû faire dans votre vie sur l'excellence de l'éducation domestique. Je sais aussi combien votre époux tient à cette

(1) Le château de Beauregard, où le marquis de Costa s'était fixé avec sa famille, est situé sur le bord méridional du lac de Genève, où cet opuscule fut écrit.

espèce d'éducation. Mais peut-être que, pour combattre vos systèmes à cet égard, on pourrait se servir précisément de votre exemple. Si vous dites : « Voyez à quel « point nous avions réussi ! » On répondra : « Puisqu'il « faut être *vous* pour réussir, il faut absolument une « éducation publique. » Sur ce point au reste, comme sur tant d'autres, on peut tenir un milieu raisonnable qui accorde les partis opposés. Que les parents à qui la Providence a donné tout à la fois les vertus et les talents, la fortune et le loisir; que ces parents, dis-je, conduisent comme vous leurs enfants aussi loin qu'ils le pourront, mais pourvu qu'on possède le premier et le plus important de tous ces dons, qu'on ne se hâte pas au moins d'arracher les enfants de la maison paternelle, l'asile du bonheur et le berceau des vertus. Ne soyons point les meurtriers de l'innocence en la précipitant de si bonne heure au milieu des dangers qu'accompagnent nécessairement tous les rassemblements nombreux. L'œil du sage s'arrête douloureusement sur ces amas de jeunes gens où les vertus sont isolées et tous les vices mis en commun.

Si votre fils fut, au pied de la lettre, *un enfant préservé*, vous le dûtes au système de l'éducation domestique; mais si la vertu avait jeté en lui des racines si profondes, s'il parut ensuite dans la société armé de toutes pièces, et si le vice le trouva toujours invulnérable, ce miracle fut votre ouvrage, Madame; ce fut celui de votre époux : vous le devez l'un et l'autre au courage que vous eûtes de contredire les fausses idées de votre siècle, et de rendre l'éducation de vos enfants éminemment religieuse. Les charlatans modernes qui ont usurpé et diffamé le titre de *philosophe*, ont dicté

des méthodes bien différentes : ils ont travaillé sans relâche à séparer la morale de la religion ; ils ont dit qu'il n'y avait point encore de morale, que cette science était encore au berceau. Ils nous ont recommandé surtout de ne pas livrer aux prêtres les premières années de l'homme. Un d'eux même est allé jusqu'à soutenir nettement qu'*on ne devait point parler de Dieu aux enfants ;* paradoxe qui s'approche assez près de la démence pour n'exciter que la pitié !

Vous avez des enfants, Madame ; ne permettez point qu'ils s'écartent de la route qui avait conduit si loin leur aîné. Les tempêtes soufflent plus que jamais ; jetons l'ancre au milieu des incertitudes humaines, et ne permettons point qu'on nous arrache nos vertus. Il s'élève déjà de tout côté un cri contre les corrupteurs de la morale ; mais ce cri n'est point encore composé d'assez de voix : contribuons tous à le renforcer. Pour vous, Madame, vous n'avez pas de peine à vous défendre contre les sophistes ; pour les réfuter, le souvenir d'Eugène vous suffit.

Votre ouvrage était fini, et vous n'aviez plus qu'à le conserver. Le goût et les talents innés dans votre famille vous avaient permis de conduire votre fils par vos propres forces beaucoup plus loin que ne l'auraient pu faire des instituteurs ordinaires. Mais, enfin, le moment vint où il fallut dire adieu à votre aimable solitude et venir, dans une ville considérable, procurer à cet enfant chéri ce qu'on pourrait appeler les embellissements de l'homme. Vous vîntes avec lui dans cette cité célèbre, alors si heureuse, parce qu'elle était sage. Il vint, on le vit, on l'aima : on admira cet heureux naturel, cet instinct de vertu, cette sagesse *qui avait fleuri en lui, comme*

un raisin mûr avant le terme (1). Ses talents et ses connaissances n'attirèrent pas moins les regards. A treize ans, il possédait une littérature considérable, une connaissance assez étendue de la langue italienne, une habileté peu commune dans le dessin, des dispositions marquées pour d'autres arts, l'avidité d'apprendre et le goût du beau dans tous les genres. Votre système de vie vous portait à vous créer une solitude au milieu de trente mille âmes; mais comment échapper à l'œil des bons juges dans une ville où ils se touchaient? Eugène eut une réputation à l'âge où on la cherche.

Des maîtres de tous genres s'emparèrent de lui. Ils purent l'occuper, mais non le lasser. Il eut la double gloire de les étonner et de s'en faire aimer; car on ne l'approchait point sans l'aimer. Il prit bientôt beaucoup de goût pour la musique, il en surmonta les difficultés, et parvint en peu de temps à ce point où l'on n'a plus besoin que du ciel d'Italie. Mais son goût dominant était toujours la peinture; ce goût, qui reproduisait une partie de votre époux, m'a souvent fait rêver. J'aime croire à l'hérédité des talents : elle m'aide à croire à celle des vertus.

Eugène avait surtout succédé à cette verve créatrice qui est la poésie de la peinture comme son premier maître; il voyait ce que les jeunes gens de son âge ne voient pas, il assemblait ce qu'ils ne savaient pas assembler. J'ai souvent observé que les jeux mêmes de sa première enfance étaient pleins d'invention et d'originalité : ses conceptions dans ce genre intéressaient son père, qui rencontrait son propre talent dans une farce enfantine. Excellent père! ta bonté n'était jamais forcée de descendre

(1) *Eccles.*, LI, 19.

jusqu'au cheval d'Agésilas; chez toi l'enfance avait du génie, et ses jeux plaisaient à la raison.

Quoique les différents genres de peinture obtinssent le culte du jeune élève, il parut cependant montrer un goût qui tenait de la passion pour les animaux et les compositions champêtres. Ce genre a je ne sais quel charme, et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, je ne sais quelle innocence qui s'accordait avec son caractère : les scènes champêtres reposent l'âme et la délassent. Pour louer un paysage, ne dit-on pas qu'il est *tranquille?* Les beautés du premier ordre n'enlèvent point d'adorateurs à des beautés plus modestes qui s'emparent du cœur en le caressant. L'Énéide est belle, mais les Bucoliques sont aimables.

Il n'est pas douteux, cependant, que si cet enfant si rare avait été destiné à une plus longue carrière, il n'eût atteint les plus grandes conceptions de l'art, comme ses derniers essais l'ont prouvé; mais, à cet âge tendre, il ne pouvait encore s'emparer du genre de l'histoire, qui commençait seulement à s'emparer de lui. Jamais un enfant n'avait donné de plus grandes espérances, et ses progrès sur tous les objets qui l'occupaient étaient réellement prodigieux, lorsque les circonstances l'appelèrent à choisir un état. Hélas! en vous ramenant sur cette époque, mon cœur se serre, et j'ai peine à retenir mes larmes. Je sens trop que vous devez maudire le moment fatal qui entraîna votre fils dans le tourbillon, et le soumit de si bonne heure à tous les hasards d'un état périlleux; mais, Madame, les raisonnements sont antérieurs aux événements, et ce n'est point d'eux qu'ils tirent leur justesse. Ce qui est bon l'est toujours. L'honneur et la raison sont à nous, le

reste n'en dépend pas. Parmi nous, tout le monde servait le roi de quelque manière, et celui que son inclination n'appelait point au sacerdoce ou aux emplois civils entrait au service militaire. L'usage avait même prévalu de se jeter dans cette carrière au sortir de l'enfance. Il ne dépend point de nous de créer les coutumes; elles nous commandent: leurs suites morales et politiques sont l'affaire du souverain, la nôtre est de les suivre paisiblement, d'en tirer parti pour le bien public, et de ne jamais déclamer contre elles. Votre fils entra dans la *légion des campements*, aujourd'hui si distinguée sous le nom de *régiment des grenadiers royaux*. Il avait contracté une espèce de parenté avec ce corps, qui lui présentait un avantage inestimable, le *souvenir de son père*. Deux ans après, lorsqu'au premier signal de la guerre, toute la jeunesse se précipita sous les drapeaux de son souverain, il est clair qu'il aurait été un des premiers à donner son nom : son sort était donc décidé, et une plus longue attente n'aurait fait que le soumettre sans fruit à l'humiliation de voir ses contemporains placés au-dessus de lui. L'examen qu'il vint subir dans la capitale, pour entrer dans un corps qui exigeait des connaissances, fournit déjà l'occasion de le juger. Renfermé dans une chambre, il travaillait à quelques plans qui devaient être le *chef-d'œuvre* de sa réception. Les murs de cette chambre étaient décorés de belles gravures: âgé de treize ans, et amateur passionné du dessin, il ne se permit point, tant que dura son travail, de se lever pour les examiner. Plutarque, en écrivant la vie d'Alcibiade, se garde bien d'oublier l'histoire des *osselets*.

Pour d'autres enfants, l'admission dans l'état militaire n'était qu'une inscription anticipée au rang des hommes,

une espèce d'émancipation qui dérogeait à la puissance paternelle, et donnait le droit de ne plus rien apprendre : pour votre fils, ce fut toute autre chose. Il vit dans son nouvel état, non le bonheur d'être libre, mais l'honneur d'être utile et la nécessité d'y travailler. Il eût abhorré un état qui aurait relâché à son égard le lien de l'autorité paternelle. Pour lui, la soumission, fille de l'amour et de la confiance, était un besoin autant qu'un devoir. Le régiment où il venait d'entrer n'étant sous les armes qu'à une certaine époque de l'année, rien n'était plus conforme à ses inclinations. Ses talents mûrissaient en paix sous le toit paternel : il achevait de se former à toutes les vertus domestiques, n'ayant pas seulement l'idée de se répandre au dehors, et moins encore d'attirer les regards, car cet enfant si fort au-dessus des autres eut toujours le mérite rare de ne pas s'en douter. Vous ne vîtes en lui qu'un nouvel habit : c'était toujours la même douceur, la même pureté, le même goût pour l'instruction, la même rectitude de jugement : le développement du sens moral précédait toujours l'instruction, et vous surprenait souvent. Vous n'avez pas oublié, par exemple, la solidité des objections qu'il fit un jour à son père contre la comédie, quoiqu'on n'eût jamais pensé à lui présenter cet amusement comme quelque chose de répréhensible. Lorsqu'il paraissait sous ses drapeaux, c'était encore l'Eugène de Beauregard, bon, simple et naïf, n'ayant ni le besoin de se cacher ni la prétention de se montrer : passant sans gêne et sans travail entre le mépris des règles, si révoltant dans la jeunesse, et ce pédantisme de l'exactitude qui dit sans cesse, *Regardez-moi* : toujours prêt à s'instruire, parlant peu et écoutant tout, excepté la li-

cence, qui ne remporta jamais la moindre victoire sur ses mœurs, pas même celle d'un souris. Transporté brusquement du foyer paternel au milieu d'une garnison bruyante, il était permis de craindre pour ses mœurs, mais bientôt on fut rassuré. Pour lui, le mauvais exemple était nul ou changeait de nature : il n'avait d'autre effet que de le porter à la vertu par un mouvement plus rapide, composé de l'attrait du bien et de l'action répulsive du mal sur cette âme pure comme la lumière !

Mais, tandis que vous observiez avec une complaisance bien légitime les progrès de cette plante précieuse, un épouvantable volcan s'était ouvert à Paris : bientôt son cratère eut pour dimension le diamètre de la France, et les terres voisines commencèrent à trembler. O ma patrie ! ô peuple infortuné ! comment pourras-tu pleurer assez le voisinage funeste qui a versé sur toi un déluge de maux ! Heureux mille fois le Lapon au milieu de ses glaces éternelles ! heureux l'Arabe bédouin sur sa terre *écorchée* par un soleil brûlant ! Si la nature les sépare de nos vices, peut-elle mettre un prix trop fort à ce bienfait ?

La révolution française commençait à peine, et déjà son caractère était prononcé. La liberté prenait, en naissant, une attitude sacrilége. A la place du chapeau antique, les serpents des Furies se dressaient sur sa tête effroyable ; elle agitait des poignards, elle montait sur des cadavres pour se faire entendre de plus loin. Aussi vile que féroce, jamais elle ne sut anoblir un crime ni se faire servir par un grand homme. C'est dans les pourritures du patriciat, c'est surtout parmi les suppôts détestables ou les écoliers ridicules du philosophisme, c'est dans l'antre de la chicane ou de l'agiotage qu'elle avait

choisi ses adeptes et ses apôtres : aussi, jamais un abus plus dégoûtant, une prostitution plus révoltante de la raison humaine n'avaient souillé les annales d'aucun peuple. Ce fut même là le trait primordial et caractéristique de la liberté française : on pardonnait plutôt à cette bacchante ses inexpiables forfaits que ses efforts philosophiques pour les excuser ou pour leur donner des noms respectables. Elle ne parlait que de vertu, de probité, de patriotisme, de justice ; et les sages, consternés, ne voyaient sous ses étendards civiques que des prêtres apostats, des chevaliers félons, des sophistes impurs, des phalanges de bourreaux, un peuple d'insensés, et l'assemblage hideux de tous les crimes qu'on peut commettre sans courage.

Mais c'est précisément parce que la révolution française, dans ses bases, est le comble de l'absurdité et de la corruption morale, qu'elle est éminemment dangereuse pour les peuples. La santé n'est pas *contagieuse* ; c'est la maladie qui l'est trop souvent. Cette révolution, bien définie, n'est qu'une expansion de l'orgueil immoral débarrassé de tous ses liens : de là cet épouvantable prosélytisme qui agite l'Europe entière. L'orgueil est immense de sa nature ; il détruit tout ce qui n'est pas assez fort pour le comprimer : de là encore les succès de ce prosélytisme. Quelle digue opposer à une doctrine qui s'adressa d'abord aux passions les plus chères du cœur humain, et qui, avant les dures leçons de l'expérience, n'avait contre elle que les usages ? La souveraineté du peuple, la liberté, l'égalité, le renversement de toute sorte d'autorité : quelles douces illusions ! La foule comprend ces dogmes, donc ils sont faux ; elle les aime, donc ils sont mauvais. N'importe, elle les comprend,

elle les aime. Souverains! tremblez sur vos trônes!!

Avec quelle terreur nous observâmes en Savoie les progrès de ces doctrines funestes! Heureusement, la conscience nationale combattait puissamment les illusions de l'esprit : l'écume seule de la nation s'avança au-devant des dogmes français, et aujourd'hui même la Renommée, en nous fatiguant du récit des excès qui déshonorèrent cette malheureuse terre, prononce toujours les mêmes noms, et n'en prononce qu'un petit nombre.

Mais le petit nombre fut suffisant pour nous rendre malheureux : ils vinrent à bout d'engager une querelle avec l'autorité. On ne s'entendit pas. Une dispute de famille fut mal comprise de tout côté. Paris convoita nos montagnes : un petit nombre de scélérats répondit au cri d'appel qui partait de cette ville coupable. Le roi se crut menacé : il arma. Bon prince! père tendre! ah! sans doute tu voulais nous défendre, et tu croyais le pouvoir; sois béni pour tes intentions, lors même qu'elles ont été si cruellement trompées. Puisse l'ange de la paix te faire encore goûter le bonheur! puisse-t-il soulager ton cœur oppressé par nos maux, qui sont tiens, et poser encore l'olive sacrée sur tes cheveux blanchis!

Vous savez, Madame, avec quelle noble impétuosité toute la jeunesse de Savoie accourut au premier danger autour du drapeau de l'honneur. Depuis longtemps votre époux, rendu à ses foyers, était libre de préférer les honneurs paisibles de la cour aux honneurs périlleux de la guerre; mais, dans ce moment critique, l'amour paternel et l'amour exalté de la patrie l'emportèrent sur toute autre considération : il voulut servir le

roi ; il voulut être l'*aide de camp* de son fils, et partager tous ses périls. Ce couple chéri s'arracha de vos bras. Qui vous eût dit?... O Dieu! qui commandez de terribles sacrifices, épaississez le voile qui couvre l'avenir. C'est souvent dans votre bonté que vous nous ôtez même la prévoyance.

La guerre était déterminée, et il était encore permis de n'y pas croire. Les bruits réfutaient les bruits. L'opinion flottait au gré de mille préjugés aveugles. L'un ne voyait pas, l'autre ne voulait pas voir; on passait mille fois de l'espoir à la crainte, et de la crainte à l'espoir : et tous ces balancements cruels nous conduisaient enfin au 22 *septembre* 1792.

Jour effroyable! sujet éternel de larmes et de désespoir! nous emporterons tous au tombeau le souvenir que tu nous as laissé. Qui pourrait se rappeler sans frémir ce moment où l'on nous dit, *La Savoie est envahie!* cette dissolution subite et terrible de toutes les autorités, espèce d'agonie qui précéda la mort : la joie transparente des lâches et des traîtres, l'inexprimable douleur des bons, cette force indéfinissable qui fut sentie comme un coup électrique, et qui entraînait tout, même la valeur; ce fracas sinistre de toutes les colonnes du gouvernement s'abîmant à la fois devant le drapeau tricolore; et la fidélité sans armes, meurtrie sous les ruines, se débarrassant de tous ces débris, et prenant tristement son vol vers les Alpes.

Au milieu du désordre universel, Eugène, échappé aux premiers dangers avec une partie de son corps, emportait le drapeau du régiment à travers les précipices des Bauges. Un temps affreux, des chemins effroyables, des fatigues au-dessus des forces de son âge,

rien ne put l'engager à se débarrasser de ce fardeau précieux : « Et qui me répondra, disait-il, qu'un soldat « ne l'abandonnera point? » Il arriva au delà de ces montagnes, portant sur l'épaule l'honorable meurtrissure imprimée par son drapeau. A peine il était dans le duché d'Aoste, et déjà son père fut dans le cas de trembler pour ses jours. L'explosion de plusieurs livres de poudre, tout à fait étrangère aux opérations de la guerre, le mit dans un très-grand danger. C'est une chose remarquable qu'il n'y a pas eu peut-être d'enfant de son âge qui, par des accidents malheureux ou des maladies aiguës, ait plus fait souffrir ses parents (hélas! il ne pouvait leur causer d'autres chagrins). On dirait que la Providence voulait les tenir continuellement en alarmes et pour ainsi dire *les accoutumer à le perdre*. Bientôt il fut appelé à défendre ce mont Saint-Bernard qu'il avait escaladé en quittant la Savoie : c'est là que son père devait encore subir une épreuve terrible. Au moment où l'ennemi avait fait tous les préparatifs d'une attaque formidable, une maladie mortelle vint de nouveau menacer les jours de son fils : un instant il le crut perdu. Obligé de se séparer de lui pour défendre les retranchements du Saint-Bernard contre une attaque générale qui paraissait décidée, il souhaitait qu'un boulet ennemi vînt lui épargner le malheur de voir mourir son fils : mais l'instant n'était pas arrivé. La maladie ne fit que déployer le caractère d'Eugène. Il prouva qu'il savait braver la mort, même celle que donne la fièvre, parce qu'il avait assez de force en lui pour n'avoir pas besoin de s'appuyer sur l'orgueil.

Les neiges avaient terminé une campagne sanglante; le régiment des grenadiers royaux vint prendre ses

quartiers d'hiver à Asti. Votre fils y trouva, au milieu d'une excellente compagnie, la considération qui le suivait partout. Il se livra aux plaisirs de l'hiver avec une vivacité innocente, un abandon sage qui n'appartenaient qu'à lui. Mais ses loisirs étaient toujours occupés, et chaque jour ajoutait à ses connaissances, comme chaque jour affermissait ses vertus. On ne vit pas sans admiration un jeune homme, et presque un enfant, à la fois simple et habile, réunissant la bonhomie à la pénétration; observant tout et parlant peu; toujours prêt à écouter, ne rivalisant avec personne, ne se préférant à personne, remplissant ses devoirs pour être heureux, et ne voulant être applaudi que par son père et sa conscience.

Tout annonçait que les loisirs du quartier d'hiver devaient se prolonger fort avant dans le printemps. Les neiges couvraient nos montagnes et paraissaient s'opposer pour longtemps à toute entreprise militaire; mais les complots de l'intérieur touchaient à leur maturité, et le crime était prêt. La puissance qui le soudoie dans tout l'univers jugea qu'il n'y avait pas de temps à perdre, et qu'il fallait à tout prix attaquer le Piémont. Au fond, il ne devait lui en coûter que des hommes; et certes, elle les méprise trop pour les épargner. Les Français firent donc, de très-bonne heure, des mouvements qui décidèrent les nôtres. Le régiment de votre fils fut appelé un des premiers sur les cimes glaciales de cette partie des Alpes qui sépare le Piémont du comté de Nice. Il avait laissé le printemps dans la plaine, il trouva dans son nouveau poste l'hiver de Sibérie. Le service, dans ces régions glacées, est ce qu'on peut imaginer de plus accablant : il en supporta les fatigues avec le courage d'un vieux grenadier. Joyeux sur les glaces et dans les

tanières qui servaient de retraite aux soldats, son calme inaltérable ne l'abandonna jamais; il en serait descendu sain et sauf avec ses braves compagnons d'armes, des flots de sang précieux auraient été épargnés, si la chaîne de nos postes, si bien liés et si bien fortifiés, avait pu en imposer assez à l'ennemi par le nombre des défenseurs. Mais le roi est quitte envers son peuple, envers l'Europe et envers lui-même.

Il est bien remarquable, Madame, que, malgré tous nos désavantages, si le droit des gens avait été respecté, nous serions encore en possession des Alpes maritimes; mais l'invasion du territoire génois rendit notre position si difficile, qu'il fallut renoncer à tout autre espoir qu'à celui de céder honorablement. Par cette manœuvre exécutée le 6 *avril*, l'ennemi prenait nos postes à revers et nous obligeait d'en prendre de plus étendus. Il nous affaiblit en nous forçant de nous étendre, et prépara la grande attaque du 27. Au premier signal, votre fils se porta en hâte sur une sommité appelée la *Saccarella*, qui domine le *Col-Ardent*. Il était accompagné de son père, qui ne le quittait jamais. S'il arrivait à son fils d'être commandé seul pour une expédition hasardeuse, il le suivait comme volontaire. L'un et l'autre n'avaient qu'une tente, le même lit les recevait, le même manteau les couvrait au bivac : ce père tendre n'osait pas concevoir la possibilité de lui survivre. Revenir avec son fils ou mourir du même coup, c'était tout ce qu'il avait la force de supposer. Hélas! il se trompait : il était condamné à mourir deux fois.

Du sommet de la *Saccarella*, on vit distinctement l'attaque de la redoute de *Fels;* elle était défendue par le deuxième bataillon du régiment aux gardes : ne pou-

vant vaincre, il se fit détruire. Ce poste était décisif et coupait la retraite de la droite, qui se trouva dans le plus grand danger. C'était sur cette cime funeste que votre Eugène devait trouver le dernier théâtre de sa valeur et le terme de sa noble carrière. Une balle l'atteignit à la jambe au moment où il donnait un ordre aux soldats, et se logea profondément dans les chairs. Il n'eut que le temps de se jeter dans les bras de son père, qui le soutint. Malheureux père! oh! qui pourrait décrire tes angoisses? D'un côté, un ennemi furieux, supérieur en nombre; de l'autre, un fils blessé dangereusement, et, suivant les apparences, point d'espoir de retraite. Oh! vous qui lisez peut-être ces tristes lignes, êtes-vous père? vous sentez ce tourment; ne l'êtes-vous pas? il serait inutile de vous le décrire. Heureusement la droite de l'armée fit une défense superbe; elle repoussa quatre fois les Français, quoique très-supérieurs en nombre, et après en avoir fait une boucherie terrible, elle exécuta une retraite qui serait célèbre si nous savions louer : mais tout nous manque à cette époque désastreuse, et les âmes affaissées n'ont de force que pour gémir.

Le jeune homme, transporté au camp, y reçut les premiers secours de l'art. On parvint ensuite, à travers mille obstacles, à le porter jusqu'à la *Briga*, et de là à Coni, où il fut possible pour la première fois, après trois jours de marche, de lui procurer un chariot couvert de paille. Détournez les yeux, Madame, s'il est possible, de ce chariot, qui était un luxe dans ce moment, pour les arrêter sur cette foule de soldats mutilés étendus sur des roches glacées, invoquant en vain le secours d'un petit nombre de mains impuissantes ou malhabiles. Donnez une larme, Madame, à ces hommes dont on ne

sait pas le nom, et qui aimaient tant votre fils : il est beau de se distraire de la douleur par la pitié.

Enfin, il est à Turin, au milieu des secours de toute espèce. L'art ne croyait point au danger de votre fils ; mais cette fois encore l'instinct fut plus habile que l'art. La sœur de votre époux veillait auprès du lit du jeune guerrier, son cœur y remplaçait le vôtre : son cœur infaillible l'avertissait de craindre. Longtemps ses alarmes excitèrent le souris de la science. Hélas! la tendresse n'était que trop clairvoyante : on ne croyait point devoir tout attendre de la nature : la balle ne paraissait point, on la chercha : toujours elle se déroba aux yeux et aux mains habiles qui la cherchaient, et le malade souffrait des douleurs atroces. — Mais que fais-je? et pourquoi raconter moi-même ces tristes détails? Laissons plutôt parler Eugène. Plaçons ici cette lettre si simple et si extraordinaire, qui charma ses souffrances tandis qu'il la traçait, et qui suspendit un instant vos inquiétudes mortelles.

« Ma chère maman, j'ai été blessé à la jambe comme « papa te l'aura appris. Je vais te raconter comment l'af« faire s'est passée. Le 25 avril, les Français attaquèrent « chaudement une redoute qui appuyait notre droite. « Elle était occupée par le corps franc, qui repoussa vi« goureusement l'ennemi. La nuit suivante, nous atta« quâmes à notre tour la montagne du *Pèlerin*; l'ex« pédition alla très-bien : nous prîmes ce poste; mais à la « pointe du jour, l'ennemi vint en force pour le repren« dre, ce qu'il fit après un combat très-chaud de deux « heures. Le reste de la journée fut assez tranquille; mais « le 27, à l'aube du jour, l'ennemi attaqua tous les postes « du comté de Nice sur une étendue de vingt lieues. Mon

« bataillon se porta tout de suite au secours d'une cime « très-élevée, appelée *Saccarella*, où l'on avait construit « deux *barracons* avec un bout de retranchement. Nous « vîmes de là la colonne française, à une portée de fusil « de notre poste avancé, qui buvait et mangeait pour « se préparer à l'attaque. Ma compagnie fut mise de ré- « serve, mais non à l'abri. Au contraire, on la mit à ventre « découvert sur le point le plus éminent. Nous commen- « çâmes à être fusillés assez vivement par l'ennemi, qui « courut sur nous à toutes jambes ; et comme j'étais oc- « cupé à ranger ma troupe, *zac !* j'attrape une balle « dans la jambe. Je regarde, et je vois mon sang qui sor- « tait à gros bouillons de ma botte. Je fis trois ou quatre « pas vers papa, qui me soutint par-dessous les bras ; et « tout de suite on me porta au camp où je fus pansé : « puis, comme les autres postes avaient plié, ne sachant « comment passer, on fit avec deux bâtons de tente une « civière, où l'on me jucha sur mon matelas, et l'on me « porta par monts et par vaux à la *Briga*. On m'y saigna, « et on dilata la plaie. On continua de me porter jusqu'à « Tende, où papa me quitta, à mon grand regret. Moi, « je passai le col et je vins à Limon, où l'on me saigna « encore. Après un jour de repos je vins à Coni. Le chi- « rurgien fit encore une dilatation, et planta tout son « doigt dans la plaie pour toucher la balle. Le lende- « main, on me trouva un chariot, qu'on remplit de « paille, et j'allai en deux jours à Turin. Le meilleur chi- « rurgien fut appelé, lequel me fendit la jambe par de- « vant ; mais la balle, il ne put la trouver (1). Il espère

(1) Après deux ans de séjour en Piémont, l'italien commence à poindre dans cet endroit à travers les formes françaises ; mais on sent assez qu'il n'est pas permis de corriger cette lettre.

« qu'elle sortira d'elle-même par la suppuration. Nos
« troupes sont sur le col de Tende et à Tende. Papa écrit
« qu'il se porte bien. J'ai un grand plaisir que *Victor*
« (son frère) vienne nous joindre. Embrasse de ma part
« tous mes frères ; mes amitiés aux gens de la maison.
« Quand Victor viendra, je voudrais bien qu'il apportât
« ces deux livres de musique qui étaient restés en Sa-
« voie, si pourtant on a pu les avoir. Adieu, ma bonne,
« ma chère maman : ne t'inquiète pas sur mon compte.
« Adieu! porte-toi bien.

« Ton affectionné fils, Eugène. »

Je plaindrais beaucoup l'homme qui ne sentirait pas le mérite prodigieux de cette lettre. Quel calme ! quelle sérénité, au milieu des douleurs les plus aiguës ! mais surtout quel oubli de lui-même! Conçoit-on qu'un jeune homme de seize ans, infiniment sensible à l'honneur, qui a fait son devoir comme un vieil officier, ne laisse pas échapper une expression capable de faire sentir qu'il est content de lui-même? Il ne pense nullement à se mettre en vue, à se faire valoir : il ne sait pas dire seulement qu'il *a eu l'honneur* d'être blessé. Cette balle qui déchira ses chairs, ce n'est que du bruit, *zac!* Il parle de son aventure comme un égoïste parlerait du malheur d'autrui. La fièvre qui commençait ses ravages, un traitement nécessairement cruel, rien ne peut répandre dans cette âme la plus légère teinture d'humeur ou d'impatience. Tous ses goûts sont vivants; toutes ses affections douces ne périront qu'avec lui. Il s'occupe de son père, de ce frère qui vient, à l'âge de treize ans, offrir ses jeunes bras à son souverain ; de ces domestiques, qu'il n'appelle cependant point des *domestiques*,

parce qu'ils étaient ses amis; de ces soldats dont il était les délices, dont l'un s'est exposé de lui-même, dans la retraite, au danger imminent d'être pris ou tué pour sauver le violon d'Eugène, *afin qu'il pût se désennuyer pendant sa convalescence.* Il n'y a pas de place dans sa mémoire pour les meubles précieux laissés en Savoie à la merci des brigands. Portez-lui seulement *ces deux livres de musique, si pourtant ils ont pu échapper.* Après cela, tout est dit : il n'a plus de soucis. *Adieu, ma bonne, ma chère maman, ne t'inquiète pas sur mon compte. Adieu!* — Hélas! adieu, pour toujours.

Il est probable qu'un accès de joie abrégea ses jours. Le 13 mai, il éprouva un serrement de cœur extraordinaire et une inquiétude mortelle sur le sort de son père, dont on n'entendait plus parler depuis la retraite de Tende. Dans ce moment d'angoisse, il en reçut trois lettres à la fois; il en fut ému au point de jeter des cris de joie : cette émotion fut très-nuisible, et les effets ne tardèrent pas à le prouver. Le 14, la fièvre sévit : de violents frissons, un épanchement de bile, un mal de cœur pénible annoncèrent tout ce qu'on avait à craindre. Le lendemain, on essaya l'émétique. La journée du 15 fut calme, mais toujours cette cardialgie cruelle, et point d'appétit. Le 16, on tira la balle; le malade souffrit peu et parut content. Tout le monde espéra, excepté celle dont la tendresse inquiète ne put jamais être trompée, sa tante (1). Un quart d'heure après, il survint une hémorragie qui dissipa toutes les illusions; la qualité du sang révéla l'arrêt du ciel; la consternation fut au comble autour de ce lit de douleurs. Eugène, calme au

(1) La marquise de Faverges.

milieu du désespoir qui l'entourait, servit de consolateur à ses amis. La mort, qui commença à se montrer à lui, le trouva tel qu'elle l'avait vu au Col-Ardent, calme, serein, et n'ayant pas même besoin de la braver. Son âme, *naturellement chrétienne*, se tourna entièrement vers le ciel. L'espèce de sympathie qui rapproche les belles âmes, avait amené près de lui un prêtre tel qu'il le lui fallait. Depuis quinze siècles on ne demandait que la sainteté à cette classe d'hommes : aujourd'hui l'héroïsme qui fait braver la mort est encore leur apanage, comme au siècle de *Dèce* et de *Dioclétien*. Celui qui obtint la confiance de votre Eugène lui accorda la sienne. Il lui apprit comment un gouffre s'était ouvert au milieu de la *grande cité*, et comment il était du nombre de ceux qui voulaient s'y précipiter pour obtenir qu'il se refermât. Eugène se sentit ranimé, exalté, ravi par cette piété intrépide ; car tout ce qui portait le caractère de l'héroïsme a fait battre jusqu'à la dernière heure son généreux cœur. Il vit approcher, sans pâlir, le moment terrible. Sa piété tendre, sa conscience pure, sa foi vive, le soutinrent constamment. Il ne doutait point qu'au sortir de cette vie il ne dût s'envoler au séjour de la félicité éternelle. Il souhaita à tous ceux qui l'environnaient le bonheur dont il allait jouir. Il pria pour ses parents, les nomma tous et ne plaignit qu'eux.

L'orage de la révolution avait poussé jusqu'à Turin un solitaire de l'ordre de la Trappe. L'homme de Dieu, présent à ce spectacle, défendait, de la part du ciel, la tristesse et les pleurs : séparé de la terre avant le temps, il ne pouvait plus descendre jusqu'aux faiblesses de la nature. Il accusait nos vœux indiscrets et notre ten-

dresse cruelle; il n'osait point unir ses prières aux nôtres; il ne savait pas s'il était permis de désirer la guérison de l'ange. Son enthousiasme religieux effraya celle qui vous remplaçait auprès de votre fils : elle pria l'anachorète exalté de diriger ailleurs ses pensées, et de ne former aucun vœu dans son cœur, *de peur que son désir ne fût une prière* : beau mouvement de tendresse, et bien digne d'un cœur parent de celui d'Eugène.

La nuit du 18 fut pénible; il éprouva des spasmes violents, et ne prit plus de nourriture, seulement quelques cordiaux. Le 20, le pouls s'éleva encore, mais ce fut le dernier élan d'une flamme prête à s'éteindre. Le soir, tous les symptômes favorables disparurent, et l'espérance s'évanouit : le pouls baissa, la tête s'égara; — il revint à lui; — il embrassa sa tante; — il reçut le dernier sacrement; — il parla beaucoup de son père, — de sa mère, — bientôt...

Oh! s'il avait pu les serrer encore l'un et l'autre dans ses bras défaillants, et coller sur leurs joues humides ses lèvres blanchissantes, quels torrents de délices auraient inondé ce cœur aimant (1)! Auteurs chéris de ses jours et de ses vertus! vous fûtes son dernier désir, sa dernière pensée. Il eût pardonné plus aisément à la mort qui le séparait de vous, s'il eût pu l'attendre dans vos bras. Sans doute, le sang et l'amitié, se surpassant à l'envi, lui prodiguèrent sans relâche les soins les plus tendres, et l'intérêt profond qu'il inspirait de toute part illustra sa dernière heure. Cependant, son lit ne fut

(1) Assidere valetudini, fovere deficientem. Satiari vultu, complexu, non contigit... noster hic dolor, nostrum vulnus.

TACIT., *Agric.*

point arrosé d'assez de larmes, et ses yeux, en s'éteignant, desirèrent quelque chose (1).

Sa vie fut trop courte, mais elle fut une suite de jours sereins. Il fut heureux seize ans; ces seize années ont été remplies par de douces occupations, par d'innocents plaisirs, par de glorieux services rendus à sa patrie et à son roi. Il ne connut point les orages des passions; mais il ressentit vivement l'aiguillon de la gloire, l'exaltation de l'honneur et l'enthousiasme de la vertu : il jouit enfin du plus grand de tous les biens, celui de porter jusqu'à la mort une conscience exempte de reproche, et de ne pas quitter la vie sans avoir acquis dans un âge si tendre des droits à l'estime publique. Il termina sa carrière au lit d'honneur en finissant sa seizième année et en commençant sa troisième campagne. Il devait, suivant l'expression d'un grand homme, *continuer son père*, et faire longtemps l'ornement de sa patrie : le ciel nous l'a envié : il ne nous reste que son souvenir.

On imaginerait difficilement un caractère plus parfait. Jamais cet enfant extraordinaire ne montra un seul caprice; jamais le nuage de l'humeur ne s'arrêta sur son front. Plus simple, plus franc, plus gai que ne le sont les enfants de douze ans, il avait à seize le jugement et la force d'âme d'un homme fait, et chaque jour sa raison acquérait une nouvelle vigueur, tandis que son imagination se parait de nouvelles grâces, de grâces franches et naturelles comme lui.

Son extrême modestie le rendait circonspect avec les

(1) Omnia sine dubio optima parentum assidente amantissima uxore superfuere honori tuo, paucioribus tamen lacrymis compositus es, et novissima in luce desideravere aliquid oculi tui.

TACIT., *ibid.*

personnes plus âgées que lui, et il parlait peu dans le monde; mais dans le particulier, sa conversation était pleine d'âme, d'intérêt et de raison; on aurait pu le faire opiner dans toute question délicate où l'expérience n'aurait pas été nécessaire.

Quel tact inné de l'honneur il avait reçu de la nature! Un sentiment douteux ne pouvait germer dans son cœur. C'était toujours vers les voies les plus droites et les plus honnêtes que son inclination l'entraînait. Ah! s'il fût né dans d'autres temps, s'il eût vécu l'âge ordinaire des hommes, il eût été la fleur des chevaliers.

Le spectacle de la vertu le jetait dans l'enchantement et dans l'exaltation, et le mauvais exemple lui était à peu près aussi utile : il mûrissait son jugement et affermissait sa morale.

Il avait pour le mensonge, pour l'affectation même et pour l'exagération, qui sont aussi des mensonges, une antipathie inexprimable; cette antipathie était portée au point, qu'affectueux et sensible, il se refusait au plaisir d'être caressant, de crainte de paraître outré dans ses démonstrations.

Sa discrétion, sa prudence naturelles, le rendaient le confident le plus sûr qu'on eût jamais pu choisir. Sa modestie et son tact infaillible l'empêchaient toujours de se tromper sur les choses qui, hasardées devant lui, ne devaient point être répétées : jamais il ne fut tenté de se faire valoir par la révélation d'un secret qu'il tenait de la confiance ou même de la légèreté d'autrui; et jamais il n'employa de ruse que pour défendre son secret contre l'homme indiscret qui voulait le surprendre.

Le trait le plus marquant de son caractère, celui dont il tirait une véritable originalité, c'était l'absence totale

d'amour-propre. Il n'avait nul besoin de ce ressort puissant, si nécessaire aux talents médiocres : mais si son extrême simplicité le dépréciait quelquefois au premier coup d'œil, il en était plus sûrement aimé et estimé par ceux qui se donnaient le temps de l'observer. Toujours prêt à s'oublier pour les autres, toujours heureux d'obliger ceux mêmes avec lesquels il était le moins lié, il était impossible de le haïr et difficile de ne pas l'aimer. Ses talents le mettaient souvent à même d'obliger ses camarades. Il avait fait un jour, pour deux officiers, deux copies de la dernière ordonnance pour les camps, avec les plans démonstratifs. Son père fut curieux de savoir à qui était destiné un troisième exemplaire qu'il voyait là, tout aussi parfait que les autres. Il était pour *Brisefer*, soldat de sa compagnie, qui le lui avait demandé pour le montrer à son curé, quand il retournerait chez lui.

Les services qu'il s'efforçait de rendre étaient sans faste et sans empressement affecté. Souvent il lui est arrivé, pour n'avoir pas voulu s'excuser, de demeurer chargé des fautes d'autrui, et de garder sur ce point un secret inviolable sans l'avoir promis.

C'était par pur instinct qu'il était généreux : il n'était point obligé de remporter une victoire sur lui-même pour être bienfaisant. C'était sa manière d'être : c'était la suite de ce caractère qui le portait toujours à s'oublier lui-même pour ne s'occuper que des autres. Au camp, sa tente était toujours la dernière tendue ; dans les marches, il ne songeait jamais à son propre bien-être qu'après s'être occupé de celui des soldats. Cet oubli de lui-même, cette candeur, le rendaient cher aux mauvais comme aux bons. Mais, sans repousser personne, il ré-

pugnait par un sentiment inné à toute liaison vicieuse. Son cœur aimant cherchait un ami de son âge : s'il l'eût trouvé, si cet ami eût été doué d'une âme telle que la sienne, il s'y serait livré sans réserve. — Ah ! sans doute, il vaut mieux qu'il n'ait pas connu cette douceur : un cœur de plus saignerait dans ce moment : sa mort a fait assez couler de larmes.

Son esprit était aussi juste que son cœur était droit et bon. Observateur attentif, rien n'échappait à son discernement. Souvent une ironie fine assaisonnait ses remarques ; mais c'était toujours l'ironie du goût et de la raison, jamais celle de la causticité.

Ce n'était pas seulement avec exactitude, c'était avec *amour* qu'il se livrait à ses devoirs. Souvent, il s'était trouvé chargé seul de l'administration de sa compagnie, et pendant ce temps rien n'y était négligé : il comptait dans son régiment pour un des officiers les plus exacts et les plus intelligents dans les manœuvres : enfin, il recueillait avec avidité tout ce qui pouvait ajouter à ses connaissances militaires. Cette ardeur infatigable, jointe à une intelligence rare, en avait fait un bon officier dans un âge où l'on tient de si près à l'enfance. Mais cette heureuse avidité d'apprendre ne se bornait point à son métier : elle s'était étendue à toutes les parties de son éducation. A seize ans il savait trois langues, il avait étudié plusieurs parties des mathématiques et la fortification ; il avait un fonds considérable de lecture, et des connaissances assez étendues en histoire naturelle et en géographie. L'air d'Italie avait développé en lui un goût vif pour la musique, et il commençait à jouer agréablement du violon. La culture des arts faisait ses délices, et ses talents étaient aussi vrais que ses ver-

tus : ils étaient ainsi qu'elles au-dessus de son âge. Son goût pour la peinture le rendait heureux, et déjà il avait passé de beaucoup, dans ce bel art, les bornes de la médiocrité. Ses derniers dessins, faits dans les huttes de *Laution*, représentaient des groupes de soldats dessinés à la plume, d'après nature : plusieurs seraient dignes de *Salvator Rosa*. Le choix de ses sujets aurait seul indiqué la trempe de son âme. Le paysage héroïque, les objets simples et grands de la nature étaient ceux qu'il préférait, et les plus beaux traits de l'histoire venaient d'eux-mêmes s'offrir à ses crayons. Ses dernières compositions historiques furent la mort d'*Épaminondas* et celle de *Cléobis* et *Biton*, récompensés de leurs vertus par une mort douce et prématurée. Aimable Eugène ! lorsque, dans les derniers loisirs d'*Asti*, ton père te voyait traiter ces deux sujets, il ne prévoyait pas que tu dusses montrer si tôt la constance d'*Épaminondas*, et t'endormir du sommeil de *Cléobis*.

Son exactitude à remplir ses devoirs militaires, sa vigueur et sa patience au milieu des plus grandes fatigues, sa tranquillité dans le péril, sa modération et son esprit de justice, lui avaient acquis le respect autant que l'affection des soldats, appréciateurs intègres du mérite de ceux qui les commandent. L'estime de ses braves compagnons d'armes, et les pleurs qu'ils donnèrent à sa mort, sont pour lui le plus bel éloge funèbre. La nouvelle de sa mort répandit une véritable affliction dans le camp : le chevalier B., sous-lieutenant dans sa compagnie, grièvement blessé dans la même affaire, s'écria, en apprenant sa mort : *Ah! ne valait-il pas mieux que je périsse? Ma mort n'eût pas été irréparable comme celle de ce brave Eugène.* Généreux chevalier !

vous faisiez ainsi votre éloge sans vous en douter : il faut beaucoup de mérite pour sentir vivement celui des autres.

La valeur, en lui, n'avait rien de théâtral, elle était naturelle comme toutes ses autres qualités. On le voyait aussi calme dans les combats que dans toutes les autres actions de sa vie. Son œil observateur en saisissait l'ensemble, et il faisait, au milieu de la tempête, des remarques qui annonçaient le talent. La première fois qu'il fut exposé au feu du canon, il en compta les coups : il déterra et mit dans sa poche un boulet de six livres, qui s'était enfoncé à ses pieds ; il sauta au cou de son père : « Je suis bien heureux, lui dit-il, je craignais d'avoir peur : tout ceci ne m'a pas fait baisser « la tête. » Il a fait de tous les combats où il s'est trouvé des dessins précieux par leur vérité, esquissés quelquefois dans l'action même. A *Versoix*, à *Saint-Germain*, à *Rocca-Barbona*, il dessina et prit des notes au milieu des coups de fusil. Enfin, son courage n'était pas seulement celui d'un guerrier : c'était la fermeté d'un sage, et cette fermeté s'étendait à tout. Il envisageait d'un œil serein la perte de tous les agréments de la vie et la destruction de la fortune qui l'attendait. Il ne concevait pas seulement qu'il fût possible de balancer entre le devoir de suivre ses drapeaux, et la tentation de conserver l'héritage de ses pères. Dans les derniers jours de sa vie, il montra un autre genre de stoïcisme en supportant la douleur avec fermeté, en bravant le fer cruellement secourable des chirurgiens, qui s'étonnaient de sa patience. En vain l'humanité même semble leur défendre la sensibilité. Celui qui le soignait s'était attaché à lui au point de le pleurer. L'inaltérable douceur, le

courage héroïque de cette excellente créature avaient gagné son affection.

Enfin, il envisagea sa dernière heure d'un œil fixe et tranquille; et quoiqu'il n'eût éprouvé aucun chagrin sur la terre, quoiqu'il eût joui de tout le bonheur que peuvent donner la nature et la vertu, il ne gémit, en nous quittant, que sur la douleur qui allait empoisonner la vie des amis qu'il laissait.

Il semble que toutes les âmes rares doivent s'annoncer par un extérieur frappant; et c'est dans la physionomie surtout qu'on cherche des signes de cette supériorité. Celui de votre fils, Madame, n'avait cependant rien d'extraordinaire (1). Les roses de la jeunesse s'étaient même fanées pour lui avant le temps, soit que le hâle et les fatigues les eussent fait disparaître de bonne heure, soit que la nature, qui n'aime pas mentir, se fût hâtée de lui donner une apparence virile. Il ne possédait point ce qu'on appelle la *beauté*; mais il avait je ne sais quelle grâce d'innocence *plus belle que la beauté* (2). Toutes ses attitudes respiraient la modestie et la réserve: sa voix était douce et d'un timbre qui ne pouvait exprimer la colère ni aiguiser le sarcasme. Son œil bleu tendre était grand, lucide, virginal, plein d'une sage intelligence; et lorsqu'il l'arrêtait sur les objets de son estime ou de son affection, son regard était une caresse. Enfin, quoiqu'il n'eût rien de frappant pour le premier coup d'œil, dès qu'on l'avait observé quelque temps on

(1) Quod si habitum quoque ejus posteri noscere velint, decentior quam sublimior fuit.

TACIT., *Agric.*

(2) Gratia oris supererat.

ID., *ibid.*

croyait aisément à ses talents, et volontiers à ses vertus (1).

Tel fut, Madame, l'incomparable enfant que vous avez perdu à seize ans; il a pu illustrer un nom illustre et laisser de lui un long souvenir. Il n'était pas né, il n'était pas élevé pour les temps abominables où nous vivons : il a quitté ce monde absurde et pervers au moment où l'existence est devenue pour nous un fardeau pénible ! Heureux Eugène ! le ciel ne t'a rien refusé puisqu'il t'a donné de vivre sans tache et de mourir à propos (2).

Il n'a point vu, Madame, les derniers crimes du monstre révolutionnaire (3). Il n'a point vu en Piémont la trahison appelant les hordes dévastatrices sur ce superbe pays, sur ce jardin d'Éden, où toutes les richesses accumulées proclament le gouvernement paternel qui le vivifie ; il n'a point vu l'auguste Clotilde, sous l'habit du deuil et de la pénitence, parcourant à pied les rues de la capitale pour aller dans nos temples pleurer les crimes commis et ceux qu'on voulait commettre. Il n'a pas vu en Savoie les restes déplorables d'une noblesse généreuse entassés par d'autres traîtres dans les maisons d'arrêts (4) ; et, par un raffinement de cruauté inouï, l'épouse séparée de l'époux et la fille du père ; il n'a pas vu son aïeul vénérable traîné dans le cachot des scélérats (5); de crédules infortunés arrachés du

(1) Bonum virum facile crederes magnum libenter.

(2) Tu vere felix Agricola, non vita tantum claritate sed etiam opportunitate mortis.

(3) Non vidit obsessam curiam, clausum armis senatum.

(4) Mox nostræ duxere Helvidium in carcerem manus.

(5) Le marquis de Costa, aïeul du jeune homme, fut longtemps enfermé dans les grandes prisons de Chambéry avec des scélérats, et souffrant des choses

Piémont par un décret solennel de la nation, menacés de perdre leurs biens s'ils n'obéissaient à ce décret tyrannique, et dépouillés sans pudeur de ces mêmes biens après avoir obéi; condamnés à être les témoins silencieux (1) de la destruction de tout ce qu'ils possèdent, et à manger le pain de la misère au milieu de leurs biens usurpés et saccagés par des brigands. Il n'a pas vu le sexe (2), l'enfance, la vieillesse, la maladie même et la douleur traitées avec une barbarie insultante qui eût fait horreur à des sauvages. Et si notre exil doit finir, si nous devons enfin revoir notre patrie, il ne gémira point avec nous sur des ruines que les mains de deux générations peut-être ne pourront relever. Il ne verra point cette terre flétrie par l'athéisme et par l'anarchie; cette terre naguère florissante, aujourd'hui sans culte et sans lois, dépouillée de tous ses ornements comme une veuve désolée tendant les mains au ciel, qui refuse toujours de l'entendre. Il ne verra point sa fortune abîmée, l'héritage de ses pères dévasté, et par quelles mains, grand Dieu! Ah! pleurons sur nous, pleurons sur tout ce que nous devons encore voir et souffrir, et non sur l'ange qui plane au-dessus de ce fleuve de sang et de fange où nous flottons entraînés, sans savoir où nous aborderons.

Il faut avoir le courage de l'avouer, Madame : longtemps nous n'avons point compris la révolution dont nous sommes les témoins. Longtemps nous l'avons prise pour un *événement;* nous étions dans l'erreur : c'est

qu'on n'a pas la force d'écrire. Il baissa sensiblement dans cette horrible captivité, et mourut peu de temps après.

(1) Cum suspiria nostra subscriberentur.

(2) Tot nobilissimarum fœminarum exilia et fugas.

une *époque ;* et malheur aux générations qui assistent aux époques du monde ! Heureux mille fois les hommes qui ne sont appelés à contempler que dans l'histoire les grandes révolutions, les guerres générales, les fièvres de l'opinion, les fureurs des partis, les chocs des empires et les funérailles des nations ! Heureux les hommes qui passent sur la terre dans un de ces moments de repos qui servent d'intervalles aux convulsions d'une nature condamnée et souffrante ! Fuyons, Madame ; mais où fuir ? Ne sommes-nous pas attachés par tous les liens de l'amour et du devoir? Souffrons plutôt, souffrons avec une résignation réfléchie, si nous savons unir notre raison à la raison éternelle, au lieu de n'être que des *patients,* nous serons au moins des *victimes.*

Certainement, Madame, ce chaos finira ; et probablement par des moyens tout à fait imprévus. Peut-être, même, pourrait-on déjà, sans témérité, indiquer quelques traits des plans futurs qui paraissent décrétés. Mais par combien de malheurs la génération présente achètera-t-elle le calme pour elle ou pour celle qui la suivra ? c'est ce qu'il n'est pas possible de prévoir. En attendant, rien ne nous empêche de contempler déjà un spectacle frappant : celui de la foule des grands coupables immolés les uns par les autres avec une précision vraiment surnaturelle. Je sens que la raison humaine frémit à la vue de ces flots de sang innocent, qui se mêlent à celui des coupables. Les maux de tout genre qui nous accablent sont terribles, surtout pour les aveugles, qui disent que *tout est bien,* et qui refusent de voir dans tout cet univers un état violent, absolument *contre nature* dans toute l'énergie du terme. Pour nous, Madame, contentons-nous de savoir que tout a sa raison, que nous con-

naîtrons un jour. Ne nous fatiguons point à savoir les *pourquoi*, même lorsqu'il serait possible de les entrevoir. La nature des êtres, les opérations de l'intelligence et les bornes des possibles nous sont inconnues. Au lieu de nous dépiter follement contre un ordre de choses que nous ne comprenons pas, attachons-nous aux vérités pratiques. Songeons que l'épithète de *très-bon* est nécessairement attachée à celle de *très-grand*, et c'est assez pour nous. Nous comprendrons que, sous l'empire de l'être qui réunit ces deux qualités, tous les maux dont nous sommes les témoins ou les victimes ne peuvent être que des actes de justice, ou des moyens de régénération également nécessaires. N'est-ce pas lui qui a dit, par la bouche d'un de ses envoyés : « Je vous aime d'un amour éternel (1)? » Cette parole doit nous servir de solution générale pour toutes les énigmes qui pourraient scandaliser notre ignorance. Attachés à un point de l'espace et du temps, nous avons la manie de rapporter tout à ce point : nous sommes tout à la fois ridicules et coupables.

Qui plus que vous, Madame, a besoin de s'élever à ces hautes et consolantes pensées? Au milieu de cette masse effroyable de maux que la révolution française a versés sur nos têtes, vos souffrances, par un funeste privilége, s'élèvent au-dessus de mille autres. Le sacrifice même imposé à votre fils disparaît, si on le compare au vôtre : le sien ne fut que la mort; le vôtre est de lui survivre. Sans doute, toutes les consolations humaines se réunissent autour de vous; mais combien toutes ces consolations sont vaines! Arrachez donc vos yeux de

(1) Jérémie.

cette terre, qui n'est plus pour vous qu'un désert ensanglanté. L'homme ne paraît si petit que parce qu'il est courbé vers sa demeure : la stature de cet être est immense, et s'il a la force de se relever quelquefois, il peut encore porter sa tête jusque dans les régions de la paix. Nous sommes tous entraînés avec la rapidité de l'éclair vers ce moment, le dernier des moments, où toutes les passions qui nous agitent aujourd'hui ne seront plus pour nous que des souvenirs inutiles ou amers. Anticipons sur l'instant solennel où nous finirons de mourir. Soulevez le voile ! Eugène est derrière. Jadis Socrate, avant de boire la ciguë, disait à ses amis : « Lorsqu'on « disposera de mon corps, ne dites pas qu'on brûle ou « qu'on enterre Socrate ; NE ME CONFONDEZ POINT AVEC MON « CADAVRE. » La raison seule n'a jamais rien dit de plus beau. Mais Socrate avait besoin de convaincre ses disciples pour les consoler : plus heureux que lui, je n'ai qu'à vous prier de vous servir de vos principes. *Vous ne confondez point* Eugène *avec son cadavre :* la chrysalide grossière est tombée en poudre ; mais le papillon immortel a déployé ses ailes d'or et d'azur pour s'envoler vers sa patrie. Tout ce que nous avons aimé, tout ce que nous avons admiré dans votre fils, vit et ne mourra jamais (1).

Ombre pure et chérie ! si les sentiments qui ont pénétré nos cœurs dans ce monde survivent à la mort et nous accompagnent dans l'autre ; si, comme de grandes âmes, des âmes généreuses et sensibles aiment à le croire (2), les objets de nos affections ne deviennent

(1) Quidquid ex Agricola amavimus, quidquid mirati sumus, manet mansurumque est... in æternitate temporum.

(2) Siquis piorum manibus locus, si ut sapientibus placet, etc.

point étrangers à notre intelligence, au moment où elle se débarrasse de son enveloppe mortelle, reviens! ah! reviens souvent parmi nous! habite encore la demeure solitaire de tes parents désolés. Descends vers eux comme ces génies bienfaisants, envoyés dans l'enfance du monde, vers les patriarches exilés et voyageurs, pour verser dans leur esprit des instructions utiles, et dans leur cœur le baume du courage et de la consolation. Viens! tu ne changeras point de séjour : le ciel est partout où se trouve la vertu. La nuit, quand tout se tait, quand la douleur, seule avec elle-même, baigne sa froide couche de larmes amères, plane sur ces têtes chéries, et de ton aile éthérée secoue sur elles une rosée balsamique qui les avertisse de ta présence et les remplisse de pensées célestes.

Ombre amie! oh! que ne puis-je encore te donner cette espèce d'immortalité qui dépend de notre faible nature! Que ne puis-je communiquer à cet écrit quelques étincelles de cette flamme qui soulève ma poitrine et fait battre mon cœur! Non, ce n'est point assez pour l'amitié de pleurer sur ta cendre; je voudrais faire reconnaître ton âme dans ce tableau, dont les larmes ont peut-être affaibli les couleurs : je voudrais élever un monument durable à tes vertus précoces, qui n'ont brillé qu'un instant; je voudrais, s'il était possible, *te raconter à la postérité* (1) et te faire aimer de nos descendants.

(1) Agricola, posteritati *narratus* et traditus, superstes erit.
TACIT.

ADRESSE

DU MAIRE DE MONTAGNOLE

A SES CONCITOYENS.

J'étais à Lausanne au printemps de l'année 1795, lorsque les prêtres, qui rentraient en foule dans le duché de Savoie comme dans toute la France, me demandèrent un pamphlet qui fût à la portée de tout le monde et qu'on pût répandre avec profusion pour rassainir et diriger l'esprit public. Ils voulaient surtout mettre à profit l'occasion favorable des *assemblées primaires* qu'on venait de provoquer pour une nouvelle élection de *représentants*.

Je composai donc le badinage raisonnable qui suit. Il eut une vogue extraordinaire en Savoie et en Suisse; mais nos efforts dans tous les genres devaient être inutiles, du moins pour longtemps.

Montagnole est un village dans la montagne à deux ou trois milles de Chambéry. Un site sauvage, la simplicité des habitants, et des vins détestables, avaient fait de ce nom une espèce de plaisanterie. C'est la raison qui me le fit choisir pour amuser des oreilles allobroges.

Je m'imposai la loi de parler toujours français, et cependant de faire toujours parler un laboureur. Je cherchai les expressions familières et les tournures nationales; Jean-Claude Têtu fit beaucoup rire; c'est tout ce qu'il fallait.

JEAN-CLAUDE TÈTU,

MAIRE DE MONTAGNOLE

(DISTRICT DE CHAMBÉRY),

A SES CHERS CONCITOYENS,

LES HABITANTS DU MONT-BLANC,

SALUT ET BON SENS.

Frères et amis,

Lorsque la patrie est en danger, tout citoyen a droit de venir à son secours. Par ce mot de *patrie*, je n'entends point la France; car, quoique l'orgueil soit en grand ordre du jour, je n'en ai point assez pour me croire en état de régenter la France. Si j'abandonne un instant ma charrue pour prendre la plume, c'est uniquement pour vous parler de la Savoie; j'ai la vue trop courte pour voir au delà; d'ailleurs, peu m'importe.

On a fait à Paris une constitution toute battant neuve; et pour la faire accepter librement il faudra convoquer les assemblées primaires. D'ailleurs, on dit, de tout côté, que celles du Mont-Blanc seront convoquées pour une autre raison : c'est à savoir, pour leur faire dire librement que la Savoie veut être française, et pour déclarer à la Convention nationale qu'elle est obligée, en conscience, de soutenir ce qu'elle a fait à l'égard de notre pays.

Or, c'est sur cela, Citoyens, que je veux me donner l'honneur de vous défiler quelques phrases, car c'est le moment ou jamais; et comme dit le roi Salomon, *la parolé dite en son temps est comme une pomme d'or enchâssée dans l'argent.*

En deux mots comme en mille, je dis que soit que l'on convoque les assemblées primaires pour faire accepter librement la nouvelle constitution, ou pour faire demander librement la confirmation définitive de la réunion à la France, vous devez profiter de l'occasion pour déclarer solennellement que vous ne voulez pas être Français, et pour supplier la Convention nationale de vous rendre à votre légitime souverain.

Prenez garde, Citoyens, qu'on ne vous mène comme des moutons dans quelque trou dont il ne vous sera plus possible de sortir quand une fois vous y serez tombés. Il y a une manigance en l'air si claire, qu'un aveugle la verrait. Nos dix députés ayant tout à fait rompu la paille avec le roi de Sardaigne, il ne faut pas être sorcier pour comprendre qu'ils doivent faire le vert et le sec pour empêcher le retour de la Savoie à son ci-devant maître. Voilà pourquoi on vous travaille de la belle manière pour vous faire dire ce qui leur convient, au lieu de ce qui vous convient.

Quant à moi, je vous déclare que je ne veux point de mal à ces messieurs, et que je donnerais ma plus belle vache qu'il ne leur arrivât point de mal; mais dam! aussi, voyez-vous, il ne faudrait pas nous perdre pour les beaux yeux de si peu de monde. C'est à eux, d'ailleurs, à voir s'il n'y a point d'autre planche pour se sauver.

Nous avons tous sur le cœur cette triste comédie de 1792, lorsqu'une poignée de vauriens, qui se faisaient appeler *la nation*, écrivirent à Paris que nous voulions être Français; vous savez tous devant Dieu qu'il n'en était rien, et comme quoi nous fûmes tous libres de dire *non*, à la charge de dire *oui*.

Or, voici une belle occasion de donner un démenti à ceux qui nous firent parler mal à propos. Aujourd'hui, nous ne sommes plus si épouvantés que nous l'étions alors; nous avons un peu repris nos sens. Croyez-moi, disons tout rondement que nous n'en voulons plus.

Vous croirez peut-être qu'il y a de l'imprudence à parler si clair. Au contraire : vous pourrez par là faire grand plaisir à la Convention nationale. Tout le monde sait assez qu'elle a besoin, et partant, envie de la paix. Or, cette réunion à la France la gêne, et le vœu de la nation, quoiqu'il n'ait jamais existé que dans la boîte à l'encre du citoyen Gorrin (1), forme cependant un obstacle très-fort aux yeux de la Convention nationale, qui est retenue par le point d'honneur plus que par la valeur de notre pays.

En lui disant la vérité, vous la mettrez à l'aise, et elle vous en saura gré : ce raisonnement est clair comme de l'eau de roche.

Mais supposons qu'elle pense autrement, qu'elle veuille à tout prix garder la Savoie, et qu'elle y réussisse, que vous arriverait-il pour avoir dit que vous regrettez votre ancien souverain? Il vous arriverait d'être particulièrement estimés et chéris par la Convention nationale

(1) Imprimeur du département.

elle-même. Tout le monde ne sait-il pas qu'on aime les gens fidèles partout où ils se trouvent? Quand il y a de la révolte, de l'impertinence ou de l'insurgerie, à la bonne heure, que les maîtres se fâchent; mais quand on parle poliment, chacun est libre de dire sa raison. On peut tirer son chapeau devant le drapeau tricolore, et dire qu'on a de l'amitié pour la croix blanche. Par Dieu! chacun à son goût, peut-être? En disant qu'on aime les poires, méprise-t-on les pommes?

Si la Convention nationale vous gardait même après cette déclaration, elle vous aimerait comme ses yeux; c'est moi qui vous le dis.

Mais ce n'est pas tout. Quand même nous demeurerions Français, il ne faut pas croire que ce fût pour longtemps. Un peu plus tôt, un peu plus tard, la chose volée revient toujours à son maître. La Savoie est au roi de Sardaigne depuis huit cents ans; personne ne peut lui faire une anicroche là-dessus : pourquoi la lui garderait-on? Parce qu'on la lui a prise apparemment. Quelle chienne de raison! Demandez au tribunal criminel du district, vous verrez ce qu'il vous en dira.

La Savoie a bien été prise d'autres fois. On l'a gardée trois ans, cinq ans, sept ans, trente ans; mais toujours elle est revenue : il en sera de même cette fois.

Le roi de France, qui était avant celui qui était avant le dernier, fut un grand fier-à-bras, à ce que tout le monde dit : c'est une chose sûre qu'il faisait peur à tout le monde; et cependant, quoiqu'il convoitât la Savoie, et qu'il s'évertuât beaucoup pour l'avoir, il ne put jamais en passer son envie.

Dans ma jeunesse, je ne comprenais pas pourquoi notre petite Savoie n'était pas une province de France,

et comment cette *drumille* (1) avait pu vivre si longtemps à côté d'un gros brochet sans être croquée; mais en y pensant depuis, j'ai vu combien feu ma grand'mère avait raison quand elle me disait : Jean-Claude, mon ami, quand tu ne comprends pas quelque chose, fie-toi à celui qui a fait le manche des cerises.

La Savoie n'est pas à la France, parce qu'il ne faut pas qu'elle soit à la France. Si les Français la possédaient, l'Italie serait flambée. Ils bâtiraient dans notre pays des forteresses à tout bout de champ; ils feraient des chemins larges comme la grande allée du *Verney* (2), jusque sur nos plus hautes montagnes. A la place de l'hospice du Saint-Bernard, où l'on donne la soupe aux pèlerins, il y aurait une bonne citadelle, avec des canons et de la poudre, et toute la diablerie que vous savez; et puis, au premier moment d'une guerre, ce serait une bénédiction de les voir dégringoler de l'autre côté! Soyez sûrs qu'ils y descendraient les mains dans leurs poches; et quand une fois on est en Piémont, les gens qui savent un peu comment le monde est fait, disent que ce n'est plus qu'une promenade. Si M. l'empereur était assez grue pour souffrir que ces gaillards gardassent la Savoie, il ferait tout aussi bien de les mettre en garnison à Milan.

Mais tandis que la Savoie est au roi de Sardaigne, on ne peut pas être surpris en Italie. Diantre! c'est bien différent, d'être dans un pays ou d'y aller.

Et nos bons amis les Suisses, croyez-vous qu'ils soient bien amusés d'entendre les tambours des Français de

(1) C'est le nom d'un petit poisson extrêmement commun et d'un prix très-bas. Il n'est mangé que par le peuple.

(2) Promenade publique de Chambéry,

l'autre côté du lac? Les Genévois, qui ne sont que des marmousets, les fatiguent déjà passablement; jugez comme ils ont envie de toucher de tout côté la République française! Sûrement, les Français ne pourraient pas leur faire un plus grand plaisir que de s'en aller d'où ils sont venus. Les Suisses et les Savoyards sont cousins; ils font leurs fromages en paix, et ne se font point d'ombrage. Que les grands seigneurs demeurent chez eux, et ne viennent pas casser nos pots.

Il faudra donc rendre la Savoie, parce que tout le monde voudra qu'on la rende; et quand la Convention nationale aurait les griffes assez fortes pour la retenir dans le moment présent, croyez-vous que ce fût pour longtemps? Bah! les choses forcées ne durent jamais.

Le courage des Français fait plaisir à voir; mais ne vous laissez pas leurrer par cette lanterne magique. Vous savez que, lorsqu'on se rosse, un jour de *vogue* (1), surtout lorsqu'on est un peu gris, on ne sent pas les coups; mais c'est le lendemain qu'on se trouve bleu par-ci, par-là, qu'on se sent roide comme le manche d'une fourche, et qu'il n'y a pas moyen de mettre un pied devant l'autre.

Quand la France sera froide, vous l'entendrez crier.

C'est bien vrai que les rois, en se battant avec la France, n'ont pas fait la figure qu'on attendait; mais il faut faire attention, *primo*, qu'il y a eu du micmac parmi eux; et cela est encore un effet de la justice divine, qui n'aime pas trop qu'on s'assemble pour tomber sur son prochain; à moins que ce ne soit dans des intentions tout à fait chrétiennes. Autrement, dès qu'on a bâti une

(1) Fête champêtre.

de ces confréries batailleuses, la Providence, qui est toujours prête, vous y fourre la brouillerie comme un bâton dans une roue, et ça ne va plus.

Outre cela, les rois ont été trompés par de mauvais domestiques. Mon Dieu ! c'est comme dans nos maisons.

Mais le principal à savoir, c'est que les souverains sont de vieux maîtres attachés à leurs familles, et qui savent leur compte. Ils pensent au lendemain, parce qu'ils ont des enfants. Ils sont avares de tout, et rien ne les fait endêver comme de jeter leur bien par la fenêtre.

Au lieu que *la nation* est une jeune reine luronne, trop grande pour son âge, qui veut ce qu'elle veut. Elle vous dépense le sang comme de l'eau claire, et les millions comme des picaillons (1).

Je crois bien qu'on fait parler de soi, en menant ce train ! Mais il ne faut pas vous imaginer qu'on soit éreinté comme en France. Mon neveu, Jean Têtu, qui sert dans le régiment de Savoie, m'a donné des nouvelles du Piémont. Voici sa lettre ; c'est un garçon qui a fait sa troisième, et qui sait ce qu'il dit :

A la Spinarda, le 27 juillet 1795.

« Mon chèr oncle,

« Celle-ci est pour vous donner de mes nouvelles,
« qui sont très-bonnes, grâce à Dieu. Pour ce qui est de
« ce que vous me demandez à l'égard du pays, je n'ai
« rien de mauvais à vous dire : la *prise* (2) est magni-
« fique ; les blés sont hauts comme mon fusil avec sa

(1) Petite monnaie de Piémont ; sixième partie du sou.
(2) Expression allobroge pour *récolte*.

« baïonnette, et les herbes sont hautes comme les blés de « Savoie. Les billets perdent un petit brin ; pourtant ça « va. Nous sommes bien chaussés, bien vêtus, et payés « ric-rac. Il y a du froment, du riz, de la polente. On « met de la viande au pot, et l'on boit souvent le petit « coup. Les enfants du roi sont bons comme le bon « pain, et ils régalent le soldat quand ils peuvent. On va « bien tirant quelques coups de canon sur la lisière du « pays ; mais pour ce qui s'appelle le *dedans*, on y dort « comme si de rien n'était. C'est faux, ce qu'on vous a « dit, qu'il y avait de la forçation dans les familles pour « recruter ; il ne manque pas de gagne-bon-temps qui « s'enrôlent pour l'agrément du métier, et si l'on en « tue quelques-uns, les femmes ne sont pas sèches. « J'embrasse ma cousine Fanchon, etc. »

Soyez sûrs que c'est la même chose ailleurs. Si vous voulez que je vous le dise, je crois que toutes les victoires de la France ne sont que des châtiments du ciel. C'est un fichu bonheur, au moins, que d'être comme elle est. Si les rois y étaient entrés, quel mal auraient-ils fait ? Ceux qui menaient le branle auraient perdu le *goût du pain*, comme on dit ; d'autres eussent un peu pâti, en fait de ce qui s'appelle mortification : voilà tout. La France aurait été prise, et les Français auraient été heureux par force. C'est justement le contraire que Notre-Seigneur voulait. Bonté divine ! peut-on penser à cette France sans frissonner de tout son corps, comme un jour de fièvre ? Plus de catéchisme ! plus de vergogne ! plus d'obéissance ! Foudroyades à Lyon ! sabrades, noyades, mariages républicains à Nantes ! fusillades et

guillotines de tous côtés : de vilains échafauds dressés partout où l'on montrait des marionnettes! Les têtes fauchées comme l'herbe au mois de juillet, et la fleur de la jeunesse massacrée à la guerre! Nous savons que, l'année dernière seulement, il a péri soixante-dix mille hommes à la conquête de ce pays, où il y a tant de canaux; vingt-cinq mille sont morts à l'armée d'Italie. Et nos chers enfants du mont Blanc! pauvres volontaires, que les gendarmes ont emmenés à la chaîne, ne nous écrivaient-ils pas, de l'armée des Pyrénées, des lettres à faire pleurer les rochers?

Ah! les Français feraient bien mal, s'ils s'entêtaient à garder leurs conquêtes; car s'ils rendent ce qu'ils ont pris, ils pourront peut-être demeurer tranquilles pour se refaire; mais s'ils retiennent le bien d'autrui, toutes les puissances qu'ils auront déshabillées, n'attendront que le moment de recommencer, qui viendra plus tôt pour elle que pour eux. C'est inutile de penser qu'on puisse se moquer longtemps des commandements de Dieu.

Et si nous demeurions Français, savez-vous ce qui nous arriverait? C'est que nous souffririons comme les pierres du pavé, et que, lorsque les choses commenceraient à aller un peu mieux en France, on nous rendrait au roi, qui nous recevrait de mauvaise grâce, comme des libertins. Cette raison est bonne, parce qu'elle sert pour tout le monde.

Combien a-t-on déjà fait de constitutions en France, depuis cinq ans? Une, deux, trois, quatre; mais ces Français, qui en ont jeté trois au rebut, parce qu'elles n'étaient pas faites pour leur taille, voudraient-ils nous faire croire que la quatrième va se coller sur leur per-

sonne comme un gant de peau de chien? A d'autres! J'ai soixante ans : ce n'est pas à moi qu'on fera croire cela, ni à vous, frères et amis.

Il n'y a donc rien de fait. Les Français ne sont pas encore guéris, et même il semble qu'ils n'ont pas bien envie de l'être; car s'ils étaient véritablement ennuyés d'être malades, est-ce qu'ils ne se donneraient pas tous le mot pour faire venir de la thériaque de Venise(1)? Ils feront donc encore de grands efforts ruineux et fatigants; mais, à la fin, ils s'impatienteront, les uns plus tôt, les autres plus tard : ils se diviseront; on se battra, et nous serions de la fête comme de juste. Dans toutes les confréries du monde on n'est reçu qu'en payant; mais, pour cette fois, il nous en coûterait cher, je vous en réponds.

Il y a plus de deux cents ans qu'il y eut déjà un tapage en France pour des affaires de huguenots. Notre curé en parlait un jour avec monsieur le châtelain : il appelait cela la *digue*, ou la *ligue*, ou la *figue*, enfin quelque chose en *igue*. Mais c'était diabolique; il disait que cette machine dura je ne sais combien de temps, trente ou quarante ans je crois. Sainte Vierge Marie! cela ne fait-il pas dresser les cheveux? C'est bien pire aujourd'hui, puisqu'alors il y avait des rois, des princes, des seigneurs, des parlements, en un mot, tout ce qu'il fallait pour faire la besogne après la folie passée; mais à présent que tout le royaume est en loques, ce sera le diable à confesser pour tout refaire. Serait-il possible que nous fussions mêlés là-dedans? *Libera nos, Domine.*

(1) En 1795, le roi de France était à Vérone.

Vous croyez peut-être, vous autres petits Messieurs qui avez des habits de drap d'Elbeuf et des boutons d'acier, que c'est pour vous que le four chauffe, et que vous serez toujours les maîtres? Ah! bien oui! fiez-vous-y. On a déjà fait main basse sur les municipalités de campagne; ainsi, adieu aux rois de village : il n'y a plus de districts; ainsi, adieu aux rois de petites villes; ne voyez-vous pas comme tout s'achemine à vous rendre des zéros en chiffre? Quand tout sera tranquille, le peuple donnera les places à ceux que vous teniez en prison; et si, pendant cette tempête, quelques champignons sont sortis de terre, vous n'y gagnerez rien; car les ci-après sont bien plus insolents que les ci-devant.

On vous amuse aussi en vous parlant de la suppression des impôts. Sans doute qu'on n'ose pas mettre le peuple de mauvaise humeur dans ce moment, pour raison; mais seriez-vous assez simples pour croire que, dès qu'on sera bien maître de lui, on ne vous chargera pas comme des mulets du mont Cenis? La Convention nationale a fait tant d'assignats, tant d'assignats, que si on les collait tous par les bords, il y aurait de quoi couvrir la France de papier : malgré ce qu'on en a brûlé dans toutes les gazettes, il en reste pour quatorze milliards; or, savez-vous ce que c'est que quatorze milliards? Pour faire cette somme en numéraire, il faudrait autant de louis qu'il y a de grains de blé en quatre cent cinquante-cinq sacs, mesure de Chambéry, pesant chacun cent quarante livres poids de marc. Le citoyen Ginollet, ci-devant collecteur de la taille, qui sait l'arithmétique comme son *Pater*, a fait ce compte sur ma table.

. . . .

Mais toutes ces débauches de papier ne peuvent durer; et à la fin, pour faire face aux dépenses, on vous demandera l'argent que vous avez, et même celui que vous n'avez pas.

Enfin, comme il faut toujours garder la meilleure raison pour la dernière, tenez pour certain que, si vous demeurez Français, vous serez privés de votre religion. La Convention nationale, disent certaines personnes, a promis la liberté du culte; oui, mais vous savez bien qu'on n'a rien tenu de ce qu'on vous avait promis. Souvenez-vous de ce qui se passa lorsqu'on établit l'Église constitutionnelle. Il n'y eut qu'un cri en Savoie contre cette manipulation ecclésiastique; mais vos électeurs eurent beau protester, on ne les écouta pas, et le jour qu'ils s'assemblèrent pour l'élection de ce drôle d'évêque qui nous a tant fait rire avant de nous faire pleurer, un des représentants du peuple dit expressément que, *si les électeurs raisonnaient, on ferait conduire deux pièces de canon à la porte de la cathédrale; voilà comme on fut libre.*

Nous avons d'ailleurs un bon témoin de ce qui se passa. *Grégoire*, l'un des représentants, n'a-t-il pas dit formellement dans le sermon qu'il a débité, à la tribune de la Convention, sur la liberté des cultes : *Nous avons promis de votre part la liberté du culte aux habitants du Mont-Blanc, et nous les avons trompés.*

C'est clair cela; mais ce que ce bon apôtre n'a pas dit, c'est qu'il était venu en Savoie tout justement pour y faire ce qu'il a blâmé dans les autres.

Ce n'est pas seulement le culte de la déesse Raison dont nous ne voulons pas, nous ne voulons rien de nouveau; rien, ce qui s'appelle rien. On nous l'avait promis, pourquoi nous a-t-on trompés ?

Je l'entendis ce curé d'Embremenil, le 16 février 1793, lorsqu'il se donna tant de peine, dans la cathédrale de Chambéry, pour nous prouver que l'Église constitutionnelle était catholique. Son discours *emberlicoqua* (1) beaucoup de gens; mais, quoiqu'il ait de l'esprit comme quatre, il ne me fit pas reculer de l'épaisseur d'un cheveu. Quand je le vis en chaire sans surplis, avec une cravate noire, ayant à côté de lui un chapeau rond au lieu d'un bonnet à houpe, et nous disant, *citoyens*, au lieu de *mes frères* ou *mon cher auditeur*, je dis d'abord en moi-même : Cet homme est schismatique!

En effet, quelle apparence que le bon Dieu n'ait fait la religion que pour les esprits pointus, et qu'il n'y ait pas quelque manière facile de connaître ce qui est faux? Quand il viendra quelque grivois d'*apôtre* vous prêcher un *Credo* de sa façon, au lieu de vous embarquer dans de grands alibiforains qui font tourner la tête, vous n'avez qu'à le regarder bien attentivement : je veux ne moissonner de ma vie si vous ne découvrez pas sur sa personne quelque chose d'hérétique, ne fût-ce qu'un bouton de veste.

Mais, baste! la Convention nationale se moque de l'Église constitutionnelle : ce n'est pas l'embarras; le mal est qu'elle n'en veut point. Ainsi, c'est à vous de voir si vous voulez vous trouver sans religion.

La liberté du culte qu'on a promise depuis quelque temps n'est qu'une farce. Si vous êtes catholique, essayez un peu de jeter à la poste une lettre adressée *à Sa Sainteté le Pape à Rome*, vous verrez si elle arrivera.

(1) Autre expression du pays, pour *embarrasser*, *intriguer*.

C'est cependant drôle, qu'un catholique ne puisse pas écrire au pape !

Et vos évêques, où sont-ils ? et vos prêtres, pourquoi ne vous les rend-on pas ? Est-ce agir rondement, de promettre une Église catholique, et de bannir les prêtres catholiques ? — Mais, dira-t-on, nous en avons en Savoie. — Oui, ils y sont à leurs périls et risques. On les a calomniés, insultés, emprisonnés, fusillés. On recommencera demain, aujourd'hui, quand on voudra. On n'a point révoqué la loi qui les déporte ni celle qui confisque leurs biens, après une loi solennelle qui leur permettait de les administrer par procureur.

Ne vous laissez donc pas tromper : la rancune contre notre religion est toujours la même, et si l'on a fait quelque chose en sa faveur, ce n'est pas par amitié, ce n'est pas par justice : c'est par crainte. Les gens de l'ouest n'ont pas voulu démordre, il a bien fallu accorder quelque chose ; mais c'est bien à contre-cœur et de mauvaise grâce.

Boissy d'Anglas est, à ce qu'on dit, un des bons enfants de l'Assemblée : je ne crois pas qu'il aime à tourmenter son prochain. Cependant, quand il fit le rapport sur la liberté du culte, au nom des trois comités, il dit tout net que les intérêts de la religion étaient des chimères. Il ajouta : « Je ne veux pas décider s'il « faut une religion aux hommes... s'il faut créer pour « eux des illusions, et laisser des opinions erronées « devenir la règle de leur conduite. C'est à la philoso- « phie à éclairer l'espèce humaine, et à bannir de dessus « la terre les longues erreurs qui l'ont dominée. C'est « par l'instruction que seront guéries toutes les mala- « dies de l'esprit humain. Bientôt vous ne les connaî-

« trez que pour les mépriser, ces dogmes absurdes, « enfants de l'erreur et de la crainte : bientôt la reli- « gion des Socrate, des Marc-Aurèle, des Cicéron, « sera la seule religion du monde.... Ainsi vous prépa- « rerez le seul règne de la philosophie.... Vous couron- « nerez avec certitude la révolution commencée par la « philosophie. »

Il faudrait avoir les yeux pochés pour ne pas voir ici un homme en colère, qui se console du décret dans la préface.

Je mentirais, au reste, si j'assurais que je comprends tout ce morceau, et que je connais les trois théologiens dont il parle; mais je gagerais bien à tout hasard mes deux charrues contre un exemplaire de la nouvelle constitution, que Socrate, Marc-Aurèle et Cicéron étaient protestants.

Ainsi, mes chers amis, si vous demeurez Français, vous êtes exposés à tous les maux possibles, de manière que les patriotes mêmes qui se trouvent parmi vous, sont intéressés à revenir au roi de Sardaigne. Les prophètes de malheur qui vous parlent de punition et de vengeance sont plus bêtes que des bêtes. Bon Dieu! qui est-ce qui ne connaît pas les pères? Quand mes enfants se lèvent en masse pour me faire une forte sottise, je ne fais pas semblant de m'en apercevoir; tout au plus, je fouette le plus grand.

Je sais bien qu'ici toute la famille n'est pas coupable : il s'en faut bien, Dieu merci! mais comme dit le proverbe, *Toute comparaison cloche*, et pour cette fois elle cloche en faveur de ma petite idée.

Enfin, croyez-moi, il faut dire que vous voulez retourner à votre roi. Profitez de l'occasion, et même

faites-la naître, s'il est nécessaire. On pourra prendre des chemins en zigzag pour vous faire dire ce que vous ne voulez pas dire. Sentinelles, prenez garde à vous! Vos forêts ne sont pas si détruites, que vous ne puissiez tenir encore en respect les procureurs sans procurations. Si vous rendez gloire à la vérité dans cette occasion, cela sera fameux : nous le raconterons à nos enfants, et les rois le raconteront aux leurs.

Si vous n'êtes pas assez libres, si le courage vous manque, au moins, lorsqu'on vous interrogera dans les assemblées primaires, dites que vous n'êtes pas libres, répondez que vous n'avez rien à répondre : on ne gagne rien à faire les poules mouillées, et il n'y a point de danger à être des hommes. Est-ce que je me nommerais, moi qui suis père de famille, s'il y avait du danger à dire la vérité ? Il faut bien que la C. N. l'entende avec plaisir, puisque tous les jours on la dit à la barre, et même d'une manière qui épargne tout à fait la politesse. Quel mal y a-t-il à lui dire honnêtement que c'est un grand crime de se moquer des bonnes gens, de venir leur faire peur chez eux, et de se vanter après qu'on les a pris de bonne grâce. Dans tout le monde, on a eu pitié des brutalités qu'on nous fit en 1792; aujourd'hui, un petit nombre d'hommes voudraient recommencer pour leur propre intérêt, qui n'est pas le vôtre; et les jacobins, qui sont à l'agonie, voudraient aussi, avant de mourir, vous pousser à faire une grande lourdise; en quoi ils sont bien sots, car le temps où l'on pend vaudra toujours mieux que celui où l'on assomme. Tant y a que, si vous êtes sages, vous ne serez les dupes ni des uns ni des autres ; le temps de la peur est passé. Dites que vous êtes à Victor-Amé,

ou ne dites rien : vous parlerez assez en refusant de parler.

À Montagnole, le 10 août 1795.

CINQ PARADOXES,

A MADAME LA MARQUISE DE NAV....

LETTRE A L'AUTEUR.

Turin, 10 mai 1795.

.... La Providence, Monsieur le comte, a pris soin de rétrécir nos demeures, assez pour qu'une mère de famille puisse sans sortir de sa chambre savoir ce qui se passe dans toutes les pièces de son appartement. Je dois à cet heureux arrangement d'avoir la tête cassée depuis huit jours par les *Paradoxes* de *Cicéron*, que mon fils explique comme il peut. A la fin, la fantaisie m'a pris de savoir de quoi il s'agit, et je me suis recommandé à M. l'abbé Martin, qui doit être assez las de mon fils pour essayer avec plaisir un autre enseignement : il m'a donc expliqué la chose en gros; et franchement, je trouve tout cela assez plat. Bon Dieu! à quoi ces graves philosophes s'amusaient-ils? Mais il faut vous dire que ce mot de *paradoxes* m'a rappelé une de nos charmantes soirées helvétiennes où vous traitâtes si longuement de l'*utilité des paradoxes*. Vous savez si vous fûtes soutenu, et véritablement il faut vous rendre justice, l'approbation générale vous donna tant d'émulation, que, pendant huit jours au moins, vous nous dites des choses de l'autre monde. Mais pourquoi, je vous prie, ne me griffonneriez-vous pas quelques paradoxes pour m'amuser? six au moins, par charité, autant que nous en a laissés Cicéron. Aussi bien, il me semble, que vous êtes là en Suisse, les mains dans vos poches, comme un véritable *sfacendato,* et que c'est vous rendre service que de vous tirer de votre apathie. Si bien donc, Monsieur le comte, que vous me ferez des paradoxes.

RÉPONSE A LA LETTRE DU 10 MAI.

Lausanne, 1er août 1795.

Je ne puis rien vous refuser, Madame la marquise, pas même des paradoxes; s'il était en mon pouvoir de disputer avec vous sur quelque chose, ce serait sur l'épithète dont vous honorez un ouvrage de Cicéron. Avec votre permission, Madame la marquise, il n'a rien fait de *plat;* mais je n'ai point été mis au monde pour vous quereller. J'aime mieux vous obéir tout simplement comme il convient à un sujet fidèle. Voilà cinq paradoxes bien comptés, Madame, et si je ne me trompe beaucoup, en les lisant vous louerez ma mémoire. Vous y trouverez une foule de choses que nous avons dites, vous croirez être encore dans cette chaise longue, tenant à la main cet écran qui vous servait de sceptre et dont vous gesticuliez avec tant de grâce toutes les fois qu'il vous plaisait de prendre la parole au milieu d'un petit cercle d'amis sûrs, et d'interrompre par vos charmantes saillies ce que vous appeliez nos *extravagances méthodiques.*

Non, Madame, je ne dédis point ce que je vous dis un jour sur l'utilité des paradoxes. Vous ne le croirez peut-être pas, mais le fait est cependant que ce genre est ce qu'on peut imaginer de plus modeste. En effet, le paradoxe n'affirme rien, précisément parce qu'il exagère et qu'il s'en vante : si j'allais dire, par exemple, tout rondement que Locke est un auteur également superficiel et dangereux, il y a tel moderne qui voudrait m'arracher les yeux ; mais si je lui dis : *Monsieur, c'est un paradoxe,* il n'a plus ni droit ni raison de se fâcher. Il y a, d'ailleurs, des moments où l'opinion sur certains sujets importants penche trop d'un certain côté. Il est bon de la traiter alors comme les arbres qui se courbent, et de la tirer avec force du côté opposé.

Nous dîmes encore bien d'autres choses à la louange des paradoxes; mais, je vous en prie, permettez-moi de finir : ces mains paresseuses qui ont fait un effort pour vous obéir, veulent rentrer dans mes poches où vous les avez très-distinctement vues. Je ne

puis aujourd'hui obtenir d'elles que l'assurance écrite de ces sentiments qui n'ont plus besoin, j'espère, d'aucune assurance.

PREMIER PARADOXE.

Le duel n'est point un crime.

Avant la naissance des sociétés,—je vous entends, Madame la marquise : *Avocat!* passons au *déluge*. — Un peu de patience, je vous en prie ! Je sens bien que je prends les choses de haut, mais c'est une absolue nécessité. Je ne sais si vous avez ouï parler d'un très-grand physicien de votre pays, Dortous de Mairan ? Cet habile homme a fait une dissertation sur la glace, dans laquelle il remonte aux premiers principes des choses : c'est une véritable cosmogonie, ou peu s'en faut ; et comme il prévoyait une objection semblable à celle que vous venez de m'adresser, il observe fort à propos que, *la formation de la glace tenant à tout, il faut tout savoir pour la comprendre*. Il en est de même à peu près de la question présente. Ainsi, Madame, vous auriez mieux fait de ne pas m'interrompre.

Avant donc la naissance des sociétés, les hommes couvraient la terre, mais sans se toucher ; imaginez un grand échiquier, vous aurez une idée du monde : chaque homme *naturel* occupait le milieu d'un carreau avec sa compagne, et de ce point central il exerçait ses facultés en tout sens, sans avoir rien à démêler avec personne ; mais vous ne pouvez ignorer, Madame, une loi

éternelle de la nature : *Dès qu'un homme et une femme sauvages ont vécu quelque temps ensemble, il faut agrandir la hutte;* et cette loi ne tendait pas moins qu'à faire naître la société avant le temps et sans contrat social : pour prévenir cet inconvénient monstrueux, dès qu'on se trouvait gêné quelque part, il en partait un couple qui poussait le souverain du carreau voisin pour se mettre à sa place; celui-ci, sans faire aucune difficulté, allait, suivi de sa femme et de ses enfants, rendre la pareille à son voisin, et ainsi de suite jusqu'aux dernières bornes des déserts les moins habités. De cette manière, l'état de nature se soutint heureusement pendant une longue suite de siècles, et peut-être même subsisterait-il encore, sans un de ces novateurs turbulents qui ne se plaisent que dans l'état où ils ne sont pas. Un jour donc cet homme dont l'histoire n'a pu nous transmettre le nom, parce qu'il n'en avait point, cet homme, dis-je, ennuyé de sa position sans savoir pourquoi, et voulant en changer uniquement pour changer, monta sur un tertre et se mit à appeler de là tous les hommes naturels de l'univers. La curiosité seule, comme vous sentez bien, suffisait pour les déterminer. Sur-le-champ ils se rendirent à l'appel sans la moindre défiance, et seulement pour savoir de quoi il était question. Dès que l'assemblée lui parut assez nombreuse, l'orateur se mit à dire pis que pendre de l'état de nature, usant de l'artifice grossier, et qui a cependant fait tant de dupes dans tous les temps, de ne présenter que le mauvais côté des choses. « Tout était, suivant lui, dans une confusion hor-
« rible. Les carreaux n'ayant point de bornes naturelles,
« il y avait tous les jours des empiétements et des que-
« relles, surtout par défaut de cadastre et de mesure

« commune. » La chasse était, selon lui, une autre source d'abus toujours renaissants : il prétendait avoir vu plus d'une fois des hommes se tuer pour une peau de belette. Mais les femmes lui paraissaient surtout exiger un règlement extrêmement détaillé ; il ne tarissait pas sur tout ce qu'il avait vu, sur tout ce qu'il avait découvert. Enfin, il finit par dire ouvertement que, lorsqu'un enfant avait fait une espièglerie, on ne savait plus à qui appartenait le droit de lui donner le fouet.

Lorsqu'il crut avoir suffisamment préparé les esprits, il vota sans détour pour l'institution de l'état social ; cependant, pour ne choquer personne, il demanda seulement qu'on décrétât le principe, en renvoyant à une autre assemblée tout ce qui s'appelle *forme*.

La motion allait passer, lorsqu'un des partisans ou, si l'on veut, des juges, se leva pour une motion d'ordre.

Cet homme venait d'un petit îlot marécageux formé par une rivière qui est devenue dans la suite extrêmement célèbre. Il avait l'air aisé et le nez au vent. Sa démarche, qui voulait être fière, n'était cependant que hardie ; sans autre secours que celui de ses doigts, il était parvenu à donner à ses cheveux un arrangement qu'on pouvait appeler *coiffure ;* sa lèvre inférieure avançait légèrement comme celle de l'Apollon du Belvédère. Il avait tressé avec des joncs une manière de chapeau assez bien tourné, et il l'avait jeté sur l'oreille avec une certaine grâce impertinente qui paraissait faire grande impression sur les femmes venues là avec leurs maris pour tuer le temps. Il tenait une jambe en avant, le corps en arrière, une de ses mains était passée négligemment dans une ceinture de circonstance qu'il avait fabriquée

avec des tiges de houblon, et de l'autre il gesticulait d'une manière impérative.

Pendant qu'il se disposait à parler, un autre membre, qui venait d'un pays tout opposé, disait, après avoir toisé le premier d'un œil courroucé : *Par Dieu! quel présumant nauséeux compagnon! nonobstant qu'il n'ait pas parlé encore, je voudrais gager cent livres que sa science est très-indifférente. Peste sur lui! Il est véritablement beaucoup choquant dans mes yeux!*

En prononçant ces mots, il serrait les dents d'une si étrange manière, qu'on ne l'entendit presque pas : on chuchotait autour de lui : *Que dit-il? que dit-il?* Mais il fallut bientôt s'occuper d'autre chose, car l'orateur qui avait obtenu la parole pour la motion d'ordre avait fait un pas en avant, d'une manière si imposante, que tous les membres de l'assemblée, de peur qu'il ne leur marchât sur la tête, la baissèrent jusqu'à terre (1).

« Messieurs (dit-il), j'ai lieu de m'étonner que, par « une synthèse téméraire et des raisonnements *à priori* « tout à fait intempestifs, vous ayez imaginé d'instituer « la société avant d'avoir pensé aux moyens de l'uti- « liser. Je vais soulever une difficulté qui pourra vous « effrayer; mais le danger est si conséquent, qu'il m'est « impossible de vous rien cacher. Croyez-moi, Mes- « sieurs, il y a de l'avenir dans ce que je vais vous dire. « L'état social, bon sous certains rapports, ne vous dé- « gradera pas moins sous d'autres, en vous mettant dans « la nécessité presque habituelle de penser. Or, la pen- « sée n'est qu'une perpétuelle analyse, et il n'y a point « d'analyse sans méthode pour l'opérer. Cependant, où

(1) Quid rides?

« est cette méthode sans laquelle vous ne pourrez pen-
« ser? Je demande qu'avant tout on invente la pa-
« role. »

Sur ce point, il n'y eut qu'une voix.

Qu'on l'invente! qu'on l'invente! s'écria-t-on de toute part. *Qu'on l'invente!* en commençant toutefois par les idées simples et par l'onomatopée.

Vous ne sauriez croire, Madame, combien cette décision préliminaire facilita les choses. Il fut même décidé par acclamation (tant la reconnaissance était vive dans le monde primitif) que l'auteur de la motion incidente, et ses descendants légitimes, seraient censés propriétaires de la parole dans l'univers, qu'ils auraient droit d'en user *ad libitum*, et que nul homme n'aurait celui de parler qu'en cas de lassitude de leur part.

Alors, l'immortel anonyme auteur de la motion primitive, debout sur son tertre, proposa à tous les hommes les articles fondamentaux de l'association, qui passèrent presque sans difficulté, dans l'ordre suivant :

Art. 1. — Le jour de l'équinoxe d'automne de l'année courante, à minuit précis, temps vrai, l'état de nature n'a plus lieu, et la société commence.

Art. 2. — L'assemblée reconnaît qu'il n'y a qu'une espèce humaine; cependant, il y a plusieurs nations qui sont des sections du genre humain.

Art. 3. — Le nombre des nations est égal à celui des bassins et des plateaux naturels formés par les fleuves et les montagnes.

Art. 4. — La souveraineté est divisible, sans reste, par le nombre des nations.

Art. 5. — La souveraineté est inaliénable, et chaque

nation la cède, pour sa propre commodité, à un ou plusieurs délégués.

Art. 6. — Tous les membres d'une nation assemblés en comité général se défendent ce qu'ils jugent convenable, sous les peines qu'ils jugent convenables; et s'ils viennent à ne pas s'obéir, ils peuvent se poursuivre, et se condamner à toutes sortes de peines, même à la mort.

Art. 7. — Chaque nation a des tribunaux spécialement chargés de la vengeance publique, et il est expressément défendu à tout particulier de se faire justice sous peine de mort.

Cet article ayant excité quelque discussion, un homme naturel, qui venait de l'extrémité d'un grand lac où depuis nous avons vu passer le quarante-sixième parallèle, fit ajouter par amendement :

Si cependant le délégué suprême ne peut ou ne veut faire justice, l'offensé rentre dans ses droits, et il lui est loisible de se venger suivant les bonnes coutumes du ci-devant état naturel.

Tel est, Madame, l'article important, le plus incontestable et le plus sacré de tous, dont ma septième proposition n'est qu'une conséquence naturelle.

Si l'état social était naturel à l'homme, s'il était le résultat d'une volonté supérieure et toute-puissante, on pourrait dire que l'homme n'ayant stipulé avec personne, et n'ayant rien mis du sien dans l'ordre que nous voyons, il est obligé de s'y soumettre malgré tous les inconvénients possibles; mais jugez-en vous-même, Madame, je n'appuie point mon opinion sur des théories creuses : ce sont des faits que je vous raconte naïvement tels

qu'ils se sont passés, et vous voyez déjà que les hommes primitifs ont tout prévu.

Si l'on m'enlève ma femme ou ma cassette, je n'ai pas droit sans doute d'assembler mes amis et de reconquérir ma propriété par la force, mais pourquoi? Parce qu'il y a des lois, des tribunaux, et une force publique toujours prête à me faire justice : je serais grandement coupable, et je violerais moi-même le pacte, si j'osais me conduire *naturellement*.

Mais faites, je vous prie, une autre supposition. Imaginons (car tout est possible) qu'il y ait une grande révolution dans un pays donné, que l'ordre social y soit détruit, qu'il n'y ait plus de souverain ni de lois, et qu'on n'y reconnaisse plus d'autre droit que celui du plus fort; si l'on m'attaque dans cet état de choses, ne dois-je pas me défendre? Il serait plaisant que je fusse obligé en conscience de me laisser tuer ou piller tranquillement par respect pour ce qui n'existe plus! Vous ne douterez pas, j'espère, que, dans toutes les règles de la morale la plus stricte, je ne sois en droit de me faire justice.

Comme il me paraît que vous ne faites aucune objection, nous ferons, s'il vous plaît, un pas de plus. Pour que j'aie le droit de me venger, est-il nécessaire que le système social soit totalement détruit? Pas du tout; on peut rentrer pleinement dans l'état de la nature, et l'on peut n'y rentrer que par un coin. L'effet, dans ce dernier cas, est restreint, mais il est le même quant à l'essence de la chose.

Un fou lève la main sur moi, ou me dit un de ces mots *impardonnables* dans nos usages. Prenez bien garde, Madame, que ce n'est pas moi qui ai créé les

préjugés : en naissant, je les ai trouvés autour de mon berceau : tant pis pour les écervelés qui les inventèrent. Quant à moi, tout en les détestant, j'en suis la victime. L'opinion est reine du monde; je suis déshonoré.

Que faire, Madame? Je ne suis point un étourdi, je n'aime pas le tapage; je m'adresse donc au grand délégué, et je lui dis : *Vengez-moi!* Mais comme je le suppose honnête homme, il me répond franchement : *Mon cher ami, je n'y puis rien. Je puis à la vérité faire rouer vif celui qui t'a outragé, mais on épousera sa fille et jamais la tienne. Ce qu'on t'a pris ne peut être repris que par toi : c'est ton affaire.*

Alors je montre l'article 8 : *Si cependant le grand délégué ne peut ou ne veut*, etc. Le cas est arrivé, comme disent les gens de loi. L'ordre social est détruit dans ce cas, et quant à moi, c'est tout comme si l'affaire avait eu lieu avant le dernier équinoxe de l'an premier. Je ne sais si je me fais illusion, mais je ne vois rien d'aussi clair.

Vous me direz : *Mais le grand délégué vous fera couper la tête!* Premièrement, Madame, je réponds qu'il fera tout son possible pour n'en rien faire; j'ajoute que si le malheur arrive, ce sera une injustice criante, un abus du pouvoir comme on en verra jusqu'à la fin du monde. Savez-vous, Madame, pourquoi les grands délégués font si volontiers des lois contre les duels? C'est qu'ils ne sont jamais appelés à se battre.

Rousseau, raisonnant sur ce point, a pensé dans sa sagesse que, pour détruire les duels, il faudrait les permettre; mais son projet, que vous êtes la maîtresse de lire si vous en avez le loisir, ne satisfait pas la morale.

... Louis XIV, de son côté, avait imaginé ses juges du point d'honneur, et sa classification des impertinences suivant la méthode de Linnée. Pour l'épithète de *taquin*, tant d'années de prison; pour celle de *drôle*, tant; pour celle de *poltron*, tant, etc. Mais sa loi n'a point satisfait l'opinion.

Louis XIV et Jean-Jacques! Quels noms, Madame! Cependant, la perfectibilité sans bornes de la nature humaine amenant sans cesse de nouvelles idées, je crois user tout simplement de mon droit en vous communiquant les miennes. Je voudrais fondre les deux projets, pour en former un troisième, qui serait, si l'amour-propre ne m'aveugle pas entièrement, le *nec-plus-ultrà* de la législation.

Partons d'abord de ce principe, que *tout homme qui en insulte un autre de la manière qui nécessite un duel dans nos mœurs, peut être condamné à mort, non-seulement sans injustice, mais sans rigueur.* Vous n'en douterez pas, si vous observez que dans les pays les plus civilisés, en Angleterre, par exemple, un malheureux est mis à mort pour un seul vol : or, quelle proportion entre le vol de quelques schellings et celui de l'honneur?

Cela posé, voici de quelle manière je concevrais la loi. On ferait d'abord, d'après Louis XIV, un livre alphabétique de toutes les épithètes *mortelles* de la langue, et il serait statué que tout gentilhomme qui en adresserait une à l'un de ses pareils serait mis à mort.

Le cas se présentant, et le coupable étant condamné, l'offensé présenterait un placet au délégué suprême, lequel, voulant favorablement traiter l'exposant, lui ferait expédier, sous le grand sceau de l'État, une commis-

sion d'exécuteur *ad hoc*, en vertu de laquelle il pourrait en conscience exécuter son ennemi, *d'après Jean-Jacques*.

J'ose croire qu'il n'y a pas en Europe un seul jurisconsulte, un seul moraliste, un seul théologien, qui n'accueille avec enthousiasme une idée aussi lumineuse. Une fois admise, tout le reste va de lui-même; car vous sentez bien, Madame, que si, dans cette supposition, l'offensé, maître, en vertu de son brevet, de lier les mains à l'offenseur, veut bien sacrifier une partie de ses droits et lui permettre de se défendre, de manière que ce soit le plus fort et le plus leste qui tue l'autre, ce n'est plus qu'une affaire de pure délicatesse, qui pourrait même, sous le point de vue légal, porter le nom de *commutation de peine*, au moyen de l'approbation expresse ou tacite donnée par le grand délégué.

Non, Madame, on ne résistera point en Europe à ce trait de lumière! Toutes les législations s'empresseront à l'envi d'adopter cette solution élégante d'un problème qui défiait depuis si longtemps toute la sagacité de l'esprit humain, ce magnifique projet qui accorde, sur un point de la plus haute importance et d'un usage journalier, la morale et l'honneur. J'ajouterais, si vous saviez le latin : *Res olim dissociabiles*.

En attendant, nous continuerons à nous couper la gorge sans remords, en vertu de l'article 7.

DEUXIÈME PARADOXE.

Les femmes sont plus propres que les hommes au gouvernement des États.

Je vous soupçonne d'une malice, Madame la marquise, ou, pour mieux dire, j'en suis sûr. Ne me dites pas que non, je vous en prie : je la vois dans votre cœur ; voici ce que vous pensez dans ce moment : *Il va me dire que, partout où une femme est souveraine, il y a bientôt un roi.* Ah! de grâce, Madame, ne m'attribuez pas des idées aussi vulgaires; heureusement je n'en suis pas là, et je ne fonde pas les droits de votre sexe sur des plaisanteries.

Si nous examinons d'abord la supériorité immense du gouvernement monarchique sur tous les autres, nous trouverons que cette supériorité tient à des circonstances entièrement étrangères au sexe du souverain ; de manière qu'à cet égard, tout est égal ; mais voici une considération qui décide la question sans réplique en faveur des femmes : *C'est que l'orgueil de l'homme repousse le mérite, et l'orgueil de la femme l'appelle.* La médiocrité est bien aimable, Madame ; elle ne fait point ombrage, elle ne contredit jamais ; elle ne voit de difficulté à rien, parce qu'elle ne comprend rien. En vérité, on pourrait dire d'elle ce qui a été dit de la charité : *Elle est patiente, elle n'est point téméraire : elle souffre tout, elle croit tout, elle espère tout, elle supporte tout.*

La supériorité a malheureusement, pour l'ordinaire,

presque toutes les qualités opposées : elle est trop souvent dure, impérieuse, *insupportante*, moqueuse même à bon besoin; enfin, il n'est pas extrêmement rare de la voir réussir à choquer également ce qui lui ressemble et ce qui ne lui ressemble pas.

Employer les hommes sans aucune autre considération que celle du mérite et sans égard aux affections personnelles, c'est le tour de force de la monarchie : je n'imagine rien d'aussi difficile.

On s'étonne souvent des succès de la médiocrité. Quant à moi, Madame, je ne pourrais expliquer qu'elle ne réussît pas : encore une fois, elle est si aimable! Vous connaissez, sans doute, cette anecdote d'un ministre espagnol à qui le roi avait demandé le projet d'une lettre importante. Après avoir lu l'ouvrage du ministre, le roi tira de sa poche un autre projet qu'il avait rédigé lui-même sur le même sujet, et le déchira en disant : *Le vôtre est meilleur*. Le ministre, en se retirant, rencontra un homme de sa connaissance particulière et lui dit tout effaré : *Mon ami, je suis perdu! mon maître vient de découvrir que j'ai plus d'esprit que lui*. Assurément je suis moins tenté que tout autre d'établir des règles générales dans des choses sérieuses, et encore moins d'exagérer le mal inséparable de la nature humaine; mais il n'est pas moins vrai que je mets le doigt sur un côté faible de la monarchie, qui doit nécessairement en avoir, puisque c'est une chose humaine. Si l'on pouvait voir dans un tableau magique le nombre d'hommes d'État, de généraux, d'hommes supérieurs dans tous les genres, écartés par leur supériorité seule, et tous les maux qui en sont résultés, on serait effrayé.

Heureusement, pour faire disparaître un si grand mal, le remède est bien aisé : il suffit de faire régner les femmes. La nature se serait contredite, si les qualités qu'elle a données à un sexe pouvaient choquer celles dont elle a gratifié l'autre. La bonne maman a trop d'esprit pour faire de ces bévues ; elle nous a donné la force, et à vous la grâce : voilà pourquoi nous sommes toujours si bien ensemble. Nul ne veut ce que l'autre possède. Il y a peu de mérite à découvrir la grâce, car on la voit ; mais la force est cachée, et rien n'est plus merveilleux que l'instinct des femmes pour la découvrir. L'homme est le protecteur-né de la femme. Il le sent si bien, que le poltron a quelquefois du courage pour la défendre ; mais la femme le sait encore mieux : aussi elle nous pardonne tout, excepté la faiblesse. Le chien a moins de talent à découvrir le gibier, que la femme n'en possède pour discerner un grand caractère et se l'attacher. Ouvrez l'histoire, jamais vous ne verrez régner une femme sans voir de grands caractères à côté du trône, et souvent, ce qui est très-remarquable, sans égard au sentiment tendre qui devrait déterminer ces sortes de choix. Élisabeth aima le comte d'Essex, qui possédait les qualités les plus éminentes ; mais Cécil Burleigh, et cette foule d'hommes supérieurs qu'elle employa dans tous les genres, ne furent pas des amants. Bacon, au contraire, malgré toute sa réputation de science, ne put jamais lui faire illusion. Sous l'écorce imposante du philosophe, elle sentit l'homme, et ne voulut jamais s'en servir (1). Le faible successeur d'Élisabeth n'eut pas le même tact, et s'en trouva mal.

(1) Excepté pour une insigne bassesse, dont il s'acquitta à merveille, et que cependant elle ne voulut jamais lui payer. Singulière diablesse !

Auprès d'une femme, la hauteur de l'homme perd tout ce qu'elle a de repoussant, car il n'y a rien de si flatteur que le lion qui flatte; et qu'importent à la femme toutes nos hauteurs et toutes nos prétentions? Elle sait que nous n'en voulons pas à son empire. Plus ses sujets s'agrandissent, plus elle est contente d'elle-même, puisqu'elle les domine.

On a dit mille et mille fois qu'*il ne faut pas que les femmes se mêlent du gouvernement*. De celui des autres, j'en conviens, car elles le troublent par leur influence; mais dès que la femme commande, elle ne tripote plus, puisqu'elle n'en a pas le sujet. On ne voit pas même que ce qu'on appelle avec tant d'irrévérence les *petitesses du sexe* influe en mal sur le gouvernement. Élisabeth, dont je parlais tout à l'heure, aima comme une autre; elle fut entichée de sa beauté, au point qu'à soixante et dix ans elle permettait qu'on lui parlât de *ses beaux yeux*, et on ne lui trouva pas à sa mort moins de mille robes *actuelles* : tout cet enfantillage nuisit-il aucunement à la marche des affaires?

Une seconde considération qui met le gouvernement des femmes au-dessus du nôtre, c'est qu'une souveraine exerce deux empires au lieu d'un; car elle est reine et elle est femme. Le commandement sous un tel empire est moins dur et l'obéissance est moins pénible; elle s'élève même aisément jusqu'à l'enthousiasme pour peu que la souveraine ait de grâce et d'habileté. Accoutumés de bonne heure à ne rien refuser à une femme, à ne la contrarier sur rien et à lui passer tout, il n'y a pas de raison d'agir autrement parce qu'elle est reine. Ses ordres sont plus doux, ses dons sont plus précieux, et ses

fautes sont moins choquantes. Jamais il n'y eut de supériorité plus décidée.

Enfin, il est une dernière observation qui mérite la plus grande attention : c'est qu'une souveraine ordonne la guerre et ne la fait jamais. Sur la question de savoir si les rois doivent commander leurs armées en personne, je dirais volontiers ce que Bossuet dit de la comédie : *Il y a de grands exemples pour et de grandes raisons contre.* Vous avez l'esprit trop juste, Madame, pour ne pas sentir que les Henri IV, les Gustave-Adolphe, les Frédéric II ne prouvent rien sur cette question. Il s'agit du *roi moyen;* d'ailleurs, il y a bien une autre question à faire et qui vous étourdira davantage : *Est-il bon pour l'humanité que le talent de général, le plus sublime peut-être et par conséquent le plus rare de tous, tombe sur la tête d'un monarque comme un quine à la loterie?* Regardez de près, Madame; songez à l'effet immédiat, mais surtout aux imitateurs, et je ne doute pas un moment que vous ne soyez de mon avis, quoique je ne vous l'aie pas dit.

Après avoir prouvé ma thèse par *trois raisons*, comme l'intendant Pincé, je pourrais finir, je crois; cependant je ne puis m'empêcher d'en appeler encore à l'expérience, qu'il faut sans doute consulter en toute chose, et qui se présente ici à l'appui de la théorie. L'un des plus grands empires du monde, absolu d'ailleurs et militaire dans ses bases, n'a presque été gouverné que par des femmes durant le siècle qui vient de finir, et s'en est fort bien trouvé. Le Russe, martial et généreux, a plié volontiers sous le sceptre des femmes; quelquefois même il a semblé le préférer, et certes c'est un spectacle bien honorable pour les femmes de voir tous les projets de Pierre le

Grand, couvés par des jupons, éclore majestueusement aux yeux de l'Europe étonnée. Vous savez, Madame, que je n'aime pas les innovations, du moins je ne les admets qu'à la dernière extrémité. Ainsi, je ne juge pas convenable de proposer un changement aussi essentiel que celui de la succession aux trônes dans un moment où tout va bien dans le monde; mais si jamais il y avait des troubles, si l'on venait à redouter quelque grande influence, s'il fallait faire quelque grand effort, je ne balancerais pas un instant à proposer la loi antisalique, et soyez sûre que nous verrions beau jeu.

TROISIÈME PARADOXE.

La chose la plus utile aux hommes, c'est le jeu.

Ils sont si sots, si dangereux, si vains, qu'ils ont besoin de l'habitude pour pouvoir se supporter. Imaginez, Madame, je vous en prie, qu'un homme aille chez un autre, et lui dise sérieusement : *Voulez-vous bien permettre, Monsieur, que je me place vis-à-vis de vous et que je vous considère pendant quelques heures?* Cette proposition semblerait tenir de la folie, et si la personne à qui on l'adresserait n'avait pas droit de hausser les épaules ou d'envoyer promener le proposant, elle ne manquerait pas au moins d'excuses décisives pour se dispenser d'obtempérer. *Elle aurait des affaires indispensables, elle serait obligée de sortir;* mais si l'on vient à proposer un piquet ou un trictrac, tout de suite on se *dispense* de ces raisons *indispensables*, et l'on s'assied fort bien pour cinq ou six heures sans

songer seulement qu'il y a des affaires dans le monde.

On dira, *C'est le désir du gain*, *c'est le besoin d'être ému;* ce sera tout ce qu'on voudra. Tous les hommes ont joué : je n'examine point la cause de ce goût universel, il ne s'agit que de l'effet. Or, je dis que l'effet principal du jeu et qui le met au rang des institutions les plus précieuses, *c'est qu'il force les hommes à se regarder.*

Qu'on y réfléchisse attentivement, on ne trouvera pas d'autre moyen de produire aussi fréquemment le même effet. On entend dire assez souvent : *Quel est l'art de cet homme pour être partout?* Rien n'est plus simple. *L'art d'y être*, *c'est d'y aller.* Pour être à l'aise quelque part, il n'y a qu'un moyen : c'est d'y paraître souvent. Voilà pourquoi les hommes timides qui ne cessent de tâtonner, et qui craignent surtout d'être indiscrets, sont peu propres aux affaires. Un homme de cette trempe, s'il peut craindre de n'avoir pas réussi auprès d'un autre, trouve une raison pour ne pas le revoir. C'est tout le contraire qu'il faudrait faire; car le premier article des affaires, c'est que, dès que nous déplaisons à quelqu'un, il faut tâcher de l'accoutumer à nous. Mais le premier instrument de ce premier des arts, c'est le jeu. Lorsque je considère dans le monde un homme qui ne joue pas, il me semble qu'il lui manque une main pour saisir ses semblables. Comment trouver, sans le jeu, le moyen de faire une visite de quatre ou cinq heures, avec la certitude de ne pas ennuyer? *Pique* et *carreau* rendent la chose très-aisée; quels yeux, dans de si longues séances, ne s'accoutumeraient pas à votre visage? Ils finiront par ne pouvoir s'en passer. Ce qu'on appelle le *caractère* d'un homme, n'est qu'un assemblage de *tics*, et le *tic* n'est qu'un fils de l'habitude. L'art de réussir auprès

d'un homme n'est donc que l'art de devenir un de ses *tics*, et c'est à quoi le jeu peut servir plus que tout autre moyen connu. Souvent le mérite ne réussit pas, par une raison toute simple : c'est qu'il est sujet à tâtonner et à rester en arrière. Il dit sans cesse : *J'ai peur d'être à charge ; qui sait si je réussirai là ? Je crains de fatiguer, etc.*, et cent autres sottises de ce genre. C'est ainsi qu'il est toujours éconduit, mais c'est bien sa faute. Que n'apprend-il à jouer ? alors *on le verrait*, bientôt *on le regarderait*, ensuite *on le considérerait*, puis *on le fixerait*, et nul doute qu'en suivant cette échelle, il ne finît par être *connu*, c'est-à-dire aimé et célébré ; mais tandis qu'il se contentera d'être *aperçu* ou *entrevu*, il y a trop d'orgueil à exiger qu'on se passionne pour lui ; et pour moi, j'absous ceux qui n'y prennent pas garde.

On entend dire assez souvent : *Il croit avoir des amis; il n'a que des connaissances.* Est-ce un malheur dont on entend parler ? dans ce cas, c'est une grande erreur. Qu'est-ce qu'un ami ? La chose du monde la plus inutile pour la fortune. D'abord n'on en a jamais qu'un, et toujours le même ; autant vaudrait un mariage. Il n'y a de véritablement utile que les *connaissances ;* car on peut en avoir beaucoup, et plus on en a, plus on multiplie les chances d'utilité qu'il est possible d'en tirer. Un homme ne refuse point de rendre service à un autre, dès qu'il n'a pas intérêt à n'en rien faire ou à faire le contraire. Tout se réduit donc à ce grand problème pour celui qui veut employer ses semblables à son profit : *Trouver des hommes que l'orgueil engage à me servir et que l'intérêt n'en éloigne pas.* Et par conséquent, tout se réduit à connaître un grand nombre d'hommes. — Jouez donc beaucoup, afin qu'on vous voie beaucoup. Tous les autres

moyens sont faibles auprès de celui-là. — Pour être ce qu'on appelle *de la maison*, il n'en est pas de meilleur, et la plupart des liaisons viennent de là. D'ailleurs, que d'utilités naissent de cette heureuse institution ! La connaissance intuitive des nombres ne s'acquiert nulle part aussi bien. Le jeu donne surtout l'habitude des jugements rapides, la chose du monde la plus utile dans la société. L'occasion est un oiseau qu'il faut tirer au vol; de là, pour le dire en passant, la gaucherie du savant qui ne tire que posé. Pour se décider sur-le-champ, je ne connais pas de meilleur maître que le jeu, comme il n'en est pas de meilleur pour former l'esprit. Ce que Cicéron disait de la secte philosophique qu'il avait embrassée, *Nous suivons les vraisemblances*, doit être la devise de l'homme sensé pour régler sa conduite; car la vie entière n'est qu'un calcul continuel de probabilités, il faut une justesse merveilleuse d'esprit pour se décider le plus souvent sans réflexion. Je ne sais comment on s'est avisé de faire honneur à la logique du pouvoir de rectifier l'esprit. Rien n'est plus faux; la logique nous apprend à connaître la nature du raisonnement que nous avons fait, jamais elle ne nous apprend à le produire. L'espèce de dissection métaphysique qu'elle opère sur le raisonnement produit, ne perfectionne l'esprit que comme simple exercice; mais sous ce point de vue, le travail fait pour deviner les logogriphes du *Mercure* me paraît plus utile; la vraie logique, c'est-à-dire la logique pratique, c'est le jeu. Lui seul est le *novum organum*, parce qu'il agit directement sur l'entendement en le forçant d'estimer sans cesse les probabilités, récompensant d'ailleurs la justesse, et punissant l'erreur sur-le-champ, et avec une justice telle, que le coupable même

lui rend hommage, de manière que, semblable à un souverain éclairé, il met continuellement ses sujets sur la route du bien, distribuant avec un soin infatigable les peines et les récompenses, ces deux grands moteurs du genre humain. La logique est un miroir qui montre l'homme à l'homme, tel qu'il est; le jeu est une espèce de gymnastique qui le perfectionne. Le plus grand génie, dit-on, est celui qui est capable de comparer le plus d'idées : qu'y a-t-il donc de plus merveilleux, dans le monde intellectuel sublunaire, que la tête d'un joueur qui en tient constamment cinquante-deux à ses ordres, qui les voit ensemble et les combine de toutes les manières possibles? Je ne comprends pas comment Locke, au lieu des inutilités qu'il nous a débitées sur les idées complexes, n'a pas songé à ce prodige. Pour peu que vous y réfléchissiez, Madame, vous comprendrez aisément combien l'esprit doit se perfectionner par ces combinaisons habituelles. On se tromperait fort en restreignant ce talent dans le champ étroit du tapis vert; c'est là que l'esprit se forme pour agir dans le monde. Je ne veux pas considérer la chose par le côté moral et sublime; je ne veux pas examiner quel avantage doit avoir dans les affaires celui qui a passé sa vie à méditer sur la puissance des *rois*, des *dames* et des *valets*. Sous ce point de vue, *j'aurais trop beau jeu;* allons terre-à-terre, et dites-moi, je vous prie, si vous trouvez quelque moyen comparable au jeu pour perfectionner deux qualités éminentes : la *mémoire* et la *présence d'esprit?* Obligerez-vous votre fils à beaucoup apprendre par cœur, vous lui donnerez la mémoire des mots, au lieu de celle des choses. Quand je vois un joueur me raconter que, dans une partie jouée il y a six mois, il perdit cinquante louis

par la faute de Monsieur un tel, qui joua le valet de cœur, d'où il arriva que le *partenaire* de lui qui raconte, se trouvant en droit de croire que la dame se trouvait de tel côté, puisque le dix, le sept et le quatre avaient passé, se détermina malheureusement à jouer l'*as*. Que s'il avait pu prévoir ce coup, il y aurait mis bon ordre en jouant le seul pique qui lui restait, vu que tous les *carreaux* se trouvant du même côté... Oh ! je m'incline, je me prosterne, je m'abîme. J'ai bien aussi une mémoire, mais c'est un enfant.

Et que dirons-nous, Madame, de la présence d'esprit? — Dans ces occasions décisives où la rapide bécassine passe devant vous, comme je disais tout à l'heure, écrirez-vous à vos parents pour savoir ce qu'il faut faire? Il s'agit de savoir : 1° si vous êtes sûr de ne pas tirer sur le terrain d'un propriétaire de mauvaise humeur, qui vous fera une affaire ; 2° s'il y a plus de gloire à tuer que de honte à manquer ; 3° si vous êtes sûr qu'après avoir abattu l'oiseau, un autre homme ne vous l'enlèvera pas ; 4° si vous ne risquez point, en tirant, de blesser quelque personne que vous ne voyez pas ; etc., etc. — *Comment donc ! vous voulez que je pense à tout cela pendant que l'oiseau passe.* — *Mais sans doute, Monsieur, ou bien il fallait rester chez vous.* C'est l'emblème naturel d'une infinité d'occasions dans la vie, où le parti doit être aussi promptement pris. Heureusement c'est un talent qui s'enseigne, et le grand professeur c'est le jeu.

Enfin, Madame, pour finir à peu près comme j'ai commencé, je veux vous faire part d'une idée qui me vient dans ce moment. Supposez qu'un homme ayant quelque

envie de se pousser dans le monde, écrive la lettre suivante à un homme influent :

Monseigneur !

« J'aurais la plus grande envie de connaître Votre Excellence; mais je vous avoue que je ne sais pas trop « comment m'y prendre. Les moments rapides que vous « accordez aux audiences ne me suffisent point : d'ailleurs je n'ai rien du tout à dire à Votre Excellence, du « moins dans ce moment : je voudrais vous tenir à mon « aise, je voudrais surtout vous examiner dans ces moments où l'homme, n'étant pas sur ses gardes, permet à son caractère de se dévoiler. Madame votre « épouse, Monseigneur, est encore une femme bien bonne « à connaître ; tout le monde sait qu'elle fait une dépense « extravagante, et que souvent il y a eu des scènes à « ce sujet entre elle et Votre Excellence. Je voudrais « savoir de quel bois elle se chauffe, et si elle serait « femme à se laisser tirer d'embarras dans un moment « de détresse, par des moyens *obliques* et qui ne choquent point la délicatesse. Vous avez encore un fils « dont vous raffolez et des filles mariées qui tiennent à « tout; de grâce, Monseigneur, laissez-moi voir et connaître tout cela. J'espère en tirer bon parti : accordez-moi seulement le temps nécessaire. J'ai l'honneur « d'être, etc., etc. »

Vous riez, Madame la marquise; eh! mon Dieu! rien de plus simple que cette demande. On peut la faire sans la moindre difficulté, et sans alarmer l'orgueil le plus

pointilleux : il suffit de se faire présenter chez l'homme en place et d'y jouer.

QUATRIÈME PARADOXE.

Le beau n'est qu'une convention et une habitude.

Je lisais ce matin, madame la marquise, ce passage de notre bonne amie madame de Sévigné :

« Pour la musique (celle du service fait au chancelier « Séguier), c'est une chose qu'on ne peut expliquer. « Baptiste (Lulli) avait fait un dernier effort de toute la « musique du roi. Ce beau *Miserere* y était encore aug- « menté. Il y a un *Libera* où tous les yeux étaient « pleins de larmes; je ne crois pas qu'il y ait une autre « musique dans le ciel (1). » (Lettre du 6 mai 1672.)

Glück et Piccini n'ont certainement jamais obtenu de témoignage plus flatteur. C'est cependant cette même musique que les docteurs modernes appellent le *plain-chant*, la lourde *psalmodie* de Lulli. Mais les belles dames qui s'extasient sur la musique moderne, et qui parlent avec tant de pitié de celle de Lulli, ont-elles donc plus d'esprit, de tact, de sensibilité que madame de Sévigné? Tous *ces yeux pleins de larmes*, dans le grand siècle et au milieu de la perfection universelle,

(1) On peut encore se rappeler cet autre passage : *On joue jeudi l'opéra* (de *Cadmus* de Lulli), *qui est un prodige de beauté. Il y a des endroits de la musique qui m'ont déjà fait pleurer. Je ne suis pas la seule à ne la pouvoir soutenir : l'âme de madame de la Fayette en est tout alarmée* (8 janvier 1674, tom. II).

sont un fait. L'hyperbole qui termine ce morceau montre le prodigieux effet de la musique. Que pouvons-nous opérer de plus? Dira-t-on que, si madame de Sévigné vivait de nos jours, elle ne goûterait que notre musique et rirait de celle qui la faisait pleurer? Dans ce cas le paradoxe n'en est plus un : l'habitude fait tout, et il n'y a plus de beau. Ce qu'il y a de sûr, c'est que, dans tous les arts, ce qu'on appelle l'*effet* dépend d'une foule de circonstances collatérales, et résulte beaucoup plus des dispositions de ceux qui l'éprouvent que de certains principes naturels mis en usage par l'artiste.

La coutume influe prodigieusement sur nos goûts dans tous les genres. Comment cette bière, qui me fit soulever le cœur la première fois que j'en goûtai, est-elle devenue pour moi une boisson agréable? Par la coutume. Comment des modulations italiennes mariées, en dépit du bon sens, à des paroles françaises, me causent-elles un plaisir réel? Par la coutume.

Quant à l'harmonie poétique des mots, qui est aussi une espèce de musique, elle n'a rien de réel : lorsqu'une pensée nous paraît exprimée heureusement, nous prononçons les mots de la manière qui nous paraît la plus analogue au sens, et cela s'appelle *harmonie imitative*. Ainsi lorsque nous lisons,

> Quatre bœufs attelés d'un pas tranquille et lent
> Promenaient dans Paris le monarque indolent,

la mesure est lente, dit-on, sans doute; c'est-à-dire que nous prononçons lentement, parce qu'il s'agit de *bœufs*, symboles de la lenteur, et que les deux épithètes nous avertissent de lire *tranquillement et lentement*. Il

n'y a donc d'autre harmonie que celle que nous y mettons nous-mêmes : la répétition fait le reste.

Au contraire, quand nous lisons, dans l'inimitable Racine,

> Que ne puis-je, au travers d'une noble poussière,
> Suivre de l'œil un char fuyant dans la carrière,

le dernier vers est un éclair pour nous; pourquoi? Parce que Racine ayant exprimé la rapidité du char par les paroles les plus parfaitement choisies, nous donnons à la prononciation un mouvement analogue.

Mais si les mêmes mots exprimaient, dans les premiers vers, le vol rapide d'un griffon, et dans le second la marche d'une tortue *rampant dans la carrière*, nous prononcerions en conséquence, et la poésie serait toujours imitative.

Sachant que vous cultivez la langue anglaise, je me permets de vous citer deux vers du *Paradis perdu* qui peignent nos premiers parents Adam et Ève se promenant gravement dans le jardin d'Éden, se tenant par la main :

> *They hand in hand with wand'rind steps and slow*
> *Through Eden took their solitary way.*

Un commentateur (1) nous fait remarquer la marche pesante et *spondaïque* du premier vers. Je n'ai rien à dire sur la manière dont il le mesure, et j'entreprendrai encore moins de vous apprendre ce que c'est qu'un *spondée*, ayant d'ailleurs toujours été d'avis que chaque nation a droit de faire des *spondées* chez elle, voire même de

(1) L'évêque Newton, sur ce passage du *Paradis perdu*, liv. XII, dernier vers.

leur donner trois ou quatre syllabes sans que les autres peuples aient celui de s'en mêler le moins du monde (1). Mais ce qui me paraît clair, c'est que, là comme ici, c'est la pensée qui dicte l'harmonie, ou, si vous le voulez, c'est la prononciation qui se conforme à l'idée. *Slow* finit le vers anglais précisément comme *lent* termine celui de Boileau. Ces mots sont des signes musicaux comme *largo* ou *adagio*, et notre prononciation, avertie par le poëte, *se conforme soudain à sa lente pensée.*

Mais si ces monosyllabes exprimaient, par exemple, l'*éclair*, un coup de langue sec et rapide en marquerait la prononciation, et l'on dirait : *Sentez-vous l'éclair?*

Il n'y a rien de si choquant dans la langue française que le *hiatus*, mais c'est encore pure convention et pure habitude : la nature n'y est pour rien du tout. On nous a dit dès l'enfance : « Soyez choqué lorsqu'une voyelle en rencontre une autre ; » nous sommes choqués par obéissance, et cette obéissance devient coutume.

Mais si le *hiatus* se trouve au milieu d'un mot, au lieu d'être placé d'un mot à l'autre, voilà que, par une magie inexplicable, il opère un effet diamétralement contraire ; de manière que les mots les plus sonores de la langue sont ceux qui renferment des *hiatus*, comme *Héloïse*, *Adélaïde*, *aïeux*, *voyons*, et mille autres (2). On les cherche même en poésie, car rien, par exemple, n'empêchait Voltaire d'appeler une de ses héroïnes *Zamire* au lieu de Zaïre : puisqu'il créait la princesse, il était bien le maître de la nommer, apparemment.

(1) Il scande ainsi le vers :

They | hand in hand | with wand'ring steps | and slow |

(2) Et le mot *poésie* lui-même.

Voici néanmoins qui me paraît bien autrement plaisant : c'est que si, entre les deux voyelles qui se heurtent, on interjette une lettre nulle pour la prononciation, quoiqu'elle n'existe que pour l'œil, elle empêche néanmoins le *hiatus*. Il ne m'est pas permis, par exemple, de dire en vers : *Nu et blessé;* mais *nue et blessée* va le mieux du monde, quoiqu'il n'y ait pas pour la prononciation la moindre différence entre *nu et* et *nue et*.

Si je m'avisais de prononcer ce vers en présence d'une oreille française,

> C'est un croyant soumis à sa foi attâché,

ce serait un scandale épouvantable; je crois même qu'une dame qui aurait les nerfs délicats comme vous, Madame la marquise, pourrait fort bien s'évanouir; mais si je dis :

> C'est Vénus toute entière à sa proie attachée,

le vers est superbe et n'a rien de choquant, quoiqu'il soit parfaitement égal pour l'oreille d'écrire *oi a...* ou *oie a...* Mais c'est qu'on nous a dit : *Lorsque vous verrez un* e *muet entre deux voyelles, vous ne devez point être choqué, quand même il ne se prononce point. Il n'y a pas d'autre mystère à cela.*

On ne réfléchit pas assez à la force de l'habitude et à cette inconcevable puissance que l'homme exerce sur lui-même, surtout pour se tromper. *L'homme se pipe*, disait Montaigne. C'est un beau mot! L'homme se raconte des histoires, et il se les fait croire; il se commande le rire, l'admiration, la haine, etc., et il finit par croire à tout cela.

On dit souvent : *Peut-on disputer aux hommes leurs sensations? En voilà qui applaudissent avec fureur à un morceau de musique ; quelqu'un a-t-il envie de prouver qu'ils ne ressentent pas réellement le plaisir qu'ils manifestent?*

Il faudrait s'entendre. Mais dites-moi, je vous prie, pourquoi l'homme ne *croirait-il pas d'admirer?* Il fait bien un autre tour de force, puisqu'il *croit de croire*, et cela assez souvent. Il *se pipe*.

Plus on examine la chose, plus on est porté à croire que le Beau est une religion qui a ses dogmes, ses oracles, ses prêtres, ses conciles provinciaux et œcuméniques : tout se décide par l'autorité, et c'est un grand bien. Sur toute chose, j'aime qu'il y ait des règles nationales, et qu'on s'y tienne. Si l'on écoute les *protestants*, voilà tout de suite le jugement particulier, l'intarissable verbiage, et la confusion sans borne et sans remède. Je vous cite ce vers :

Il ne voit que la nuit, n'entend que le silence.

L'un dit : *Cela peut très-bien se dire*. L'autre dit : *Non, Monsieur, avec votre permission, cela ne peut pas se dire*. J'arrive, moi, et je dis : *Peut-on dire ce qui fait dire, Cela peut-il se dire?* Voilà trois avis sur un vers : faites une règle de proportion, et vous verrez que, pour un poëme entier, il y aurait de quoi allumer une guerre civile. Ne serait-ce pas le comble du bonheur, qu'il y eût un tribunal du Beau, chargé d'accorder sans appel les *honneurs* de l'admiration? Or, ce tribunal, Madame, existe réellement; car tout ce qui est nécessaire existe. Quelques hommes prépondérants commencent à former

l'opinion, l'orgueil national souscrit, la tradition s'établit, et voilà le *Beau* à jamais fixé. Si vous croyez qu'il en existe d'autre, vous êtes trompée par la faiblesse ou par la fausseté des hommes. On ne saurait croire à quel point ce tribunal en impose, et combien il y a peu d'hommes qui osent dire franchement ce qu'ils pensent, indépendamment des jugements établis. Au moment où une nouvelle production de l'art vient à paraître, voyez le tâtonnement du grand nombre pour découvrir le jugement de ceux qui sont en possession de décider; combien de fois le beau change pour chaque individu, avant d'être fixé! Aujourd'hui cette comédie, ce tableau, cette statue paraît superbe à un spectateur qui demain jugera autrement, parce qu'il a entendu les juges. *Je croyais qu'elle me plaisait*, dira-t-il; *mais je me trompais.*

Si ce ne sont ses paroles expresses,
C'en est le sens.

Raphaël, le prince des peintres, est de tous les peintres le moins apprécié et le moins sincèrement admiré. Le concert unanime sur le compte de ce grand homme n'est qu'un acte d'obéissance extérieure, et dans le fond un mensonge formel. Je n'oublierai de ma vie qu'ayant témoigné devant un connaisseur du premier ordre une envie passionnée de connaître le fameux tableau de la Transfiguration, il me répondit en souriant: *Vous serez bien surpris de n'éprouver rien de ce que vous attendez.* Ce qu'il m'avait prédit, m'arriva à point nommé. On m'a dit: *Voilà le chef-d'œuvre de Raphaël;* je l'ai cru. On m'a dit: *Il n'y a rien d'égal;* je l'ai cru de même, et je le croirai fermement jusqu'à la mort avec foi et humi-

lité. Mais si on m'avait montré ce tableau sur le maître autel d'un grand village d'Italie, et qu'on m'eût dit: *Savez-vous bien que tous les chefs de famille se sont cotisés pour faire venir de Rome ce tableau, qui est réellement d'un assez bon maître!* J'aurais dit: *En effet, c'est beau*, et j'aurais passé.

La Vierge de la *Seggiola* me paraît belle comme *femme*, mais point du tout comme *Mère de Dieu*. Je n'y vois nullement le *divin idéal*, ou, pour mieux dire, l'*idéal divin*, car ce qui n'est pas idéal ne saurait être divin.

Le saint Jean de Florence m'a certainement frappé, mais beaucoup moins que plusieurs morceaux d'autres maîtres qu'on admirait dans cette fameuse Rotonde, qui depuis... *mais alors elle était respectée.*

J'ai vu des amateurs s'extasier devant un tableau de Jules Romain, que j'aurais donné pour dix sous.

Cette manière de juger est indubitablement celle de la très-grande majorité des hommes. Je puis vous citer sur ce point une autorité qui me paraît, sans contredit, une des choses les plus extraordinaires qu'on puisse lire.

Qui n'a pas entendu parler du chevalier Reynolds? Ce n'était pas un peintre du premier ordre; cependant il était peintre, et de plus *penseur*, comme il l'a prouvé dans les discours qu'il a prononcés à l'Académie de peinture, dont il était le président, et, si je ne me trompe, aussi le fondateur. Quoiqu'il y ait très-longtemps que j'ai lu ces discours, je crois cependant me rappeler avec assez d'exactitude le morceau que j'ai en vue.

Il dit donc franchement que les tableaux de Raphaël ne firent d'abord aucune impression sur lui; il ajoute que l'homme chargé de montrer ces chefs-d'œuvre aux curieux lui avait avoué que la plupart des voyageurs

éprouvaient le même sentiment, et que souvent, après avoir parcouru les salles du Vatican, ils demandaient encore où étaient les tableaux de Raphaël.

Le chevalier Reynolds observa de plus, pendant son séjour à Rome, que les élèves qui avaient le moins de talent étaient précisément ceux qui admiraient le plus Raphaël, et il va jusqu'à dire qu'*il aurait mauvaise idée de celui qui admirerait ce fameux peintre au premier abord.*

Il va plus loin, et cette confession est étrange de la part d'un peintre. Il dit qu'il eut la faiblesse de feindre l'admiration, comme les autres, et que, la grâce le gagnant peu à peu, il devint enfin sincère admirateur : il se *pipa.*

D'où il conclut fort bien que la méthode la plus sûre pour juger les grands maîtres de l'art est de se figurer qu'on les trouve admirables, et qu'insensiblement on vient à le croire. Excellent homme! s'il vivait encore, j'irais à Londres exprès pour l'embrasser. Quand je songe au fond de candeur, de franchise, de probité nécessaire pour un tel aveu, je suis réellement émerveillé.

Mais puisqu'un homme de cette force l'a fait, cet aveu, nous pouvons aisément juger de ces admirations vulgaires qu'on appelle le *sentiment général.* On admire, parce qu'on est à Rome, parce qu'il s'agit d'un nom consacré, parce que les autres admirent. En un mot, on admire sur parole, et c'est une affaire de pure autorité (1). Très-peu de gens veulent se dire que le premier de tous les devoirs est de dire la vérité.

(1) On m'a fait connaître depuis quelque temps (1806) le n° 264 du *Mercure de France*, où l'on rend compte d'une traduction française du chevalier Reynolds, à propos de l'assertion naïve que *les hommes les plus médiocres*

Ce qui embarrasse extrêmement la question du Beau, c'est qu'il semble que le Beau ne peut être ce qui ne plaît qu'à un petit nombre d'hommes. Qui a jamais imaginé de jouer un opéra pour une demi-douzaine de compositeurs! L'obligation du maître est, au contraire, d'employer les règles pour plaire au grand nombre. N'en serait-il pas de même de la peinture et des autres arts?

Que si le *Beau* est exclusivement du ressort des *adeptes*, alors il n'y a plus de *Beau* dans un autre sens; c'est-à-dire que le nombre de ces véritables adeptes étant dans une proportion presque nulle avec le reste des hommes, c'est comme si le *Beau* n'était que du ressort des anges. Dans ce cas, qu'importe aux hommes?

Mais, parmi ces adeptes, combien de doutes, de contradictions et d'incertitudes! Entendez-les, par exemple, parler de l'antique : c'est encore une véritable religion. A les entendre, l'antique a un caractère que les vrais connaisseurs sentent d'abord et dont nous n'approcherons jamais. Heureusement pour eux, ils

étaient ceux qui admiraient le plus, le rédacteur dit : « J'en demande pardon à M. Reynolds... il y a peu de gens qui n'aient pas lu ces fameuses lettres de Dupaty, etc. » — Elles sont *fameuses* en effet par l'esprit faux, le style ridicule et l'étourderie de l'auteur, qui doit figurer dans le temple de Mémoire à côté du *marquis de Langle.* Mais ces lettres sont précisément une preuve frappante en faveur de l'aveu honnête fait par Reynolds; car je ne crois pas que l'enthousiasme factice et le mensonge admiratif aient jamais été plus sensibles à la conscience d'un lecteur intelligent, qu'ils le sont dans ce morceau de très-mauvais goût où Dupaty rend compte de l'*Incendie de Raphaël;* il semble même que le rédacteur, qui fait preuve de beaucoup d'esprit, veut s'amuser aux dépens du connaisseur. *Il y a peu de gens*, dit-il, *qui n'aient lu ces fameuses lettres que M. Dupaty écrivait au public sous le couvert de son épouse, et qui ne sachent, par conséquent, de quel enthousiasme* il voulait *paraître inspiré*, etc. La plaisanterie est parfaite; mais, dans ce cas, je ne comprends pas bien l'expression, *J'en demande bien pardon à M. Reynolds*, etc., car c'est une preuve de plus en faveur de ce qu'il a dit.

jugent ordinairement à coup sûr; ce n'est pas cependant qu'on ne leur ait fait de temps en temps de cruelles niches. Personne n'ignore l'histoire de ce peintre romain (*Casanova*) qui fit *un tableau antique*, et le présenta dûment barbouillé de terre au fameux Winckelmann. L'antiquaire y fut pris, et pensa étouffer de rage.

Mais si l'Apollon du Belvédère sortait tout à coup de l'atelier d'un artiste fameux (de Canova, par exemple), portant tous les signes de la fraîcheur et n'ayant jamais été vu de personne, ne doutez pas un moment, Madame, que tous les Winckelmann ne disent comme ils le disent du Persée : *Après l'antique, il n'y a rien de si beau.*

Tandis que les premiers amateurs regardaient les belles statues de Rome, telles que le Laocoon, l'Apollon, le Gladiateur, comme les chefs-d'œuvre et le *nec-plus-ultra* de l'art humain, le célèbre Mengs, comme je me rappelle de l'avoir vu quelque part dans ses œuvres, ne les regardait que comme des copies d'originaux supérieurs. Il avait aussi son beau idéal et ses règles particulières.

Serez-vous curieuse, Madame, de savoir où nous en sommes sur les règles du *beau* en architecture? écoutez le célèbre d'Hancarville (1).

Les anciens regardaient les règles de l'architecture plutôt comme des moyens subordonnés aux grandes maximes qu'ils suivaient, que comme des règles positives; quoique Vitruve semble les avoir déterminées, il paraît cependant qu'elles n'ont jamais été suivies

(1) *Antiquités étrusques, grecques et romaines*, préface.

bien exactement, et peut-être ne trouverait-on pas deux fabriques antiques où les proportions du même ordre soient précisément les mêmes; ce qui doit être en effet, puisque, suivant les idées des anciens, les édifices n'étant pas faits pour les ordres, mais les ordres pour les édifices, il paraît naturel qu'ils soient assujettis au caractère que chaque fabrique particulière doit avoir. Ainsi, lorsque, d'après ces règles que nous croyons tenir d'eux, on juge quelques monuments antiques que le temps a respectés, souvent on ne trouve que singuliers des morceaux d'architecture dont la beauté est très-grande, parce que l'on ne s'aperçoit pas que ce ne sont pas ces grandes choses qu'il faudrait juger par nos petites règles, mais bien nos petites règles d'après celles qu'on a suivies pour faire ces grandes choses.

Voilà encore un *protestant latitudinaire*. Suivant ses principes, il est bien clair que tout le monde sera sauvé.

Que dites-vous des chevaux grecs de Monte-Cavallo? —Ils sont très-beaux, dit Winckelmann. —Ils *ne valent rien*, dit l'abbé Dubas.

Mais sur le cheval de Marc-Aurèle il y a bien d'autres disputes. Falconnet le trouve *rablu, pansu* et *fourbu :* il doute même que les anciens aient su faire les chevaux.

Les amateurs de l'antique, comme on l'imagine bien, se révoltent contre ces blasphèmes, et quelques-uns sont allés jusqu'à dire que la nature elle-même ne savait pas faire les chevaux il y a mille ans; de manière que l'art est irréprochable, et le tort tout à elle.

Si l'on objecte en particulier que la tête de ce cheval se rapproche plus de celle du bœuf que de celle du mouton, les juges répondent que cela est une beauté, parce

que les chevaux arabes, les plus généreux de l'univers, ont la tête *bovine*.

En un mot, c'est le plus beau cheval connu qui soit sorti des écuries de la sculpture ancienne et moderne (1). C'est un Italien qui a prononcé cet oracle.

Et quant à celui de Falconnet, qui est à Saint-Pétersbourg, j'ai entendu des connaisseurs le traiter (peut-être par esprit de représailles) de *grande sauterelle*. Apprenez, ô mortels, à respecter les dieux !

Puisque nous en sommes *aux dieux*, seriez-vous curieuse, Madame, de savoir comment ce juge intègre, que je viens de citer, apprécie le fameux Michel-Ange Buonarotti.

Commençons par le Moïse : c'est une tête de satyre avec des soies de porc; c'est un effroyable dogue enveloppé dans les habits d'un boulanger; c'est donc ainsi que vous représentez ce grand législateur, qui en était au *tu* et au *toi* avec *messire Bondieu* (2) !

Sa Vierge de la Compassion est véritablement un *prodige*. Une Vierge qui n'a pas dix-huit ans, portant sur ses genoux un Christ mort qui en a trente-trois, et sans avoir l'air de s'en apercevoir; petits pieds, petites mains, petit minois, avec des épaules et une taille de blanchisseuse; un bras déboîté par-dessus le marché : c'est vraiment un *groupe de prodiges*.

Est-ce un Christ ou un coupe-jarret qui a l'air d'empoigner cette croix pour faire un mauvais coup ?

(1) *Esso è il più espressivo di quanti finora sieno usciti dalle scuderie degli scultori antichi e moderni a noi noti.* (Dell' arte di vedere nelle belle arti. Genova, 1786, in-8°, p. 18.)

(2) Si caratterizza così un legislatore che parla da *tu* a *tu* con messer Domenedio? *Ibid.*, p. 3.

Enfin, j'en demande très-humblement pardon aux *idolâtres ;* mais je trouve Michel-Ange âpre, dur, extravagant, exagéré, petit, grossier et maniéré, ce qui est très-remarquable, car toutes ses figures sont jetées dans le même moule, et celui qui en voit une les voit toutes (1).

Quant à l'architecture, c'est bien pire encore : Rome passe pour la capitale des beaux-arts, elle ne l'est que par comparaison ou par préjugé : elle a voulu ressusciter chez elle l'architecture grecque, et cette architecture n'est pas plus grecque que le pape n'est archonte. Elle est inférieure à la gothique, qui au moins avait un caractère à elle... Le beau trait de génie d'avoir lancé le Panthéon dans les airs pour en faire une *coupole* avec sa *coupolette*, ses *coupolines* et ses *coupolinettes* (2). Saint-Paul hors des murs (3) est réellement plus régulier, plus architectonique que Saint-Pierre : en sorte qu'au siècle de Constantin, lorsque l'art était mort, on en savait plus qu'au temps des *Jules* et des *Léon* dans le siècle si vanté de la résurrection des arts, opérée par le génie du trois fois divin Michel-Ange.

Les anciens mettaient la mosaïque sous leurs pieds au lieu de briques. Nous en abusons, nous, pour en faire des tableaux. Saint-Pierre s'en pavane, et l'on ne veut pas voir qu'il ne possède en cela que de vilaines copies de copies (4); il est vrai qu'elles sont éternelles, mais tant pis. Le mauvais ne saurait passer trop vite.

Demandez aux grands amateurs l'âge des pierres gra-

(1) *Dell' arte*, etc., p. 4, 8, 9, 15.
(2) *Cupola con cupolino, con cupolette et cupolucce*, ibid., p. 106.
(3) Galetas au rez-de-chaussée, dans le genre grandiose.
(4) Copiacce di copie, *ibid.*, p. 108, 115, 116.

vées étrusques. — *Gori* et les savants français qui ont publié la collection d'Orléans vous répondront que ces monuments *atteignent et surpassent même l'époque de la guerre de Troie*. Winckelmann, raisonnant en particulier sur cette fameuse pierre de la collection de Stoch, qui représente cinq des Sept chefs devant Thèbes et qui a tant exercé les antiquaires, décide qu'*aucune pierre grecque ne l'égale en antiquité*. Mais d'autres infaillibles lui ont prouvé que la date en doit être reculée jusqu'au cinquième siècle de Rome. Le père Antonioli dit à Winckelmann de si bonnes raisons sur ce point, que ce dernier n'osa pas y répondre (1). Il ne s'agit guère que de mille ans, comme vous voyez : enfin, Madame, partout je trouve l'autorité d'une part, la condescendance, la lassitude ou l'insouciance de l'autre; mais nulle part je ne trouve de principe sûr, auquel je puisse m'attacher : tout est douteux, tout est problématique. Si les anciens revenaient au monde, ils riraient peut-être du culte que nous leur rendons. Le beau européen est nul pour l'œil asiatique, et nous-mêmes nous ne savons pas nous accorder. Nous en appelons à l'antique; mais l'antique même n'est prouvé que par la rouille et la *patine*. C'est la date qui est belle; dès qu'on en peut douter, le beau s'évanouit. Il semble que l'*imitation de la nature* offre un principe certain; malheureusement, il n'en est rien, car c'est précisément cette imitation qui fait naître les plus grandes questions. Il n'est pas vrai, en général, que dans les arts d'imitation il s'agisse d'*imiter la nature ;* il faut l'imiter jusqu'à un certain point et d'une certaine manière. Si l'on passe ces bornes, on s'éloigne du beau

(1) Lanzi, Saggio di lingua etrusca, etc., tom. II, p. 177.

en s'approchant de la nature. Si quelqu'un parvenait à imiter sur le plat un tapis de verdure avec des matériaux convenables au point de tromper un animal qui viendrait brouter, il n'aurait fait qu'une chose curieuse; mais que Claude Lorrain ou Ruysdaël imite cette même verdure sur une toile verticale avec quelques poudres, vertes, jaunes, brunes, délayées dans de l'huile, cette imitation qui sera à mille lieues de la première, pour la vérité, sera une belle chose et on la couvrira d'or. Il s'agit donc toujours de savoir : 1° ce qu'il faut imiter? 2° jusqu'à quel point il faut imiter? 3° comment il faut imiter? Or, sur ces trois points, les nations, les écoles, ni même les individus, ne sont pas d'accord. Je finirai par deux textes remarquables. Le premier sera, ne vous déplaise, de *Cicéron : Le comble de l'art* (dit-il) *c'est la grâce*, et la seule chose que l'on puisse enseigner, *c'est la grâce* (1). La seconde sera de *Winckelmann*, qui s'est élevé à perte de vue pour nous dire ce que vous allez lire (2): *L'idée positive de la beauté exige la connaissance de l'essence même du beau;* et rien de plus difficile à pénétrer que ce mystère; car nos connaissances n'étant que des idées de comparaison, la beauté ne saurait être comparée à rien de plus élevé qu'elle. Ceci devient très-sérieux, Madame, au point même que, dans la juste crainte de glisser hors des paradoxes, je finis brusquement.

(1) *De l'Orateur*, liv. XXIX.
(2) *Histoire de l'art*, liv. II.

CINQUIÈME PARADOXE.

La réputation des livres ne dépend point de leur mérite.

Les livres ressemblent aux hommes : la protection tient souvent lieu de mérite, jamais le mérite ne peut se passer de protection.

Mille circonstances totalement étrangères au mérite d'un livre en font la réputation. Si l'ouvrage naît au milieu de ces circonstances favorables, s'il flatte, par exemple, l'orgueil d'une grande nation ; s'il attaque des hommes puissants; si de grandes passions se trouvent intéressées à le louer, un concert unanime le portera aux nues : au milieu du fracas des applaudissements, on n'entend point les réclamations, et lorsqu'on commence à les entendre, il n'est plus temps, car il y a une *prescription* sur ce point comme sur d'autres plus importants.

Le plus grand défaut du *Voyage autour de ma chambre*, c'est de n'avoir pas été écrit à Paris ou à Londres. J'honore infiniment le nom de mademoiselle *Rapous* (voir chap. XXXI du *Voyage autour de ma chambre*); mais quelle différence avec cette fameuse Bertin, qui disait un jour si gravement : « Hier j'ai fait un *travail* avec la reine. » Je ne sais quelle magie environne les grands théâtres et les grands peuples qui représentent sur ces théâtres ; cette magie élève tout, agrandit tout, et sans qu'on sache l'expliquer, les réputations semblent avoir une certaine proportion avec la puissance publique.

Vous avez donné des larmes bien honorables à l'aima-

ble *Eugène*; mais quoiqu'il ait appartenu à tout ce qu'il y a de plus distingué dans sa patrie, croyez-vous, Madame, que s'il avait mis en deuil une famille puissante dans un puissant empire, le pinceau qui vous a transmis ses traits n'eût pas obtenu plus de succès sans avoir plus de mérite.

Il n'y a pas de ville catholique qui n'ait son patron ou qui ne l'eut (car j'en doute dans ce moment); mais quelle procession était connue dans le monde comme celle de sainte Geneviève? Hélas! les saints de village doivent prendre leur parti et se promener incognito.

Il est impossible que vous n'ayez pas entendu beaucoup parler des *Lettres provinciales*, de ces fameuses lettres dont Bourdaloue a fait une si bonne critique en vingt monosyllabes (1). Eh bien! Madame, tenez pour sûr que, si elles avaient été écrites contre les révérends pères capucins, personne au monde n'en aurait parlé.

Il n'y a pas, du moins en France, de plus grande réputation que celle de Montesquieu; mais c'est que, dans ce genre, il n'y eut jamais d'homme plus heureux. Tout se réunit en sa faveur. Une secte puissante voulut absolument l'adopter, et lui offrit la gloire comme un prix d'enrôlement. Les Anglais même consentirent à lui payer en éloges comptants son chapitre sur la constitution de l'Angleterre. Pour comble de bonheur il fut mal attaqué et bien défendu; enfin, ce fut une apothéose. Mais allez dans d'autres pays : cherchez des savants froids et calculateurs, sur qui surtout le style n'exerce aucune espèce de séduction, et vous serez tout à fait surprise d'en-

(1) Ce qu'un seul a mal dit, tous l'ont dit; et ce que tous ont bien dit, nul ne l'a dit.

BOURDALOUE.

tendre dire que *l'Esprit des lois est un livre pernicieux, mais qui a fait cependant beaucoup de bruit par la grande érudition qu'on y remarque, et par je ne sais quelle réunion de choses.*

L'éloge est maigre, comme vous voyez; cependant celui qui jugeait ainsi fut, sans contredit, l'un des hommes les plus illustres qui aient honoré le siècle qui vient de finir. Je n'en vois pas même qu'on puisse lui opposer pour l'étendue et la variété des connaissances, si l'on excepte les deux géants qui ont vu ce siècle, mais qui appartiennent à l'autre. Il était tout à la fois grand géomètre, grand astronome, grand métaphysicien, grand littérateur et grand poëte; parfaitement désintéressé d'ailleurs et très-attaché aux bons principes. Il ne manquait rien, ce semble, à cet homme pour juger sainement; aurait-il, par hasard, rendu justice au livre? je n'en sais rien; mais ce que je sais certainement, c'est que vingt ou trente juges de cette force et de cette opinion, s'ils s'étaient trouvés à Paris au moment où l'ouvrage parut, l'auraient tué sans ressource (1).

Savez-vous, Madame, quel est le livre du dix-huitième siècle qui mérite le moins sa réputation? c'est précisément celui qui est le plus universellement vanté : c'est l'*Essai sur l'entendement humain*, de Locke. Tous les genres de défauts sont réunis dans cet ouvrage. *Superficialité* continue sous l'apparence de la profondeur, pétitions de principes, contradictions palpables, abus

(1) Un écrivain véritablement *antique*, quoique vivant, a dit, depuis, que *l'Esprit des lois était le plus profond des livres superficiels*. Précédemment il avait dit dans une parenthèse, après avoir cité une polissonnerie qu'on lit dans ce fameux livre : *Comme l'a dit plaisamment, dans l'Esprit des lois, l'auteur des Lettres persanes.*

de mots (tout en reprochant cet abus aux autres), constructions immenses appuyées sur des toiles d'araignées, principes funestes, répétitions et verbiages insupportables, mauvais ton même, afin que rien n'y manque. Il n'y a, par exemple, rien de si fade que ce début de Locke : « Voici, cher lecteur, ce qui a fait le divertis- « sement de quelques heures de loisir que je n'étais pas « d'humeur à employer à autre chose... Si vous prenez « seulement la moitié autant de plaisir à lire mon livre « que j'en ai eu à le composer, vous n'aurez pas, je crois, « plus de regrets à votre argent (1) que j'en eus à ma « peine, etc.... »

Ce préambule serait à peine supportable à la tête de *Griselidis* ou de *Barbe-bleue*.

Or, vous plaît-il savoir, Madame, comment s'est faite cette réputation? Je vais vous expliquer ce mécanisme, comme je vous démontrerais une montre à répétition ou un métier à bas.

Au commencement du dernier siècle, les hommes suffisamment *dégrossis* par le protestantisme étaient tous prêts pour l'impiété. Bayle avait levé l'étendard, et de tous côtés on apercevait une fermentation sourde, une révolte de l'orgueil contre toutes les vérités reçues, et un penchant général à se distinguer par l'indépendance et la nouveauté des opinions.

Locke parut; et avec l'influence que lui donnait son caractère très-estimable, une réputation méritée, et l'autorité qu'il tirait d'une grande nation, il *dit* aux hommes ou il leur *redit* (car il n'y a pas de folie qui n'ait été dite) « que toutes nos connaissances nous viennent

(1) Quelle odeur de magasin!

par les sens, et que l'intelligence humaine n'est qu'une *chambre obscure* (ce sont ses termes);

« Que nulle idée de bien ou de mal, de vice ou de vertu, n'est originelle dans l'homme, » produisant pour établir cette maxime toutes les turpitudes du genre humain, recueillies dans les voyages, comme on produirait la *Nosologie du sauvage* pour prouver qu'il n'y a point de santé;

« Que les hommes ont inventé les langues, » d'où il suit qu'il fut un temps où ils ne parlaient pas;

« Que c'est manquer de respect à Dieu et borner sa puissance, de soutenir qu'il ne peut pas faire penser la matière;

« Que la pensée, enfin, n'est qu'un accident de cette âme, qui peut être matérielle. »

L'Europe, à demi gangrenée, but cette doctrine avec la plus fatale avidité. Les matérialistes en ont fait leurs délices. Ils ont traduit, abrégé, expliqué, commenté, l'*Essai sur l'entendement humain;* ils l'ont surtout enseigné à la jeunesse; ils auraient voulu, comme madame de Sévigné l'a dit d'un livre un peu différent, « *le faire prendre en bouillon.* »

Locke est fameux parce que nous sommes abrutis, et nous le sommes surtout parce que nous l'avons cru.

Malheureusement une réputation ainsi établie est difficilement ébranlée. Elle dure d'abord pour une raison à laquelle on réfléchit peu; parce qu'*on ne lit plus le livre.* Vous connaissez Paris, Madame, et vous savez comment y vivent les gens de lettres; dans ce moment croyez-vous qu'il y en ait beaucoup capables de se placer devant leur pupitre pour lire bravement d'un bout à l'autre, et la plume à la main, un *in-quarto* mortellement

ennuyeux? Qu'en pensez-vous? Dirons-nous, *Il en est jusqu'à trois que l'on pourrait nommer?* Si vous voulez! mais ce que je puis vous assurer, c'est que des auteurs français qui citent Locke, qui le louent, qui l'expliquent et qui s'appuient de son autorité, peuvent être convaincus, par leurs propres ouvrages, de ne l'avoir pas lu.

Et la prescription, Madame la marquise, la prescription dont je vous parlais tout à l'heure, ne suffit-elle pas pour éterniser l'opinion la moins fondée dans son origine. Une réputation faite dure parce qu'elle est faite.

Le vilain qui vient d'acheter votre château est ridicule dans ce moment; mais attendez qu'il ait placé son petit chiffre sur le portail, à la place de vos *besans* et de vos *merlettes*; qu'on l'ait vu souvent entrer et sortir; que sa femme, ses filles, sa tante et ses cousines aient appris à marcher courageusement sur vos parquets, et que les ombres de vos aïeux, troublés par le tapage ignoble de quelque manufacture, aient à la fin totalement déserté ces donjons, alors, Madame, c'est vous qui seriez ridicule si vous veniez soutenir que le nouveau propriétaire est un voleur; chacun dirait : *Quel paradoxe!*

La puissance qui donne une réputation est la même que celle qui a donné votre terre : c'est LA NATION.

Si Locke est un jour mis à sa place, ce miracle salutaire ne pourra s'opérer que par les Anglais. Déjà le bon sens exquis de cette nation illustre commence à juger ce philosophe comme politique : on s'aperçoit à Londres que toutes les horreurs que nous avons vues étaient contenues dans le système de Locke sur la souveraineté, comme le poulet est contenu dans l'œuf, et

que ce germe exécrable n'attendait pour s'animer que la chaleur putride de vos faubourgs.

Si les Anglais ont le courage de faire un pas de plus et d'abdiquer totalement ce prétendu métaphysicien, ils donneront une belle leçon à l'Europe, et ils en seront certainement récompensés en augmentation de véritable gloire.

Nous n'admirons jamais dans un livre que la conformité avec nos opinions et nos penchants. De là cette diversité infinie de jugements qui se choquent, et s'annulent mutuellement. L'effet d'un livre ressemble à celui d'un discours, qui dépend bien autrement des dispositions intérieures de celui qui écoute que du talent de l'orateur.

L'histoire nous apprend que saint Ambroise, dans un sermon qu'il prêcha à Milan sur l'excellence de la virginité, fit tant d'impression sur les esprits, que les magistrats le prièrent de ne plus le prêcher, de peur d'éloigner les jeunes personnes du mariage. Il faut convenir que c'était un beau compliment fait à l'orateur, et un bel aveu de la puissance de ses moyens. Malheureusement, Madame (ou heureusement, comme il vous plaira) le sermon existe ; et je puis vous assurer qu'on aurait pu, lorsque vous portiez le nom de votre père, vous le prêcher en français soir et matin, vous forcer même à l'apprendre par cœur comme votre catéchisme, sans que M. le marquis de N.... eût couru le moindre danger.

Le prédicateur est cependant le même,
Mais l'auditoire a changé.

Il n'a peut-être jamais existé dans l'univers deux hommes qui aient été plus loués que Voltaire et Rous-

seau ne l'ont été par leurs contemporains ; parlez-en à Edmond Burke, il vous dira brusquement : « Nous ne « choisissons point pour nos précepteurs un athée et un « fou (1). » Vous trouverez peut-être cela trop fort ; mais quand je songe que l'homme le moins galant n'a pas droit de vous donner trente ans, je ne doute pas, Madame, que, si vous atteignez la vieillesse, vous ne soyez destinée à voir d'étranges changements dans l'opinion sur le compte de ces deux hommes et de tant d'autres. Vous pourrez même les pressentir jusqu'à un certain point, si vous avez seulement la force de vous défaire de quelques préjugés d'éducation. Les Chinois ont ou avaient, dit-on, des cartes géographiques où la Chine est représentée au milieu comme un continent immense, et tous les autres pays de la terre sont dessinés négligemment tout à l'entour, comme ces terres douteuses que le burin européen projette légèrement sur la côte de Nuytz, ou dans le fond de la baie de Baffin. Vos Français, ne vous déplaise, sont un peu faits ainsi : pour eux, tout l'univers est en France, et toute la France est à Paris. Dès qu'une fois ils ont décerné une apothéose, il ne leur vient pas en tête qu'il puisse y avoir des incrédules ; il y a d'ailleurs dans leur admiration quelque chose de fanatique, quelque chose d'idolâtrique ; toujours ils sont menés par quelques hommes qui les éblouissent et leur commandent ; toujours ils ont sur le piédestal quelque *veau d'or* autour duquel on les voit danser comme des furieux. Ce n'est pas que lorsque le paroxysme sera passé, ils ne vous permettent, si vous voulez, de convertir l'idole en *vase d'ignominie ;* mais le mal est

(1) Dans sa fameuse lettre sur la révolution française.

fait, et qui oserait, bon Dieu! se flatter de faire entendre sa voix au milieu d'un branle de trente millions d'hommes?

Je sais que le défaut dont je parle appartient plus ou moins à tous les peuples; mais, chez les Français, il est plus saillant qu'ailleurs. Voulez-vous échapper à ces illusions nationales? consultez les étrangers; car chaque nation est pour l'autre une postérité contemporaine. En passant la frontière, mais surtout celle de France, vous verrez tous les objets changer de face, au point que vous ne vous reconnaîtrez plus. Vous n'avez pas oublié, Madame, combien je vous divertis un jour en vous montrant le prospectus anglais d'une traduction de l'*Histoire naturelle de Buffon*, « dégagée de ses extravagances (1). »

Mais si l'on ôte les extravagances de son grand ouvrage, au jugement d'une foule d'hommes, il ne restera guère que la partie descriptive ou poétique, qui est réellement d'un grand mérite. Rouelle, quoique Français, disait un jour, en parlant des systèmes chimiques de Buffon : *Je crois qu'il est fou.* Haller, Spallanzani et Bonnet se moquaient de sa physiologie; M. de Luc, de sa géologie; Holland et mille autres, de sa cosmogonie, etc., etc.

Mais, puisqu'il s'agit de Buffon, n'avez-vous jamais connu à Turin mon pauvre abbé Roncolotti, mort seulement depuis quelques mois? Il me paraît impossible que vous ne l'ayez pas rencontré dans une maison où vous allez beaucoup. En tous cas, je l'évoquerai volontiers en votre faveur. Regardez bien! le voilà!

Petit homme droit et sec; attitude ferme, gravité im-

(1) *Freed from his extravagancies.*

perturbable, air réfléchi, même lorsqu'il essayait de badiner. Soutane râpée, collet baillant, barbe courroucée, cheveux noirs et lisses, œil caverneux, regard fulminant, sourcil hyperbolique, front large et tanné, où les rides se dessinaient d'une manière qui avait quelque chose d'algébrique.

C'était un rude homme, Madame, je vous l'assure; lorsque, avant de parler, il commençait à *brandir* le syllogisme avec ses trois premiers doigts élevés et balancés à l'italienne, il faisait trembler. Ah! si cet esprit, dégagé de son étui scolastique, avait passé par métempsycose dans le corps d'un joli Parisien, nous en aurions entendu de belles! — Enfin, Madame, tel qu'il était, je m'avisai de lui dire un jour :

Caro don Roncolotti! siam soli! mi dica per carità, ma da galantuomo, il suo sentimento sovra il gran Buffone.

A ces mots, haussant les épaules au point que la tangente eût passé par les yeux, il me répondit en riant d'une oreille à l'autre : *Gran Buffone!!*

Tout ce que je prétends vous dire sur ce point, Madame, c'est que si tous les savants du monde étaient vêtus et coiffés comme feu M. l'abbé Roncolotti, jamais on n'aurait parlé de Buffon.

Je sais bien que la chose n'est pas possible; mais voyez, cependant, à quoi les choses tiennent! En vérité, la réputation ne vaut pas ce qu'elle coûte.

Mais tout ce que je pourrais vous dire sur la destinée des réputations littéraires, disparaît devant les deux exemples que nous présente l'Angleterre dans la personne de ses deux poëtes principaux, Milton et Shakspeare.

Personne ne se doutait du mérite de Milton, lorsque Addison, embouchant le porte-voix de la Grande-Bretagne (l'instrument le plus sonore de l'univers), cria du haut de la tour de Londres : « Auteurs romains! auteurs grecs! cédez-nous. »

Il fit bien de prendre ce ton. S'il eût parlé modestement, s'il eût seulement trouvé des *beautés* remarquables dans le *Paradis perdu*, il n'aurait pas fait la moindre impression; mais cette décision tranchante, qui déplaçait Homère et Virgile, frappa les Anglais. Chacun se dit : *Comment donc! nous possédions le premier poëme épique de l'univers, et personne ne s'en doutait! Ce que c'est que la distraction; mais pour le coup, nous voilà bien avertis.* En effet, la réputation de Milton est devenue une propriété nationale, une portion de l'*établissement*, un quarantième article, et les Anglais céderaient plutôt la Jamaïque que la primauté de ce grand poëte.

Ne croyez pas cependant, Madame, qu'il n'y ait point d'incrédules en Angleterre. Tout le monde connaît la réponse de Pope à Voltaire, qui lui demandait pourquoi Milton n'avait pas rimé son poëme : *Parce qu'il n'a pas su*. Dans un post-scriptum sur l'Odyssée, ce même Pope observe que, *dans les endroits mêmes où la clarté est le plus indispensable, Milton emploie souvent de telles transpositions et des constructions si forcées, qu'il ne peut être entendu qu'à la seconde ou à la troisième lecture.*

Chesterfield, qui était, à ce qu'il est permis de croire, un homme immoral, mais qui avait cependant de l'esprit, du goût et des connaissances, regardait le *Paradis perdu* comme l'une des suites les plus ennuyeuses

du péché originel. *De tous les personnages de Milton*, écrivait-il à son fils, *je déclare ne connaître que l'homme et la femme ; mais, je vous en prie, ne me dénoncez pas à nos gros théologiens* (*solid divines*).

Une de mes grandes curiosités (mais qui malheureusement ne peut être satisfaite) serait de savoir combien il y a d'Anglais dans les trois royaumes qui se soient assis pour lire Milton.

Quoi qu'il en soit, si les lenteurs de la renommée ont pu impatienter l'ombre de ce grand poëte, elle en a été bien dédommagée depuis, puisque l'évêque Newton, dernier commentateur de Milton, a prononcé expressément que *tout homme qui a du goût et du génie, ne peut se dispenser de convenir que le Paradis perdu est la plus excellente des productions modernes, comme la Bible est la plus parfaite des anciennes* (1).

Le sort de Shakspeare est plus heureux encore et plus extraordinaire. Lui-même, comme on sait, n'avait pas la moindre prétention à la célébrité, au point qu'il n'avait pas même pensé à recueillir ses œuvres. Personne ne se doutait de son mérite, et c'est une chose bien extraordinaire qu'en Angleterre le mérite des deux plus grands poëtes de la nation soit une découverte.

Je ne connais pas de pièce plus curieuse que la préface de Johnson sur les tragédies de Shakspeare, ce grand critique *accorde* au poëte tous les défauts imaginables : vice dans les plans, faux bel esprit, immoralité, expression vicieuse, grossièreté, indécence, boufissure, redondance, jeux de mots interminables, etc. « Ses tragédies, dit-il, sont plus mauvaises à mesure

(1) Cette décision du bon évêque me paraît d'un ridicule ineffable.

« qu'il les travaille davantage. Toutes les fois qu'il solli-
« cite son génie, il n'en obtient qu'enflure, bassesse,
« fadeur et obscurité. Tous ses discours d'appareil sont
« faibles et glacés. Il n'avait que l'élan de la nature; dès
« qu'il essaye les développements, il impatiente ou il
« fait pitié : jamais il ne chagrine davantage ses admi-
« rateurs que dans les endroits où il s'approche de la
« perfection; car toutes les fois qu'il est beau, il ne
« l'est pas longtemps. Jamais il n'est tendre et pathétique
« sans se permettre bientôt quelque froide pointe, quel-
« que misérable équivoque. Il n'a pas plutôt commencé
« à vous émouvoir, qu'il travaille lui-même à détruire
« l'effet. Le jeu de mots surtout est pour lui une espèce
« de feu follet qu'il ne manque jamais de suivre, et tou-
« jours pour se perdre. C'est une magie, un ensorcelle-
« ment auquel il ne peut résister. Dans le moment où il
« déploie le plus de dignité et de profondeur, soit qu'il
« étende nos connaissances ou qu'il exalte nos affec-
« tions, soit qu'il amuse notre attention ou qu'il l'en-
« chante, dès qu'une *pointe* se présente à lui, il aban-
« donne tout pour la suivre : c'est une pomme d'or qui
« tombe devant lui, et, pour la ramasser, il sacrifie la
« raison, l'exactitude et la décence. Shakspeare nous
« présente une riche mine d'or et de diamants voilés par
« des incrustations, avilis par des scories impures, et
« mêlés à une grande masse de vils minéraux (1). Si
« nous lui devons beaucoup, il faut avouer aussi qu'il
« nous doit bien quelque chose; il est sans doute beau-
« coup loué par notre intelligence et par notre jugement;

(1) Si l'on voulait pousser cette comparaison, elle serait très-contraire à Shakspeare; car toutes les mines de Golconde ne seraient rien sans l'art du diamantaire.

« mais il l'est aussi beaucoup par la coutume et le respect :
« il a de belles scènes ; mais, à tout prendre, aucune de
« ses pièces peut-être, écrite par un auteur moderne,
« ne serait entendue patiemment jusqu'à la fin. »

Il n'y a peut-être pas, dans la littérature d'aucune nation, un morceau de critique capable de faire comprendre plus clairement l'influence des circonstances sur la réputation des auteurs. On comprend bien les sommeils passagers du bon Homère, mais que le premier des poëtes tragiques présente habituellement la réunion de tous les défauts imaginables, c'est ce qui se conçoit fort peu. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que les Anglais, qui sont de grands hellénistes, admettent assez volontiers la supériorité des tragiques grecs sur Shakspeare; mais s'il s'agit de Racine, qui n'est au fond qu'un Grec parlant français (1), la règle du beau change tout à coup; et Racine, qui est au moins égal aux Grecs, demeurera cependant fort au-dessous de Shakspeare,

(1) Il me semble même que le défaut général du théâtre français est d'être grec. La Harpe a dit, avec sa justesse ordinaire, en parlant de la comédie latine : *Il n'y a point, à proprement parler, de comédie latine, puisque les Latins ne firent que traduire ou imiter les pièces grecques ; que jamais ils ne mirent sur le théâtre un seul personnage romain, et que, dans toutes leurs pièces, c'est toujours une ville grecque qui est le lieu de la scène. Qu'est-ce que des comédies latines, où rien n'est latin que le langage ? Ce n'est pas là, sans doute, un spectacle national* (Lycée, tom. II, sect. II). Souvent j'ai été tenté de parodier ce morceau, et de dire : *Il n'y a point, à proprement parler, de tragédie française, puisque les Français n'ont fait que traduire ou imiter les pièces grecques ; que jamais ils ne mirent sur le théâtre un seul personnage français, et que, dans toutes leurs pièces, c'est toujours une ville étrangère qui est le lieu de la scène. Qu'est-ce qu'une tragédie française, où rien n'est français que le langage ? Ce n'est pas là, sans doute, un spectacle national.* Racine et Corneille ont été quelquefois latins, mais la même objection subsiste toujours. Voltaire seul essaya d'être français dans la tragédie, et il est assez remarquable que la tirade de Lusignan, qui est française, est, sans contredit, ce qu'il a produit de plus éloquent.

qui leur est inférieur. Ce théorème de *trigonométrie* ne choque point les esprits les plus justes de l'Europe.

Que si vous êtes un peu scandalisée de voir dans une pièce de Shakspeare un consul romain jouer un rôle de bouffon, et dans un autre un roi jouant celui d'un ivrogne, l'hypercritique Johnson ne sera point embarrassé : *Croyez-vous*, vous dira-t-il, *qu'il n'y eût pas toutes sortes de caractères à Rome comme ailleurs, et pourquoi Shakspeare n'aurait-il pas choisi un bouffon dans le sénat, où certainement il y en avait?* Cela saute aux yeux; et quant à l'ivrogne royal, la chose est, s'il est possible, encore plus claire. *Sachez*, continue Johnson, *que, le roi dont il s'agit étant un usurpateur, Shakspeare a jugé à propos de joindre l'ivresse à tous les autres vices du tyran, afin de le rendre plus méprisable; et croiriez-vous par hasard que les rois n'aiment pas le vin, ou que le vin ne les enivre pas comme les autres hommes?*

« Les pièces de ce grand homme ne sont, à proprement « parler, ni des tragédies ni des comédies; ce sont des « peintures du *monde sublunaire* tel qu'il est, où tout « se trouve mêlé et confondu : le bien et le mal, la joie « et la tristesse, le vice et la vertu. » Pourquoi donc Shakspeare aurait-il tort de placer une scène bouffonne et même basse à côté d'une scène pathétique ou terrible? Pourquoi n'aurait-il osé peindre ce qu'on voit tous les jours (1).

(1) En effet, rien n'empêche, par exemple, qu'un polisson ne jure sur le cimetière pendant qu'une mère désolée y pleure sur le tombeau de son fils. Pourquoi donc n'accouplerait-on pas ces deux scènes sur le théâtre, comme elles peuvent être réunies dans la réalité? *La critique*, dit admirablement Johnson, *condamne ces sortes de mélange; mais il y a toujours appel de la critique à la nature, qui nous enseigne que tout plaisir naît de la variété.*

Les autres poëtes ont peint une nature idéale, Shakspeare seul a peint une nature vraie, une nature générale, en un mot, une nature *naturelle*.

Gardez-vous bien, Madame, de rire du docteur Johnson, qui fut l'un des plus excellents critiques que l'Angleterre ait produits. Il ne croyait pas un mot des beaux raisonnements que vous venez de lire, il les aurait omis s'il les avait trouvés dans un livre français; mais il fallait défendre les dogmes nationaux. Vous, Madame, vous dites bien que la *Henriade* est un poëme épique; le croyez-vous? Vos Français tenant à grand honneur d'avoir un poëme de ce genre écrit en lignes de douze syllabes, le *Télémaque* était nul pour cette noble ambition. Dans ces tristes circonstances, la *Ligue* parut, et fut déclarée poëme épique. Voilà tout le mystère.

Voltaire, de son côté, qui manquait éminemment de la qualité éminemment nécessaire à cette entreprise, l'*invention*, ne fut pas peu surpris d'avoir fait un poëme épique sans le savoir; miracle bien supérieur à celui que Molière nous a fait admirer dans le *Bourgeois gentilhomme*. Il voulut au moins répondre aux bontés de la France, et tout de suite il se mit à raccommoder ce qu'il ne pouvait refaire, en commençant par le titre qu'il rendit plus national. Il ôta, il ajouta, il corrigea, il varia; et jusqu'à la fin de sa longue carrière,

> Nous l'avons vu sans cesse écrire, écrire,
> Croyant toujours pouvoir un peu mieux dire.

Enfin, il est résulté de ce travail un mauvais poëme fait avec d'assez beaux vers. L'ouvrage est mince dans tout le sens du terme; car l'auteur, qui n'avait nullement la *tête épique*, comme on l'a dit des Français en géné-

ral, travaillait contre son génie, et ne demandait qu'à finir. Cependant, à l'aide de la dédicace anglaise, de la traduction de cette même épître, de la préface du roi de Prusse, de celle de Marmontel, du précis sur la Ligue, des notes historiques, de l'essai sur le poëme épique, mais surtout des variantes (moyen absolument inconnu à l'antiquité), la *Henriade* forme aujourd'hui un solide raisonnable qui tient fort bien sa place dans nos bibliothèques, entre l'*Iliade* et la *Jérusalem délivrée*.

O merveilleuse destinée des livres! je ne me lasse pas de l'admirer. Sénèque, dont vous aurez bien entendu parler au moins dans la comédie du *Joueur*, disait jadis : *Les uns ont la renommée, et les autres la méritent*. Ce qu'il disait de l'homme, nous avons bien pour le moins autant de droit de le dire des productions de l'esprit humain ; mais ce qu'il me reste à vous observer, Madame, c'est qu'à l'époque où nous vivons, il est particulièrement nécessaire de se tenir en garde contre la réputation des livres, vu que le siècle qui finit sera à jamais marqué dans l'histoire comme la grande époque du charlatanisme dans tous les genres, et surtout des réputations usurpées. Pendant tout ce temps, les renommées furent quelque chose d'artificiel où le véritable mérite n'entrait pour rien. Le vers immortel de Molière :

> Nul n'aura de l'esprit hors nous et nos amis,

fut la devise de tous les distributeurs de la gloire; or, comme les esprits corrompus sont presque toujours faux, et que le premier élément du goût c'est la morale, de là vient qu'ils nous ont trompés sur tout, et qu'il ne faut

les croire sur rien, pas plus sur un livre philosophique que sur une chanson; pas plus sur un ouvrage de législation que sur un roman.

Pourrait-on croire, Madame, que ce délire a été porté au point d'amener une grande nation, alors illustre et assez justement entichée d'elle-même, à mépriser ses propres richesses, à fermer les yeux sur ce dix-septième siècle ouvert pour elle par Descartes, et fermé par le chancelier d'Aguesseau; à présenter à l'Europe l'image d'un homme riche et noble qui va *gueuser* dans les pays étrangers traîné sur un lourd coffre-fort qu'il ne veut pas ouvrir.

C'est cependant ce que nous avons vu; et plus d'une fois il est arrivé à des étrangers de rire des succès que quelques-uns de leurs livres obtenaient ailleurs.

Lorsque Gibbon, par exemple, lut en Suisse pour la première fois le roman de Clarisse, il écrivit en France : *C'est bien mauvais*. Mais que dut-il éprouver, lorsqu'il lut cet éloge de Richardson, où le fougueux Diderot porte aux nues avec son style *pythique* une production dont le moindre défaut est de violer toutes les règles du goût; oubliez, je vous en prie, tout ce que vous avez lu jusqu'à présent, abdiquez toutes les idées reçues, et ne jugez que d'après la droite raison.

Ce qu'on peut imaginer de plus immoral, c'est de rendre le vice aimable, et c'est précisément ce que Richardson a fait en peignant un scélérat du premier ordre sous les couleurs les plus séduisantes. Il a donné à son Lovelace, non-seulement toutes les grâces imaginables, mais cette hauteur de caractère, ce courage, cet ascendant inexplicable et dominateur que tout homme envie, que toute femme adore, et dont la peinture ani-

mée est, par conséquent, également dangereuse pour les deux sexes.

Comme si ce n'était pas assez de cette faute, Richardson en a commis une seconde encore plus forte en faisant contraster avec son Lovelace un pauvre honnête homme, qu'il a peint gauche et maussade, et qui ne manque pas d'avoir le dessous lorsqu'il est aux prises avec l'effronté libertin. Quel jeune homme a jamais désiré d'être un *Hyckman*? Pour l'honneur de la nature humaine, je ne veux point faire une autre question.

Il y a d'ailleurs des scènes qu'il n'est pas permis d'exposer aux regards. C'est une triste idée que celle de placer un ange de vertu dans un mauvais lieu, et de l'y faire martyriser par un scélérat sans honneur et sans pitié. Le forfait de cet homme est épouvantable, et ne devrait pas même être présenté comme possible. L'idée de cet opium me poursuit, me rend malade au pied de la lettre.

Eh ! quel objet enfin à présenter aux yeux !

On dira qu'il est puni : je sais qu'à la fin du douzième volume un certain colonel tombe du ciel pour tuer Lovelace; mais celui-ci pouvait tout aussi bien le tuer : c'est un duel ; la chance est égale. Richardson a-t-il voulu nous renvoyer au jugement de Dieu ? Le mauvais exemple reste et la punition ne signifie rien. Le supplice réel des malfaiteurs n'arrête pas toujours leurs semblables. Que signifie donc une mort imaginaire qui n'est pas même un châtiment ! car, de ce que Lovelace est tué, il ne s'ensuit nullement qu'il est puni.

Quant à la conduite de l'ouvrage, il est clair que l'é-

difice entier repose sur une invraisemblance intolérable. Miss Howe n'a qu'à se marier pour terminer le roman. Elle viendra à la porte de *madame Sinclair*, demandera son amie, la prendra dans sa voiture, et tout sera fini. Mais miss Howe ne veut point se marier, et pourquoi? *Parce qu'elle ne peut se résoudre à devenir heureuse pendant que son amie ne l'est pas.* Elle la laisse donc souffrir et mourir tranquillement. Je sais qu'il ne faut pas être difficile avec les poëtes qui nous amusent. Cependant cette invraisemblance est du nombre de celles qui passent toutes les bornes et détruisent l'illusion.

Il me paraît, de plus, que la supposition générale de ce roman blesse notablement l'honneur de la nation anglaise. On a justement reproché à madame Radcliffe tant de chimères monstrueuses issues d'une tête femelle fécondée par des prédicants, et par bonheur tout à fait inconnues à des nations qu'elle a jugées sans les connaître; mais, si je ne me trompe infiniment, Richardson fait plus de tort à sa propre nation : quoi donc! dans une ville comme Londres un libertin peut enlever une demoiselle de condition, la loger dans une maison infâme et l'y tourmenter à loisir durant plusieurs mois, sans qu'il y ait pour cette excellente personne un moyen d'échapper à son geôlier ? J'aurais cru qu'une jeune personne dans cette position n'aurait eu qu'à se jeter à la fenêtre, à pousser un seul cri pour réveiller le *coroner*, et que tout ce qui existait chez la Sinclair n'aurait fait qu'un saut jusqu'à Tyburn. Un lecteur qui n'aurait d'ailleurs aucune idée des lois et de la police d'Angleterre en concevrait, d'après ce roman, une très-mauvaise idée. Jamais je ne l'ai lu sans m'écrier intérieurement: Mais, sortez donc, mademoiselle, et puisque votre amie

vous aime assez pour vous laisser où vous êtes, jetez au moins une lettre par la fenêtre avec l'adresse, *A l'honnête homme qui passe!* (On vous tirera de là.)

J'honore infiniment les belles pages de Clarisse; mais jamais elles ne pourront me fermer les yeux sur les longueurs assommantes, l'invraisemblance continuelle et le danger de l'ouvrage.

Enfin, Madame, le mérite des livres ressemble aux qualités du corps : elles ne résident pas réellement dans ces corps, mais dans notre esprit, qui en reçoit les impressions. Si tous les hommes avaient la jaunisse, la neige serait jaune, et les goûts dépravés ne portent ce nom que parce qu'ils sont rares. Si l'unanimité était nécessaire pour se décider, il n'y aurait dans le monde rien de bon et rien de beau, ni dans l'ordre civil, ni dans l'ordre moral, car il n'y a rien sur quoi tous les hommes soient d'accord; et nous en viendrions à soutenir que les araignées sont un mets délicieux, parce que les livres d'histoire naturelle nous apprennent qu'une jolie demoiselle française les aimait passionnément.

Mais, puisque l'unanimité ne sera jamais le partage de l'humanité dans l'état d'imperfection où elle se trouve, il est clair que toutes les questions de goût doivent se décider comme les autres, à la pluralité : le petit nombre aura beau dire qu'*il peut* avoir raison, la majorité lui répondra suffisamment, en disant qu'*elle doit* avoir raison.

Il suit de là que tout ce qui tend à généraliser et à perpétuer l'unité nationale, tend par là même à établir la règle du beau absolu en approchant les hommes de l'unanimité; donc si une grande nation subordonnait toutes ses idées à une seule idée grande, générale et

invariable, elle se mettait par là même dans la position la plus avantageuse pour tirer le plus grand parti possible de ses facultés morales, de manière que, toutes choses égales d'ailleurs, même du côté des talents, d'autres nations moins sages ou moins heureuses seraient forcées de lui céder l'empire du goût.

Cette nation ne pourrait donc rien faire de plus mortel pour sa gloire. . . . .
. . . .

N. B. Ce morceau n'a jamais été achevé; peut-être l'auteur jeta la plume au moment où il s'aperçut qu'il allait divaguer. (*Note de l'éditeur.*) 1808.

(*Note de l'auteur.*)

DISCOURS

.ΓOYEN CHERCHEMOT,

DU POUVOIR EXÉCUTIF PRÈS L'ADMINISTRATION CENTRALE DU M....

LE JOUR DE LA FÊTE DE LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE.

Venise, 1799.

Ayant fait un grand amas de phrases révolutionnaires sans aucun but arrêté, j'imaginai depuis de les fondre dans un discours imaginaire prononcé par quelque personnage *civique*. Cette idée produisit le discours du citoyen *Cherchemot*, qui ferait extrêmement rire s'il était imprimé très-exactement, ce qui serait essentiel à cause des nombreuses et fidèles citations.

Citoyens,

Et moi aussi, je viens mêler ma voix aux concerts d'acclamations qui retentissent aujourd'hui de toutes parts; et moi aussi, je viens célébrer la souveraineté du peuple. J'essayerai d'activer le civisme de mes concitoyens, en laissant échapper devant eux ces flammes qu'un républicanisme pur allume dans mon cœur. Le peuple a reconquis ses droits imprescriptibles, il a ressaisi le sceptre usurpé par les tyrans. O révolution immortelle! les trônes sont tombés; les peuples sont rois! il n'y a plus de sujets!

Comment pourrai-je célébrer dignement cette époque mémorable? C'est en vous montrant d'abord tout ce que

vous lui devez; je ne puis mieux louer la liberté qu'en précisant ses bienfaits. Et c'est encore en vous montrant de suite ce que vous avez à craindre pour elle, et comment vous pouvez la sauver si vous savez vous prononcer.

Qu'étions-nous avant la révolution? Moins que des brutes. Que sommes-nous depuis la conquête des droits du peuple? Plus que des hommes. Depuis quatorze siècles, nous traînions dans le désespoir ces chaînes ignominieuses formées par le hideux despotisme, et rivées par le machiavélisme sacerdotal. L'incivilisation des Barbares valait mieux que cet état. Nos chaînes sont brisées, nous vivons; nous bravons les vains rugissements des despotes.

L'œil du républicain n'est plus affligé par le spectacle impopulaire d'un sacerdoce oppressif. Un clergé rapace et scandaleux avait l'impudeur de se donner pour le représentant de l'Être suprême; il a vécu : exproprié par nos premiers législateurs, mis hors de la loi par les seconds, ses forfaits n'appartiennent qu'à l'histoire. On ne verra plus l'homme descendre des hauteurs de la raison pour s'incliner devant un bipède mitré; on ne verra plus ces histrions privilégiés latrociner les dupes pour garrotter les sages : au bruit de la fermeture des temples de la superstition, celui de la raison s'est ouvert, et la grande nation est entrée.

L'ancien régime avait organisé l'adultère en condamnant deux époux aliénés l'un de l'autre par des torts conséquents, à gémir indivisément sous le poids insupportable d'un joug inopportun : honneur à nos courageux représentants, qui ont fait présent du divorce à la France!

Il viendra sans doute le temps où il sera permis de s'élever à la hauteur des premiers principes. Déjà, un de nos représentants a fait observer, dans un livre immortel, que le préjugé funeste et liberticide de l'aristocratie héréditaire tenait essentiellement à l'institution du mariage (1). En effet, comment prouvera-t-on qu'on est noble lorsque l'on ne pourra plus prouver de qui l'on est fils? Déjà un autre représentant avait dit au corps législatif : *C'est un préjugé général répandu en France, que les enfants appartiennent à leurs parents : cette erreur est très-funeste en politique... Les progrès de la philosophie la déracineront* (2). Qu'il sera grand le représentant courageux qui osera aborder cette grande question, et repousser les difficultés soulevées par le fanatisme et par l'ignorance! En attendant, couvrons d'applaudissements nos législateurs, qui ont détruit dans leur sagesse un des fruits les plus venimeux du mariage, la puissance paternelle : *la voix impérieuse de la raison s'est fait entendre; elle a dit :* Il n'y a plus de puissance paternelle, *c'est tromper la nature que d'établir ses droits par la contrainte* (3).

Des magistrats enivrés de leur folle prérogative osaient, sous leur pourpre insolente, se croire les juges héréditaires des Français; aujourd'hui, la classe des juges ne saurait plus être influencée par les mêmes passions : comment pourraient-ils être orgueilleux, puisque c'est vous qui les faites. Lorsque le glaive de la loi

(1) L'orateur veut parler du représentant *Lequinio*, qui a fait cette observation intéressante dans un livre in-8°, publié il y a quatre ou cinq ans, mais dont l'intitulé exact ne me revient pas.

(2) Béranger, séance du 10 octobre 1797.

(3) *Cambacérès* au nom du comité de législation, séance du 23 août 1793. *Mon.*, n° 235.

avait frappé une tête coupable par une mesure ultra-répressive, elle arrachait quelquefois les biens du coupable. *L'origine de la confiscation attestait son impureté, puisqu'elle remonte aux premières époques du régime féodal* (1) *et que Sylla en fut le digne inventeur* (2). Cette tache ne souille plus le code républicain; ou, si la confiscation se montre encore çà et là, ce n'est que pour quelques milliards, et toujours comme simple indemnité.

Enfin, Citoyens, les bienfaits de la révolution sont immenses, et cet événement est unique dans les fastes de l'univers.

Quelle magnifique entreprise que celle d'une démocratie de trente millions d'hommes tous parfaitement égaux dans leurs droits naturels, dans leurs droits civils, dans leurs droits politiques! Jamais rien de si beau n'a été tenté sur la terre : jamais les vœux mêmes et les pensées des hommes de génie ne sont allés jusque-là. Platon, Montesquieu, Rousseau, *étaient presque effrayés de cette conception. Cependant, nous avons eu le courage de former et d'exécuter ce plan sublime; mais il ne peut être consolidé que par la réunion de toutes les lumières, et ces lumières où existent-elles? Nulle part encore* (3). Est-ce un empêchement? Non, Citoyens; *il faut les faire naître* (4). Nous y parviendrons par la rémoralisation de l'opinion publique, par l'homogénéité de l'enseignement, par la démonétisation de ces vieux préjugés que nos pères ad-

(1) *Louvet*, séance du 2 mai 1795. *Mon.*, n° 227, p. 922.
(2) *Villetard*, ibid., p. 923.
(3) *Fréron*, à la Conv. nat., séance du 26 août. *Mon.*, n° 342, p. 1402.
(4) Ibid.



mirent dans la circulation comme des vérités pures; surtout, par la répression des jongleries sacerdotales.

Il faut nous entourer des lumières de tous les siècles, et reprendre sous-œuvre l'édifice social; *tous les livres de* POLITIQUE *civile et criminelle sont à refaire; tous les livres de morale mêlés jusqu'ici de mysticité sont à refaire; tous les livres d'histoire sont à refaire* (1). Peut-être même serait-il opportun de refaire l'histoire même, dont chaque ligne n'offre que le spectacle contagieux des peuples souverains foulés aux pieds par d'insolents mandataires. C'est ainsi que le Français s'élèvera à la hauteur de ses destinées; *c'est ainsi que nous terminerons la plus belle comme la plus glorieuse des révolutions* (2); *c'est ainsi qu'en dirigeant tous les membres de la société vers le désir du bonheur commun, nous parviendrons à faire un peuple de dieux* (3).

Mais comment conserver ce bonheur dont nous jouissons? C'est par l'union de tous les cœurs républicains. Fort de la pureté de mes intentions, je ne balancerai point de révéler à mes concitoyens une importante vérité : *on ne vous a point fait observer que, tant qu'une partie de la nation sera divisée de l'autre, l'union ne pourra régner* (4). Serrons donc les rangs des soldats de la liberté! songeant que le roi de Mittau, debout devant ces redoutables phalanges, attend qu'elles s'ouvrent pour se jeter avec ses sicaires dans ces interstices funestes créés par l'esprit anarchique et par l'esprit sec-

(1) Décade philosophique, 1798, n° 26, p. 493 (variétés).

(2) *Bourdon de l'Oise*, *Mon.* du 3 novembre 1794, n° 47, p. 203.

(3) *Boissel*, *Mon.* du 24 novembre 1794, n° 39, p. 171.

(4) *Pellet*, séance du 4 octobre 1794; *Mon.*, n° 16, p. 74. Ce député ne parlait que de l'Assemblée législative, mais le principe est général.

tionnaire qui tendent sans relâche à briser l'unité politique du grand peuple. Les véritables ennemis de la France sont dans son sein; si elle échappe à ses ennemis intérieurs, elle se rira des complots de l'étranger. L'infâme Pitt a su nationaliser une guerre sacrilége; il vomit sur le continent l'or du Bengale pour organiser la ligue insensée des rois; *mais Pitt n'est qu'un imbécile quoi qu'en dise une réputation qui a été beaucoup trop enflée* (1). En vain l'Arabe de Moscou, le sultan de Vienne, le mameluk de Constantinople et le monstre des Orcades ont conjuré la perte de la république; ils viendront se briser sur ce rocher inébranlable; mais tandis que nos frères d'armes iront châtier ces insolents jusque chez eux, c'est à nous, Citoyens, à en faire une justice non moins sévère. Il faut les traduire devant le jury des sages, il faut verser l'ignominie sur ces rois atroces, il faut les condamner *aux galères de l'opinion* (2); en même temps, tenons leurs complices sous une surveillance infatigable, et si nous voulons échapper à leurs complots, fermons nos cœurs à une pitié cruelle qui nous perdrait infailliblement. Pour tromper, pour avilir, pour enchaîner de nouveau le premier peuple de l'univers, on s'arme de ses propres vertus, on ose lui parler de compassion au moment où la compassion serait un crime de lèse-nation. *Ah! croyez, Citoyens, que la liberté n'est pas ennemie de la nature et de l'humanité; mais il lui faut encore des hécatombes : il suffit que le mot de justice soit toujours écrit sur leur frontispice* (3). Il est temps de dire la vérité tout entière:

(1) *Robespierre*, séance du 1er février 1794. *Mon.*, n° 134.
(2) Expression de Barrère, je ne sais plus où.
(3) *Merlin*, directeur, au nom des trois comités. *Mon.*, 1795, n° 104.

les bruyants célébrateurs du 9 thermidor ne sont dans leur presque totalité que les ennemis sourds du 18 fructidor. C'est sous le masque fallacieux du modérantisme que l'hypocrite royaliste cache ses desseins perfides : il a bien ses raisons pour tâcher de modérantiser la révolution ; mais lorsque le despotisme régit de Corcyre à Thulé et du Bétis au Borysthène, lorsque ses satellites forcenés menacent dans leur fureur gigantesque d'envahir le sol de la liberté, lorsque la France entière est en état de siége, est-il opportun de venir parler de pitié et de clémence? Chaque citoyen doit-il attendre isolément dans l'attitude de la terreur que le poignard royal vienne chercher son cœur? Et la liberté terrifiée souffrira-t-elle qu'on la mette en état d'arrestation? Non, Citoyens; de grandes mesures de sûreté sont nécessaires : il faut que le tocsin de la vengeance rassemble les enfants de la patrie, et la dernière heure des tyrans aura sonné.

Prenons exemple des hommes fameux qui ont illustré dans tous les temps les annales de la liberté.

Brutus se laissa-t-il corrompre par une prétendue tendresse paternelle lorsque, sous ses yeux impassibles, il fit tomber la tête de son fils?

Gaston ménagea-t-il ses préjugés absurdes lorsqu'il s'écria devant les législateurs : *C'est moi qui le premier ai provoqué la loi contre les émigrés. J'ai un frère qui a eu la lâcheté d'abandonner son pays, c'est un monstre* (1). Lorsque Caton le Censeur *opina sur la restitution des biens des Tarquins* (2), se laissa-t-il amollir par de vaines considérations de condescendance et d'huma-

(1) V. le *Mon.*, 1795, n° 8, p. 459.
(2) *Bonnesœur.* V. tous les papiers du 6 mai 1796.

nité? fit-il entendre au sénat les sanglots des femmes et des enfants? Et toutes les fois que la chose publique était en danger, ces fiers républicains balançaient-ils de neutraliser le pouvoir? Imitons ces grands modèles. Tous les jours la malveillance demande où l'on prendra les fonds nécessaires pour soutenir les coups formidables du despotisme écumant! La réponse est aisée : on les prendra où ils sont. *Lorsque les pauvres ont consenti qu'il y eût des riches* (1), ce fut toujours à la charge d'en venir aux partages au premier appel nominal. D'ailleurs, puisqu'il est permis de dépouiller ses ennemis, la position géographique de ces ennemis ne change rien à cet axiome éternel de morale et de droit public. Eh! qu'importe que les ennemis de la France soient en France ou en Angleterre? Pour découvrir ces ennemis, la vigilance nationale doit être activée par tous les moyens possibles! Dès que ces traîtres seront connus, mettons leurs dépouilles entre les mains du Directoire, et laissons-le agir de confiance. Quelle force pourra comprimer les complots populicides du réactionnaire et de l'anarchiste, si le gouvernement ne peut employer avec sagesse les moyens impressionnants d'une salutaire terreur? comment pourra-t-il évoluer le vaisseau de l'État au milieu des vagues contre-révolutionnaires, s'il n'est investi, par une loi organique de la constitution, d'une force de circonstances capable de neutraliser les factions et de forcer tous les partis à marcher dans le sens de la révolution? Les calomniateurs de notre constitution oseront nous reprocher ces moyens; mais comment peuvent-ils ignorer, ces sycophantes impurs, que ces mesures de

(1) *Rousseau*, Émile.

sûreté et ces formes acerbes (1) sont passagères comme les feux follets, mais que la liberté est éternelle comme les astres?

Citoyens, nous marchons au milieu de deux écueils également terribles; le fougueux anarchiste n'oublie rien pour faire croire que tous les maux viennent de l'unité du pouvoir; il cherche à le diviser pour l'anéantir; et l'hypocrite royaliste répand de tout côté que le gouvernement est nécessairement un; il tâche de faire glisser le peuple de l'unité politique à l'unité personnelle. Nous avons fait serment de haine à ces deux partis, nous saurons les étouffer l'un et l'autre. Quel homme oserait entreprendre de royaliser la France? Sur quel principe effronté entreprendrait-il de baser ses complots frénétiques? Serait-ce sur la volonté du peuple? Mais cette volonté n'existera jamais; on a vu sans doute des peuples, après avoir fait justice de tyrans, s'humilier de l'humiliation de ces traîtres, et mettre autant d'ardeur à rétablir l'ancien ordre de choses qu'ils en avaient mis à le renverser. Des lâches Anglais ont pu donner ce spectacle au milieu de l'autre siècle; *mais les Français sont incapables de ce retour à la compassion*, PARCE QUE DE NOS JOURS L'ART SOCIAL EST PLUS AVANCÉ (2).

D'ailleurs, le peuple ne peut vouloir la monarchie. *Le Français qui veut un roi est un tigre: il est faux qu'un peuple ait le droit de choisir la royauté, parce qu'il aliénerait un droit inaliénable* (3).

Ajoutons qu'il ne faut pas être la dupe des sophismes grossiers qu'on appuie sur la volonté du peuple; un

(1) *Barrère*, en parlant des massacres d'Arras.
(2) Décade philosophique, 1798, n° 26, p. 465.
(3) *Mailhe*, séance du 28 décembre 1794. *Mon.*, n° 102, p. 422.

grand homme a fait sur les assemblées nationales une réflexion profonde. *Lorsque dans une assemblée nationale*, dit-il, *le parti de l'opposition reste en minorité, il est utile à la chose publique... mais si ce parti acquiert la majorité, ce n'est plus un simple surveillant, ce n'est plus un censeur du gouvernement : c'est un ennemi, il l'arrête dans sa marche, il paralyse ses mouvements, il refuse, il prescrit, et l'impuissance du gouvernement amène la guerre civile et l'anarchie* (1). L'application de ce principe lumineux aux nations se présente d'elle-même. Il y a de l'impudeur à confondre la majorité numérique avec la majorité légale, qui n'a rien de commun avec le nombre.

Quant à l'anarchie, elle est moins à craindre que le royalisme. Celui qu'on appelle *anarchiste* n'est le plus souvent qu'un ardent ami de la liberté. D'ailleurs, qui, dans notre république, oserait tenter de briser le pouvoir? *Celui-là méconnaîtrait l'unité du gouvernement, et pourrait ignorer qu'étant un comme la pensée, ses instruments ne sont pas des portions, mais seulement des agents* (2).

Nous voulons un gouvernement où les distinctions ne naissent que de l'égalité même, où le citoyen soit soumis au magistrat, le magistrat au peuple, et le peuple à la justice (3).

Ne craignons pas de le dire, Citoyens, la république est immortelle. Quelques nouvelles sinistres, enflées par la malveillance, ont pu vous alarmer sur la situation militaire de la république à l'extérieur, mais ces craintes sont vaines; elles deviendraient criminelles si vous ne

(1) *Riou*, séance du 15 septembre. *Mon.* du 23, n° 1.
(2) *Dufresne*, séance du 27 février 1794. *Mon.*, n° 159.
(3) *Robespierre*. V. le *Mon.* du 7 février 1794.

vous hâtiez de les abjurer. Jusques à quand prêterez-vous l'oreille à l'alarmiste astucieux ? Que vous faut-il donc pour vous convaincre, si les prodiges que vous avez vus vous laissent encore balancer? Est-il pour des hommes libres quelques obstacles infranchissables? Est-il une puissance qui ait pu nous résister? Est-il une ville dont les remparts ne se soient abaissés devant l'étendard tricolore? *N'avons-nous pas pris*, en passant, Malte, qui est éloignée de onze cents lieues de Toulon (1)? N'avons-nous pas organisé un Institut national au Grand-Caire, qui est éloigné de la France de mille lieues (2)? Depuis la prise de la Bastille, *victoire la plus étonnante et la plus heureuse qui ait été remportée depuis l'origine du monde* (3), jusqu'à la bataille d'Arcole, une destinée invincible n'a-t-elle pas veillé sur la liberté? Si la victoire paraît s'égarer un moment, bientôt vous la verrez revenir au pas de charge; bientôt elle sera remise à l'ordre du jour et déclarée en permanence par les baïonnettes républicaines. En vain voudrait-on vous effrayer en vous nommant des généraux dont les circonstances ont privé la république : n'avons-nous pas encore Masséna, l'enfant chéri de la victoire, et le rapide Pigeon, et Lecourbe l'helvétique, et Championnet le brise-trône, et Lannes semblable aux immortels? Et pourriez-vous croire que le héros des Pyramides soit perdu pour la patrie? Un jour, n'en doutez pas, vous le verrez tomber, comme l'étincelle céleste, au milieu des tyrans consternés. En vain les valets de Georges

(1) Lettre du citoyen *Guillot*, capitaine de la 26e demi-brigade, à sa mère, au quartier général du Caire, 27 juillet 1798, dans le recueil des lettres interceptées et publiées par les Anglais, deuxième partie, nº 15.

(2) Ibid.

(3) *Fauchet*, deuxième discours sur la liberté, 1789.

le Négrier bloqueraient les bouches du Nil avec leurs cinq cents vaisseaux; empêcheront-ils le grand homme de *se rendre en Syrie par la haute Égypte* (1)? l'empêcheront-ils de construire une flotte sur la mer Rouge? l'empêcheront-ils d'*entrer, en remontant l'Euphrate, dans les ports de l'ancienne ville de Tyr* (2), d'où nous le verrons arriver couvert de lauriers immortels?

Mais, me direz-vous peut-être, qui nous répondra que dans ce second voyage il ne sera point cerné par les Anglais, et fait prisonnier avant de pouvoir atteindre la terre sacrée de la liberté? Et moi, je vous le demande à mon tour, lorsqu'il se livra l'année dernière à son immortelle entreprise, au milieu de toutes les circonstances conjurées contre lui, fut-il pris, fut-il même rencontré par les Anglais? Pressant la mer sous le poids de plus de quatre cents voiles et de trente mille hommes de débarquement, n'aborda-t-il pas en Égypte, *en profitant de toutes les fautes*, et utilisant l'ineptie d'un prétendu baron du Nil (3)?

Citoyens, gardez-vous d'en douter: la liberté a vaincu. Si les tyrans peuvent un instant la refouler vers le centre, c'est pour en être repoussés eux-mêmes avec plus de violence au delà de leurs frontières. Couverts de la poussière des trônes, jamais nous ne plierons devant les rois, jamais nous ne traiterons avec eux.

(1) Lettre du citoyen Le Turcq, aide de camp du général Berthier; au quartier général du Caire, le 28 juillet 1798. Partie 2e, n° 20 du recueil cité.

(2) Si vous présumez que la flotte républicaine (de Bonaparte) a mouillé aux ports de l'ancienne ville de Tyr, qu'elle descend l'Euphrate et qu'elle est aujourd'hui près de s'unir à Tippo-Saïb, vous ne serez peut-être pas très-éloigné de la vérité. (Observations d'un géographe républicain, dans *le Publiciste* du 22 août 1798, article signé G****.)

(3) Lettre du cit. Boyer, adjudant général dans l'armée d'Égypte, à son père et à sa mère. Au Grand-Caire, le 27 juillet. Recueil cité, part. 3e, n° 22.

Que les royalistes ne forment donc point de projets insensés. Les scélérats ! ce n'est pas au nom de la liberté, c'est au nom de l'honneur qu'ils marchent. Ignorent-ils que l'honneur a été déclaré féodal par l'Assemblée constituante, et que toutes les lois de l'honneur ont été rapportées ? Mais le patriote est à son poste ; la loi est là pour les surveiller, les foudres républicaines ne sont qu'endormies. Malheur aux traîtres, s'il s'en trouve ; *Dieu même ferait de vains efforts pour les soustraire à la colère du peuple.*

Citoyens ! renouvelons dans ce moment le vœu solennel de vivre libres ou de mourir ! Forts de notre union, forts de la pureté de nos principes, nous saurons déjouer les trames populicides. Vive la liberté ! vive la république ! Que le bruit de nos acclamations dissipe ces nuages qui semblent s'amonceler sur nos têtes et nous menacer d'un orage. Pour moi, j'ai rempli ma tâche ; j'ai célébré la liberté, j'ai signalé ses ennemis, j'ai appelé sur leurs têtes la foudre nationale. Si, dans mon dire impétueux, j'ai quelquefois employé les pensées et même les expressions des grands hommes de la révolution, c'est pour rendre hommage à leur génie, c'est pour déverser sur la province les lumières de la capitale, c'est pour allumer ma faible lampe au volcan de leur éloquence.

J'ai dit.

S. EM. LE CARDINAL MAURY.

Venise, 1799.

Dans mon voyage de Venise, pendant l'hiver de 1799, j'ai fait connaissance avec le célèbre cardinal Maury. A la première visite que je lui fis, il me parla avec intérêt de ma position embarrassante, et toujours avec le ton d'un homme qui pouvait la faire cesser. En vain je lui témoignai beaucoup d'incrédulité sur le bonheur dont il me flattait : *Nous arrangerons cela*, me dit-il.

Peu de jours après je le vis chez la baronne de Juliana, Française émigrée, qui avait une assemblée chez elle. Il me tira à part dans une embrasure de fenêtre; je crus qu'il voulait me communiquer quelque chose qu'il avait imaginé pour me tirer de l'abîme où je suis tombé. — Il sortit de sa poche trois pommes, qu'on venait de lui donner, et dont il me fit présent pour mes enfants.

Après avoir vu une fois ma femme et mes enfants, il en fit des éloges si excessifs, qu'il m'embarrassa. « Je n'estime jamais à demi, » me dit-il un jour, en me parlant de moi (je ne comprends pas cependant pourquoi l'estime ne serait pas graduée comme le mérite).

Le 16 février (j'ai retenu cette date), il vint me voir et passa une grande partie de la matinée avec moi. Le soir, je le revis encore; nous parlâmes longuement sur

différents sujets, qu'il rasa à tire-d'aile; j'ai retenu plusieurs de ses idées. Les voici mot à mot :

ACADÉMIE FRANÇAISE. ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie française était seule considérée en France et donnait réellement un état. Celle des sciences ne signifiait rien dans l'opinion, non plus que celle des inscriptions. D'Alembert avait honte d'être de l'Académie des sciences : un mathématicien, un chimiste, etc., ne sont entendus que d'une poignée de gens; le littérateur, l'orateur, s'adressent à l'univers. A l'Académie française, *nous regardions les membres de celle des sciences comme nos valets*, etc.

LANGUES.

Les langues sont la science des sots (il parlait à un homme qui en *sait* cinq et en *déchiffre* deux autres). Je me suis mis en tête, une fois, d'apprendre l'anglais; en trois mois j'entendis les prosateurs; ensuite, ayant fait l'expérience que, dans une demi-heure, je ne lisais que douze pages anglaises de l'*Histoire de Hume*, in-4°, tandis que, dans le même espace de temps, j'en lisais quarante en français, j'ai laissé là l'anglais.

Jamais je n'ai feuilleté un dictionnaire ni une grammaire.

J'ai appris l'italien comme on apprend sa langue, en écoutant; je conversais avec tout le monde, je prêchais même hardiment dans mon diocèse; mais je ne serais pas en état d'écrire une lettre.

En me décrivant les derniers moments de Ganganelli,

Son Éminence me disait, le même jour, qu'on entendit le saint-père s'écrier à plusieurs reprises : « *Miserere mei maximo peccatori!!!* » On voit qu'en effet elle n'a pas pâli sur Priscien.

ANGLAIS.

Les Anglais ne sont vraiment supérieurs que dans le roman. *Clarisse*, *Tom Jones*, etc., sont leurs véritables titres de gloire. L'*Histoire d'Écosse*, de Robertson, ne peut pas se lire : celle de *Charles-Quint* a peu de mérite. Hume est un historien *médiocre*, qui s'est fait une réputation d'impartialité par la manière dont il a parlé des Stuarts. Gibbon est un impie. Je préfère beaucoup Vertot aux histoires anglaises, surtout dans ses *Révolutions romaines*.

Addison est fort au-dessous de sa réputation. On ne lit plus *le Spectateur* ; j'aime mieux la Bruyère.

FRANÇAIS.

Les Français sont fous, et c'est parce qu'ils sont fous que la révolution s'est faite. Il m'est impossible de vous décrire ce que leur indiscrétion m'a fait souffrir, surtout pendant mon séjour à Rome. L'un m'envoyait des titres de famille par la poste; l'autre, une brochure; un troisième, une estampe roulée autour d'un bel et bon bâton de chêne; — et toujours par la poste. Je recevais vingt mille lettres par an; ne pas répondre aurait été une grande imprudence. D'abord, c'étaient autant d'ennemis : et puis, tout homme dont la première lettre res-

tait sans réponse, on écrivait une seconde, une troisième : il y avait de l'économie à répondre.

Je me suis brouillé avec mon ancien collègue Casalès, pour n'avoir pu lui envoyer de Rome un passe-port qu'il me demandait. Je suis persuadé qu'il ne me pardonnera jamais de n'avoir pas fait ce qu'il m'était absolument impossible de faire.

Voilà encore une foule d'émigrés français chassés du Piémont par la révolution, et retenus sur la frontière par les derniers ordres du gouvernement autrichien, qui ne veut point d'étrangers dans l'État de Venise : ils m'écrivent pour avoir des passe-ports; mais comment faire? Dois-je dire aux gouvernants : « Je vous demande une exception *seulement* pour trente. » Notez que ces messieurs ne m'envoient pas un seul papier, un seul titre pour appuyer leur demande. Quelques-uns même, en m'écrivant, ne me donnent pas leur adresse. — Ils sont fous.

BIBLIOTHÈQUES. LIVRES.

Quand on a vu la Bibliothèque du roi, à Paris, on n'a plus rien à voir; celle même du Vatican ne la valait pas. Le cardinal Borgia me demanda un jour si je n'étais point allé voir la bibliothèque de Saint-Marc; je lui répondis que non, et que même je ne la verrais pas. Ma raison était qu'on ne doit point se compromettre avec des bibliothécaires qui se croient des géants et qui vous croient des pygmées, parce qu'ils sont plus forts que vous dans la science des livres et des manuscrits, qui est la plus facile et la plus insignifiante de toutes. J'ai vu des personnages illustres qui ont fait très-mauvaise

figure pour avoir voulu raisonner avec ces bibliographes. (J'observai à Son Éminence que l'inconvénient me paraissait égal à l'égard d'un bibliothécaire de Paris. — Elle passa légèrement sur cette objection.) Ces gens-là vous mépriseront profondément si vous ne savez pas qu'il y a eu tant d'éditions d'un tel livre dans un siècle, et que la meilleure est celle de telle année.

Que m'importe un manuscrit ? je préfère beaucoup l'imprimé, que je lis mieux.

Peu de jours après, la conversation étant tombée chez lui sur l'ordre de Malte, il nous dit au coin du feu :....

Si j'avais l'honneur de conseiller le roi de France, je ne serais pas embarrassé de lui suggérer une loi sur l'ordre de Malte. — *Considérant*, etc. (et Son Éminence nous improvisa toutes les raisons qui motivaient, selon lui, l'inutilité de l'ordre et la nécessité de l'anéantir); il terminait par réunir tous les biens à l'ordre de Saint-Louis. — Il ajouta :

Il est bien singulier qu'un *gredin* de gentilhomme portugais, Pinto, donne pour quatre à cinq cent mille livres de bénéfices en France. — Je ne sais pourquoi il nomma ce pauvre Pinto, qui est mort depuis longtemps, plutôt qu'un autre. Mais je rends ses propres expressions.

MÉMOIRE

SUR LES

PRÉTENDUS ÉMIGRÉS SAVOISIENS.

Nullum imperium tutum, nisi benevolentia munitum.
C. NEPOS.

C..., 15 juillet 1796.

L'ambassadeur de S. M. S. travaillant de toutes ses forces à Paris, après notre malheureux traité du 15 mai 1796, en faveur des sujets fidèles du roi dont les biens avaient été confisqués en Savoie contre toute justice et toute pudeur, différentes plumes s'exercèrent sur ce sujet intéressant. Je crus devoir le traiter à mon tour, d'autant plus que j'avais dans mon portefeuille des pièces importantes, une surtout (p. 61, n° 4), qui tranchait la question si la raison avait pu se faire entendre, et qui avait échappé à la connaissance de tout le monde.

Ce Mémoire fut réellement *enfanté avec douleur*. Rien n'égale le tourment que me fit éprouver la contrainte de parler à la Convention nationale comme à une puissance légitime et raisonnable. Enfin, il naquit; imprimé d'abord en Suisse, il le fut de nouveau à Paris par les soins de notre ambassadeur, et distribué aux membres des deux conseils, à cette époque si courte où les royalistes, portés en foule au pouvoir législatif par les élections de 1795, furent sur le point de relever le trône.

Mais tout le monde sait que cette lueur dura peu, et qu'une secousse violente replaça le pouvoir dans les mains de ce directoire despotique, qui n'a cédé depuis qu'à l'heureuse étoile de Bonaparte.

Le Mémoire qui avait fait une heureuse sensation dans les

deux conseils, fut rejeté par cet événement dans la foule des écrits inutiles.

Depuis, non-seulement on a refusé de nous rendre justice, mais on a refusé constamment de nous accorder une discussion légale. On sait trop, en France, que nous avons raison, pour qu'on s'avise de nous ouvrir les tribunaux.

Qui aurait jamais pu imaginer que des hommes qui n'étaient pas Français seraient déclarés émigrés français, et que leurs biens seraient confisqués pour les punir d'avoir suivi leur souverain légitime? C'est cependant ce qu'on a vu. Avant la décision, chacun de nous pouvait dire, comme le Misanthrope:

> ... Je voudrais, m'en coûtât-il grand'chose,
> Pour la beauté du fait, avoir perdu ma cause.

Aujourd'hui la cause est perdue *pour la beauté du fait,* et tout misanthrope doit être content (1).

Parmi cette foule de phénomènes particuliers dont la réunion forme le grand phénomène de la révolution française, il faut sans doute distinguer celui qui fait le sujet de ce Mémoire.

Le duché de Savoie et le comté de Nice étant menacés par les armes françaises, une foule d'habitants jugèrent prudent de passer en Piémont. D'autres, qui eurent le courage d'attendre les conquérants, n'en eurent point assez pour supporter les horreurs du règne de Robespierre : ils partirent aussi pour mettre à couvert leur liberté et leur vie.

Quoique le séquestre eût été jeté sur leurs biens, il leur en coûta peu de supporter cette injustice : ils

(1) Quoique l'auteur de ce Mémoire se trouve plus particulièrement appelé par sa position à s'occuper des réfugiés savoisiens, il est clair cependant que la plupart des moyens qu'il emploie sont communs aux réfugiés niçards : il y a des différences locales, mais la cause est la même.

voyaient, dans un avenir rapproché, un traité de paix qui remettait toutes les choses à leur place. Qui pouvait prévoir la capitulation du 15 mai dernier? Mais c'est le caractère général de cette révolution et de l'épouvantable guerre qu'elle a produite, que les événements démentent constamment les vraisemblances et trompent toute la prudence humaine. L'apathique Italie a laissé briser ses portes. Après quatre ans d'un combat trop inégal, le noble gardien des Alpes, isolé, a succombé sous le nombre; il est tombé. Le vaincu n'a pu stipuler pour ses fidèles et courageux sujets; et le vainqueur, content de ses lauriers, n'a pas cherché une gloire plus douce. Ces hommes, qui ont passé d'une province conquise dans une qui ne l'était pas, pour s'attacher à leur souverain légitime, sont traités d'*émigrés*, et mis sur la ligne des *émigrés français*. Ils lisent avec terreur, dans cette capitulation du 15 mai, l'art. 5 qui les proscrit (1), et l'art. 9, qui semble les sauver (2), n'est pas capable de les rassurer, puisque les séquestres sont entretenus, et que les ventes même se préparent de toute part.

Cependant ils se taisent! Jamais le mouvement révolutionnaire ne produisit de plus grande injustice, et jamais événement ne fut plus inconnu de l'Europe et de

(1) *Le roi de Sardaigne s'engage à ne pas permettre aux émigrés ou déportés de la république française de s'arrêter ou séjourner dans ses États. Il pourra néanmoins retenir à son service les émigrés seulement des départements du Mont-Blanc et des Alpes-Maritimes, tant qu'ils ne donneront aucun sujet de plainte*, etc.

(2) *La république française et S. M. le roi de Sardaigne s'engagent à donner main levée du séquestre de tous effets, revenus ou biens saisis, confisqués, détenus ou vendus, sur les citoyens ou sujets de l'autre puissance, relativement à la guerre actuelle, et à les admettre respectivement à l'exercice légal des actions ou droits qui pourraient leur appartenir.*

la France même. Une stupeur inexplicable enchaîne toutes les langues, et l'innocence égarée n'a pas encore poussé un cri public. Privée de tous ses appuis politiques, il ne lui reste dans ce moment que la raison et l'humanité : ces armes équivoques ont trop souvent trompé la main qui les employait. Cependant, ne désespérons pas du succès : rompons un silence funeste, parlons à l'opinion, intéressons les cœurs : souvent la justice se fait attendre, mais elle arrive enfin. Les jours de Robespierre ont passé; l'opinion, si longtemps égarée en France, fait tous les jours un pas vers les principes; l'exécration publique flétrit les *formes acerbes;* la France possède une constitution; la division des pouvoirs permet la maturité des discussions; un gouvernement ferme sans dureté veut sûrement s'entourer de la bienveillance universelle : montrons-lui la vérité dans tout son jour; sans doute il ne la repoussera point : la puissance n'a qu'un besoin, celui d'être juste.

Lorsqu'il ne fut plus permis de douter, malgré toutes les protestations contraires, que la Convention nationale songeait à la conquête de la Savoie, un grand nombre d'habitants de tout âge et de tout sexe se retirèrent en Piémont.

Les uns précédèrent l'armée; d'autres, en plus grand nombre, la suivirent dans sa retraite.

Les Français étant entrés en Savoie le 22 septembre 1792, on ne vit, pendant un mois environ, que ce qu'on voit dans toutes les conquêtes; mais bientôt les assemblées primaires ayant été convoquées, elles nom-

mèrent des députés, qui se réunirent à *Chambéry*, sous le nom d'*Assemblée nationale des Allobroges*.

L'homme influent dans cette assemblée (qui ne siégea que huit jours), celui qui dirigea tout et dicta presque tous les décrets, fut le député Simond, de Rumilli dans le Mont-Blanc, *ci-devant* prêtre, guillotiné en 1794 (1).

Durant cette courte séance, l'*assemblée des Allobroges* improvisa une assez grande quantité de lois, parmi lesquelles on distingua celle du 26 octobre (2), qui statuait sur les absents. Après un préambule destiné à établir les principes, *elle invite tous les citoyens qui avaient émigré dès le* 1er *août* 1792 (3), *à reprendre leur domicile dans le terme de deux mois, sous peine de la confiscation de tous leurs biens;* et, provisoirement, elle ordonne que tous ces biens seront séquestrés.

La publication de cette loi ayant subi des retards, le terme se trouva prolongé; il ne devait expirer qu'au 27 janvier 1793.

Les militaires firent leur devoir : ils demeurèrent à leur poste. Presque tous les autres, les femmes surtout et les enfants rentrèrent en Savoie, sur la parole de l'assemblée des Allobroges. Elle invitait les absents, qu'elle appelait *émigrés* (précipitation un peu extraordinaire), à rentrer en Savoie dans le terme de deux mois, sans distinction

(1) Voyez le n° I des notes et pièces justificatives.

(2) Procès-verbal de l'assemblée des Allobroges, décret du 26 octobre 1792, art. 1 et 3, p. 45 et 46.

(3) Personne ne comprendra sans doute pourquoi le crime d'émigration pouvait remonter au delà du 22 septembre, jour de l'entrée des Français en Savoie, et pourquoi il remontait justement au 1er août. Un mot éclaircira tout. *On savait la date de tous les départs, et quelques grands propriétaires étaient partis dans les premiers jours du mois d'août.*

d'âge ni de sexe. Il fallait, au cœur de l'hiver, traverser les grandes Alpes et venir reprendre son domicile. On ne pouvait pas même attendre le printemps, *parce que tout citoyen vertueux et patriote* (ce sont encore les termes de la loi) *devait se faire une gloire de venir habiter son pays, depuis que le despotisme armé et tous ses suppôts en sont bannis.*

C'était assez de sévérité sans doute; et tous ceux qui n'étaient pas retenus par un serment inviolable ayant obéi à cette invitation, ils avaient droit de se flatter qu'on voudrait bien au moins les oublier, et qu'ils trouveraient sur leurs foyers l'obscurité et la sûreté : ils ne demandaient rien de plus.

Mais, au lieu de cette tranquillité qu'ils avaient droit d'attendre, ils ne trouvèrent qu'une persécution cruelle. D'infatigables inquisiteurs ne leur laissèrent pas un instant de repos. Ils furent accablés de dénonciations, de visites domiciliaires, de désagréments de toute espèce. Enfin, au printemps de l'année 1793, les hommes furent emprisonnés : au mois d'août, les femmes eurent le même sort; mais on eut soin de séparer les époux, et toute tentative de leur part pour tâcher de se voir ou de se parler, était considérée comme un délit sujet à la police correctionnelle des prisons : ce luxe de cruauté était digne de son auteur (1).

La nourriture des prisonniers fut donnée à forfait; c'est-à-dire qu'ils furent nourris avec la mesquinerie cruelle qui est le caractère éternel de ces sortes d'admi-

(1) Albitte. — *C'était*, dit-il, *pour satisfaire à la décence qu'il séparait les époux.* — La cruauté, dans le cours de cette révolution, a souvent eu la fantaisie de plaisanter; on croit voir rire l'enfer; il est moins effrayant quand il hurle.

ici la rage se mêlait à l'avarice. On
ils dégoûtants. L'imagination du
éera, elle est sûre de ne pas al-

ffisaient plus à ce régime
nt jetés dans les cachots
ont langui plusieurs
uffrir, et privés de
ne, objet de la
es derniers sou-
ers et mourant dans

la vie entière avait été con-
ont des malheureux, pour qui la
it un métier, un besoin, une passion,
milieu de deux alguazils qui veillaient autour
lit, pour en écarter les consolations religieuses.
homme de bien touchant à ses derniers moments, ils lui arrachaient de la barbe en disant : *C'est un saint, prenons ses reliques.*

Une dame se mourait dans la prison : elle n'était séparée de son frère que par une cloison et une frêle porte. Les plus vives supplications de la tendresse fraternelle ne purent ébranler d'inexorables geôliers; la porte ne s'ouvrit point : la malade mourut, et son frère *l'entendit mourir* sans avoir pu la voir.

On ôta à un prisonnier ses livres et ses pinceaux, pour le priver même du pouvoir de se distraire.

Sous prétexte de donner aux enfants de ces malheureux une éducation civique, on les privait du plus grand bonheur de l'enfance : on les soustrayait à la vigilance maternelle; on les livrait aux plus grands dangers, pour

ne rien dire de plus, et ce scandale a duré plus longtemps même que l'emprisonnement de leurs parents.

On vit des mères réduites à se présenter chaque jour à la fenêtre d'une prison pour y fondre en larmes à l'aspect de leurs enfants, que des hommes sensibles leur présentaient de loin à une heure marquée.

Et pendant qu'on exerçait ces cruautés sur les personnes, les biens des détenus étaient l'objet d'une dilapidation inouïe: ils étaient séquestrés, en général, sans raison, et ceux des militaires en particulier l'étaient contre toute raison. Les femmes et les enfants de ces militaires inquiétaient peu les instruments d'une telle persécution. Sous prétexte que les pères et les époux étaient *émigrés*, les tyrans avaient chassé de leurs propres foyers des êtres sans défense, qui étaient venus s'y reposer sur la foi de la parole nationale.

Il semble que la dureté ne pouvait être portée plus loin; cependant quelque chose de plus terrible attendait ces citoyens irréprochables.

C'était le 1er septembre 1793 : tout à coup, en vertu d'une détermination souveraine, on annonce à Chambéry que les prisonniers vont être déportés et conduits à Grenoble. A minuit, on les tire de leurs prisons; on les jette pêle-mêle dans les charrettes immondes de l'hôpital ambulant : pour épargner l'espace on les serre les uns aux autres dans l'attitude la plus pénible : on les enchaîne dans cet état; et comme les préparatifs du départ avaient pris beaucoup de temps, ils passèrent treize heures sur ces charrettes dans la même position, sans que l'humanité ni la décence pussent obtenir de leurs féroces conducteurs une minute de soulagement.

Ce fut au *Thouvet*, sur le chemin de Grenoble, qu'il

leur fut permis enfin de s'arrêter, et de prendre à la hâte un repas tel qu'on peut l'imaginer.

Enfin, ils arrivent à Grenoble environnés de soldats et escortés de deux pièces de canon. Soit que ce spectacle exaltât la populace de cette ville ou qu'elle fût préparée d'avance au rôle qu'on attendait d'elle, les charrettes furent en un instant environnées d'une multitude impitoyable, qui poussait des cris terribles, et se mit à insulter ces malheureux déportés qu'elle n'avait jamais vus, et dont elle ne connaissait que les souffrances. On aura peine à le croire, et cependant rien n'est plus vrai : non-seulement les hommes ne furent pas épargnés, mais plusieurs dames furent battues, d'autres eurent leurs vêtements déchirés, et l'on ne sait pas trop où cette rage incroyable se serait arrêtée si la force armée n'eût mis fin à tant d'excès. Dans cette occasion, comme dans tant d'autres, la pitié commença par les militaires.

On ne peut malheureusement expliquer que par la corruption du cœur humain, cette fureur contre de malheureux étrangers, qui ne pouvaient avoir des torts, même apparents, à l'égard de ceux qui les traitaient si cruellement (1).

Un caprice avait conduit les déportés à Grenoble; un autre caprice les ramena à Chambéry, deux mois après, mais pour être de nouveau jetés dans les prisons. Les rigueurs augmentèrent à leur égard. La bienfaisance,

(1) Entre plusieurs anecdotes qui peignent cette arrivée à Grenoble, on n'en citera qu'une. Une demoiselle pleurait à chaudes larmes sur sa charrette, à côté de sa mère. Une citadine s'approcha d'elle, et lui dit avec un souris infernal : *Vous êtes bien triste, ma belle dame, mais consolez-vous ; demain la guillotine finira tout.* On sent assez que ces horreurs sont tout à fait étrangères à la majorité des habitants de Grenoble, dont on ne saurait, au contraire, trop louer les procédés hospitaliers et l'ingénieuse humanité.

la charité même ne leur faisait passer qu'avec peine les aliments qu'on leur refusait. Il était permis de présager les événements les plus sinistres; et c'est une opinion universelle, dans le département du Mont-Blanc, que, sans la révolution du 9 thermidor, tous les prisonniers devaient être égorgés (1).

Dans un moment aussi terrible, il arriva ce qui devait nécessairement arriver : les prisonniers qui trouvèrent moyen de s'échapper, firent céder tous les motifs à celui de leur conservation, et se sauvèrent en Piémont ou dans un pays neutre.

Un grand nombre de leurs parents, sentant qu'ils avaient comme eux le tort d'être fils de leurs pères, prirent le même parti pour éviter le même danger, et tous attendirent paisiblement la fin de la guerre pour rentrer dans leurs foyers. Qui donc oserait les condamner, en songeant aux événements qui ont suivi le 9 thermidor?

La Convention nationale, échappée à la tyrannie de Robespierre, voulait effacer jusqu'à la dernière trace de l'espèce de révolution qui l'avait mise sous le joug.

Elle avait dit, il y a trois ans : *La république française célébrera tous les ans la fête du* 31 *mai* 1793.

(1) Ceci n'est point une exagération. Toutes les personnes au fait des choses ne doutaient pas du projet d'égorger les prisonniers de Chambéry. Les rigueurs toujours croissantes à leur égard laissaient peu de doute sur cette horrible catastrophe. Nous citerons à cet égard une anecdote intéressante. Quelques Français attachés à l'armée des Alpes, persuadés, à une certaine époque, que les prisons allaient être ensanglantées, passèrent deux nuits en armes pour sauver au moins quelques victimes parmi ces prisonniers, dont ils ne connaissaient pas un seul. — Braves et généreux *étrangers* (car on veut que vous le soyez à notre égard), agréez une reconnaissance anonyme comme votre bienfait : un jour, sans doute, elle pourra s'exprimer librement.

Elle avait écrit dans le calendrier français, à côté du 31 mai : Chute du fédéralisme.

Mais alors, elle était esclave.

Redevenus libres, les législateurs, dans la séance du 9 mars 1795, disaient anathème au 31 mai, qu'ils appelaient justement *une journée exécrable*, et la justice en deuil passait l'éponge sur l'encre encore humide du premier décret.

Bientôt une nouvelle loi (celle du 22 prairial) vint au secours des malheureux qui n'avaient fui la terre de la liberté que pour échapper à la hache de Robespierre. Elle rappelait ceux qui avaient fui depuis le 31 mai 1793.

N'avaient-ils donc pas pour eux cette loi du 22 prairial, les malheureux que la tyrannie décemvirale avait chassés de la Savoie ! Et quand même, par un abus révoltant des termes, on avait depuis inscrit leurs noms dans la liste des émigrés, ne devaient-ils pas être persuadés qu'à la paix, le corps législatif interpréterait la loi pour eux, comme elle a été interprétée dans toute la France ? Ils avaient manifesté la volonté la plus déterminée de vivre en paix sur leur terre natale ; on les a forcés de s'éloigner ; ils n'ont fui que les poignards : de là vient qu'il n'y a dans le Mont-Blanc aucune liste d'émigrés antérieure au 31 mai 1793. Si leur cause était portée devant le corps législatif de France, ils ne seraient condamnés sans doute ni par les victimes du 31 mai, honorablement rappelées dans le sein de la législature, ni par ceux qui les rappelèrent ; il n'y a pas de majorité mieux constatée : tout porte donc à croire, indépendamment même de toute autre con-

sidération, que leurs noms disparaîtraient de la liste fatale.

C'est en vain qu'on objecterait aux prétendus émigrés qu'ils ne sont point au nombre des personnes favorisées par la loi du 22 prairial : il est vrai que la loi renfermerait quelque obscurité dans son application ; mais, il faut le dire à la gloire de la nation française, l'esprit public l'interpréta de la manière la plus favorable. Que de larmes l'humanité n'a-t-elle pas essuyées avec ces mots magiques, *Victimes du* 31 *mai!* Si des méchants ont cherché à restreindre la loi, en prétendant qu'elle ne regardait que les Lyonnais et les fédéralistes, est-ce donc par ces subtilités meurtrières, par ces aberrations locales qu'on doit se décider dans cette affaire? Qui ne sait que tous les tribunaux français ont saisi le véritable esprit de la loi, et lui ont fait dire ce qu'elle voulait dire? Qui ne sait qu'un mandat d'arrêt seul, lancé par une autorité révolutionnaire, fut considéré de toute part comme un motif légitime de fuite et un titre au bienfait de la loi? Or, les réfugiés sujets du roi de Sardaigne présentent un mandat d'arrêt général lancé contre eux par l'autorité révolutionnaire : ils citent la loi du 17 septembre 1793 sur les suspects, exécutée dans le Mont-Blanc avec une dureté qui n'a peut-être eu rien d'égal dans toute l'étendue de la république française.

Ils citent l'arrêté du conseil général du Mont-Blanc du 22 mars, qui déclare suspectes *toutes personnes qui ont quitté le pays des ci-devant Allobroges, à l'occasion de l'entrée des armées françaises, quoiqu'elles se seraient repatriées en vertu de la loi de l'assemblée nationale des Allobroges... tous les ci-devant nobles, leurs*

agents et domestiques, quoique n'ayant pas émigré, les agents de l'ancien régime, toutes personnes originaires du Piémont, etc. (1).

Qui ordonnait à ces personnes « de se rendre dans « le chef-lieu de leurs districts, pour y rester jusqu'à « nouvel ordre sous la surveillance des administrateurs, « auxquels elles devaient se présenter chaque jour à « telle heure qui leur serait indiquée, *sans préjudice « des mesures ultérieures que les circonstances pour« raient exiger de la part du département* (2). »

Ils citent le préambule de ce même arrêté, où on lit que, *tandis que les armées remportent des victoires sur les ennemis extérieurs, il faut que la puissance civile en remporte une à son tour sur les aristocrates et les fanatiques* (page 1); *qu'il est instant d'arrêter leurs progrès, de rompre le fil de leurs infernales manœuvres, et de les mettre dans l'impossibilité de nuire, en exerçant la plus active surveillance sur toutes personnes suspectes* (p. 4); *qu'il est indispensable de s'assurer de leurs personnes* (p. 51); *qu'il ne fallait point craindre de blesser la liberté individuelle par de telles dispositions, parce qu'il n'est point de grande mesure de sûreté générale qui ne blesse* tant soit peu *la liberté individuelle*, et que des scrupules sur ce point ne peuvent être conçus *que par des hommes timorés et esclaves des formes* (ibid.).

Ils citent le règlement des prisons destinées à renfermer les suspects; pièce unique dans son genre, dont le préambule les accuse du crime tout nouveau d'*être coa-*

(1) Procès-verbal de la séance du conseil général, du 28 mars 1793. Chambéry, chez Gorrin, in-4°. art. 3 et 7.

(2) *Ibid.*, art. 1er

lisés de volonté *avec les ennemis de la république* (1).

Ils citent enfin la proclamation du 11 mars, même année, où le représentant du peuple *Albitte* annonçait, sans le moindre détour, qu'*il était venu pour l'exécution des mesures de salut public et l'établissement du gouvernement révolutionnaire dans le département du Mont-Blanc; pour extirper jusqu'au dernier germe de la lèpre féodale; pour anéantir totalement le parti criminel de l'opposition; pour hâter des mesures préliminaires, et déterminer un parti définitif envers la presque totalité d'une race funeste*, etc. (2).

En est-ce assez? Et le corps législatif, rendu à la liberté et au calme de la raison, fera-t-il un crime aux réfugiés d'avoir quitté le département du Mont-Blanc, lorsqu'un représentant du peuple leur faisait la confidence imprimée qu'il arrivait pour les égorger?

Peu importe, au reste, que tous ces actes soient un peu antérieurs au 31 mai 1793 : l'horrible tyrannie qui a désolé la France ne s'établit pas dans un instant. Elle sévit d'une manière terrible le 31 mai, mais elle existait depuis longtemps; voilà pourquoi la loi du 22 prairial statue (art. 2) qu'il suffit d'avoir été compris dans la liste des émigrés postérieurement au 31 mai, pour être admis à jouir du bénéfice de la loi; cette seule circonstance faisant présumer qu'on n'est sorti de France que pour fuir la tyrannie qui produisit le 31 mai : or, la liste des émigrés du Mont-Blanc est postérieure à cette époque; parce qu'en effet les prétendus émigrés n'ont fui ni la France ni la liberté; ils n'ont fui que la pri-

(1) Caligula ne punissait que les rêves; il oublia les désirs. Voir le n° II des notes et pièces justificatives.

(2) Voir le n° III des notes et pièces justificatives.

son, les opprobres et la mort : ils ont donc eu raison d'émigrer.

Mais ils ne sont pas réduits à ce genre de défense ; ils soutiennent avec confiance qu'ils n'ont besoin ni d'interprétation favorable, ni de grâce, ni de restitution, parce qu'ils ne sont pas *émigrés*.

Si cette proposition n'est pas incontestable, il faut effacer ces oracles de l'acte constitutionnel et de toutes les législations de l'univers : *que nul n'est coupable s'il n'a violé une loi*, *et que nulle loi ne peut avoir d'effet rétroactif.*

Or, les prétendus émigrés savoisiens n'ont violé aucune loi ; en sorte qu'ils sont condamnés contre la loi.

La loi allobroge du 26 octobre 1792 ne les atteint point. Cette loi n'établissait point une jurisprudence permanente : c'était un acte momentané, un *coup* législatif frappé pour une fois. Elle enjoignait, à toute personne absente depuis le 1er août de la même année, de rentrer en Savoie avant le 27 janvier, pour y jouir des bienfaits de la liberté, sous peine de la confiscation des biens.

Les absents obéirent presque tous à ce décret. Mais pour eux et pour les autres, et dans toutes les suppositions, la loi avait opéré tout son effet; elle n'existait donc plus, puisqu'elle n'avait statué que pour un moment, et que ce moment était passé.

Donc, en supposant que la Savoie fût demeurée indépendante, pour punir un citoyen qui aurait abandonné ce pays après le 27 janvier, il eût fallu une nouvelle loi.

Mais l'indépendance de la Savoie dura bien peu,

puisque le 27 novembre, comme tout le monde le sait, elle fut unie à la France sous le nom de *département du Mont-Blanc.*

Or, c'est une maxime incontestable de droit public, qu'un pays, en changeant de souverain, est soumis par le fait aux lois du dernier, et qu'il ne conserve de ses anciennes lois que celles qui sont nommément adoptées par le nouveau souverain. Même, à parler rigoureusement, on ne peut dire que ce pays *conserve ses lois*. Il vaudrait mieux dire qu'*il en reçoit de semblables ;* car c'est une nouvelle volonté qui les lui donne.

Les lois de la convention allobroge tombèrent donc par la réunion de la Savoie, comme celles de S. M. le roi de Sardaigne, et il était aussi déplacé après cette époque de citer les unes que les autres.

Donc, quand on supposerait que la loi des Allobroges eût statué d'une manière permanente sur les personnes que le devoir ou l'inclination auraient entraînées hors de la Savoie et de la république française, cette loi aurait disparu au moment de la réunion.

Quoique ce raisonnement ne souffre point d'objection raisonnable, on peut encore prouver d'une manière plus directe et plus décisive, qu'il n'y a point d'émigré dans le département du Mont-Blanc.

La Convention nationale des Allobroges n'ayant siégé que quelques jours, elle établit, avant de se dissoudre, une commission intermédiaire qui régit les affaires jusqu'à l'organisation des nouvelles autorités, postérieure de quelques mois à la réunion.

Il résulte d'un rapport fait à la Convention nationale dans le courant du mois de décembre de cette même

année 1792 (1), que la commission intermédiaire s'était adressée à la Convention nationale pour demander une loi sur les prétendus émigrés allobroges ; et que l'assemblée avait renvoyé l'examen de cette question à son comité de législation.

On lit dans ce rapport que *l'administration provisoire du département du Mont-Blanc se trouvait* (à l'égard des émigrés) *dans une incertitude qui, entravant ses opérations, l'avait forcée de recourir à la Convention nationale.*

On y lit qu'*une détermination qui n'est pas dans les dispositions précises de la loi est au-dessus des pouvoirs d'un corps administratif*, et que *les législateurs seuls avaient le droit de prononcer en pareille circonstance.*

Enfin, la commission intermédiaire ayant demandé, dans son mémoire, *si les citoyens absents du territoire du Mont-Blanc, avant sa réunion à la république française, devaient jouir, pour rentrer dans leur patrie, du délai accordé par l'assemblée nationale des Allobroges*, le comité de législation répondait à cette question par l'art 1er du projet de décret en huit articles qu'il proposait à la Convention nationale, et que nous allons rapporter.

L'art. 1er du décret de l'assemblée nationale des Allobroges, concernant les émigrés, sera exécuté : en conséquence, les citoyens qui se sont absentés du territoire du département du Mont-Blanc, sont autorisés à y rentrer dans le délai fixé par le décret.

On convenait donc, à Paris comme à Chambéry, qu'il

(1) Rapport du comité de législation concernant les émigrés *allobroges*, *fait au nom du comité de législation, et imprimé par ordre de la C. N.* Broch. in-8°. Voy. le n° VI des pièces justificatives.

n'y avait point de loi contre les émigrés, et le comité de législation, en proposant l'art. 1er de son projet de décret, posait en principe que toutes les lois des Allobroges avaient été annulées par le fait à l'instant de la réunion; ce qui est évident. D'où il suit que les personnes encore absentes à la date de la réunion n'étaient pas même tenues d'obéir au décret du 26 octobre, qui tombait comme tous les autres par l'établissement d'une nouvelle souveraineté.

Répétons que les auteurs du décret, les représentants de la Convention nationale des Allobroges, confessaient eux-mêmes cette vérité de la manière la plus solennelle, en demandant à la Convention nationale, au mois de décembre, *si les émigrés devaient jouir du délai accordé par le décret du 26 octobre, et qui ne devait expirer qu'au 27 janvier.*

Le projet présenté par le comité de législation ne fût point décrété, et ne pouvait l'être. Entre autres dispositions, l'art. 5 portait en substance que *tous les militaires au service du roi de Sardaigne, qui n'auraient pas abandonné ses drapeaux pour se retirer sur les terres de la république, seraient déclarés émigrés et traités comme tels.*

La Convention nationale recula devant cette proposition, et laissa tomber le rapport.

Mais puisqu'il n'y avait point de loi à cette époque contre les prétendus émigrés savoisiens; puisque la loi du 15 novembre 1794 a statué pour la première fois contre eux, il s'ensuit que, jusqu'à cette époque, personne n'a eu droit de les regarder comme émigrés; qu'ils n'avaient violé aucune loi; qu'ils pouvaient sortir impunément, puisque rien ne s'y opposait, et que tout ce

qu'on a fait contre eux est un brigandage odieux que rien ne peut excuser ni pallier.

Reste à savoir comment la loi du 25 brumaire an III (15 novembre 1794) a pu créer des émigrés dans le Mont-Blanc.

Il est des lois qu'on respecte suffisamment en se dispensant de les discuter; et ce n'est pas sans une extrême répugnance qu'on se voit forcé, par les circonstances, à parler de celle du 25 brumaire. Mais puisqu'il le faut absolument, on peut, à force de calme et de modération, avoir raison sans choquer personne.

Cette loi statue (l'art. 4, § 1) que *tous les ci-devant Savoisiens qui, domiciliés dans le département du Mont-Blanc, en sont sortis depuis le* 1er *août* 1792, *et n'étaient pas rentrés sur son territoire ou toute autre partie de la république au* 27 *janvier* 1793, *sont mis au rang des émigrés.*

Commençons d'abord par une observation bien simple. Puisqu'il a fallu une nouvelle loi pour soumettre les prétendus émigrés savoisiens à la disposition de celle qui statuait sur les émigrés français, il n'y avait donc point de loi contre les premiers. Et en effet, la loi de l'assemblée des Allobroges n'est pas seulement citée, ni ne pouvait l'être, dans celle de la Convention nationale; or, s'il n'y avait point de loi contre les émigrés, il n'y avait point d'émigrés. Maintenant, nous le demandons sans détour : sur quel principe et en vertu de quelle jurisprudence la Convention nationale a-t-elle pu se croire autorisée à donner à sa loi un effet rétroactif? La même loi peut-elle, dans le même instant, créer le délit, nommer les coupables et prononcer la peine?

S'il y a quelque chose d'évident, c'est que les hom-

mes qu'une fatale habitude a jugé à propos de nommer *émigrés savoisiens*, n'ont rien de commun avec les émigrés français : cette vérité a été mise au-dessus de toute objection; et cependant, telle est la bizarrerie incroyable des circonstances, que, si le corps législatif de France maintenait l'exécution de la loi du 25 brumaire (1), les premiers seraient traités plus sévèrement que les seconds.

En effet, ceux-ci ont été rappelés avant d'être soumis aux peines terribles de l'émigration; et les premiers seraient soumis aux mêmes peines sans avoir été sommés.

On ne saurait trop le répéter : la loi des Allobroges ne statuait point sur l'émigration en général; elle ne prononçait que sur un cas; et toute son explosion, s'il est permis de s'exprimer ainsi, ne pouvait s'étendre au delà du 27 janvier 1793, à minuit.

Il y a plus : longtemps avant que cette heure eût sonné, les auteurs mêmes de la loi avouaient qu'elle n'existait plus (et qui pouvait en douter?), et la convention nationale l'avouait aussi de la manière la plus solennelle, en chargeant son comité de législation de lui proposer une loi sur les émigrés savoisiens : cette loi ne fut pas faite, donc il n'y avait point d'émigrés savoisiens; et par une conséquence non moins incontestable, donc la Convention nationale n'a pu tout à la fois, le 25 brumaire 1794, faire des émigrés et les punir.

Certainement, on ne manque pas de respect à des législateurs en leur contestant le pouvoir de faire l'impos-

(1) Nous n'entendons désigner, par cette expression abrégée, que l'article de loi qui concerne les réfugiés sujets de S. M. le roi de Sardaigne; il suffit d'en avertir une fois pour toutes.

sible. Or, c'est là précisément ce que les prétendus émigrés savoisiens contestent à la Convention nationale.

Elle réunissait certainement tous les pouvoirs (qui pourrait l'oublier ?). Mais jamais elle n'eut celui de statuer que le 1[er] août ne précéderait plus le 22 septembre dans le calendrier, qu'on pourrait violer une loi avant qu'elle fût faite, et que des Savoisiens seraient rebelles à la république française pour être sortis de Savoie cinquante-deux jours avant la conquête et quatre mois avant la réunion à la France.

C'est cependant ce que la loi du 25 brumaire décide. On a sans doute raison de s'étonner du sérieux avec lequel on oppose cette loi aux honorables victimes qu'elle a immolées. On dirait qu'il s'agit d'une loi de l'État, d'une loi constitutionnelle prononcée par la sagesse même et sur laquelle il n'est plus permis de revenir. Osons le dire ouvertement : toute l'autorité de ce fatal décret repose sur le silence qu'on a gardé à son égard; il est temps de le dénoncer aux législateurs avec cette franchise qui n'exclut point les égards.

Si les infortunés dont ce mémoire défend la cause se permettaient de juger la législature française, comme elle a été jugée en mille occasions par ses propres membres, ils sortiraient des bornes de la décence. Ils s'en tiendront à une observation générale dont on ne saurait contester la justesse, et qui leur suffit. C'est qu'il est impossible de passer brusquement, de la plus horrible tyrannie qui ait jamais flétri la triste humanité, au régime heureux de la liberté et de la justice. Longtemps et très-longtemps rien ne s'est fait en France par les lois; ce n'était pas l'usage. On ne les employa pas même contre celui qui les avait si horriblement et si insolemment violées; car

le monstre qui devait être *mis à mort* ne fut que *tué;* et non-seulement, depuis le 9 thermidor une tyrannie posthume combattit sans relâche le règne des lois dans la Convention nationale, mais depuis même l'établissement de la constitution, les meilleurs esprits n'ont cessé de se plaindre, dans le sein même du corps législatif, des *habitudes révolutionnaires.* La loi dont nous nous plaignons, quoique postérieure à la chute des décemvirs, appartient cependant encore au gouvernement révolutionnaire, puisqu'elle est antérieure à la constitution. Un des législateurs remarquait, il y a peu de temps (1), que *dans le cours de ce gouvernement, on a fait une foule de lois rétroactives.* Il citait même en particulier *un paragraphe bien révolutionnaire* (ce sont ses termes) de cette même loi du 25 brumaire (2). Nous ne disons rien de plus : nous demandons le rapport d'*un paragraphe bien révolutionnaire.* Où sont maintenant les lois qui cassaient les testaments ouverts depuis trois ans? qui privaient les accusés de crimes révolutionnaires de la faculté de se défendre? qui permettaient aux débiteurs de se libérer avec un papier perdant 92 pour 100, et donné au pair? etc. Ces terribles erreurs, défendues cependant dans les moments d'exaltation avec un grand appareil de logique, ont heureusement disparu. Il en sera de même de la loi du 25 brumaire : les personnes qu'elle blesse peuvent sans doute s'en reposer sur l'ascendant invincible de la raison et de la conscience publiques, qui finissent toujours par l'emporter sur l'empire fugitif des passions. Nous avons déjà vu de grands actes

(1) Voy. l'*Historien*, 28 juin 1796, n° 220.
(2) *Ibid.*

de justice, et peut-être même n'a-t-on pas tenu assez de compte au corps législatif de ce qu'il a fait depuis le 9 thermidor pour se recommander à l'opinion publique : mais comme il y aurait de l'injustice à lui refuser les éloges qui lui sont dus pour ce qu'il a fait de bien, il blâmerait lui-même la pusillanimité qui empêcherait de l'avertir de ce qui lui reste à faire. Il s'est trompé, et cruellement trompé à l'égard des sujets du roi de Sardaigne réfugiés en Piémont ou en pays neutre. Eh bien! il s'ensuit seulement que l'erreur doit être réparée, et tout nous porte à croire que les intéressés ne demanderont point en vain le rapport de la loi du 25 brumaire. Le corps législatif a pu blesser des infortunés sans les apercevoir; mais lorsqu'ils prendront la parole, lorsqu'ils lui montreront cette loi dans son vrai jour; lorsqu'ils l'adjureront, au nom de la raison et de l'humanité, de révoquer ce décret injuste, il s'empressera de l'effacer; et tout son chagrin sera de ne l'avoir pas fait plus tôt.

Jadis une femme du peuple, blessée par l'injustice d'un roi, en appela, comme tout le monde sait, *à Philippe à jeun*, et elle obtint justice.

Une foule d'infortunés, intéressants sous tous les rapports, immolés sans pitié ni justice par la loi du 25 brumaire, en appellent avec confiance *aux législateurs instruits*, et se tiennent sûrs du succès.

Écartons maintenant un raisonnement bien extraordinaire, par lequel on a prétendu appuyer la confiscation la plus illégale sur la constitution même.

On a dit que les biens des émigrés étant acquis à la nation en vertu d'une loi constitutionnelle, aucun pouvoir constitué n'avait le droit de déroger à cette disposition.

Citons d'abord l'art. 374 de cette constitution, qui statue sur les biens des émigrés.

La nation française déclare qu'en aucun cas elle ne souffrira le retour des Français qui, ayant abandonné leur patrie depuis le 15 juillet 1789, ne sont pas compris dans les exceptions portées aux lois rendues contre les émigrés, et elle interdit au corps législatif de créer de nouvelles exceptions sur ce point.

On voit que cette loi prouve précisément le contraire de ce qu'on voudrait lui faire dire; car, en bornant l'anathème aux *Français* proprement dits qui avaient quitté la France depuis le 15 juillet 1789, elle exclut manifestement les Savoisiens qui ne furent conquis que trois ans après.

Cette observation est d'autant plus importante qu'elle ne roule point sur une inadvertance des rédacteurs; car il est impossible qu'ils n'aient pas songé, en rédigeant cet article, aux départements réunis: l'objet n'était pas assez mince pour échapper à l'œil.

Comment imaginer, d'ailleurs, qu'aucun membre du corps législatif ne les eût avertis de cet oubli?

C'est donc avec connaissance de cause, et ensuite d'une délibération expresse, que cette confiscation constitutionnelle fut bornée aux Français proprement dits; et par conséquent la loi est parfaitement étrangère aux Savoisiens.

D'ailleurs, quand l'acte constitutionnel ne parlerait pas aussi clairement en leur faveur, il serait toujours vrai qu'il ne s'oppose point à leur demande. La constitution a statué sur l'*émigré*, mais c'est au corps législatif à le définir; ainsi, les prétendus émigrés ne raisonnent point sur la loi; ils ne nient point que les propriétés des

émigrés ne soient irrévocablement acquises à la république ; mais ils nient d'être émigrés , ce qui est très-différent.

Dernièrement on a vu en France un défenseur de la patrie (le comte Monvoisin) mis sur la liste des émigrés pendant qu'il se battait aux frontières. Instruit de la fatale inscription postérieurement au terme fixé par la loi pour se pourvoir en radiation, il s'est pourvu au Conseil des Cinq cents pour être relevé. Le rapporteur, organe de la commission chargée de faire le rapport de cette affaire, s'en est acquitté dans la séance du 18 juin , et il a donné un avis favorable. Un membre du conseil a cru devoir s'élever contre cet avis. *La constitution*, a-t-il dit, *défend de faire aucune exception en faveur des émigrés ; que l'ordre du jour fasse justice de celle qu'on nous propose.* Mais un autre membre a répondu : *Il ne s'agit point d'un émigré, mais d'un soldat qui les combat.* L'avis du comité a prévalu (1).

Ce jugement s'applique parfaitement à la grande affaire du Mont-Blanc : le nombre des intéressés ne change rien à la nature de la cause, qui est précisément la même. Si l'on objecte aux réfugiés savoisiens que *la constitution défend de faire aucune exception en faveur des émigrés*, ils répondent : *D'accord; mais nous ne sommes point émigrés;* et ils le prouvent par plusieurs raisons dont une seule suffirait : c'est que pour être émigré, il faut être Français, et qu'ils ne l'étaient pas.

Il faudrait plaindre la nation française, si elle avait

(1) Peu importe que la demande du citoyen Monvoisin soit fondée ou non sur un exposé vrai : il ne s'agit ici que de la théorie, et l'argument de supposition demeurerait dans toute sa force, quand même les faits seraient contestés dans la suite.

le pouvoir de changer toutes les idées reçues, et d'effacer le droit des nations. Jusqu'à présent personne n'a douté qu'un peuple conquis n'était censé avoir réellement changé de souverain, que lorsqu'un traité avait légitimé la conquête. Supposons que la France ne veuille point se conduire par ces maximes aussi anciennes que la raison. Certainement elle n'a pas le droit de condamner ceux qui en ont fait la règle de leur conduite.

Ainsi les réfugiés savoisiens ayant cru que la Savoie ne pouvait être rendue réellement française que par un traité, ils ont cru en cela ce que tout l'univers croyait; et s'ils ont attendu ce traité pour prendre leur parti, la prudence conseillait cette suspension; vouloir les confondre avec les émigrés français, qui n'ont absolument rien de commun avec eux, c'est confondre les notions et abuser des mots.

La France n'a-t-elle pas avoué solennellement ces maximes, lorsque, dans l'art. 3 de la capitulation accordée au roi de Sardaigne, elle a stipulé la cession des droits de ce monarque sur les pays conquis? Et véritablement, si l'on veut bien y réfléchir de sang-froid, on ne saura quel nom donner au système contraire. Réunir un pays conquis pendant la guerre, et regarder comme rebelles tous ceux qui auront eu le malheur de douter de la stabilité de la conquête, c'est dire qu'on peut maîtriser les événements, que la guerre n'a point de chances, et qu'on est sûr de la victoire.

Sur ce point, comme sur les autres, les événements ne prouvent rien : il faut penser aux chances contraires qui furent longtemps possibles et quelquefois probables.

La volonté du peuple, si souvent citée dans cette oc-

casion, est une chose absolument indifférente; car tout dépend de la force en dernière analyse, et les délibérations ne signifient rien. Ou le conquérant a le pouvoir de conserver sa conquête, et dans ce cas il se passe fort bien de la volonté du peuple conquis, ou il est obligé de restituer, et la volonté du peuple s'appelle alors *coupable extravagance*.

Que signifie d'ailleurs ce mot *peuple?* Jusqu'à présent on a entendu par ce mot l'universalité des citoyens soumis à une même souveraineté. La volonté nationale réside donc dans l'universalité, ou du moins dans la majorité de ces volontés individuelles.

Or, qu'était la Savoie avant la conquête? Une province des États du roi de Sardaigne, dont elle formait à peu près la sixième partie : cette province touchait immédiatement au Piémont, et n'était distinguée par aucun privilége particulier : elle avait les mêmes lois politiques et civiles. Ses habitants avaient droit à tous les emplois de l'État, et ce droit n'était pas illusoire : c'est ce que tous les Piémontais attesteront volontiers.

Il ne s'agit donc point, dans cette question, de la volonté du peuple de Savoie, mais de la volonté des sujets du roi de Sardaigne, dont la majorité était si fort contraire à la réunion, que les quatre cinquièmes du tout ont combattu jusqu'à la dernière extrémité pour l'empêcher.

Et cette volonté était bien réellement celle du peuple; car indépendamment de la vérité matérielle de cette proposition, si l'on excepte les cas d'insurrection, la volonté du peuple est toujours censée exprimée par celui ou ceux qui exercent la souveraineté; autrement il n'y aurait plus de société civile.

Considérer d'une manière isolée une section quelconque d'un certain peuple, donner à cette section le nom de *peuple*, interroger sa volonté et la réduire en loi, sans égard à l'universalité, c'est s'exposer aux conséquences les plus étranges.

Il en résulterait, par exemple, que la Maurienne ou la Tarentaise auraient pu, sans crime, manifester une volonté contraire à celle de toute la Savoie ; car il n'y a pas de loi qui statue sur le nombre d'hommes nécessaire pour constituer ce qu'on appelle *un peuple*.

Il en résulterait encore que l'insurrection de la Vendée fut très-légitime, et que tout ce qu'on a fait contre le *peuple souverain* de ce département fut une injustice atroce. En effet, la Vendée n'avait contre elle que l'argument de la majorité. Effacez cet argument, l'insurrection devenait légitime.

Enfin nous trouvons, dans le décret même qui a prononcé la réunion de la Savoie à la France, la preuve que cette réunion n'était que provisoire.

Nous ne prétendons point tirer parti de l'art. 1er de ce décret rendu en ces termes :

La Savoie formera provisoirement un quatre-vingt-quatrième département, sous le nom de département du Mont-Blanc (1).

On pourrait nous répondre, en s'appuyant sur le préambule du décret, que le mot *provisoirement* ne tombe que sur l'ordre numérique assigné au département ; et quoiqu'il y eût quelques observations à faire sur ce point, nous rejetons volontairement tout ce qui ressemble à la chicane : la cause est trop bonne pour disputer ; mais nous citons l'article 7 :

(1) Décret du 27 novembre 1792.

Sur la proposition d'insérer dans le décret de réunion de la Savoie les mots, Au nom du peuple français, *la Convention nationale passe à l'ordre du jour motivé sur la déclaration solennelle qu'elle a faite qu'il n'y aura de constitution que celle qui aura été acceptée par le peuple français* (1).

Ou ces mots n'ont point de sens, ou ils signifient que la Convention nationale se proposait de soumettre le décret de réunion à la ratification du peuple français ; ce qui montre que, jusqu'à cette époque, la réunion ne pouvait être que provisoire. Si cette théorie contredit l'acceptation pure et simple prononcée par la Convention nationale dans ce même décret du 27, ce n'est pas nôtre faute.

Au fond, c'est un véritable dogme dans un État républicain, que tout décret de réunion prononcé par des représentants du peuple (à moins qu'on ne suppose un mandat spécial) n'est que provisoire jusqu'à la ratification du souverain ; et le corps législatif actuel a reconnu cette vérité en mettant la réunion des nouveaux départements au rang des articles constitutionnels qu'il a soumis à l'acceptation du peuple.

La constitution de 1793 ne prononçait pas sur ce point, et d'ailleurs elle aurait prononcé inutilement ; car, comme il a été prouvé depuis que le peuple français n'avait pas *voulu* cette constitution, il n'aurait pas mieux *voulu* la réunion.

Et quant à la constitution de 1795, quoiqu'elle ne

(1) N'ayant pu, à la place où nous sommes, nous procurer un exemplaire imprimé du décret de réunion, si le manuscrit que nous copions renferme quelque inexactitude, nous réclamons l'indulgence des lecteurs. Ils sentiront d'ailleurs que les prétendus émigrés sont assez riches en moyens pour abandonner, s'il le fallait, celui que fournit l'art. 7 de ce décret.

Considérer d' [illegible] une manière directe, cepen-
que d'un cert [illegible] se plaindra que la réunion définitive
de *peuple*, [illegible] et qu'on tienne pour émigrés tous
sans égard [illegible] à cette époque,
quences le [illegible] les Savoisiens qui auront quitté le département du Mont-Blanc depuis l'acceptation de la dernière constitution.

Il en [illegible] Mais tous ces raisonnements ne sont faits que pour
la Tare [illegible] accumuler les moyens, et sans prétendre se départir du
volon [illegible] principe.

a pa [illegible] Ce principe est que *la souveraineté d'un pays ne peut*
sai [illegible] *être transférée définitivement que par la volonté du souverain de ce pays, ou par la prescription qui suit une conquête heureuse.*

Jusque-là, la souveraineté demeure en suspens, et tout le monde a droit d'envisager la réunion comme provisoire.

Ainsi, il est démontré que les habitants de l'ancien duché de Savoie, de quelque manière et à quelque époque qu'ils aient quitté ce pays, avant ou après la conquête, ne peuvent être considérés comme émigrés.

Mais comme toutes les raisons possibles s'élèvent en leur faveur, après avoir montré qu'ils sont absous par les lois éternelles de la justice, il faut encore établir que, les formes ayant été violées à leur égard, tout ce qu'on a fait contre eux jusqu'à présent est radicalement nul et comme non avenu.

Les formes dont la mauvaise foi peut sans doute abuser n'en sont pas moins les gardiennes des lois; et sous ce point de vue, elles sont sacrées. Elles le sont surtout lorsqu'il s'agit de lois pénales, et plus particulièrement encore lorsqu'il est question de punir ces sortes de délits qui ne blessent ni le droit naturel ni le droit divin, qui n'ont d'existence que par la prohibition du

..lateur qui a converti en crimes des actions indifférentes et que les jurisconsultes appellent par cette raison *delicta ex non delictis*.

L'émigration est sans doute au nombre de ces délits; examinons donc quelles sont les conditions qui constituent l'émigration, et voyons, surtout à l'égard du Mont-Blanc, comment et à quelle époque l'*absence* est devenue *émigration*.

La liste des émigrés du Mont-Blanc est du 27 fructidor an II, date qui correspond au 13 septembre 1794.

Il n'y avait encore alors aucune loi de la Convention nationale qui statuât sur les circonstances nécessaires pour constituer ce délit dans les pays réunis. Nous l'avons prouvé plus haut de la manière la plus incontestable; et s'il en fallait une nouvelle preuve, nous la trouverions dans le procès-verbal qui termine la liste du 27 fructidor, et qui rappelle uniquement les lois émanées précédemment contre les véritables émigrés français, dont quelques-unes même sont antérieures à la conquête.

Il fallait donc absolument une nouvelle loi pour les pays réunis; et en effet, la Convention nationale fit cette loi le 25 brumaire an III (15 novembre 1795), lorsqu'elle jugea à propos de refondre toutes les lois publiées jusqu'alors à ce sujet, pour en faire, s'il est permis de s'exprimer ainsi, *le code de l'émigration*, *abrogeant*, ce qu'il faut bien remarquer, *toutes les dispositions des lois antérieures qui se rapportaient à l'objet de la nouvelle loi* (1).

Cette loi, après avoir déterminé (titre I, art. 1) ce qu'on doit entendre sous le nom d'*émigrés français*, fixe également (section II) l'époque de l'émigration et

(1) Loi du 25 brumaire, tit. V, sect. II, art. 2.

prononce pas la réunion d'une manière directe, cependant personne ne se plaindra que la réunion définitive date de cette époque, et qu'on tienne pour émigrés tous les Savoisiens qui auront quitté le département du Mont-Blanc depuis l'acceptation de la dernière constitution.

Mais tous ces raisonnements ne sont faits que pour accumuler les moyens, et sans prétendre se départir du principe.

Ce principe est que *la souveraineté d'un pays ne peut être transférée définitivement que par la volonté du souverain de ce pays, ou par la prescription qui suit une conquête heureuse.*

Jusque-là, la souveraineté demeure en suspens, et tout le monde a droit d'envisager la réunion comme provisoire.

Ainsi, il est démontré que les habitants de l'ancien duché de Savoie, de quelque manière et à quelque époque qu'ils aient quitté ce pays, avant ou après la conquête, ne peuvent être considérés comme émigrés.

Mais comme toutes les raisons possibles s'élèvent en leur faveur, après avoir montré qu'ils sont absous par les lois éternelles de la justice, il faut encore établir que, les formes ayant été violées à leur égard, tout ce qu'on a fait contre eux jusqu'à présent est radicalement nul et comme non avenu.

Les formes dont la mauvaise foi peut sans doute abuser n'en sont pas moins les gardiennes des lois; et sous ce point de vue, elles sont sacrées. Elles le sont surtout lorsqu'il s'agit de lois pénales, et plus particulièrement encore lorsqu'il est question de punir ces sortes de délits qui ne blessent ni le droit naturel ni le droit divin, qui n'ont d'existence que par la prohibition du

législateur qui a converti en crimes des actions indifférentes et que les jurisconsultes appellent par cette raison *delicta ex non delictis*.

L'émigration est sans doute au nombre de ces délits; examinons donc quelles sont les conditions qui constituent l'émigration, et voyons, surtout à l'égard du Mont-Blanc, comment et à quelle époque l'*absence* est devenue *émigration*.

La liste des émigrés du Mont-Blanc est du 27 fructidor an II, date qui correspond au 13 septembre 1794.

Il n'y avait encore alors aucune loi de la Convention nationale qui statuât sur les circonstances nécessaires pour constituer ce délit dans les pays réunis. Nous l'avons prouvé plus haut de la manière la plus incontestable; et s'il en fallait une nouvelle preuve, nous la trouverions dans le procès-verbal qui termine la liste du 27 fructidor, et qui rappelle uniquement les lois émanées précédemment contre les véritables émigrés français, dont quelques-unes même sont antérieures à la conquête.

Il fallait donc absolument une nouvelle loi pour les pays réunis; et en effet, la Convention nationale fit cette loi le 25 brumaire an III (15 novembre 1795), lorsqu'elle jugea à propos de refondre toutes les lois publiées jusqu'alors à ce sujet, pour en faire, s'il est permis de s'exprimer ainsi, *le code de l'émigration*, *abrogeant*, ce qu'il faut bien remarquer, *toutes les dispositions des lois antérieures qui se rapportaient à l'objet de la nouvelle loi* (1).

Cette loi, après avoir déterminé (titre I, art. 1) ce qu'on doit entendre sous le nom d'*émigrés français*, fixe également (section II) l'époque de l'émigration et

(1) Loi du 25 brumaire, tit. V, sect. II, art. 2.

les circonstances qui la constituent pour les départements du Mont-Blanc et autres pays réunis.

Elle prescrit, au titre III, un mode pour la formation de la liste de district, et l'on sent assez que ce mode est de rigueur.

Or, ces formalités n'ont point été remplies dans le département du Mont-Blanc par les directoires de districts; et depuis qu'ils ont été supprimés en vertu de l'acte constitutionnel, et qu'ensuite les directoires de département ont été chargés de faire tout ce qui était à la charge de ceux de districts, le département du Mont-Blanc n'a point suppléé à ce qu'auraient dû faire les districts sur cet objet.

Les prétendus émigrés nient que les directoires de districts aient formé, chacun en ce qui le concernait, une liste des émigrés de son arrondissement, sur la déclaration des municipalités (1).

Ils nient que les directoires de districts aient adressé, dans le délai d'une décade, deux exemplaires certifiés de ces listes à la commission des revenus nationaux (2).

Ils nient que ces listes aient été affichées dans les chefs-lieux de cantons et de districts (3).

Ils nient que les directoires et districts aient annoncé par voie de proclamation le dépôt au secrétariat de leur administration de la liste générale à eux envoyée par la commission, avec l'indication des lettres initiales des noms des émigrés qui s'y trouvaient compris, *afin que les citoyens pussent en venir prendre connaissance* (4).

Il suit de ces données, qui sont des faits incontestables :

(1) Loi du 25 brumaire, tit. III, sect. 1, art. 1 et 2.
(2) *Ibid.*, art. 7.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*, art. 13.

1° Que la liste des émigrés du Mont-Blanc, du 27 fructidor an II, n'ayant d'autres bases que les lois de la Convention nationale relatives aux véritables émigrés français, et ayant été formée dans un temps où les caractères constitutifs de l'émigration n'étaient point encore fixés par une loi particulière au Mont-Blanc; cette liste, quant aux citoyens de ce département, doit être considérée comme non avenue, et n'a pu les atteindre;

2° Qu'on n'a pu former légitimement une liste d'émigrés dans le Mont-Blanc qu'en vertu de la loi qui a fixé pour la première fois les caractères de l'émigration dans les pays réunis, c'est-à-dire, en vertu de la loi du 25 brumaire an III, postérieure de deux mois à la liste du 27 fructidor an II;

3° Que c'était seulement depuis la publication de cette nouvelle liste, faite en exécution de la loi du 25 brumaire, que le terme de cinq décades pouvait courir au préjudice de ceux dont les noms auraient été inscrits dans la liste;

4° Que si cette nouvelle liste n'a pas été faite, c'est sans doute par la raison que le directoire du département aura cru avoir satisfait à la loi d'une manière suffisante par la liste du 27 fructidor, qui était cependant prématurée et insuffisante pour un pays réuni, à l'égard duquel rien n'avait encore été statué sur le fait d'émigration.

Pour mettre cette proposition dans tout son jour, il faut entrer dans quelques détails sur l'esprit de la loi du 25 brumaire, mal rédigée en général, et souvent obscure.

La Convention nationale, voulant réunir toutes les mesures de rigueur sur la tête des émigrés français, son-

gea surtout à prendre les précautions nécessaires pour qu'aucun d'eux ne pût lui échapper dans la foule. Elle porta donc son attention sur les listes d'émigrés; et songeant que les anciennes pouvaient n'être pas complètes, elle les annula toutes; recommençant la procédure, s'il est permis de s'exprimer ainsi, contre tous les émigrés en général, et prescrivant, dans le titre III, la formation de nouvelles listes.

Mais comme une liste faite très-peu de temps avant la publication de la nouvelle loi ne pouvait faire grand tort à l'État, les législateurs jugèrent convenable de maintenir les listes faites dans les cinquante jours qui auraient précédé la publication de la loi; et ils statuèrent : *Que toute personne portée sur les listes d'émigrés dans les cinq décades qui auraient précédé la promulgation de la loi*, *serait réputée émigrée* comme les autres, *si elle n'avait pas réclamé*, etc. (1) : il n'y a que cette seule exception à la disposition générale qui annulait les anciennes listes.

Or, tout le monde conviendra sans doute que, dans une loi de pure rigueur, les formalités sont de rigueur; en sorte que la loi du 27 fructidor, se trouvant antérieure de deux mois à la date de la loi du 25 brumaire, et de plusieurs mois peut-être à celle de la promulgation, il s'ensuit que la liste était nulle, et que les districts devaient en former une nouvelle.

On a parlé d'une publication de cette même liste faite à Chambéry le 24 ventôse an III (14 mars 1795); cela peut être ou n'être pas, et peu importe aux prétendus émigrés; car ce n'est point la liste du 27 fructidor qu'il

(1) Loi du 25 brumaire, tit. III, sect. II, art. 82.

fallait publier, mais bien la nouvelle faite en conformité de la loi du 25 brumaire, et ce n'est point à Chambéry seulement qu'il fallait la publier, mais *dans les chefs-lieux de districts et de cantons... afin que les citoyens pussent en venir prendre connaissance.*

Ajoutons que la liste générale des émigrés faite pour toute la république, ne se composant que de listes particulières fournies par les départements, la transcription faite dans la première n'a pu couvrir les vices de forme qui pouvaient vicier les secondes. Cette proposition paraissant de la plus grande évidence, quand même la liste du 27 fructidor serait venue prendre place dans la liste générale, ce qu'on ignore, les prétendus émigrés savoisiens n'en croiraient pas leur cause plus mauvaise.

Il n'y a donc point de liste d'émigrés dans le Mont-Blanc; et quand il y en aurait une, il n'y aurait point de publication.

C'est donc une chose absolument indifférente qu'un individu savoisien ait ou n'ait pas été porté dans la liste des émigrés du 27 fructidor an II. Cette liste n'a pu constituer ni déclarer l'émigration de cet individu : elle n'a pu lui imposer silence ni le priver du droit de réclamer. Il tient ce droit de la loi du 25 brumaire, qui lui accorde, pour l'exercer, un délai de cinq décades, *dans le cas où il se trouverait compris dans une liste formée en exécution de cette loi.*

Mais comme ces listes n'ont point été formées, il s'ensuit qu'aucun terme fatal n'a pu courir jusqu'ici au préjudice des Savoisiens, et que, malgré la liste du 27 fructidor, ils conservent tous le droit de réclamer dans cinq décades, lorsqu'ils seront accusés pour cause d'émigra-

dans l'art. 5 de la capitulation du 15 mai; car les aveux de ce prince, eussent-ils été libres, ne prouveraient rien contre les réfugiés savoisiens, qui sont, à l'égard de cette pièce, ce qu'on appelle, dans les tribunaux, le *tiers non ouï*. S'ils démontrent qu'ils ne sont pas émigrés, tout aveu contraire ne venant pas d'eux-mêmes est parfaitement indifférent. Faut-il prouver d'ailleurs qu'il n'y a rien de volontaire dans ces prétendus aveux ? Non, car s'il reste un peu de bonne foi dans le monde, à quoi bon prouver ? et s'il n'en reste plus, à qui prouver ?

Au reste, que les réfugiés aient été considérés comme émigrés dans une ou plusieurs pièces émanées du gouvernement, rien n'est plus simple; ils étaient donnés pour émigrés, ils ne réclamaient point, on les traitait comme tels. Le directoire s'acquitte de son devoir en poursuivant les émigrés en vertu des lois dont l'exécution lui est confiée; mais si l'on vient à contester la qualité d'émigrés, la chose change de face, et les actes du directoire, faits dans la supposition de l'émigration, ne sauraient altérer les droits de la vérité.

L'approbation même que le corps législatif aurait donnée à ces actes ne le gênerait point; car personne ne contestant la qualification d'émigrés, les conseils n'ont voulu ni pu décider une question qui n'était pas portée à leur jugement.

Le préjugé était le même de la part de tous les pouvoirs, et l'objet de ce mémoire est précisément de les engager eux-mêmes à juger le préjugé. L'espoir de les intéresser et de les convaincre est le compliment le plus flatteur qu'on puisse leur adresser.

Beaucoup de résistance, nous le savons, a produit beaucoup d'aigreur, et l'instant de la victoire est rare-

ment celui de l'équité; mais la réflexion montrera bientôt au vainqueur que la juste résistance, qui ne saurait être un crime pour le souverain, l'est bien encore moins pour ses sujets; que toutes les lois rendues à Paris contre les *absents* du Mont-Blanc n'ont dû être que des mesures d'administration et des actes du gouvernement provisoire, qui n'ont jamais pu s'étendre légalement jusqu'à l'expropriation des absents; que ceux-ci n'étaient pas tenus de s'y soumettre tant que la réunion de la Savoie n'était pas opérée d'une manière définitive; que toute réunion faite pendant la guerre est provisoire de sa nature; qu'il serait beau enfin, après avoir usé sans réserve des droits du plus fort envers l'ennemi le plus loyal et le plus vertueux, d'effacer des lignes cruelles écrites par le ressentiment, et de proclamer les douces lois de la justice et de l'humanité sur les ruines entassées par l'impitoyable victoire.

Ainsi donc, en rassemblant toute la lumière dans un foyer étroit, on croit avoir prouvé solidement, en faveur des prétendus émigrés, que dans la supposition même où la loi du 25 brumaire subsisterait à leur égard, malgré les réclamations de la raison et le cri perçant de l'humanité, on ne pourrait, sans injustice, repousser la demande en radiation, proposée d'une manière générale par tous ceux qui ont fui l'exécrable tyrannie de l'an II, et fondée sur les dispositions les plus claires de la loi du 22 prairial an III; puisque les malheureux qui invoqueraient cette loi ont fui le Mont-Blanc, non pour échapper aux lois de l'égalité, non pour combattre la république et lui chercher des ennemis, non par des craintes imaginaires inventées après coup pour colorer l'émigration devant les tribunaux, mais pour se sous-

dans l'art. 5 de la capitulation du 15 mai; car les aveux de ce prince, eussent-ils été libres, ne prouveraient rien contre les réfugiés savoisiens, qui sont, à l'égard de cette pièce, ce qu'on appelle, dans les tribunaux, le *tiers non ouï*. S'ils démontrent qu'ils ne sont pas émigrés, tout aveu contraire ne venant pas d'eux-mêmes est parfaitement indifférent. Faut-il prouver d'ailleurs qu'il n'y a rien de volontaire dans ces prétendus aveux? Non, car s'il reste un peu de bonne foi dans le monde, à quoi bon prouver? et s'il n'en reste plus, à qui prouver?

Au reste, que les réfugiés aient été considérés comme émigrés dans une ou plusieurs pièces émanées du gouvernement, rien n'est plus simple; ils étaient donnés pour émigrés, ils ne réclamaient point, on les traitait comme tels. Le directoire s'acquitte de son devoir en poursuivant les émigrés en vertu des lois dont l'exécution lui est confiée; mais si l'on vient à contester la qualité d'émigrés, la chose change de face, et les actes du directoire, faits dans la supposition de l'émigration, ne sauraient altérer les droits de la vérité.

L'approbation même que le corps législatif aurait donnée à ces actes ne le gênerait point; car personne ne contestant la qualification d'émigrés, les conseils n'ont voulu ni pu décider une question qui n'était pas portée à leur jugement.

Le préjugé était le même de la part de tous les pouvoirs, et l'objet de ce mémoire est précisément de les engager eux-mêmes à juger le préjugé. L'espoir de les intéresser et de les convaincre est le compliment le plus flatteur qu'on puisse leur adresser.

Beaucoup de résistance, nous le savons, a produit beaucoup d'aigreur, et l'instant de la victoire est rare-

ment celui de l'équité; mais la réflexion montrera bientôt au vainqueur que la juste résistance, qui ne saurait être un crime pour le souverain, l'est bien encore moins pour ses sujets; que toutes les lois rendues à Paris contre les *absents* du Mont-Blanc n'ont dû être que des mesures d'administration et des actes du gouvernement provisoire, qui n'ont jamais pu s'étendre légalement jusqu'à l'expropriation des absents; que ceux-ci n'étaient pas tenus de s'y soumettre tant que la réunion de la Savoie n'était pas opérée d'une manière définitive; que toute réunion faite pendant la guerre est provisoire de sa nature; qu'il serait beau enfin, après avoir usé sans réserve des droits du plus fort envers l'ennemi le plus loyal et le plus vertueux, d'effacer des lignes cruelles écrites par le ressentiment, et de proclamer les douces lois de la justice et de l'humanité sur les ruines entassées par l'impitoyable victoire.

Ainsi donc, en rassemblant toute la lumière dans un foyer étroit, on croit avoir prouvé solidement, en faveur des prétendus émigrés, que dans la supposition même où la loi du 25 brumaire subsisterait à leur égard, malgré les réclamations de la raison et le cri perçant de l'humanité, on ne pourrait, sans injustice, repousser la demande en radiation, proposée d'une manière générale par tous ceux qui ont fui l'exécrable tyrannie de l'an II, et fondée sur les dispositions les plus claires de la loi du 22 prairial an III; puisque les malheureux qui invoqueraient cette loi ont fui le Mont-Blanc, non pour échapper aux lois de l'égalité, non pour combattre la république et lui chercher des ennemis, non par des craintes imaginaires inventées après coup pour colorer l'émigration devant les tribunaux, mais pour se sous-

traire à une persécution inouïe, à des excès atroces et solennels exercés sur eux sans motif, sans jugement, sans pitié, sans distinction d'âge ni de sexe, avec une brutalité d'autant plus effrayante, qu'elle était déterminée, excitée, sanctionnée publiquement par un proconsul jacobin, par un représentant de Robespierre qui se nommait *représentant du peuple.*

Que si l'on envisage la question d'une manière plus générale et suivant les règles éternelles de la justice, il est évident qu'il n'y a point d'émigrés dans le Mont-Blanc, puisque, pour être émigré, il faut être Français, et que les prétendus émigrés ne l'étaient pas lorsqu'ils s'éloignèrent de leurs foyers.

Que leur pays même n'est devenu véritablement français qu'en vertu des articles souscrits à Paris par les envoyés du roi de Sardaigne le 15 mai dernier.

Que l'époque du 1er août 1792, assignée comme la date de l'émigration savoisienne, est insoutenable, révoltante même, et qu'elle n'a pu passer, d'une législation obscure et éphémère dans le code français, que par une obreption visible faite au corps législatif.

Que si l'article de la loi du 25 brumaire qui les concerne, pouvait rendre inutile pour eux le développement de ces principes, ils pourraient, avec confiance, en demander le rapport au corps législatif qui s'honorerait par ce grand acte de justice stricte.

Que nulle loi, à moins qu'on ne veuille renverser toutes les notions du juste et de l'injuste, ne pouvant tout à la fois créer un délit, nommer le coupable et le punir, celle du 25 brumaire, en ce qui concerne les prétendus émigrés savoisiens, est frappée d'une nullité primitive et intrinsèque, qui doit la faire regarder comme non

avenue, et donne aux législateurs toute l'aisance possible pour se livrer à l'impulsion d'une bienfaisance appuyée sur la justice.

Que la violation palpable des formes établies par la loi vient encore, dans ce cas, au secours de l'équité en la dispensant de tout effort.

Que si l'on avait le courage glacial de rétrécir une grande question de morale et de politique pour en faire un procès, et d'objecter, aux Savoisiens chassés de chez eux par la terreur, qu'ils ne sont plus à temps de jouir du bénéfice de la loi du 22 prairial, ceux-ci emploieraient, mais plus heureusement, les mêmes armes pour se défendre, et trouveraient, dans la violation des formes, non un moyen de restitution, mais une preuve qu'ils n'en ont pas besoin, et que nul terme n'a pu courir contre eux.

Qu'enfin, dans la supposition même où cette restitution serait jugée nécessaire, elle ne pourrait leur être refusée, puisqu'il est prouvé que la prudence d'un côté, et la tyrannie de l'autre, conspirèrent pour les empêcher de mettre à profit un éclair de justice (1).

(1) Enfin, si l'on veut se convaincre qu'on n'a pas mis moins de légèreté et de précipitation que d'injustice et de cruauté dans cette loi du 25 brumaire, il suffira d'en comparer les art. 6 et 8.

Le premier statue, à l'égard des Savoisiens, qu'on regardera comme émigrés *tous ceux qui, domiciliés dans le Mont-Blanc, en sont sortis depuis le 1er août* 1792, *et n'étaient pas rentrés le* 27 *janvier suivant.*

Et, quant aux Niçards, *tous ceux qui, sortis depuis le* 27 *septembre* 1792, *n'étaient pas rentrés le* 25 *mars suivant.*

Mais l'art. 8 statue en général, à l'égard *de tous les citoyens des pays réunis à la république*, absents avant l'époque de leur réunion respective, et non rentrés avant le 1er messidor an II (19 juin 1793), *qu'ils seront assimilés aux Français sortis avant* 1789; *que leurs biens seront également mis sous la main de la nation; qu'il leur est défendu de rentrer pendant la guerre*, etc.

On ne saurait imaginer de contradiction plus évidente. Mais puisque ces

Peuple français ! c'est à toi que nous en appelons : ne permets pas que l'agrégation d'un bon peuple qu'on vient de lier à toi soit souillée par une horrible injustice. Les citoyens vertueux qu'elle dépouillerait ne croient point t'invoquer en vain : on peut t'égarer, sans doute, mais non te corrompre entièrement ; et jamais tu ne pourras cesser longtemps d'être grand et généreux. Quelquefois, pour t'absoudre aux yeux de l'univers de tant d'excès qui l'ont effrayé, tu dis que des résistances coupables ont amené de funestes écarts. Eh bien ! nous recevons cette excuse ; mais ne vois-tu pas qu'elle doit sauver les malheureux qui t'implorent ? Comment ont-ils pu t'irriter ? et comment justifier à leur égard les rigueurs dont on les menace ? Spectateurs paisibles de tes convulsions, ils faisaient des vœux pour ton bonheur, lorsque tu forças leur souverain de tirer l'épée pour se défendre. Ceux qui ont porté les armes contre toi t'ont combattu noblement sans te haïr ; ne sont-ils pas Francs comme toi ? Ne parlent-ils pas ta langue ? Respecte la parenté de deux peuples, et ne fais point couler de larmes déshonorantes pour toi. Si tu laisses pénétrer dans ton cœur la douce pitié ; si ton cri tout-puissant arrête les bras levés sur des propriétés sacrées ; si l'instinct de la gé-

deux articles s'excluent mutuellement; puisque le second ne prescrit que le séquestre et la relégation à temps, au lieu de la confiscation et de la mort civile portée par le premier, n'est-il pas clair qu'il fallait s'en tenir à la seconde loi ? D'abord parce qu'elle est la seconde, et, de plus, parce qu'elle est la plus douce. Et n'est-ce pas une atrocité de proscrire en vertu de la première, sans parler de la seconde?

N. B. Cette dernière considération, qui me fut indiquée par l'une des brochures publiées à Paris en faveur des prétendus émigrés de la Savoie, m'avait parfaitement échappé dans l'examen de cette question. Elle montre avec quelle étourderie ces brigands se jouaient de la vie et de la fortune des innocents. Ils étaient ivres, peut-être, lorsqu'ils écrivaient deux lois contradictoires dans la même page.

nérosité, toujours vivant chez toi, te fait repousser avec horreur les dépouilles qu'on ose t'offrir, tu sentiras combien il est doux d'être juste.

Et vous, représentants du peuple! revenez, dans le calme de vos consciences, sur la loi qu'on vous dénonce; vous n'y verrez plus qu'une mesure révolutionnaire, l'un des effets malheureux de cette tyrannie dont le souvenir fera longtemps rougir les Français. Ne croyez pas l'avoir tuée d'un seul coup; peut-être elle respire encore; mais, à coup sûr, elle a survécu longtemps au 9 thermidor. Dominés par son influence vivace, vous avez proposé solennellement, dans la loi du 25 brumaire, un prix pour le parjure et un supplice pour l'honneur. Hâtez-vous de revenir sur cette affreuse loi; c'est une des plus iniques que l'ivresse révolutionnaire ait produites. Songez qu'elle fut proposée à la Convention nationale, déjà dominée par Robespierre, et que la Convention n'eut pas la force de l'adopter; elle ajourna le crime: voulez-vous le commettre? Vous souffrez qu'on inscrive dans les tables de proscription les noms des femmes et des enfants qui, se trouvant isolés, insultés, menacés sur un point de terre conquis, sont allés, sans sortir de leur patrie, respirer dans une autre province, à côté de leurs défenseurs naturels. Mais sous l'empire de Tibère et de Néron, les femmes et les enfants s'exilaient souvent avec leurs époux et leurs pères déportés, et Tibère et Néron permettaient de célébrer cette tendresse courageuse. Voulez-vous recevoir d'eux des leçons d'humanité? Soyez du moins d'accord avec vous-mêmes, et jugez cette grande cause par vos propres maximes. Vous décernez des couronnes civiques aux braves citoyens habitant des départements envahis, qui, loin de plier

sous l'effort réuni des armes et des promesses, accoururent sous les drapeaux de la république pour la défendre contre ses ennemis : fort bien ! Mais de quel droit punissez-vous chez de braves étrangers le courage patriotique que vous couronnez en France? Vous avez ordonné que, lorsqu'une province française serait envahie, *tous les agents civils du gouvernement seraient tenus de se retirer dans l'intérieur.* Cet ordre est enregistré dans tous les départements, et c'est une mesure très-sage de votre part; mais de quel droit proscrivez-vous les agents civils du roi de Sardaigne pour avoir fait ce que vous ordonnez aux vôtres? Qu'est-ce donc que cette jurisprudence nouvelle, qui se joue du juste et de l'injuste; qui jette les lois comme un filet sur l'innocence éperdue, et donne tour à tour, suivant ses intérêts, au parjure le nom de civisme, et à la loyauté celui de félonie ? On a poussé le délire jusqu'à soutenir que *les serments faits à des tyrans étaient nuls*, et que *rien ne pouvait dispenser les Savoisiens, employés par le roi de Sardaigne, de venir en Savoie jouir des bienfaits de la liberté.* Mais vous ne croyez pas ces dogmes épouvantables, et nous croirions vous manquer si nous les réfutions sérieusement. Non, vous ne maintiendrez point un décret inique; non, vous ne serez point sourds à la voix de l'innocence, qui vous demande justice : jamais elle ne fut plus intéressante; jamais on ne dut s'empresser davantage d'essuyer ses larmes. L'histoire présente cent exemples de souverains qui ont respecté la fidélité dans leurs ennemis, qui ont regardé comme une véritable conquête l'acquisition de pareils sujets, qui ont puni la félonie lors même qu'elle leur était utile. Imitez ces brillants exemples : la gloire vous le conseille, et la jus-

tice vous l'ordonne. La nation française parle beaucoup de probité et de vertu : si ces mots, comme on le croit, ne sont pas un vain son pour elle, vous allez le prouver, vous qui la représentez. Depuis sept ans, les sanglots de l'infortune, les frémissements de la haine retentissent sans intervalle ; ils vous fatiguent sans doute : appelez enfin les accents presque oubliés de la joie et de la reconnaissance. Les victimes de votre décret n'élèvent point contre vous une voix insultante : elles disent que vous fûtes trompés ; osez le dire vous-mêmes ; il doit peu vous en coûter. Et qui ne connaît l'empire des mots et la tyrannie des circonstances ? Si vous fûtes injustes, ce fut sans le savoir ; ou bien vous n'étiez pas libres. Les crimes, les erreurs d'une faction ne vous appartiennent point, et la loi du 25 brumaire n'aura jamais été votre ouvrage, si vous la révoquez.

Membres du directoire exécutif, saisissez la noble initiative qui se présente à vous ; honorez d'une manière solennelle le berceau de la république, en donnant aux plus justes réclamations le poids imposant du message : malheur aux gouvernements qui commencent par des proscriptions ! C'est la justice qui produit l'amour, et c'est l'amour qui perpétue les empires.

NOTES

ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° I.

Analyse des procès-verbaux de l'assemblée nationale des Allobroges. (Chambéry, chez M. F. Gorrin, 1792, in-8°.)

PREMIÈRE JOURNÉE, 21 octobre.

Réunion des députés de toutes les communes de la Savoie dans l'église cathédrale de Chambéry. Organisation des bureaux. Vérification des pouvoirs. Recensement des votes pour la réunion à la nation française. Appel nominal pour la nomination d'un président et d'un vice-président.

DEUXIÈME JOURNÉE.

Scrutin pour la nomination de sept secrétaires. Choix des inspecteurs de la salle. On arrête une formule de serment civique. On prend acte de la lâcheté, de la tyrannie et de la rapine de la cour de Turin envers la Savoie. Serment de ne plus reconnaître de royauté ni de noblesse. Les députés se constituent *Assemblée nationale*. Substitution du nom d'*Allobroges* à celui de *Savoisiens*. Fixation du traitement des députés à 12 liv. par jour. Députation de la part du club des jacobins. Compliment, réponse, honneurs de la séance.

TROISIÈME JOURNÉE.

On forme des comités pour rédiger des adresses à la C. N., à l'armée française, et aux communes de Savoie.

Établissement des comités de législation, de finances et de sur-

veillance. Quatre citoyens donnent à la nation un diamant, une montre d'or et deux montres d'argent. Proclamation des membres du comité de législation.

Le citoyen *Simond*, membre de la Convention nationale et commissaire-député qui se trouvait à Chambéry, est invité par le président de paraître à l'assemblée, et de se rendre aux comités pour hâter leurs travaux, et les aider de ses lumières (1).

Le sénat est admis à la barre. Discours et réponse.

Introduction du citoyen *Simond* au milieu des applaudissements. Il prononce un discours d'*une énergie neuve*. Le président, dans sa réponse, exprime la confiance de l'assemblée.

Décret portant que l'image du Christ, placée au-dessus du fauteuil du président, serait ornée d'un drapeau tricolore et de quelques attributs d'agriculture et des arts les plus utiles.

La municipalité paraît à la barre. Discours et réponse. Élection des membres des comités de finances et de surveillance.

QUATRIÈME JOURNÉE.

Proclamation de ces membres. Un ingénieur demande des ordres pour le rétablissement d'une digue dont la dégradation pourrait avoir des suites fâcheuses. Honneurs de la séance.

Le bailliage, le bureau des finances et gabelles, et celui des archives se présentent successivement. Discours et réponses.

Discussion sur la députation qui devait être envoyée à la Convention nationale.

La municipalité de Chambéry vient présenter le projet d'une fête civique et allégorique. Remercîments à la municipalité. Mention honorable de l'auteur.

(1) Nous avions d'abord résolu de placer à la tête de cette analyse le portrait en face de *Simond*, parce qu'il nous paraissait utile de montrer de quel étrange personnage les législateurs français s'étaient rendus les secrétaires sur la question des prétendus émigrés savoisiens; mais, tout bien considéré, ce mémoire n'est point du tout destiné à faire rire, et d'ailleurs, le nom de cet homme peut être porté par de fort honnêtes gens : ainsi nous laisserons dormir en paix *M. Simond*.

CINQUIÈME JOURNÉE.

Rapport du décret qui fixe à 12 liv. le traitement des députés; il est fixé à 6 liv.

Adresse de remercîments à l'armée française.

Les administrateurs des biens de l'ordre de Malte, ceux des biens de l'ordre de Saint-Maurice, les administrateurs des postes, les gardes du Jardin-Royal et les juges des terres seigneuriales se présentent à la barre. Discours, réponses, serments civiques, honneurs de la séance.

Lettre de l'évêque de Chambéry, qui demande à l'assemblée qu'elle veuille bien lui céder la cathédrale pour le dimanche suivant. Discussion sur cette lettre. L'ordre du jour.

Défense à tout fonctionnaire public de prendre, à l'avenir, la qualification de *royal*.

SIXIÈME JOURNÉE.

L'évêque, à la tête de son chapitre, vient présenter ses hommages à l'assemblée. Discours, réponse.

Décret en vingt articles sur l'organisation provisoire des municipalités et leurs différentes attributions.

Décret en quatre articles sur le mode adopté pour le payement du traitement des députés.

Commissaires nommés pour se transporter dans toutes les communes, y prendre note de tous les biens ecclésiastiques, et recevoir les plaintes et dénonciations des citoyens sur les baux et autres conventions qui pourraient avoir été faites au préjudice et en fraude de la nation.

L'assemblée autorise les assemblées populaires pour délibérer sur les intérêts de la patrie, et dénoncer les machinations qui pourraient se tramer contre la chose publique. Elle nomme des commissaires pour la rédaction des procès-verbaux par ordre de matières.

Décret provisoire en cinq articles sur les tribunaux. Abolition de toutes attributions et évocations particulières.

Décret en quatre articles qui abolit les délits de *lèse-majesté* et leur substitue ceux de *lèse-nation*. Abolition des fidéicommis et du délit de port d'armes. Abolition de toute distinction dans les peines.

Des religieux de différents ordres se présentent à la barre. Discours, réponses, honneurs de la séance.

Adoption du sceau national. Des professeurs et des officiers municipaux se présentent à la barre. Discours, etc.

Décret portant que le louis vaudra 20 liv. 8 sous, monnaie de Savoie, et l'écu 5 liv. 2 sous.

L'assemblée ordonne qu'un prêtre injustement destitué par l'évêque et par le sénat sera réintégré dans le temporel de son bénéfice.

Rapport du comité de législation sur les biens du clergé, des émigrés (1), de l'ordre de Malte, etc.

Décret en vingt-six articles qui confisque les biens du clergé séculier et régulier (2). Abolition des vœux religieux, de la dîme et du casuel. Fixation du traitement des fonctionnaires ecclésiastiques. Transport de toute espèce de patronage aux communes.

Décret en cinq articles sur les biens des *émigrés* (3). Autre décret qui confisque les domaines royaux, ceux de l'ordre de Malte et de celui de Saint-Maurice.

(1) Des *émigrés !* Quelle réflexion et quelle équité !

(2) Préambule du décret. — *L'assemblée nationale, considérant que le clergé séculier et régulier n'a d'autre but dans son intention que ceux énoncés par le fondateur de la religion qu'il enseigne, savoir : de détruire, combattre l'esprit d'égoïsme et d'ambition, en représentant aux fidèles le néant et l'inconstance des biens de ce monde; de ramener tous les hommes au niveau de l'égalité, en prévenant, par l'apologie et l'exemple du désintéressement et de la charité, l'explosion de ces passions véhémentes qui sortent les hommes de leurs places ordinaires, les changent en usurpateurs insatiables, toujours dangereux pour la liberté ; — Considérant que tous leurs biens leur sont parvenus successivement, ou par concession, des rois ou autres préposés à la chose publique, ou qu'ils ont été abandonnés à l'Église et à ses desservants, tant pour leur entretien que pour la splendeur et les frais du culte, qui seront désormais à la charge de la nation ; — Considérant que, dans tous les cas, ils ont été donnés à l'Église ou à son clergé définitivement, et jamais aux individus nominativement et à titre de propriété personnelle*, etc.

(3) Nous le donnerons dans son entier à la fin de cette analyse.

Abolition de toute exemption d'impôts. Décret portant que les séances des fonctionnaires publics et des prêtres rassemblés pour délibérer seront publiques.

SEPTIÈME JOURNÉE.

Décret en huit articles qui abolit la noblesse héréditaire, les livrées, les bancs, les fourches patibulaires, et toute distinction dans la distribution du pain bénit.

L'assemblée déclare que tous les délits sont personnels.

Décret en six articles qui abolit sans indemnité tous les droits féodaux, lorsqu'on ne fera pas conster par écrit qu'ils prennent leur source dans une concession de fonds.

Décret en quatre articles qui abolit la gabelle et les douanes.— Autre en cinq articles qui statue sur le papier timbré.— Autre en quatre articles qui vote la réunion de la Savoie à la France. Abolition des jeux de hasard et du droit de bourgeoisie.— Décret portant que les garnitures d'argent des boutons des officiers municipaux de Montmeillan, offertes à l'assemblée, seront portées au trésor national. Établissement et organisation d'une assemblée provisoire. Émancipation des enfants de famille à vingt-cinq ans pour les hommes, et à vingt et un pour les femmes. Abolition de la torture.

Actions de grâces au citoyen Simond.

HUITIÈME JOURNÉE.

Fête civique.

NEUVIÈME JOURNÉE.

Élection des députés à la Convention nationale et des vingt et un membres de la commission provisoire. Décret en six articles sur le temps et le mode de convocation de la prochaine assemblée nationale, dans le cas où la réunion ne serait pas acceptée.

L'assemblée soumet à la commission provisoire tous les citoyens, tous les tribunaux, et tous les pouvoirs provisoires.

Après quoi elle prononce que les séances sont finies, et se dissout *sous les auspices de la liberté et de l'égalité.*

Si l'on considère la nouveauté des circonstances, l'effervescence des esprits, la multiplicité des objets, etc., on conviendra, sans doute, que les députés n'auraient pu faire bien dans un temps plus long, et que des hommes du plus grand talent n'auraient pu faire mieux dans un temps aussi court.

Maintenant, nous allons mettre sous les yeux de la France la loi des Allobroges sur les biens des *émigrés* (Procès-verbaux, pag. 45) :

« L'assemblée nationale considérant que, dans ces moments de crise qui précèdent et accompagnent les révolutions politiques des empires, tout citoyen doit énoncer par un acte positif sa soumission à ses décrets, et conserver ses forces et ses moyens pour la défense de la liberté et de l'égalité;

« Considérant qu'en contradiction de ces principes, il s'est fait une émigration extraordinaire de *gros* propriétaires (1) et de ci-devant privilégiés, etc., décrète ce qui suit :

« Article premier. Tous les citoyens qui ont émigré dès le 1[er] août sont invités à reprendre leur domicile ordinaire dans le laps de deux mois; et provisoirement, tous leurs biens sont séquestrés, avec défense à tous les procureurs, débiteurs, censiers, etc., de *ne* rien aliéner, hypothéquer, ou acquitter que sur l'autorisation des syndics et conseils des communes, qui attesteront à la commission provisoire d'administration la rentrée et résidence des *émigrés*.

« Art. 2. Il est défendu à tout notaire et receveur d'actes publics d'authentiquer aucun acte de vente, quittance, échange, etc., en faveur d'un *émigré*, sans la permission des municipalités.

« Art. 3. Tout *émigré* qui, dans deux mois, n'aura pas rejoint son domicile ordinaire, ou ne fera pas conster des causes légitimes de son retard, subira la confiscation de tous ses biens au profit de la nation.

(1) *De gros propriétaires! C'est le titre du délit.*

« Art. 4. A cette époque, il sera fait inventaire à double de tous les biens, meubles et immeubles, des *émigrés*..... »

Voilà donc l'épithète d'*émigré* (devenue synonyme de celle de *proscrit*), la voilà appliquée brusquement à des citoyens irréprochables, à des femmes, à des enfants, à des vieillards effrayés par une invasion inattendue et par l'approche des malheurs qu'elle devait entraîner, qui sont allés, poussés par la crainte la plus juste, et sans aucune vue hostile, même possible, chercher un asile dans une province non conquise de leur propre patrie!

A la fin d'octobre, et dans un moment où toute communication était sévèrement interrompue avec le Piémont, on leur donne deux mois pour repasser les Alpes!

Avant qu'il y ait une loi qui défende l'*émigration*, on les appelle *émigrés;* et avant qu'ils aient désobéi au décret, on jette le séquestre sur leurs biens!

Le temps viendra, et il n'est pas loin, où la nation rougira de ce monument honteux : elle en rougira, comme s'il était son ouvrage, et c'est par elle qu'on apprendra combien il lui est étranger (1).

La loi des Allobroges a passé dans le code français en ces termes :

Sont émigrés tous ci-devant Savoisiens qui, domiciliés dans le département du Mont-Blanc, en sont sortis AVANT *le* 1er *août* 1792, *et n'étaient pas rentrés sur son territoire ou toute autre partie de la république au* 27 *janvier* 1793.

(Loi du 25 brumaire, tit. I, sect. 2, art. 6, dans le *Bulletin des lois*, n° 89.)

On voudra bien faire attention à ce mot d'*avant*, qui se trouve dans la loi et que nous avons distingué par des lettres capitales. Loin de le regarder comme une faute ordinaire de typographie, nous oserions faire le pari qu'il se trouve dans l'original manuscrit déposé aux archives du corps législatif; nous croyons y voir

(1) Nous avons encore une espérance qui ne sera pas trompée, si nous en croyons un pressentiment flatteur : c'est que les députés du Mont-Blanc se rendront à cet égard les véritables organes de la nation. Oui, nous aimons à le croire, ils n'attendent que le moment favorable, et lorsque ce moment sera arrivé, avant de les remercier, il faudra sans doute les féliciter.

la main d'un rédacteur qui copie mécaniquement une décision dont il ne voit pas le motif, et qui écrit négligemment *avant* pour *depuis* : au fond l'un est aussi raisonnable que l'autre.

N° II.

Règlement pour la maison commune du district de Chambéry.

L'administration du district de Chambéry ayant entendu la lecture du projet proposé par la municipalité de cette commune, pour mettre en exécution le décret du 26 brumaire qui porte que les suspects détenus doivent avoir la même nourriture frugale;

Considérant que la détermination prise de les réunir tous dans un même local, nécessite des changements dans ledit projet;

Considérant que, ces individus ayant, par leur immoralité et leur incivisme, non-seulement retardé notre génération, mais encore tout mis en usage pour opérer une contre-révolution et nous ramener à l'esclavage par la coalition, *sinon de fait, du moins de volonté*, avec les ennemis de la république, ce serait insulter aux principes de la justice et de l'humanité de les traiter mieux que nos frères d'armes qui répandent journellement leur sang pour consolider la liberté;

Considérant enfin que la Convention nationale, dans sa sagesse, a fixé le maximum de leur dépense à 50 sous par jour (1), et qu'il est juste que l'excédant de leur revenu soit employé à des objets d'utilité publique pour venger en partie l'immensité des maux qu'ils ont causés, est d'avis d'adopter les articles ci-après (2):

(1) L'assignat perdait, à cette époque, environ 70 pour 100.

(2) En lisant ces articles si durs, si bassement inhumains, si révoltants à l'égard d'une foule de citoyens irréprochables, rentrés dans le Mont-Blanc sur la foi d'une invitation nationale, on s'écriera sans doute : *Comment l'humanité a-t-elle permis qu'un tel règlement fût exécuté?* Mais cette exclamation serait une erreur. Il faut s'écrier, au contraire : *Comment l'humanité a-t-elle permis qu'il ne fût pas exécuté?* Les prisonniers, pour qui la subsistance physique était une contrebande, auraient demandé comme une faveur l'exécution loyale et ponctuelle de l'unique règlement.

Article premier. Toutes les personnes mises en état d'arrestation pour cause de suspicion seront renfermées dans le ci-devant évêché et bâtiments y annexés, de manière que les ci-devant prêtres ne puissent avoir aucune communication avec les ci-devant nobles et autres, et que les femmes ne puissent également communiquer ni avec les uns ni avec les autres.

Art. 2. Il sera formé trois tables dans cette maison d'arrêt: une pour les ci-devant prêtres, l'autre pour les ci-devant nobles, et l'autre pour les femmes, dans trois différentes salles, et l'on placera dans chacune d'icelles un fourneau pour le chauffage dans le temps d'hiver...

Art. 5. L'heure du repas demeure fixée à onze heures pour le dîner, et à six pour le souper.

Art. 6. Le dîner des détenus sera composé de la soupe, de deux portions en pommes de terre, légumes et autre hortolage, et le souper en une portion pareille à celle du dîner, une portion de salade, du fromage ou du fruit. Les jours de décadi et de quintidi, l'on substituera à une portion ci-dessus, savoir : pour le dîner une portion de bouilli, et pour le souper une portion de rôti. Les portions seront fournies de demi-livre de viande par jour pour chaque individu.

Art. 7. Il sera fourni par jour à chaque détenu une bouteille de vin, soit demi-pot franc, potable et vieux, jusqu'au 1er germinal, et une demi-bouteille pour les femmes; et tant aux uns qu'aux autres une livre et demie de *pain de l'égalité*.

Art. 8. Ceux qui seront dans les infirmeries en suite d'un certificat de deux officiers de santé, auront tous les jours, à chaque repas, une portion en gras et du bouillon.

Art. 9. Les détenus des deux sexes qui s'occuperont à des travaux utiles à la chose publique, après en avoir obtenu l'agrément de la municipalité, pourront, au moyen du produit de leur travail, qui devra être versé immédiatement entre les mains du concierge, qui en tiendra note, se procurer les différents comestibles et autres objets qu'ils jugeront à propos; mais il est expressément défendu au concierge d'en permettre l'introduction de toute autre manière.

Art. 10. Pendant chaque repas, qui ne devra durer qu'une

heure, il sera fait lecture dans chaque salle par un des détenus, à tour de rôle et à haute et intelligible voix, des bulletins de la Convention nationale, de l'acte constitutionnel (1) et de quelques autres écrits civiques.

Art. 11. Il sera fourni, aux détenus des deux sexes, le tabac nécessaire à ceux qui ont l'habitude d'en user.

Art. 12. Il leur sera, de plus, fourni le linge et les habillements qui leur sont nécessaires, par la municipalité, sur la note que fera passer le concierge tous les trois mois, soit les 1ers vendémiaire, nivôse, germinal et messidor, contenant le détail des articles réclamés par chacun d'eux; laquelle note sera de suite transmise, avec l'avis de la municipalité, à l'administration du district, qui prendra les mesures convenables pour faire faire lesdites fournitures.

Art. 13. Il sera livré au concierge, sous sa responsabilité, moyennant l'inventaire préalable qu'en fera faire la municipalité, les meubles et linge nécessaires à l'usage de la table, qu'il sera tenu de soigner et de retirer en lieu sûr à la fin de chaque repas.

Art. 14. L'on changera le linge des détenus tous les quintidis et décadis, ceux de la table tous les décadis, et les draps de lit tous les mois en hiver, et tous les quinze jours en été.

Art. 15. Les détenus des deux sexes seront obligés de faire eux-mêmes leurs lits, de balayer et de tenir propres leurs chambres, les appartements destinés à leurs usages, de s'aider alternativement à mettre la table; et s'il y en avait de vieux et de valétudinaires, les autres seront tenus de remplir pour eux, et à tour de rôle, ces différents objets. Ils ne pourront tenir aucuns animaux domestiques.

Art. 16. *La nourriture qui leur sera fournie, sera mise aux enchères au rabais.*

Art. 17. Le cuisinier et ses préposés ne pourront, en aucune manière, communiquer dans l'intérieur des appartements; pour cela, il sera construit une porte sur le derrière pour l'entrée de la

(1) Belle parodie des repas de religieux! Au reste, si, par des lectures répétées, les *castes funestes* emprisonnées à Chambéry apprirent par cœur l'acte constitutionnel de 1793, il faut avouer que ce fut du temps bien mal employé.

cuisine : celle sur le devant sera bouchée, et l'on formera dans le mur un guichet pour y faire passer les plats et comestibles ; ils seront surveillés par le concierge, *qui ne laissera le guichet ouvert qu'un moment et pendant le repas.*

ART. 18. Le concierge pourra entrer dans la cuisine lorsqu'il le jugera à propos, pour cause de sûreté seulement, et non pour se mêler des affaires relatives à la cuisine, et devra se choisir un homme probe et bon patriote pour recevoir et placer à leur destination les plats et comestibles.

ART. 19. Le cuisinier et ses préposés ne devant pas entrer dans l'intérieur des appartements occupés par les détenus, il s'ensuit qu'il ne peut être chargé que de leur nourriture.

ART. 20. Le concierge devra, en conséquence, se charger des fournitures en bois, lumière, blanchissage de linge et balais.

ART. 21. Durant l'hiver, soit dès le 1er brumaire au 1er floréal, il devra fournir une corde de bois pour chaque trois jours, tant pour les fourneaux que pour les infirmeries, un reverbère dans chacune des salles et une chandelle dans chaque infirmerie ; et il lui sera payé pour les fournitures, y compris celle des balais, 14 liv. par jour.

ART. 22. Le concierge devra encore fournir à chaque détenu, pendant l'hiver seulement, une chandelle de quatre à la livre, tous les quintidis, et tant en hiver qu'en été, le blanchissage de leur linge personnel, de celui de la table ainsi que des draps ; et pour cette fourniture il recevra, à l'expiration de chaque trois mois, une indemnité fixée commune faite à raison de 5 liv. pour chaque détenu.

ART. 23. L'usage de la poudre est prohibé à tous les détenus : en conséquence, on ne pourra introduire tous les décadis et les quintidis un barbier que pour leur faire la barbe, et il percevra pour ce 15 sous par mois pour chaque détenu.

ART. 24. Pour extirper le fanatisme dans la maison commune, l'on n'y laissera entrer ni subsister d'autres livres que ceux analogues au gouvernement de la république : la municipalité demeure, en conséquence, chargée de faire une visite pour y enlever tous les autres et tous signes de fanatisme...

Fait en séance le 7 prairial an II de la république française, une,

indivisible et démocratique. Signé à l'original : Morel, *agent national;* les membres présents à la séance : Gabet, *secrétaire.*

Nous ne faisons aucune réflexion sur cette étrange pièce ; mais nous protestons, sur notre honneur et pour notre honneur, que ces turpitudes barbares sont absolument étrangères à la nation savoisienne. Quel bien resterait-il aux prétendus émigrés, s'ils étaient encore condamnés à rougir de leur patrie ?

N° III.

Proclamation d'Albitte.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Au nom du peuple français,

Albitte, représentant du peuple, envoyé pour l'exécution des mesures de salut public *et l'établissement du gouvernement révolutionnaire* dans les départements de l'Ain et du Mont-Blanc,

Considérant que le peuple français, en proclamant à la face de l'univers les droits de l'homme, et en décrétant la république une, indivisible et démocratique, a souverainement proscrit jusqu'aux derniers vestiges d'aristocratie ;

Considérant que le moindre germe de la *lèpre féodale*, négligé plus longtemps, pourrait fermenter dans le sein de la république et l'exposer aux ravages affreux des épidémies politiques ;

Considérant que, jusqu'à ce jour, une barbare indulgence, une liberticide modération, ont prolongé le déchirement national et retardé les progrès de la révolution, dont les heureux résultats ne peuvent être fixés que *par l'anéantissement total du criminel parti de l'opposition*, et par le triomphe le plus complet de l'égalité ;

Considérant que, tandis que tous les efforts de la presque unanimité française ont été dirigés constamment, et avec une énergie digne de l'admiration du monde, vers la conquête de la liberté, une caste dévastatrice a émigré du territoire et s'est imposé l'hor-

rible tâche de déchaîner contre la patrie les tyrans de l'Europe, et de diriger leur rage contre elle;

Considérant que la presque totalité de ceux de cette *race funeste* qui sont restés au milieu de la république tient par l'orgueil et l'éducation, par les liens du sang et de l'intérêt, par tous les préjugés, par tous les vices, aux infâmes émigrés ennemis de la république; qu'elle a partagé avec ces monstres l'affreux emploi de déchirer le sein de la patrie et de seconder les projets les plus nationalicides, tantôt par de nombreuses trahisons au milieu des armées et des places frontières, tantôt par les plus perfides correspondances, tantôt en formant des foyers de rébellion et de guerre civile dans l'intérieur, tantôt en agitant la torche du fanatisme, en alimentant l'agiotage et en exerçant l'accaparement; enfin en appelant perpétuellement, sous le manteau de l'hypocrisie et de l'indifférence, les jours chimériques de la contre-révolution;

Considérant l'urgence des circonstances décisives où se trouve la république et la nécessité de hâter les mesures préliminaires qui doivent faire connaître pleinement ceux d'entre ces individus qui sont ennemis de la révolution, *et déterminer le parti définitif qui sera pris envers eux*, en même temps que la patrie, la raison et l'humanité régénèreront ceux qui, par des vertus civiques, un patriotisme vrai et sincère, et un constant dévouement à la cause de la liberté et de l'égalité, sont dignes d'être admis à la fraternité républicaine, arrête ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. Tous les ci-devant nobles de l'un et de l'autre sexe, non détenus, depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à celui de soixante-dix, sont sommés de se rendre dans le délai fixé d'une décade, dans le chef-lieu de leur district respectif, de s'y présenter de suite devant la municipalité, qui tiendra registre de leur comparution ainsi que de la déclaration qu'ils feront de leur nom et de leur domicile, pour de là être conduits, sous la surveillance de ladite municipalité, dans les maisons de sûreté qui seront préparées à cet effet par les soins et sous la responsabilité des directoires et agents nationaux près des districts, où ils seront retenus jusques après les preuves acquises de leur conduite civique.

ART. 2. L'arrêté du 12 ventôse sera soigneusement exécuté à l'égard des jeunes gens de l'un et l'autre sexe, exceptés dans l'ar-

ticle précédent, et les municipalités tiendront en attestation domiciliaire les vieillards compris dans la même exception.

ART. 3. Tous les ci-devant nobles déposeront dans le même délai, au directoire des districts respectifs, les contrats, baux, livres de comptes, titres de primogéniture, fidéicommis, et généralement tous titres, papiers à eux appartenant, ou dont ils sont dépositaires.

ART. 4. Ils feront connaître sincèrement leur fortune, en donnant des états, par eux signés et certifiés véritables, de tous leurs biens, de quelque nature qu'ils soient, soit dans les départements de l'Ain et du Mont-Blanc, soit dans l'étendue de la république, soit partout ailleurs.

Suivent huit autres articles qui forment le complément de toutes les vexations imaginables.

Pour achever de faire connaître le proconsul Albitte, nous placerons ici la formule du serment qu'il proposait aux prêtres constitutionnels (les autres étaient déportés), et qu'il leur montrait dans la balance avec le cachot et la misère.

Je, soussigné... âgé de..., etc..., faisant le métier *de prêtre depuis l'an..... convaincu des erreurs par moi trop longtemps professées, déclare, en présence de la municipalité de..., y renoncer à jamais. Déclare également renoncer, abdiquer et méconnaître comme fausseté, illusion et imposture, tout prétendu caractère et fonction de prêtrise, dont j'atteste déposer sur le bureau tous brevets, titres et lettres. Je jure, en conséquence, en face des magistrats du peuple, dont je reconnais la* toute-puissance *et la souveraineté, de ne jamais me prévaloir des abus du métier sacerdotal auquel je renonce, etc.*

A la suite de ces pièces si dignes de l'époque qui les vit naître, nous croyons devoir faire une réflexion qui nous paraît avoir échappé aux bons esprits de France.

C'est une chose inconcevable que l'obstination, dont on ne s'est jamais guéri, de vouloir assimiler parfaitement la Savoie au reste de la France. Comment n'a-t-on pas vu que la position des Savoisiens était différente de celle des Français; qu'on ne pourrait craindre des premiers ce qu'on craignait des autres; que les Savoisiens ne devaient rien à celui qu'on redoutait par-dessus tout,

et qu'ils ne pouvaient rien contre lui; qu'il y avait plus de folie encore que d'atrocité à venir dans nos montagnes *corner* les grands mots révolutionnaires, au milieu d'un peuple-mouton, qui demandait, la bouche ouverte, ce que tout cela voulait dire; et de traiter comme des chefs vendéens une troupe de femmes, d'enfants et d'hommes presque tous âgés, dont l'*ambition atroce* se bornait à désirer un traité de paix qui ramènerait leurs parents; qui ne savaient rien, qui ne pouvaient rien, qui ne disaient rien, qui n'entreprenaient rien, et qui ne demandaient pour toute grâce à la république que la permission de coucher chez eux sur les matelas que la réquisition leur avait laissés, et de se tenir clos les jours où l'on promenait la déesse *Raison?*

N° IV.

Rapport fait à la Convention nationale sur les émigrés allobroges.

N. B. — Nous croyons devoir imprimer cette pièce peu connue, non-seulement parce qu'elle fournit un argument victorieux en faveur des prétendus émigrés savoisiens, mais parce qu'elle nous paraît appartenir à l'histoire de l'esprit humain.

CONVENTION NATIONALE.

Rapport du comité de législation, concernant les émigrés allobroges, fait, au nom du comité de législation, par le citoyen Morisson (1), *député du département de la Vendée; imprimé par ordre de la Convention nationale.*

Citoyens,

La réunion de la Savoie à la république française, l'introduction subite de nos lois dans un pays soumis à un autre régime, et

(1) Il vota en faveur du roi. Député très-humain, très-estimable, et dont la postérité se souviendra. En prêtant sa plume à ce rapport, il n'exprima point son sentiment particulier, ou bien il prouva, ce qui n'est déjà que trop clair, que les révolutions sont plus fortes que les hommes, et que leur tourbillon entraîne, au moins par intervalle, les esprits les plus droits.

étranger à la plupart des événements qui ont suivi notre révolution, ont mis l'administration provisoire du département du Mont-Blanc dans une incertitude qui, entravant ses opérations, l'a forcée de recourir à la Convention nationale.

Tel est, citoyens, l'effet ordinaire de la transition subite d'une législation à une autre : il est des actes qui existent, pour ainsi dire, dans l'intermédiaire des deux législations et qu'on ne pourrait, sans injustice, régir plutôt par l'une que par l'autre; c'est alors qu'il faut calculer avec exactitude tous les rapports de justice et prendre une détermination qui les concilie avec l'intérêt public.

Mais une détermination qui n'est pas dans les dispositions précises de la loi, est au-dessus des pouvoirs d'un corps administratif, et les législateurs seuls ont le droit de prononcer en pareille circonstance.

L'assemblée provisoire du département du Mont-Blanc, rendant hommage à ces principes, a adressé à la Convention nationale un mémoire qui donne lieu aux questions suivantes.....

(Suivent les questions que l'avis du comité fera suffisamment connaître.)

Votre comité de législation a pensé que, d'après les droits imprescriptibles qui existent dans l'ordre essentiel des sociétés, les hommes ayant la faculté d'aller, de venir, de rester où leur volonté les porte, les Savoisiens ont pu sortir de leur pays dans un temps où il n'existait aucune loi, aucune espèce d'intérêt public qui leur en fît la défense; et dans cette classe il a rangé nécessairement tous ceux qui sont sortis de la Savoie avant la formation de son assemblée nationale, c'est-à-dire avant qu'elle eût recouvré sa liberté et brisé les fers de son esclavage.

Mais il n'a pas cru que l'on *devait* accorder la même faveur à ceux qui, après avoir été instruits que les députés savoisiens s'étaient constitués en assemblée nationale, ont continué à servir le despotisme, au lieu de venir partager avec leurs frères la gloire et les avantages de la liberté et de l'égalité (1) : des hommes qui sont

(1) Ainsi la loi avait le tort de frapper de mort civile, *pour avoir quitté la Savoie*, ces mêmes Savoisiens qui avaient *droit* d'en sortir avant la loi Rien de plus clair.

assez lâches pour se courber sous le despotisme lorsqu'ils peuvent être libres, sont indignes de toute espèce de faveur et incapables de devenir des républicains (1) : ils ne pourraient être dans toutes les positions que des hommes vils et corrompus; la société a le plus grand intérêt à les rejeter de son sein, elle doit le faire, surtout lorsque *tous les principes de justice* se réunissent pour lui en donner le pouvoir.

Ces principes sont *évidemment* applicables aux généraux, commandants, officiers, qui, à la différence des sous-officiers et soldats, ont eu le pouvoir de rentrer dans leur patrie; et qui, au lieu de lui porter des facultés qui lui appartenaient sans doute, les ont servilement employées au service de la tyrannie.....

En conséquence, il m'a chargé de vous proposer le décret suivant :

PROJET DE DÉCRET.

L'Assemblée nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de législation, décrète ce qui suit :

Article premier. L'article 1er du décret de l'assemblée nationale des Allobroges, concernant les émigrés, sera exécuté. En conséquence, les citoyens qui se sont absentés du territoire du département du Mont-Blanc, sont autorisés à y rentrer dans le délai fixé par le décret, sauf les exceptions énoncées au présent décret.

Art. 2. Les préposés à l'administration ou autres employés non militairement au service du gouvernement sarde, qui ont reçu ordre, avant la date du 22 septembre, de se rendre en Piémont, ou ont été obligés de suivre les troupes piémontaises dans leur déroute, sont compris dans les dispositions ci-dessus.

Art. 3. Les envoyés, secrétaires d'ambassade, et autres employés hors du territoire du département du Mont-Blanc, sont également autorisés à y rentrer dans le délai fixé par l'article 1er,

(1) Comment! des étrangers *incapables de devenir républicains* doivent être dépouillés de tous leurs biens, parce qu'ils n'ont pas voulu habiter une république ? Nous ne comprenons pas bien cela.

s'ils ont abandonné leur poste et le service du roi sarde dans le délai qui leur a été nécessaire pour être instruits que les députés allobroges s'étaient constitués en assemblée nationale, lequel délai est fixé à un jour par dix lieues de distance de la ville de Chambéry, au lieu de leur résidence en pays étranger.

Art. 4. Les envoyés, secrétaires d'ambassade, et autres employés hors du territoire du département du Mont-Blanc, qui n'ont pas abandonné leur poste et le service du roi sarde dans le délai fixé par l'article ci-dessus, sont réputés émigrés, et comme tels bannis à perpétuité du territoire de la république française, et sujets à toutes les peines portées contre les émigrés.

Art. 5. Les généraux, commandants et officiers qui ont continué à servir dans les troupes du roi sarde, postérieurement à l'époque où les députés allobroges se sont constitués en assemblée nationale, sont également réputés émigrés et sujets aux peines portées par l'article ci-dessus (1).

Art. 6. Les fonctionnaires publics ou ecclésiastiques qui se sont absentés et qui sont rentrés dans leur patrie, ou y rentreront dans le délai fixé par l'article 1er seront privés de leurs emplois, s'il y a été pourvu pendant leur absence; et, dans tous les cas, ils seront privés de leur traitement pour tout le temps de leur absence.

Art. 7. Les Allobroges établis en Piémont ou ailleurs, dès avant le 1er août dernier, ne pourront être réputés émigrés.

Art. 8. Les Allobroges qui, sans être domiciliés en Piémont ou ailleurs, demeuraient cependant, dès avant le 1er août dernier, hors du territoire de la république, pour leurs études, leur commerce, ou autres affaires particulières, seront tenus d'y rentrer dans un mois dès la date du présent décret.

(1) Ainsi, à la fin du dix-huitième siècle, et dans cette même salle où l'on avait mis la probité à l'*ordre du jour*, on propose à des militaires, au nom du peuple français, de déserter comme des vilains, et on les menace de la mort civile s'ils sont *assez lâches* pour se refuser à cette lâcheté! Nous supprimons les réflexions.

N° V.

Observations sur la loi du 22 prairial an III.

Cette loi, ainsi que celle du 22 nivôse même année, et quelques autres du même genre, peuvent être envisagées sous deux points de vue très-différents. Si on les considère relativement à leur date et aux circonstances du moment, on peut les louer comme de très-grands pas faits vers le régime de la justice ; mais si on les considère d'une manière absolue, en ne les jugeant que sur les règles éternelles du juste, presque tout leur mérite s'évanouit; on y voit encore *veteris vestigia morbi :* une crainte de trop bien faire, une avarice de justice, qui font peur. Ces lois ne sont pas *bonnes*, parce que le bon parti n'était point *encore* assez fort dans le corps législatif : elles ne sont pas mauvaises, parce que le parti contraire n'était *déjà plus* assez fort. Ce sont des espèces de *diagonales* produites par l'action combinée de deux puissances qui poussaient le corps législatif vers des points différents. Elles ne peuvent servir que de passage vers un meilleur ordre de choses, et ces mêmes législateurs qui s'honorèrent par ces lois, au moment où ils ne pouvaient faire mieux, se déshonoreraient aujourd'hui s'ils refusaient d'aller plus loin.

Quel est l'esprit de la loi du 22 prairial en particulier? *C'est que les malheureux qui ont fui la France pour échapper à la hache de Robespierre ne sauraient être envisagés comme émigrés*. Voilà le principe.

L'article 2 le développe en statuant : 1° *Que l'inscription dans la liste des émigrés postérieure au* 31 *mai* 1793 *supposerait une émigration postérieure à cette époque;* 2° *Qu'il suffirait d'avoir émigré postérieurement au* 31 *mai pour être rayé de la liste, sans être tenu de prouver la résidence depuis cette même date.*

L'or pur du décret est tout dans ces lignes; le reste est de l'alliage, surtout l'article 7, qui dépare entièrement une loi humaine dans son esprit général. Car, de bonne foi, par quelle raison les crimes de Robespierre ne devaient-ils être réparés que pendant

cinq décades. Le terme est bien court après une tyrannie aussi longue.

Je fus un lâche, s'écriait un des législateurs dans la séance du 9 mars 1795 ; *mais quel est celui qui n'a pas été aussi lâche que moi* (1)?

Ces apostrophes familières ne sont pas à notre usage : nous observerons seulement qu'après avoir courbé la tête pendant quinze mois sous le sceptre de Robespierre, il fallait être encore bien fortement enveloppé dans les replis de sa *queue* pour n'accorder qu'un terme de cinquante jours aux malheureux que la terreur de ce monstre avait éparpillés depuis la Suisse jusque dans la Crimée.

Plus d'une fois le corps législatif s'est décidé par ces considérations, en suivant seulement l'esprit de la loi, et sans s'arrêter aux misérables limitations qui la gâtent.

Il n'y a rien de plus connu que l'histoire du malheureux *Dietrich*. Au mois de septembre 1792, il se rendit à la barre de l'Assemblée législative, qui l'avait mandé. A quelques lieues de Paris, il apprit qu'il venait d'être décrété d'accusation ; il prit la fuite, et se retira en Suisse, déclarant que, lorsqu'il serait assuré que la justice prononcerait sur son sort, il ne balancerait pas de rentrer dans sa patrie pour rendre raison de sa conduite. Revenu en France, après une absence de plusieurs mois, il fut acquitté par le tribunal du Doubs, qui n'attacha point d'importance à l'imputation d'émigration. Quelque temps après, il fut arrêté et condamné par le tribunal de Robespierre, non comme émigré, mais comme conspirateur. Son nom était resté sur la liste des émigrés : sa famille présenta une pétition à la Convention nationale sur la fin de thermidor an III, par conséquent, après l'expiration de tous les délais ; et, par un décret du 6 fructidor suivant, le nom de *Dietrich* fut rayé de la liste des émigrés, et sa famille envoyée en possession de ses biens.

M. de Montesquiou, décrété d'accusation au mois de novembre 1792, se déroba par la fuite au sort qui l'attendait. Réfugié en Suisse, il adressa un mémoire à la Convention nationale, qui or-

(1) Journal de Paris, mars 1795, nº 172, pag. 703.

donna, le 20 décembre suivant, qu'on lui ferait le lendemain le rapport de ce mémoire. Ce décret ne fut pas exécuté : M. de Montesquiou garda le silence jusqu'au 3 fructidor an III. A cette époque, il envoya un second mémoire qui fut lu le 13; et, le 17, un décret de la Convention nationale rapporta celui d'accusation porté le 9 novembre 1792 contre le ci-devant général, qui fut rétabli dans ses droits de citoyen.

M. de Talleyrand-Périgord était parti de France le 10 septembre 1792 avec un passe-port et une commission du gouvernement pour Londres. Le 5 décembre suivant, pendant la durée de sa mission, il fut décrété d'accusation; cependant l'acte n'en fut point dressé; il passa en Amérique, et, le 10 fructidor an III, il fit présenter sa réclamation à la Convention nationale par un chargé de pouvoir. Le 18, la Convention nationale décréta que le nom de M. de Talleyrand serait rayé de la liste des émigrés, et qu'il pourrait rentrer sur le territoire français.

Sans doute, il existe d'autres exemples; mais ceux-là nous suffisent pour établir que toutes ces questions doivent se décider par l'esprit, et non par la lettre précise de la loi du 22 prairial : la Convention nationale, comme on vient de le voir, n'eut aucun égard à l'accusation de fédéralisme et au terme de cinq décades, parce que, encore une fois, toutes ces limitations ne sont réellement que des concessions forcées faites au mauvais principe, et qu'elles doivent disparaître à mesure qu'*Oromase* l'emporte sur *Arimane*.

Il n'y a plus ni liberté ni patrie là où la force prend la place de la loi (1). Il n'y avait donc en France ni liberté ni patrie pendant la longue et abominable tyrannie du comité de salut public. Tout Français qui prit la fuite durant cet intervalle de temps ne fit qu'user de son droit : il mit sa vie à couvert, et il n'a rien à prouver que la date de sa fuite.

L'observation rigide des lois est belle et bonne dans les temps ordinaires, mais dans des temps de révolution, et au milieu du choc des factions, il n'en est pas de même ; et c'est souvent un fort mauvais raisonnement que celui-ci : *Cette loi est écrite, donc*

(1) Proclamation de l'Assemblée législative du 3 septembre 1790.

il faut l'exécuter. A ces époques terribles, une foule de lois iniques sont arrachées par une influence prépondérante; ensuite elles durent parce qu'elles sont faites, et l'opinion les abroge souvent avant que le pouvoir législatif ait pu ou voulu parler.

N'avons-nous pas vu dernièrement deux prêtres traduits au tribunal criminel de Seine-et-Oise, pour n'avoir pas obéi au décret qui leur ordonnait de quitter la France sous peine de mort? La loi était claire, et le commissaire du pouvoir exécutif concluait à la mort. Les prétendus coupables n'en ont pas moins été absous, et l'opinion, dans son ressentiment, a nommé le commissaire dans tous les papiers publics.

Que dit la loi du 25 brumaire sur les émigrés qui oseraient rentrer sur le territoire de la république?

L'infraction de leur bannissement sera punie de mort (1). Rien n'est plus clair.

Maintenant, supposons qu'une femme émigrée, tourmentée du besoin de voir un enfant qu'elle a laissé dans sa patrie, franchisse la frontière et soit arrêtée. On conduira donc la pauvre mère (2) *devant le tribunal criminel du département, qui la fera traduire dans la maison de justice. L'accusateur public fera reconnaître sans délai si elle est bien la même personne dont l'émigration est constatée par la liste des émigrés... et si les témoins affirment l'identité de la personne*, sans miséricorde, sans délai, *sans qu'il puisse y avoir lieu à aucun sursis, recours ou demande en cassation, les juges prononceront la peine de*... Non. Rentre seulement, malheureuse mère! tu ne payeras pas de ta vie le plaisir d'embrasser ton fils; la loi est écrite, mais la véritable nation en rougit, et ses regrets l'ont abrogée.

Juillet 1796.

(1) Loi du 25 brumaire, titre 4, sect. 1, art. 2.
(2) Ibid., titre 5, sect. 1, art. 1, 2, 3, 4.

LETTRES

A M. LE COMTE JEAN POTOCKI.

QUELQUES MOTS

SUR LA CHRONOLOGIE BIBLIQUE.

Novembre 1807.

Monsieur le comte,

Il peut très-bien se faire que nous ne nous soyons pas entendus hier, comme il arrive assez souvent. Vous paraissez douter que Moïse eût été cité par des auteurs grecs. Si vous entendez par là des citations faites mot à mot comme nous citons tous les jours Cicéron ou Virgile, je n'aurais guère à vous opposer dans ce moment que le fameux texte de Longin sur le *Fiat lux!*

Mais si vous avez voulu dire, comme je l'ai cru dans le moment où j'avais l'honneur de vous parler, que Moïse n'a jamais été cité par les écrivains grecs non-seulement comme un législateur, mais comme un écrivain connu, fameux, et même inspiré, vous êtes certainement dans l'erreur. Ne pouvant dans ce moment chercher des textes, je me contenterai de vous en citer un qui est tout prêt dans mes registres : c'est un des plus singuliers et des plus précieux qu'il soit possible de citer sur ce sujet.

Platon, dans son *Philèbe*, en parlant de certaines

opinions grossières, dit, en parlant de ceux qui les avaient adoptées, qu'*ils prenaient plutôt pour règles les affections des bêtes que les oracles semés dans la philosophie divine de Moïse* : τοὺς θηρίων ἔρωτας οἴονται κυρίους εἶναι μάρτυρας μᾶλλον ἢ τοὺς τῶν ἐν ΜΩΥΣῌ φιλοσόφῳ μεμαντευμένων ἑκάστοτε λόγων.

Je traduis λόγων par *oracles*, et je dis *Philosophie divine*, à cause de μεμαντευμένων qui l'exige absolument; on serait rigoureusement littéral en disant : *Les instructions oraculisées par le sage Moïse.*

Ce texte, antérieur à la version des LXX, est curieux : il suppose manifestement que Moïse était très-connu non-seulement de Platon, mais de ceux à qui il parlait. L'homme divin lui sert d'un point de comparaison connu, comme nous dirions aujourd'hui : *Cette maxime est plus digne de l'Alcoran que de l'Évangile.* Et vous voudrez bien observer en passant, Monsieur le comte, que Platon suit l'opinion universelle en nommant Moïse comme l'auteur des livres connus sous son nom, et ce n'est, en effet, qu'après 3,000 ans qu'on s'est avisé de les lui contester; mais c'est un peu tard.

Nombre de gens se figurent que les livres de Moïse n'ont été connus hors de la Judée que par la traduction des LXX. Il est aisé de prouver au contraire : 1° que les livres de Moïse ont été connus et très-probablement même traduits en différentes langues, du moins en partie avant l'époque des LXX; 2° que nul homme savant, dans les temps antiques, surtout dans la classe infiniment nombreuse de ceux qui s'adonnaient à l'étude des choses divines, n'a pu ignorer les livres de Moïse; 3° qu'ils ne furent point traduits *pour* être connus, mais *parce qu'ils* étaient connus. Car jamais un prince puis-

sant, éclairé et ami des lettres, n'ordonnera la traduction officielle (passez-moi cette expression) d'un livre quelconque, si ce livre n'est pas déjà fameux, et si l'opinion publique ne lui demande pas cette traduction.

Agréez, Monsieur le comte, les assurances de mon éternel attachement.

A M. LE COMTE JEAN POTOCKI.

5 (17) juin 1810.

Puisque vous avez la bonté, Monsieur le comte, de ne pas vous ennuyer de mon impertinente critique, voici les observations que je voudrais encore vous soumettre.

La chronologie n'est pas du tout une science isolée : il faut qu'elle s'accorde avec la métaphysique, avec la théologie, avec la physique, avec la philosophie de l'histoire.

1° *Avec la métaphysique*. (J'entends la bonne.)

Elle enseigne que tout a été fait *par* et *pour* l'intelligence ; que l'homme a commencé par la science, et non par l'état de barbarie, comme toute l'école du XVIIIe siècle l'a faussement et même sottement supposé ; que la perfectibilité de l'homme et son goût pour la science n'est que l'instinct secret de sa nature qui le porte à remonter vers son état *natif ;* que l'état du sauvage, qu'on a nommé *état de nature*, est précisément le contraire de la nature et le dernier degré de la dégra-

dation humaine : qu'il est donc impossible de raisonner plus mal qu'on ne le fait en argumentant de l'état des sciences à telle époque reculée de l'antiquité, pour supposer une foule de siècles antérieurs nécessaires pour amener graduellement un tel état des connaissances humaines. On s'écrie : « *Combien il a fallu de temps pour arriver à ce point !* — Platon répondrait : Sans doute, si personne ne nous apprend ce qu'il faut savoir (Μὴ φράζοντος τινὸς, de Leg. XIII). Les familles humaines, parties de l'état de barbarie, n'ont rien de commun avec les hommes primitifs, qui étaient, suivant l'heureuse expression de Sénèque (Ep. 90), *a Diis recentes*, etc., etc., etc.

2° *Avec la théologie.*

Tout ce qu'une métaphysique saine avait enseigné à la raison, se trouve confirmé par une révélation incontestable. Les sciences, pendant le dernier siècle, ont paru faire un grand effort contre elle ; mais il ne faut pas s'y tromper : les sciences ne sont que des auxiliaires qui se vendent à tous les partis comme les Suisses. Les véritables ennemis et même les seuls étaient les passions humaines, pour qui cette révélation est précisément ce que le code criminel est pour les voleurs et les assassins. La chronologie surtout a été mise à l'avant-garde dans toutes ces charges philosophiques ; mais après les leçons données à Bailly et à Dupuis par les savants de Rome, de Londres et même de Paris, ce qu'elle a de mieux à faire est de se taire ou de parler hébreu. D'ailleurs, il ne faut pour aucune raison, et quand même on aurait des doutes légitimes, attaquer la révélation ; c'est trop s'exposer, même sous le rapport de la probité. C'est la

loi fondamentale de l'Europe. C'est elle qui nous a civilisés. On ne l'a attaquée qu'au grand détriment du genre humain, nous venons d'en faire l'expérience épouvantable. Jamais on n'a entrepris, ni seulement imaginé d'y substituer rien de raisonnable; tous ses dogmes tendent évidemment à purifier et à exalter l'homme; rien ne peut justifier la moindre attaque dirigée contre elle, surtout de la part d'un homme distingué. Je reviendrai sur ce point.

3° *Avec la physique.*

Nombre de savants ont déjà employé dignement leurs plumes à montrer que l'univers physique rend hommage au récit de Moïse. M. de Luc surtout, l'homme du monde qui a le plus de droit à dire son avis sur ces sortes de choses, a prouvé ou cru prouver de la manière la plus claire, surtout dans ses lettres au docteur Blumenbach, que nos continents ne sont pas plus anciens que l'époque assignée par Moïse au déluge. Il faudrait cependant examiner tout cela; car il serait fâcheux que des empereurs égyptiens ou chinois eussent régné, il y a cinq mille ans, sur des pays qui n'existaient pas.

4° *Avec la philosophie de l'histoire.*

La comparaison des faits fournit des règles qui nous éclairent pour les cas douteux. Supposons, par exemple, que la chronologie indienne ait été renversée sans réplique, comme en effet elle l'a été par les savants de l'Académie de Calcutta, toutes les fables de la Chine tombent d'elles-mêmes, et sans réfutation. En effet, d'où

viennent ces Chinois qui habitent les bords du continent oriental ? Sont-ils tombés des nues? Et comment pourraient-ils être plus anciens que ceux qui les précèdent dans l'ordre géographique ?

Tout homme d'ailleurs qui veut s'élever au delà des temps historiques (période qui ne s'élève guère au-dessus de huit siècles avant J. C.), trouve sur son chemin des livres tels qu'il n'est pas permis de les passer sous silence, sans s'exposer à tromper ceux qui ne les ont pas lus, et à faire rire les autres. Un des plus savants hommes d'Angleterre par exemple, Bryant, mérite bien au moins qu'on l'écoute lorsqu'il affirme *qu'il n'y a jamais eu de Troie ni de guerre de Troie, comme on l'entend communément* (as has been represented); *que les poëmes d'Homère qui ont pour sujet l'expédition des Grecs et l'enlèvement d'Hélène sont de pures fables, et qu'il est en état d'en donner les preuves les plus convaincantes* (very cogent proofs). (Bryant's Observations on a Treatise, etc. Eton, 1795. In-4°, p. dern.)

Or, ce n'est pas être indiscret d'exiger qu'on prouve qu'il y a eu un siége de Troye, avant de se battre pour en assigner la date. Il y a bien d'autres choses de ce genre, et beaucoup plus importantes.

Tout cela posé, Monsieur le comte, je crois que vous devez d'abord poser en fait le *déluge universel*, tel qu'il est raconté par Moïse, et le renouvellement du genre humain par une seule famille, et partir de là pour tous vos calculs. Sur la date de ce grand événement, je pencherais beaucoup à m'en tenir au texte hébreu et à la Vulgate : *Quo quisque enim accuratior fuit chronologus quanto plus vera speciosis aut vanis prætulit, tanto strictior Ebraici codicis sectator fuit* (Bayerns,

in Musæo sinico, tom. II, p. 522). Mais enfin donnez-vous carrière, si cela vous amuse. Les LXX vous donnent 3520 et même 3717 ans depuis ce grand événement jusqu'à notre ère. Arrangez vos chiffres comme vous voudrez dans cet espace; vous aurez pour vous les missionnaires jésuites, qui ont demandé formellement à Rome la permission d'enseigner en Chine la chronologie des LXX, pour ne pas effaroucher inutilement les préjugés chinois. Et puisque j'en trouve l'occasion, permettez-moi, Monsieur le comte, de vous demander pourquoi vous avez dit, dans votre *Histoire primitive des peuples de la Russie* (Saint-Pétersbourg, 1802, in-4°, p. 219), que *le déluge a eu lieu, suivant les LXX,* 2230 *avant notre ère*, tandis que ces fameux traducteurs n'ajoutent pas moins de huit siècles au calcul littéral du texte hébraïque! (V. les Mémoires de l'Acad. des inscript. et bell. lettr., t. III, Fréret.) Le P. Tournemine ayant expliqué d'une manière extrêmement ingénieuse la différence qui se trouve entre le texte hébreu, le samaritain et les LXX, on peut se tenir à son sentiment, que vous pouvez voir dans le Discours préliminaire des *Tabl. chron.*, p. x, sans recourir aux sources.

Mais je vous en prie, cher comte, une fois que vous aurez pris votre parti, tenez-vous-y, et ne venez pas nous parler de premier, de second, de troisième déluge, etc., comme s'il y avait eu sur la terre plusieurs événements du même genre. Cette grande *explosion* de la puissance divine, démontrée par l'état de la terre et par les traditions de tous les peuples, ne doit point être confondue avec de simples *inondations*. C'est la nier expressément que de la comparer à d'autres, pour la

faire regarder comme un simple accident, suite des lois physiques du monde.

Le déluge universel suppose nécessairement plusieurs déluges ou inondations particulières et subséquentes; car toutes les parties creuses du globe s'étant trouvées remplies d'eau après le grand cataclysme, il dut arriver que, partout où ces eaux trouvèrent des parties faibles, elles se firent jour à travers les terres et inondèrent les pays voisins. Ces sortes de catastrophes plus ou moins funestes, suivant la quantité des eaux proportionnée à la capacité des bassins, furent chantées par les poëtes anciens, qui leur appliquèrent plusieurs circonstances du déluge. Ils donnèrent aux rois qui régnaient dans ces pays des noms synonymes de celui de Noé. C'est le Deucalion des Grecs, le *Xissuthrus* des Chaldéens, le *Naeh* des Phrygiens, le *Niu-hoa* des Chinois, etc. Les raisonneurs modernes, ne pouvant échapper aux preuves invincibles du déluge, s'en sont dédommagés en lui refusant au moins son nom, qui a quelque chose de théologique, ce qui ne laisse pas d'être une petite consolation. Les idées courantes, et qui se sont emparées de nous dans notre jeunesse, ayant beaucoup d'influence sur les meilleurs esprits, elles vous ont atteint, Monsieur le comte, et l'envie de trouver des noms nouveaux vous a conduit à un singulier quiproquo : c'est qu'en disant l'*alluvion de Babylone*, au lieu de *déluge*, vous avez dit précisément le contraire de ce que vous vouliez dire, car l'*alluvion* est une *restitution de terre* que le déluge ôte.

Typhon est le principe du mal. Le mal est sur la terre, et il ne peut venir de Dieu. La première de ces propositions n'est pas plus sûre que l'autre. Il y a donc deux

principes, dogme aussi ancien que la dégradation de l'homme. L'erreur consiste à les croire égaux : c'est le manichéisme. Mais Platon s'est avancé aussi loin que la raison humaine le permet, en disant que le bon principe demeure et demeurera toujours vainqueur du mal (*de Leg.*, XIII, p. 268).

Que ce mauvais principe s'appelle *Typhon, Ahrimane, Satan, Démon, Manitou*, etc., qu'importe? c'est toujours le même principe, dont on a retrouvé l'idée chez les nègres et chez les sauvages d'Amérique. Il est donc tout simple que les hommes ou les phénomènes qui ont produit de grands maux dans le monde aient reçu des contemporains le même nom qui désignait chez eux le mauvais principe. Ainsi le premier roi d'Égypte, suivant Pline (liv. II, ch. 25), appela les comètes *typhons;* et véritablement, pour le dire en passant, il est impossible d'expliquer la mauvaise réputation des comètes, sans les supposer coupables de quelque chose (Carli, *Lettere americane*, tom. III, lettre 4[e], part. 3, p. 266, in-8°). Au Japon et à la Chine, on appelle encore *typhons* ces ouragans terribles qui ravagent tout, nom que nous avons aussi adopté. Dans la langue persane, *toufan* signifie *déluge* (Jones, *Hist. de Nadir-Chah*, trad. du persan. Œuvres, tom. V, ch. II, p. 114). Tout cela n'est pas plus extraordinaire que d'entendre dire : *Ce diable de volcan,* ou *ce diable de Robespierre.*

Qu'est-ce donc que vous voulez dire, Monsieur le comte, avec vos temps *antityphoniens* (p. 24)? (Prenez garde, en passant, que ce mot est encore faux : il fallait dire *antétyphoniens*, comme on dit *antédiluviens.*) Plût à Dieu que nous vissions un temps *antityphonien!* Travaillons, mon cher comte, pour y arriver ensemble.

Mais il s'agit de chronologie. Voulez-vous nous donner celle des temps antérieurs au déluge universel? J'espère que non. Vous vous mettez à la suite de Varron pour nous parler du *premier déluge ;* mais s'il y a eu un *premier déluge*, il y en a eu d'autres, et combien, je vous prie? et quand? et comment? Je vous le répète, Monsieur le comte, et je vous conjure d'y prendre garde : parler de plusieurs déluges comme d'événements du même genre, c'est nier expressément le véritable que nous devons croire.

Philosophorum credula gens, a très-bien dit Sénèque. Il n'y a rien de plus vrai : les nôtres croient tout, excepté la Bible.

Varron était, je crois, un fort honnête homme, et un homme fort savant, mais qui en savait, sur les objets les plus essentiels pour l'homme, moins qu'un de nos enfants de sept à huit ans qui sait son catéchisme. J'en reviens toujours à Platon : *Ces choses sont difficiles à découvrir*, μὴ φράζοντος τινὸς (si personne ne nous les dit). Dans les premiers mois de notre cours de mathématiques, nous avons tous compris le problème de la couronne, φράζοντος τινὸς, parce que le professeur était là avec sa baguette; mais la découverte de cette même vérité transporta de joie le plus grand génie de l'antiquité, et il s'élança hors du bain, tout nu, en criant : ΕΥ῞ΡΗΚΑ! Voilà comment les enfants d'aujourd'hui en savent, sur les points les plus importants, plus que les hommes d'autrefois : φράζοντος ΤΙΝΟΣ.

Quelques rayons de la vérité étaient parvenus sans doute à Varron, brisés et courbés, à travers mille erreurs et mille préjugés; or, je ne puis concevoir pourquoi vous attachez tant d'importance à voir les faits environnés

d'un *iris* poétique ou trompeur, au lieu de les contempler à la source même de la lumière pure et *achromatique*.

Varron donne trois divisions de la durée des temps (p. 24). Il n'y a rien là de singulier : tout le monde est de cet avis. La première période *commence à l'origine des hommes et finit au premier déluge* (ibid.). Qu'y a-t-il encore là de nouveau ? Nous rayons l'épithète de *premier*, qui, chez Varron, tenait à l'ignorance des choses, et nous ne sommes pas en peine de savoir si *la première période a ou n'a pas toujours duré.* Du reste, tout va bien, et il ne peut y avoir deux avis.

La seconde commence au premier déluge et finit à la première olympiade, et ce temps est appelé mythique. Sur cela, nous sommes encore d'accord; nous pensons que toute la différence entre la première et la seconde période, c'est que sur la première *on ne sait rien*, et que sur la seconde *on ne sait que des riens.* Tous nos sages docteurs assurent, d'une commune voix, qu'avant le huitième siècle qui précède notre ère l'histoire est à peu près muette.

Il est inutile de parler de la troisième période, qui est la même pour tout le monde; mais je ne puis m'empêcher de vous demander que fait Varron dans cette affaire. Suivant lui, dites-vous (ibid., p. 24), le *premier* déluge eut lieu à peu près 2288 ans avant J. C., et, suivant vous aussi, dans le livre cité plus haut, Varron le place environ 2370 ans avant la même époque. Mais, suivant le texte hébreu, le déluge eut lieu 2348 ans avant J. C.; et les calculs chinois donnent 2297 ans, suivant votre ancien ouvrage, et 2288, suivant le nouveau. *Polyhistor* N. B. (Alexandre) est d'accord avec ces autorités; et quand on songe ensuite que les

annales de toutes les nations déposent en faveur de Moïse, et attestent en détail jusqu'aux moindres circonstances du déluge, je ne sais pas voir je vous l'avoue, où se trouve le doute. Oserai-je vous demander, la permission, cher comte, de croire (jusqu'à ce que vous me disiez le contraire) que, suivant la coutume salutaire de notre siècle de ne lire aucun écrivain apologiste, vous n'avez lu ni la Démonstration évangélique de Huet; ni les belles et curieuses notes de Grotius sur le premier livre de son ouvrage *de Veritate religionis christianæ;* ni celui de Colonia sur les témoignages que les païens ont rendus à la révélation; ni celui du célèbre Addison sur le même sujet; ni le même ouvrage, remanié et commenté par un gentilhomme suisse du plus grand mérite, Seigneux de Correvon, ni le grand livre anglais du docteur Lardener (*Heathen testimonies*), qui a épuisé le sujet; ni les Mémoires de l'Académie de Calcutta; ni l'*Histoire de l'Indostan*, de Maurice, qui ont découvert une si riche mine aux amis de la religion. Je ne doute pas un moment, d'après la connaissance que j'ai de votre caractère et de votre excellent esprit, que, si vous aviez médité ces ouvrages et tant d'autres du même genre, il ne vous serait pas seulement venu dans la pensée d'accorder la moindre attention à ce petit Censorinus, ni même au respectable Varron, à moins que vous ne le regardiez comme un simple témoin de la vérité; mais, dans ce cas, mettez-le à sa place.

Nous sommes donc en possession, dites-vous, *d'une date très-probable du Typhon!!* Comment donc, Monsieur le comte, vous donnez comme une découverte, comme une preuve nécessaire, présentée avec un ton

d'importance, une simple coïncidence avec la Vulgate! Vous n'y songez pas. Si le Typhon de Varron a eu lieu 2288 ans avant J. C., quand donc, s'il vous plaît, aura eu lieu le déluge de Moïse? Avant ou après?

Vous ajoutez d'un air triomphant : *Et nous pouvons nous hasarder à travers les annales de Babylone.* — Quoi donc! parce que la mémoire d'un événement, qui n'appartient pas plus à Babylone qu'au reste de l'univers, est venu, après cent reflets, retentir faiblement, au bout de vingt-cinq siècles, dans le livre de Censorinus, vous croyez pouvoir traverser les annales de Babylone! Avec votre permission, vous ne les avez pas seulement effleurées!

> .... *Incerta hæc si tu postules*
> *Ratione certa facere, nihil plus agas*
> *Quam si des operam ut cum ratione insanias.*

Le passage suivant me paraît encore mériter une grande attention. *Si l'alluvion de Babylone a été ressentie en Chine, et même en Égypte, et si elle a duré neuf ans*, etc. (ibid., p. 24). — O puissance du siècle! ô servitude que les meilleurs esprits, séduits et égarés, prennent pour de la force! L'*inondation* d'une ville par la rupture de quelque digue ou par la mauvaise humeur d'un fleuve, *se fait sentir* jusque dans les faubourgs; et, plus loin, *elle se fait sentir* dans les gazettes. Pour que Memphis, Babylone et Pékin aient été inondés *à la fois*, il faut, en vertu des lois de l'équilibre, que tout le globe ait été couvert par les eaux; il faut *un déluge* proprement dit. Lorsque les eaux portaient des coquillages sur les hautes Cordillères (addit. aux voyages d'Ulloa), lorsqu'elles déposaient des dents

d'éléphant sur ces mêmes montagnes à 1350 toises au-dessus du niveau de la mer (Humboldt), où étaient les eaux? A quelques lieues de là? en l'air apparemment, suspendues en forme de murailles comme les eaux de la mer Rouge pendant le passage des Israélites. Est-il possible que des gens qu'on appelle *philosophes* dévorent toute sorte de miracles, excepté ceux qui sont prouvés?

Je vous ai conseillé, Monsieur le comte, de changer la page dix-septième; mais je vous prie de changer la vingt-quatrième, ou de l'expliquer dans les notes de manière qu'elle ne présente plus rien de choquant : mais la chose me paraît difficile.

Je veux vous dire, sur ce point, une grande vérité. *L'irréligion est canaille.* Ainsi, en faisant même abstraction de toute recherche sur le oui ou sur le non, un homme distingué se garde bien non-seulement, comme on dit, de casser les vitres, mais de dire ou d'écrire un seul mot qui blesse directement ou indirectement les dogmes nationaux.

Il y a dans tous les pays un certain nombre de familles conservatrices sur lesquelles repose l'État : c'est ce qu'on appelle l'*aristocratie* ou la *noblesse*. Tant qu'elles demeurent pures et pénétrées de l'esprit national, l'État est inébranlable, en dépit des vices des souverains; dès qu'elles sont corrompues, surtout sous le rapport religieux, il faut que l'État croule, quand il serait gouverné de Charlemagne en Charlemagne. Le patricien est un prêtre laïque : la religion nationale est sa première propriété et la plus sacrée, puisqu'elle conserve son privilége, qui tombe toujours avec elle. Il n'y a pas de plus grand crime pour un noble que celui d'attaquer les

dogmes. Avouez, Monsieur le comte, qu'il en a bien pris à la noblesse française d'avoir fait alliance, dans le dix-huitième siècle, avec la philosophie! Voilà son crime et l'origine de tous ses maux : aussi la conscience universelle, qui est infaillible, souvent sans le savoir, a refusé d'absoudre les nobles français, et leur a refusé comme apostats la compassion qu'elle leur devait comme malheureux.

Ne vous effarouchez point, je vous en prie, Monsieur le comte, de ce mot, l'*irréligion*, que je viens d'employer. Ce mot ne présente point une idée circonscrite et absolue ; il désigne tout ce qui blesse la religion, depuis les coups les plus hardis jusqu'aux plus excusables légèretés. Vous êtes certes bien plus près de ce dernier terme que de l'autre. Mais, dites-moi, de grâce, si je vous avais assuré sur ma parole d'honneur toutes les circonstances d'un événement dont j'aurais été témoin ; si je vous en avais donné une attestation écrite sous la foi d'un serment ; si, dans un écrit public, vous veniez ensuite à dire, « *Nous sommes en possession d'une notion unique sur un tel événement,* » et que vous citassiez pour cette notion unique ce que mon laquais aurait dit dans un cabaret, en buvant avec ses amis, sans parler de moi ni de mon attestation, croyez-vous que je ne serais pas en droit de me fâcher, et même de vous demander satisfaction ?

C'est précisément ce que vous faites à l'égard de Moïse, et c'est ce qui ne convient, à mon avis, ni à un véritable philosophe ni surtout au comte Jean Potocki. Une attaque indirecte est cependant une attaque ; un silence même peut l'être : il faut vous en abstenir.

Venons à présent, si vous le voulez bien, à la *disper-*

sion des Atlantes, événement immense, etc., p. 26. — Hélas! Monsieur le comte, il n'y a point d'*Atlantes*. Ne croyez pas, je vous prie, aux rêves de ces Français *dont la vanité excède la mesure de la vanité* HUMAINE, *et dont le vice principal est le défaut de logique; portés à l'excès en tout, peut-être pour avoir l'air de s'approprier ce qui n'est pas à eux, en exagérant ce qu'ils n'ont pas imaginé; toujours sujets à la prétention d'enseigner aujourd'hui ce qu'ils savent d'hier, et de régenter ceux qui le leur ont appris.* (La Harpe, *Lycée*, t. XIV, p. 448; t. XVII, p. 206, in-8°.)

Voulez-vous savoir la vérité sur ce point? La voici sans poésie et sans rhétorique:

« Une colonie de Brahmes, originairement émigrés « de la grande école des mages chaldéens à Babylone, « s'établit près de la grande chaîne du Caucase, portant « avec elle les lettres et les arts jusqu'à la mer Cas-« pienne et au Pont-Euxin. Là elle se mêla dans la suite « avec une autre colonie savante d'Égyptiens qu'on a « prouvée s'être établie à Colchis, De là le feu sacré se « propagea au nord et au midi dans l'Iran ou la Perse, « la Bactriane, la Médie, la Sogdiane, le Thibet et le « Cathay. Si l'on veut appeler ces hommes *Scythes*, ce « seront au moins des Indo-Scythes bien différents de « ces sauvages hyperboréens qui habitaient les déserts « affreux de la Sibérie, sous la latitude de Selinginskoï, « vers le 60e parallèle, et que MM. d'Ancarville et Bailly « nous ont donnés pour les instituteurs du genre hu-« main. Leur système, depuis que ces faits sont connus, « a peu de fauteurs... Le chevalier Jones s'est parfaite-« ment convaincu que l'observation des astres naquit, « avec les premiers éléments de la civilisation, parmi

« ces hommes que nous nommons *Chaldéens*, d'où « elle passa en Égypte, dans l'Inde, dans la Grèce, dans « l'Italie et dans la Scandinavie. » (Jones's, *Asiatic Research.*, t. II, p. 301 ; cité par le docteur Maurice, *History of Indostan*, in-4°, t. II, p. 214, sqq.)

Et Meiner, dans son *Histoire du progrès des sciences*, etc., t. I, p. 367, a mis en thèse rondement : *Dass Keine von den Nationem Asiens oder Afrikens wissenschaftliche kentnisse besitzen habe.*

Il y a certainement de l'exagération dans cette proposition ; mais toujours faut-il entendre les raisons de Meiner, et parce qu'il aura un peu exagéré, il ne s'ensuit pas qu'il faille croire aux *Atlantes instituteurs du genre humain*. J'ai vu le système de Bailly méprisé à Rome autant qu'à Londres.

Rousseau a dit que la manie des philosophes a toujours été *de nier ce qui est, et d'expliquer ce qui n'est pas ;* il a raison, et personne ne l'a mieux prouvé que lui. *La dispersion des peuples précédée de la division des langues* sont deux grands phénomènes, deux *événements immenses* (ici l'expression est très-juste) encore présents à tous les yeux, et qui, très-incontestablement n'ont pu avoir lieu sans une intervention directe et extraordinaire de la puissance divine. Ces deux grands faits fournissent le sujet des plus belles et des plus utiles spéculations philosophiques : on les nie parce qu'ils sont vrais et parce qu'ils sont divins ; et à la place, on rêve les Atlantes, car tout est bon, excepté le vrai.

De ces grandes considérations morales, je passe à d'autres qui se rapportent à votre système pris dans sa généralité, car les détails ne sont pas de ma compétence.

A la tête de votre chronologie des deux premiers livres de Manéthon, vous dites que *vos recherches vous ont conduit à une chronologie peu différente de celle de Langlet du Fresnoy; et vous vous félicitez de n'avoir point à fatiguer le monde par de nouvelles incertitudes et par l'exposition d'un nouveau système.* (Avertissement.)

Dans le nouvel ouvrage, vous croyez pouvoir assurer que *nous sommes en possession de tout le système chronologique de Manéthon*, p. 24.

Mais à la page 26, vous annoncez *une méthode nouvelle sur qui* (sur laquelle) *vous avez fondé l'espoir d'élever la chronologie au rang des sciences exactes.* Ces textes rapprochés font naître un doute qui me paraît devoir être éclairci.

Une méthode chronologique ne peut être nouvelle que de deux manières : ou parce qu'elle corrige des dates fausses, ou parce qu'elle fournit de nouvelles preuves à des dates déjà reconnues pour vraies. Or, en vous lisant, l'homme qui n'est pas chronologiste de profession, c'est-à-dire des myriades de lecteurs pour un, ne savent ni ce que vous renversez ni ce que vous établissez. C'est un *desideratum* continuel, qui fatigue beaucoup. Dès que vous annoncez une méthode nouvelle, on voudrait lire à chaque ligne : *Ici Scaliger s'est trompé ;* là, c'est Pétau, Usser, Desvignoles, Fréret, etc. Il faut, au moins, dans vos notes, établir cette comparaison indispensable.

Une assertion que j'ai copiée plus haut pourrait sur ce point tromper le lecteur. Vous dites, Monsieur le comte, que *votre travail sur Manéthon vous a conduit à une chronologie peu différente de celle de l'abbé*

Langlet du Fresnoy. Cependant, si je commence par Ménès (très-certainement Noé, autant qu'on peut être certain de ces sortes de choses), je trouve, dans votre *Chronologie de Manéthon*, qu'il régnait l'an 3670, p. 1. Mais l'abbé Langlet du Fresnoy le recule jusqu'à l'an 2965, t. I, p. 425. Les deux suites de rois se trouvent dans une contradiction perpétuelle; mais, pour ne parler que du fameux Sésostris, le Bacchus égyptien, Langlet le place à l'an 1722, votre ouvrage sur Manéthon à l'an 2024, et le chevalier Jones, pour le dire encore en passant, qui en savait bien autant qu'un autre, le place de sa pleine science à l'an 1000 (*Asiat. research.*, loc. cit. t. II, p. 301). Il y a donc une grande différence, Monsieur le comte, entre vous, Langlet et d'autres savants. Je voudrais les voir marquées et discutées.

A la page 28 de votre dernier ouvrage, vous prononcez à demi une grande vérité qui m'a toujours frappé : *Une suite de rois, dénuée de faits, est un monument assez insignifiant.* C'est bien moins que cela, Monsieur le comte, ce n'est rien du tout. Une chronologie sans faits est précisément une géographie sans terre.

Une autre réflexion non moins essentielle, c'est celle qui se présente à l'esprit en lisant le texte de Strabon, que vous citez à la page 11. Qu'il n'y ait eu dans une antiquité très-reculée, en Égypte comme ailleurs, et plus qu'ailleurs peut-être, des hommes initiés à des connaissances du premier ordre, c'est ce que je suis fort éloigné de nier. Mais je crois encore plus certain que ces connaissances ont dû s'effacer graduellement, qu'à l'époque de Cambyse surtout elles reçurent un coup mortel, et que, sous les Lagides, les prêtres n'étaient et ne pouvaient être que de misérables charlatans. Il serait pos-

sible peut-être de découvrir à cet égard une loi générale, mais je ne veux pas entamer cette question.

J'aime mieux vous dire encore deux mots sur les pasteurs. Dans les mémoires de l'Académie de Calcutta (sir Will. Jones's works, supplem., t. II, in-4°, p. 545), vous trouverez un mémoire extrêmement intéressant de M. Francis Wilford sur l'Égypte et sur le Nil; vous y verrez, comme dans d'autres endroits encore de ces mémoires, les preuves des anciennes relations entre les Indiens et les Égyptiens. On y établit longuement que les pasteurs conquérants de l'Égypte étaient *Indous;* que, dans la langue sanscrite, *palli* signifie pasteur; que les différents établissements de ces pallis se nommèrent Pallist'han; d'où les Grecs ont fait *Palaistine;* que l'histoire de cette invasion est contée avec toutes ses circonstances dans un *Purana;* que les quatre Puranas avaient été portés en Égypte (*Ibid.*, p. 509), etc.

Il me semble, Monsieur le comte, que vous devriez lire ces mémoires pour assurer davantage vos opinions sur ce point; car il m'a paru voir, dans votre Manéthon, tantôt que les *pasteurs* étaient Arabes (p. 19), et tantôt qu'ils étaient Phéniciens (p. 23), et notes p. 33.

Tous les travaux de l'Académie de Calcutta aboutissent à prouver que toute la population du monde est partie de l'Asie, et du point de l'Asie déterminé par Moïse.

Ces mêmes travaux, surtout ceux du célèbre chevalier Jones, ont d'ailleurs rendu *indubitables* les deux propositions suivantes : 1° que les trois premiers âges des Indous sont uniquement mythologiques; que le quatrième âge, ou l'âge historique, ne peut remonter au delà de l'année 2,000 avant Jésus-Christ environ. *C'est le ré-*

sultat de toutes les recherches et de tous les calculs de sir Will. Jones, cités dans l'intéressante *Histoire de l'Indostan*, in-4°, t. II, p. 27.

Or, comme il serait ridicule de prétendre attribuer une plus haute antiquité aux peuples plus éloignés du point de dispersion, il s'ensuit que le même coup de hache tombe sur toutes les chronologies, et que toutes au moins sont coupées à la même hauteur.

De manière que l'argument de Lucrèce demeure dans toute sa force : *Si le monde est si ancien, pourquoi ne sait-on rien avant la guerre de Troie? En effet, on ne sait rien.*

On lit dans le Siao-ul-lum, ou *Origines chinoises*, attribuées à Confucius ou à l'un de ses disciples : « Dans « l'antiquité la plus reculée, il y eut une inondation géné- « rale. L'eau, s'avançant avec impétuosité, couvrit l'uni- « vers. Bientôt elle se reposa, et ensuite se retira. Cet « événement forma une époque et divisa les siècles. Elle « donna aux choses l'arrangement et la forme que nous « voyons. » (*Bayeri museum Sinicum*, t. II, p. 259-260.)

Et les Tao-tsee ajoutent que le roi qui régnait alors s'appelait Niuhoa, qu'*il vainquit l'eau par le bois*, et fit un vaisseau propre à aller fort loin. (*Mém. des Missionn. chinois*, t. I, p. 158.)

Et les livres sacrés de l'Inde disent que ce roi s'appelait *Menu ;* qu'il était fils du Soleil; que toute la terre fut inondée et tout le genre humain détruit par ce déluge universel, qui n'épargna que le saint roi et sept *reyschees* (ou saints personnages), qui furent sauvés avec leurs femmes dans un *bahitra* (*or capacious ark*, Maurice, ibid., p. 57). Et le pouvoir générateur mâle et femelle étant demeuré endormi au fond des eaux, le pou-

voir femelle en sortit après le déluge sous la forme d'une colombe. (*Dissert. sur le mont Caucase*, par M. Fr. Wilford, *Asiat. Res.*, t. VII, p. 455, sqq.)

Voilà, Monsieur le comte, d'assez bons témoins du côté de Moïse ; maintenant, partons de ce grand fait, et laissons au genre humain le temps de s'établir sur toutes les parties de sa triste demeure. Si vous réfléchissez bien à ces différents établissements, vous comprendrez clairement pourquoi l'époque qui suivit le déluge est *mythique*, c'est-à-dire merveilleuse chez toutes les nations; car, dans un sens très-intéressant, *rien n'est si vrai que la fable.*

Les connaissances primitives ayant dû s'effacer graduellement et les hommes s'étant considérablement multipliés, il dut paraître des hommes extraordinaires pour constituer les nations, et c'est en effet ce qui arriva. Zoroastre, Confucius, Solon et Numa furent à peu près contemporains (*Jones's short history of Persia*, Works, tom. V, p. 596). Le Persan Hemshid et Lycurgue avaient précédé de peu. C'est l'époque de la civilisation et des monuments historiques, et voilà pourquoi, suivant la remarque très-juste de Langlet (*Rem. sur l'hist. anc. de la Chine*, tom. II, p. 461), *la certitude pour toutes les histoires profanes ne commence que vers le temps de la fondation de Rome*, 800 *ans av. J. C.*

Logique, métaphysique, histoire, état du globe, tout s'accorde pour rendre justice à la sainte véracité de Moïse, et toutes les objections s'évanouissent comme un brouillard léger; et quand vous en jugeriez tout autrement, je ne vous prierais pas moins de ne pas vous laisser enrôler parmi les insurgés plébéiens. Car lorsque les écrivains du dix-huitième siècle vous invitent par leurs ouvrages à vous

ranger de leur parti, c'est tout comme si des jacobins de la seconde ou troisième grandeur vous invitaient à leur club. — *Venez, Monsieur le comte, venez! nous avons besoin d'un homme comme vous.* Sans doute qu'ils en ont besoin pour s'en servir et le perdre.

Il y a, dans vos ouvrages, des choses que je lis avec beaucoup de chagrin, telles que le trait, par exemple, qui termine si mal à propos votre Manéthon (p. 32). Si vous continuez à vous servir de votre esprit et de votre imagination hors de la ligne droite, laissez-moi vous dire ce qui vous arrivera, Monsieur le comte.

Vous aurez un fils, un petit-fils, etc., qui pensera comme moi : la chose est infaillible, vu surtout la révolution qui doit s'opérer incessamment dans les esprits. Ce Potocki aura aussi un fils, comme il est bien juste. Un beau jour, il lui dira avec une gravité sombre : « *Écoutez Casimir, je vous défends de lire les livres* « *de votre... aïeul Jean.* »

Et vous en serez inconsolable, mon cher comte.

J'espère que vous lirez ces feuilles avec votre philosophie ordinaire, et de plus avec la bonté que vous m'accordez et à laquelle j'attache beaucoup de prix. Si elles sont raisonnables, comment vous fâcheraient-elles? et si elles sont folles, comment vous fâcheraient-elles? Je crois d'ailleurs qu'un homme de votre portée ne se trompe jamais sur le sentiment qui dicte les écrits. Vous êtes donc persuadé, Monsieur le comte, que mon intention est de vous donner la plus grande preuve qui dépende de moi du cas infini que je fais de votre personne, et l'extrême envie que j'aurais de vous voir marcher la tête levée dans la route *hors de laquelle il n'y a point de raison.*

Quant à vos chiffres, je ne m'en mêle pas. *Ne sutor ultra crepidam!* Je ne puis que vous admirer sans me mêler de douter. Un avocat plaidant pour l'ouverture d'un majorat espagnol n'a pas une idée plus claire de la généalogie de son client que vous ne l'avez, vous Monsieur le comte, de celle de toutes les *bonnes maisons* de Grèce et d'Égypte avant les olympiades. Toutes ces généalogies, tous les synchronismes, tous les systèmes, tous les événements, sont pour ainsi dire *étendus* devant vos yeux comme une tapisserie de haute lisse dont les moindres parties et les plus petits objets s'arrangent parfaitement au fond de votre œil. Je vous applaudis de tout mon cœur sans oser vous suivre et moins encore vous interroger, car je n'aime parler que de ce que je crois savoir à fond; mais je n'ai pas le tort si commun de ne pas savoir estimer les connaissances que je n'ai pas, et je ne me rends jamais ce témoignage d'une manière plus certaine que lorsque je pense à vous. En vous demandant pardon de mes impertinences, je me recommande de nouveau à votre précieuse amitié.

DE MAISTRE.

P. S. Voici une minutie. Vous dites, p. 25, qu'une dizaine se dit en hébreu *assora*; j'ouvre la grammaire hébraïque de Schroëder, et je lis : אֲשַׁר, עֶשֶׂר, אַשְׂרֵהָעֶשְׂה, ce qui se lit, si je ne me trompe, *asar*, *eser* (et en construction) *ésera*. Comme je ne suis pas hébraïsant, voyez vous-même, je vous prie.

A UNE DAME PROTESTANTE,

SUR LA MAXIME

QU'UN HONNÊTE HOMME NE CHANGE JAMAIS DE RELIGION.

Saint-Pétersbourg, 9 décembre 1809.

Madame,

Vous exigez que je vous adresse mon opinion sur la maxime si fort à la mode, qu'*un honnête homme ne change jamais de religion*. Vous me trouverez toujours disposé, Madame, à vous donner des preuves d'une déférence sans bornes, et je m'empresserai d'autant plus à vous obéir dans cette occasion, que, si je ne me trompe infiniment, il ne reste plus entre vous et la vérité que ce vain fantôme d'honneur qu'il est bien important de faire disparaître.

Il m'eût été bien plus doux de vous entretenir de vive voix; mais la Providence ne l'a point voulu. Je vous écrirai donc, puisque nous sommes séparés pour très-longtemps, peut-être même pour toujours; et j'ai le ferme espoir que cette lettre produira sur un esprit aussi bien fait que le vôtre tout l'effet que j'en attends.

La question ne saurait être plus importante; car si nul homme ne doit changer de religion, il n'y a plus de question sur la religion. Il est inutile et même ridicule de s'informer de quel côté se trouve la vérité. Tout le monde a raison ou tout le monde a tort, comme il vous

plaira : c'est une pure affaire de police dont il ne vaut pas la peine de s'occuper.

Mais pesez bien, je vous en supplie, l'alternative suivante : pour que tout honnête homme soit obligé de conserver sa religion, quelle qu'elle soit, il faut nécessairement que *toutes les religions soient vraies*, ou que *toutes les religions soient fausses*. Or, de ces deux propositions, la première ne peut se trouver que dans la bouche d'un insensé, et la seconde dans celle d'un impie. Ainsi, je suis bien dispensé, avec une personne telle que vous, d'examiner la question dans son rapport avec l'une ou l'autre de ces deux suppositions; et je dois me restreindre à une troisième, je veux dire à celle qui admet une religion vraie et rejette toutes les autres comme fausses.

Je le dois d'autant plus, que c'est précisément de cette supposition que l'on part pour prétendre que chacun doit garder la sienne. En effet, dit-on, le Latin dit qu'il a raison, le Grec dit qu'il a raison, le Protestant dit qu'il a raison : entre eux, qui sera le juge? Ma réponse serait bien simple, si c'était là l'état de la question; je dirais : C'est Dieu qui examinera si l'homme ne s'est point trompé lui-même; s'il a étudié la question avec toute l'attention dont il est capable, et surtout s'il ne s'est point laissé aveugler par l'orgueil; *car il n'y aura point de grâces pour l'orgueil.*

Mais ce n'est point du tout de quoi il s'agit; on change l'état de la question pour l'embrouiller. Il ne s'agit nullement de savoir ce qui arrivera d'un homme qui se croit de bonne foi dans le chemin de la vérité, quoiqu'il soit réellement dans celui de l'erreur; encore une fois, Dieu le jugera, et il est bien singulier que nous ayons

tant de peur que Dieu ne sache pas rendre justice à tout le monde. Il s'agit, et il s'agit uniquement de savoir *ce que doit faire l'homme qui professe une religion quelconque, et qui voit clairement la vérité ailleurs?* Voilà la question, et il n'y a ni raison ni bonne foi à la changer pour en examiner une toute différente, puisque nous sommes tous d'accord qu'un homme qui change de religion sans conviction est un lâche, et même un scélérat.

Cela posé, quel téméraire osera dire que l'homme à qui la vérité devient manifeste doit s'obstiner à la repousser? Il n'y a rien de si terrible que l'empire d'une fausse maxime une fois établie sur quelque préjugé qui nous est cher; à force de passer de bouche en bouche, elle devient une sorte d'oracle qui subjugue les meilleurs esprits. De ce nombre est celle que j'examine dans ce moment : c'est le coussin que l'erreur a imaginé pour reposer sa tête et dormir à l'aise.

La vérité n'est pas, quoi qu'on en dise, si difficile à connaître. Chacun, sans doute, est maître de dire *non*, mais la conscience est infaillible, et son aiguillon ne saurait être écarté ni émoussé. Que fait-on donc pour se mettre à l'aise, et pour contenter à la fois la paresse, qui ne veut point examiner, et l'orgueil, qui ne veut point se dédire? On invente la maxime qu'*un homme d'honneur ne change point de religion*, et là-dessus on se tranquillise sans vouloir s'apercevoir, ce qui est cependant de la plus grande évidence, que ce bel adage est tout à la fois une absurdité et un blasphème.

Une absurdité : car que peut-on imaginer de plus extravagant, de plus contraire à la nature d'un être intelligent, que la profession de foi expresse et antérieure de

repoússer la vérité, si elle se présente? On enverrait à l'hôpital des fous celui qui prendrait un tel engagement dans les sciences humaines; mais quel nom donner à celui qui le prend à l'égard des vérités divines?

Un blasphème : car c'est absolument et au pied de la lettre la même chose que si l'on disait formellement à Dieu : « Je me moque de ce que vous dites; révélez ce « qu'il vous plaira : je suis né juif, mahométan, idolâ« tre, etc., je m'y tiens. Ma règle sur ce point est le de« gré de longitude et de latitude. Vous pouvez avoir or« donné le contraire, mais peu m'importe. »

Vous riez, Madame; mais il n'y a ici ni exagération ni rhétorique : c'est la vérité toute pure; jugez-en vous-même dans le calme de la réflexion.

En vérité, il s'agit bien d'un vain point d'honneur et d'un engagement d'orgueil dans une matière qui intéresse la conscience et le salut!

Mais je ne prétends pas en demeurer là, et j'ai la prétention de vous montrer que l'honneur même, tel que nous le concevons dans le monde, ne s'oppose nullement au changement de religion; pour cela, remontons aux principes.

Il y a aujourd'hui mille huit cent neuf ans qu'il y a *toujours* eu dans le monde une Église catholique qui a *toujours* cru ce qu'elle croit. Vos docteurs vous auront dit mille fois que nous avons innové; mais prenez garde d'abord que, si nous avions réellement innové, il serait assez singulier qu'il fallût publier tant de gros livres pour le prouver (livres, au reste, réfutés sans réplique par nos écrivains). Eh, mon Dieu! pour prouver que vous avez varié, vous autres qui n'existez cependant que d'hier, il ne faut pas se donner tant de peine. Un des

meilleurs livres de l'un de nos plus grands hommes contient l'*histoire* de vos *variations*. Les professions de foi se sont succédé chez vous comme les feuilles se succèdent sur les arbres, et aujourd'hui on se ferait lapider en Allemagne si l'on soutenait que la confession d'Augsbourg, qui était cependant l'évangile du seizième siècle, oblige les consciences.

Mais allons au-devant de toutes les difficultés. Partons d'une époque antérieure à tous les schismes qui divisent aujourd'hui le monde. Au commencement du dixième siècle, il n'y avait qu'une foi en Europe. Considérez cette foi comme un assemblage de dogmes positifs : l'unité de Dieu, la trinité, l'incarnation, la présence réelle; et, pour mettre plus de clarté dans nos idées, supposons qu'il y ait cinquante de ces dogmes positifs. Tous les chrétiens croyaient donc alors cinquante dogmes. L'Église grecque ayant nié la procession du Saint-Esprit et la suprématie du pape, elle n'eut plus que quarante-huit points de croyance, par où vous voyez que nous croyons toujours tout ce qu'elle croit, quoiqu'elle nie deux choses que nous croyons. Vos sectes du seizième siècle poussèrent les choses beaucoup plus loin, et nièrent encore plusieurs autres dogmes; mais ceux qu'ils ont retenus nous sont communs. Enfin, *la religion catholique croit tout ce que les sectes croient;* ce point est incontestable.

Ces sectes, quelles qu'elles soient, ne sont donc point des religions : ce sont des *négations*, c'est-à-dire *rien* par elles-mêmes; car dès qu'elles affirment, elles sont catholiques.

Il suit de là une conséquence de la plus grande évidence : c'est que le catholique qui passe dans une secte apostasie véritablement, parce qu'il change de croyance, et qu'il nie aujourd'hui ce qu'il croyait hier ; mais que le sectaire qui passe dans l'Église n'abdique au contraire aucun dogme, il ne nie rien de ce qu'il croyait ; il croit au contraire ce qu'il niait, ce qui est bien différent.

Dans toutes les sciences, il est honorable de faire des découvertes et d'apprendre des vérités qu'on ignorait. Par quelle singularité la science de la religion, la seule absolument nécessaire à l'homme, serait-elle exceptée? Le mahométan qui se fait chrétien passe d'une religion positive dans une autre du même genre. Il peut donc en coûter à son orgueil d'abdiquer des dogmes positifs, et de confesser que ce même Mahomet qu'il regardait comme un prophète envoyé de Dieu n'est cependant qu'un imposteur.

Il en est tout autrement de celui qui passe d'une secte chrétienne dans la mère Église. On ne lui demande pas de renoncer à aucun dogme, mais seulement d'avouer qu'outre les dogmes qu'il croit et que nous croyons tous comme lui, il en est d'autres qu'il ignorait, et qui cependant se trouvent vrais.

Tout homme qui a de la raison doit sentir l'immense différence de ces deux suppositions.

Maintenant, je vous prie d'arrêter votre esprit sur la considération suivante, qui est digne de toute votre attention. Pourquoi la maxime qu'*il ne faut jamais changer de religion* est-elle anathématisée par nous comme un blasphème extravagant? Et pourquoi cette maxime

est-elle canonisée comme un oracle de l'honneur dans tous les pays séparés? Je vous laisse le soin de répondre.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur cette grande question. Je n'emploie, comme vous voyez, ni grec ni latin; je n'invoque que le bon sens, qui parle si haut qu'il est impossible de lui résister. Pour peu que vous y réfléchissiez, vous ne pouvez pas douter que le catholique qui passe dans une secte est nécessairement un homme méprisable, mais que le chrétien qui d'une secte quelconque repasse dans l'Église (s'il agit par conviction, cela s'entend assez), est un fort honnête homme qui remplit un devoir sacré.

Permettez-moi d'ajouter encore l'expérience à la théorie : nous avons dans notre religion des listes (si nombreuses que nous en avons fait des livres) d'hommes éminents par leur dignité, leur rang, leurs lumières et leurs talents, qui, malgré tous les préjugés de secte et d'éducation, ont rendu hommage à la vérité en rentrant dans l'Église. Essayez, je vous prie, de faire une liste semblable de tous les hommes qui ont abjuré le catholicisme pour entrer dans une secte. Vous ne trouverez, en général, que des libertins, de mauvaises têtes, ou des hommes abjects. J'en appelle à vous-même, Madame : vous n'avez pas voulu confier vos enfants au moine défroqué qui arriva ici il y a quelque temps. Il ne s'agissait cependant que de leur apprendre la géographie et l'arithmétique, objets qui n'ont rien de commun avec la foi. Il faut que vous le méprisiez bien profondément; mais il ne dépend pas de vous de mépriser, par exemple, le comte de *Stolberg* ou le prince-abbé Gallitzin. Des gens qui n'ont pas votre franchise

pourront les blâmer, parce que, encore une fois, on ne peut empêcher personne de dire *oui* ou *non;* mais j'en appelle de bon cœur à leur conscience.

La route étant aplanie, il ne s'agit plus que de marcher. Vous allez me demander, *Que faut-il faire?* Je ne veux rien brusquer, Madame; vous savez combien je redoute les publicités inutiles ou dangereuses. Vous avez un époux, une famille et des biens. Un éclat de votre part compromettrait tout cela sans fruit; je n'entends pas du tout presser ce point avec une rigueur théologique; mais il y a des moyens doux qui opèrent beaucoup et sans inconvénient. En premier lieu, si vous ne pouvez encore manifester la vérité, vous êtes tenue au moins de ne jamais la contredire. Que l'usage, le respect humain ou la politique, que l'orgueil national surtout, ne vous arrachent jamais un mot contre elle. En second lieu, songez qu'une dame de votre caractère est une véritable souveraine dans son cercle. Ses enfants, ses amis, ses domestiques, sont plus ou moins ses sujets; agissez dans l'étendue de cet empire. Faites tomber autant qu'il est en vous les préjugés malheureux qui ont tant fait de mal au monde; vos devoirs ne s'étendent pas au delà de votre pouvoir. Pour le bien comme pour le mal, l'influence de votre sexe est immense; et peut-être que, pour ramener l'orgueil qui s'obstine, il n'y a pas d'argument plus efficace que celui d'une épouse respectable dont les vertus reposent sur la foi.

Favorisez la lecture des bons livres qui vous ont amenée vous-même au point où vous êtes. Voltaire a dit: *Les livres ont tout fait.* Il n'avait que trop raison; prenez-lui sa maxime, et tournez-la contre l'erreur.

Enfin, Madame, ceci est le principal : mettez-vous en règle avec votre conscience, c'est-à-dire avec Dieu. La bonne foi ne périt jamais. Soumettez-vous parfaitement à la vérité; tenez pour vrai tout ce qui est vrai, pour faux tout ce qui est faux; désirez de tout votre cœur que l'empire de la vérité s'étende de jour en jour, et laissez dire tous ceux qui ont la prétention de vous deviner. Quand vous serez ainsi disposée, je vous dirai comme Lusignan : *Allez, le ciel fera le reste.*

J'ai l'honneur d'être, etc.

La lettre du 9 décembre 1809 à une dame protestante ayant été lue à une dame russe sur qui elle fit beaucoup d'impression, cette dame demanda à l'auteur la permission de lui adresser une question par écrit, ce qu'elle fit bientôt par le billet suivant :

Saint-Pétersbourg, 29 janvier 1810.

Monsieur,

Si une religion ne diffère de l'autre que par deux points très-peu importants, il me semble qu'il n'y a réellement ni *schisme* ni *erreur;* que l'une est aussi bonne que l'autre, ou pour mieux dire que c'est la même religion professée en deux idiomes différents.

Vous avez eu la bonté, Monsieur, de me communiquer vos idées que je crois avoir bien comprises. A mon tour, je vous soumets les miennes. Si ma question n'est point indiscrète, je réclame la promesse que vous m'avez faite, et j'attendrai votre réponse avec beaucoup d'impatience.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Cette question donna lieu à la lettre suivante :

LETTRE A UNE DAME RUSSE,

SUR LA NATURE ET LES EFFETS DU SCHISME,

ET SUR L'UNITÉ CATHOLIQUE.

Écoutez, ma fille, et voyez; prêtez l'oreille, oubliez votre nation et la maison de votre père.
P. XLIV, 11.

Saint-Pétersbourg, 8 (20) février 1810.

Madame,

En jetant les yeux sur la question que vous m'avez adressée le 29 janvier dernier, il est extrêmement flatteur pour moi de voir que l'écrit dont j'avais eu l'honneur de vous faire lecture a fait sur votre esprit toute l'impression que j'en attendais, puisque vous souscrivez pleinement, quoique tacitement, à la thèse soutenue dans cet écrit, où il s'agissait uniquement de prouver que la fameuse maxime qu'*un honnête homme ne change jamais de religion, est dans le fait un blasphème et une absurdité.*

Vous souscrivez à cette proposition, mais vous demandez, Madame, *si deux religions* (la latine et la grecque) *ne différant que sur deux points très-peu importants, on ne peut pas dire qu'il n'y a réellement point de schisme, et que nous ne différons que sur l'idiome?*

Ceci particularise tout à fait la question. Je tiens pour accordée la thèse générale, qu'*un honnête homme doit changer de religion dès qu'il aperçoit la fausseté de la*

sienne et la vérité d'une autre. Toute la question se réduit donc à savoir si cette obligation tombe sur le grec comme sur tout autre dissident, et si la conscience ordonne dans tous les cas un changement public.

La distinction des dogmes plus ou moins importants n'est pas nouvelle. Elle se présente naturellement à tout esprit conciliant tel que le vôtre, Madame, qui voudrait réunir ce qui est divisé; ou à tout esprit alarmé, peut-être encore comme le vôtre, qui voudrait se tranquilliser; ou enfin, à tout esprit arrogant et obstiné, très-différent du vôtre, qui a l'étrange prétention de choisir les dogmes, et de se conduire d'après ses propres lumières.

Mais l'Église mère, qui n'aime que les idées claires, a toujours répondu qu'elle savait fort bien ce que c'était qu'un dogme vrai ou un dogme faux; mais que jamais elle ne comprendrait ce que c'était qu'un dogme important ou non important parmi des dogmes vrais, c'est-à-dire révélés.

Si l'empereur de Russie ordonnait, par exemple, que tout homme voulant se rendre de l'Amirauté au couvent de Newski serait obligé de tenir la gauche des arbres de la perspective, sans jamais pouvoir passer ni dans l'allée même ni dans la partie droite de la rue, il pourrait sans doute se trouver une tête fausse qui dirait : *C'est un ukase, je l'avoue, mais il n'est pas important; ainsi je puis bien marcher à gauche.* A quoi tout bon esprit répondrait : *Mon ami, tu te trompes de deux façons : d'abord, comment sais-tu que cet ordre n'est pas important, et que l'empereur n'a pas eu pour le publier des raisons qu'il n'est pas obligé de te confier ?* (observation, pour le dire en passant, qui est péremp-

toire lorsqu'il s'agit d'une ordonnance divine). *D'ailleurs, s'il n'importe pas qu'on passe à droite ou à gauche de la perspective, il importe infiniment que personne ne désobéisse à l'empereur, et surtout que personne ne mette en thèse qu'on a droit de désobéir lorsque l'ordre n'est pas important; car chaque individu ayant le même droit, il n'y aura plus de gouvernement ni d'empire.*

Je conviens donc, si vous voulez, qu'il importe peu avant la décision, qu'on croie que *le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, ou du Père par le Fils;* mais il importe infiniment qu'aucun particulier n'ait droit de dogmatiser de son chef, et qu'il soit obligé de se soumettre dès que l'autorité a parlé; autrement, il n'y a plus d'unité ni d'Église.

Sous ce point de vue, l'Église grecque est aussi séparée de nous que l'Église protestante; car si le gouverneur d'Astracan ou de Saratoff se sépare de l'unité russe, et qu'il ait la force de se soutenir dans son indépendance, il importe peu qu'il retienne la langue de l'empire, *plusieurs* ou même *toutes* les lois de l'empire : il ne sera pas moins étranger à l'*empire russe*, qui est l'unité politique, comme l'empire catholique est l'unité religieuse.

L'Église catholique ne met en avant aucune prétention extraordinaire; elle ne demande que ce qui est accordé à toute association quelconque, depuis la plus petite corporation de village jusqu'au gouvernement du plus grand peuple. Que dix à douze dames s'assemblent pour faire la charité ou visiter des malades, la première chose qu'elles feront sera de créer une prieure; et c'est encore une vérité à la portée de l'homme le plus borné, que plus la société est nombreuse, plus le gouvernement est nécessaire, et plus il doit être fort et unique; de manière

que tout grand pays est nécessairement monarchique : pourquoi donc l'Église *catholique* (c'est-à-dire *universelle*) serait-elle exempte de cette loi générale ou naturelle? Son titre seul nécessite la monarchie, à moins qu'on ne veuille que pour la moindre question de discipline il faille consulter ou même assembler les évêques de Rome, de Mexico, de Québec et de Moscou.

Aussi, les paroles par lesquelles Dieu a établi la monarchie dans son Église sont si claires, que lui-même n'a pu parler plus clair.

S'il était permis d'établir des degrés d'importance parmi les choses d'institution divine, je placerais la hiérarchie avant le dogme, tant elle est indispensable au maintien de la foi; on peut ici invoquer en faveur de la théorie une expérience lumineuse qui brille depuis trois siècles aux yeux de l'Europe entière : je veux parler de l'Église anglicane, qui a conservé une dignité et une force absolument étrangères à toutes les autres Églises réformées, uniquement parce que le bon sens anglais a conservé la hiérarchie; sur quoi, pour le dire en passant, on a adressé à cette Église un argument que je crois sans réplique : *Si vous croyez* (lui a-t-on dit) *la hiérarchie nécessaire pour maintenir l'unité dans l'Église anglicane, qui n'est qu'un point, comment ne le serait-elle pas pour maintenir l'unité dans l'Église universelle?* Je ne crois pas qu'un Anglais puisse répondre rien qui satisfasse sa conscience.

Pour juger sainement du schisme, il faut l'examiner avant sa naissance; car dès qu'il est né, son père, qui est l'orgueil, ne veut plus convenir de l'illégitimité de son fils.

Supposons le christianisme établi dans tout l'univers

sans aucune forme administrative, et qu'il s'agisse de lui en donner une, que diraient les hommes sages chargés de ce grand œuvre ? Ils diraient tous de même, soit qu'ils fussent deux ou cent mille : *C'est un gouvernement comme un autre : il faut le remettre à tous, à quelques-uns ou à un seul. La première forme est impossible, il faut donc nous décider entre les deux dernières.* Et si l'on s'entendait tous pour une monarchie tempérée par les lois fondamentales et par les coutumes, avec des états généraux pour les grandes occasions, composée d'un souverain qui serait le pape, d'une noblesse formée par le corps épiscopal et d'un tiers état représenté par les docteurs et par les ministres du second ordre, il n'y a personne qui ne dût applaudir à ce plan. Or, c'est précisément celui qui s'est établi divinement par la seule force des choses, et qui a toujours existé dans l'Église depuis le concile de Jérusalem, où Pierre prit la parole avant tous ses collègues, jusqu'à celui de Constantinople en 869, où la dernière acclamation fut, *A la Mémoire éternelle du pape Nicolas*, jusqu'à celui de Trente, ou les Pères, avant de se séparer, s'écrièrent de même : *Salut et longues années au très-saint-père, au souverain pontife, à l'évêque universel !*

Or, dès qu'un gouvernement est établi, c'est une maxime aussi vraie et plus évidente qu'un théorème mathématique, que non-seulement nul particulier, mais encore que nulle section de l'empire, n'a droit de s'élever contre l'empire même, qui est un, et qui est tout.

Si quelqu'un demandait en Angleterre ce qu'il faudrait penser d'une province qui refuserait de se soumettre à un bill du parlement sanctionné par le roi, tout le monde éclaterait de rire. On dirait par acclamation : *Où*

est donc le doute? La province serait révoltée, il faudrait publier la loi martiale, et y envoyer des soldats et des bourreaux.

Mais la révolte n'est que le schisme politique, comme le schisme n'est qu'une révolte religieuse; et l'excommunication qu'on inflige au schismatique n'est que le dernier supplice spirituel, comme le dernier supplice matériel n'est que l'excommunication politique, c'est-à-dire l'acte par lequel on met un révolté *hors de la communauté* qu'il a voulu dissoudre (ex-communié).

On raisonne souvent *sur*, et même *contre* l'infaillibilité de l'Église, sans faire attention que tout gouvernement est infaillible ou doit être tenu pour tel.

Lorsque Luther criait si haut dans l'Allemagne : *Je demande seulement qu'on me dise de bonnes raisons, que l'on me convainque, et je me soumettrai ;* et lorsque les princes même applaudissaient à cette belle prétention, non-seulement Luther était un révolté, mais de plus il était un sot ; car jamais souverain n'est obligé de rendre raison à son sujet, ou bien toute société est dissoute.

La seule mais bien importante différence qu'il y ait entre la société civile et la société religieuse, c'est que dans la première le souverain peut se tromper, de manière que l'infaillibilité qu'on lui accorde n'est qu'une supposition (qui a cependant toutes les forces de la réalité), au lieu que le gouvernement spirituel est nécessairement infaillible au pied de la lettre; car Dieu n'ayant pas voulu confier le gouvernement de son Église à des êtres d'un ordre supérieur, s'il n'avait pas donné l'infaillibilité aux hommes qui la gouvernent, il n'aurait rien fait, il aurait fait moins que ce que font les hommes pour perpétuer leurs chétives institutions. Or, tous les chrétiens partant

du principe que l'institution est divine, comme elle ne peut manifestement durer que par l'infaillibilité, soutenir que son gouvernement a pu se tromper, c'est évidemment soutenir qu'elle est divine et qu'elle ne l'est pas.

Que disait votre Photius dans la fameuse protestation qu'il émit, au neuvième siècle, contre la décision du concile de Constantinople ?

« *Nous ne connaissons ni Rome, ni Antioche, ni Jé-* « *rusalem, ni tous les autres juges, quand ils jugent,* « *comme ils font en cette assemblée, contre le droit et* « *l'équité, contre la raison naturelle et les lois de l'É-* « *glise : nous ne reconnaissons d'autre autorité que ces* « *lois.* »

Que disaient les législateurs calvinistes de l'Angleterre au seizième siècle ?

« *L'Église de Jérusalem s'est trompée, celle d'Antio-* « *che s'est trompée, et celle de Rome s'est trompée même* « *dans ses matières de foi. Les conciles généraux ont* « *erré de même. Il n'y a donc de véritable règle que* « *la parole de Dieu.* » (Voyez les XXXIX articles de l'Église d'Angleterre, dans le livre des *Commons Prayers*, et ailleurs.)

Vous voyez, Madame, que le schisme est toujours le même ; il peut bien changer *de langue*, mais jamais de langage.

Et pour sentir la beauté de son raisonnement, transportez-le dans l'ordre politique. Imaginez des hommes qui diraient : *Nous ne connaissons ni juges, ni magistrats, ni tribunaux d'aucune espèce, tant qu'ils jugeront, comme ils font trop souvent, contre les lois de l'empire. Nous ne connaissons d'autres juges que ces lois. La police s'est trompée, les juges se sont trompés, tou-*

...sénat prises à part se sont trompées : ...est trompé : il n'y a donc de véri... ...le du législateur. Nous avons un ...cussions possibles, il suffit de ...ort ou raison, sans recourir ...nnés ou faillibles comme

...testera la rigoureuse

...t les principes ... contraire à celui ...calement inexcusable. ... consommé, il devient juste ...x du révolté. Ah! je le crois. ...n a entendu la révolte dire qu'elle a ...ne contradiction dans les termes; car, du ... où elle dirait, *J'ai tort*, elle cesserait d'être ré...

...ite.

Mais remontez aux temps qui ont précédé la scission, et vous trouverez dans les actes mêmes de la révolte des armes pour la combattre.

N'a-t-on pas vu Photius s'adresser au pape Nicolas I[er], en 859, pour faire confirmer son élection, l'empereur Michel demander à ce même pape des légats *pour réformer l'Église de Constantinople*, et Photius lui-même tâcher encore, après la mort d'Ignace, de séduire Jean VIII, pour en obtenir cette confirmation qui lui manquait?

N'a-t-on pas vu le clergé de Constantinople en corps, recourir au pape Étienne en 886, reconnaître solennellement sa suprématie, et lui demander, conjointement avec l'empereur Léon, une dispense pour le patriarche Étienne, frère de cet empereur, *ordonné par un schismatique?*

N'a-t-on pas vu l'empereur *romain*, qui avait créé son fils Théophile patriarche à l'âge de seize ans, recourir en 933 au pape Jean XII, pour en obtenir les dispenses nécessaires, et lui demander en même temps que le *pallium* fût accordé par lui au *patriarche*, ou pour mieux dire, à l'Église de Constantinople, une fois pour toutes, sans qu'à l'avenir chaque patriarche fût obligé de le demander à son tour?

N'a-t-on pas vu l'empereur Basile envoyer encore des ambassadeurs en 1019 au pape Jean XXII, pour en obtenir, en faveur du patriarche de Constantinople, le titre de *patriarche œcuménique* à l'égard de l'Orient, *comme le pape en jouissait sur toute la terre?*

Étranges contradictions de l'esprit humain! Les Grecs reconnaissaient la souveraineté en lui demandant des grâces; puis ils se séparaient d'elle, parce qu'elle leur résistait. C'était la reconnaître encore en la rejetant.

Et prenez bien garde, Madame, qu'en rejetant cette souveraineté, ils n'ont pas osé l'attribuer à d'autres, pas même à leur propre Église, si fière et si dominatrice; de manière que toutes les Églises d'Orient sont demeurées *acéphales*, comme dit l'école, c'est-à-dire sans aucun chef commun qui puisse exercer sur elles une juridiction supérieure, pour les maintenir dans l'unité; tant la suprématie de Rome était incontestable. Il résulte de ce beau système qu'on veut bien un empire de Russie, mais point d'empereur de Russie, ce qui est tout à fait ingénieux.

Plus d'une fois, Madame, il vous sera arrivé comme à moi d'entendre dire dans la société, avec une gravité digne de la plus profonde compassion, que *ce n'est*

point l'Église grecque qui s'est séparée de la latine, mais bien celle-ci qui s'est séparée de l'autre.

Autant vaut précisément dire que Pougatscheff ne se révolta point contre Catherine II, mais qu'au contraire, Catherine II se révolta contre Pougatscheff.

Qu'on accumule toutes les raisons alléguées pour justifier le schisme des Grecs : l'orgueil de l'Église romaine, les abus, les innovations, le despotisme, la corruption, etc., je donne le défi solennel à toute l'Église grecque en corps de m'en citer une seule que je ne tourne sur-le-champ avec une précision mathématique contre Catherine II en faveur de Pougatscheff.

C'en est assez, Madame, si je ne me trompe, pour vous faire comprendre clairement la coupable déraison du principe sur lequel repose le schisme ; il me reste une tâche encore plus importante : c'est de vous en faire apercevoir les suites funestes, que vous êtes bien éloignée de connaître dans toute leur étendue, comme je le vois par la question que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser.

On ne juge un poison que par ses effets. La vésicule qui recèle le venin de la vipère est fort petite, et le canal qui le verse dans la plaie à travers la dent est à peine perceptible sous la lentille du microscope : cependant la mort y passe commodément. Le monde moral est plein, comme le monde physique, de ces passages imperceptibles par où le mal s'élance dans le domaine de Dieu, qui est celui de l'ordre. Alors, l'orgueil a beau crier : *Il n'y a point de mal, tout va bien.* Laissons dire l'orgueil, et voyons les choses sans passion. Pour connaître toute l'étendue du désordre, il faut d'abord connaître toute l'excellence de l'ordre qu'il a détruit.

Si vous comparez en masse toutes les Églises séparées avec l'Église mère, vous serez frappée de la différence. Celle-ci se distingue par trois grands caractères, qui sautent aux yeux les moins attentifs : la *persuasion*, l'*autorité* et la *fécondité*.

1° La *persuasion*. — La devise éternelle de l'Église est le mot du prophète : *J'ai cru; c'est pourquoi j'ai parlé*. Sûre d'elle-même, jamais on ne l'a vue balancer. *Le doute*, comme l'a fort bien dit notre célèbre Huet, *n'habite point la cité de Dieu;* et l'on peut faire sur ce point une observation de la plus haute importance : c'est que dans les communions séparées, ce sont précisément les cœurs les plus droits qui éprouvent le doute et l'inquiétude; tandis que, parmi nous, la foi est toujours en proportion directe de la moralité. Comme rien n'est si *contagieux* que la persuasion, l'enseignement catholique exerce une force prodigieuse sur l'esprit humain. Animé par sa conscience et par ses succès, le ministère ne dort jamais : il ne cesse d'enseigner, et je ne sais comment son silence même prêche : brûlant de l'esprit de prosélytisme, on le voit surtout enfanter certains livres extraordinaires qui n'ont rien de dogmatique, rien de contentieux, et qui semblent n'appartenir qu'à la simple piété, mais qui sont pleins cependant de je ne sais quelle séve divine qui pénètre dans le cœur, et de là dans l'esprit, au point que ces livres opèrent plus d'effet que ce que les docteurs les plus savants ont produit de plus concluant dans le genre démonstratif.

2° L'*autorité*. — A la fin du Sermon sur la montagne (l'un des morceaux de l'Écriture sainte où le sceau divin est le plus saillant), l'historien sacré ajoute ces mots remarquables : *Or, le peuple était ravi de sa doctrine;*

car il ne les enseignait pas comme ses docteurs, mais comme ayant la puissance. Examinez la chose de près, Madame, et vous verrez que le divin législateur a transmis ce privilége (autant du moins que le souffre la nature humaine) au ministère qu'il a établi sur la terre. Prenez place dans l'auditoire du plus humble curé de campagne; si vous y avez apporté l'oreille de la conscience, vous sentirez à travers des formes simples, peut-être même grossières, que le ministre est à sa place, et qu'il parle *comme ayant la puissance*.

Ce caractère est encore un des mieux aperçus par la conscience universelle qui est infaillible. De là vient que la religion catholique est la seule qui alarme les autres, et qui ne soit jamais parfaitement tolérée. Il y a, dans cette capitale, des prédicateurs arméniens, anglicans, luthériens et calvinistes, bien plus contraires que nous à la foi du pays; qui jamais s'est embarrassé de ce qu'ils disent? Il en est bien autrement des catholiques; ils ne peuvent dire un mot ni faire un pas qui ne soit le sujet d'un examen, d'une critique ou d'une précaution, car toute religion fausse sent qu'elle n'a de véritable ennemie que la vraie.

3° La *fécondité*. — Comment cette religion, qui est la fille de Dieu, ne participerait-elle pas à la puissance créatrice? Considérez-la depuis son établissement, jamais elle n'a cessé d'enfanter. Tantôt elle travaille à étendre ses limites. Aucune peine, aucun danger ne l'effrayent. Elle fait chanter ses hymnes aux Iroquois et aux Japonais, et sans les entraves que lui jettent d'aveugles gouvernements, dont elle se venge en les déclarant sacrés, on ne sait où s'arrêteraient ses entreprises et ses succès. Tantôt elle travaille sur elle-même, et s'enrichit chaque

jour de nouveaux établissements tous dirigés à l'extension de la foi et à l'exercice de la charité.

En vous montrant les trois caractères de l'Église, j'ai dit ce qui manque aux communions séparées. Je m'arrêterai un instant sur ce point essentiel, en vous montrant d'abord ce qu'elles ont de commun.

La conscience est une lumière si profonde et si éclatante, que l'orgueil même n'a pas la puissance de l'éteindre entièrement; or, cette conscience enseigne à tout homme qu'il serait souverainement déraisonnable de vouloir s'arroger le droit de se séparer d'une Église quelconque et de refuser ce même droit à un autre. Si le Grec a cru avoir de bonnes raisons pour méconnaître la suprématie de Rome dans le quinzième siècle, de quel front condamnerait-il le protestant qui a usé du même droit dans le seizième? De quel front même condamnerait-il son propre frère qui refuserait de croire leur mère commune? Ce sentiment seul frappe de mort toutes les Églises séparées, ou ne leur laisse qu'une vaine apparence, semblable à celle de ces arbres pourris qui ne vivent plus que par l'écorce. Elles se tolèrent mutuellement, à ce qu'elles disent; et pourquoi non? Dans le fond, cependant, ce beau mot de *tolérance* n'est qu'un synonyme honnête de celui d'*indifférence*. Jamais, depuis leur séparation, il ne leur est arrivé de faire des conquêtes. A peine ont-elles osé l'entreprendre; ou si elles l'ont fait, elles n'ont obtenu que des succès tout à fait insignifiants. Le ministère, dans ces Églises, n'a pas l'autorité qui lui serait nécessaire pour annoncer la foi aux nations barbares. Il n'a pas même celle dont il aurait besoin à l'égard de ses propres ouailles; et la raison en est simple, car en s'examinant lui-même, il s'aperçoit d'une manière plus ou

moins claire qu'il donne prise habituellement au genre de soupçon le plus avilissant, celui de la mauvaise foi dans l'enseignement.

En effet, dès qu'il n'y a pas d'autorité infaillible pour tous les chrétiens, toute question se trouve renvoyée au jugement particulier. Or, dans ce cas, quel garant le ministre de la religion a-t-il auprès de ceux qui l'écoutent pour leur certifier qu'il croit réellement ce qu'il enseigne, et quelle force d'ailleurs peut-il avoir auprès d'eux? Il sied mal à des révoltés de prêcher la soumission. Il se tait, ou il ne fait que balbutier. Bientôt il s'établit une défiance réciproque entre les enseignants et les enseignés; à la défiance succède le mépris; insensiblement le ministère est repoussé dans les dernières classes de la société. Il se tranquillise à la place où l'opinion l'a jeté, et les peuples ne tardent pas de passer du mépris des docteurs au mépris de la doctrine.

Il peut y avoir, dans ce genre, des différences en plus ou en moins; mais le principe est incontestable. Dès qu'il n'y a plus d'unité, il n'y a plus d'ensemble, et toute agrégation se dissout. Il y a bien *des églises*, mais plus d'*Église*. Il y a bien *des évêques*, mais plus d'*épiscopat*. Ces mots d'Église *orientale* ou d'Église *grecque* ne signifient rien du tout. Il est faux que l'Église de Russie appartienne à la grecque. Où est le lien et la coordination? Quelle juridiction le patriarche de Constantinople a-t-il sur le sacerdoce russe? L'archevêque d'Épire, envoyé par l'empereur de Russie, va prendre possession dans ce moment de l'archevêché de Moldavie. Le siége de Constantinople ne s'en mêlera aucunement. Si demain le sultan reprenait la Moldavie, il chasserait l'archevêque et en introniserait un autre. Tous ces évêques

ainsi indépendants d'une autorité commune et étrangers les uns aux autres, tristes jouets de l'autorité temporelle qui leur commande comme à ses soldats; tous ces évêques, dis-je, sentent fort bien dans leur cœur ce qu'ils sont, c'est-à-dire rien. Et comment les estimerait-on plus qu'ils ne s'estiment eux-mêmes?

Ainsi donc, Madame, plus de pape, plus de souveraineté; plus de souveraineté, plus d'unité; plus d'unité, plus d'autorité; plus d'autorité, plus de foi. Je parle en général, en considérant seulement l'effet total et définitif: voilà l'inévitable anathème qui pèse également sur toutes les églises séparées; par où vous voyez, Madame, ce qu'il en est de ces points de différence qui vous paraissent légers.

Mais je laisserais échapper la plus importante considération, si je négligeais de vous faire apercevoir un autre anathème particulier aux Églises simplement schismatiques, et qui mérite toute votre attention. Il vaut bien mieux nier les mystères qu'en abuser; et sous ce point de vue, vous êtes de beaucoup inférieurs aux protestants. Les sacrements étant la vie du christianisme et le lien sensible des deux mondes, partout où l'exercice de ces pratiques sacrées ne sera pas accompagné d'un enseignement pur, indépendant et vigoureux, il entraînera d'horribles abus, qui produiront à leur tour une véritable dégradation morale. Je ne veux point fouiller cet ulcère, ni même le découvrir entièrement; je me contente de l'indiquer.

Vous voyez, Madame, à quel point nous différons. Vous croyez que nous pouvons être considérés comme professant au fond la même religion; et moi je crois que vous êtes catholique précisément comme un citoyen

de Philadelphie est Anglais. Je me félicite cependant de pouvoir terminer cette lettre par la réflexion la plus consolante pour vous et pour moi. Je me hâte de vous la présenter en peu de mots.

Je ne crois pas que, pour un esprit droit tel que le vôtre, il y ait beaucoup de difficulté sur la question principale; le doute et même l'inquiétude peuvent commencer à la question indiquée à la fin de la lettre qui a produit celle-ci: *Que faut-il faire?* Or, sous ce point de vue, l'avantage du Grec sur le protestant est immense. Ce dernier ne saurait presque exercer son culte sans nier implicitement un dogme fondamental du christianisme. Par exemple, lorsqu'il reçoit la communion, il nie la présence réelle; de manière que, s'il avait eu le bonheur de reconnaître la vérité, sa conscience devrait souffrir excessivement. Mais vous, Madame, vous n'êtes pas dans le cas de vous reprocher aucune simulation. Vous croyez ce que nous croyons; vous recevez le même pain que nous. C'est un acte que vous pouvez régulariser en y ajoutant le vœu sincère de manger ce pain à la table de saint Pierre. On pourrait imaginer un temps où la conscience se trouverait véritablement embarrassée. Mais nous sommes loin de ces épreuves, et dans ce moment je ne puis que vous rappeler la fin de ma *Lettre à une dame protestante*. La modestie, la réserve et tout ce que nous appelons *mesure* étant les caractères distinctifs de votre sexe, il semble que certains partis extrêmes, certaines actions hardies, et pour ainsi dire retentissantes, n'appartiennent guère qu'au nôtre. Les femmes ont suffisamment prouvé qu'elles savent être héroïnes quand il le faut; mais les occasions où elles doivent l'être sont heureusement très-rares. En général,

ainsi indépendants d'une autorité co ...uvez pas les uns aux autres, tristes jouets d... ne opinion qui leur commande comme à se... les vérités, ques, dis-je, sentent fort bien ...n réelle : il y sont, c'est-à-dire rien. Et co... ...ui peut varier qu'ils ne s'estiment eux-m... ...artyre est un de-

Ainsi donc, Madame... ...ion est une faute : raineté; plus de souve... ...ion, il est défendu de plus d'autorité ; plu... ...on ne doit pas tout à l'au- général, en consid... ...plus incontestable ; mais il ne voilà l'inévitabl... ...ui doit quelque chose. Lorsque les églises sé... ... favori du roi de Syrie, eut abjuré qu'il en est ... les mains du prophète Élisée, il lui dit : sent léger ...*e ne sacrifierai à un autre Dieu que le vôtre ;*

Mais ...*a une chose pour laquelle je vous supplie de* dérat... *prier pour votre serviteur. Lorsque le roi mon seigneur entre dans le temple de Remmon pour adorer en s'appuyant sur mon bras, si je m'incline lorsqu'il s'inclinera lui-même, que le Seigneur me le pardonne !* »

Le prophète lui répondit : ALLEZ EN PAIX !

Agréez, Madame, ces réflexions écrites très à la hâte. J'aurais voulu me resserrer davantage ; mais croyez que j'ai bien le droit de vous adresser le mot si connu : *Je n'ai pas eu le temps d'être plus court.*

Je suis, etc...



CINQ LETTRES



ATION PUBLIQUE

USSIE,

TE RASOUMOWSKY,

RE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

> Chaque homme trouve à côté de son berceau certaines opinions reçues sur la vertu, la justice et le beau moral, par lesquelles nous sommes pour ainsi dire nourris et élevés, et auxquelles nous devons respect et soumission comme à nos propres parents. A l'égard des institutions contraires qui n'ont que le plaisir pour objet, et qui semblent cajoler l'âme pour l'attirer à elles, un homme, pour peu qu'il soit sage, ne s'y prête nullement; il ne vénère que les dogmes nationaux; il n'obéit qu'à eux.
>
> (PLATON, *De la Rép.*, liv. VII.)

PREMIÈRE LETTRE.

Saint-Pétersbourg, juin 1810.

Monsieur le comte,

Puisque vous avez la bonté de le désirer, j'aurai l'honneur de vous soumettre quelques idées sur l'éducation publique dans votre patrie.

On a fait sur cet objet important précisément le même sophisme que sur les institutions politiques : on a regardé l'homme comme un être abstrait, le même dans tous les temps et dans tous les pays, et l'on a tracé pour cet être imaginaire des plans de gouvernement tout aussi imaginaires ; tandis que l'expérience prouve, de la

manière la plus évidente, que *toute nation a le gouvernement qu'elle mérite*, de manière que tout plan de gouvernement n'est qu'un rêve funeste, s'il n'est pas en harmonie parfaite avec le caractère de la nation.

Il en est de même de l'éducation (j'entends de l'*éducation publique*); avant d'établir un plan à cet égard, il faut interroger les habitudes, les inclinations et la maturité de la nation. Qui sait, par exemple, si les Russes sont faits pour les sciences? Il n'y a encore aucune preuve à cet égard; et quand la négative serait vraie, la nation ne devrait pas s'en estimer moins. Les Romains n'entendaient rien aux arts; jamais ils n'ont eu un peintre ni un sculpteur, encore moins un mathématicien. Cicéron appelait Archimède un *petit homme ;* il disait, en parlant d'une chèvre, sculptée par Myron et volée par Verrès : « *L'ouvrage était si beau, qu'il nous ravissait, nous, qui n'entendons rien à ces sortes de choses.* »

Et tout le monde sait par cœur les fameux vers de Virgile, où il dit : « *Que d'autres fassent parler le marbre et l'airain; qu'ils soient éloquents, qu'ils lisent dans les cieux. Pour toi, Romain, ta destinée est de commander aux autres nations*, etc. »

Cependant, il me semble que les Romains ont fait une assez belle figure dans le monde, et qu'il n'y a pas de nation qui ne dût s'en contenter.

Ou je suis infiniment trompé, Monsieur le comte, ou l'on attache en Russie trop de prix à la science. Rousseau a soutenu, dans un ouvrage célèbre, qu'elle avait fait beaucoup de mal au monde. Sans adopter ce qu'il y a de paradoxal dans cet écrit, il ne faut pas croire que tout y soit faux. La science rend l'homme paresseux,

inhabile aux affaires et aux grandes entreprises, disputeur, entêté de ses propres opinions et méprisant celles d'autrui, observateur critique du gouvernement, novateur par essence, contempteur de l'autorité et des dogmes nationaux, etc., etc.; aussi Bacon, génie bien autrement sage et profond que Rousseau, a dit que *la religion était un aromate nécessaire pour empêcher la science de se corrompre*. En effet, la morale est nécessaire pour arrêter l'action dangereuse et très-dangereuse de la science, si on la laisse marcher seule.

C'est ici où l'on s'est cruellement trompé dans le siècle dernier. On a cru que l'éducation scientifique était l'éducation, tandis qu'elle n'en est que la partie, sans comparaison, la moins intéressante, et qui n'a de prix qu'autant qu'elle repose sur l'éducation morale. On a tourné tous les esprits vers la science, et l'on a fait de la morale une espèce de hors-d'œuvre, un remplissage de pure convenance. Ce système, adopté à la destruction des jésuites, a produit en moins de trente ans l'épouvantable génération qui a renversé les autels et égorgé le roi de France.

Vous pouvez remarquer encore, Monsieur le comte, que toutes les nations du monde, poussées par ce seul instinct, qui ne trompe jamais, ont toujours confié l'éducation de la jeunesse aux prêtres; et ceci n'appartient point seulement aux temps du christianisme. Toutes les nations ont pensé de même. Quelques-unes même, dans la haute antiquité, firent de la science elle-même une propriété exclusive du sacerdoce. Ce concert unanime mérite une grande attention, car jamais il n'est arrivé à personne de contredire impunément le bon sens de l'univers.

Sa Majesté Impériale est privée, je le sais, de cet avantage immense, le sacerdoce étant malheureusement séparé de la société et privé de toutes fonctions civiles en Russie; mais je suspends pour le moment l'examen de cette question, et j'en reviens à dire qu'on se trompe fort dans ce pays sur l'utilité de la science et sur les moyens de l'établir.

On s'imagine que, lorsqu'on a ouvert un institut, établi et payé des professeurs, tout est fait. Rien n'est fait, au contraire, si la génération n'est pas préparée. L'État se consume en frais immenses, et les écoles restent vides.

Nous en voyons déjà l'exemple dans les gymnases, qui seront fermés incessamment faute d'écoliers, et nous l'avons vu d'une manière encore plus frappante dans l'école de droit ouverte avec de si grands frais et de si grandes prétentions. L'empereur donnait 300 roubles de pension, le logement, l'entretien et un grade à tout jeune homme qui se présentait à cette école; et cependant, malgré de si grands avantages, après quelques scènes d'incapacité dont les étrangers même ont été témoins, personne ne s'est présenté et l'école est fermée.

Mais, dans ces temps que nous nommons *barbares*, l'Université de Paris comptait 4,000 étudiants, réunis à leurs frais et venus de toutes les parties de l'Europe.

Supposez un gouvernement qui s'épuiserait en dépenses pour couvrir d'auberges magnifiques un pays où personne ne voyagerait, ce sera l'image naturelle d'un gouvernement qui dépenserait beaucoup en institutions scientifiques avant que le génie national soit tourné vers les sciences.

Il me semble avoir eu l'honneur, Monsieur le comte,

de vous présenter de vive voix une observation que je crois assez importante pour la rappeler dans cette lettre : c'est que les académies les plus savantes de l'Europe, telles que l'Académie de Paris, la Société royale de Londres, l'Académie *del Cimento* de Florence, etc., ont toutes commencé par des rassemblements libres de quelques particuliers réunis par l'amour des sciences. Après un certain temps, le souverain, averti par l'estime publique, leur donnait une existence civile par des lettres patentes; voilà comment se sont formées les académies. Partout on les a établies *à cause* des savants qu'on possédait, jamais *dans l'espoir* de les posséder. C'est une grande duperie d'employer des sommes immenses pour construire une cage au phénix, avant de savoir s'il arrivera.

Vous rendriez, Monsieur le comte, le plus grand service à votre patrie si vous persuadiez une grande vérité à son excellent souverain; cette vérité est que S. M. I. n'a réellement besoin que de deux espèces d'hommes : de *gens braves* et de *braves gens*.

Tout le reste n'est pas nécessaire et viendra de lui-même. *Le temps*, dit le proverbe persan, *est le père des miracles*. Il est le premier ministre de tous les souverains. Avec lui ils font tout; sans lui ils ne font rien. Cependant les Russes le méprisent et ne veulent jamais attendre. Le temps, qui est piqué, se moque d'eux.

C'est un grand malheur que cette illustre nation joigne encore à l'erreur d'estimer trop la science, celle de vouloir la posséder brusquement, et de s'humilier parce qu'elle se voit sur ce point en arrière des autres nations. Jamais préjugé ne fut plus faux et plus dange-

reux. Les Russes pourraient être la première nation de l'univers sans avoir aucun talent pour les sciences naturelles. Car la première nation du monde serait incontestablement celle qui serait *la plus heureuse chez elle et la plus redoutée des autres*. Le surplus, au fond, n'est que parade.

Mais nous n'en sommes pas là. On ne sait point encore si les Russes sont faits pour les sciences. Affirmer décidément le *oui* ou le *non* sur cette question, c'est avoir également tort. Mais, en attendant que le temps nous l'apprenne, par quel fatal empressement les Russes veulent-ils franchir les distances établies par la nature et s'humilier, parce qu'ils sont forcés d'obéir à l'une de ces premières lois? On croit voir un adolescent qui aurait honte de n'être pas vieillard. Toutes les autres nations de l'Europe ont balbutié pendant trois ou quatre siècles avant de parler; pourquoi donc les Russes ont-ils la prétention de parler d'emblée? Il se présente même ici, Monsieur le comte, une considération très-importante et sur laquelle je dois arrêter vos regards, parce qu'elle touche particulièrement votre nation.

Cette espèce de végétation morale qui conduit graduellement les nations de la barbarie à la civilisation, a été suspendue chez vous, et pour ainsi dire *coupée* par deux grands événements : le schisme du dixième siècle et l'invasion des Tartares.

Toute la civilisation moderne est partie de Rome; jetez les yeux sur une mappemonde : partout où s'arrête l'influence romaine, là s'arrête la civilisation; c'est une loi du monde.

Il faut donc regagner le temps perdu, et j'ose croire que Pierre Ier a retardé au lieu d'avancer l'opération,

en s'imaginant que la science était une plante qu'on pourrait faire naître artificiellement, comme une pêche dans une serre chaude; il n'en va pas ainsi, à beaucoup près; mais, encore une fois, qu'y a-t-il dans tout cela qui puisse attrister les Russes! Les Polonais sont, comme eux, une famille esclavone, partie primitivement de la même souche, et cependant ils ont produit, il y a déjà trois siècles, l'un des plus grands ornements de l'espèce humaine, l'illustre Copernic. Il n'y a certainement dans les eaux de la Dwina aucune magie qui empêche la science de passer; mais c'est uniquement que la même influence qui a agi sur la gauche n'a point agi sur la droite. Tout se réduit donc, comme je le disais tout à l'heure, à regagner le temps perdu.

Je m'enfoncerais dans la métaphysique si je voulais creuser davantage ce sujet : je me borne à un argument palpable.

Ou les Russes ne sont pas faits pour les sciences en général, ou pour certaines sciences particulières; et, dans ce cas, ils n'y réussiront jamais, semblables en cela aux Romains, qui, étant maîtres des Grecs, vivant avec eux, sachant leur langue parfaitement, et ne lisant que leurs livres, n'eurent cependant jamais ni physiciens, ni géographes, ni astronomes, ni mathématiciens, ni médecins même, de leur propre nation (Celse excepté).

Ou les Russes sont faits pour ces sciences, et, dans ce cas, il leur arrivera, comme à toutes les autres nations qui ont brillé dans ce genre, et nommément aux Italiens du quinzième siècle. Une étincelle transportée d'ailleurs dans un moment favorable allumera la flamme des sciences. Tous les esprits se tourneront de ce côté. Les

sociétés savantes se formeront d'elles-mêmes, et tout le travail du gouvernement se bornera à leur donner la forme et la légitimation.

Jusqu'à ce qu'on aperçoive une fermentation intérieure qui frappe tous les yeux, tout effort pour naturaliser la science en Russie ne sera pas seulement inutile, mais dangereux pour l'État, puisque cet effort ne tend qu'à éteindre le bon sens national, qui est dans tous les pays le conservateur universel, et à remplir la Russie d'une multitude innombrable de demi-savants, pire cent fois que l'ignorance même, d'esprits faux et orgueilleux, dégoûtés de leur pays, critiques éternels du gouvernement, idolâtres des goûts, des modes, des langues étrangères, et toujours prêts à renverser ce qu'ils méprisent, c'est-à-dire tout.

Un autre inconvénient terrible qui naît de cette manie scientifique, c'est que le gouvernement, manquant de professeurs pour la satisfaire, est constamment obligé de recourir aux nations étrangères ; et comme les hommes véritablement instruits et moraux cherchent peu à quitter leur patrie, où ils sont récompensés et honorés, ce sont toujours non-seulement des hommes médiocres, mais souvent gangrenés et même flétris, qui viennent sous le pôle offrir leur prétendue science pour de l'argent. Aujourd'hui surtout, la Russie se couvre chaque jour de cette écume que les tempêtes politiques chassent des autres pays. Ces transfuges n'apportent ici que de l'audace et des vices. Sans amour et sans estime pour le pays, sans liens domestiques, civils ou religieux, ils se moquent de ces Russes inclairvoyants qui leur confient ce qu'ils ont de plus cher; ils se hâtent d'accumuler assez d'or pour se procurer ailleurs une existence indé-

pendante, et après avoir cherché d'en imposer à l'opinion par quelques essais publics qui ne sont pour les véritables juges que des spectacles d'ignorance, ils partent et s'en vont dans leur patrie se moquer de la Russie dans de mauvais livres, que la Russie achète encore de ces misérables, si même elle ne les traduit pas.

Et cet état de choses est d'autant plus sensible que, par un préjugé déplorable, on est à peu près convenu tacitement en Russie de regarder la morale comme quelque chose de totalement séparé et indépendant de l'enseignement; de manière que si, par exemple, il arrive ici un professeur de physique ou de langue grecque qui passe d'ailleurs publiquement pour un homme dépravé ou pour un athée, on entendra dire assez communément : *Qu'est-ce que cela fait à la physique ou à la langue grecque?* C'est ainsi que les balayures de l'Europe sont accueillies dans ce pays, et l'infortunée Russie paye à grands frais une armée d'étrangers uniquement occupés à la corrompre.

S'il était possible, Monsieur le comte, d'ajouter encore à des considérations aussi pressantes, j'aurais l'honneur de vous faire observer que la science, de sa nature, dans tous les temps et sous toutes les formes de gouvernement, n'est pas faite pour tous les hommes, ni même pour tous les hommes distingués. Le militaire, par exemple (c'est-à-dire les quatre-vingts centièmes de la noblesse), ne doit pas être et ne saurait être savant. L'artillerie seule, le génie et la marine exigent des connaissances en mathématiques, connaissances pratiques surtout et beaucoup moins profondes qu'on ne croit; car on a observé fort à propos en France que jamais un marin de l'Académie des sciences n'avait pris une fré-

gate à l'ennemi; au reste, il y a partout des écoles spéciales pour ces sortes de services; mais pour ce qu'on appelle l'*armée*, la science n'est pas accessible et serait même nuisible. Elle rend le militaire casanier et paresseux; elle lui ôte presque toujours cette impétuosité et ce génie entreprenant qui produit les grands succès militaires. D'ailleurs, le grand nombre ne voudra jamais s'appliquer, surtout dans les hautes classes de la société. La vie militaire, sauf les exceptions, dont il ne faut jamais s'occuper, sera toujours une vie dissipée : ôtez de la journée d'un officier le temps des devoirs indispensables de la société, celui des plaisirs et celui des évolutions militaires, que reste-t-il à la science?

La Russie a d'ailleurs, par rapport aux sciences, un désavantage particulier qu'elle ne doit point se cacher. Chez toutes les autres nations de l'Europe la langue ecclésiastique était une langue classique, de manière qu'on apprenait Cicéron et Virgile à l'église. Le sacerdoce, qui, par un bonheur singulier, n'était ni au-dessus du dernier homme de l'État, ni au-dessous du premier, supposait la connaissance de cette langue; le clergé était mêlé dans une foule d'affaires, et les controverses seules avec les ennemis de la religion exigeaient de lui les connaissances les plus variées et les plus profondes.

La magistrature avec son immense suite était encore une cause et une source inépuisable de science. Les lettres et l'érudition étaient plus ou moins l'apanage invariable de cette classe laborieuse qui souvent même se délassait de ses travaux par l'étude des sciences exactes.

La Russie ne possède point cet avantage; sa langue religieuse est belle, sans doute, mais stérile, et jamais elle n'a produit un bon livre. Son clergé est une tribu de

Lévi entièrement séparée des autres, et pour ainsi dire un peuple à part. La science qu'il possède n'est point un bien mis en commun. La voix du prêtre ne se fait entendre qu'à l'autel, et ses fonctions sont au-dessous de tout homme distingué.

La magistrature ne suppose, de son côté, aucune connaissance scientifique ; l'homme même qui aurait passé la plus grande partie de sa vie dans les camps ou les garnisons, peut terminer une vieillesse honorable dans les tribunaux. Il n'y a donc encore rien en Russie qui nécessite la science, c'est-à-dire qui en fasse le moyen unique et indispensable pour arriver à certaines distinctions de l'État. C'est donc dans le pays de l'Europe où les sciences sont le moins nécessaires qu'on veut les naturaliser toutes, et toutes à la fois. C'est ne pas connaître la nature humaine. Il faut les faire désirer avant de les enseigner. L'État *doit* la science aux sujets qui la demandent, mais il ne *doit* ni ne *peut* la donner à ceux qui ne la veulent pas. C'est en vain que le gouvernement ferait de tel ou tel genre de connaissances la condition inévitable pour obtenir tel ou tel genre de distinction ; dès que la nécessité ne sera pas dans la chose même, on se moquera de la loi, et les *grades* scientifiques ne seront en très-peu de temps qu'un vain titre dont tout le monde connaîtra le tarif.

Le comble du malheur sera que tout le monde aura l'orgueil de la science sans en avoir la substance. Tout le monde sera entêté, inquiet, raisonneur, mécontent, examinateur, indocile comme si l'on savait réellement quelque chose. De manière que le gouvernement, avec ses efforts et ses dépenses énormes, ne sera parvenu qu'à créer des *mauvais sujets* dans tous les sens de l'expression.

Il suit de tout cela qu'au lieu d'étendre le cercle des connaissances en Russie, il faut le restreindre pour l'avantage même de la science; ce qui est directement contraire à cette rage encyclopédique qui est une des grandes maladies du moment; mais l'importance du sujet exige que j'en fasse le sujet d'une lettre particulière.

Je suis, etc.

Le comte Joseph DE MAISTRE.

DEUXIÈME LETTRE.

Saint-Pétersbourg, 11 (23) juin 1810.

Monsieur le comte,

Bossuet avait grandement raison : *Il n'y a rien de meilleur que ce qui est éprouvé.* Permettez donc que j'aie l'honneur de mettre sous vos yeux un tableau très-abrégé de l'éducation ancienne, telle qu'on tâche maintenant, par tous les moyens possibles, de la ressusciter en France avec les modifications nécessaires. Ce tableau me conduira tout naturellement à l'examen du plan que vous avez bien voulu me communiquer.

Le cours scolastique entier se divisait en sept classes et durait sept ans.

1° *La cinquième.* On y enseignait les éléments de la langue latine, et la jeunesse s'exerçait à de petites compositions; elle expliquait des auteurs faciles. Chaque leçon était prescrite la veille; chaque écolier, lorsque le professeur lui disait, par exemple : *N..., récitez*

la leçon des Églogues de Virgile, était obligé de prendre son livre, de lire le texte phrase par phrase et de le traduire en rendant compte de chaque expression. Il y avait des récompenses et de grands encouragements pour ceux qui apprenaient le texte par cœur, mais ce n'était point un devoir. Quant à la morale et à la religion, on apprenait par cœur le catéchisme du diocèse, qui était expliqué en classe.

2° *La quatrième*. Même marche que dans la précédente, mais des auteurs plus difficiles et plus nombreux.

3° *La troisième*. C'est ce qu'on appelait en latin *suprema grammatica* (la suprême ou la haute grammaire), parce que c'était dans cette classe qu'on était censé acquérir une connaissance parfaite de la langue latine, sous le rapport grammatical; en sorte qu'après ce troisième cours il ne devait plus être question que d'élégance. On expliquait les auteurs les plus difficiles. Je passe, pour abréger, sur d'autres détails, quoique très-essentiels.

4° *Les humanités*. Là commençait, comme je l'ai dit, le règne de l'élégance. Il y avait même des traités exprès qui enseignaient ce qu'il y a de plus fin et de plus exquis dans la langue latine. On apprenait une rhétorique latine pleine des plus beaux morceaux tirés des auteurs classiques, ce qui formait un magasin précieux dans ces jeunes têtes, qui n'oubliaient plus ce qu'on leur avait appris à cet âge.

Les jeunes gens commençant d'ailleurs à pouvoir voler de leurs propres ailes, on les faisait composer, ou *amplifier*, comme on le disait alors, méthode, pour le dire en passant, dont l'auteur du mémoire que vous m'avez fait lire me paraît n'avoir aucune idée, lorsqu'il

dit que *rien n'accoutume plus la jeunesse à une vaine et fausse éloquence.*

Il oublie apparemment que tous les orateurs du seizième et du dix-septième siècle ont *amplifié* de cette manière, et que l'éloquence s'est éteinte précisément à l'époque où l'on a changé le système d'éducation.

Le professeur choisissait un sujet tiré tantôt de la religion, tantôt de la morale, ou même de la fable, et le proposait à ses élèves. Il disait, par exemple : *Midas obtint des dieux la grâce que tout ce qu'il toucherait se changeât en or : amplifiez, Messieurs, les inconvénients de cette folle demande.* Tout jeune homme les voyait bien en masse, mais chacun y mettait le degré d'imagination dont il était pourvu, et il s'accoutumait à voir un objet sous toutes les faces possibles.

Toutes ces *amplifications* étant faites et mises sous les yeux du professeur, il montrait à ses disciples avec quelle grâce et quelle fécondité Ovide a traité ce sujet, et c'était une nouvelle leçon.

Quoi qu'en dise l'auteur du mémoire, il n'y a pas d'autre moyen d'exercer la jeunesse à la composition et à l'éloquence. Lorsqu'on dit, pour dépriser un ouvrage : *C'est une amplification de collége,* cela signifie seulement qu'un homme formé et un auteur à prétention ne doit point écrire comme un écolier, mais il n'en résulte nullement que l'écolier ait tort d'écrire comme on écrit à son âge.

Pardon, Monsieur le comte, de cette petite digression, je me hâte de rentrer dans la route.

5° *La rhétorique*. Cette classe était proprement une répétition de l'autre, mais sur un plan beaucoup plus étendu. C'est dans cette classe seulement que l'on com-

mençait à s'exercer dans la langue du pays, parce qu'on pensait universellement qu'il fallait étudier l'antique avant de se mêler de peindre ou de sculpter.

A la fin de cette cinquième année, l'éducation littéraire était censée finie.

6° *La logique*. On passait donc à cette sixième classe, où l'on enseignait les règles du raisonnement, le mécanisme des syllogismes et son application. On dictait dans la même année un traité de morale et un autre de métaphysique, qui ne présentaient aucun danger, vu qu'ils ne formaient, à proprement parler, qu'une espèce de théologie laïque entièrement conforme aux dogmes chrétiens.

7° *La physique*. Le mot seul dit ce qu'on y enseignait. Depuis qu'elle était devenue entièrement mathématique, cette classe était un peu faible pour ceux qui n'avaient aucune teinture des mathématiques; il y avait pour ce genre de connaissances un professeur particulier; mais personne n'était forcé de le suivre, tant on craignait en tout de passer les bornes de la modération.

Alors le jeune homme était mûr pour les universités composées de ce qu'on appelait les *arts*, c'est-à-dire les belles-lettres et la philosophie (qu'il était permis d'apprendre dans les colléges de province). La médecine et le droit, c'est ce qu'on appelait les QUATRE FACULTÉS, et le cours, pour chacune de ces trois dernières, était de cinq ans. Voilà donc douze années de la vie consacrées à des études épineuses, dont cinq pour la seule éducation littéraire et deux pour les éléments de philosophie morale et physique.

Observez, Monsieur le comte, la sagesse de nos anciens. Tout le monde (j'entends dans les classes distin-

guées) devant savoir bien penser, bien parler et bien écrire, ils avaient borné à ces trois points l'éducation générale. Ensuite chacun prenait son parti et s'adonnait spécialement à la science particulière dont il avait besoin. Jamais ils n'avaient rêvé qu'il fallût savoir la chimie pour être évêque, ou les mathématiques pour être avocat. La première éducation ne passa jamais les bornes que je viens d'indiquer. Ainsi furent élevés Copernic, Kepler, Galilée, Descartes, Newton, Leibnitz, les Bernouilli, Fénelon, Bossuet et mille autres, ce qui prouve bien que cette manière *n'était propre qu'à gâter et à rétrécir l'esprit*, comme disent les discoureurs de ce siècle.

Je n'ai pu me dispenser de ce préliminaire (que j'ai abrégé autant qu'il m'a été possible) pour me procurer un point de comparaison sur lequel je puisse asseoir un jugement motivé, au sujet du projet en question.

Voyons d'abord quelle est, dans une matière où le temps fait tout, la proportion entre les sciences embrassées par le plan et le temps qu'il y destine.

Le cours est de six ans, divisé en deux cours particuliers, dont l'un renfermera les humanités et l'autre les sciences exactes. Mais par le détail et par les tableaux on voit qu'il n'en est rien, et que les humanités marchent de front avec les sciences exactes pendant le cours entier, depuis les éléments jusqu'au plus haut degré qu'on s'est proposé d'atteindre.

Mais enfin, voyons, d'après les tableaux, l'énumération des sciences renfermées dans le plan.

Langues latine, grecque, esclavone, française et allemande. Lecture des auteurs principaux dans ces différentes langues, et analyse des plus beaux morceaux de

leurs ouvrages. — Lecture analysée d'Homère et de Démosthènes, de Virgile et de Cicéron.

Histoire universelle, histoire de Russie, histoire sainte, histoire ecclésiastique, tableau philosophique de l'histoire générale; géographie, chronologie.

Géométrie, algèbre, mathématiques pures, mathématiques appliquées, mathématiques transcendantes, calcul infinitésimal, géographie mathématique; histoire naturelle; physique; introduction à la connaissance des corps célestes. — Chimie. — Géographie physique du globe. — Exposition systématique des sciences physiques, — Et des différentes théories sur l'origine du monde et ses révolutions.

Logique, théorie et pratique. — Histoire de la philosophie, courte exposition du système des connaissances humaines, idéologie, psychologie, cosmologie.

Exposition du système des sciences morales. — Notions sur les droits et les obligations suivant leurs rapports avec le droit public, le droit civil et le droit des gens. — Droit civil russe.

Éthique ou science des mœurs.

Archéologie et numismatique.

Instruction sur la religion. — Lecture du Nouveau Testament.

Introduction à l'*esthétique* (mot inventé par les Allemands), ou la science du beau dans les arts.

Histoire de l'art chez les anciens et les modernes, d'après Winckelmann et autres.

Devoirs de l'homme et du citoyen. — Notions sur l'organisation des sociétés. Notions *fondamentales des différents droits.*

Gymnastique, danse, natation, etc.

On a peine à se persuader que ce plan ait été écrit et présenté sérieusement. Quoi! toutes les nations de l'Europe ont consacré sept ans à l'étude de la langue latine, des classiques écrits dans cette langue et à quelques éléments de philosophie : l'étude était constante, la discipline sévère, et cependant c'était un proverbe parmi nous qu'*au collége* on pouvait seulement *apprendre à apprendre.*

Et l'on ose présenter à une nation neuve, dont les inclinations ne sont pas encore bien déterminées vers les sciences, un plan qui réunit des objets dont un seul occuperait le temps du cours entier!

On promet au gouvernement, on promet à des parents trompés que des jeunes gens entrés au lycée, sachant lire et écrire, résoudront, au bout de trois ans, les problèmes du deuxième ou troisième degré et qu'ils entendront les sections coniques! qu'au bout des six ans ils auront pénétré les mathématiques transcendantes ou le calcul de l'infini, et qu'ils seront en état de faire une lecture raisonnée de Virgile et de Cicéron, d'Homère et de Démosthènes!

Certainement, celui qui écrit ceci n'aime pas critiquer; il est, au contraire, persuadé qu'il faut louer et encourager tout ce qui n'est pas absolument sans mérite; mais, dans ce cas, la modération n'est pas permise. Il est impossible de lire de sang-froid un tel plan; et tout homme instruit qui l'aura parcouru légèrement ne manquera pas de s'écrier que les jeunes Russes sont des anges, ou que leurs instituteurs ont perdu l'esprit.

Il est douteux que les élèves de ce lycée puissent connaître bien clairement, à la fin des cours, les noms et

les objets réels des sciences détaillées dans cet indiscret catalogue. Il n'y a pas de méthode plus sûre pour dégoûter à jamais de la science une malheureuse jeunesse dont la tête se trouvera embarrassée, et pour ainsi dire obstruée par cet amas immense de connaissances indigestes, ou, ce qui est pire encore, pour la remplir de tous les vices que la demi-science entraîne toujours après elle, sans les compenser par le moindre avantage.

Vous ne pouvez donc, Monsieur le comte, rendre un service plus essentiel à votre souverain et à votre pays qu'en faisant d'abord main-basse sur ce tas extravagant de sciences accumulées par un homme qui n'a pas su, ou n'a pas voulu distinguer les connaissances qui conviennent à tout le monde, de ces sciences spéciales qui ne sont nécessaires qu'à certaines professions. Retranchez sans balancer :

1° L'*histoire naturelle*. Cette science ressemble à la poésie. Elle illustre ceux qui la poussent au dernier degré et ridiculise les autres. Quand vos enfants auront assemblé quelques papillons et quelques coquillages, ils se croiront des Linnés. Rien de plus inutile d'ailleurs et de plus aisé à se procurer que cette science au point où elle convient à un homme du monde : il suffit de feuilleter le premier dictionnaire.

2° *L'histoire*. Jamais l'histoire n'est entrée, comme objet d'enseignement et qui exige un professeur, dans aucun système d'éducation publique. Il y a eu quelquefois des chaires spéciales d'histoire confiées à des hommes supérieurs qui *raisonnaient sur l'histoire* plutôt qu'ils n'apprenaient l'histoire. Mais c'était un enseignement libre,

ouvert seulement à celui qui en avait fantaisie. L'histoire est dans les livres. Celui qui la veut savoir n'a qu'à lire.

Faites seulement ordonner qu'une certaine heure de la journée (celle des repas, par exemple, comme dans nos maisons religieuses) sera invariablement consacrée à la lecture d'un cours d'histoire complet (Rollin, par exemple, et Crévier, car on n'a rien fait de mieux); un élève qui mangera avant ou après les autres sera alternativement chargé de cette lecture. Il faut prendre garde aux livres d'histoire, car nul genre de littérature peut-être n'est plus infecté. On propose, dans le tableau, l'*examen philosophique de l'histoire, d'après Bossuet et Ferrand.* Mais Bossuet, Monsieur le comte, ressemble à Ferrand comme un aigle ressemble à une taupe. Ferrand est plein d'erreurs, et, depuis l'époque de Charlemagne, il est aveugle.

3° *La chimie.* Est-il nécessaire d'observer que cette vaste science est absolument déplacée dans un enseignement général? A quoi sert-elle pour le ministre, pour le magistrat, pour le militaire, pour le marin, pour le négociant, etc...?

4° *L'astronomie.* Autre inutilité. Il y aurait lieu d'être très-content si les élèves, au sortir du lycée, entendaient bien la théorie de l'almanach et se trouvaient en état d'en rendre compte.

5° *Esthétique, science de l'art chez les anciens, archéologie, numismatique.* Tout cela me paraissant une plaisanterie, je le propose en masse pour être retranché, sans entrer dans aucun détail.

6° *Exposition systématique des sciences physiques*

et des différentes théories sur l'origine du monde et sur ses différentes révolutions.

Ici il y a superfluité et danger. La Genèse suffit pour savoir comment le monde a commencé. Sous prétexte d'expliquer les *différentes théories* sur son origine, on remplira ces jeunes têtes de toutes les cosmogonies modernes. On a déjà imprimé ici, *avec permission de la censure*, une brochure (elle est entre les mains de celui qui écrit) où l'on dit que *l'homme n'est, ainsi que sa demeure, que le résultat d'une simple fermentation.* Ce poison de France et d'Allemagne vous environne, il pénètre de tous côtés; ne lui présentez pas au moins de nouveaux passages ouverts de votre propre main.

7° *Exposition du système des connaissances humaines, idéologie, psychologie*, etc.

L'idéologie française est une introduction au matérialisme. Les Anglais l'ont appelée, fort à propos, le *sensualisme*. Mais quand on s'en tiendrait strictement aux idées déjà fort dangereuses en elles-mêmes de Locke et de Condillac, sans aller plus loin, pourquoi affronter ce danger, et pourquoi cette métaphysique inutile? Il n'y a pas ici des inspecteurs-nés de la morale publique, des évêques appartenant aux premières familles de l'État, voyant tout, entendant tout et consultés sur tout, qui, sur le moindre soupçon, se feraient présenter les cahiers du lycée et les dénonceraient au gouvernement. Il y aurait ici beaucoup de mal de fait, avant qu'on se fût aperçu ou soucié d'y mettre ordre.

8° *Notions philosophiques des droits et des obligations; rapports de l'homme en société et obligations qui en résultent. Connaissance des différents droits.*

La première jeunesse ne doit savoir que trois choses

sur l'*organisation sociale :* 1° que Dieu a créé l'homme pour la société, ce qui est prouvé par le fait; 2° que l'état de société rend le gouvernement nécessaire; 3° que chacun doit obéissance, fidélité et dévouement jusqu'à la mort à celui sous lequel il est né.

Personne n'ignore de quels funestes principes les novateurs de France et d'Allemagne ont rempli leurs livres de politique théorique. On ne saurait faire de plus grande imprudence que celle de remuer ce bourbier. Qu'on laisse au moins mûrir l'homme avant de l'initier à ces doctrines qui sont dangereuses, même lorsqu'elles sont exposées par des hommes sages.

9° *Langue grecque.* Croyez-en, Monsieur le comte, les hommes laborieux qui ont cultivé cette langue si belle et si difficile : il n'y a pas un jeune homme en Russie, né dans la classe distinguée, qui n'aimât mieux faire trois campagnes et assister à six batailles rangées, que d'apprendre par cœur les seules conjugaisons grecques. Le relâchement général de la discipline moderne avait déjà chassé le grec de l'enseignement commun, parce que réellement les jeunes gens élevés dans ce que nous appelions *mollesse* ne suffisaient plus à ce travail ajouté à celui du latin; mais ces mêmes jeunes gens étaient des *trappistes* en comparaison des vôtres. Les six ans du lycée ne suffiraient pas pour leur apprendre très-médiocrement le grec, sans s'occuper d'aucun autre objet. On ne leur apprendra rien, parce qu'on veut leur apprendre tout.

Voilà les objets principaux qu'il faudrait retrancher sans balancer. Je sais fort bien que les meilleures intentions sont trop souvent impuissantes, et qu'elles doivent se plier jusqu'à un certain point aux préjugés courants.

Mais il faut toujours marquer le point où il serait bon d'arriver. L'homme d'État s'en approche ensuite autant que les circonstances le lui permettent.

Mais je n'aurais rien fait, Monsieur le comte, si je n'avais mis sous vos yeux deux questions préliminaires sur lesquelles il faut avant tout prendre son parti. Un gouvernement paternel, porté vers une institution qu'il croit utile, est fort sujet à ne pas s'interroger lui-même sur ces sortes de questions, sur lesquelles il faut cependant qu'il se décide, sous peine de voir toutes ses vues trompées.

Voici la première question : Sa Majesté Impériale veut-elle ou ne veut-elle pas une éducation classique dans ses États?

Si l'on se décide pour la négative, il faut bannir de l'éducation les langues savantes, qui prendraient presque tout le temps. Si l'on embrasse l'affirmative, il faut mettre le latin en première ligne, et l'accompagner seulement de l'étude des mathématiques (belle et précieuse science), avec quelques lectures suivies de géographie et d'histoire. En voilà plus qu'il ne faut pour occuper tout le temps. Mais il ne faut pas se faire illusion; il faut, au contraire, se décider irrévocablement sur le *oui* ou sur le *non*, et ne pas s'imaginer surtout qu'on puisse apprendre les langues savantes autrement que par les méthodes anciennes. On évitera, dit le plan, les *règles arides ;* au contraire, jamais on ne saura ces langues autrement que par ces règles, par la composition et par l'étude des modèles qu'il faut apprendre par cœur. Le plan recommande, à la place des règles, la *méthode analytique* (mot qui n'a point de sens); mais je puis vous assurer, Monsieur le comte, avec la certitude que peu-

veut donner l'étude et l'expérience, je puis vous assurer sur mon honneur que jamais la *méthode analytique* (qui est la méthode des traductions interlinéaires), que jamais, dis-je, cette méthode n'apprendra une langue morte. Encore une fois, veut-on ou ne veut-on pas savoir? Dans ce premier cas, il n'y a qu'une bonne méthode : 1° étude de la grammaire apprise par cœur, et divisée en leçons tout le long du cours; 2° traductions alternatives, par le moyen des dictionnaires, de la langue qu'on veut apprendre dans celle qu'on sait, et de celle qu'on sait dans celle qu'on veut apprendre; traduction, et surtout *étude par cœur*, des modèles écrits dans cette langue.

Si l'on s'y prend autrement, jamais on ne saura rien. J'engage volontiers ma parole d'honneur sur ce point, bien sûr de n'être pas démenti par l'expérience.

Seconde question, et la plus importante.

Comment se propose-t-on d'accorder le système des études avec l'état militaire, qui est et qui doit être le premier et le plus nombreux dans toutes les monarchies?

Le projet n'admet pas les jeunes gens au-dessous de dix ans, ni au-dessus de quinze. Prenons un terme moyen, entre douze et treize. Le jeune homme qui aura terminé son cours courra sa dix-neuvième année, et l'on peut assurer qu'une éducation soignée et surtout *classique* ne peut être achevée, c'est-à-dire, dans un autre sens, *commencée* qu'à cette époque, et même un peu plus tard.

Or, voici le grand point : les jeunes gens qui se seront consacrés dès l'âge de douze ou quinze ans à l'état militaire auront acquis des grades, dans ce même inter-

valle de temps, de manière que le père de famille qui aura voulu préparer à l'empereur de bons et utiles sujets, en livrant ses enfants à de longues et pénibles études, en sera puni au pied de la lettre, et la tranquille ignorance prendra le pas sur la science, en se moquant d'elle.

Donc, tout père de famille doit, en qualité de bon père, détourner ses enfants de toute instruction classique, de peur de nuire à leur fortune et à leur considération.

Donc, tous les efforts que le gouvernement pourra faire, en Russie, pour l'instruction des classes distinguées, seront parfaitement vains, à moins qu'il ne fixe un âge avant lequel personne ne puisse être reçu dans l'état militaire, et que cet âge ne soit assez avancé pour que tout père de famille puisse terminer en paix l'éducation littéraire de ses enfants, sans la moindre crainte de nuire à leur avancement.

Et il faut que cette époque (qui ne saurait être placée au-dessous de dix-huit ans) le soit d'une manière si invariable, que ce soit pour ainsi dire une loi fondamentale, et qu'aucune considération imaginable ne puisse y déroger.

Ce n'est pas tout. Supposons qu'un jeune homme ait de la figure, de l'adresse, un nom, du courage et de l'honneur, mais nulle disposition pour les sciences, Sa Majesté Impériale le privera-t-elle de l'honneur de la servir parce qu'il n'entend ni la littérature ni l'algèbre? C'est sur quoi il faut encore prendre son parti d'une manière claire et décidée.

Tout homme qui connaîtra la Russie ne balancera pas

à croire que cette exclusion est impossible; je crois même qu'elle serait impolitique dans tous les pays.

Mais si l'ignorant est reçu, tous seront maîtres de dire qu'*ils n'ont point de talent pour les sciences*, et tout l'édifice croulera.

Il faut donc trois choses : 1° Que nul ne puisse entrer dans l'état militaire avant... ans;

2° Qu'à cet âge, tout le monde puisse être admis;

3° Que ceux qui ont étudié dans les lycées ou les universités aient un avantage qu'on fixera comme on le jugera à propos.

Voilà les véritables difficultés. Si l'on s'étourdit sur elles, au lieu de les aborder franchement, soyez persuadé, Monsieur le comte, que les plus grands efforts n'aboutiront qu'à fatiguer le gouvernement, à contrister les pères de famille russes et à divertir les étrangers aux dépens des entrepreneurs téméraires qui auront ainsi compromis, d'une manière ridicule, les bonnes intentions du gouvernement.

Dans une lettre qui suivra celle-ci, j'aurai l'honneur d'ajouter quelques idées sur l'éducation commune, considérée sous le rapport de la morale.

Je suis, etc.

Le comte Joseph DE MAISTRE.

TROISIÈME LETTRE.

Saint-Pétersbourg, 13 (25) juin 1810.

Monsieur le comte,

Il faut, sans doute, dans toutes les entreprises, se garder de tendre à une perfection chimérique; mais on doit se garder également d'un excès encore plus dangereux, celui de ne pas ambitionner de toutes nos forces la perfection qui dépend de nous. Parce qu'un lycée n'est pas un couvent, il ne s'ensuit pas qu'il doive être une maison suspecte ou même visiblement corrompue, où le père de famille n'ose point envoyer ses enfants.

Tout a été dit sur le danger des nombreuses réunions de jeunes gens. Le vice est de sa nature si contagieux qu'on doit trembler sur les conséquences de ces rassemblements, où il n'y a pas une seule mauvaise pensée qui ne se communique, pas une mauvaise action qui ne soit connue, pas un mauvais livre qui ne passe de main en main, etc.

On a bien lieu de s'étonner, en lisant le projet du lycée, de n'y voir aucune précaution contre les inconvénients inévitables des éducations communes. La chose cependant en valait la peine. On y parle bien de l'examen des jeunes gens, mais pas du tout de celui des professeurs, qui serait le plus essentiel. Quelles qualités exigera-t-on d'eux ? Quelles preuves feront-ils de mœurs et de probité? S'ils sont mariés, habiteront-ils dans les lycées avec leurs femmes, leurs filles et leurs femmes de chambre? etc., etc.

Avant la grande secousse qui a changé la face de l'Europe, il y avait dans les États catholiques six ordres religieux, chargés, en vertu de leur institut, de l'éducation de la jeunesse : les Jésuites, les Barnabites, les Bénédictins, les Oratoriens, les Scolopis (les écoles pies d'Italie, *scuole pie*) et les Joséphistes. Tous ces hommes étant dévoués à un célibat austère, non-seulement les femmes n'approchaient jamais des pensionnats qui leur étaient confiés, mais tout tendait à écarter de leur jeune population toute idée dangereuse et dissipante.

Le jour, les élèves n'étaient jamais seuls. Le travail même se faisait dans une salle de réunion, sous les yeux des supérieurs; et la loi stricte du silence donnait tous les avantages de la solitude séparés de ses inconvénients (1).

La nuit, les élèves dormaient chacun dans une chambre séparée, pour éviter toute espèce de communication, et chaque porte vitrée, ou à claire-voie, ouvrait sur un dortoir commun, éclairé aux deux extrémités. Un homme de confiance s'y promenait jusqu'à l'heure du lever et veillait cette jeunesse comme on veille un malade.

Vous trouverez encore, Monsieur le comte, ces mêmes précautions dans le pensionnat tenu dans cette capitale par les RR. PP. Jésuites.

De ces écoles sortaient chaque année (pour s'en tenir aux avantages physiques) des tempéraments robustes et des santés inaltérables; car retarder un jeune homme, c'est le sauver.

(1) Je relèverai ici en passant une distraction de l'auteur du plan. Au chap. VI[e], il met au nombre des corrections la *clôture isolée sans aucun moyen d'occupation*. Il n'est pas possible de se tromper plus visiblement et plus dangereusement. Le jeune homme ne doit jamais habiter seul avec son imagination, et la plus mauvaise compagnie pour lui, c'est lui-même.

Dans les pays protestants, où l'on n'avait pas le même avantage, les États en ont souffert visiblement. Les plaintes contre les universités d'Allemagne ont retenti dans toute l'Europe; mais comme chacun a ses préjugés, et que vous êtes très-fort en droit, Monsieur le comte, de vous défier des miens, permettez que je vous cite sur ce point un témoin irréprochable : c'est un Allemand réformé, grand philosophe moderne, grand entrepreneur d'éducations et grand admirateur des idées nouvelles.

« Toutes nos universités d'Allemagne, dit-il, même « les meilleures, ont besoin de grandes réformes sur le « chapitre des mœurs... Les meilleures même sont *un « gouffre où se perdent sans retour l'innocence, la « santé et le bonheur futur d'une foule de jeunes gens,* « et d'où sortent des êtres ruinés de corps et d'âme, « plus à charge qu'utiles à la société... Puissent ces pages « être un préservatif pour les jeunes gens! puissent-ils « lire sur la porte de nos universités l'inscription sui- « vante : JEUNE HOMME, C'EST ICI QUE BEAUCOUP DE TES « PAREILS PERDIRENT LE BONHEUR AVEC LEUR INNOCENCE (1) ! »

Et en Angleterre, ce pays si bien gouverné et conduit surtout par un esprit public tel qu'il en a peu existé dans le monde, des scélérats n'ont-ils pas poussé l'audace jusqu'à établir dans les ténèbres une société formelle *pour la corruption de la jeunesse*? Et n'a-t-elle pas dirigé ses manœuvres infernales sur ces réunions de jeunes gens, où elle faisait pénétrer les livres les plus infâmes ?

A la vérité, le puissant esprit public qui règne dans

(1) Campe, *Recueil de Voyages pour l'instruction de la jeunesse*; tome II, in-12, p. 129; 1797.

ce pays a tiré parti de cet attentat en établissant une société publique *pour la conservation des mœurs et l'extirpation du vice*. L'horrible association a été découverte, dénoncée et dissoute; les tribunaux en ont pris connaissance; quelques coupables même ont été punis par la prison et par le pilori (1). Mais le complot n'a pas moins existé et ne montre pas moins l'extrême danger de ces réunions, lorsqu'elles ne sont pas défendues par des moyens extraordinaires.

Permettez, Monsieur le comte, que je mette encore sous vos yeux deux autorités du plus grand poids.

Les fondateurs des deux fameuses universités anglaises d'Oxford et de Cambridge avaient établi comme condition nécessaire, de la part des professeurs, l'état célibataire. Dans le courant du siècle dernier, on attaqua cette institution dans la Chambre des communes, et il faut avouer qu'on avait beau jeu.

« Elle tenait uniquement à la superstition romaine « et ne devait pas durer plus qu'elle. Le mariage est un « état honorable permis aux ministres de l'Évangile et « même aux évêques de l'Église anglicane. La loi du « célibat aurait privé les universités anglaises de New- « ton et de Whiston, s'ils avaient été mariés, etc., etc. » Enfin, il y avait mille raisons à dire; mais lorsque l'affaire fut portée à la Chambre des pairs, le chancelier se leva et dit : « Mylords, si vous étiez capables d'adopter « le bill qu'on vous propose, vous ne mériteriez pas « qu'aucun Anglais dépensât un schelling pour son pays.

(1) Voir l'*Anti-Jacobin* du mois de novembre 1782, n° 52, p. 184, où l'on trouvera les détails de cette inconcevable entreprise et l'analyse de l'ouvrage de M. Bowle, intitulé : *Toughts on the general election*, etc., qui traite le même sujet.

« Les fondateurs ont proposé le célibat comme condition « indispensable ; ils avaient leurs raisons. Il fallait y pen-« ser alors ; l'État accepta leurs dons : personne n'a le « droit d'en changer les conditions. »

La proposition n'obtint pas une seule voix. Aussi, l'un des coryphées de l'impiété moderne s'est plaint *de ce que la discipline primitive des universités anglaises ait été adaptée à l'éducation des prêtres et des moines, et que l'administration soit encore entre les mains du clergé, classe d'hommes dont les manières ne se rapprochent pas de celles du monde actuel* (c'est grand dommage !) ET DONT LA VRAIE LUMIÈRE DE LA PHILOSOPHIE A SEULEMENT ÉBLOUI LES YEUX. (Mémoires de Gibbon, chap. 5.)

Voilà pourquoi, sans doute, les Anglais, qui sont tous, sans exception, élevés dans ces universités, ont l'esprit si étroit et si peu propre aux sciences !!!

L'autre exemple n'est pas moins frappant ; c'est celui de la France. Une phalange d'enragés ayant détruit tout ce qui existait, il a fallu tout reconstruire, et surtout le grand édifice de l'éducation publique. Or, en dépit de toutes les théories modernes, le bon sens et l'expérience ont ramené la loi du célibat (1). Je ne crois pas cependant que le souverain qui vient de la sanctionner ait jamais fait preuve de superstition et de vieux préjugés.

Les nations sont infaillibles lorsqu'elles sont d'accord. Pourquoi les plus illustres et les plus anciennement savantes se sont-elles accordées à confier l'éducation de

(1) On sait que, par un article du décret constitutif de l'Université, Napoléon astreignait les professeurs au célibat.

la jeunesse à des célibataires ? On dira : *C'est l'influence sacerdotale.* Rien n'est plus faux. Car partout où les prêtres sont mariés on leur a refusé cette même confiance. Ce n'est donc point le sacerdoce seul, c'est le célibat qui l'a déterminée; et c'est une double démonstration à laquelle il n'y a rien à répondre.

Je ne prétends pas du tout, Monsieur le comte, changer les idées d'une nation et proposer des choses impraticables; mais je pose les principes et je cite les exemples. Ce sera ensuite aux hommes d'État qui connaissent les hommes et les choses, de prendre les précautions qu'ils jugeront convenables pour approcher du but comme ils pourront et autant qu'ils pourront.

Je me borne à vous assurer que, si l'on ne prend pas des mesures les plus sérieuses pour s'assurer de la moralité des professeurs, pour exclure les mauvais livres, et pour rendre impossible dans les lycées toute communication extérieure, ces maisons ne tarderont pas à être diffamées dans l'opinion comme des écoles de corruption et de mauvaises mœurs.

Je crois devoir ajouter ici quelques réflexions qui ont échappé à ma plume, dans les lettres précédentes, sur les châtiments et les récompenses.

Le plan propose des prix et des récompenses *chaque quatre mois* pour les élèves qui se seront le plus distingués. C'est trop, sans le moindre doute. *Les prix n'ont point de prix*, s'ils ne sont pas attendus. Qu'on en donne donc davantage, si l'on veut, mais qu'on ne les donne qu'à la fin de l'année, en public, avec une très-grande modération quant au nombre; car si chacun a le sien, ce ne sera plus qu'une farce ridicule.

Qu'il y ait, après les examens, une cérémonie où le

public soit admis, et que les prix soient distribués par la main d'un grand personnage de l'État. Qu'on y lise publiquement la liste des élèves, dans l'ordre où ils ont été avancés d'une classe à l'autre. Voilà tout à la fois la récompense et le châtiment le plus juste et le plus naturel. Chacun s'entend nommer : les parents l'entendent de même. La justice est faite.

Dans la plupart des grandes villes de France, les premiers de chaque classe étaient présentés solennellement à la fin du cours annuel aux premières dignités du lieu. On les conduisait chez le gouverneur de la province, chez le premier président, etc. Rien, ce me semble, ne s'opposerait ici à l'adoption d'un pareil usage.

On pourrait encore tirer grand parti des *croix* qui étaient en usage parmi nous. La Russie attache un grand prix aux décorations extérieures : ce sentiment est naturel et raisonnable ; on peut en tirer grand parti.

Qu'il y ait, par exemple, deux ou trois *croix*, et qu'on les accorde chaque quinze jours, ou chaque mois, aux trois élèves qui se seront distingués durant cet intervalle par une conduite plus régulière, une étude plus assidue et des compositions plus marquantes. A la fin du terme, elles seront toutes déposées sur la table du professeur pour un nouveau concours. Ceux qui ont vu cette institution se rappellent encore les palpitations qui précédaient chaque distribution.

On donnerait à ces croix une forme nationale, comme celle de la croix de Sainte-Anne ou de Saint-Wladimir; elles seront de simple métal (or ou argent), pour éviter toute équivoque ; et porteront la devise *Lycée impérial* ou toute autre. Le jeune homme qui en serait décoré ne la porterait pas seulement dans la maison d'institution,

mais chez ses parents, lorsqu'il aurait la permission de les voir, et en public même, si quelque fête ou spectacle solennel les y appelait.

A la fin du cours, les trois premiers nommés dans la liste et honorés du prix conserveraient cette distinction jusqu'au renouvellement du cours suivant.

Je suis fort trompé si ces décorations ne produisent pas de grands efforts et de grands succès.

Je désire de tout mon cœur, Monsieur le comte, que ces réflexions soient de votre goût. Je vous les présente sans prétention, bien persuadé que les circonstances s'opposent aux meilleures vues, et que l'homme d'État doit transiger avec elles. La proposition est à moi, mais le choix est à vous : il me suffit de n'avoir rien proposé d'idéal et d'avoir constamment marché appuyé sur l'expérience et le consentement universel des nations.

Je suis, etc.

Le comte Joseph DE MAISTRE.

QUATRIÈME LETTRE.

26 juin 1810.

Monsieur le comte,

Une de ces bizarreries qui distinguent le dix-huitième siècle ayant fixé en Russie un ordre fameux, exclu des pays catholiques, où il était particulièrement dévoué à l'éducation de la jeunesse, je croirais n'avoir rempli qu'à demi la tâche que je me suis imposée, si dans une

suite de lettres où j'ai eu l'honneur de vous entretenir de l'éducation publique, je n'en consacrais pas une ou deux à vous parler des Jésuites.

On peut dire de cet ordre, en ne se rapportant qu'à votre pays : *Beaucoup en ont parlé, mais peu l'ont bien connu.* Quoique je fasse profession de lui être fort attaché, il me semble cependant que je puis éviter l'ombre même de la crainte d'être trompé par mon attachement, et suspect à votre sagacité, car il y a un moyen infaillible de juger un ordre comme un particulier : *c'est de remarquer par qui il est aimé et par qui il est haï*, et ce moyen est celui dont je vais me servir.

En observant ici que cet ordre peut s'honorer de dix-sept approbations du saint-siége et de celle d'un concile général, je ne ferais peut-être pas autant d'effet que si j'écrivais dans un pays catholique. Partout cependant une telle approbation vaut quelque chose ; mais je veux particulièrement chercher des témoignages qui ne puissent être suspects d'aucune manière.

Le siècle qui vient de finir a proclamé Bacon le *restaurateur des sciences*, mais lui-même accordait expressément ce titre à l'ordre des Jésuites. C'est lui qui a dit : « L'éducation de la jeunesse, cette noble partie de « la discipline antique, a été ranimée de nos jours et « comme rappelée de l'exil par les Jésuites, dont l'habi- « leté et les talents sont tels, qu'en pensant à eux je me « ressouviens de ce qui fut dit jadis au Persan Pharna- « baze par le roi grec Agésilas. — *Étant ce que vous « êtes, que n'êtes-vous des nôtres!* »

Il ajoute : « Pour arriver à un bon système d'éduca- « tion, le chemin serait court ; il suffit de dire : *Consul-*

« *tez les écoles des Jésuites*, jamais on n'a inventé « rien de mieux (1). »

Grotius, autre protestant fameux, dit que « les Jésuites exerçaient une grande puissance sur l'opinion, à cause de la sainteté de leur vie et du parfait désintéressement avec lequel ils instruisaient la jeunesse dans les sciences et dans la religion (2). »

Henri IV, à peine monté sur le trône, se hâta de les rétablir et choisit une direction parmi eux.

Richelieu a écrit, dans son testament, *qu'il ne connaissait rien de plus parfait que l'institut de cette Société, et que tous les souverains pourraient en faire leur étude et leur instruction.*

Descartes, élevé par eux, n'en parlait jamais qu'avec estime (3).

On sait de quelle confiance les honora Louis XIV, et quel rôle ils jouèrent dans ce siècle fameux. Le duc de Saint-Simon, ennemi personnel des Jésuites, avoue cependant, dans le chapitre qu'il a fait sur eux dans ses Mémoires, qu'*ils avaient un extrême talent pour former les jeunes gens à la probité et à l'amour des sciences.*

(1) *Quæ nobilissima pars priscæ disciplinæ revocata est aliquatenus, quasi postliminio, in Jesuitarum collegiis, quorum quum intueor industriam solertiamque tam in doctrina excolenda quam in moribus efformandis, illud occurrit Agesilai de Pharnabazo : Talis quum sis utinam, noster esses !...*

Ad pædagogiam quod attinet brevissimum foret dictu, « Consule scholas Jesuitarum, » nihil enim quod in usu venit his melius. (Baco., de Augm. scient., lib. I, vers. init., et lib. VI, id.)

(2) Grotii Ann. belg., p. 194, cité dans le livre allemand intitulé : *Der Triumph der Philosophie im achtzehntem jahrhundert ; Germantown*, in-8°, tome I, p. 412.

(3) Malebranche, *Rech. de la vérité*, liv. III, c. 6, n° 4.

Or, tout est contenu dans ces deux points, car lorsque l'homme est honnête et savant, que lui manque-t-il?

Le grand Condé fit profession toute sa vie d'une sincère amitié pour eux, et il leur fit en mourant le présent le plus honorable : il leur légua *son cœur et son fils* (1).

Frédéric II est encore un témoin irréprochable sur cet article. En sa qualité de philosophe et d'ennemi déclaré du christianisme, il ne dédaigna pas de faire *chorus* avec la secte, et il écrivait à Voltaire, au moment de la suppression des Jésuites : « *Nous venons de remporter un grand avantage* (2). »

Mais lorsqu'il fut question de les détruire dans ses propres États, alors le souverain éclipsa le philosophe. Il ne dit plus, *Nous;* il écrivait au contraire : *Je ne connais pas de meilleurs prêtres.* Il disait à ce même Voltaire : *Réconciliez-vous avec un ordre qui a porté, et qui, le siècle passé, a fourni à la France des hommes du plus grand génie.* — Il ajoutait : *Ganganelli me laisse nos chers Jésuites. J'en conserverai la précieuse graine pour en fournir à ceux qui voudraient cultiver chez eux cette plante si rare* (3).

Enfin, il fallut lui faire, de Paris, une violence formelle pour obtenir de lui qu'il publiât la bulle de suppression dans ses États.

Catherine II, esprit élevé et plein d'idées souveraines, suivit cet exemple et le surpassa.

Paul Ier, que personne n'accusera de n'avoir pas

(1) V. l'oraison funèbre de ce prince par le P. Bourdaloue.

(2) Le roi de Prusse à Voltaire; Œuvres de ce dernier, t. LXXXVI, édit. de Kehl, p. 248.

(3) Le roi de Prusse à Voltaire; Œuvres de ce dernier, t. LXXXVI, 18 novembre 1777, p. 286.

connu ses droits, persista dans les mêmes vues, sans que jamais les suggestions les plus habiles aient pu lui donner de l'ombrage contre les Jésuites.

Les Jésuites, dit le général Dumouriez, *avaient le grand art d'élever l'âme de leurs disciples par l'amour-propre, et d'inspirer le courage, le désintéressement et le sacrifice de soi-même* (1). Ce n'est pas peu, comme on voit.

Mais rien n'est aussi curieux que le témoignage de La Lande. Il ne tarissait pas sur l'éloge des Jésuites; il reprochait à leurs ennemis *d'avoir détruit une société qui présentait la plus étonnante réunion qu'on ait jamais vue des sciences et de la vertu.* Il ajoute : *Carvalho (Pombal) et Choiseul ont détruit le plus bel ouvrage des hommes, dont aucun établissement sublunaire n'approchera jamais, l'objet éternel de mon admiration, de ma reconnaissance et de mes regrets.* Il finit par dire *qu'il avait eu jadis l'envie d'entrer dans cet ordre, et qu'il regrettait toujours de n'avoir pas suivi une vocation qu'il devait à l'innocence et au goût de l'étude* (2).

Si l'on ajoute à ces témoignages si désintéressés celui de tant d'hommes éminents en sainteté et en science, tels que saint François de Sales, Fénelon, etc., etc., qui ont particulièrement aimé et chéri cet ordre; si l'on

(1) Mémoires du général Dumouriez; Hambourg, 1795, t. I, p. 15. Cet homme, alors plein d'idées philosophiques et révolutionnaires, ajoute à l'éloge que lui arrache la vérité ces mots, *par l'amour-propre*. Il faut bien lui passer cette petite consolation.

(2) Voyez la lettre de La Lande, dans le *Journal des Débats*, 15 pluviôse an VIII (3 février 1799), et le livre cité à la page 334 : *Der Triumph*, etc., t. I, p. 460.

Ces témoignages, de la part d'un homme qui s'était déclaré *officiellement* chef des athées, sont ce qu'on peut imaginer de plus curieux.

se rappelle que le clergé de France, assemblé en 1762, disait au roi Louis XV : « *Sire, défendez les Jésuites comme vous défendriez l'Église catholique !* » il semble que rien ne manque à cette société pour lui concilier l'estime et la confiance d'un gouvernement étranger même à cette Église.

On peut cependant ajouter à cette recommandation en citant ceux qui ont honoré les Jésuites de leur haine ; car l'on ne trouvera pas un ennemi de l'Église et de l'État, un seul révolutionnaire, un seul illuminé, en un mot, un seul ennemi du système européen qui ne le soit aussi de ces religieux.

Calvin écrivait à son ami Bèze, il y a trois siècles : *Quant aux Jésuites, qui s'opposent particulièrement à nous, il faut les tuer, ou si cela ne peut se faire commodément, il faut les chasser, ou au moins les accabler à force de mensonges et de calomnies.*

Dès lors, rien n'a changé. L'un des plus fameux disciples de Calvin, d'autant plus dangereux qu'il était masqué, disait dans le siècle suivant :

« *Il n'y a rien de plus essentiel que de ruiner le crédit des Jésuites ; en les ruinant on ruine Rome, et si Rome est perdue, la religion se réforme d'elle-même* (1). »

Et, de nos jours, Rabaud de Saint-Étienne, ministre protestant, et l'un des membres les plus fanatiques de l'assemblée qui a bouleversé la France et ensuite le monde, a rendu, sur cet article, un témoignage non moins curieux. En parcourant les causes qui amenèrent et facilitèrent cette funeste révolution, il compte parmi

(1) Lettre de Fra Paolo Sarpi (qu'on a si justement nommé *catholique en gros et protestant en détail*), du 5 juillet 1619, citée dans sa vie écrite par Le Courrayer, et placée à la tête de la traduction du concile de Trente.

les plus décisives, la destruction des Jésuites. Il dit : *Les ennemis les plus violents et les plus habiles de la liberté d'écrire, les Jésuites, avaient disparu, et personne depuis n'osa déployer le même despotisme et la même persévérance* (1).

Tous les observateurs, au reste, demeurent d'accord que la révolution de l'Europe, qu'on appelle encore *Révolution française*, était impossible sans la destruction préliminaire des Jésuites.

Cet éloge est grand, sans doute, et cependant on peut y ajouter encore, puisque l'auteur protestant d'une histoire ecclésiastique, écrite de nos jours, avec tous les préjugés de sa secte, avoue expressément que, *si les Jésuites avaient existé avant l'époque de la Réforme, jamais le protestantisme n'aurait pu s'établir, et que, s'ils n'avaient paru, cette révolution serait devenue universelle* (2).

Tout homme d'État qui réfléchira attentivement sur ces témoignages choisis entre mille, sera convaincu que les novateurs qui travaillent presque à visage découvert pour renverser ce qui reste d'ordre et de bonheur en Europe n'ont pas d'ennemis plus courageux, plus intelligents et plus précieux pour l'État que les Jésuites, et que, pour mettre un frein aux opinions qui ont ébranlé le monde, il n'a pas de meilleur moyen que de confier l'éducation de la jeunesse à cette société (3).

(1) *Précis historique de la Révolution française*, in-12, 1792; liv. I, p. 17.

(2) Wäre der orden der Jesuiten nicht gewesen, so würde die Kirchen-Reformation... keiner Wiederstand mehr gefunden haben. Hingegen, wäre er auch schon für der Reformation gewesen, so würde wohl keine Reformation erfolgt. (Allgemeine Geschichte der christlichen Kirche : von d. Heinr. Phil. cour. Henke, Professor der Theol. zu Helmstadt; Braunschweig, 1794, t. II, dritter Theil, p. 69.)

(3) M. de Maistre écrivait en 1810. Il pourrait aujourd'hui beaucoup ajouter à

Les révolutionnaires le sentent bien; aussi, pour se débarrasser de ces ennemis incommodes, ils s'y sont pris d'une manière qui n'a que trop souvent réussi. Ils ont tâché de les rendre suspects aux souverains, en les accusant de *se mêler des affaires politiques.*

Il est extrêmement important, Monsieur le comte, d'écarter ce piége, qui est tout à la fois *très-fin* et *très-fort;* j'aurai l'honneur de vous présenter à cet égard deux réponses également péremptoires.

1° J'emprunte la première de Frédéric II; car, dans la crainte d'avoir l'air de céder à des préjugés d'affection ou d'éducation, je tâche toujours de chercher mes autorités parmi des hommes au-dessus de tout soupçon, comme ayant été agités par des préjugés diamétralement contraires.

Je sais bien, disait donc ce fameux personnage, auquel il n'a manqué que d'avoir été élevé et dirigé par ces mêmes hommes, *je sais bien qu'ils ont cabalé et qu'ils se sont mêlés d'affaires; mais c'est la faute du gouvernement. Pourquoi l'a-t-il souffert? Je ne m'en prends pas au père le Tellier, mais à Louis XIV* (1).

Cette observation seule est péremptoire. S'il plaisait à un souverain de faire gouverner son royaume par les officiers de sa garde, il serait bien le maître. Les officiers seraient sans doute tenus d'obéir, et s'il leur arrivait de se laisser séduire par l'exercice de la puissance et d'en abuser quelquefois, il leur arriverait ce qui est

ces témoignages *inverses* en faveur des Jésuites. On comprend que les noms, les œuvres et les qualités des ennemis des Jésuites qui ont paru depuis quarante ans n'affaibliraient sa thèse ni dans son esprit ni dans l'esprit d'aucun homme sérieux et de bonne foi. (Note de *l'Univers.*)

(1) Frédéric II à Voltaire, dans la lettre citée plus haut, du 18 novembre. Œuvres de Voltaire, t. LXXX, p. 288.

arrivé, ce qui arrive, et ce qui arrivera à tous les hommes. Faudrait-il dire ensuite : *Les officiers de la garde ont cabalé, ils se sont mêlés d'affaires : il faut supprimer la garde?* Rien ne serait plus extravagant; car il faudrait prouver d'abord que d'autres auraient mieux fait, ce qui ne serait pas aisé, et ensuite on devrait dire comme Frédéric II : *C'est la faute du gouvernement. Pourquoi l'a-t-il souffert? Je ne m'en prends point aux officiers de la garde, mais au souverain.*

Les Jésuites sont engagés par leurs vœux à élever gratuitement la jeunesse dans la religion et dans les sciences, et à civiliser les nations sauvages sous le bon plaisir des deux puissances temporelle et spirituelle. Cette tâche est assez noble, et ils sont assez occupés dans ce monde. S'il plaît aux souverains de les tirer de leur solitude à certaines époques et de les consulter sur quelques objets, encore une fois les rois sont les maîtres, et les Jésuites doivent répondre de leur mieux à cette confiance, comme tous autres sujets qui seraient dans le même cas.

Les souverains pensent-ils, au contraire, qu'il y ait du danger à se servir, dans aucune occasion, du ministère et des connaissances de ces hommes habiles (ce qui serait encore assez difficile à prouver), il n'y a qu'à les laisser chez eux, à leurs fonctions ordinaires.

Voilà à quoi se réduit ce grand épouvantail des *Jésuites mêlés dans les affaires.*

Mais il y a une autre observation à faire, que vous trouverez peut-être, Monsieur le comte, encore plus importante et plus décisive que la précédente.

2° Deux sectes n'ont cessé d'agiter l'Europe depuis le seizième siècle : *les calvinistes, et leurs cousins les jan-*

sénistes (1), et les Jésuites leur ont résisté avec une force et une persévérance qui tiennent du prodige. Ces sectaires, toujours intriguant dans l'État et se mêlant à l'État pour le renverser, s'appelaient eux-mêmes *l'État*, et faisaient croire à l'État, ensorcelé par leurs manœuvres, qu'on l'attaquait en les attaquant. Je n'en veux pas d'autre preuve que le témoignage de ce même duc de Saint-Simon que j'ai cité plus haut, car j'aime toujours choisir mes témoignages parmi les ennemis les plus déclarés de la société.

Après l'éloge qu'il en fait très-justement et que j'ai cité, il ajoute qu'*ils se montraient trop passionnés contre les calvinistes et les jansénistes*. (Mémoires du duc de Saint-Simon, *ibid.*)

C'est reprocher au chien son aversion pour le loup. Ce n'est pas parce que les rois de France ont *trop cru* les Jésuites, c'est parce qu'ils ne les ont pas *assez crus* qu'ils ont perdu *le plus beau royaume après celui du ciel* (2). La destruction de cet ordre a livré l'ancienne France aux bêtes féroces qui l'ont dévorée. Fidèle à la maxime que j'ai adoptée de citer toujours le moins possible ce qu'on appelle aujourd'hui les *dévots*, c'est-à-dire tous les hommes sages, religieux et sujets fidèles, c'est encore Voltaire que j'appelle en témoignage sur ce point. La conscience est une espèce de torture qui extorque la vérité aux malfaiteurs. Vous ne serez pas fâché, Monsieur

(1) Les raisonneurs de jansénistes
Et leurs cousins les calvinistes, etc.

Voltaire, Œuvres, Deux-Ponts, 1791, in-12, t. XVI; Poésies mêlées, n° 185, p. 150.

(2) *Si quando te Deus ad suum regnum, quod solum tuo melius est, vocaverit*, etc. (Grotius, dans l'épître dédicatoire de son Traité du droit de la guerre et de la paix au roi de France Louis XIII.)

le comte, que je vous fasse lire les vers qui lui échappèrent à l'époque de la destruction des Jésuites. Les voici :

Les renards et les loups furent longtemps en guerre;
Nos moutons respiraient : nos bergers diligents
Ont chassé par arrêt les renards de nos champs.
Les loups vont désoler la terre;
Nos bergers semblent, entre nous,
Un peu d'accord avec les loups (1).

De la part d'un homme tel que Voltaire, c'est une injure modeste que celle de *renards*, et les Jésuites doivent remercier. Cette politesse, au reste, lui fait dire une absurdité palpable, car qui a jamais entendu dire que les renards se battent avec les loups ou qu'ils dévorent les moutons? Il aurait dit, sans doute, les *lions* ou les *tigres*, au lieu de *renards*, si sa conscience ne l'avait pas forcé de s'avouer à lui-même que l'État n'avait rien à craindre des Jésuites et que tout le danger venait de leurs ennemis.

Maintenant que les prétendus *bergers*, c'est-à-dire les parlements gangrenés de philosophisme et de jansénisme, en s'entendant avec les *loups*, c'est-à-dire avec les jansénistes *et leurs cousins*, ont fait le beau chef-d'œuvre que nous contemplons depuis vingt ans, tous les gens sensés doivent savoir à quoi s'en tenir.

Voilà, Monsieur le comte, comment les Jésuites *se sont mêlés de la politique*. C'est en criant aux souverains d'une voix infatigable et pendant trois siècles : « *Voilà le monstre! prenez garde à vous! Point de milieu! Il vous tuera, si vous ne le tuez ou si vous ne l'enchaînez.* »

(1) Œuvres de Voltaire, t. cité, n° 166, p. 150.

Et ne croyez pas même, Monsieur le comte, à cette persécution furieuse, exercée par les Jésuites contre leurs ennemis, sur la fin du règne de Louis XIV : à qui pourrions-nous croire sur ce point plus qu'à madame de Maintenon? Elle écrivait cependant au cardinal de Noailles, le 17 février 1701 : « Jamais les Jésuites n'ont *été plus faibles qu'ils ne le sont. Le Père de la Chaise n'ose parler; leurs meilleurs amis en ont pitié; ils n'ont de pouvoir que dans leur collége... Le bonhomme* (le père de la Chaise), *encore un coup, n'a aucun crédit* (1). »

Rien ne me serait plus aisé que de vous faire voir, l'histoire à la main, que les jansénistes influèrent bien plus que leurs adversaires dans les affaires publiques, et que plus d'une fois les gens sages eurent lieu de s'étonner de la douceur du gouvernement contre des sectaires aussi hardis et aussi obstinés.

Pour se former une idée nette du système que les Jésuites n'ont cessé de combattre, il faut considérer avant tout le calvinisme, car c'est de là que tout part. Laissons là Bellarmin, Bossuet et leurs adhérents; commençons par le ministre anglican Jean Jortin, homme très-distingué parmi les théologiens anglais :

« *Le calvinisme,* dit-il, *est un système religieux qui présente des créatures humaines sans liberté, des dogmes sans raison, une foi sans motifs, et un Dieu sans miséricorde* (2). »

A la suite de cette définition, qui ne pêche pas par

(1) V. l'*Histoire de Fénelon*, par M. de Beausset, t. III, liv. VI, p. 20.

(2) *A religious system consisting of human creatures without liberty, doctrines without sense, faith without reason, and a God without mercy.* (Jortin dans l'*Anti-Jacobin*, juillet 1803, n° 61, p. 231. Ce ministre écrivait vers le milieu du siècle dernier.)

l'obscurité, je vous citerai Voltaire (car c'est toujours mon héros) : « *Le calvinisme*, dit-il, *devait nécessairement enfanter des guerres civiles, et ébranler les fondements des États... Il fallait qu'un des deux partis pérît par l'autre... Partout où l'école du calvinisme dominera, les gouvernements seront renversés* (1). »

Je vous citerai un ministre génevois, qui écrivait, en 1797, sous le voile de l'anonyme (néanmoins assez transparent) : « *Oui, ce sont les réformateurs qui, en sonnant le tocsin sur le pape et sur Rome..., et en tournant les esprits des hommes vers la discussion des dogmes religieux, les ont préparés à discuter les principes de la souveraineté, et ont sapé de la même main le trône et l'autel* (2). »

Je vous citerai de très-estimables journalistes anglais qui écrivaient, il n'y a que sept ans : « *Le calvinisme est ce qu'on peut imaginer de plus absurde et de plus impie... Les dogmes de Calvin, envisagés dans leur vrai point de vue, présentent une masse si révoltante d'impiétés, de blasphèmes, de contradictions et de cruauté, qu'ils ne peuvent manquer d'inspirer l'horreur et le mépris à tout homme qui a conservé quelques sentiments de respect pour l'Être suprême, quelque mouvement de bienveillance pour ses semblables, quelques lueurs de raison et de sens commun* (3). »

Je vous citerai un professeur de théologie anglican qui disait, dans un sermon prêché en 1795 devant l'Université de Cambridge :

(1) *Siècle de Louis XIV*, chap. 33, et *Siècle de Louis XV*.

(2) *De la nécessité d'un culte religieux*, par M. *** (de Genève), in-8°, 1797. Conclusion.

(3) *Anti-Jacobin, review and magazine*. Mai 1803, n° 59, p. 4 et 18.

« *Je crains fort que les États protestants n'aient sur cet article plus de reproches à se faire qu'ils ne le croient peut-être ; car toutes les productions impies et la plupart des immorales qui ont servi si puissamment à produire l'apostasie de nos jours, ont été composées et imprimées dans des pays protestants* (1). »

Et je finirai par le détestable Condorcet, qui n'a pas fait difficulté d'avouer que le calvinisme ne fut en quelque sorte que la préface de la révolution politique, et que *les peuples, éclairés sur les usurpations des papes, devaient bientôt chercher à l'être sur les usurpations des rois* (2).

Après des citations aussi décisives et toutes demandées à nos ennemis, il me sera bien permis de vous faire entendre la voix du plus grand de nos théologiens, de l'homme du monde, peut-être, qui a su le plus de choses, le père Pétau :

« *Le caractère distinctif*, dit-il, *de cette secte née pour la ruine des rois et des États, est de haïr toute espèce de souveraineté* (3). »

Vous croirez peut-être, Monsieur le comte, que je sors de mon sujet, et qu'il ne s'agit nullement de juger cette secte ; mais je puis avoir l'honneur de vous assurer qu'au contraire il s'agit très-fort de cela, et même qu'*il ne s'agit que de cela.*

Le calvinisme, fils aîné de l'orgueil, a déclaré la

(1) *A sermon preached before the University of Cambridge, on the 3th of mai* 1795, *by John Mainwaring, prof ess.in divin.* (Dans le *Critic review*, août 1795, p. 400.)

(2) Condorcet, *Esquisse d'un tableau des progrès de l'esprit humain*, in-8°, p. 211.

(3) *Dion. Petavii dogm. theol.*, in-fol., Anvers, 1700 ; t. IV, *de Hierarchia*, p. 2.

guerre à toute souveraineté, et toutes les sectes sont filles du calvinisme. La plus dangereuse est le jansénisme, parce qu'elle se couvre du masque catholique. Les autres sont des ennemis déclarés qui montent à l'assaut ouvertement; celle-là est une partie de la garnison révoltée qui nous poignarde par derrière, tandis que nous combattons bravement sur le rempart. Mais, enfin, toutes sont sœurs, et toutes ont le même père. Il n'y a donc plus qu'une secte composée de toutes les autres amalgamées et fondues dans le calvinisme, car les différences de dogmes ont disparu. Toutes n'ont qu'un dogme, *c'est de n'avoir plus de dogmes*. Il n'y a rien de si connu que la réponse de Bayle au cardinal de Polignac : *Je suis protestant dans la force du terme, car je proteste contre toutes les vérités.* Voilà le *dogme* qui est devenu universel. Il fallait seulement ajouter : *Et contre toute autorité.* L'illuminisme d'Allemagne n'est pas autre chose que le *calvinisme conséquent*, c'est-à-dire débarrassé des dogmes qu'il avait conservés par caprice. En un mot, *il n'y a qu'une secte.* C'est ce qu'aucun homme d'État ne doit ignorer ni oublier. Cette secte, qui est tout à la fois une et plusieurs, environne la Russie, ou pour mieux dire, la pénètre de toute part, et l'attaque jusque dans ses racines les plus profondes. Elle n'a pas besoin, comme dans le seizième siècle, de monter en chaire, de lever des armées, et d'ameuter publiquement les peuples. Ses moyens de nos jours sont plus adroits : *elle réserve le bruit pour la fin.* Il ne lui faut aujourd'hui que l'oreille des enfants de tout âge et la patience des souverains. Elle a donc tout ce qu'elle désire. Déjà même elle a attaqué votre clergé, et le mal est plus grand peut-être qu'on ne le croit.

Dans un danger aussi pressant, rien n'est plus utile aux intérêts de Sa Majesté Impériale qu'une société d'hommes essentiellement ennemie de celle dont la Russie a tout à craindre, surtout dans l'éducation de la jeunesse. Je ne crois pas même qu'il fût possible de lui substituer avec avantage aucun autre préservatif; car nulle association, et surtout nulle association cachée, ne peut être facilement combattue que par une autre. Cette société est le chien de garde qu'il faut bien vous garder de congédier. Si vous ne voulez pas lui permettre de mordre les voleurs, c'est votre affaire; mais laissez-le rôder au moins autour de la maison, et vous éveiller lorsqu'il sera nécessaire, avant que vos portes soient crochetées, ou qu'on entre chez vous par les fenêtres.

Quel aveuglement, Monsieur le comte! quelle inconséquence de l'esprit humain! Depuis trois siècles, il existe une société principalement dévouée à l'instruction de la jeunesse; qui délivre l'État d'un poids épouvantable en lui épargnant les frais de l'éducation publique; qui offre la science à la jeunesse et ses travaux aux gouvernements, sans autre prix que la satisfaction d'avoir rempli ses devoirs; qui crie sans cesse aux peuples, mais surtout à cette jeunesse, si précieuse pour l'État:

La souveraineté ne vient point du peuple, ou si elle en vient primitivement, dès qu'il l'a cédée, il n'a plus droit de la reprendre (1). *Dieu lui-même en est l'auteur, et c'est à lui qu'on obéit dans la personne du souverain. Pour nulle raison on ne peut le juger, et pour*

(1) Suarez (Jésuite fameux, *en qui on entend toute l'école*, comme l'a dit Bossuet), *De leg.*, lib. III; *De lege humana et civili*, cap. IV, § 6, *et in defensione fidei catholicæ adversus anglicanæ sectæ errores*, lib. III, cap. 3.

nulle raison on ne peut lui désobéir, sauf le crime; et s'il commande un crime, il faut se laisser tuer; mais la personne du souverain est sacrée, et rien ne peut excuser une révolte.

Il serait inutile de parler de la religion. La société de Jésus tient sans doute avec ardeur à la sienne, qui est presque la vôtre pour le dogme; mais jamais on n'a accusé, ni même soupçonné les Jésuites de la plus légère indiscrétion contre les lois du pays, qu'ils vénèrent comme ils le doivent. Et l'on se défie de cette société, et l'on a peur qu'*elle se mêle de la politique!*

D'un autre côté, et depuis le même temps, il existe une société toute contraire, qui, par la bouche même de ses premiers patriarches et de ses membres les plus distingués, crie aussi sans relâche :

« De quelque manière que le prince soit revêtu de son « autorité, il la tient toujours *uniquement du peuple*, et « le peuple ne dépend *jamais* d'aucun homme mortel « qu'en vertu de son consentement (1).

« Tout pouvoir réside essentiellement dans le peuple; « et si le talent ou la science de quelques hommes ont « pu l'engager à leur confier un certain pouvoir *à temps*, « c'est au peuple qu'ils doivent rendre compte de l'exer- « cice de ce pouvoir (2).

« Il n'y a, et il ne peut y avoir aucune loi fondamen- « tale obligatoire pour le corps du peuple, pas même le « contrat social : il a droit de les abroger toutes; et si

(1) Noodt, *Du pouvoir des souverains*, dans le recueil de diverses pièces importantes traduites ou publiées par J. Barbeyrac (réfugié), t. I, p. 41.

(2) *Memoirs of the life of sir William Jones* (auteur du texte cité), *by lord Trignmouth*; London, 1806, in-4°, p. 200.

« même il veut se faire du mal, personne n'a droit de « l'en empêcher (1).

« Le peuple étant donc souverain, les gouvernants « ne sont que ses magistrats, et il peut changer le gou- « vernement quand il veut et parce qu'il veut (2).

« On peut donc excuser jusqu'à un certain point ceux « qui firent le procès à Charles I[er], et qui l'envoyèrent à « l'échafaud (3).

« Les princes sont communément les plus grands fous « et les plus fieffés coquins de la terre. On ne saurait en « attendre rien de bon. *Ils ne sont dans ce monde que « les bourreaux de Dieu, qui s'en sert pour nous châtier.* « Puisqu'on punit les voleurs par la prison, les meur- « triers par l'épée, les hérétiques par le feu, pourquoi « n'emploierions-nous pas les mêmes armes contre les « apôtres de la corruption... contre ces pustules de la « Sodome romaine? Pourquoi ne tremperions-nous pas « nos mains dans leur sang?... Il n'y a plus d'autre re- « mède à employer, que d'attaquer par la force l'empe- « reur, les rois et les princes (4).

« Être prince, et n'être pas un brigand, est une chose « presque impossible (5).

« Le meilleur gouvernement, le seul solide, est le

(1) Rousseau, *Contrat social*, liv. II, ch. 1, etc.

(2) Condorcet, esquisse citée, p. 243.

(3) *A Letter to a Nobleman containing considerations on the laws relatives to dissenters*, etc., *by a Layman*; London Cadell, 1790, in-8°. N. B. L'auteur est un homme d'État qui avait rempli de grandes places. (London Review, Juin 1790.)

(4) Luther, *Opp. lat.* in-fol.; t. II, fol. 181, 182, 69.

(5) *Principem esse, et non esse latronem, vix est possibile.* Proverbe du même Luther. Voy. *le Triomphe de la philosophie*, etc., t. I, p. 52.

« républicain. *Celui qui n'est pas représentatif n'est* « *qu'une tyrannie* (1).

« Cette doctrine politique est celle de tous nos doc- « teurs (2).

« Quant à la religion, c'est une question d'abord de « savoir s'il existe véritablement un auteur de tout ce « que nous voyons (3).

« L'ordre qui se montre dans l'univers, ou qu'on « croit y apercevoir, ne prouve point qu'il y ait un Dieu; « il en est de même du consentement de tous les hom- « mes, car *rien de ce qui est hors de nous n'est cer-* « *tain* (4).

« En tout cas, il n'y a pas moyen de prouver par la « raison qu'il n'y ait qu'un Dieu. L'unité de dessein ne « prouve rien, car elle pourrait fort bien être l'ouvrage « de PLUSIEURS DIEUX QUI SERAIENT D'ACCORD (5).

« D'ailleurs, cette unité prouverait tout au plus qu'il « n'y a qu'un Dieu dans le monde que nous voyons, mais « nullement qu'il n'y a pas d'autres mondes qui ont « aussi chacun leur Dieu (6).

(1) Kant, *Essai philosophique sur un projet de paix perpétuelle*, cité par Masson (*Mém. secrets sur la Russie*, t. III, p. 356).

(2) Il faut avouer que la plupart des auteurs de la religion réformée qui ont fait en Allemagne des systèmes de la science politique, ont suivi les principes de Buchanan, de Junius Brutus et de leurs semblables. (Leibnitz, *Pensées*, t. II, p. 431.)

(3) Discours de Kant à M. Karamsin. V. les voyages de ce dernier.

(4) C'est un des principaux dogmes de Kant.

(5) Discours *qui a remporté le prix* de l'Académie de Leyde sur la question de savoir *si l'on peut prouver* par la raison qu'il y a un Dieu et non plusieurs? par M. Wyttembach, Suisse réformé, professeur à Amsterdam; Luxembourg, 1780, 1 vol. in-8°. N. B. Le prix accordé à ce mémoire est extrêmement remarquable.

(6) Wyttembach, ibid. *Nihil aliud efficietur nisi hunc mundum ab unico*

« Toutes les Églises se sont trompées, même dans la « morale, même dans le dogme; ainsi l'on n'est obligé « d'en croire aucune; ainsi il n'y a d'autre règle que la « parole de Dieu (1).

« Mais cette parole, chacun l'interprète suivant sa « conscience, car chacun a droit, PAR LA LOI DE NATURE, « de décider par lui-même quel parti est le plus sûr dans « une chose aussi sérieuse... Si le souverain entreprend « de contraindre ou de gêner ses sujets sur ce point, ils « ont droit de lui résister les armes à la main, comme ils « auraient celui de défendre leur vie, leurs biens et « leurs libertés contre un tyran (2).

« Ce n'est pas qu'il ne soit utile d'avoir des confessions « de foi, *pour le repos et la tranquillité publique*, et « *pour maintenir la paix extérieure;* mais dans le fond, « ce ne sont point des professions de foi proprement di- « tes; car toute profession de foi n'est bonne que pour « le moment où on l'écrit (*sui temporis symbolum*), et « chaque article de foi peut être changé suivant le temps « et les circonstances (3). »

Et l'on n'a pas la moindre peur de ces dogmes, Monsieur le comte! et l'on ne se défie nullement de ceux qui les professent! et l'on ne soupçonne pas seulement qu'ils puissent *se mêler de politique!* et on leur confie sans balancer l'éducation de la jeunesse, c'est-à-dire la plus importante fonction de l'État, et l'espérance de la

pendere et effectum esse Deo, non illud etiam non posse plures esse deos quorum quisque suum mundum habeat.

(1) *Confession de foi de l'Église anglicane*, imprimée partout.

(2) Barbeyrac dans ses notes sur le *Traité des droits de la nature et des gens* de Puffendorf, liv. VIII, chap. 8, § 5, note 7.

(3) Melanchthon. *Epict. selectæ a Peucero ed.*, Ep. II ad Lutherum, p. 3, 4; *Luthers altenb. werke*, t. VI, p. 1226. *Forma concordiæ*, p. 571, 651.

patrie! et sur leur compte il n'y a pas la moindre alarme! et le gouvernement ordonne que, dans l'institut destiné à fournir des professeurs à l'État, *la métaphysique sera enseignée suivant la méthode de Kant* (1)! et pour attirer des instituteurs très-légitimement soupçonnés, et même convaincus, de professer ses maximes, l'État est prêt à faire les plus grands sacrifices! Il jette l'argent à flots; il en a pour eux; il en a pour leurs femmes et leurs enfants; il en a pour leurs besoins; il en a pour leurs plaisirs! — En vérité, je doute que, dans l'histoire universelle, il y ait un autre exemple d'un tel aveuglement.

Et qu'on ne vienne point nous dire que ces dogmes sont surannés. Ils sont, au contraire, plus vivants et plus actifs que jamais. Au seizième siècle, ils étaient enfants, et quelques pages du catéchisme sauvées de l'incendie leur en imposaient encore; aujourd'hui ils sont *adultes*, et n'ont plus de frein d'aucune espèce. *Cette épouvantable secte*, *qui s'appelle légion*, n'a donc jamais été plus à craindre que dans ce moment, *surtout à cause de ses alliances*.

Cherchez donc aussi des *alliances* de votre côté, Monsieur le comte; le bon parti en a grand besoin, et j'ose vous assurer que le mauvais génie qui vous attaque n'a pas d'ennemis plus terribles pour lui et plus rassurants pour nous que l'illustre compagnie dont j'ai voulu vous entretenir dans ces pages consacrées bien moins à ses intérêts qu'à ceux de votre patrie, où la reconnaissance et l'attachement m'ont en quelque sorte naturalisé.

(1) V. le règlement de l'Institut pédagogique, dans le Journal de l'instruction publique (en Russie), n° 9, § 66.

Il me reste, Monsieur le comte, à vous dévoiler en détail le nouveau moyen que des hommes non moins adroits que pervers mettent en œuvre, sans relâche, pour étouffer un enseignement qu'ils regardent comme le dernier obstacle à leurs projets dans ce pays. Ce sera le sujet d'une dernière lettre.

Je suis, etc.

Le comte Joseph DE MAISTRE.

CINQUIÈME LETTRE.

Saint-Pétersbourg, 30 (18) juillet 1810.

Monsieur le comte,

Il me semble que, dans ma dernière lettre, j'ai eu l'honneur de mettre sous vos yeux un portrait assez ressemblant de la nouvelle secte, et qu'elle ne saurait récuser les couleurs dont je me suis servi, puisque c'est à elle-même que je les ai demandées. Les Jésuites étant ses ennemis naturels, irréconciliables et infatigables, il n'est pas étonnant qu'il y ait eu entre elle et eux un combat à mort, qu'elle a cru terminé définitivement en 1773; mais lorsqu'elle croyait entonner en paix le chant du triomphe, la raison élevée de Catherine II causa un déplaisir mortel aux *Frères*, en naturalisant chez elle un ordre fameux, que les aveugles puissances catholiques venaient d'immoler, pour être elles-mêmes immolées le lendemain par ces mêmes hommes qui leur avaient dé-

noncé les Jésuites *comme des ennemis de la puissance souveraine.*

Cet aveuglement de la souveraineté paraîtrait impossible, si nous n'en avions pas été les infortunés témoins.

Mais puisque les Jésuites existent encore en Russie, et qu'en général le bon sens national est pour eux, vous pouvez bien penser, Monsieur le comte, que la secte a dirigé toutes ses machines vers ce point du globe où ses ennemis ne cessent de la combattre par leur seule existence. Il est bien essentiel de la suivre dans ses manœuvres ténébreuses, car sa dextérité a toujours égalé sa malice.

Les attaques directes n'ayant pas réussi auprès de Catherine II et de son fils, il a fallu venir aux voies indirectes. Le bon génie de la Russie en a repoussé une : c'est la confiscation générale des biens ecclésiastiques, dont le contre-coup infaillible aurait donné la victoire au mauvais principe. Il en restait une seconde qui ne leur a jamais manqué. Si le gouvernement russe la repousse, il s'élèvera au-dessus de tous les autres qui ont donné dans le piége.

Pour renverser la souveraineté ou pour lui nuire, la secte s'est toujours servie de la souveraineté même ; elle l'a effrayée pour la perdre ; elle l'a traitée comme l'oiseleur traite les oiseaux qu'il chasse vers ses filets en les épouvantant, tandis que, pour lui échapper, il leur aurait suffi de ne pas s'effrayer et de demeurer à leur place.

Comme la proposition directe de détruire les Jésuites ou leur enseignement choquerait la justice du souverain, on tâche d'arriver au but *en tournant* : on dit que l'*in-*

térêt de l'État (voici le piége) exige l'unité de l'enseignement, et l'on propose de soumettre les Jésuites à l'Université de Wilna, ce qui équivaudrait pleinement à un ukase de suppression.

Si l'on proposait tout le contraire, c'est-à-dire de soumettre les Universités à l'inspection et au contrôle des Jésuites, il y aurait au moins, dans cette proposition, une apparence de justice. On pourrait dire que des établissements naissants, qui n'ont pu faire encore aucune preuve, et qui ne sont guère connus que par la défiance qu'ils inspirent, pourraient être soumis prudemment à une société connue par trois siècles de brillants succès, et qui a élevé presque tous les grands hommes qui ont vécu en Europe pendant cette longue époque.

Mais soumettre les Jésuites aux Universités, c'est prendre un enfant à l'alphabet pour apprendre l'éloquence à un orateur consommé.

Les Jésuites, dit-on, *veulent faire un État dans l'État!* Quelle absurdité, Monsieur le comte! Et cependant c'est avec ce sophisme toujours ancien et toujours nouveau qu'on alarme l'autorité pour la tromper et pour la perdre.

Il serait aisé, en premier lieu, de rétorquer l'argument contre l'Université. C'est elle, en effet, qui veut établir *un État dans l'État*, puisqu'elle prétend faire de l'enseignement public et de l'éducation nationale un monopole formel dont personne ne pourra se mêler qu'elle.

Mais, indépendamment de cette considération, qui est décisive, et sur laquelle je reviendrai tout à l'heure, il y a bien d'autres choses à répondre en faveur des Jésuites. Ne dirait-on pas, à entendre parler certaines

personnes, que ces Pères sont des espèces de francs-maçons qui célèbrent, portes fermées, des mystères inconnus? L'enseignement, chez eux, n'est-il pas public? Le plan des études, le titre des livres qu'ils enseignent, et jusqu'à la distribution des heures, ne sont-ils pas connus par l'impression. Les exercices où les élèves rendent compte de leurs études ne sont-ils pas soumis à l'examen et à la critique de tout le monde?

Où est donc cet *État dans l'État?* Autant vaudrait dire qu'un régiment veut faire *un État dans l'État* parce qu'il ne veut dépendre que de son colonel, et qu'il se tiendrait humilié, par exemple, et même insulté, si on le soumettait à l'inspection et au contrôle d'un colonel étranger. Il ne s'enferme point dans son quartier pour faire l'exercice, il le fait sur la place publique. S'il manœuvre mal, les inspecteurs généraux et l'empereur même le verront et y mettront ordre; mais que, sous prétexte d'unité, on prive ce régiment (que je suppose fameux et irréprochable depuis trois siècles) du droit de se régler lui-même, et qu'on le soumette avec tous ses chefs à un capitaine de milices bourgeoises qui n'a jamais tiré l'épée, c'est une idée qui serait excessivement risible si les suites ne devaient pas en être extrêmement funestes.

Voilà cependant, Monsieur le comte, à quoi se réduit ce burlesque épouvantail de l'*État dans l'État!* Personne n'ignore que nulle société, nulle agrégation d'hommes ne peut subsister si elle n'est soumise à une discipline forte et intérieure. Placer le régulateur hors d'elle-même, c'est la dissoudre irrévocablement. Les Jésuites ne réclament donc simplement que le droit fondamental de toute société légitime.

Le cardinal de Richelieu, qui aimait les Jésuites et les protégea, a écrit dans son testament qu'*il ne connaissait rien de plus parfait que l'institut de cette société, et que tous les souverains pourraient en faire leur étude et leur instruction.* On ne croira pas apparemment que ce puissant génie ne savait pas ce que c'était que l'autorité et *un État dans l'État.*

Un État dans l'État est un État caché à l'État ou indépendant de l'État : les Jésuites, comme toutes les autres sociétés légitimes, et même plus que les autres, sont sous la main du souverain : il n'a qu'à la laisser tomber pour les anéantir. Alors même, Monsieur le comte, ils prieraient pour lui et se défendraient toute espèce de murmure et de critique contre le gouvernement, comme ils ont fait en France, comme ils ont fait à Rome, comme ils ont fait au Paraguay, où leur conduite a si fort trompé leurs ennemis, en un mot, comme ils feront partout.

Je crois l'accusation de l'*État dans l'État* suffisamment réfutée, et même ridiculisée, ce qui est aussi quelque chose. Mais les novateurs, qui pensent à tout, se sont ménagé une réserve en cas de défaite, et cette réserve, la voici :

L'enseignement des Jésuites ne suffit plus à l'état actuel des sciences : ils tiennent aux anciennes méthodes, qui sont insuffisantes. Elles donnent trop à la littérature, et pas assez aux sciences.

Tout se réduit donc à un problème d'éducation qu'il s'agit de résoudre. Mais quel homme d'État osera, pour le résoudre, se séparer de l'expérience?

Je me représente les anciens et les nouveaux instituteurs sous l'emblème frappant de deux compagnies d'al-

chimistes dont l'une se vante de faire de l'argent, et en a fait réellement pendant trois siècles à la face de toute l'Europe, au point que toute notre vaisselle en vient en grande partie. L'autre bande arrive et dit qu'elle sait faire de l'or, que l'ancienne alchimie ne suffit pas au besoin de l'État; en conséquence elle demande d'être substituée à l'ancienne compagnie et d'être mise en possession des laboratoires, vases et ustensiles de sa rivale.

La réponse saute aux yeux : « Point de difficulté, Messieurs, *quand vous aurez fait de l'or;* mais c'est de quoi il s'agit; montrez-nous d'abord le culot au fond du creuset, après quoi vous demeurerez seuls en place; car il est bien certain que l'or vaut mieux que l'argent. »

Les Français, qui aiment les grandes entreprises, firent l'expérience en question en 1762. L'opération, après quelques années, a produit, au lieu d'or, une vapeur pestilentielle qui a suffoqué l'Europe; on sera plus heureux, sans doute, en Russie; je veux le croire, Monsieur le comte, mais cependant, allons doucement et regardons prudemment dans le creuset.

On a rempli les journaux de dissertations pour prouver qu'un seul théâtre dans une ville *a de grands inconvénients* et qu'il en faut plusieurs pour maintenir parmi les *salutaires* artistes une émulation infiniment utile au plaisir public. Serait-ce trop attendre de la sagesse du gouvernement qu'il daignât adopter, pour le perfectionnement du premier des arts, celui de former les hommes, ce même moyen dont on a cru devoir faire usage en certains pays pour maintenir et avancer même la perfection de l'art scénique !

Tout monopole est un mal, Monsieur le comte, *et la conscience universelle le sent si bien, que le mot de mo-*

nopole est une injure. Or, l'État établit volontairement un monopole, lorsqu'il accorde un privilége exclusif qui n'est que la *permission de mal faire en se faisant payer davantage*. Pourquoi donc votre sage gouvernement voudrait-il s'exposer à courir ce risque dans un ordre de choses si important? Lorsque les Jésuites se présentèrent jadis en France, l'Université de Paris ne manqua pas de s'opposer de toutes ses forces à leur établissement, en vertu de cette jalousie trop naturelle à notre espèce imparfaite. Mais le gouvernement se garda bien d'écouter l'Université, et encore plus de lui soumettre les Jésuites, ce qu'il aurait regardé comme un pas d'école des plus lourds; il maintint les deux établissements dans une parfaite indépendance respective. Il les protégea de front, et se procura ainsi deux institutions excellentes au lieu d'une mauvaise.

C'est précisément ce qu'il faut faire en Russie, et le gouvernement doit d'autant moins balancer qu'il ne s'agit (du moins extérieurement) d'aucune différence importante entre les deux systèmes. Les nouveaux instituteurs ne disent point qu'il faille négliger la religion, la philosophie morale, les langues savantes et la littérature. Les Jésuites, de leur côté, ne croient pas qu'il ne faille étudier ni la chimie, ni l'histoire naturelle, ni la botanique, etc. Les deux partis ne diffèrent que sur la coordination de ces différentes connaissances, sur leur importance respective et sur le temps le plus propre pour s'y livrer. Le gouvernement peut donc demeurer spectateur tranquille, sûr d'avoir tout à gagner et rien à perdre par l'émulation des deux systèmes.

Mais prenez-y bien garde, Monsieur le comte, et c'est ici que votre sage ministère peut être de la plus grande

utilité à votre patrie. Les duels d'opini... ressemblent quelquefois aux véritab... ticuliers. On s'étonne de voir de... chercher à se donner la mort p... presque jamais d'un mot, Mor... d'une haine profonde et de q... ils ne parlent point. Croyez... suites et leurs ardents ad... de chimie ou de botani... ...oit les haïssent point et dor... ...les sauver? peu. Il s'agit de que... ...mte, en mettant mais qu'on ne non... a inspirées le grand tiennent bien sur... ...ans votre patrie. Je tiens les ont suffisan... forts de la reconnaissance et

Une mesur... ...s d'autres moyens d'acquitter la serait de r... ..., et je suis sûr au moins de n'avoir comme il... ...ot qui ne m'ait été dicté par ma cons- privilég... ...n'estime heureux, Monsieur le comte, de Wilna... en même temps vous donner la preuve la moins et l'... ...voque de la profonde confiance que m'inspire votre ca...ractère, auquel personne ne rend un plus sincère hom- mage que moi.

Je suis, etc.

Le comte Joseph DE MAISTRE.

DU MORCEAU FINAL

DES

PÉTERSBOURG.

OMTE.

ces entretiens, nous ne devions plus
e par la mort, mes chers amis; et voilà
ovidence, en un clin d'œil, a de nouveau
ersé le monde : les devoirs changent avec les
apports politiques; vous, mon cher chevalier, vous êtes le premier appelé. Allez, allez encore sous les drapeaux de l'honneur montrer à vos maîtres d'honorables cicatrices, et leur offrir le sang qui vous reste; allez, avec le courage des martyrs, et sans autre espoir que celui qui les animait : car il ne faut pas se faire illusion, il n'y a plus dans le monde d'espoir pour la fidélité; dans les grandes révolutions, les victimes pures ne meurent pas toutes du premier coup; elles sont frappées deux fois : telle est votre destinée. Partez; j'entendrai votre sort, et le mien, qui doit ressembler au vôtre, ne vous sera pas inconnu.

Quoi! bientôt nous ne vous verrons plus, mon cher sénateur; voyez mes larmes; elles vous prouvent que jamais vous ne sortirez de ma mémoire. Les jours où l'écriture m'apprendra que vous existez, c'est-à-dire, que vous m'aimez, seront pour moi des jours de fête.

utilité à votre patrie. Les duels d'opinion entre les corps ressemblent quelquefois aux véritables duels entre particuliers. On s'étonne de voir deux hommes furieux chercher à se donner la mort *pour un mot*. Il ne s'agit presque jamais d'un mot, Monsieur le comte, il s'agit d'une haine profonde et de quelque chose de caché dont ils ne parlent point. Croyez, de même, qu'entre les Jésuites et leurs ardents adversaires il ne s'agit nullement de chimie ou de botanique, objets que les premiers ne haïssent point et dont les seconds s'embarrassent fort peu. Il s'agit de quelque chose de bien plus important, mais qu'on ne nomme point. — Que l'Église et l'Etat se tiennent bien sur leurs gardes. Assez d'hommes instruits les ont suffisamment avertis.

Une mesure infiniment sage, un véritable coup d'État serait de rendre aux Jésuites une académie à Polotsk, comme ils l'avaient à Wilna, en lui attribuant tous les priviléges des universités, et nommément de celle de Wilna. Les deux établissements marcheraient ensemble, et l'émulation entre eux pourrait s'élever jusqu'à l'antipathie, non-seulement sans inconvénient, mais avec un très-grand avantage pour l'État, qui n'a certainement aucune raison de se refuser à une expérience qui promet infiniment et qui ne lui coûtera rien; ceci surtout doit être remarqué.

En attendant, vous ne pouvez rendre un service plus essentiel à votre patrie que celui d'engager Sa Majesté Impériale à prononcer enfin l'indépendance absolue des Jésuites à l'égard de l'Université de Wilna. Jusqu'à l'époque de cette mesure, également commandée par la justice et par la politique, ils ont les mains à demi liées et ne seront jamais en paix. Sa Majesté Impériale doit

être parfaitement tranquille sur les suites de cette indépendance, et il serait bien à désirer que dans toutes les affaires elle eût la même sûreté. Elle a, en effet, une certitude parfaite de savoir dans très-peu de temps à quoi s'en tenir sans qu'il soit possible de la tromper, puisqu'elle a, de son côté, le seul conseiller de l'univers qu'il ne soit pas possible de tromper, *l'amour paternel.*

Que Sa Majesté Impériale laisse marcher de front pendant quelque temps les deux systèmes. Bientôt elle verra de quel côté penchent les pères de famille, et elle sera aussi sûre de connaître la vérité que si Dieu même la lui avait dite. Je ne sais si, sur ce point, il est possible de tromper *un père,* mais je sais bien qu'il est impossible d'en tromper plusieurs.

Le plus mauvais père même cherche toujours à donner le meilleur maître à son fils. Diderot fut surpris un jour faisant lire l'Évangile à sa fille : *Eh! que peut-on lui faire lire de mieux?* dit-il à son ami, qui lui témoignait sa surprise.

Espérons que l'excellent ministre auquel s'adressent ces pensées est destiné à dissiper en tout et en partie ces ténèbres qui voilent les vérités les plus palpables et les plus essentielles! Quel spectacle! Monsieur le comte : d'un côté, des religieux graves et savants qui, depuis quarante ans, n'ont fait et enseigné que le bien sous les yeux de la Russie entière, se rappelant sans cesse leurs devoirs envers l'État, se rappelant constamment leur serment russe et plaçant avant tout la langue russe, qu'ils mettent à côté de la langue latine, base de leur enseignement.

Et, de l'autre, une académie polonaise, dans l'ivresse

(naturelle et raisonnable, si l'on veut) de sa propre langue, attaque les Jésuites sur leur attachement à ses anciennes habitudes et veut leur arracher une grammaire qui la choque pour lui substituer la sienne.

Et le gouvernement russe, *dans ces circonstances*, balance entre les deux corps et penche même pour l'académie polonaise ! Quel est donc ce sortilége, Monsieur le comte, et par quelle inexplicable fatalité les gouvernements n'aiment-ils plus que ce qui doit les perdre, et ne haïssent-ils plus que ce qui peut les sauver?

J'ai achevé ma tâche, Monsieur le comte, en mettant sous vos yeux les réflexions que m'a inspirées le grand sujet de l'éducation publique dans votre patrie. Je tiens à elle par les liens les plus forts de la reconnaissance et de l'amitié. Je n'ai pas d'autres moyens d'acquitter la dette de mon cœur, et je suis sûr au moins de n'avoir pas écrit un mot qui ne m'ait été dicté par ma conscience. Je m'estime heureux, Monsieur le comte, de pouvoir en même temps vous donner la preuve la moins équivoque de la profonde confiance que m'inspire votre caractère, auquel personne ne rend un plus sincère hommage que moi.

Je suis, etc.

Le comte Joseph DE MAISTRE.

ESQUISSE DU MORCEAU FINAL

DES

SOIRÉES DE SAINT-PÉTERSBOURG.

LE COMTE.

En commençant ces entretiens, nous ne devions plus être séparés que par la mort, mes chers amis; et voilà que la Providence, en un clin d'œil, a de nouveau bouleversé le monde : les devoirs changent avec les rapports politiques; vous, mon cher chevalier, vous êtes le premier appelé. Allez, allez encore sous les drapeaux de l'honneur montrer à vos maîtres d'honorables cicatrices, et leur offrir le sang qui vous reste; allez, avec le courage des martyrs, et sans autre espoir que celui qui les animait : car il ne faut pas se faire illusion, il n'y a plus dans le monde d'espoir pour la fidélité; dans les grandes révolutions, les victimes pures ne meurent pas toutes du premier coup; elles sont frappées deux fois : telle est votre destinée. Partez; j'entendrai votre sort, et le mien, qui doit ressembler au vôtre, ne vous sera pas inconnu.

Quoi! bientôt nous ne vous verrons plus, mon cher sénateur; voyez mes larmes; elles vous prouvent que jamais vous ne sortirez de ma mémoire. Les jours où l'écriture m'apprendra que vous existez, c'est-à-dire, que vous m'aimez, seront pour moi des jours de fête.

Puissé-je vous en donner de pareils. — Jusqu'à mon dernier soupir je ne cesserai de me rappeler la Russie, et de faire des vœux pour elle. Naturalisé par la bienveillance que j'ai rencontrée au milieu de ses habitants, j'écoute volontiers la reconnaissance lorsqu'elle essaye de me prouver que je suis Russe. Votre bonheur ne cessera d'occuper ma pensée. — Qu'allez-vous devenir au milieu de l'ébranlement général des esprits, et comment s'allieront tant d'éléments divers qu'un court espace de temps a réunis chez vous? La foi aveugle, les cérémonies grossières, les doctrines philosophiques, l'illuminisme, l'esprit de liberté, l'obéissance passive, l'isbah et le palais, les raffinements du luxe et les rudesses de la sauvagerie, que deviendront tant d'éléments discordants mis en mouvement par ce goût de nouveauté qui forme peut-être le trait le plus saillant de votre caractère, et qui, vous élançant sans cesse vers des objets nouveaux, vous dégoûte de ce vous possédez? Vous n'habitez avec plaisir que la maison que vous venez d'acheter. Depuis les lois jusqu'aux rubans, tout est soumis à l'infatigable roue de vos changements. Cependant, contemplez les nations qui couvrent le globe; c'est le système contraire qui les a menées à l'illustration. Le tenace Anglais vous le prouve : ses souverains s'honorent encore de porter les titres qu'ils reçurent des papes, l'épée qu'ils tenaient de la même main marche encore devant eux le jour de leur sacre, de manière que dans l'avenir il n'y aura rien à changer. On lit dans leurs almanachs le nom du *confesseur de la cour*, tant il est difficile de la séparer de ses antiques institutions. Enfin, quel peuple la surpasse en force, en unité, en gloire nationale? Voulez-vous être grands autant que vous êtes

puissants, marchez sur ces exemples, contredisez sans cesse cet esprit de nouveauté et de changement, jusque dans les plus petites choses ; laissez pendre sur vos murs les tapisseries enfumées de vos aïeux ; chargez vos tables de leur pesante argenterie. Vous dites : « Mon « père est mort dans cette maison, il faut que je la « vende ! » Anathème sur ce sophisme de l'insensibilité ; dites au contraire : « Il y est mort, je ne puis plus la « vendre. » Placez sur la porte vos armes exprimées par le bronze, et que la dixième génération foule encore le seuil qui a vu passer la cendre des ancêtres. — Laissez là vos planches, vos clous et votre plâtre ignoble. Dieu vous a fait seigneurs du granit et du fer ; usez de ses dons, et ne bâtissez que pour l'éternité. On cherche les monuments chez vous : on dirait que vous ne les aimez pas. Peut-être direz-vous que vous êtes jeunes ; mais songez donc que les pyramides d'Égypte furent modernes. Si vous ne faites rien pour le temps, que peut-il faire pour vous ? Quant aux sciences, elles viendront si elles veulent : êtes-vous faits pour elles ? c'est ce qu'on verra. En tout cas, que vous importe ? Les Romains, si grands dans la littérature, n'entendaient rien aux sciences proprement dites ; cependant ils ont fait dans le monde une figure décente. Comme eux et comme toutes les nations du monde, vous commencez par la poésie ; votre belle langue se prête à tout ; laissez mûrir vos talents sans impatience, songez qu'il ne vous arrive que ce qui est arrivé à toutes les autres nations. Vos hommes de guerre et d'État, ceux qui vous ont fait ce que vous êtes, ont précédé chez vous comme ailleurs l'ère des sciences. — Gollitzin, véritable ministre russe d'un véritable empereur russe ; — Dolgorouky, qui savait apprivoiser le

lion sans l'avilir; — Strogonoff, qui poussa la Sibérie dans les bras de vos maîtres; — les Romanzoff, les Repnin, les Souvaroff, les Soltikoff, qui ont porté aux nues la gloire de vos armes, n'étaient d'aucune académie : il vaut mieux n'en point avoir que de les remplir d'étrangers. Votre temps, s'il doit venir, viendra naturellement et sans efforts. La flamme brûle dans toute l'Europe; si vous êtes combustibles, comment ne vous saisirait-elle pas? En attendant, la gloire romaine vous attend dans les lettres. Mes vœux ne sont rien, mon cher sénateur; mais tant que je foulerai cette malheureuse terre, je ne cesserai d'en former pour vous.

DISCOURS

Qui devait être prononcé dans l'Église catholique de Saint-Pétersbourg, à l'occasion du service divin célébré par le ministre de S. M. le roi de Sardaigne, au nom des sujets de ce prince, pour rendre grâce à Dieu de l'heureux retour de Sa Majesté dans ses États de terre ferme.

En l'année 1814, quelques ministres étrangers avaient fait chanter à Saint-Pétersbourg des *Te Deum* pour célébrer le rétablissement de leurs maîtres : il me vint en tête de rendre le même honneur à la restauration du souverain que j'avais l'honneur de représenter à cette époque auprès de la cour de Russie. Mais comme je ne pouvais lutter de magnificence avec ces ministres, j'imaginai de les effacer tous, en ajoutant aux cérémonies ecclésiastiques un sermon adapté aux circonstances et plein des idées qui m'agitaient dans ce moment. Je composai donc moi-même le sermon. Un abbé français, que la révolution avait porté depuis longtemps en Russie, voulut bien se charger de le prononcer. La cérémonie devait être annoncée au public par une inscription écrite en français, le latin étant à peu près inconnu à Saint-Pétersbourg. Tout était prêt, mon abbé avait appris le sermon par cœur, l'inscription était déjà esquissée chez le décorateur, lorsque nous reçûmes la nouvelle du traité de Paris et du partage de la Savoie, qui semblait placer les deux augustes beaux-frères dans une attitude à peu près hostile; je craignis de n'être pas approuvé, je me trouvais d'ailleurs après vingt ans d'exil et de souffrance un étranger au service de mon roi. A toutes ces considérations refroidissantes vint se joindre mon irrésolution naturelle, le courage m'abandonna et je renonçai à mon projet. Peut-être ce fut grand dommage ; peut-être le sermon prononcé devant la plus illustre compagnie et publié le lendemain suivant les arrangements que j'avais pris, aurait parcouru l'Europe en un clin d'œil. Je ne sais

ce qu'il vaut, car personne n'a droit de se juger soi-même : je sais seulement que je n'ai rien écrit de mieux, et que dans le texte surtout, comme dans les citations, je n'avais pas été peut-être entièrement malheureux.

Et complacuit eis in Alexandrum, *quia ipse fuerat eis princeps sermonum pacis.*

Et tous mirent leur confiance en *Alexandre*, parce qu'il fut le premier qui leur porta de véritables paroles de paix.

(*Ces paroles sont tirées du 1er livre des* MACHABÉES, *au chap.* XV, 47.)

1814.

MESSIEURS,

L'historien sacré, en nous transmettant un de ces faits entièrement étrangers aux grands intérêts des nations, ne semble-t-il pas, avoir caractérisé d'avance l'un des plus grands événements qui ait jamais illustré les annales du monde? Témoins nous-mêmes des merveilles de la puissance divine, *qui se joue dans l'univers*, on se demande si ce n'est point un songe? On s'écrie, frappé d'un étonnement religieux : *Comment a été brisée la verge du fort, le sceptre du superbe* (1)? Appelé par la cérémonie de ce jour à vous entretenir de ces grands objets, je ne puis mieux répondre aux intentions des sujets de l'un des plus illustres souverains de l'Europe, qu'en appelant d'abord la reconnaissance universelle sur son auguste ami, dont le bras, dirigé par la sagesse autant que par la vaillance, vient enfin de briser le sceptre de fer qui écrasait l'Europe, et en jetant ensuite un coup d'œil rapide sur les suites heureuses

(1) *Quomodo confracta est virga fortis, baculus gloriosus?* Jér. XLVIII, 17.

de la victoire immortelle que le genre humain a remportée sous les drapeaux de la Russie.

I.

Qui de nous, Messieurs, n'a pas contemplé avec une profonde et religieuse terreur, cette force invisible et mystérieuse qui, depuis plus de cinq lustres, a pu rendre inutiles tous les efforts de la puissance et de la sagesse humaines constamment déroutées par le génie révolutionnaire? Ce démon, qui s'appelait *Légion* comme celui de l'Évangile, élevait sa tête redoutable dans cette ville fameuse toujours destinée à remuer l'univers; mais ses millions de bras et sa funeste influence étaient partout: aujourd'hui même, après que le charme est rompu, on se demande, mais sans pouvoir se répondre, comment il avait pu naître! Chaque peuple, se défiant également et de ses propres forces et de la véritable intention des autres, demeurait spectateur passif de la destruction de son voisin, sans que l'épouvantable certitude de donner bientôt lui-même le spectacle qu'on lui donnait pût le tirer jamais de sa mortelle léthargie. *Quel est donc*, s'écriaient de concert tous les sages de l'univers, *quel est donc ce délire nouveau qui se condamne à périr de peur de périr, et par quel inconcevable enchantement préférez-vous la certitude de tomber seul et avec ignominie, à la juste espérance de vous sauver honorablement avec ceux qui courent le même danger que vous?* Vains discours! Inutiles représentations! La lumière la plus pure est inutile à l'aveugle, et l'aveuglement qui nous poussait vers l'abîme partait de trop haut pour céder aux simples leçons de la raison. Ce

ce qu'il vaut, car personne n'a droit de se juger
sais seulement que je n'ai rien écrit de mieux, et
surtout, comme dans les citations, je n'avais
entièrement malheureux.

SUR LE RETOUR DU ROI DE SARDAIGNE.

Et complacuit
eis princeps
Et tous mir
qu'il fut le
roles de pr
(Ces

MESSIEURS,

L'historien sacré, n'a pas contemplé avec une
faits entièrement ét celle force invisible et
tions, ne semble de cinq lustres, a pu rendre
l'un des plus gra puissance et de la sagesse la servi-
les annales du par le génie révolu- être sujet, il de-
veilles de la l'Europe soulève tous
vers, on se ordonnée ; maître de moyens
s'écrie, fra par l'anarchie, il les emploie sans
été brisée on et sans pitié. Le fleuve franchit ses
Appelé vance, il gagne de proche en proche ; rien
de ces te ; ce n'est plus qu'une mer couverte de dé-
inten frappée d'une terreur mortelle, la politique égarée
de l' fesse son impuissance, et ses actes prouvent qu'elle
ur abandonne au hasard. Alors le désespoir s'approcha
de nos cœurs. Ne croyez-vous pas, Messieurs, assister
encore à cette époque terrible de la révolution où la rai-
son semblait défendre l'espérance, *où l'espérance même
devenait un tourment pour nos cœurs, tant elle se voyait
repoussée dans l'avenir ?* « *Spes quæ differtur, affligit*

immortelle que le genre humain a rendu
drapeaux de la Russie.
l'univers ; mais
légion comme celui
dans cette ville

XIII, v. 12.) Que devînmes-nous,
‹ vaste monarchie de l'Europe, en-
innombrables satellites du tyran,
‹nonses bases et douter de son
Dieu des armées attendait
la guerre au Sanctuaire
· *Grand Prêtre de la*
‹e ÉTERNEL. « *Sum-*
‹n *Sacerdotem* IN
‹*iséricorde du*
‹*que le ciel.*
‹*ra... Magna*
Elle est en lui et
‹*num misericordia, et*
‹o. » (CXXIX, 7.) *Mais sa*
‹ssagère comme le faible mortel
‹uver; après qu'elle a frappé, elle re-
‹corde. « *Ira enim Domini in misericor-*
‹*nversa est.* » (II Mac., VIII, 5.)

‹u plus fort de nos malheurs, Dieu avait déjà marqué l'instrument visible de ses bontés. Avec la vigueur de la jeunesse, avec la prudence des vieillards, Alexandre s'oppose au torrent, et son grand cœur ne redoute aucun danger. En vain la faiblesse qui avait fait tant de mal à l'Europe voudrait encore le tromper sous le masque de la prudence : de son intrépide main il arrache le masque et reconnaît son ennemie. En vain ses provinces désolées sont en proie à toutes les horreurs de la guerre; en vain sa capitale est dévorée par les flammes : il sait que les armes russes sont la Russie, et que sa capitale est partout où l'empereur de Russie est debout! Ces nobles sentiments sont partagés par son peuple, mais

surtout par le premier ordre : *Boïaré prigovorili, i Tsar prikazal* (1). Tous s'ébranlent à la fois. L'assaillant est assailli, il recule; on le suit, il s'étonne, il s'égare. *Est-ce donc moi? s'écrie-t-il. Est-ce qu'un homme tel que moi peut connaître la fuite?* « *Et dixit : Num quis-« quam similis mei fugit?* » (II Mac., VII, 2.) Il abandonne en frémissant ces provinces dont il se croyait déjà le maître; et tandis qu'avec la rapidité de l'éclair il vole à Paris pour y rassembler de nouvelles forces, déjà la valeur russe a rejeté les anciennes hors de la frontière. Alors le grand empereur parle aux peuples encore étonnés et chancelants; il leur crie !» Qu'attendez-vous donc de vous « unir à moi? Vous ne serez plus seuls et divisés, et je ne « serai à votre tête que pour vous sauver. Ne vous laissez « point effrayer par ce farouche ennemi : *Voilà que je « lancerai sur lui mes Russes, qui ne cherchent ni l'or ni « l'argent, qui ne veulent que vaincre.* » *Ecce ego suscitabo super eos Medos, qui argentum non quærant nec aurum velint* (Is. XIII, 17) (1). « Jetez les yeux sur le « globe, et voyez la part que Dieu m'y a faite; comment « la jalousie pourrait-elle entrer dans mon cœur? Je « m'affaiblirais si je vous envahissais : le peuple que nous « allons combattre est notre ami : instrument passif d'une « rage étrangère, il se donnera à nous si nous le rendons « à lui-même. Aujourd'hui la guerre est chez vous; et « comme la guerre nourrit la guerre, elle y sera toujours. « Ne vous fiez point à ce cabinet impie qui a oublié toutes

(1) *Les Boyards ont été d'avis, et le Tzar a ordonné.* Cette formule est connue dans l'histoire de Russie. (L'Évêque, t. IV, p. 167.)

(1) N. B. *L'origine mède des Sarmates et des Slaves ne peut être contestée.* Nous citons les paroles de l'illustre auteur des *Recherches sur l'origine des Sarmates, des Slaves et des Esclavons.* (Saint-Pétersbourg, 1812, in-8°; t. I, p. 227, n° 24.)

« les lois du ciel et toutes celles de la terre. Il ne cessera « sans doute de vous promettre la paix, comme il ne cesse « de la promettre à ses propres sujets ; mais il vous trom- « pera comme il les trompe, et *disant toujours, La paix ! « la paix ! jamais il n'y aura de paix.» Dicentes, Pax ! pax ! et non erat pax.* (Jér. VI, 14 ; VIII, 2.) « *La véritable « paix est l'ouvrage de la justice ; et le fruit de la jus- « tice, c'est le repos et la sécurité durable.» Et erit opus justitiæ pax ; et fructus pacis, silentium et securitas usque in sempiternum.* (Is. XXX, 17.) « La voulez-vous « donc, cette paix si précieuse, si désirable, si néces- « saire à toutes les nations ? Allons ensemble la cher- « cher à Paris. — *Marchons !* »

Et tous les peuples répondirent, « *Marchons !* Alexandre « a parlé comme la sagesse, et ses paroles guerrières sont « véritablement des paroles de paix. » *Et complacuit eis in Alexandrum, quia ipse fuerat ipsis princeps sermonum pacis.*

Alors et par lui se forma cette union qui sera fameuse à jamais dans les annales de l'univers, cette grande machine européenne (daignez me pardonner cette expression), dont toutes les pièces sans doute sont dignes de notre admiration et de notre reconnaissance éternelle, mais dont, sans doute aussi, le principal honneur appartient au premier mobile ; quelles actions de grâce ne devons-nous donc pas à la haute sagesse, et s'il nous est permis encore de nous exprimer ainsi, à la vigoureuse modération qui a présidé à ces grandes révolutions ! Mais il est temps de jeter un coup d'œil rapide sur les suites fécondes de cet accord fameux, en vertu duquel la justice et la valeur se sont embrassées pour le bonheur du monde.

II.

Quel homme, mes frères, eût osé le prédire avant l'événement? Cette monarchie célèbre entre toutes les monarchies du monde, fondée par Clovis, exaltée par Charlemagne, sanctifiée par saint Louis, agrandie et illustrée par Louis XIV; cette monarchie, aussi ancienne que l'histoire moderne, la rivale des plus puissantes, la protection des plus faibles et le modèle de toutes; cette monarchie qui avait résisté à toutes les secousses intérieures et à toutes les attaques du dehors, si grande enfin qu'elle n'a pu tomber sans renverser, ébranler ou alarmer; cette monarchie n'a pu résister à la fausse science de notre siècle, qui l'attaquait par des sophismes : mais si Dieu l'a livrée à cette vile attaque, c'était pour nous apprendre que rien n'est fort contre lui, et que rien n'existe que par celui qui est. Ces méprisables sophistes connaissaient bien cependant les fondements de l'édifice *très-chrétien*, et ils savaient bien de quel côté ils devaient diriger leur attaque. N'examinons point ici ni par qui, ni comment, ni jusqu'à quel point ces manœuvres furent favorisées, ni quel tort on aurait pu se donner, même dans le parti qui avait raison. L'Église, mes frères, est toujours éloquente lorsqu'il s'agit de consoler, d'avertir, de louer ou de bénir; mais s'agit-il de blâmer ou seulement de compromettre par de simples critiques tout ce qui doit être respecté, elle dit, comme autrefois le prophète : *Ah! je ne sais pas parler! a, a, a. «Domine Deus, nescio loqui !»* (Jér. I, 6.) Dans ces jours de triomphe et d'allégresse, le Dieu de bonté consent que nous ne pensions qu'à ses faveurs.

Nous l'avons vue enfin la grande année, l'année des désirs, l'année merveilleuse, *où la vengeance a séché toutes les larmes pures, où la voix du tonnerre a consolé la vertu* : « *Annum placabilem Domino, diem ultionis Deo meo, ut consolarer omnes lugentes !* » (Is. LXI, 2.) Ne dirait-on pas, mes frères, que Dieu a voulu marquer cette année mémorable dans tous les siècles futurs par un signe visible d'alliance et de concorde universelle ? Tous les disciples de Jésus-Christ ont célébré cette année la Pâque le même jour, tous se sont assis ensemble au banquet mistique ; mais quelle Pâque, grand Dieu ! L'empereur de Russie l'a célébrée à Paris, et ses drapeaux glorieux sont venus s'incliner devant cet autel élevé sur une terre surprise de le porter. Ah ! *jamais il n'y eut en Israël une Pâque semblable à cette époque, et jamais les princes ses prédécesseurs ne célébrèrent une Pâque semblable à celle du roi Josias.* « *Non fuit Phase similis huic in Jerusalem..., sed nec quisquam de cunctis regibus Israel fecit Phase sicut Josias.* » (II Paralip., XXXV, 18.) Debout sur le tombeau de la monarchie *très-chrétienne*, l'empereur de Russie, élevant vers le ciel sa puissante épée, a crié, d'une voix pure et retentissante : ELLE EST RESSUSCITÉE ! et la France, transportée d'allégresse, d'amour et de repentir ; la France, baignée de larmes expiatoires, a répondu : OUI, ELLE EST VÉRITABLEMENT RESSUSCITÉE (1) ! Non, jamais *il n'y eut de Pâque semblable à cette Pâque dans Jérusalem.*

Mais admirez, Messieurs, le lien mystérieux qui unit

(1) Formule des Églises grecque et russe. Au temps de Pâques, un homme qui en rencontre un autre lui dit : *Jésus-Christ est ressuscité ;* et celui-ci répond : *Il est véritablement ressuscité!*

le sacerdoce et l'empire. Ce n'est pas certainement sans raison que cette grande monarchie porte le nom de *très-chrétienne.* Nous la voyons depuis son origine appuyer le grand siége dont elle avait la lumière. Nous voyons ce souverain fameux, entre les souverains fameux, celui dont la grandeur même a formé le nom, établir cette puissance temporelle dont l'immense utilité, et l'on peut dire même l'indispensable nécessité, ne saurait plus être contestée aujourd'hui que par l'aveuglement volontaire; et maintenant encore, voilà les deux souverainetés qui renaissent ensemble. La France avait reçu la dépouille mortelle de Pie VI; elle la rendit à son successeur, et celui-ci, martyr et prisonnier comme son prédécesseur dans cette France qui n'avait fait que changer de tyran, en part de nouveau pour reprendre dans la *ville éternelle* le sceptre pacifique de saint Pierre! — Pontife de Rome, *relevez le chandelier d'or, et vous l'environnerez de lis qui sortiront de sa tige comme un ornement nécessaire!* « *Facies candelabrum de auro mundissimo hastile ejus...* LILIA *ex ipso procedentia!* » (Ex. XXV, 31.) Quel spectacle, Messieurs, que celui du souverain pontife retournant à Rome couvert des applaudissements et des bénédictions de l'Europe entière! Des hommes plongés dans les plus profondes ténèbres, *in tenebris et in umbrâ mortis* (Luc, I, 79); des hommes si justement condamnés au double châtiment de voir dans les saintes Écritures ce qui n'y est pas, et de n'y pas voir ce qu'elles contiennent de plus clair; ces hommes, dis-je, n'avaient-ils pas entrepris, dans ces derniers temps, de nous prouver, par ces mêmes Écritures et dans plus d'un écrit, que cette suprématie, à qui il a été divinement et littéralement prédit qu'elle durerait

autant que le monde, avait disparu pour toujours? Nous n'avons, Messieurs, contre les sophismes d'autres armes que le raisonnement; mais Dieu les réfute d'une autre manière : il répond par des miracles. Pendant que l'erreur prêtait l'oreille aux faux prophètes, un prodige visible de la Toute-Puissance reportait le pontife au Vatican; et sa main, qui ne s'étend que pour bénir, appelait déjà la miséricorde et les lumières célestes sur les auteurs de ces livres insensés.

Que pouvons-nous donc faire de mieux, pour exprimer les sentiments qui doivent nous animer dans ce moment, que d'emprunter la sainte élégance de ces fameuses acclamations par lesquelles les Pères du concile de Trente saluaient un autre Pie, vingt-septième prédécesseur de celui qui gouverne aujourd'hui l'Église?

Au bienheureux pape Pie, à notre seigneur pontife de la sainte Église universelle, longues années et mémoire éternelle! « Beatissimo papæ Pio, et domino nostro universalis Ecclesiæ pontifici, multi anni et memoria æterna! » (Inter acclam. Patrum.)

Et comment pourrions-nous séparer de lui ce consistoire auguste, ces sublimes cardinaux, les compagnons de ses souffrances et les émules de sa fermeté? Nous leur dirons donc encore :

Aux intrépides héros de la vérité, heureux retour, immortelle renommée! au sénat orthodoxe, longues années! « Præconibus veritatis felix reditus, perpetua memoria! orthodoxo senatui multos annos! » (Ibid.)

Et vous nous saurez gré sans doute, mes frères, de ne point terminer ce discours sans arrêter un instant vos regards sur les obligations particulières que l'Église a contractées envers la Russie. N'est-ce pas la valeur

russe qui déjà avait aplani la route à ce conclave fameux où, par une acclamation subite et unanime, Pie VII fut porté sur la chaire de saint Pierre? et n'est-ce pas encore cette même valeur qui vient de briser les fers du saint-père et de le rendre à sa famille désolée? — Mes frères, *toute la terre est au Seigner, et tous les hommes qui la couvrent ne sont que les instruments de sa volonté! « Domini est terra, et plenitudo ejus; orbis terrarum, et universi qui habitant in eo!»* (Ps. XXIII, 1.) Durant l'orage terrible que nous avons vu éclater sur l'Église, la puissante et généreuse Angleterre avait recueilli et consolé les brebis : aujourd'hui la Russie rend le pasteur à son troupeau. Ce n'est point à nous, chrétiens, à sonder les jugements divins, ni à rechercher trop curieusement les raisons de ce que nous voyons. Dieu s'est tourné vers l'un et l'autre pôle; *il a dit à l'Aquilon: Rends-moi ce qui m'appartient! et au Midi : Tu laisseras faire! «Dicam Aquiloni; Da! et Austro: Noli prohibere!»* (Is. XLIII, 6.) Pour nous, mes frères, pourrions-nous demeurer spectateurs indifférents de tant de merveilles? Nos cœurs, pleins de reconnaissance envers le Dieu tout-puissant qui nous a sauvés, ne s'épancheront-ils pas en sa présence pour le remercier de tant de faveurs signalées? C'est à vous surtout que je m'adresse en finissant, fidèles sujets de cette monarchie si sage, si célèbre, si chrétienne, et que nous voyons aujourd'hui, après les plus horribles calamités, si heureusement replacée sur ses bases antiques. L'histoire racontera la prudence de vos souverains, la pureté de leurs principes, la vigueur de leurs efforts, et la grandeur de leurs sacrifices à cette époque désastreuse. Ce fut sans doute un grand et magnifique spectacle que cette brillante réunion de valeur

et de prudence qui put soutenir pendant quatre ans les efforts d'une puissance colossale, transportée par un véritable accès de fureur; mais bientôt il devint impossible de résister plus longtemps à la violence de l'ouragan: le chêne des Alpes, isolé au milieu des débris, se vit déraciné. Vous ne sauriez, Messieurs, dans ces jours mêmes de triomphe et d'allégresse, vous ne sauriez vous rappeler sans un nouvel effroi les jours terribles qui précédèrent la catastrophe du Piémont. — Le voilà donc ce fleuve épouvantable qui semblait ne rouler que du sang et des larmes; le voilà qui s'avance vers ces plaines fertiles, pompeux ornement de la pompeuse Italie! le voilà qui soulève ses ondes furieuses! *Et ascendet super omnes rivos ejus, et ibit inundans!* (Is. VIII, 7.) *O Emmanuel, il se répandra sur tes riches États comme un oiseau de proie qui étend ses vastes ailes sur sa victime palpitante!* « *Et erit extensio alarum ejus implens latitudinem terræ tuæ, o Emmanuel!* (*Ibid.*, VIII, 8.) — *O nuit désastreuse! ô nuit effroyable où retentit tout à coup, comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle*... non point, comme l'a dit le grand homme que je cite, *une princesse se meurt, une princesse est morte!* mais — *le trône s'abîme! la famille royale a disparu! Un satellite du Directoire est assis à la place du trente-sixième descendant de Bérold.* — Mais oublions, Messieurs, oublions cette affreuse époque. Réjouissons-nous aujourd'hui de cette suite de prodiges qui ont ramené votre auguste maître sur un trône illustré par une race faite pour illustrer la souveraineté; envoyons au ciel nos vœux les plus ardents pour que cette race se perpétue à travers

les siècles, comme elle est arrivée jusqu'à nous, de héros en législateurs, et de législateurs en héros.

Enfin, mes frères, afin que cette pompe chrétienne ne soit point pour nous un vain spectacle qui amuse les yeux sans profit pour les cœurs, humilions-nous devant ce Dieu qui élève et renverse les trônes à son gré : pensons surtout que, le plus grand des châtiments nationaux étant le renversement des souverainetés, cette peine est très-justement la suite des grands crimes nationaux : reconnaissons dans le fond de nos consciences, que l'orgueilleuse irréligion qui a formé le caractère fatal et distinctif de notre siècle fut la cause unique de tous les fléaux qui nous ont frappés ; et que si Dieu a paru s'éloigner de nous, c'est que, dans notre coupable démence, nous avions osé nous séparer de lui. Assez et trop longtemps ce malheureux esprit du siècle a déclamé contre les gouvernements : instruits par cette cruelle révolution, au lieu de les accuser sans cesse, cherchons dans nous-mêmes la cause de tous leurs défauts, et dans nous-mêmes encore le remède à ces imperfections et aux maux qui en sont la suite. Tous les gouvernements sont nécessairement bons lorsque les sujets le sont; d'autant que, dans cette supposition, l'autorité même égarée manquerait toujours d'instruments; tandis que, dans la supposition contraire, l'autorité la plus sage serait inutile au monde, puisqu'elle serait constamment trahie par ses agents. Laissant donc de côté tous ces reproches amers, tous ces sarcasmes si fort à la mode, occupons-nous beaucoup, et sans relâche, d'un moyen simple, court, infaillible, quoique malheureusement le moins employé de tous pour corriger tous les gouver-

nements : c'est de travailler sans cesse sur nous-mêmes pour nous rendre meilleurs ; car nous ne pouvons ôter un vice de nos cœurs, sans ôter aux gouvernements trompés un moyen de faire le mal, l'autorité même la plus dépravée ne pouvant jamais commettre un crime sans employer un vice ; l'aveugle paganisme a bien su dire cependant : « *Que sont les lois sans les mœurs ?* » Et que devons-nous dire, mes frères, nous, sujets de l'Évangile, de ce code divin, immuable, infaillible, dont l'exacte observation rendrait tous les autres inutiles. Examinons-nous sur cette règle : portons dans cet examen la sévérité dont nous faisons tous plus ou moins profession pour nos chefs, et nous deviendrons plus indulgents pour eux à mesure que nous le serons moins pour nous-mêmes ; que cette grande et terrible époque ne soit point perdue pour nous ; et comme elle a visiblement réchauffé des germes de religion presque étouffés par les fausses doctrines de ce siècle déplorable, recueillons ces germes avec un saint empressement : animons-les par ce souffle productif qui provient de la vie, et qui la produit. Ne permettons pas qu'aucune influence maligne en gêne le développement dans nos cœurs ; vivons ces courts instants qui nous sont donnés sur la terre comme il faut y vivre pour mériter enfin cette patrie future, unique destination de l'homme, unique but de nos espérances ; de cette patrie céleste où l'on ignore le mal, la douleur et la mort ; *où nous verrons la lumière dans la lumière divine, in lumine tuo videbimus lumen* (Ps. XXXV, 10) ; *où nos âmes enivrées de bonheur, inondées par les torrents éternels d'une volupté divine, boiront sans cesse la vie à la source de la vie. Inebriabimur ab ubertate domus tuæ et torrente voluptatis*

tuæ potabis nos. (Ibid. 9.).... *Quoniam apud te est fons vitæ*. (Ibid. 10.) Et maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles, et tant que Dieu sera Dieu.

C'est le bonheur que je vous souhaite, mes frères! Au nom du Père, etc.

LETTRE A M. LE MARQUIS ....,

SUR

LA FÊTE SÉCULAIRE DES PROTESTANTS (1).

14 janvier 1818.

Monsieur le marquis,

L'œil ne voit pas ce qui le touche. C'est un axiome que j'emploie souvent dans le cours de mes méditations, et qui me sert à expliquer plusieurs phénomènes. Il m'est rappelé dans ce moment par le silence qu'on garde de tout côté sur deux événements faits néanmoins pour attirer l'attention de tous les observateurs.

Je veux parler de la fête séculaire célébrée par les protestants en mémoire de l'établissement du protestantisme et de la réunion des deux Églises protestantes dites *réformée* et *évangélique*.

Puisque vous m'avez fait l'honneur de me demander mon avis sur ces deux événements remarquables, je vous avoue franchement que, si je ne me trompe tout à fait, ils se réunissent pour établir que le protestantisme touche à sa fin et que lui-même annonce son agonie.

Il a trop d'esprit pour ne pas s'apercevoir à quel point il prête le flanc par ses divisions intestines qui sont aussi anciennes que lui. Les innombrables sectes sorties de ses

(1) Cette lettre a paru dans un recueil intitulé : *Nouvelles anecdotes chrétiennes*, publié par la *Société des bons livres*.

entrailles ne se prêtaient point du tout à l'idée d'une réunion ; car tous ces infiniment petits ne pouvaient par leur réunion s'élever jusqu'à l'unité sensible ; le projet est donc tombé sur les deux grandes familles primitives, je veux dire la *luthérienne* et la *calviniste* : les chefs de l'entreprise, qui ne sont point encore connus dans nos pays méridionaux, s'étant flattés de frapper ainsi les yeux par la masse et de faire une espèce d'équilibre au génie entreprenant du catholicisme.

Mais ne vous y trompez point, Monsieur le marquis, ceci n'est point du tout une attaque du protestantisme sur le catholicisme, comme on pourrait le croire au premier coup d'œil ; c'est une attaque du philosophisme sur le christianisme.

Il y a longtemps que le protestantisme n'est rien, puisqu'il n'a plus de profession de foi commune, même dans chaque secte prise à part, et puisque c'est un crime capital chez lui que de présenter une profession de foi comme une règle invariable, obligeant la conscience. Le protestantisme étant donc devenu une simple négation, son nom n'exprime plus ce qu'il croit, mais ce qu'il ne croit pas ; il dit bien qu'il n'est pas catholique, mais il refuse de dire ce qu'il est, c'est-à-dire qu'il ne présente plus aucune idée positive.

Quand on entend célébrer *l'ère de l'affranchissement des esprits et le grand homme qui la proclama à la diète de Worms* (sujet favori des plumes protestantes), il ne faut pas être la dupe de ces belles phrases. Si Luther n'avait affranchi l'esprit humain de la domination pontificale que pour le soumettre à des consistoires, les beaux esprits de sa secte lui auraient fort peu d'obligation. Ils n'expriment pas clairement leur pensée, mais

elle n'est pas moins évidente; ils remercient Luther de les avoir affranchis de toute autorité. — Vous m'entendez.

C'est ce même *bienfait* que le protestantisme célèbre aujourd'hui; mais la cause de ce zèle solennel n'est pas difficile à trouver. Il sent aujourd'hui que sa fin approche, et pour prouver qu'il vit encore, il ne trouve pas de meilleur moyen que de faire beaucoup de bruit.

Soyez bien sûr, Monsieur le marquis, que le jubilé protestant est né principalement de cette cause : les protestants sont frappés (et comment ne le seraient-ils pas?) du rétablissement véritablement miraculeux du trône de saint Pierre. L'action du catholicisme se fait sentir aux hommes les plus inattentifs : comme un ressort longtemps comprimé, il se détend avec une force nouvelle et repousse la main profane qui l'assujettissait. Le protestantisme peut dire de son ennemi ce que *Thomas* a dit du temps : *Son vol impétueux me presse et me poursuit.* L'hérésie, ainsi *pressée et poursuivie*, se voit mourir : elle vivait de haine; mais par le suicide le plus heureux elle s'est égorgée elle-même en créant l'indifférence religieuse qui exclut le fanatisme. Elle sent bien qu'en perdant cette force fiévreuse qui l'animait, elle perd la vie : elle veut donc faire bonne mine, et dans un accès de *joie désespérée* elle célèbre sa *fête séculaire*.

Il y a plusieurs années que les philosophes allemands avaient en vue cette grande époque. Déjà en 1804, la Société littéraire et patriotique du comté de Mansfeld, où naquit Luther, publia un *prospectus* destiné à échauffer la reconnaissance allemande envers ce grand bienfaiteur de l'humanité en général, et particulièrement de l'Allemagne.

entrailles ne se prêtaient point du tout à l'idé
nion ; car tous ces infiniment petits ne pouv
réunion s'élever jusqu'à l'unité sensible
donc tombé sur les deux grandes famil
veux dire la *luthérienne* et la *calviniste*
treprise, qui ne sont point encore c
méridionaux, s'étant flattés de fra
la masse et de faire une espèce
treprenant du catholicisme.

Mais ne vous y trompez po
ceci n'est point du tout une
le catholicisme, comme
mier coup d'œil ; c'est ur
le christianisme.

Il y a longtemps
puisqu'il n'a plus d
dans chaque secte
capital chez lui q ... de-
comme une règ ... apprendre.
Le protestanti ... , et je me souviens
tion, son no ... testant d'*assez bonne*
qu'il ne cr ... scrire sur la liste des sous-
mais il r ... me de 400 fr. environ (2), je me
présente ... marge : *Ce n'est pas trop, mais c'est*

Quar ... e cependant atteignait insensiblement une
des e
diét
il
tl

... Mit dem jenen grossen Mann ; so ganz carakterisirenden Strophen
... gedichteten Liedes :

Eine fester Burg ist unser Gott
Und wenn die Welt voll Teufel wære.

(... *Staats und gelehrte Zeitung des hamburgischen unparteyschen Corres-*
pondenten. 1804, 10 janv., n° 5.)

(2) *Staats und gelehrte Zeitung*, etc., ibid.

...e; mais écoutez ce qui en advint. Bo-
... homme du monde, comme on sait,
... tout genre, arriva dans ce mo-
...mée; il mit la main sur l'ar-
... et pour donner une preuve
...oi de Saxe, il déclara la
...*tat* et la mit, en con-
...vec sa rivale : *Sa*
... traité (si je ne
...*nent à cœur*.
...tite *malice*
...ner ainsi,
...r que le chan-
...que depuis deux ou
...veau droit public établi
...s catholiques sont demeurés
...aces, suivant le vœu du cœur si
...u du grand Napoléon.
... de reste combien ce désappointement
...er les *frères* : c'est donc pour s'en consoler
...nventent aujourd'hui la *fête séculaire;* mais la
...*ramide colossale* et les vers élégants de Luther ne s'en sont pas moins allés en fumée; et la religion catholique, affranchie de toutes ses chaînes dans la patrie même du grand hérésiarque, peut à juste titre adresser aujourd'hui au très-catholique roi de Saxe les vers que J. B. Rousseau mettait jadis dans la bouche de la Religion parlant à l'électeur Auguste, placé sur ce même trône de Saxe, vers que vous trouverez peut-être aussi beaux que ceux de Luther :

Je régnerai par toi sur des peuples rebelles;
Tu régneras par moi sur des peuples soumis.

On lisait dans ce prospectus : « La
« d'ériger un monument à la gloire de
« bilé de la Réformation en 1817
« être digne de la reconnaissance
« de l'Allemagne envers un ho
« de l'humanité. La première
« fut celle d'un obélisque
« verait cette strophe ti
« Luther même, et qu
« grand homme :

« Quand le ... embrassé pu-
« Notre ... réelle, ou bien le

Vous serez ... me dogme ?
de cette ét ... eligieux étaient identiques dans
l'excès du ... quoi s'étaient-ils séparés ? Et pour-
ce qu'il ... sant *évangéliques* vomirent-ils ancienne-
Ser ... re les *sacramentaires* autant d'injures qu'ils en
vin ... saient aux catholiques ?

Que si, au contraire, les deux religions renferment dans leurs professions de foi des différences substantielles, comment se réunissent-elles aujourd'hui sans nouvelle profession de foi ? Après une séparation de trois siècles, il n'est pas temps, sans doute, de venir dire au monde que les différences sont nulles ; et quand elles le seraient, la seule opinion contraire, qui est celle d'une partie assez considérable du genre humain, suffirait pour défendre, je ne dis pas à la piété, mais à la simple probité, un rapprochement aussi extraordinaire.

Je ne vois qu'une explication plausible de cette phase merveilleuse du protestantisme : elle se tire de l'indifférentisme absolu qui est son ouvrage, et qui a fait disparaître jusqu'à la moindre apparence de tout dogme

...uthérien et le calviniste communient en-
...oi pas? Qui empêche donc les hommes
... et de boire du vin ensemble? Le
...ême a eu l'esprit de dire aux cal-
... *leur propre condamnation en*
...*orps et du sang de leur Sau-*
... *mettent à table pour dî-*
...voir entendu une jeune
...ous dire, un jour de
...n rire goguenard : *Aujour-*
...*ple à boire et à manger.*
...e disait en riant le secret de son Église.
...omme chez sa sœur aînée, il n'y a plus de
...nce commune et positive. Elles se mêlent aujourd'hui par une espèce d'affinité négative qui saute aux yeux. Si elles nous proposaient de se réunir à nous, certainement elles nous combleraient de joie; mais de quels sages préliminaires ne ferions-nous pas précéder cette heureuse réunion! Nous exigerions les renonciations les moins équivoques aux erreurs du seizième siècle, et des professions de foi également solennelles et explicites à l'égard des dogmes qui nous distinguent.

Il n'en est pas de même des églises protestantes qui viennent de se rapprocher. Cette réunion n'exige aucun préliminaire : c'est le rien qui se réunit au rien.

Je n'ignore point que, déjà vers le milieu du dix-septième siècle, le calvinisme français avait admis les luthériens à la coupe commune, mais le réciproque ne fut jamais accordé, que je sache, et d'ailleurs ces décrets de tolérance n'eurent jamais d'effet général.

(1) Remarques sur l'*Histoire ecclésiastique* de Haweis; *Anti-Jacobin Review and Magazine*, mars, 1803, n° 57, p. 275.

Aujourd'hui même, on peut observer que la réunion dont il s'agit n'a point encore été aussi générale qu'on pourrait le croire. Nous voyons bien les actes de réunion, mais les refus ne sont pas aussi publics : quelques-uns cependant se sont fait jour dans les gazettes, et nous savons, par exemple, qu'à Saint-Pétersbourg l'Église calviniste française, dirigée par M. de la Sausaye, pasteur génevois, s'est refusée à la communion luthérienne; mais quel est le ressort qui fait agir ces Messieurs? Est-ce une affaire de conscience, de pique ou d'honneur? Dieu le sait, et peut-être aussi qu'un pauvre humain comme moi pourrait au moins s'en douter.

Telles sont, Monsieur le marquis, les réflexions que me suggèrent les deux grandes mesures prises par le protestantisme *agonisant*, comme je l'ai dit avec la ferme espérance de ne pas me tromper. Mais de savoir ensuite s'il n'y a pas dans le secret des cœurs quelque motif plus profond qui agit sous le masque, avec celui que j'ai indiqué, et qui se sert de lui sans l'aimer, c'est une autre question que je n'oserais pas décider, mais sur laquelle cependant il est possible de présenter quelques présomptions plausibles.

Croyez-vous impossible que des hommes sages et avisés aient pensé à profiter du mouvement général des esprits pour amener une réunion d'une tout autre importance que celle qui est le sujet de cette lettre? *Réunir les protestants entre eux pour les réunir plus aisément à nous*, n'est point du tout un projet chimérique. D'abord, il est incontestable que la première réunion favoriserait infiniment la seconde, car il serait, sans comparaison, plus aisé de n'avoir en tête, en traitant cette affaire,

qu'une seule puissance au lieu de plusieurs qui disputeraient entre elles autant qu'avec nous.

Or, puisque ce préliminaire serait infiniment avantageux au *grand œuvre*, pourquoi certains hommes n'y auraient-ils pas pensé? Ce ne serait pas la première fois que des sages auraient profité de l'enthousiasme du grand nombre pour arriver à leurs fins particulières. Il y a, en Allemagne, beaucoup de bon sens et d'instruction; mais, d'un autre côté, le fanatisme religieux et politique se déploie dans ce grand pays d'une manière bien propre à donner les alarmes les mieux fondées. Serait-il donc impossible qu'un certain nombre de bons esprits eussent conçu l'heureuse idée de profiter du moment pour favoriser dans l'avenir l'inappréciable réunion qui fermerait la grande plaie du seizième siècle, donnerait une religion aux protestants qui n'en ont plus, et nous perfectionnerait nous-mêmes infiniment dans l'exercice de la nôtre?

Je ne m'avise point de faire le prophète; mais le pays des hypothèses et des probabilités appartient à tout le monde, et chacun est libre de s'y promener. Ayant pris avec vous, Monsieur le marquis, l'engagement de vous dire ma pensée sur la réunion des protestants, je croirais me donner un tort si je passais sous silence une idée qui m'a passé dans la tête, et qui m'a paru mériter quelque attention.

La fermentation germanique est au comble : le protestantisme chancelle visiblement sur ses bases, et manifeste à tous les yeux le grand symptôme de mort pour toutes les institutions et associations imaginables; je veux dire la défiance de leurs propres forces, et je ne sais quel tâtonnement inquiet qui cherche des appuis et ne saisit que l'air. Les plus grandes conversions ont

frappé tous les yeux. Une infinité d'autres moins visibles sont d'autant plus importantes qu'on ne les aperçoit point encore. Les préjugés se dissipent ; les haines s'éteignent. Le catholicisme, en Angleterre, lève déjà un pied respectueux pour franchir le seuil du parlement au moment (qui ne peut être fort éloigné) où il y sera appelé par la loi et par l'opinion rassainie. Tout annonce un changement général, une révolution magnifique, dont celle qui vient de finir (à ce qu'on dit) ne fut que le terrible et indispensable préliminaire. Pour rendre certaine cette nouvelle révolution que tous nos vœux doivent appeler, pour l'avancer autant qu'il est possible à l'homme, pour frapper enfin le dernier coup sur le grand ennemi de l'Europe, que nous manque-t-il ? Hélas ! le dernier et le plus décisif de tous les arguments : — *La conformité de notre conduite avec nos maximes*. Si l'on pouvait citer nos vertus en preuve de notre croyance, tous les estimables ennemis de cette croyance perdraient leurs préjugés et se jetteraient dans nos bras.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LETTRE A M. LE MARQUIS ....,

SUR

L'ÉTAT DU CHRISTIANISME EN EUROPE.

Paris, le 1er mai 1819.

Monsieur le marquis,

Vous me priez de vous ouvrir mon cœur sur l'une des plus grandes questions qui puissent intéresser aujourd'hui un homme raisonnable. Vous voulez que je vous dise ma pensée sur l'état présent du christianisme en Europe. Je pourrais vous répondre en deux mots : *Voyez et pleurez;* mais ce n'est pas ce que vous attendez de moi : essayons donc de vous montrer la profondeur de l'ulcère, la cause du mal et les remèdes possibles.

Au moment où la fatale réforme éclata en Europe, nos docteurs avertirent ses partisans qu'elle les mènerait droit au socinianisme, c'est-à-dire à rien. Bossuet, comme personne ne l'ignore, insista de toute sa puissance sur cette triste prophétie, aujourd'hui parfaitement vérifiée.

Il était aisé de voir que le protestantisme n'est pas une religion, mais une négation ; que, toutes les fois qu'il affirme, il est catholique ; et que, ne reconnaissant d'autre autorité qu'un livre, qui lui-même, suivant leur belle doctrine, n'était soumis à aucune autorité inter-

prétative, tous les dogmes disparaîtraient incessamment l'un après l'autre; mais ces spéculations philosophiques ne sont pas à la portée de tous les esprits. Pour le grand nombre, il n'y a que l'expérience; or, cette expérience est arrivée, et chacun peut la contempler. La prétendue réforme a tué le christianisme; et dans la métropole même du protestantisme, à Genève, le corps des pasteurs ayant solennellement abjuré le dogme fondamental de la divinité du Verbe, il ne reste plus de doute sur ce point.

Quoiqu'il n'y ait rien de si scandaleux et de si déplorable en soi-même que l'acte par lequel ces ministres ont déclaré qu'ils ne recevraient plus dans leur corps tout homme qui oserait émettre une opinion *sur la manière dont la nature divine est unie à la puissance de Jésus-Christ* (*voy.* la résolution du 3 mai 1817, imprimée dans les *Fragments de l'Histoire ecclésiastique de Genève*, 1817, in-8°, p. 15,) sous un certain point de vue cependant, on peut se féliciter de cet acte solennel qui dit enfin le secret du protestantisme, et ne permet plus le moindre doute à la bonne foi.

Peu importe, au reste, qu'il soit possible de citer des exemples contraires chez tels ou tels individus protestants, car il ne faut jamais raisonner qu'en masse. Les nations ne changent jamais tout à coup de mœurs, de caractère, de religion, etc. Quelques individus se détachent d'abord, d'autres les suivent : quelques-uns défendent les anciennes maximes; mais chaque jour ce nombre privilégié perd quelque unité, et bientôt il ne peut plus s'appeler *nation* ni même *corps;* et c'est à ce point que sont enfin arrivés les protestants.

Il n'y a pas un point de la croyance chrétienne que le protestantisme n'ait attaqué et détruit dans l'esprit de ses partisans : il est arrivé d'ailleurs ce qui ne pouvait pas manquer d'arriver. Ce malheureux système s'est allié avec le philosophisme, qui lui doit ses armes les plus dangereuses, et ces deux ennemis de toute croyance ont exercé sur l'Europe une influence si funeste qu'on exagère peu en disant que cette belle partie du monde n'a plus de religion.

La révolution française ne fut qu'une suite directe, une conclusion visible et inévitable des principes posés dans le seizième et dans le dix-huitième siècle ; et maintenant l'état de l'Europe est tel, qu'il laisse craindre encore les plus violentes convulsions.

Contre ce torrent la force catholique pouvait donner des espérances; mais c'est ici que commence un nouveau malheur bien digne d'occuper les têtes pensantes, et qu'on ne saurait trop déplorer.

Cette force étant bien connue de tous les mécréants de l'Europe, c'est contre elle qu'ils ont tourné tous leurs efforts. Ils savaient bien que le cœur du christianisme est à Rome : c'est donc là qu'ils ont frappé après avoir séduit les princes, et même les princes catholiques, avec un art perfide qui a eu les suites les plus funestes.

Ils ont fouillé l'histoire pour y découvrir des faits qui se sont passés il y a mille ans, et qui nous sont devenus plus étrangers que la guerre de Troie, et ils s'en sont servis pour effrayer les princes; ils ont mis en jeu la raison d'État, toujours sûre de se faire écouter, même lorsqu'elle raconte des fables.

Ils se sont alliés aux jansénistes, calvinistes déguisés,

armés depuis leur origine contre la puissance qui n'a cessé de les réprimer.

Par cette épouvantable conjuration, ils ont à peu près anéanti le christianisme en Europe, *même dans les pays catholiques*. Des personnes particulièrement instruites prétendent que l'empereur de Russie, révolté des scandales religieux qu'il a vus à Vienne, en a rapporté des préjugés incurables contre la religion catholique.

Dans un sens ce prince avait raison (si l'on a dit vrai), car il n'y a malheureusement rien de si réel que ces scandales; mais il manquait à côté de lui un ministre courageux, capable de lui dire :

« Vous croyez, sire, voir ici le catholicisme; vous « n'en voyez que l'absence. Vous voyez les œuvres de « Joseph II. Avec une imprudence fatale et l'impétuo« sité d'un jeune homme inexpérimenté, il sapa chez « lui la puissance du souverain pontife. Vous en voyez « les résultats, sire : il n'y a guère plus de religion à « Vienne qu'il n'y en a à Genève, et qu'il n'y en aura « bientôt chez vous, lorsque certaines forces que vous « ignorez auront reçu leur développement. »

Il n'y a pas de vérité plus incontestable que la suivante : *Dans l'état où se trouve actuellement l'esprit humain en Europe, le christianisme ne peut être défendu que par le principe catholique qui ramène tout à l'autorité.*

Mais comment ce principe pourra-t-il se déployer si les cours persistent dans leur aveuglement? On peut dire que tous les princes sont détrônés dans un sens, puisqu'il n'y en a pas un qui règne autant que son père et son aïeul, et le caractère sacré de la souveraineté

s'effaçant tous les jours à mesure que le principe irréligieux se répand, personne ne peut prévoir encore l'excès des malheurs qui s'avancent sur l'Europe.

Si les souverains cependant ne plaçaient pas obstinément leurs mains sur leurs yeux, il suffirait pour eux de contempler un seul objet pour trembler : c'est l'éducation de la jeunesse. L'Allemagne surtout, qui a secoué le plus entièrement le joug catholique, est arrivée à un point qui doit occuper les hommes d'État.

Frédéric II disait : *Si je voulais perdre un pays, je le ferais gouverner par des philosophes.*

Que cette leçon ne soit pas perdue pour les souverains : ils sont trop grands pour être gouvernés, ou pour gouverner par des brochures. Il y a des maximes vénérables, invariables, éternelles, qui mènent les hommes, et dont on ne peut s'écarter sous peine de périr. Mille et mille fois on a dit aux souverains que la base du trône était l'autel. Cette vérité, en général, n'a pas été repoussée ; mais il s'en faut bien qu'elle ait été aperçue dans son vrai jour et dans toute son étendue.

A quoi sert que cette vérité soit reconnue, si elle ne produit rien, si on la reçoit comme une maxime stérile dont on ne sait tirer aucune conclusion ?

Il est impossible de *vouloir* le christianisme si l'on ne veut le principe catholique, sans lequel il n'y a point de christianisme.

Tant que les princes refuseront de reconnaître cette vérité, ils n'auront rien fait ; ils *veulent* la chose sans *vouloir* le moyen de la chose ; ils veulent, et ils ne veulent pas.

L'orgueil, dit l'Écriture, *est le commencement du péché*. On pourrait ajouter, *et de toutes les erreurs*. La

plus grande et la plus dangereuse de toutes, dont il est ici question, est encore comme tant d'autres une fascination de l'orgueil.

Il y a dans l'enseignement de l'Église catholique une hauteur, une assurance, une inflexibilité qui déplaît à l'autorité temporelle; celle-ci ne croit pas être maîtresse ou assez maîtresse, partout où il existe un autre pouvoir dont elle ne fait pas ce qu'elle veut.

Elle ne fait pas attention que cet ascendant et cette indépendance sont le caractère naturel et nécessaire de la vérité, en sorte que partout où *il* ne se trouve pas, *elle* ne se trouve pas.

Quelque prince a-t-il jamais imaginé de commander aux mathématiques? C'est néanmoins précisément la même chose. Dans tous les genres possibles la vérité est invincible, indépendante et inflexible. Il ne faut donc pas appeler *audace* ou *désobéissance* ce qui n'est que la loi naturelle des choses.

Il est dit, dans l'Évangile, que les peuples qui entendaient la prédication du Sauveur étaient étonnés parce qu'il ne leur parlait pas comme leurs docteurs, *mais comme ayant la puissance.*

La religion vraie (il ne peut y en avoir qu'une), n'étant que la prédication continuée de ce même homme-Dieu, doit présenter absolument le même caractère. Elle doit parler, enseigner, ordonner *comme ayant la puissance;* celle qui n'a pas ce ton est humaine. Qu'elle ne s'avise point de nous parler du ciel : elle vient d'ailleurs.

La suprématie russe ou anglaise s'accommode mieux sans doute d'une religion souple qui se prête à tous les mouvements de la volonté souveraine, mais cette su-

prématie peut être sûre qu'elle tient l'erreur sous sa main.

Ce n'est pas, au reste, que la suprématie civile ne soit très-bonne où elle est, car sans elle les religions nationales ne pourraient conserver leurs formes. Dès qu'elles ne sont plus animées par l'esprit divin, il faut bien que le bras de chair les soutienne; mais la religion vraie, et par conséquent unique, n'a pas besoin de ce secours : elle marche seule parce que sa force lui appartient.

Mais cette religion, qu'on croit *hautaine* parce qu'elle est *haute*, est cependant celle qui dit, enseigne et prouve invinciblement, et perpétuellement, et invariablement :

« Que la souveraineté ne vient point des hommes, et « qu'il n'est pas vrai du tout qu'il n'y a des souverains « que parce que les hommes ont voulu qu'il y en eût (ce que la philosophie elle-même démontre jusqu'à l'évidence, quand elle n'est pas ivre);

« Qu'un mauvais souverain ressemble à une grêle *qui « tombe d'en haut*, et qu'il faut laisser passer;

« Que personne n'a droit de le juger, et que rien « ne peut briser le serment qu'on lui a prêté. »

Ce n'est pas si mal, comme on voit; mais il y a quelque chose de plus : non-seulement l'Église catholique prêche ces maximes, mais elle les persuade et les fait observer; elle seule peut se rendre maîtresse du cœur de l'homme et lui commander. L'honnête simplicité dit sérieusement : *Est-ce que nous n'enseignons pas la même chose?* Premièrement, *non*. Mais quand l'assertion serait vraie, il ne s'agit pas de parler, il s'agit de persuader; il ne s'agit pas d'écrire sur du papier, il faut écrire dans les cœurs. Or, si quelque homme dit qu'une autre religion que la catholique peut s'emparer du cœur de l'homme, le maîtriser, le *christianiser* et le faire mou-

voir, suivant l'ordre en vertu du principe divin, cet homme ne sait rien, ne voit rien et ne comprend rien.

Mais c'est encore ici qu'il faut emprunter des paroles à l'Écriture pour s'écrier : *Où est le sage? où est l'écrivain puissant? où est le véritable démonstrateur de notre inconcevable siècle*? A qui a-t-il été donné une voix assez forte pour arriver jusqu'aux princes et pour leur faire entendre la plus incontestable des vérités, qu'*ils ne peuvent maintenir les trônes que par la religion, ni maintenir la religion que par le principe catholique.*

Veulent-ils attendre que tout soit perdu, qu'il n'y ait plus en Europe de principe sacré et consacré, et qu'une jeunesse effrénée répète dans toute l'Europe le désolant spectacle de l'Allemagne? C'est cependant le point où nous tendons, s'ils ne se hâtent de retenir l'esprit humain par le seul frein qu'il puisse recevoir.

C'est en vain qu'on voudrait effrayer les princes sur les suites imaginaires de certaines innovations. Que peuvent-ils craindre? On n'attend pas d'eux une action directe contre les différentes religions de leurs pays, ce qui serait contraire à toutes les règles de la sagesse. Il suffit de laisser pénétrer la doctrine catholique et de la laisser agir à sa manière doucement et respectueusement.

Lorsqu'il y eut à Saint-Pétersbourg, il y a peu d'années, un mouvement religieux qui fit une certaine sensation, on entendit dire par de fort bonnes gens : *L'Empereur craint une guerre civile.* Ces honnêtes discoureurs ne pensaient pas que, *pour se battre, il faut être deux.* Comment peut-on ignorer encore que jamais le catholique ne résiste à l'autorité légitime? On peut l'égorger tant qu'on voudra; il s'y attend, et jamais il ne préviendra son sort en égorgeant à son tour. Des hommes qui

ne comprennent pas même les histoires qu'ils lisent, citent les guerres de religion en France, en Angleterre, etc... Mais qu'est-ce que tout cela fait à la question? Lorsqu'une religion est montée sur le trône, si on l'attaque avec les armes, elle se défend avec les armes. C'était le cas des rois de France résistant *chez eux* au protestantisme qui les attaquait *chez eux*. Rien n'est plus simple ni plus juste. Si les Rascolnics prenaient les armes en Russie, est-ce que l'empereur ne défendrait pas son trône et la religion de ses États? Mais lorsque le catholicisme se présente chez une puissance non catholique, soit qu'il y arrive de dehors, soit qu'il y prenne naissance par la seule force de la vérité de la grâce, *jamais*, *jamais*, non *jamais* il n'exercera d'autre force que celle de la persuasion. Jamais il ne conseillera un seul acte de violence. Il pourra monter sur les échafauds; mais avant de recevoir le coup, il priera pour le prince légitime qui le frappe. Que si, après être monté sur les échafauds, il lui arrive de monter sur le trône, alors il régnera, et si on l'attaque, il se défendra : c'est le droit incontestable de toute souveraineté.

L'histoire est pleine d'exemples dans ce genre, il suffit d'ouvrir les yeux : jamais on ne trouvera d'exemples contraires.

Ainsi les princes ont tout à gagner et rien à perdre en favorisant le catholicisme avec la prudence que peuvent exiger les différentes circonstances de temps et de lieu.

L'aspect général de l'Europe sous le rapport religieux présente certainement le spectacle le plus désolant, mais le plus grand de tous les maux est bien peu connu.

Comment révéler le profond secret de la religion et de la politique européenne? Qui osera dire la vérité à

celui qui peut tout, et qui ne l'a jamais entendue? Où trouver un prophète envoyé par Dieu-même et marqué de son caractère, qui puisse dire à ce puissant prince sans manquer au respect et, ce qui est bien heureux encore, à l'amour qui lui est dû : *Vous êtes cet homme?* C'est cependant ce qu'il faudrait dire. Mais y a-t-il un mortel digne d'une telle mission? Que faut-il donc faire? Il faut prononcer ces indispensables paroles avec un religieux tremblement, et prier Dieu qui les inspire de les porter à l'oreille qui doit les entendre.

Oui : non-seulement les vertus du très-bon, du très-humain, du très-pieux empereur de Russie sont inutiles à la religion; mais il lui a porté des coups sensibles, il n'est pas nécessaire d'ajouter *sans le vouloir;* mais les erreurs font souvent plus de mal que les intentions les plus hostiles, et le développement de ces erreurs est un sujet de la dernière importance pour l'Europe.

I.

Cette grande puissance nuit d'abord essentiellement au christianisme par la protection solennelle accordée à Genève, qui en est devenue l'ennemie mortelle. Genève est le centre de l'incrédulité et le cœur du protestantisme. Elle est de plus un foyer de rébellion reconnu pour tel par tous les hommes d'État. Les motifs qui lui ont valu une protection extraordinaire sont bien petits en comparaison de ceux qui auraient dû l'exclure. Genève, considérée simplement comme la métropole du protestantisme, devrait être odieuse à l'empereur de Russie, qui professe des dogmes tout contraires, s'il n'était pas conduit, sans pouvoir s'en douter, par cette force encore

cachée pour lui, mais visible à d'autres yeux, qui rapproche insensiblement et invinciblement son Église de l'Église protestante, pour les unir et les confondre bientôt parfaitement; à moins qu'il n'arrive une chose qui n'est pas du tout hors du cercle des probabilités : c'est qu'à l'époque où l'Église russe sera devenue notoirement protestante, il n'y ait plus de protestants ailleurs.

Le grand empereur est le premier prince chrétien qui ait fait passer le langage théologique dans la diplomatie. Il est le premier qui ait prononcé le nom de *Verbe* dans les actes de sa politique. Comment donc est-il devenu si ardent protecteur de la ville *ennemie du Verbe;* qui, depuis plus d'un demi-siècle, est publiquement accusée de l'avoir renié, qui n'a jamais su répondre, non à des dévots exaltés, non à des docteurs catholiques, mais à son compatriote Rousseau et aux encyclopédistes, au délateur fameux de cette apostasie, et qui vient enfin de la confesser publiquement par la bouche de ses pasteurs, qui ont déclaré solennellement, par une déclaration consistoriale à jamais célèbre du 3 mai 1817, qu'*ils n'admettraient plus dans leur corps aucun ministre qui parlerait de la divinité de J. C., ou,* pour adoucir un peu les termes, *qui exprimerait une opinion sur la manière dont la nature divine est unie à la personne de J. C.*

La protection puissante, si malheureusement accordée à une ville qui le mérite si peu, a doublé son orgueil et son influence, qui déjà étaient terribles. C'est une plaie des plus douloureuses faite au christianisme, et dont se ressentent surtout les pays catholiques cédés à la turbulente république. Qui les soutiendra contre une influence étrangère qui fait trembler tous leurs protecteurs naturels? La raison d'État étant toujours et partout mise avant

tout, jamais ces peuples ne pourront être rétablis et maintenus dans leurs libertés religieuses que par celui qui les en a privés.

II.

La grande puissance blesse le christianisme en second lieu, par l'appui non moins solennel qu'elle donne à la Société biblique, entreprise protestante et la plus antichrétienne qui jamais ait été imaginée. Cette Société renferme de grands caractères, des hommes pleins de foi et d'illustres protecteurs, qui en doute? Mais les véritables meneurs rient, le soir à table, de ces hommes respectables dont ils consomment l'argent pour arriver à leur but avec un art qui n'a jamais été égalé. L'Église catholique étant, de la manière la plus notoire, fortement et systématiquement opposée à la communication de l'écriture sainte en langue vulgaire, sans explication et sans distinction de personnes, c'est pour contredire cette maxime que la Société biblique est établie; et comme la maxime catholique ne repose que sur le mal immense qui résulte de l'usage contraire, la Société biblique est établie de plus pour produire ce mal que l'Église redoute. *Que tout homme de bonne foi* engagé dans cette Société mette la main sur la conscience, et qu'il s'interroge loyalement, il sera forcé de convenir qu'il ne s'agit en effet, dans la Société biblique, que de contredire l'Église catholique.

On répète, *tout homme de bonne foi*, car il y a dans cette Société un certain nombre de membres qui se moquent des autres et qui ont bien des pensées plus profondes que celle de *contredire l'Église catholique*. La

Société ne renferme-t-elle pas des ariens, des sociniens, des mécréants de tous les genres connus et même notoires ?

La souveraineté n'est point faite pour disserter. Elle a d'autres devoirs, une autre destination et d'autres talents. Elle aurait même tort devant Dieu, si elle donnait à des sciences épineuses un temps qui appartient au bonheur des peuples.

La science n'est donc, à l'égard des princes, qu'un simple ministre. C'est à elle à faire des *rapports* pour motiver leurs ordres, et son plus grand devoir est de leur faciliter le travail en respectant leur temps, en évitant les discussions embarrassées, en leur présentant les choses sous des formes simples, et même, s'il est possible, purement expérimentales.

Au nombre de ces vérités ainsi préparées se trouve, si je ne me trompe infiniment, l'observation suivante :

Qu'y a-t-il de plus remarquable dans le monde que le prosélytisme de l'Église catholique ? Le soleil est moins connu. L'univers est rempli de ses travaux apostoliques. Depuis les Iroquois jusqu'au Japon, des monuments de toute espèce attestent sa puissance et ses succès dans ce genre.

Cette force est telle, qu'aucune secte ne tiendra devant elle, partout où on laissera le champ libre à l'enseignement catholique ; c'est ce qui a fait que plus d'une fois de très-bons princes, professant d'autres religions, et sentant cette prépondérance qu'ils ne pouvaient se cacher, ont cru devoir prendre contre elle des mesures étrangères à leurs maximes ordinaires.

La puissance et le talent de l'Église catholique pour la propagation de la foi étant donc un fait incontestable,

on demande ce qu'il faut penser d'une Société qui veut propager la foi par un moyen que l'Église catholique déclare non-seulement inutile, mais dangereux, perfide, et fait exprès pour nuire à la foi?

Il y a plus : toutes les personnes qui s'occupent de ces sortes de matières savent que plusieurs théologiens anglais, justement alarmés de la conjuration la plus dangereuse couverte d'un beau nom, ont écrit pour mettre à découvert *le véritable but et les vues cachées de la Société biblique*.

Si le prince qui mettra ces autorités réunies dans un bassin de la balance, veut bien permettre qu'on lui demande, *Que peut-on mettre de l'autre?* sa noble conscience n'aura pas de peine à répondre.

Et cependant, nous ne demandons point que les princes étrangers à notre foi, et qui ont admis chez eux la Société biblique, lui retirent brusquement leur protection. Nous savons que les choses sont trop avancées, et que les prétentions extrêmes amènent d'extrêmes inconvénients. Nous demandons seulement que ces princes n'associent ni par séduction ni par autorité leurs sujets catholiques à une œuvre expressément condamnée par le souverain pontife. Cette prétention est modérée, et nul de ces princes, s'il est sage, ne s'y refusera. Et quant aux effets de la Société biblique, nous en appelons au temps et à l'expérience.

III.

La grande puissance nuit, en troisième lieu, au christianisme, parce qu'elle ne soupçonne pas, peut-être, ou qu'elle refuse de reconnaître une grande vérité, qu'*il*

est impossible de frapper sur le catholicisme sans blesser le christianisme en général.

Faites disparaître le principe catholique, tout de suite les dogmes commenceront à disparaître l'un après l'autre, et bientôt on arrivera au socinianisme. L'expérience s'est faite sous nos yeux, et comme elle était annoncée d'avance par nos docteurs; rien ne manque à la démonstration. Dès l'origine de nos disputes, ils avaient annoncé aux chrétiens séparés qu'ils ne pourraient s'arrêter en chemin. La triste prophétie est maintenant vérifiée, le hideux arianisme lève la tête en Europe, et ses conquêtes augmentent tous les jours. Partout où le principe catholique se retire, il est remplacé plus ou moins rapidement par l'ennemi de toute croyance.

Deux choses à cet égard peuvent tromper les souverains. En premier lieu, l'extérieur de la religion est pris pour la religion. Ils voient chez eux les mêmes formes, les mêmes prières, les mêmes ornements, les mêmes professions de foi écrites et usitées : il est naturel de croire que rien n'a changé. Cependant ils ne voient que l'écorce d'un arbre dont le bois est rongé insensiblement par le venin philosophique, et à la première occasion solennelle l'écorce disparaîtra.

En second lieu, les souverains prennent la force de leur suprématie pour celle de la croyance. Ils se trompent beaucoup. Si l'empereur de Russie retirait tout à coup la puissante main qu'il tient étendue sur la religion; s'il excluait son ministre du siége qu'il occupe dans le synode; s'il permettait à ses prêtres de tous les ordres de prêcher, d'écrire, de dogmatiser et de disputer comme ils l'entendraient, en un clin d'œil il verrait sa religion s'en aller en fumée.

Un évêque russe, membre du synode, s'avisa, il y a peu d'années, de traduire des livres allemands dont la doctrine offensa les anciens de l'Église russe. Le métropolitain de Saint-Pétersbourg accusa l'évêque traducteur de spinosisme. Un religieux, nommé PHILARÈTE, prit les armes et écrivit contre l'évêque; celui-ci voulut répondre; l'archevêque s'y refusa; le clergé se divisa et prit feu. Qu'on l'eût laissé faire, dans six mois on aurait vu une confusion universelle : mais le souverain arriva avec sa suprématie, éteignit l'incendie d'un souffle, imposa silence à tout le monde, et renvoya l'évêque dans son diocèse, sans discussion ni jugement ecclésiastique. Il fit en cela un acte de grande sagesse; mais la sagesse humaine n'a rien de commun avec la foi; l'acte prouvait que S. M. l'empereur de Russie voulait telle et telle chose, rien de plus.

Si l'on fait disparaître le principe catholique, il ne reste plus rien de divin sur la terre. Ce principe est si fort, qu'il soutient nos ennemis mêmes. Ils ne vivent que par la haine qui les anime contre nous, ils prennent ce sentiment pour le zèle et même pour la foi, tant l'homme est habile à se tromper lui-même; mais si nous disparaissions aujourd'hui, ils disparaîtraient demain. Aussi, un grand homme d'État (M. le baron d'Erlach) disait à un catholique dans un instant de franchise et d'épanchement : *Nous savons bien que nous n'existons que par vous.*

Que les princes, même séparés, sachent donc bien qu'en attaquant le catholicisme, ils frappent sur les bases du christianisme.

IV.

La grande puissance nuit, en quatrième lieu, au christianisme par l'espèce de persécution qu'elle exerce sur l'Église catholique, directement dans ses propres États, et indirectement ailleurs. Le mot de *persécution* étonnerait bien l'oreille du plus humain des princes, si ce mot pouvait arriver jusqu'à lui; mais il suffit de s'entendre pour faire disparaître toutes les ambiguïtés. Toute persécution ne suppose pas des roues, des bûchers et des proscriptions; celle de Julien fut beaucoup plus dangereuse que celle de Dioclétien; et Bonaparte, qui s'y entendait, l'avait reprise avec un talent diabolique. La Russie se vante et se laisse vanter sur sa *tolérance*, mais on se trompe de part et d'autre. La Russie tolère toutes les erreurs parce que toutes les erreurs sont amies, et toujours prêtes à s'embrasser. Il n'en est pas de même de la vérité, ou si l'on veut de l'Église catholique, qui n'est rien moins que tolérée.

L'empereur de Russie a huit millions de sujets catholiques, au moins. Il en a dix mille dans sa capitale seule; il va bien sans dire qu'il leur doit la liberté du culte: cela ne s'appelle point *tolérance*, c'est pure *justice*.

Mais il ne faut pas croire que le catholique soit toléré, même en abusant de ce mot, parce qu'on lui permet d'avoir une église et d'entendre la messe. Il n'y a point de tolérance pour une religion qui n'est pas tolérée suivant son essence et ses maximes. Certainement on ne dirait pas que la religion juive fût tolérée dans un pays où l'on obligerait ses sectateurs à travailler ou à jouer la comédie le jour du sabbat.

Or, c'est précisément ce qui arrive en Russie à l'Église catholique. Non-seulement elle n'y est pas libre, mais ses maximes les plus fondamentales, les plus essentielles, les plus *vitales*, s'il est permis de s'exprimer ainsi, y sont contredites et violées sans miséricorde; les détails sur ce point sont curieux et peu connus.

1° L'Église de Russie repose tout entière sur le système de la suprématie. L'empereur est chef de son Église et commande sans contradiction ni appel dans le synode par la voix de son *ministre des cultes* : titre funeste inventé par Bonaparte et substitué, par une fatalité inexplicable, à celui de *procureur général impérial* que l'habitude avait consacré et qui n'attristait nullement l'oreille.

Or, cette suprématie, qui est fort bonne où elle est, toutes les autorités de Russie, à la suite de leur souverain, font un effort continuel pour la transporter dans l'Église catholique où elle est mortelle. Dans tous les pays séparés, la suprématie est excellente et nécessaire, car si elle ne s'y trouvait pas, où serait la règle? En peu d'années on y mettrait le Symbole en thèses, et bientôt en chansons. Mais la religion romaine, reconnaissant un chef spirituel, et cette suprématie spirituelle étant l'essence même de cette religion, vouloir lui substituer la suprématie temporelle, c'est anéantir le catholicisme; et c'est cependant ce qu'on fait sans relâche dans le pays de la tolérance.

Si le patriarche de Constantinople venait se mêler des affaires religieuses de Russie, on croirait justement qu'il a perdu l'esprit : or, il est impossible d'effacer des têtes russes le préjugé qu'il en est de même du pape à l'égard des catholiques russes; sophisme mortel qui supprime

de fait l'Église catholique. Les communications de l'Église russe catholique avec son chef éprouvent tant de chicanes, reçoivent un si grand nombre d'entraves de la part du gouvernement, que c'est pour les fidèles un sujet continuel de douleur. On vit une fois un ministre des affaires étrangères à Saint-Pétersbourg refuser de donner cours à une bulle de canonisation (c'était celle du bienheureux Hieronimo de Naples), et la retenir dans son bureau pendant une éternité sans qu'il fût possible de donner cours à la cérémonie, et ce ministre des affaires étrangères était luthérien.

C'était un spectacle véritablement curieux que celui d'un ministre d'État luthérien arrêtant une canonisation catholique chez un souverain qui n'était ni catholique ni luthérien, mais qui garantit le libre exercice de leur religion à ses nombreux sujets catholiques.

Pour faire sentir à quel point la prétendue tolérance est illusoire, il suffirait d'observer que les sujets catholiques de Sa Majesté Impériale n'ont point d'accès auprès d'elle comme catholiques, c'est-à-dire qu'ils n'ont aucun organe officiel et de leur religion par lequel ils puissent porter au souverain leurs représentations et leurs doléances. Ils sont obligés de passer par la voie d'un *ministre des cultes* qui ne sait pas un mot de ce qu'il faudrait savoir, on ne dit pas pour leur rendre justice, mais seulement *pour* les comprendre.

Sa Majesté Impériale, qui est incontestablement le plus grand juge européen en fait de tact, de délicatesse et de convenance, peut être assurée que pour tout homme, et surtout pour tout prêtre catholique, qui doit traiter officiellement une affaire ecclésiastique en Russie, l'antichambre du *ministre des cultes* est, sans contredit, le

plus grand des supplices, après toutefois celui d'avoir l'honneur de lui parler.

2° Nous ne tenons à aucun système de haute discipline plus fortement qu'à celui qui nous fait désirer un sacerdoce libre et indépendant, c'est-à-dire propriétaire. Jamais nous n'avons varié sur ce point; jamais nous ne nous sommes laissé séduire par les sophismes de l'incrédulité et de la cupidité. Nous savons bien que, partout où le prêtre est salarié, il est avili; qu'il n'est plus qu'un serviteur timide, ou pour mieux dire un serf de l'autorité qui le paye; et que d'ailleurs, dans cette supposition, au premier coup de tambour, c'en est fait du clergé, qui est affamé par son maître même, en attendant qu'il le soit par l'ennemi. Enfin nous avons, pour défendre ce système, mille raisons décisives tirées de la théorie et de l'expérience.

En Russie, au contraire, le système est tout différent. Un seul acte de la puissance souveraine a dépouillé radicalement le clergé et lui a pris l'immense somme de tous ses biens dans toute l'étendue de l'empire. Les suites de cet acte décisif sont connues et même notoires: on se dispense de les détailler. Mais voici la grande fatalité qui nous accable. L'autorité russe sentant bien (car rien n'étouffe la voix de la conscience) qu'elle a été injuste, et que le sacerdoce russe doit en grande partie à cette spoliation l'infériorité qui frappe tous les yeux, ne veut pas au moins qu'il y ait chez elle des prêtres mieux traités que les siens; de manière qu'une action continue du gouvernement, tantôt sous une forme et tantôt sous l'autre, tend invariablement à dépouiller l'Église catholique et son clergé. L'empereur de Russie ayant acquis par les derniers traités plusieurs millions

de sujets catholiques, nous verrons comment seront traités les biens ecclésiastiques qui ont déjà fait tenir un grand nombre de discours sinistres; mais ce qui se passa à Saint-Pétersbourg, il n'y a que trois ou quatre ans, fait sentir mieux que tous les raisonnements les maximes du gouvernement.

Les anciens souverains de Russie (dans le dernier siècle cependant) avaient donné à l'Église catholique un terrain qui portait une maison médiocre. Ce terrain étant fort avantageusement placé, les jésuites, administrateurs des biens de l'Église catholique, imaginèrent d'y bâtir une belle maison au profit de l'Église. Ils appelèrent les capitaux catholiques, qui affluèrent tout de suite : la maison s'éleva et ne devait pas rendre moins de 36,000 roubles annuellement. Chaque année, on payait 15,000 roubles à compte du capital et les intérêts du reste; tous les créanciers étaient contents; jamais entreprise ne fut mieux imaginée et mieux conduite.

Tout à coup un conciliabule de ministres imagina d'enlever cette maison à l'Église catholique, sans cérémonie; c'est ce qu'ils firent, en effet, laissant tous les esprits justes (sans distinction de culte) frappés d'étonnement et de regret.

Cependant, comme il fallait bien un certain prétexte pour voiler au moins un tel acte, on imagina de dire *que la maison appartenait aux jésuites qui venaient d'être expulsés, et qu'ainsi la maison devait être confisquée.*

Quand même la maison eût appartenu aux jésuites, l'acte dont il s'agit aurait été réprouvé également par les maximes de l'équité et par celles de la jurisprudence.

L'équité ne permet pas de prendre le bien d'autrui, sous prétexte que le propriétaire est habillé de noir, ou parce qu'il a le malheur de déplaire.

La jurisprudence défend d'ignorer l'énorme différence qui existe entre la simple *relégation*, laquelle suppose seulement un mécontentement du prince, et le *bannissement*, qui est la suite d'un crime déclaré par un tribunal et qui emporte *quelquefois* la confiscation des biens.

On prend la liberté de le dire avec une respectueuse franchise : une telle confusion d'idées formerait seule une accusation grave contre une nation entière.

Mais tout cela n'est rien encore, quand on songe que la maison appartenait incontestablement à l'Église, sans qu'il y eût moyen d'élever sur ce point le moindre doute raisonnable. Le don du gouvernement était clair : l'usage et la possession ne l'étaient pas moins. Jamais les jésuites n'avaient agi qu'en qualité d'administrateurs. Enfin, et c'est tout dire, ils avaient loué cette maison de l'Église pour y établir leur collége, et chaque année le loyer était régulièrement porté dans les livres de compte.

Il semble qu'à de tels faits il n'y avait rien à répondre ; mais rien n'embarrasse la *tolérance* russe. Un des hommes les plus influents de ce pays ne se fit pas difficulté de dire publiquement : *Que signifie donc cette question de savoir à qui appartient la maison? On la veut, on l'aura, et tout est dit.* En effet, on la prit, on la retint, *et tout fut dit.*

L'injustice alla plus loin. Il fallait indemniser les créanciers qui avaient prêté leur argent : on imagina de les renvoyer sur les jésuites propriétaires de la Pologne russe pour se faire rembourser ainsi par des hommes

qui ne leur devaient rien. Voilà comme, en Russie, la tendance générale à la spoliation de l'Église catholique ferme les yeux du pouvoir sur les plus grandes monstruosités. La qualité même de sujets, et de sujets fidèles, ne met point les catholiques à l'abri de cette influence fatale, et c'est ainsi qu'ils sont *tolérés*.

3° Les droits du souverain pontife et sa suprématie spirituelle sont tellement sacrés dans l'Église catholique, qu'ils forment l'essence même de la religion, puisque, si l'on ôtait ce dogme fondamental, nous serions à peu près d'accord avec les Églises russe, grecque, orientale, etc., ou que, du moins, les différends ne tomberaient que sur des points nullement difficiles à éclaircir, pour la bonne foi qui s'y prêterait de part et d'autre. C'est la suprématie pontificale qui forme toute la difficulté, vu que nous y tenons comme à la religion même. Aussi les protestants nous appellent *papistes*, et ils ont grandement raison sur le mot : ils ne se trompent, de la manière la plus déplorable, qu'en donnant une signification injurieuse à un titre d'honneur, signe exclusif de la vérité.

Il ne s'agit du tout point ici de savoir si nous avons raison ou non, il suffit de rappeler que tel est notre dogme fondamental; d'où il suit que gêner nos communications avec le saint-siége, ou gêner sa juridiction à notre égard, c'est, par le fait, supprimer l'Église catholique; et c'est ce que fait encore le gouvernement russe, qui ne cesse de s'immiscer dans celui de l'Église et de vouloir la conduire à sa manière, indépendamment de l'autorité supérieure.

Il existe maintenant en Russie un personnage bizarre, qui n'a pu appartenir qu'au temps et au lieu où il a

vécu : c'est l'archevêque de Mohiloff, primat catholique de toutes les Russies, qui était protestant et officier de cavalerie avant d'être évêque ; instrument entre les mains de nos ennemis mille fois plus dangereux qu'un protestant de profession, d'une servilité d'ailleurs faite pour dégoûter un noble pouvoir à qui l'obéissance suffit, et qui est *toujours* prêt à contredire et même à braver le saint-siége, parce qu'il est *toujours* sûr d'être soutenu.

C'est lui qui dit un jour à la cour, en montrant l'empereur qui passait : *Voilà mon pape, à moi!* Les témoins de cette admirable profession de foi existent encore à Saint-Pétersbourg. Cet étrange évêque s'avisa un jour de falsifier, dans une de ses lettres pastorales, un texte du concile de Trente et un autre texte tiré d'une lettre de Pie VI. Pour cette double *faute* (on veut bien se contenter de ce mot), le pape aujourd'hui régnant, le plus doux, le plus raisonnable, le plus modéré des hommes, ne put cependant se dispenser de lui adresser un bref où il le blâmait assez sévèrement et lui ordonnait de se rétracter. Mais l'évêque de Mohiloff, qui se sentait soutenu, se moqua du bref et ne se rétracta nullement.

Pour comble de perfection, ce prélat est devenu membre de la Société biblique. Il arriva même, à cet égard, un événement extrêmement comique (autant, du moins, que ces choses peuvent être comiques), c'est que, le jour du corps de Dieu 1817, l'archevêque se faisant attendre pour la célébration de l'office solennel du matin, l'église étant pleine et personne ne sachant à quoi attribuer un retard aussi extraordinaire, car il était plus de midi et demi, il se trouva que le prélat assistait à une séance de la *Société biblique*.

Un évêque catholique membre de la Société biblique

est quelque chose de si monstrueux, qu'il est impossible de l'exprimer. Le pape adressa donc au singulier prélat un autre bref, dont il ne tint pas plus de compte que du précédent, et il fut encore soutenu dans sa rébellion.

Voilà donc un évêque catholique soutenu contre le souverain pontife : c'est comme si l'on déclarait des officiers libres de toute subordination envers leur général; c'est l'anéantissement radical de l'Église.

Les ministres russes, au reste, ont trouvé un moyen commode d'échapper au reproche d'intolérance. Ils soutiennent que ces brefs n'existent pas, quoiqu'ils soient connus de toute l'Europe.

Telle est, en raccourci, la tolérance russe à l'égard de la religion catholique; et il en résulte à l'évidence que si quelque prince, pour éteindre la religion catholique dans ses États sans répandre le sang, demandait à l'homme à la fois le plus habile et le plus envenimé le plan d'une persécution mortelle, mais sourde et indirecte, il serait impossible de lui indiquer, dans ce genre, rien de plus parfait que le plan invariablement suivi dans le pays *de la tolérance*.

On ne saurait trop l'observer, il y a dans l'allure indépendante du catholicisme quelque chose qui choque le maître. Tout ce qui ne plie pas lui déplaît, et il a raison chez lui et temporellement, car il n'y a pas le moindre doute que, si l'on pouvait dire en Russie, non pas seulement *non*, mais seulement *si*, à l'empereur, il ne pourrait plus gouverner, et l'empire finirait; mais on peut même observer en passant qu'il y a dans ce gouvernement, qui nous fait pâlir, un très-grand nombre de compensations ignorées des étrangers, et qui le réconcilient avec l'homme. Mais il ne s'ensuit pas du tout

que le même principe puisse être transporté dans la religion, qui se règle par d'autres lois. Lorsque ce puissant prince aura découvert que *la vérité n'a point d'empereur*, il aura fait un pas immense vers cette vérité, et le monde s'en apercevra sur-le-champ.

En attendant, il est démontré que la grande puissance est réellement persécutrice dans toute la force du terme à l'égard de la religion catholique, et qu'il en résulte un contre-coup terrible contre le christianisme en général.

V.

La grande puissance nuit, en cinquième lieu, à la cause du christianisme, parce qu'elle n'a pas su écarter de ses lèvres le venin germanique, et qu'il n'y a pas trop moyen de douter qu'elle n'ait embrassé le rêve funeste de la *religiosité* ou du *christianisme universel*. L'empereur est trop grand naturellement, et d'ailleurs trop ami des grandes choses à la tête desquelles se trouve sa grande renommée, pour n'avoir pas conçu la haute pensée de la réunion des chrétiens : malheureusement (et c'est ici la grande plaie européenne), il s'est représenté le christianisme comme une collection de systèmes ou de sectes différentes sur quelques points, mais toutes bonnes dans le fond, et qu'on peut suivre en sûreté de conscience, pourvu qu'on soit d'accord sur les *dogmes fondamentaux*.

Tandis qu'au contraire il est prouvé, pour la raison autant que pour la théologie, que *la religion est d'un côté et les sectes de l'autre*.

Ce mot de *secte*, qui signifie *coupure* ou *séparation*, suppose nécessairement un *corps primitif* où la *coupure*

s'est faite. On sait, par exemple, que le *Rascolnic* forme une *secte* en Russie, parce qu'il s'est séparé de la religion nationale ; on sait que l'Église protestante est une *secte*, puisqu'elle a été *coupée* et retranchée de l'Église universelle vers le milieu du seizième siècle, etc.

Ainsi donc, c'est une contradiction dans les termes de soutenir qu'il n'y ait que des *sectes* dans le monde, et lorsqu'on dit *toutes les sectes chrétiennes*, on ne sait ce qu'on dit, si l'on ne suppose pas un corps antérieur dont elles se sont détachées.

Il n'est donc pas possible qu'il n'y ait que des *sectes* dans le monde ; et ce qui n'est pas moins rigoureusement démontré, c'est qu'il ne peut y avoir *deux corps* dont elles se sont détachées : car si, dans une religion divinement révélée (sur ce point, tous les chrétiens sont d'accord), deux associations opposées se prétendent *corps*, l'une ou l'autre a nécessairement tort, puisqu'il ne saurait y avoir deux établissements divins primitifs et opposés : l'une est donc *corps* et l'autre *secte*.

Donc, *le corps*, *la religion*, *l'Église* (c'est tout un) est d'un côté, et les *sectes* sont de l'autre, et il ne s'agit plus que de savoir où est le *corps* : tout le reste sera *secte*.

Il n'y a pas de théorème mathématique plus clair et plus incontestable que ce qu'on vient de lire.

Cette fable des *sectes* et de leur égalité a dû nécessairement en engendrer une autre non moins fatale que la précédente, c'est-à-dire celle des *dogmes fondamentaux et non fondamentaux*.

Cette erreur, au fond, n'est que l'erreur protestante sous une autre forme ; car, lorsqu'on en vient à savoir quel est le dogme fondamental, on ne manque pas de

nous dire : *C'est celui qui est clairement contenu dans l'Écriture sainte.* Mais comme il s'agit précisément de savoir si tel ou tel dogme est contenu dans l'Écriture, il s'ensuit que, sans un tribunal infaillible, tout est en l'air, puisque chacun voit ce qu'il veut dans l'Écriture.

Depuis Arius jusqu'à Calvin, il n'y a pas un seul dogme chrétien qui n'ait été attaqué et nié *par l'Écriture.* Pour tout hérétique, le dogme *fondamental* est celui qu'il juge à propos de retenir, et le dogme *non fondamental* est celui qu'il rejette.

Si l'on proposait à l'empereur de Russie d'abolir ses deux sénats et tous ses tribunaux, en lui disant que chaque plaideur n'a qu'à lire les ukases législatifs et les codes pour savoir s'il a raison ou tort, que dirait le grand prince? On ne lui proposerait cependant que le système protestant sur l'Écriture sainte; c'est-à-dire le système *qui met la loi à la place du juge, tandis que la loi n'existe et ne parle que par le juge.*

Et si l'on ajoutait que, pour éteindre absolument les procès, S. M. I. n'a qu'à faire traduire ces mêmes ukases en russe, en finnois, en esthonien, en lapon, en arménien, en géorgien, en tartare, en kamtschadale, etc., et à multiplier le nombre des exemplaires par centaines de mille, afin qu'il n'y ait pas dans ses vastes États un seul boutiquier, un seul pêcheur, un seul iswochik (cocher public) qui n'eût un exemplaire des lois, que dirait encore le grand souverain? Il verrait certainement, au premier coup d'œil, le résultat de cette profonde mesure. *Multiplication des procès sans aucunes bornes; interprétations extravagantes, et jugements analogues.*

Cette folie de pure supposition n'est cependant que l'image naïve de la folie biblique.

L'empereur de Russie, avec *le christianisme universel*, *les dogmes fondamentaux* et *la Société biblique*, peut donc être certain qu'il est dans le grand chemin de la destruction du christianisme, et qu'il y travaille réellement avec toute la puissance et toutes les saintes intentions qui suffiraient pour faire triompher la sainte loi.

Il y a bien longtemps que les amis de la religion n'ont rien vu d'aussi extraordinaire et d'aussi triste.

A la vérité, le christianisme, en sa qualité d'institution divine, ne peut être détruit *en général*, mais il peut fort bien l'être *ici* ou *là*. Une seule version antique, et même quelques lignes de cette version, mal interprétées par un fanatisme populaire, ont bien pu créer les *Rascolnics* russes, ulcère immense qui ronge la religion nationale et fait tous les jours de nouveaux progrès. Qu'arrivera-t-il lorsqu'un peuple simple et entier dans ses idées aura la Bible en langue vulgaire dans toutes les éditions *bibliques*? Personne n'en sait rien; ce qu'il y a de sûr, c'est que, s'il en résultait un incendie général en Russie, le gouvernement ne recueillerait que ce qu'il aurait semé.

Les détails qui précèdent font parfaitement comprendre, si je ne me trompe infiniment, comment le prince le plus puissant de la chrétienté, et ce qu'il y a d'étrange, l'un des plus religieux, avec de grands talents, une volonté ferme et d'excellentes intentions, trompé cependant et conduit par des préjugés déplorables, a porté un préjudice immense à la cause du christianisme.

La Providence l'appelait à la plus grande gloire qui ait jamais illustré un souverain, *la réunion des chrétiens*.

Et l'empereur est sourd à l'appel de la Providence!

Que n'est-il possible de lui parler! mais toute discussion suppose une espèce d'égalité qui permet l'opposition et ressemble parfois à la dispute : elle a besoin enfin d'une certaine liberté presque entièrement exclue par le respect, surtout à l'égard d'un prince qui, pour le bonheur même de ses peuples (ce qui est aussi vrai qu'invraisemblable) n'a jamais dû connaître la contradiction.

Qui osera donc lui dire : « Oh! bon et puissant mo-« narque! vous êtes complétement trompé. Votre *sainte* « *alliance* n'a été signée que par la crainte et la cour-« toisie : elle ne suppose, de votre part, que d'excellentes « intentions; mais le résultat, si elle en a un, sera de « consolider toutes les sectes, et de prouver à la pos-« térité que l'essence du christianisme vous avait « échappé. »

Si quelque serviteur fidèle avait pu lui tenir à peu près le même discours lorsqu'il était à Paris maître des choses et pouvant faire ce qu'il voulait; s'il lui avait dit : « Sire! vous êtes entièrement trompé. Une habile « perversité vous attaque par le côté où tous les hommes « sont vulnérables ; elle vous montre la gloire où elle « n'est pas; elle vous fait croire qu'il faut conserver « toute la révolution, excepté son chef. Vous appuyez « de votre auguste main le sceau de la légitimité sur « tous les forfaits de l'usurpation et de l'athéisme, au « lieu de renverser comme il le faudrait, et comme vous « le pouvez, le trône de Bonaparte, qui est le scandale « de l'univers, vous le conservez avec une sorte de res-« pect pour y faire monter le roi de France, qui ne peut « manquer de glisser dans peu de temps, avant de s'a-« percevoir peut-être qu'il n'est pas à sa place. Vous

« conservez, vous exaspérez, vous étendez les principes « révolutionnaires, que vous pouvez étouffer : bientôt « vous les verrez s'étendre de la manière la plus ef- « frayante, s'unir au fanatisme allemand, et faire trem- « bler l'Europe, etc. »

L'honnête homme courageux qui aurait tenu ce discours au puissant empereur jouirait aujourd'hui de son estime et de sa reconnaissance, puisque l'événement aurait justifié la vérité des principes et la sagesse de l'avis.

Mais, puisqu'enfin le mal est fait, et puisqu'un fantôme de la gloire, pris pour elle-même, a privé l'Europe du résultat que nous avions droit d'attendre, pourquoi le prince qu'on a su écarter d'un champ de gloire qui l'appelait, ne se jetterait-il pas dans un autre qui lui est ouvert de même, qu'il est le maître de parcourir librement et sans rival?

Sa Majesté Impériale, par une fatalité bien malheureuse, n'a jamais pu vaincre entièrement le mouvement intérieur qui l'écarte des catholiques. Dans ces voyages nombreux, où son génie également actif et bienfaisant a cherché l'instruction de toute part, on a pu voir près de lui les hommes les plus étrangers à la foi de son pays : mais une grande tête catholique ne l'a jamais approché, et par conséquent il ne l'a jamais recherchée. Il peut se faire sans doute que la raison politique entre pour quelque chose dans cet éloignement, mais enfin il existe, et il a produit un mal infini, puisqu'il a empêché les grandes vérités d'arriver jusqu'à lui.

Il est difficile de le croire lorsqu'on a été élevé dans des idées directement contraires, et cependant rien n'est plus vrai : de quelque façon qu'on s'y prenne et

quelque puissance qu'on y emploie, *toute tentative pour réunir les chrétiens sera toujours vaine, et de plus ridicule ou funeste* (ou l'un et l'autre), *si elle ne commence par une adresse au souverain pontife, et si elle ne se continue sous ses auspices.* On peut lire, à la tête de la Démonstration évangélique de Huet, une lettre de Puffendorff où il dit, après avoir donné à ce livre fameux les éloges qui lui sont dus, *que le projet de la réunion des chrétiens donnerait beaucoup plus d'espérance s'il était entrepris par le saint-siége, que s'il l'était par d'autres hommes quelconques séparés de l'Église romaine.*

Cet aveu, fait par un protestant et par un homme aussi savant que Puffendorff, est une grande leçon donnée à tout homme qui pourrait et qui voudrait essayer le *grand œuvre.*

Que la puissance se laisse instruire, et nous sommes sauvés! La politique, prise dans toute l'étendue de ce mot, est infiniment au-dessus de tout ce qu'on est convenu d'appeler *science* et qu'on estime peut-être trop dans notre siècle. L'Encyclopédie entière ne vaut pas la dernière guerre contre les Français, conduite par l'empereur de Russie avec tant de courage, de prudence et d'habileté.

Mais, après avoir rendu avec une parfaite et respectueuse sincérité l'hommage dû à cette sorte de supériorité qui n'appartient nullement à ce qu'on appelle *science*, il est permis d'observer que, lorsqu'il s'agira de certaines recherches pénibles qui exigent le silence du cabinet et de longues lectures, les princes feront bien de nous écouter.

Nul souverain dans l'univers n'a pu rendre (encore

aujourd'hui) autant de services à la religion, et bien peu de souverains lui font autant de mal que l'empereur de Russie. Les causes en sont détaillées dans ce mémoire avec une franchise et une vérité qui ne souffrent pas d'objections. Malheureusement c'est bien le cas de s'écrier en style évangélique : *Comment entendra-t-il si on ne lui parle pas?*

Mais qui donc lui parlera ? — Quand on se demande par quels organes la vérité peut arriver jusqu'à l'empereur de Russie, on ne sait en imaginer que deux parmi les créatures :

Un ange ou une dame.

LETTRE A M. DE SYON,

OFFICIER AU SERVICE DU PIÉMONT.

Turin, 14 novembre 1820.

Monsieur,

J'ai reçu avec beaucoup de reconnaissance le beau présent que vous venez de me faire et la lettre obligeante dont vous l'avez accompagné. Quoique je n'aie point l'honneur de vous connaître personnellement, ne croyez pas, Monsieur, que vous me soyez étranger : je connais vos talents et votre mérite personnel ; j'ai toujours pris beaucoup de part à vos succès ; souvent je m'en suis informé, et je vous ai constamment regardé comme un jeune homme destiné à faire un jour beaucoup d'honneur à votre patrie, comme il en fait déjà beaucoup à la jeunesse contemporaine.

L'ouvrage que vous avez eu la bonté de m'adresser annonce un excellent esprit. Le choix seul en est une preuve sensible. Vous avez vu à merveille la supériorité littéraire du XIXe siècle sur le précédent, et la raison de cette supériorité. D'illustres personnages sont fort bien jugés : je n'en excepte que deux, Chateaubriant et Bonald, sur lesquels on peut disputer avec vous. Vous dites que l'Éternel *créa Chateaubriant pour guider l'univers :* on voit bien, excellent jeune homme, que vous avez dix-huit ans ; je vous attends à quarante ; ou, pour mieux

dire, je vous y assigne. Pour moi, je suis dispensé de comparaître.

Vous parlez à merveille sur Montesquieu. Tout ce que vous dites sur lui est un fort bon commentaire du fameux mot prononcé par une dame : « *C'est de l'esprit sur les* « *lois*. »

Enfin, Monsieur, je ne vois qu'un seul personnage sur lequel vous avez erré d'une manière scandaleuse. Quand tout le monde vous pardonnerait ce morceau, je n'en demeurerais pas moins inexorable ; ainsi prenez garde à vous.

Si j'avais l'honneur de vous voir, Monsieur, je prendrais la liberté de vous adresser mille questions sur vos goûts, sur vos études, sur vos projets, etc. Car, je vous le répète, je n'ai cessé de prendre à votre personne autant d'intérêt que si j'étais votre proche parent ou votre ami depuis le berceau.

Un morceau qui fait autant d'honneur à votre raison et à votre goût annonce, de votre part, de nouveaux efforts ; j'espère que je n'y serai point étranger. Je vous appelle de toutes mes forces dans les camps de la haute philosophie : recourez-y, je vous prie, afin que je puisse vous léguer ma place avant de quitter le champ de bataille.

Je suis avec une estime et une considération sans bornes,

Monsieur,

Votre humble et très-obéissant serviteur,

Le Comte DE MAISTRE.

P. S. Me permettez-vous, Monsieur, de vous faire une petite chicane grammaticale ! La particule *de*, en français,

ne peut se joindre à un nom propre commençant par une consonne, à moins qu'elle ne suive un titre : ainsi vous pouvez fort bien dire, *Le vicomte de Bonald a dit*, mais non pas *De Bonald a dit ;* il faut dire, *Bonald a dit*, et cependant on disait, *D'Alembert a dit ;* ainsi l'ordonne la grammaire. Vous êtes donc obligé, Monsieur, de dire: « *Enfin M. a paru*, *etc.* » Alors vous ne pourrez plus être traduit en jugement que par la vérité ; la grammaire n'aura plus d'action contre nous.

OBSERVATIONS CRITIQUES

SUR UNE ÉDITION DES

LETTRES DE MME DE SÉVIGNÉ,

PUBLIÉES EN 1806,

CHEZ BOSSANGE,

PAR M. PH. A. GROUVELLE,

ANCIEN MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE.

OBSERVATIONS CRITIQUES

SUR UNE ÉDITION DES

LETTRES DE MME DE SÉVIGNÉ.

Lorsqu'un homme conçoit le projet de se rendre l'éditeur d'un écrivain illustre qui n'existe plus, nous voudrions qu'il y eût un tribunal littéraire auquel cet homme fût tenu de présenter ses titres pour en obtenir une permission sans laquelle son projet serait considéré comme un délit plus ou moins punissable; à moins qu'il ne s'agît uniquement de réimprimer le texte sans y ajouter une syllabe.

Il faut, en effet, dès qu'il s'agit de notes et d'additions, qu'il y ait entre l'auteur et l'éditeur certains rapports indispensables : il faut, s'il est permis de s'exprimer ainsi, qu'il y ait entre eux une certaine *parenté* de goûts, de sentiments et d'opinions, sans laquelle il y aura nécessairement entre les idées de l'auteur et celles de l'éditeur une dissonance choquante et quelquefois scandaleuse.

Parmi les énormités du dix-huitième siècle, nous avons toujours distingué l'édition si connue des *Pensées de Pascal*, par *Condorcet* et *Voltaire*, avec les notes et les observations de ces deux sophistes. C'est un spectacle insupportable, nous ne disons pas pour la piété ou la philosophie, mais pour le simple bon sens

et pour la probité, de voir l'irréligion déraisonner ou ricaner au bas de ces pages vénérables où Pascal avait déposé les preuves immortelles de son génie autant que de sa foi.

La gloire, l'honneur, la renommée d'un grand homme sont une propriété de la nation qui l'a produit. Elle doit en être jalouse et défendre ce dépôt sacré. C'est par ses grands hommes qu'elle est célèbre elle-même; pour prix de la gloire qu'elle en reçoit, elle doit au moins protéger leur cendre et faire respecter leur mémoire.

Si Pascal eût vécu, irrité de l'attentat commis sur son ouvrage, il aurait poussé un cri d'indignation et de vengeance; il aurait traîné Condorcet et Voltaire devant les tribunaux, et sûrement le procureur général s'en serait mêlé. Pourquoi donc les Français ont-ils oublié Pascal, parce qu'il est mort? Ils ont bien su blâmer aigrement ce même Voltaire pour s'être permis le ton du persiflage dans son Commentaire sur les œuvres de ce Pierre Corneille, *qui ne persifla de sa vie, et fut sublime bonnement* (1). Fallait-il donc traiter une simple irrévérence plus sévèrement qu'un délit?

Ces réflexions nous conduisent, par une pente naturelle, à la nouvelle édition des *Lettres de madame de Sévigné*.

Nous parlerons d'abord du nouvel éditeur et de son travail : nous dirons ensuite, si nous l'osons, quelques mots sur madame de Sévigné.

Nous sommes arrêté d'abord par ce titre d'*ex-législateur* attaché au nom de M. Grouvelle. Qu'est-ce qu'un

(1) Expression de Dorat.

législateur? C'est un souverain, ou bien c'est l'un de ces hommes extraordinaires qui paraissent de loin en loin pour opérer ce qu'il y a peut-être de plus merveilleux dans le monde, la constitution d'un peuple. C'est un Moïse, un Numa, un Lycurgue, etc.; jamais il n'a passé jusqu'ici dans la tête d'aucun homme de s'intituler *ex-législateur*, pour avoir été membre d'un conseil ou d'une assemblée législative. On dirait que le caractère de législateur est un état, et qu'on est législateur comme on est colonel ou ambassadeur.

Les hommes n'ont jamais donné, ne donneront jamais, et ne peuvent même donner ce caractère. Les législateurs naissent tels, d'une manière ou d'une autre.

Et quand il en serait autrement, il nous resterait un grand problème à résoudre sur ce titre. Ce serait de nous expliquer comment il peut y avoir des hommes assez courageux pour rappeler des temps épouvantables et le rôle qu'ils y ont joué? Cet honnête Grec qui mit le feu au temple d'Éphèse pour se faire un nom, fut certainement un homme bien avide de renommée; cependant, il se contenta philosophiquement de celle qu'il venait de se procurer à si juste titre, et nous ne lisons nulle part qu'après cette action *lumineuse* il ait cru devoir s'intituler EX-ARCHITECTE.

Nous sommes fort trompé, si le tribunal dont nous parlions tout à l'heure n'était pas tenté de rejeter la demande de l'éditeur, sans autre examen que celui des titres dont il se pare.

Mais qu'auraient dit les juges si l'accusateur public (car il en faut un dans tous les tribunaux) s'était levé, et avait dit : « Messieurs! celui qui veut donner une « nouvelle édition de ces Lettres fameuses méprise et

« déteste ce que madame de Sévigné aimait et adorait : « il est capable de calomnier les plus grands personnages « de sa patrie, à commencer par madame de Sévigné « même ; sa tête est remplie d'anecdotes ou controuvées, « ou impies, ou indécentes. Il ne montre aucune espèce « de connaissances utiles ; et ce qu'il ignore le plus pro- « fondément, c'est sa langue. »

Hélas ! la preuve complète de cette accusation se trouve dans cette nouvelle édition, qui est véritablement une insulte faite à la mémoire de madame de Sévigné, et même à la nation française.

Le marquis de Mirabeau disait jadis, dans *l'Ami des hommes :* « Il n'est maintenant bouquet à Iris ou disser- « tation sur des eaux chaudes où l'auteur ne veuille insé- « rer sa petite profession de foi d'esprit fort. » C'était la grande folie du dix-huitième siècle : mais comment les restes de ce siècle ne voient-ils pas que le genre humain rétrograde, et qu'ils sont ridicules en pure perte? Encore s'ils n'exposaient que leurs propres écrits, ils seraient les maîtres d'en courir le risque. Que M. Grouvelle soit grand ennemi du christianisme, c'est une affaire entre Dieu et lui, et très-honorable d'ailleurs pour le christianisme; mais qu'il vienne attacher ses pesants sarcasmes au nom de madame de Sévigné pour les tenir à flot sur le fleuve d'oubli, c'est ce qui n'est pas du tout permis.

Son premier tort (et certes il n'est pas léger), c'est d'avoir présenté madame de Sévigné comme un esprit fort, tandis que l'ensemble de ses Lettres respire la piété la plus éclairée et la plus aimable. Elle penche même un peu vers le rigorisme, et s'accuse de tiédeur de la manière la plus originale. Elle ne parle que de la Providence, c'est le texte

de tous ses discours. Saint Augustin est pour elle ce que Descartes était pour madame de Grignan. Nous assistons à toutes ses lectures ; presque toutes sont pieuses. Elle voudrait prendre les *Essais de Morale* en *bouillons*.

Nous la suivons à la messe, au sermon, à ténèbres. Nous mangeons maigre avec elle ; nous l'entendons disputer avec les protestants. Enfin, nous ne croyons pas qu'il y ait rien de plus incontestablement prouvé que la religion et la piété de cette femme célèbre.

Mais l'éditeur en sait sur madame de Sévigné plus qu'elle-même ; il cite quelques plaisanteries jetées en volant sur des superstitions populaires, sur la procession d'Aix, sur le chapelet, etc. A ce compte, il n'y aurait que des impies sur la terre.

Pour établir sa thèse favorite au sujet de madame de Sévigné et de madame de Grignan même, M. Grouvelle tire grand parti de la table des matières. En voici des exemples remarquables.

Le cardinal de Retz voulait rendre le chapeau : le pape, qui fut instruit de ce projet, remit au cardinal Spada un bref qui refusait d'avance la démission demandée. Madame de Sévigné, qui mande ce fait à sa fille, se rappelle un trait de la comédie italienne où *Trivelin* fait réponse à une lettre qu'il n'a point encore reçue. Elle écrit : « Le bon pape a fait, ma très-chère, « comme Trivelin ; il a fait et donné la réponse avant « que d'avoir reçu la lettre. » Et quoique le badinage n'ait rien d'indécent, d'autant plus qu'elle entend louer le pape, le respect lui fait cependant ajouter la formule connue, *sans comparaison* (1). Que fait l'éditeur ? il

(1) Le bon pape a fait, ma très-chère, sans comparaison, comme Trivelin, etc. Lettre 310, t. III, p. 56.

écrit dans la table des matières, à l'article *Sévigné* : *Madame de Sévigné compare le pape à* Trivelin. Cette mauvaise foi est bien répréhensible, et d'ailleurs bien inutile. Quel lecteur n'a pas l'esprit de vérifier la citation ?

Boileau, dont personne ne s'est avisé de contester les sentiments, a dit : *Abîme tout plutôt, c'est l'esprit de l'Église !* Sur ces sortes de traits rapides, fruits de l'humeur ou de la gaieté (et que nous ne prétendons cependant point excuser sans distinction), nous citerons à l'éditeur une autorité qu'il ne désavouera point :

« Le premier tort de la plupart des censeurs...... c'est « le penchant à tirer, de petits faits, des conséquences « graves ; à juger d'une vie entière sur tel moment ; à « mettre sur le compte du caractère des traits qui ne sor- « tent que de l'imagination. Une personne vive et spiri- « tuelle ne peint souvent dans ce qu'elle écrit que son « impression passagère, tandis que le caractère se com- « pose des habitudes de l'âme (1). »

Il serait trop long de rechercher dans ce livre toutes les preuves d'irréligion que M. Grouvelle s'est plu d'y accumuler. Il ne fait pas attention que le siècle a changé, et que les hommes médiocres qui répètent de nos jours les lazzis impies des coryphées de l'impiété dans le siècle dernier, ressemblent au *Paillasse* de la foire qui contrefait gauchement les tours de son maître.

Mais M. Grouvelle ne s'aperçoit point de ce ridicule; pour faire d'abord sa profession de foi, il commence par louer beaucoup Voltaire et Rousseau : il nous dit que Voltaire a montré sur la mort de MADAME Henriette

(1) Notice sur madame de Sévigné, t. I, p. LXIII.

d'Angleterre, *comme en tant d'autres choses* (ceci est fin!), « sa profonde instruction et son jugement supé« rieur. » (T. I, p. 84.)

Nous ne sommes point étonné que Voltaire paraisse à M. Grouvelle *profondément instruit;* mais les hommes qui le sont réellement savent à quoi s'en tenir, et l'éditeur ne l'est pas tout à fait assez pour contredire ce jugement.

Quant à Rousseau, M. Grouvelle traduit Cicéron pour louer ce fou détestable. Il l'appelle *le plus orateur des philosophes et le plus philosophe des orateurs* (1).

Nous nous contenterons d'indiquer une note sur la procession d'Aix, qu'il serait trop pénible de transcrire. La procession, qui tenait à la simplicité antique, était sans doute devenue une inconvenance; mais la note est éminemment criminelle.

Un symptôme marquant de la peste irréligieuse, c'est la rage contre les *conversions.* Malheur à l'homme sensé qu'un remords salutaire ramène aux véritables principes! C'est un crime impardonnable aux yeux du parti.

Ne l'avons-nous pas vu dernièrement contester la bonne foi de M. de la Harpe, quoique l'existence du soleil ne soit pas mieux démontrée? M. Grouvelle, fidèle à cette grande maxime de la secte, poursuit dans ses notes les nombreuses conversions indiquées dans les Lettres de madame de Sévigné, et ne fait grâce à aucune. Ainsi, Mademoiselle Hamilton *sut très à propos se convertir lorsque la grande dévotion devint une mode*

(1) *Jurisperitorum eloquentissimus oratorumque jurisperitissimus.* Mais Cicéron parlait de l'illustre Scévola, et il ne fallait pas calquer cette phrase à la vitre pour louer un homme tel que Rousseau.

écrit dans la table des matières, à l'article *Madame de Sévigné compare le pape à* Tri... mauvaise foi est bien répréhensible, et d'y... inutile. Quel lecteur n'a pas l'esprit de v... tion ?

Boileau, dont personne ne s'est avisé... sentiments, a dit : *Abîme tout plutôt... l'Église !* Sur ces sortes de traits rap... meur ou de la gaieté (et que nous r... dant point excuser sans distincti... l'éditeur une autorité qu'il ne dés...

« Le premier tort de la plupa...
« le penchant à tirer, de petit...
« graves ; à juger d'une vie...
« mettre sur le compte du c... Le
« tent que de l'imaginatior... ...nément
« tuelle ne peint souvent ... ...ès-peu de
« impression passagère, ...deux mois,
« pose des habitudes de... acquitté de onze

Il serait trop long d... ...mple de personne, les preuves d'irréligi... ...n, il faut se fier à accumuler. Il ne fai... ...t est bien plus régulier et que les hommes ... ...oujours très-digne d'être les lazzis impies d... dernier, ressemb... ...e nous dit finement : *Madame* fait gauchemen... *cardinal, ne dit pas tout*, et il

Mais M. Gr... ...de Bussy, dont il se garde bien de pour faire d'... par louer b... que Voltair...

...manière de voir, très-peu de lâchetés comparables à celle ...es erreurs à celui qui les reconnaît, qui s'en afflige et qui ... de vie. Mais l'expression soldatesque de M. Grouvelle est ...oupable en ce qu'elle affecte de confondre les temps pour faire ...chesse se livrait tout à la fois au libertinage et aux œuvres de

(1) Notic...

faut-il croire, de Bussy qui
de la malice humaine,
« Je suis bien aise
te du cardinal
ngée ; car
tien-
id.,
dit et
i se sont
os du bré-
e auprès de la
, qui le dit, doit
nu sa gageure jus-
er et très-digne d'être
, c'est le mot; et tous les
rien à la chose.
que la célèbre duchesse de la
pieuse mémoire, n'échappe point
rouvelle. Tant de grâces, tant de
ertu naturelle, et enfin tant de véri-
t placé cette femme au rang de tout ce
siècle a produit de plus intéressant. Elle est
née, au pied de la lettre. Les cœurs sensibles
ent avec plaisir de *cette violette qui se cachait*
l'herbe, qui était honteuse d'être maîtresse, d'être
ère, *d'être duchesse* (2); et la postérité répète après
madame de Sévigné : *Jamais il n'y en aura sur ce*
moule (3). Sa profession dut être un véritable événement

(1) On sait que madame de Sévigné appelait Turenne *le héros de la guerre*, et le cardinal de Retz *le héros du bréviaire*. (T. III, p. 127.)
(2) Madame de Sévigné, t. V, p. 344.
(3) *Ibid.* Ailleurs elle dit de cette duchesse déjà carmélite : *C'est toute la*

et un bon calcul. (T. I, p. 298, note.) Si madame de Sévigné dit en se jouant que l'attrait de la duchesse d'Aumont, qui avait donné dans la grande dévotion, *la portait à ensevelir les morts*, M. Grouvelle nous avertit dans une note que, *s'il faut en croire Bussy, elle rendait d'autres services aux vivants* (1).

Lorsque le cardinal de Retz quitta sa retraite de Commercy pour celle de Saint-Denis, on se hâta, suivant le penchant de la nature humaine, de tourner cette détermination en ridicule, et d'y voir le dessein de se rapprocher des dissipations du monde. Bussy, informé de ces bruits publics, écrivait à je ne sais qui : « On me « mande que le cardinal de Retz achève de faire péni« tence chez madame de Bracciano, etc. » Mais sa cousine lui écrivait le 27 juin 1678 (t. IV, p. 562) : « Le « cardinal passe sa vie à Saint-Denis, très-conformément « à la retraite qu'il s'est imposée... Il a vu très-peu de « monde (à Paris), et il est, il y a plus de deux mois, « à Saint-Denis... Vous savez qu'il s'est acquitté de onze « cent mille écus : il n'a reçu cet exemple de personne, « et personne ne le suivra. Enfin, il faut se fier à « lui de soutenir sa gageure. Il est bien plus régulier « qu'en Lorraine, et il est toujours très-digne d'être « honoré. »

Sur cela, M. Grouvelle nous dit finement : *Madame de Sévigné, amie du cardinal, ne dit pas tout*, et il nous cite ce fragment de Bussy, dont il se garde bien de

(1) Il y a, dans notre manière de voir, très-peu de lâchetés comparables à celle de reprocher d'anciennes erreurs à celui qui les reconnaît, qui s'en afflige et qui a totalement changé de vie. Mais l'expression soldatesque de M. Grouvelle est particulièrement coupable en ce qu'elle affecte de confondre les temps pour faire croire que la duchesse se livrait tout à la fois au libertinage et aux œuvres de piété.

donner la date. Mais à qui faut-il croire, de Bussy qui rapporte un jugement précipité de la malice humaine, ou de Bussy répondant à sa cousine : « Je suis bien aise « que vous m'ayez éclairci de la conduite du cardinal « de Retz, qui, de loin, me paraissait changée; car « j'aime à l'estimer, et cela me fait croire qu'il soutien- « dra jusqu'au bout la beauté de sa retraite. » (*Ibid.*, p. 363.) Depuis quand peut-on citer des *on dit* et des *on me mande*, contre des faits notoires qui se sont passés à la face de toute la France? *Le héros du bréviaire* (1) a-t-il en effet *achevé sa pénitence auprès de la duchesse de Bracciano?* M. Grouvelle, qui le dit, doit le prouver. A-t-il au contraire *soutenu sa gageure jusqu'à la fin, toujours très-régulier et très-digne d'être honoré?* M. Grouvelle a menti, c'est le mot; et tous les *on dit* possibles ne changent rien à la chose.

On peut bien penser que la célèbre duchesse de la Vallière, d'aimable et pieuse mémoire, n'échappe point à l'œil jaune de M. Grouvelle. Tant de grâces, tant de bonté, tant de vertu naturelle, et enfin tant de véritable piété, ont placé cette femme au rang de tout ce que le grand siècle a produit de plus intéressant. Elle est encore *aimée*, au pied de la lettre. Les cœurs sensibles s'occupent avec plaisir de *cette violette qui se cachait sous l'herbe, qui était honteuse d'être maîtresse, d'être mère, d'être duchesse* (2); et la postérité répète après madame de Sévigné : *Jamais il n'y en aura sur ce moule* (3). Sa profession dut être un véritable événement

(1) On sait que madame de Sévigné appelait Turenne *le héros de la guerre*, et le cardinal de Retz *le héros du bréviaire*. (T. III, p. 127.)

(2) Madame de Sévigné, t. V, p. 344.

(3) Ibid. Ailleurs elle dit de cette duchesse déjà carmélite : *C'est toute la*

dans le temps. *Elle fit cette action, cette belle, comme toutes les autres, c'est-à-dire, d'une manière charmante* (1).

Sur cela l'éditeur ne manque pas de nous avertir au bas de la page que, *depuis plus de trois ans, madame de la Vallière ne recevait à la cour que des affronts de sa rivale et des duretés du roi;* pour faire sentir que le parti qu'elle prit ne fut que le désespoir d'une passion mortifiée. C'est une bien malheureuse tournure d'esprit que celle qui tâche sans cesse de déprimer la vertu, de chercher de mauvais motifs aux actions les plus éclatantes; de se souiller par la calomnie pour se dispenser de l'admiration. Au reste, sans nous enfoncer dans la morale à propos de ces conversions, nous citerons un charmant théologien qui nous apprend mieux que personne à respecter tous les motifs. « Ah! c'est bien dit; « il y a cinq cent mille routes qui nous mènent au salut... « Voilà la route que Dieu avait marquée à cette jolie « femme (madame de la Vallière). Elle n'a point dit, les « bras croisés : J'attends la grâce. Mon Dieu! que ce « discours me fatigue! Eh! mort de ma vie, la grâce « saura bien vous préparer les chemins. Les tours, les « détours, les bassesses, les laideurs, l'orgueil, les « chagrins, les malheurs, les grandeurs, tout sert, tout « est mis en œuvre par ce grand ouvrier, etc. (2). »

Nous terminerons les citations de ce genre par une note où se montrent tout à la fois l'esprit corrompu et l'esprit de travers qui ont présidé à cette malheureuse édition. Madame de Sévigné dit à sa fille :

grâce, c'est tout l'esprit, c'est toute la modestie que vous pouvez imaginer. (T. III, p. 399.)

(1) Madame de Sévigné, t. III, p. 18.

(2) Tom. V, p. 277.

« Mais écoutez un miracle : la maréchale de la Ferté « est tellement convertie, qu'on ne saurait l'être plus « sincèrement... Ninon en est étonnée, ébranlée; le « Saint-Esprit souffle où il veut, etc. (1). »

L'éditeur, en rappelant la mauvaise conduite tenue jadis par cette même femme, nous dit dans une note: « Il faut avouer que madame de Sévigné n'était pas juste « de mettre à côté d'une telle femme, digne sœur de la « fameuse comtesse d'Olonne, Ninon, qui, non-seule-« ment n'avait jamais trompé ni déshonoré un mari, « mais qui même resta toujours fidèle à l'amant qu'elle « aimait, etc. »

Où donc M. Grouvelle a-t-il pris que madame de Sévigné ait mis la maréchale de la Ferté *à côté* de Ninon? Si elle les avait comparées dans les temps où elles marchaient l'une et l'autre dans la même route, on aurait peut-être blâmé le parallèle suivant, la manière dont il aurait été exprimé. Mais ici où est la comparaison? Madame de Sévigné cite la conversion sincère d'une femme coupable : elle dit, *C'est un miracle*. Elle ajoute : *Ninon* (dont la vie était certainement aussi infiniment coupable) en est *étonnée, ébranlée*. Qu'y a-t-il de plus simple et de plus raisonnable? Il faut que la plume lourde et indécente de M. Grouvelle nous rappelle la comtesse d'Olonne, et nous fasse entendre qu'il met fort au-dessus d'une femme entièrement revenue de ses erreurs une courtisane incorrigible. Nous ne croirions pas qu'il fût possible d'être à la fois plus injuste, plus indécent et plus absurde, si nous ne lisions ce qu'il s'est permis d'écrire sur l'immortel Bossuet.

(1) Tom. VII, p. 485.

Parmi les grands hommes du grand siècle, il n'en est pas que le siècle suivant ait plus tâché de déprécier. *Urit enim fulgore sui* (1). On n'ose pas tout à fait dire qu'il ne savait pas le français, ou qu'il fût un mauvais évêque; mais on s'en console par des insinuations malignes qui tendent à blesser ce grand caractère. Les philosophes du dix-huitième siècle se sont évertués sur ce chapitre. M. Grouvelle vient après eux, ne pouvant leur ressembler que par la méchanceté.

Écoutons d'abord M. Grouvelle sur le livre de l'*Exposition de la foi :* « Dès les premiers temps, dit-il, de « la révolution opérée par Luther, on conçut le plan « de ramener les protestants au catholicisme en dressant « de certaines formules où les points de dissidence étaient « palliés par des explications adroites, ou éludés dans « des énoncés généraux. » (Tom. II, p. 24, note.)

M. Grouvelle ignore tout, et surtout l'histoire. Nous lui donnons le défi solennel de produire *une seule* de de ces formules palliatives. Le caractère constant, indélébile de l'Église catholique est une inflexibilité qui a résisté constamment à tous les efforts et à toutes les séductions possibles. Dès qu'on jette des doutes sur quelque point de sa croyance, elle invente un nouveau mot qui termine la question, et n'en revient plus. Ainsi, dans le quatrième siècle, elle prononça le mot de *consubstantiel*. Ainsi, dans le seizième, elle prononça celui de *transsubstantiation*, et ces mots subsisteront jusqu'à la fin du monde.

(1) Boileau a partagé cet honneur : les philosophes du dix-huitième siècle avaient toute sorte de raisons de détester particulièrement l'apôtre de la foi et l'apôtre du goût.

« Bossuet, dit M. Grouvelle, était sorti des principes « (de l'Église catholique), mais il le savait bien, et en « bon négociateur, il s'était arrangé pour être désavoué. » (*Ibid.*)

Bossuet *négociateur!* Bossuet *s'arrangeant pour être désavoué!* Mais par qui donc a-t-il été désavoué! Le livre de l'*Exposition* n'a jamais excité une seule réclamation dans l'Église : elle l'a traduit dans toutes ses langues (elle qui les parle toutes), et jamais elle n'a cessé de le montrer aux protestants comme une formule de foi sur tous les points contestés.

Mais qu'attendre, ou plutôt que n'attendre pas d'un homme qui s'oublie au point de critiquer un livre fameux, nous ne disons pas sans l'avoir *lu*, mais sans l'avoir *regardé?*

« Les protestants n'y virent (dans ce livre) qu'un ar« tifice. Leurs soupçons furent fondés, lorsque, loin d'ap« prouver cette exposition, les docteurs de Louvain et « de Paris la condamnèrent, et que le pape lui refusa « son approbation. » (*Ibid.*)

Or, il se trouve qu'une partie notable de ce livre est occupée par ces approbations données par tous les évêques, par tous les docteurs possibles, et couronnées, enfin, par celle du pape, donnée dans la forme la plus solennelle. Non, une telle effronterie passe l'imagination.

Le livre des *Variations* est jugé avec la même bonne foi et la même science. « Les variations d'Églises, dit « M. Grouvelle, dont les docteurs n'ont point la préten« tion d'être infaillibles, et qui ont posé pour principe « la liberté d'examiner et celle d'interpréter, prouvent « peu contre ces mêmes Églises. » (Tom. VII, p. 136.)

Ces variations, au contraire, *prouvent* tout contre ceux qui veulent *prouver* que tout se *prouve* par l'Écriture. Mais nous ne voulons point disserter; revenons à Bossuet.

L'éditeur, prêtant de sa propre autorité à ce grand homme un mot qu'il n'a jamais dit, se permet d'ajouter que « Bossuet avait montré une singulière souplesse, et « comme prélat et comme théologien. » (T. VI, p. 315.)

Nous attendons les preuves de cette *singulière souplesse*. En attendant, nous rappellerons que, lorsque Louis XIV lui demanda son avis sur la comédie, il répondit : « Sire, il y a de grands exemples pour, et de « grandes raisons contre! » que lorsque ce même prince lui demanda ce qu'il aurait fait, si lui, roi de France, avait pris le parti de Fénelon dans l'affaire du quiétisme, Bossuet répondit : « Sire, j'aurais crié bien plus « haut! » qu'en prêchant devant son maître, il lui disait avec une *singulière souplesse* : « Il n'y a plus pour « vous, sire, qu'un seul ennemi à redouter : vous-même, « sire, vous-même; vos victoires, votre propre gloire; « cette puissance sans bornes, si nécessaire à conduire « un État, si dangereuse à se conduire soi-même. Voilà « le seul ennemi dont vous ayez à vous défier. Qui peut « tout, ne peut pas assez; qui peut tout, tourne ordi« nairement sa puissance contre lui-même, etc. (1). » On calomnie Bossuet; il suffirait peut-être de le citer.

Le Dieu, poursuivant sa carrière,
Verse des torrents de lumière
Sur son obscur blasphémateur.

Cependant nous ne pouvons nous empêcher de dénoncer à l'indignation publique une note sur ce même

(1) Bossuet, Sermon sur la résurrection, prêché devant le roi.

Bossuet, où l'éditeur se montre *pire que lui-même*. Jadis le procureur général nous en eût dispensés.

Tout le monde sait qu'ayant été chargé, en 1670, de l'éducation du dauphin, Bossuet se démit de son évêché (de Condom), *ne pouvant*, disait-il, *garder une épouse avec laquelle il ne vivait pas*. Cette modération n'a pas le bonheur d'obtenir l'approbation de M. Grouvelle ; il pense que Bossuet, prévoyant qu'il aurait un jour un autre évêché, ne faisait pas un grand sacrifice. « Dix « ans après, dit-il, Bossuet obtint l'évêché de Meaux. » (T. I, p. 308, lettre 119[e].)

Jusque-là, c'est pure bêtise. En 1670, le dauphin avait sept à huit ans ; à quatorze ans il était majeur, à dix-huit l'éducation était finie. Dix ans de la vie de Bossuet sont un assez beau présent fait à un prince.

Mais ce que M. Grouvelle ajoute passe l'imagination. « On pourrait dire de cette modération, dit-il, ce qu'on « a dit dans une autre circonstance :

« Quand Jésus-Christ mourut le vendredi, il savait « bien qu'il ressusciterait le dimanche. »

Cette platitude sacrilége est digne d'un athée sans goût ou d'un laquais sans religion. Les Français qui n'en font pas justice sont bien corrompus ou bien patients.

La rage de cet homme contre la religion et la sainteté est telle, qu'il en est absolument aveuglé ; il perd quelquefois la tête, et se réfute lui-même sans s'en apercevoir. Sainte Françoise de Chantal étant aïeule de madame de Sévigné, M. Grouvelle a saisi cette heureuse occasion de dénigrer madame de Chantal, dans la très-mauvaise notice sur madame de Sévigné qu'il a mise à la tête de sa nouvelle édition (p. XLIV). Il serait difficile d'accumuler en seize lignes plus de déraison et d'igno-

rance; mais il faudrait faire un livre sur chaque ligne, si nous voulions tout relever. Il nous suffira d'indiquer une bévue trop originale pour être passée sous silence. « La bienheureuse (1) Chantal, nous dit-il, en avait « sans doute assez du rôle de mère de l'Église et de « quelques centaines de visitandines; car elle se dis« pensa complétement des devoirs d'aïeule. On ne voit « pas qu'elle ait pris aucun souci de l'orpheline, enfant « de son fils. »

Nous prendrons la liberté d'observer à l'illustre éditeur que madame de Chantal, ayant fondé son ordre et fait ses vœux en 1610, comme il le dit lui-même (2), elle était bien dispensée de veiller à l'éducation de sa petite-fille, qui naquit en 1626, comme il le dit lui-même à la page précédente.

Cette apologie nous paraît *plausible*. Au reste, ceux qui voudront prendre la peine de lire l'histoire de madame de Chantal verront que la manière dont elle se conduisit à l'égard de ses enfants, en quittant le monde, forme précisément un des beaux traits de ce grand caractère, digne de la vénération de tous les hommes qui ne ressemblent pas à M. Grouvelle.

Qu'un polisson, lorsque Louis XIV s'éloigna un instant de madame de Montespan pour mademoiselle de Fontanges, ait fait entrer le nom du Père la Chaise dans une mauvaise plaisanterie, cela se conçoit; qu'un autre polisson, prenant la balle au bon, ait ajouté un mau-

(1) Pourquoi *bienheureuse?* Elle est *sainte*. Il faut être exact sur les titres.

(2) La baronne de Chantal, en 1610, sous la direction de saint François de Sales, commençait à fonder l'institut des religieuses de la Visitation. (Notice sur madame de Sévigné, p. XLIV.) On a déjà ici un échantillon du style de M. Grouvelle.

vais calembourg, passe encore ; c'est un de ces badinages répréhensibles qu'on se permettra toujours en société ; mais qu'un troisième vienne enregistrer cette pasquinade, comme un éclaircissement historique au bas d'une lettre de madame de Sévigné, et qu'il écrive dans la table des matières : « La Chaise, *confesseur de* « *Louis XIV;* sa facilité, » c'est une infamie. Le Père de la Chaise ne fut pas certainement un des caractères les moins remarquables de l'époque fameuse où il vécut. Chargé de la tâche la plus difficile, il pouvait être considéré comme un homme constamment en état d'accusation, et privé par le devoir le plus sacré du pouvoir de se défendre. Il n'a pu prendre aucune mesure envers la postérité ; mais précisément par cette raison, c'est à elle à lui rendre justice. C'est dans les mémoires de Saint-Simon qu'il faut apprendre à connaître cet homme véritablement sage. Le portrait n'est pas suspect, puisqu'il est dessiné par un ennemi mortel des jésuites. On y verra le Père de la Chaise à la cour sans être de la cour, étranger à toutes les intrigues, ami de tout le monde, mais surtout des malheureux, et n'employant jamais l'ascendant de son ministère sacré que pour amortir les élans d'une volonté terrible. *Vous êtes trop bon, Père de la Chaise*, lui disait quelquefois Louis XIV. *Non, Sire*, répondait l'homme apostolique : *c'est vous qui êtes trop dur.*

Il a plu à Louis XIV de raconter cette anecdote à toute sa cour ; mais elle en suppose mille autres non moins honorables pour le confesseur. Ce sont là de ces traits dont il aurait dû enrichir son édition ; mais pour cela il faudrait du goût et de la morale, et M. Grouvelle en manque totalement. Une seule chose lui plaît : c'est le

mal. Nous avons surmonté un incroyable dégoût pour lire toutes ses notes. La meilleure est celle qui est parfaitement inutile. Si nous voulions traiter le chapitre de l'indécence, il serait encore plus *riche* que celui de l'irréligion. Mais, en vérité, il serait pénible et même dangereux de transcrire M. Grouvelle. Il suffit de dire que, grâce au travail de M. Grouvelle, les lettres de madame de Sévigné sont devenues un mauvais livre. *La mère en défendra la lecture à sa fille*. Depuis le commentaire sur les pensées de Pascal, par où nous avons commencé, il n'y a pas d'exemple d'une telle profanation.

Après avoir considéré M. Grouvelle comme moraliste, il est temps de le considérer comme écrivain. A cet égard, il s'est hâté de dire son secret, car le titre même n'est pas exempt de fautes (1), et dès la première ligne de l'*Avis* qui commence la première page, on s'aperçoit qu'il ne sait pas le français. Que veut dire, par exemple, cette ligne qui commence l'*Avis* : « Les manuscrits des « personnes célèbres intéressent toujours le public ? » Le sens qui se présente le plus naturellement, c'est que les manuscrits qui ont appartenu aux personnes célèbres (par exemple un manuscrit de Cicéron ou d'Ovide qui aurait appartenu à madame de Sévigné) *intéressent toujours le public*. Si, au contraire, l'éditeur a voulu parler, comme il est clair, des écrits originaux ou autographes des personnes célèbres, alors la seconde phrase est curieuse : « ... *et leur écriture même*, dit M. Grou-

(1) *Édition augmentée de lettres, fragments, notices sur madame de Sévigné et ses amis*, etc., etc. Que veut-il dire ? Les *lettres* et les *fragments* sont-ils aussi *sur madame de Sévigné et ses amis ?* Dans ce cas, où sont ces lettres *sur madame de Sévigné ?* Dans le cas contraire, de quelles lettres s'agit-il ? et qui a jamais imaginé d'écrire dans un intitulé : *Nouvelle édition augmentée de lettres ?*

« velle, est l'objet d'une curiosité bien entendue (1). » Il en résulte que *non-seulement l'écriture des personnes célèbres intéresse toujours le public*, mais que *l'écriture même des personnes célèbres est l'objet d'une curiosité bien entendue*, ce qui appartient évidemment à feu M. de la Palisse (2). Cette phrase est très-remarquable, en ce que l'éditeur nous y donne de *prinçault* la mesure de son talent. On y voit d'abord le double défaut qui ne l'abandonne jamais lorsqu'il écrit. Tantôt il n'a que des pensées avortées, et l'expression, comme il est naturel, est aussi obscure que l'idée ; tantôt il a bien une pensée, bonne ou mauvaise, mais il ne sait pas l'exprimer. En d'autres termes, tantôt il ne sait pas ce qu'il veut dire, et tantôt il ne sait pas dire ce qu'il veut dire.

A propos d'un *fac-simile* qui représente quelques lignes tracées par madame de Sévigné, l'éditeur nous dit, à la fin de ce même avis : « Il ne nous reste qu'à « certifier la fidélité de l'imitation ; elle est au plus haut « point que l'art puisse atteindre, et l'on sait qu'en ce « genre il rivalise réellement avec la nature. » M. Grouvelle ayant lu souvent que, dans l'imitation d'une figure humaine, d'un oiseau, d'une plante, etc., *l'art rivalise avec la nature*, transporte bravement cette expression au *fac-simile*, et il appelle *nature* un morceau de papier barbouillé d'encre. Cette expression est belle, beaucoup moins cependant que celle qui suit : *Les procédés longs et difficultueux de cette sorte de gravure*, etc.

(1) Il voulait dire, ou il devait dire, *bien naturelle*.

(2) *Un quart d'heure avant sa mort,*
Il était encore en vie.

Il est réellement *très-difficultueux* de comprendre comment il peut se trouver un Français qui écrive aussi mal.

Dans un Avertissement qui suit cet *Avis*, nous lisons que « l'éditeur, dès longtemps lecteur assidu de ma-« dame de Sévigné, se propose de donner au public « précisément ce qu'il a toujours désiré d'y trouver. » Nous ne savons ce qu'il a toujours désiré DE trouver dans ces lettres; quant à nous, nous déclarons y avoir toujours trouvé ce que nous désirions, une élégance, une grâce, un naturel dont rien n'approche. Les commentateurs de Cicéron, depuis Manuce jusqu'à d'Olivet, n'ont jamais imaginé *de donner au public ce qu'ils avaient toujours désiré de trouver dans les lettres de ce grand homme*. Ils se sont contentés d'expliquer au public ce qu'ils y avaient trouvé. C'est sans doute aussi ce que voulait dire l'éditeur, mais il ne lui arrive pas une fois de dire ce qu'il veut dire, et d'ailleurs il aurait mal dit. On n'a que faire du travail de M. Grouvelle pour comprendre et goûter les lettres de madame de Sévigné : « La lecture de ces lettres, dit-il, était son plaisir de « choix ; il eût voulu qu'il n'y manquât aucun assaison-« nement : il s'est étudié à *le* perfectionner. » (*Ibid.*, Avert., p. I.) Nous ne savons pas bien *s'il eût voulu perfectionner l'assaisonnement ou le plaisir du choix* : c'est un secret que nous ne voulons point pénétrer. S'il a voulu *assaisonner* son plaisir, il est bien le maître; son grand tort est d'avoir rêvé qu'il pouvait *assaisonner* celui des autres. L'amour-propre n'a jamais été ni plus aveugle ni plus ridicule. C'est bien à tort, au reste, que M. Grouvelle nous dit, en parlant de ces lettres, que

« leur (1) lecture sera à jamais recherchée par TOUS les « esprits, si raffinés ou si peu cultivés qu'ils soient. » (*Ib.*) L'éditeur possède un talent merveilleux pour réunir constamment un barbarisme à une pensée fausse. Il est très-faux que les esprits, *si peu cultivés qu'ils soient*, recherchent les lettres de madame de Sévigné. Au contraire, les esprits qui ne sont pas très-raffinés n'y comprennent rien ou les goûtent peu. M. Grouvelle est le premier homme sans goût et sans talent, le premier écrivain détestable que nous ayons vu se passionner pour ces lettres. — Qui sait, d'ailleurs, si cet enthousiasme est de bonne foi?

Si M. Grouvelle avait découvert des lettres inédites de madame de Sévigné, il aurait certainement rendu un grand service à la littérature française : il aurait suffi, dans ce cas, de donner une nouvelle édition de toute la collection, en retranchant les notes et tout ce qui appartient au nouvel éditeur; mais, dans ce genre, nous ne lui devons rien (2).

M. Grouvelle nous apprend que les femmes écrivent autrement que les hommes. C'est une vérité du premier ordre, mais qui acquiert encore un mérite nouveau par le développement dont il *l'assaisonne*. M. Grouvelle a découvert que cette différence dure pendant toute la vie de l'homme et de la femme; de manière qu'une jeune femme écrit autrement qu'un *bachelier*, et un vieillard autrement qu'une vieille femme. Il semble que le génie ne saurait aller plus loin : point

(1) Nous ne dirons rien de ce *leur* : bientôt nous verrons que M. Grouvelle est brouillé irrévocablement avec le pronom possessif.

(2) Nous comptons pour rien une lettre peu intéressante, et qui lui a été envoyée trop tard pour être mise à sa place.

du tout. Cette découverte éblouissante se trouve encore singulièrement *relevée* par l'expression dont il se sert pour l'annoncer au monde : « L'âge même, dit-il, n'ef« face point l'empreinte des sexes. » (Avert., t. I, p. VII.)

Nous félicitons bien sincèrement M. Grouvelle sur cette observation lumineuse, qui suppose des connaissances physiologiques très-avancées.

Le goût de M. Grouvelle pour les sujets nouveaux l'a jeté dans la question de savoir *si les femmes doivent écrire*. C'est par là qu'il commence la notice dont il a surchargé cette malheureuse édition.

« Il n'est point de gloire, dit-il, plus contestée que « celle des femmes. » (Notice, t. I, p. VII.)

Avec la permission de l'éditeur, c'est tout le contraire; il n'y a pas de gloire moins contestée, car les hommes étant les distributeurs de la gloire, et les hommes ayant beaucoup de penchant pour les femmes, à ce que nous entendons dire de tous côtés, ils s'empressent de leur rendre toute la justice qui leur est due. Depuis Artémise jusqu'à la femme du gouverneur de Longwich, depuis Judith jusqu'à Jeanne d'Arc, depuis Sapho jusqu'à Olimpia Corelli, depuis Aspasie jusqu'à Ninon l'Enclos, il n'y a pas une femme qui n'ait été célébrée autant pour le moins qu'elle l'a mérité. Personne ne pense à contester la gloire des femmes, mais on dispute très-justement sur l'espèce de gloire qui leur convient. Qu'on nous cite, par exemple, la très-scandaleuse ode de Sapho, adressée à son amie (1), personne plus que

(1) *Heureux qui, près de toi, pour toi seule soupire*, etc.

Boileau, qui était un homme sage, a traduit en homme sage; mais Catulle ne se gêne pas :

nous n'admire cette pièce du côté du talent. Ainsi, *nous ne contestons point la gloire de cette femme;* mais nous disons que, si elle avait élevé des enfants à côté d'un époux, elle aurait un peu mieux tenu sa place dans l'univers.

Après nous avoir révélé qu'*il n'y a pas de gloire plus contestée que celle des femmes*, M. Grouvelle veut bien nous en donner les raisons (c'est pure bonté, comme on sent, car rien ne l'y obligeait) : « Sans doute, dit-il, « c'est parce qu'on est trop peu d'accord sur l'excellence « propre de ce sexe. » C'est, en second lieu, « parce « qu'on ne l'est pas mieux sur sa vraie destination (1). » Mais la meilleure raison est sans contredit la dernière : « C'est qu'à son égard (à l'égard du sexe) les hommes « pensent, forment comme deux partis opposés. » (*Ibid.*, t. I.)

Voilà qui est clair : *On conteste, parce qu'on n'est pas d'accord*, mais il faut entendre l'éditeur exposer les raisons des deux partis. Voyons d'abord ce que disent les ennemis de la gloire des femmes :

« Les uns voudraient que *cette aimable moitié du « genre humain* renfermât dans l'ombre de la vie privée « et domestique l'exercice de ses talents particuliers et « même cet esprit, *si exquis et si actif qu'il soit*, *dont « la nature* l'a favorisé. »

. . . . *Simul te,*
Lesbia, adspexi, nihil est super mi
. . . . *quod loquar amens.*

(1) Voici encore un point où nous sommes forcé d'être d'un avis directement contraire à celui de M. Grouvelle. Nous croyons être sûr, par notre propre expérience et par une foule de témoignages irréprochables, que les hommes ont une idée très-claire de la *vraie destination de la femme.*

Cette expression, *la plus belle*, *la plus aimable moitié du genre humain*, est devenue si fade par la répétition, que nous ne la rencontrons jamais sans nous rappeler ce que Rousseau a dit sur la *rose sans épines*; au reste, nous avons vu plus haut *des esprits si raffinés ou si peu cultivés* qu'ils soient; ici nous avons *un esprit si exquis et si actif qu'il soit*: c'est une tournure dont la nature, *si riche et si libérale qu'elle soit*, n'a favorisé que M. Grouvelle.

« Ils n'hésitent pas (ces mêmes ennemis de la gloire « des femmes)... de renvoyer durement au fuseau celles « qui, *bien ou mal*, s'émancipent à manier la plume ou « la lyre. »

L'éditeur, qui se dispense volontiers de penser, nous en donne ici un exemple remarquable : il serait difficile d'imaginer quelque chose d'aussi ridicule que ces mots, *bien ou mal;* car c'est très-bien fait, de l'avis de tout le monde, de renvoyer au fuseau la femme qui écrit mal : la dispute ne saurait avoir lieu que pour celle qui est capable de bien écrire. Mais ces mots *bien ou mal* étant souvent répétés ensemble, M. Grouvelle les écrit ensemble mécaniquement, sans s'embarrasser du sens; c'est ainsi qu'ayant lu dans le Temple du goût :

D'une main légère il prenait (1)
Le compas, la plume et la lyre;

ces deux derniers mots se sont liés l'un à l'autre dans sa tête, et il écrit *la plume ou la lyre;* quoiqu'il n'y ait pas un homme dans l'univers qui ait songé à défen-

(1) Voltaire n'a pas dit :

Sa main légère maniait, etc.

dre la lyre aux femmes. L'éditeur peut aller aux enquêtes chez tous les notaires de sa connaissance, il ne trouvera pas qu'un époux ait jamais stipulé : *Et ne pourra la dame future épouse* manier *sa harpe ou son piano*. Au contraire, *la plus robuste moitié du genre humain* ayant trop souvent besoin d'être désennuyée, la lyre des femmes est pour lui au premier rang des remèdes *désennuyeurs*.

Quant à la *plume*, c'est autre chose. Tel homme qui s'accommode fort d'une femme musicienne ne voudrait point d'une femme auteur ; mais écoutons le plaidoyer contraire, c'est le triomphe de M. Grouvelle :

« D'autres ont pensé que la femme n'étant pas seu-« lement la femelle de l'homme, ou sa nourrice ou sa « servante, son esprit et son âme entrent dans la com-« munauté aussi bien que ses charmes ou sa *dextérité* « *propre* (1), et qu'ainsi lorsqu'avec ses vertus elle ap-« porte un surcroît de dot en talents et en lumières, « l'époux serait mal reçu à s'en plaindre ; d'autant que « ses biens ne périssent point avec elle et deviennent « pour ses enfants l'héritage le plus assuré. » (*Ibid.*, t. I, Avert., p. XII.)

Quel admirable raisonneur que ce M. Grouvelle ! on peut lui accorder tout sans qu'il en résulte rien en faveur de la thèse qu'il défend. Accordons que la femme n'est pas seulement *la femelle de l'homme*, qu'elle n'est pas seulement *sa nourrice*, et qu'elle n'est pas seulement *sa servante* ; accordons que *son esprit*, et non-seulement *son esprit, mais encore son âme, doivent entrer dans la*

(1) Expression pleine de finesse. L'éditeur veut faire sentir que la *dextérité propre*, dans une femme, lui paraît préférable à la *propre dextérité*. Nous sommes de son avis.

communauté ainsi que ses charmes et sa dextérité propre (1), qu'en résultera-t-il? Que les femmes doivent poursuivre la gloire d'auteur? Point du tout. Où est la conséquence? « C'est, nous dit-on, parce que les lu-« mières et les talents des femmes sont des biens qui ne « périssent point avec elle et deviennent pour ses en-« fants l'héritage le plus assuré. » (*Ibid.*) Ah! pour cela, Monsieur l'éditeur, nous vous en demandons bien pardon, mais rien n'est plus faux : il n'y a pas d'héritage moins assuré que celui des talents. Aussi l'éditeur se hâte de nous donner une autre raison. « Toutes les « femmes, dit-il, dussent-elles (ce qui n'est pas) porter « les noms d'épouses et de mères (2), la société entière « est intéressée au développement complet de tous les « êtres qui la composent. » Passons sur le style; M. Grouvelle voulait-il dire, par hasard, que *tout agent libre doit faire tout ce qu'il peut faire?* Un moraliste pur tel que lui ne saurait avoir cette pensée; il entend donc seulement dire que *la société est intéressée à ce que chaque homme et chaque femme développent leurs facultés, suivant l'ordre et conformément à l'utilité*

(1) M. Grouvelle veut dire sans doute que, lorsqu'une fille se marie, son esprit et son âme ne demeurent point chez son père; mais que l'un et l'autre sont transportés chez l'époux avec les pieds, les mains, les yeux, la bouche, etc., de la fille, *pour être et demeurer* en commun, *avec la dextérité propre*. Sur cela nous n'avons rien à dire, et nous convenons de même que, lorsqu'une fille pleine de vertus apporte encore *un surcroît de dot* en talents et en lumières, *l'époux ne doit être reçu* dans aucun tribunal *à se plaindre* de cet *augment*. — Toutes les fois que nous sommes de l'avis de M. Grouvelle, nous nous faisons un devoir de le déclarer, afin qu'on ne nous accuse point de partialité.

(2) M. Grouvelle avoue ici que toutes les femmes ne sont pas destinées à être épouses et mères, et que c'est aux femmes célibataires surtout qu'appartient le domaine des sciences et des lettres. Mais que devient pour elles la raison de l'*héritage assuré?* L'éditeur veut-il admettre les collatéraux à recueillir l'héritage?

commune. Mais voilà que la question recommence ; car l'on demande précisément *s'il est dans l'ordre* que les femmes appliquent leurs facultés aux arts et aux sciences ? On ne croirait pas qu'il fût possible de raisonner plus mal ; cependant M. Grouvelle, toujours prêt à se surpasser lui-même, va vous dire quelque chose de plus mauvais. « Si jusqu'à présent les femmes n'ont point « enfanté de grands systèmes, produit une Iliade, conçu « *Mérope* ou le *Tartufe*, élevé de superbes basiliques, « ou égalé le pinceau de Raphaël, *encore ne saurait-on* « *nier* que les arts ne leur doivent des progrès et des « chefs-d'œuvre. »

Encore est-ce précisément ce qu'on nie, et ce qu'il y a d'extrêmement plaisant, c'est que M. Grouvelle le nie lui-même expressément ; car son raisonnement, dépouillé du verbiage qui l'enveloppe, se réduit à ce peu de mots : « *Quoique les femmes n'aient produit jusqu'à présent* « *aucun chef-d'œuvre dans les arts, encore ne saurait-* « *on nier que les arts ne leur doivent des chefs-d'œuvre.* »

Les Français d'une autre époque auraient appelé cela *Grouveler*, et ce verbe serait demeuré dans la langue ; mais à présent ils s'embarrassent bien qu'on pense mal, qu'on parle mal, que les Français ne sachent pas le français ; qu'on exhume les grands hommes, qu'on insulte leur mémoire, qu'on souille leurs ouvrages !

Scilicet is stolidis labor est ! ea cura quietos sollicitat !...

Comme il est impossible de séparer le style des pensées, nous n'avons pu célébrer la logique de M. Grouvelle sans indiquer au moins les fautes de style ; mais ce dernier article est assez important pour exiger un article à part. Ce qui distingue l'éditeur de tous ses confrères

les mauvais écrivains, c'est qu'il est toujours et sans exception *ridiculement mauvais*. Ses solécismes tiennent de l'inspiration : on dirait qu'il a toujours à côté de lui un méchant lutin qui lui souffle les expressions les plus baroques; c'est tout ce que la barbarie et la prétention réunies ont jamais produit de plus ineffable.

Le pronom est, comme on sait, le grand écueil des écoliers, dans la langue française; mais sur ce point M. Grouvelle n'a point d'égal.

Dès la troisième page de son Avertissement, M. Grouvelle vous dit, à propos des lettres inédites de madame de Sévigné : « Quelques démarches qu'on eût faites, rien « n'a pu faire ouvrir les portefeuilles où ces trésors « *paraissent* être ensevelis. Nous ne sommes pas même « en état de donner au public, avec la certitude de son « existence, l'espoir d'en jouir un jour. »

Il faudrait compulser tous les cahiers d'une école de village pour trouver quelque chose de pareil.

Ailleurs il nous dit « qu'un assez grand nombre des « Lettres de madame de Sévigné paraîtront nouvelles (1), « en ce qu'elles n'ont jamais été jointes à aucun de ses « recueils. » (Avert., p. III.) Ainsi les recueils qu'on a faits des Lettres de madame de Sévigné s'appellent, dans le langage de l'éditeur, les *Recueils de madame de Sévigné*; c'est une expression toute nouvelle qu'il répète plus bas, à la fin d'un passage charmant :

« Attentif à réunir ici (2) tout ce qui touche madame

(1) Nous pouvons assurer l'éditeur qu'une lettre imprimée dans un livre ne *paraîtra* nouvelle à personne, parce qu'on l'a réimprimée dans un autre livre.

(2) C'est-à-dire dans son Avertissement; il est impossible de donner un autre sens au mot.

« de Sévigné, l'éditeur a pensé que, SES enfants (1) te-« nant d'elle leurs talents, ce qui nous reste de leur « plume était un supplément presque nécessaire à SA col-« lection (2). »

En premier lieu, nous n'avons jamais ouï dire que madame de Grignan ni son frère *aient laissé une plume* et qu'il en *reste* des morceaux. Au demeurant, si les enfants de madame de Sévigné ont laissé tomber de leurs plumes quelques morceaux qui rappellent le talent de leur illustre mère, c'est fort bien fait de les imprimer dans SA COLLECTION, mais ce n'est point du tout par la très-mauvaise raison qu'en donne l'éditeur; autrement le *Sopha* et l'*Écumoire* deviendraient des *suppléments presque nécessaires* AUX tragédies de Crébillon.

Le pronom figure d'une manière non moins élégante dans le morceau suivant :

« Madame de Sévigné écrivit dans la jeunesse de la « langue, à l'époque où ELLE se fixait sous la plume des « maîtres. Comme ELLE vivait également parmi les gens « de lettres et parmi les gens de cour, il faut croire, etc. » (Avert., p. XIII.)

Il ne tient qu'à nous d'entendre que madame de Sévigné *se fixait sous la plume des maîtres*, et que *la langue française vivait également parmi les gens de lettres et parmi les gens de cour*. S'il en est ainsi, la langue française a été bien mieux élevée que M. Grouvelle.

Les rabbins disent que chaque mot de l'Écriture contient une infinité de sens. M. Grouvelle s'approche de

(1) Les enfants de l'éditeur, sans doute ; le sens n'est pas douteux. Dans ce cas, nous ne saurions trop féliciter ces enfants s'ils tiennent leurs talents de madame de Sévigné (quoique la manière nous soit inconnue). Certes, ils l'ont échappé belle !

(2) La collection de la plume.

cette perfection, au moyen de l'usage merveilleux qu'il sait faire du pronom. En nous parlant, par exemple, des fameuses fêtes de Versailles, il nous dit que « madame « de Sévigné était faite pour orner ce grand théâtre de « ses propres charmes. » (P. LVI.)

Cela veut dire que madame de Sévigné apporta dans ces fêtes *ses propres charmes*, et point du tout ceux des autres femmes, — ou bien qu'avec ses propres charmes elle orna ce grand théâtre, — ou bien qu'elle orna ce grand théâtre de *ses* propres charmes, c'est-à-dire des charmes qui convenaient à ce théâtre (apparemment parce qu'elle était associée de Lulli et de Quinault), etc. On n'en finirait pas, si l'on voulait dire tout ce que cela veut dire.

Et quant à ce que nous dit encore l'éditeur, que « l'é« légante magnificence de ces fêtes les avait RENDU « dignes de ce pinceau, etc. » (p. LXVI), nous observerons seulement que le solécisme de *rendu* pour *rendues* n'est pardonné aux enfants que jusqu'à l'âge de douze ans. Or, comme nous savons à n'en pas douter que M. Grouvelle existait en 1793, il n'y a plus de miséricorde : le solécisme doit être rangé *dans* SA *collection.*

Il faut finir sur le pronom. Encore une citation cependant : elle est trop curieuse pour être passée sous silence :

« Madame de Grignan avait à peine vingt ans, et un « événement qui devait troubler SON bonheur semblait « trop tardif à cette mère désintéressée. » (P. LVIII.)

Vous croyez peut-être, honorable lecteur, qu'il s'agit ici du bonheur de madame de Grignan? *Eh bien*, comme disait le sultan Schah-Abbas, *c'est précisément ce qui vous trompe :* il s'agit du bonheur de madame de Sévi-

gné. Vous ne voulez pas le croire : lisez, s'il vous plaît.

Il faudrait sans cesse répéter à M. Grouvelle, si son âge et ses facultés lui permettaient de profiter de l'avis : *D'un mot mis à sa place apprenez la puissance!* C'est la chose la plus indispensable quand on se mêle d'écrire, et celle dont il a le moins d'idée. Tantôt c'est « l'infortuné Fouquet qui se voit précipité du faîte des « grandeurs *dans une prison perpétuelle*. (Avert., p. LIV.)

Autant vaudrait nous dire qu'un malfaiteur s'est vu précipité *dans une galère perpétuelle.*

Tantôt c'est madame de Sévigné qui, « elle-même « pourtant, avait repoussé plus d'une occasion. » (*Ibid.*, p. LVIII.)

On croira peut-être qu'elle avait fait la guerre et que, semblable aux *Penthésilée*, aux *Camille*, aux *Gildippe*, elle s'était illustrée par de beaux faits d'armes. Hélas! point du tout. Cela signifie tout simplement qu'elle avait *elle-même pourtant* refusé plus d'un parti qui s'était présenté pour sa fille.

Ici, M. Grouvelle nous avertit très-sagement « qu'il « faut être très-circonspect sur l'amendement du texte » (p. XIII), mais il oublie mal à propos d'ajouter un mot sur la *correction des terres*.

Nous apprenons ailleurs une chose dont on ne se serait jamais douté : c'est que « le maréchal d'Humières « voulut un jour prendre d'insulte un petit château. » M. Grouvelle ne s'explique pas davantage; mais sans nous donner la peine de feuilleter l'histoire du temps, nous supposons que le maréchal donna un soufflet au petit château.

Quelquefois, M. Grouvelle enfile des *régimes*, et il oublie le verbe; ainsi, par exemple, il nous dit que

« madame de Sévigné AVAIT... de la physionomie... des « traits expressifs... une taille aisée... une riche che« velure... une santé brillante... une rare fraîcheur... « un teint éclatant... autant de musique qu'on en savait « alors, enfin une danse brillante pour le temps (1). » (Notice, t. I, p. XLV.)

De sorte qu'il se trouve, en fin de compte, que *madame de Sévigné* AVAIT *de la musique et de la danse*. Que cette dame était riche !

Mais si nous en croyons M. Grouvelle, madame de Sévigné AVAIT bien quelque chose de plus merveilleux! *Elle avait une stature plus grande que petite*. (Ibid.) Une seule faute de cette nature suffit pour caractériser un écrivain. Elle suppose l'absence totale de ce sentiment intérieur, de ce tact métaphysique sans lequel on ne sait jamais ce qu'on dit. Cette particule comparative PLUS pouvant servir à comparer entre elles des qualités différentes, l'éditeur a cru qu'elle pouvait servir aussi à comparer les différents degrés d'une même qualité dans le même sujet; et que, comme on dit, par exemple, *Il est plus savant que riche*, on pouvait dire de même, *Il est plus savant qu'ignorant*; ce qui s'appelle, dans la langue que M. Grouvelle ignore si parfaitement, *une bêtise*.

S'il eût dit : « Elle avait une stature plutôt grande que petite, » il n'eût été que plat; et, pour lui, ce serait un gain considérable.

Il arrive quelquefois à M. Grouvelle de prendre totalement congé de la langue française, et alors il devient un phénomène, un miracle de barbarie. C'est ainsi, par

(1) Admirez cette superbe répétition : *une santé brillante* et une *danse brillante*.

dit, en parlant de madame de Cou-
de l'esprit de son mari, qui n'a-
r, le SIEN était une dignité. »
urs nous apprenons que
nnage le moins facile à
LXXXI, note.) Sûre-
x.
es les fois qu'il veut
oquent, cela se conçoit.
sait pas une langue et qui
on; mais qu'un éditeur intrépide
vigné ne sache pas écrire une petite
ve, une remarque, un avis au lecteur de
es, un misérable *nota bene*, sans laisser échap-
barbarisme, c'est ce qui est véritablement incon-
cevable. Nous avons éclaté de rire, en lisant à la tête de cette scandaleuse édition, que « les notes ajoutées par « l'éditeur se reconnaîtront à la marque d'une ou plu- « sieurs étoiles. » Les étoiles *seront marquées*, sans doute; ce qui les étonnera un peu, elles qui *marquaient* toujours. C'est cependant une chose un peu forte, qu'un écrivain qui se présente pour *assaisonner* les lettres de madame de Sévigné, ne sache pas dire en français que *ses notes seront marquées d'une étoile*, *ou désignées*, *ou distinguées par une ou par plusieurs étoiles*, puisque étoile il y a; car nous n'exigeons point que M. Grouvelle s'élève jusqu'au mot *astérisque*.

Nous avons vu précédemment M. Grouvelle se servir d'une table des matières pour mentir et pour calomnier. Il a fait un tour de force encore plus merveilleux en se servant d'un *errata* pour introduire un solécisme dans le texte. Il avait lu, dans une ancienne notice, que Mé-

nage, allant voir madame de Sévigné en Bretagne avec madame de Lavardin, disait des douceurs à cette dernière et lui baisait les mains; sur quoi cette dame lui dit : « Je vois bien que VOUS RECORDEZ pour madame de Sévigné. » M. Grouvelle, après avoir copié cette anecdote (probablement dans le *Ménagiana*), s'imagine, en y songeant mieux, que le verbe RECORDER est réfléchi; et ce digne éditeur écrit dans l'*errata* : « Lisez, *vous vous* « *recordez*. » — Bravo!

Au reste, il arrive souvent qu'il y a dans le style quelque chose de plus sérieux que le style : un écrivain qui emploie certaines expressions n'en est pas quitte pour le ridicule. Après que l'homme de goût a ri, le philosophe examine et condamne. M. Grouvelle croirait-il peut-être n'être qu'absurde, lorsqu'en prêtant son langage à l'élégant Bussy, il nous le représente (Notice, p. LIV) *prétendant*, au sujet de sa cousine, *qu'une conduite intacte* AIT caché (1) *un cœur assez* IMPUR? ou, lorsqu'un raccommodement entre Louis XIV et madame de Montespan devient, sous la plume grossière de l'éditeur, *un* RAPATRIAGE (2)? Ces expressions, comme toutes

(1) *Ait caché* pour *cachait* ou *cachât*; c'est un italianisme. *Conduite intacte* ne vaut pas mieux. *Intact* signifie proprement *ce qui n'a jamais été touché*, et par une métaphore très-naturelle et très-juste, *ce qui n'a jamais été profané*. Ainsi l'on dit *un trésor intact*, *une vierge intacte*, *une vertu*, *une sagesse*, *une probité intactes*, parce que les noms de ces vertus sont personnifiés. Mais la *conduite* n'étant qu'une suite d'actions, nulle action ne peut être souillée par une autre : elle est ce qu'elle est, bonne ou mauvaise, par la volonté seule de celui qui la produit. Il faut donc dire *conduite irréprochable*. Tout cela, sans doute, est du *sanscrit* pour M. Grouvelle. Mais comme il y a encore en Russie et même en France un assez grand nombre d'hommes qui savent le français, nous soumettons ces remarques à leur jugement.

(2) Louvois et Marsillac, alors (depuis) duc de la Rochefoucauld, avaient ménagé au roi un RAPATRIAGE avec madame de Montespan. (T V, lettre 640, p. 244.)

N. B. *Cette note se reconnaît à la marque d'une étoile.*

les choses du monde, se trouvent où elles sont. *Elles sentent les lieux que fréquente l'auteur.*

Nous sommes las, et malheureusement, sans doute, nos lecteurs le sont aussi; mais nous pouvons les assurer que nous avons à peine effleuré le sujet. Nous finissons, par la raison qu'il faut que tout finisse, comme dit quelque part madame de Sévigné.

Nous ne prétendons point, au reste, contester les véritables talents de M. Grouvelle. Il sait lire, par exemple, et nous publierons même avec empressement qu'*il est capable de lire toute sorte de choses*, — mais il ne sait pas écrire.

Au moins, si une édition déshonorée par tant de défauts présentait quelque compensation, on pourrait, jusqu'à un certain point, pardonner à l'éditeur; mais nous ne lui devons pas une seule ligne agréable ou utile, et l'ouvrage entier, pour tout ce qui lui appartient, peut s'appeler, à juste titre, *Monstrum nullâ virtute redemptum.*

M. Grouvelle range sous quatre chefs les avantages de sa nouvelle édition : *Additions*, — *Ordre chronologique*, — *Corrections et éclaircissements du texte*, — *Autres articles ajoutés*. — Nous les examinerons successivement.

Additions. — Où sont-elles? « Quelques démarches « qu'on ait faites, nous dit-on, *rien n'a pu faire ouvrir* « *les portefeuilles* où les lettres inédites de madame de « Sévigné sont ensevelies. »

L'éditeur commence donc son chapitre des *Additions* par l'aveu formel qu'il n'a pu faire aucune *addition*. C'est fort bien débuter.

Au bas de cette lettre éloquente, si précieuse par sa

date, puisque madame de Sévigné l'écrivit huit ou dix jours avant sa mort, nous lisons cette note de l'éditeur :

« ... Il est probable que cette lettre est la dernière « que madame de Sévigné ait pu écrire. Nous regardons « comme une bonne fortune de l'avoir RECOUVRÉE. » (T. VIII, p. 241.)

Nous demandons à tout homme qui entend le français : ce mot *recouvrée* ne fait-il pas naître l'idée d'une lettre inédite, découverte et publiée pour la première fois ? L'éditeur comptait sans doute (et en vérité il n'avait pas tort) sur ces lecteurs inattentifs qui ouvrent un livre par désœuvrement pour le fermer bientôt par lassitude, et qui oublient en un clin d'œil ce qu'ils n'ont lu que pour tuer le temps : mais il en est d'autres qui se rappellent fort bien, en lisant ce mot *recouvrée* dans le huitième volume, ce qu'ils ont lu dans le premier, (p. IV de l'Avertissement) : « Cette lettre précieuse, moins encore « parce qu'elle était PRESQUE inconnue que par le moment « même où elle fut écrite. » Ce mot de *presque* est excellent. Il en est de même de cette lettre charmante adressée au président de Moulceau, et que plusieurs personnes ont prise pour une découverte. Ce n'était cependant que l'original d'une lettre déjà imprimée et connue de tout le monde. Il est même remarquable que cet original est le seul que l'éditeur ait pu se procurer. « Ces originaux, dit-il, étant rares, nous en avons « longtemps recherché sans en pouvoir trouver un seul. » (Avis à la tête du tom. Ier.) A la fin, il a trouvé celui dont nous parlons. Nous ne devons donc absolument rien au nouvel éditeur.

Ordre chronologique. — Il y avait cinq recueils des lettres de madame de Sévigné (Avert., p. VIII) : 1° les

lettres de la mère à la fille; 2° le choix de lettres diverses; 3° les lettres au président de Moulceau; 4° celles à M. de Pompone; 5° celles à Bussy-Rabutin.

Il est permis à tout le monde d'acheter des recueils et de les lire; on les a imprimés dans cette intention, à ce qu'il nous semble. Aujourd'hui, M. Grouvelle s'empare de ces différentes collections, et les fait imprimer ensemble dans l'ordre chronologique. Il faut l'entendre exalter ce nouvel arrangement, qui n'est au fond qu'une simple manipulation typographique à la portée du dernier manœuvre littéraire.

« Toutes les lettres, dit M. Grouvelle, sont ici dis-
« tribuées suivant l'ordre des temps, en sorte que celles
« de la mère à la fille font place au milieu d'elles aux
« lettres de ses amis ou aux réponses mêmes de ceux-ci (1).

Ce grand avantage paraîtra un défaut à plusieurs personnes de goût. Le pêle-mêle dans ce genre n'est agréé que dans les recueils de lettres à différentes personnes. Mais dès qu'il y a une correspondance particulière qui a fourni plusieurs lettres remarquables, surtout par la qualité des personnes et par une confiance plus intime, le mélange déplaît. On serait très-fâché, par exemple, que les lettres de Cicéron à Atticus eussent reçu *au milieu d'elles* d'autres lettres écrites à une foule

(1) On serait tenté de croire que M. Grouvelle a ouvert les lettres de la mère à la fille avec des ciseaux, pour en insérer d'autres *au milieu d'elles*. Il semble aussi que madame de Sévigné écrivait à ses amis *et à leurs réponses* : du moins c'est ce que signifie cette phrase : *Les lettres à ses amis ou aux réponses*, etc. Mais la phrase qui suit est sans prix : *En sorte que telles de ces dernières* (les lettres des amis ou aux amis), *au lieu d'être rassemblées, se trouvent maintenant éparses*. Et cela pour dire que ces lettres, au lieu d'être rassemblées *mal à propos*, se trouvent maintenant distribuées parmi celles de la mère à la fille, suivant l'ordre des dates. — C'est le *nec-plus-ultrà* de l'ineptie grammaticale.

de personnages moins importants, et moins intimement liés avec ce grand homme. Dans le recueil des lettres de Pope et à Pope, on trouvera de même que les lettres à Swift, à Arbuthnot, à Craig, etc., sont réunies. Le bon sens dicte cet arrangement. Ainsi, le nouvel ordre que M. Grouvelle fait sonner si haut ne signifie rien, et sera même regardé comme un défaut par un grand nombre de lecteurs.

Correction et éclaircissements du texte. (Avert., p. XII.)—L'idée que madame de Sévigné s'est vue sur le point d'être corrigée par M. Grouvelle nous a donné la chair de poule. Il a sérieusement mis en question « s'il « ne conviendrait point de corriger un assez grand nom- « bre de passages de ces lettres, soit de ces phrases irré- « gulièrement construites, soit d'autres fautes contre la « langue. Mais, dit-il, la réflexion nous a fait voir plus « d'un danger à cette entreprise. » (P. XIII.)

Il y avait réellement *plus d'un danger* à cette entreprise; mais jamais M. Grouvelle n'aura le courage de dire, ni même d'apercevoir la meilleure de toutes les raisons qui devaient l'en détourner. Que dire d'un barbare qui a été tenté de toucher au texte de madame de Sévigné, et qui, dans l'article même où il nous fait confidence de cette tentation épouvantable, écrit cette phrase de carrefour : « On citerait aisément plu- « sieurs tours de phrase qui lui doivent d'être reçus. » (P. XIX.)

Mais enfin, pour cette fois, le démon de l'orgueil ne l'a pas emporté. Et quoique M. Grouvelle ne se doute nullement de sa ridicule médiocrité, il a fait, sur cet article au moins, comme si elle lui était parfaitement connue : *il n'a rien corrigé.* Il est donc inutile de parler

de la correction du texte (1). Restent les éclaircissements; mais nous pouvons assurer qu'ils sont aussi nuls que les corrections. L'éditeur a beau nous dire que plusieurs traits de ces lettres « portent sur des faits sous-« entendus; que, sans la connaissance de tel (2) événe-« ment, le lecteur ne saurait entendre qu'à moitié ce « qu'on en dit..; qu'à l'aide d'un grand nombre de mé-« moires, de lettres, et d'autres recueils plus communs « ou plus rares (3), l'éditeur est parvenu à lever la plu-« part de ces voiles, etc. » Toute cette charlatanerie n'en imposera à personne. On ne peut même contempler sans un mouvement d'indignation l'incroyable hardiesse de l'éditeur, qui ose dire en parlant de ses notes : « Elles remplissent les lacunes, servent de transitions, « complètent les indications, et font entendre les de-« mi-mots. Plus d'allusions ni de saillies perdues! » (P. XVI.)

La plupart de ces mots n'ont point de sens; mais les derniers supposent un *front qui ne rougit jamais*. S'il y a dans les huit volumes de ces immortelles lettres une seule allusion, une seule saillie *qui lui doive d'être sen-*

(1) Il avoue cependant un peu plus haut qu'il a fait des retranchements. *On n'a pas craint*, dit-il, *de retrancher ce qui a paru sans intérêt ou répété en d'autres endroits*, (p. IV.)

Nous n'avons ni le loisir ni la volonté de comparer scrupuleusement cette édition aux anciennes pour vérifier ces retranchements; mais il nous paraît bien difficile que *tout ce qui a paru sans intérêt* à M. Grouvelle ne soit pas excellent.

(2) M. Grouvelle a quelques mots favoris dont il abuse de la manière la plus ridicule. *Tel* ou *tellement* sont du nombre. On le voit ici à l'égard de *tel*. Voici un exemple curieux de TANDIS QUE : *L'archevêque et le coadjuteur* de Paris étaient parents du marquis de Sévigné, TANDIS QUE *sa femme était la nièce du grand prieur du Temple*. (Avert., p. XLV.) On est tenté de dire : *Qu'arriva-t-il après ?*

(3) A quoi se rapportent ces deux *plus ?* où est l'objet de comparaison ? L'éditeur n'a pas une idée nette.

tie, nous consentons à lire tous les jours ses notes. Les cheveux nous dressent sur la tête; n'importe, le mot est lâché. Nous ne reculerons point devant cet horrible anathème (1).

Autres articles ajoutés. — Ces articles sont des notices sur madame de Sévigné et sur ses amis; les premières appartiennent à MM. Suard, de la Harpe et Vauxcelles. Ce sont des morceaux parfaits, connus de tout le monde, et que l'éditeur a jugé à propos de faire réimprimer. Ils servent seulement, dans cette édition, à faire ressortir l'horrible médiocrité de la notice qu'il a osé leur associer. « Il doit, dit-il, craindre le regard du « public pour ce morceau, et réclamer son indulgence. » (P. XIX.) Il a certainement toutes les raisons de craindre le public; mais il n'a pas le moindre droit à son indulgence. Il faut cependant faire, à l'égard de cette notice, une observation singulière : c'est qu'elle ne lui appartient point en entier. Cette pièce a trente-huit pages, dont les vingt premières seulement appartiennent à M. Grouvelle. Après avoir rappelé avec une froideur de complice l'attentat infâme commis sur les restes vénérables de madame de Sévigné (2), il a cédé la plume à un ami qui pense aussi mal que lui, mais qui écrit

(1) Un mot de madame de Simiane efface d'avance toutes les prétentions de l'éditeur : *Comme ces lettres n'étaient écrites que pour ces deux aimables personnes, elles ne déguisaient par aucun chiffre, ni par aucun nom emprunté, ce qu'elles voulaient s'apprendre* (Notice, p. CXVII). La confiance et la confidence dispensent de l'entortillage, de manière qu'un lecteur intelligent n'est presque jamais arrêté dans cette lecture.

(2) Tout le monde sait que, pendant les horreurs de la révolution française, des forcenés ouvrirent le tombeau de madame de Sévigné, exhumèrent son cadavre, et le jetèrent à la voirie. Voici dans quels termes le *lecteur assidu* parle de cette exécrable profanation : *C'est ce tombeau*, dit-il, *qui, comme on l'a écrit, fut violé à l'époque où la recherche des plombs, et généralement les besoins publics, ont servi de prétexte à bien d'autres attentats* (p. LXI).

beaucoup mieux. M. Grouvelle n'est pas en état d'écrire deux lignes des dix-huit dernières pages, depuis l'alinéa « Sans prétendre empiéter, etc. » (P. LXI.)

Il est probable qu'au moment où il était question d'apprécier madame de Sévigné, cette impitoyable conscience qu'il n'est jamais possible d'étouffer entièrement aura pris la liberté d'avertir M. Grouvelle qu'il devait céder la plume à un confident capable de la *manier* d'une manière un peu plus française. Malheureusement il n'était plus temps, puisque l'occasion et l'envie de parler avaient déjà arraché à l'éditeur, sur la personne et le talent de madame de Sévigné, une foule de traits dont la réunion forme sans contredit ce qu'on peut imaginer de plus mal pensé et de plus mal écrit.

Les notices sur les amis de madame de Sévigné n'apprennent rien à ceux qui connaissent le siècle de Louis XIV. Quelques-unes nous ont déplu par l'affectation qui s'y montre de dire sur ces personnages intéressants tout le mal qu'on en peut dire, même celui dont on peut douter. Du reste, toutes ces notices sont écrites en français, et par conséquent elles ne sont point de M. Grouvelle, qui n'a jamais écrit deux lignes dans cette langue. L'auteur (quel qu'il soit) de ces notices a laissé échapper une circonstance intéressante de la vie de madame de la Fayette; mais M. Grouvelle y a suppléé en très-bon style : « Cette dame, nous dit-il, *s'était* « *assez tard avisée* d'apprendre la langue latine. » (Notice sur madame de Sévigné, p. XLV.) Si jamais M. Grouvelle *assez tard s'avise* d'apprendre le français, il rira bien de ses belles tournures.

L'éloge de madame de Sévigné par madame la présidente Brisson est un morceau assez mauvais, quoiqu'il ait

remporté le prix de l'Académie de Marseille, en 1777. Au lieu de cette fadeur académique, nous aurions lu avec plaisir une lettre du duc de Villars que nous avons vue jadis à la tête d'une édition de Hollande, d'ailleurs assez fautive. Cette lettre, que nous n'avons pu retrouver, et dont nous n'avons plus qu'un souvenir vague, a laissé dans notre esprit l'idée de quelque chose d'intéressant.

Parmi ce recueil d'éloges, que M. Grouvelle intitule *Choix d'éloges*, il en a placé un de sa façon. (On voit bien que c'est lui qui a *choisi.*) Cet éloge est en vers, et il nous a paru en général moins barbare que la prose de M. Grouvelle. Quoique ce phénomène ne soit pas rare, il n'est pas aisé d'expliquer comment il est possible d'écrire plus purement, ou moins ridiculement, en vers qu'en prose. Au reste, la manière de M. Grouvelle se retrouve toujours ; il appelle le talent de madame de Sévigné *un talent qui du cœur s'échappe* INNOCEMMENT. Ce vers égale ce que nous connaissons de plus *innocent.* Un peu plus bas, que « madame de Sévigné écrit *sans « effort, comme on parle, ou plutôt* COMME ON AIME. » *Écrire comme on aime!* Ah! pour celle-là, nous ne la savions pas. Mais qu'importe à M. Grouvelle, il écrirait de même *comme on danse*. Dès qu'une fois on s'est mis bravement au-dessus de l'obligation de penser, tous les mots sont bons.

Voici un modèle d'expression heureuse dont tous nos lecteurs nous sauront gré. Il s'agit de dire tout simplement qu'*en écrivant ses charmantes lettres, madame de Sévigné ne songeait pas plus aux hommes qui devaient vivre après elle qu'à ceux qui l'avaient précédée.* Voici comment l'éditeur exprime cette idée :

En semant ses fleurs éphémères
Sur chaque ligne qu'elle écrit,
Elle n'a pas plus dans l'esprit
La postérité que ses pères.
(Ibid., p. cxiv.)

Éphémère vous-même, monsieur Grouvelle! il fallait dire *immortelles*. Il valait mieux dire encore *des fleurs;* mais cet homme est *possédé du pronom possessif*, nous en attestons *la postérité et* SES PÈRES.

Quelquefois M. Grouvelle gâte une pensée heureuse par une expression à sa manière :

Elle ignorait, heureux destin,
Que le feuillet volant échappé de sa main,
En suivant de Grignan la route,
De l'immortalité prenait le grand chemin.

La pensée est assez bonne; mais *feuillet* pour *feuille* gâte tout; *heureux destin*, d'ailleurs, ne vaut rien, ni comme pensée ni comme rime.

Nous terminerons par un trait inimitable. M. Grouvelle veut dire que *ces lettres, qui étaient le trésor de madame de Grignan, sont devenues celui de tous les gens de goût*. Il ne fallait pas être un aigle pour atteindre à cette idée; mais l'expression dont il l'a revêtue place le poëte dans le ciel :

Seule du trésor de sa fille
Elle fit un trésor public.

Que ce M. Grouvelle est divertissant, et comme poëte et comme prosateur, et comme philosophe, et comme critique, etc. Nous dirions de tout notre cœur : *Dieu le conserve!* n'était qu'il excite un peu trop souvent le dégoût et l'indignation.

Cet éloge, que l'éditeur intitule *Portrait de Sévigné*,

est adressé à une Thémire en l'air à qui le poëte débite les fadeurs ordinaires. Il lui dit, par exemple :

> *Je vous l'ai dit cent fois, la grâce épistolaire*
> *Est un talent de femme...*

M. Grouvelle peut le répéter autant de fois qu'il le jugera convenable ; mais rien n'est plus faux. Le talent d'écrire supérieurement est un *talent d'homme*, comme tous les talents supérieurs. Il est vrai seulement que, *dans le genre agréable*, il s'est trouvé *dans le monde une* femme que son talent inimitable et des circonstances uniques ont placée au premier rang.

Plus d'une Sévigné brille encore dans Paris, à ce que dit M. Grouvelle. AMEN! mais il nous semble qu'une ville qui a produit tout fraîchement *Théroigne de Méricourt* doit se reposer quelque temps avant d'enfanter à la fois *plus d'une Sévigné*.

Avant de quitter M. Grouvelle, il nous reste à examiner la manière dont il a caractérisé le talent et la personne de madame de Sévigné.

L'ordre qu'il a adopté dans cette nouvelle édition doit relever singulièrement, à ce qu'il croit ou à ce qu'il dit, le style de Sévigné. « Son trait distinctif, dit-il (1), est, « si je ne me trompe, le rare accord d'un goût très-« cultivé avec une imagination très-riche et un naturel « très-original. » (Avert., p. x.)

Ce qui signifie, en termes clairs, que le trait distinctif de madame de Sévigné, c'est qu'elle ne ressemble pas à d'autres ; et le *trait distinctif* de cette définition, c'est qu'elle peut servir à tous les cas, comme une formule

(1) Le trait distinctif du style, ou bien le trait distinctif de madame de Sévigné ?

d'algèbre. M. Grouvelle est trop modeste, en disant *si je ne me trompe :* avec la précaution de ne rien dire, il est impossible de se tromper.

Nous ne voulons point, au reste, lui demander ce qu'il entend par *un naturel très-original;* nous l'embarrasserions trop. Écoutons plutôt ce qu'il va nous dire encore sur ce même sujet :

« Mais c'est parce que madame de Sévigné ne res-
« semble point à d'autres qu'on s'accoutume à elle; de
« ce que son langage et sa physionomie lui sont telle-
« ment (1) propres, il en résulte qu'on finit par s'en
« étonner moins qu'on ne doit, par sentir moins ce sin-
« gulier mérite (p. XI). »

Dieu nous préserve de comprendre un seul mot à tout cela. Au reste, M. Grouvelle est bien heureux quand on ne le comprend pas.

Après de si grands efforts de génie pour caractériser le talent de madame de Sévigné, il est tout simple que l'éditeur s'écrie : « Vous la voyez, vous la signalez (2); *vous ne la confondrez avec aucune autre* (p. X). »

Depuis Guillaume Vadé jusqu'à Pierre Corneille, il ne nous est jamais arrivé de confondre un écrivain avec un autre. D'ailleurs, ce n'est point un mérite de ne ressembler à personne. Ce trait appartient à M. Grouvelle

(1) Nous avons averti plus haut sur ce mot. C'est un de ceux que l'éditeur n'entend point du tout.

(2) Ce mot, qui est un barbarisme pris dans ce sens, nous vient des antres du jacobinisme. C'est là où l'on *signalait* les *aristocrates*, où l'on *signalait* les *fanatiques*, où l'on *signalait* les *agitateurs*, les *malveillants*, les *honnêtes gens* et autres monstres semblables. M. Grouvelle *se signale* encore par ses heureuses expressions :

. . . . *Servabit odorem*
Testa diù. . . . .

comme à Bossuet. Sur notre parole d'honneur, *nous ne les confondrons ni l'un ni l'autre avec aucun autre.*

Cependant M. Grouvelle, quoiqu'il soit un *lecteur assidu* et un admirateur éclairé de madame de Sévigné, craint cependant que la lecture de ces lettres fameuses ne soit capable de fatiguer certains lecteurs. « Les uns « (dit-il) sentiront avec peine leur âme au-dessous de « cette âme FÉCONDE (1). Voilà les premiers mécontents. « Il en est d'autres ensuite auxquels la diversité dans les « nuances du sentiment ne suffit pas, et qui la veulent « dans les sentiments eux-mêmes (p. XI et XII), seconde « classe de mécontents. Mais ceux-ci forment, sans comparaison, le plus grand nombre. Il faut avouer que ces « lecteurs font le grand nombre dans UNE société (2) où « NON-SEULEMENT les affections naturelles sont émoussées (3), mais où SURTOUT (4) on manque de loisir pour « savourer la jouissance réfléchie qu'on trouverait dans « leurs développements (p. XI et XII). »

D'un seul coup M. Grouvelle pare à ces deux inconvénients, et procure à madame de Sévigné la certitude de n'ennuyer personne. Mais quel est donc ce moyen admirable? Eh, bon Dieu! nous l'avons déjà dit : c'est « l'intercalation des lettres de madame de Sévigné à ses « amis, et des réponses mêmes de ceux-ci, AU MILIEU de « celles de la mère à la fille (p. VIII). » Il résulte de cet

(1) Au lieu de *tendre* ou *sensible*. La plume de M. Grouvelle a le rare privilége de rencontrer tous les mots possibles, excepté le bon.

(2) Quelle société? L'éditeur veut dire *siècle* apparemment; non-seulement il ne dit jamais ce qu'il faut dire, mais pas seulement ce qu'il veut dire.

(3) *Affections émoussées!* Quel style! On émousse une *cause* au propre et au figuré, mais non un *effet*; or, toute *affection* est un effet. *Affection émoussée* est aussi absurde que *plaie émoussée*.

(4) *Non-seulement* cette tournure n'est pas élégante, *mais surtout* c'est un barbarisme bien conditionné.

arrangement merveilleux, 1° que *le lecteur qui sent avec peine son âme trop au-dessous de cette âme féconde,* se console un peu en lisant des lettres où cette âme se montre moins féconde, ou que des âmes stériles écrivent à cette âme féconde ; 2° que le lecteur en *qui non-seulement les affections naturelles sont émoussées, mais qui surtout manque de loisir pour savourer la jouissance réfléchie de leurs développements*, remédie à ce double malheur, *en passant de la diversité des nuances du même sentiment à la diversité des sentiments eux-mêmes* (1).

Et si l'on demande comment il peut se faire que des hommes qui *manquent de loisir* pour suivre le développement d'un seul sentiment se tirent d'affaire en ajoutant encore à ce travail celui d'étudier les *sentiments intercalés*, quoique *plus calmes* (p. XI), nous répondrons avec révérence : IPSE DIXIT. C'est le sort de M. Grouvelle : un tel homme ne parle point en l'air, et quand il dit une ânerie, il a ses raisons.

Nous trouvons cependant l'éditeur encore plus profond lorsqu'il apprécie le caractère moral de madame de Sévigné. Nous avons vu, plus haut, qu'il n'a pas tenu à lui d'en faire un esprit fort. Maintenant il va mettre en question si elle fut honnête femme. Il faut avouer que M. Grouvelle n'est pas sujet à l'enthousiasme des commentateurs. On se rappelle l'expression élégante employée par l'éditeur en parlant du cœur de madame de Sévigné (2); il revient encore sur ce sujet pour se faire la question suivante :

(1) M. Grouvelle ne se doute certainement pas qu'il y ait la moindre différence à dire *les sentiments mêmes* ou *les sentiments eux-mêmes.*

(2) Sup. p. 466.

« Dans ses lettres écrites avec tant d'abandon, et « comme elle dit elle-même, d'impétuosité, ne laisse- « t-elle rien échapper de l'histoire de son cœur? Voilà, « ajoute-t-il, ce que demande le lecteur sentimental, « tandis que le scrutateur malin de la vertu des femmes « voudra savoir à quel point la sienne (1) eut à combat- « tre , et si la nature n'en avait pas tout l'honneur. » (Notice, p. LIII.)

Jamais un lecteur sentimental ne fera une question aussi sotte. Au lieu de demander si madame de Sévigné « ne laisse rien échapper dans ses lettres de l'histoire « de son cœur, » il lira ces lettres, et il dira ensuite oui ou non; et quant aux « scrutateurs malins, » il ne s'en trouvera certainement aucun assez extravagant pour avoir la prétention de savoir à quel point la vertu d'une femme eut à combattre, ni même si elle eut à combattre; car c'est ce que nul homme ne peut savoir. C'est après ces profondes discussions que M. Grouvelle nous dit finement : « Mais laissons quelque chose à deviner au lec- « teur » (p. LIII). Et que voulez-vous donc que nous devinions, lorsque vous déclarez vous-même qu'il n'y a rien à deviner ; lorsque vous nous dites dans cette même page que la médisance MÊME (2) n'a pu PRÊTER la moindre faiblesse à madame de Sévigné; lorsque vous répétez (p. LXI) qu'elle n'avait reçu aucune teinte des travers de son temps ni de sa société; qu'au milieu des intrigues politiques de tant d'hommes et de femmes il-

(1) C'est-à-dire *la vertu du scrutateur ;* ici, il n'y a pas d'amphibologie comme ailleurs; la phrase est parfaitement claire. On voudra bien observer que nous ne laissons pas échapper une seule occasion de louer M. Grouvelle.

(2) C'est la *calomnie* qui PRÊTE des faiblesses. La médisance ne fait que les publier. *Même* est l'excès de l'absurdité.

lustres, vous ne lui voyez pas la moindre lueur de coquetterie? »

Si les actions, les discours et les écrits des hommes ne suffisent plus pour les juger, il n'y a pas de raison qui nous empêche de prendre sainte Thérèse pour une courtisane, Fénelon pour un Tartufe, et M. Grouvelle MÊME pour un grand écrivain.

Si quelque chose pouvait étonner de la part de l'éditeur, ce serait de le voir terminer son ridicule *avertissement* par cette inconcevable phrase :

« On sentira que les peines qu'il a prises (l'éditeur), « ou plutôt le plaisir qu'il a trouvé à prendre ces pei- « nes, *n'est pas le moindre des panégyriques consacrés* « *à cet aimable génie.* »

Si un homme du premier ordre, si la Harpe, par exemple, avait donné cette édition, nous sommes persuadé, quoiqu'il ne connût pas mal ses forces, qu'il n'aurait jamais osé présenter son travail *comme un des panégyriques les plus distingués consacrés à madame de Sévigné.* Voltaire, qui avait bien aussi une certaine idée de lui-même, ne s'est rien permis de semblable dans son édition de Corneille. Une seule considération pourrait excuser M. Grouvelle, c'est qu'il ne s'est nullement compris lui-même. Il y a, en effet, dans le trait que nous venons de citer, quelque chose de niais qui semble demander grâce pour la présomption ; mais nous ne savons trop comment il arrive que M. Grouvelle a l'art d'exciter au même degré la pitié et l'indignation. C'est un privilége extraordinaire de *cet aimable génie.*

Durant le long et fastidieux examen que nous avons fait de ce misérable travail, nous avons été continuellement obsédé par le même sentiment : c'est le chagrin

que cétte idée, conçue par une aussi mauvaise tête, ne soit pas tombée dans celle d'un homme d'esprit, ami des mœurs et des bons principes, tels que la France en possède encore un grand nombre. Peu de livres seraient plus dignes que les Lettres de madame de Sévigné d'un commentaire suivi, et peu de commentaires seraient plus utiles à la jeunesse et plus sûrs de plaire à tous les ordres de lecteurs. Les Lettres de madame de Sévigné sont le véritable *Siècle de Louis XIV*. Le livre qui porte ce nom nous présente, comme beaucoup d'autres, les *événements de ce siècle*. Madame de Sévigné nous peint mieux que personne le *siècle même*. Ce que d'autres nous racontent, elle nous le fait voir : nous assistons à tous les grands faits de cette époque mémorable; nous vivons à la cour de Louis XIV et dans la société choisie de ce temps. Il est impossible de lire une de ses lettres sans trouver un nom sacré; rien n'égale le charme de cette lecture. Tous ces grands hommes sont en mouvement; on les admire dans les autres livres, dans ces lettres on les fréquente.

Mais ce sentiment délicieux se tourne en indignation contre ce plat et coupable éditeur qui a osé y apporter son abjecte médiocrité et toute la corruption d'un cœur gangrené jusqu'à la dernière fibre.

Nous sommes loin de blâmer la modestie des anciens éditeurs, qui ne se sont permis que des notes de pure nomenclature; mais enfin, si l'on veut parler et raisonner, il n'y a pas de champ plus beau. Et que dire d'un homme à qui les plus grands noms de la terre et les événements les plus mémorables et les plus intéressants n'ont pu inspirer une seule ligne qui ne soit pas un crime ou une

absurdité? Non-seulement il ne sait pas admirer, mais il calomnie, il outrage, il falsifie les objets, il dénature les plus belles choses. Y a-t-il, par exemple, un événement particulier plus intéressant que la profession de la duchesse de la Vallière? Est-il possible d'imaginer un plus grand sacrifice fait à la religion, aux mœurs, à l'opinion publique, etc.?

Quel spectacle que cette église des Carmélites, remplie de tout ce que la capitale avait de plus illustre! *Ces lumières de la France*, non plus, comme dit Bossuet, *obscurcies et couvertes de leur douleur comme d'un nuage*, mais brillantes de toute leur clarté! Ces princes guerriers, ces pontifes! L'humble victime aux pieds de la reine de France, recevant le voile des mains de son auguste rivale. Louis XIV, dans toute sa gloire, d'autant plus présent qu'il n'y était pas, et Bossuet en chaire, parlant de notre malheureuse nature UT NUNQUAM HUMANA VOX (1)!

Rien n'empêchait l'éditeur de faire, à propos de cette femme célèbre et de cet événement remarquable, ce qu'il aurait dû faire toute sa vie; mais, puisqu'il voulait absolument parler, voyons ce qu'il a dit.

« Il y avait plus de trois ans que la duchesse de la « Vallière ne recevait à la cour que des affronts de sa « rivale et des duretés du roi. Elle n'y était restée, di-

(1) Madame de Sévigné, qui n'avait point assisté à la cérémonie, écrit (t. III, p. 18) que *le sermon de ce grand homme ne fut point aussi divin qu'on l'espérait*. Ce qui signifie que la première personne qui lui en parla était une tête légère, ou qu'on fut moins surpris parce qu'on attendait un miracle, comme l'expression même le fait sentir. Quoi qu'il en soit, sans parler ici du sermon entier, qui fait naître de grandes réflexions, le morceau que nous avons en vue est d'une telle supériorité que jamais homme *inassisté* n'a pu s'élever à ces idées ni à ce ton.

« sait-elle, que par esprit de pénitence; elle ajoutait : « Quand la vie des Carmélites me paraîtra trop dure, je « me souviendrai de ce que ces gens-là m'ont fait souf- « frir (montrant le roi et madame de Montespan). » (T. III, p. 18, note.)

Voulez-vous connaître un grand caractère, racontez-lui une grande action. A l'instant il s'enflamme et la porte aux nues. L'effet contraire dévoilera le vilain. Citez-lui ce qu'on a vu de plus sublime dans l'univers depuis le sacrifice d'Abraham jusqu'au combat des Thermopyles, et depuis le dévouement de Décius jusqu'à l'*immolation* de Louis XVI; son premier mouvement sera de rabaisser. Rien de plus naturel : l'un exalte ce qui lui appartient, l'autre déprime ce qui lui est étranger.

RÉFLEXIONS CRITIQUES

D'UN CHRÉTIEN DÉVOUÉ A LA RUSSIE

SUR L'OUVRAGE DE MÉTHODE,

ARCHEVÊQUE DE TWER,

PUBLIÉ A MOSCOU, EN 1805, A L'IMPRIMERIE DU TRÈS-SAINT SYNODE,

Sous ce titre : **Des choses accomplies dans la primitive Église, c'est-à-dire durant les trois premiers siècles et le commencement du quatrième, et spécialement dans les premiers commencements de l'ère chrétienne.**

LIVRE HISTORIQUE

SUIVI DES PROLÉGOMÈNES DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

ET DE NOTES PAR LE MÊME AUTEUR.

VIRI CHRISTIANI RUSSIÆ AMANTISSIMI

ANIMADVERSIONES

IN LIBRUM METHODII,

ARCHIEPISCOPI TWERENSIS.

Ea est rerum humanarum infelix conditio, ut sæpissime ex hominum factis, quæ probabilitatem secum, ideoque excusationem habent, immanis tamen exoriatur malorum seges : quod quum in multis verum deprehendatur, nusquam tamen evidentius, quam in *abusuum*, quos vocant, seu vitiorum correctione, quæ in politico aut ecclesiastico regimine sensim irrepserunt, fiuntque tandem, labentibus sæculis, etiam tolerantibus viris, quod rarissime, vel quod tantum non semper evenit minus patienter tolerantibus, intolerabilia.

Omnis abusus malum : ex quo primo obtutu sequitur bonum esse quidquid malùm tollit; quod tamen non sine subtilissimis distinctionibus verum est : abusus enim quum sit *rei bonæ malus usus*, videndum est, ne in tollendo vitio lædatur rei substantia, in eoque fere semper et turpissime falsi sunt novarum rerum molitores; nam qui equo calcitroni crura frangit, ut vitium frangat, in ἱππιατρίᾳ non admodum clarescet. Quod quanquam sit

extra omnem controversiæ aleam positum, aliquid tamen condonandum est humanæ fragilitati; nec, si cum rebellantibus rem habeas, prius *de re* disputandum, quam de *vitio rei* candide confessus sis.

Illud mecum reputans, nunquam de calamitoso Græcorum dissidio aut scripsi aut verba feci, quin lubenter concederem, fatalem culpam in dedecus perniciemque generis humani erupturam, speciem excusationis habuisse pro rerum conditione, quæ in Europa nostra tunc obtinebat. Quæ turbæ, Deus immortalis! Quæ strages, quæ barbaries incubuerat! Romæ vero qui Pontifices, sublata omni libertate electionum a perditissimis hominibus quasi usucaptarum! Ita tum stantibus rebus, quid mirum si Græci nos pro barbaris haberent, nec mente possent perspicere quantum immitia poma putrefactis præstent? Hominum abjectissimi (nam quid infero imperio inferius?) Gothicam barbariem aspernabantur, nec aquilam in ovo videbant, aut cedrum Libani in germine; et tamen Gothi isti et Germani et Cimbri, etc., *Europam invexerunt quidquid est libertatis in orbe*, primique mortalium consociaverunt *res olim dissociabiles*, *libertatem et principatum* (Montesquieu, Esprit des lois, liv. XVII, chap. V). Quid vero sanguis iste possit in scientiis vidit posteritas, et obstupuit : Oriens contra sub flagellis et laqueis et tortoribus torpet marcescitque, nec unquam revalescet, *donec dilatet Deus Japhet, et habitet in tabernaculis Sem* (Genes. cap. IX, v. 27) : atque id forte non longe est.

Quod ait doctissimus Twerensis Archiepiscopus (in

Prolegomenis, pag. 1, § 2) *exteras nationes* (Gallos scilicet, Anglos, Hispanos, Italos, Germanos, etc.) *rebus Græcis invidere*, irridere mihi piaculum foret; benevole igitur, nec sine reverentia sileo.

Illud dolet acerrime, quod Slavo-Ruthenorum nobilissima gens (quæ a gloria nomen habet) ab istis Græculis illaqueari se passa sit, nec Latinam majestatem, cui et lingua et ingenio affinis est, non agnoverit; verum id non tam hominum culpa fuit, quam temporum. Nunc igitur macti animis virtuteque simus : antiqua odia æternæ oblivioni mancipemus, nihilque nisi rei christianæ utilitatem incrementumque cogitemus. Incidimus in mala tempora; nec, puto, Orientales, Ruthenique Orientalium asseclæ apprime norunt, aut forte suspicantur, quo illos nunc ducat inobservabilis manus : ingens illis imminet calamitas, ni transversum anguem in via, qua turmatim itur, videant. Testem in jus voco librum Cl. Archiepiscopi Twerensis, in quo ex animi mei sententia invenisse mihi videor imminentem sæculi nostri XVI iterationem in Rutheno imperio eo ipso tempore, quo in aliis Europæ partibus pseudo-reformatos sui jam nunc suppudere incipit; quo etiam in mirabilem quamdam probisque omnibus avidissime exoptatam ἕνωσιν inclinatas partes videre jam aut præsagire queat omnis rerum explorator non omnino plumbeus. Hæc pauca præfatus in librum Cl. Archiepiscopi candide inquiram, non ut vana litigandi cupiditate quid sciam expromam (pauca enim scio, nec si plura scirem, id nunc patere curarem); sed ut quid timeam, et quam jure ti-

meam videat auctor eximius. Quod si mihi contingat esse tam beate, ut nec ipse mihi nec illi in scribendo displiceam,

Sublimi feriam sidera vertice.

Et primo quidem fateor me in titulo libri non parum hærere. *Historia*, inquit Reverendissimus Archiepiscopus, (ἱστορία) *nomen habet* ἀπὸ τοῦ ἱστορεῖν; *quod significat* spectare *sive* lustrare; *ideoque notat narrationem eorum, quibus gestis narrator ipse interfuerit* (Proleg. p. II). Quidni vero et ἱστορία et ἱστορεῖν et alia affinia altius repetenda putemus ab ἵστημι, cujus verbale ἱστέον, aliave hujus verbi μόρφωσις τὸ *historia* peprerit et alia multa? Sane verbum ἱστορεῖν non solum *inquirere* et *sciscitari* audit, sed etiam *litteris mandare*; usus vero, *quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi*, de vi ac potestate hujus verbi (*historia*) tam aperte sanxit, ut de eo amplius quæstio esse non possit; et sane si veram historiam non scriberet, nisi qui *rebus gestis oculatus testis interfuit*, nec Herodotus, nec Titus Livius, nec Moses ipse (dempto Exodo) historici forent.

Cl. Auctor, ut vim τοῦ ἱστορῆσαι clarius exponat, Apostolum vocat scribentem ad Galatas (cap. 1, v. 18): ἀνῆλθον εἰς Ἱεροσόλυμα ΙΣΤΟΡΗΣΑΙ Πέτρον, pro quo Vulgata dedit, *Veni Jerosolymam videre Petrum*; sed plus est in ἱστορῆσαι, quam in *videre*.

Locum hunc (id obiter dictum sit) egregie commentatus est Bossuetius noster, magnum illud et Galliæ et Ecclesiæ et generis humani decus, in celeberrima oratione quam comitiis ecclesiasticis dixit A. D. 1682 (1). *O tu, quisquis es! sis licet et doctus et sapiens et sanctus, etiam a tertio cœlo nuperus, si christianus es, vade ad Petrum!*

Sed e diverticulo, ut aiunt, *in viam.* Quod non levis hæsitatio inveniatur in titulo libri, id nullo modo mirum est. Causa est, quod aliud dixit, aliud voluit Reverendissimus Archiepiscopus; nam si ex animi sententia scripsisset, sic staret titulus operis : — *De inutilitate et ἀπραξίᾳ summi Pontificis per tria prima Ecclesiæ sæcula, dissertatio historica.* — Id voluit eximius auctor, nec aliud voluit; sed quum rem nollet, aut *aliis*, aut, quod vero similius est, *sibi* ipse fateri, ideo multus est in explicando titulo. Atque id non iratus animadverto (nam quid humanæ naturæ consentaneum magis, quam ut unusquisque partes, quas semel amplexus est, totis viribus tueatur?); sed ut veritatem amice expromam : nec puto ullum esse cordatum virum, qui, si rem non peregrinantibus oculis per totum opus introspexerit, rem me acu tetigisse diffiteatur.

Multa fiunt in Ecclesia Catholica sine Romano Pontifice, sicut in familia recte ordinata multa fiunt (ab optimis maxime et obedientibus filiis) sine mandato patris; nam probus omnis bene sponte agit, nec ideo coercitione indiget.

(1) Hæc quidem memoriter, sententiam tamen illibatam certus refero.

Præterea — *nulla res magna magnum habuit principium*; — hæc est lex, quam *divinam* jure vocare possis, quum in tota rerum natura vigeat, nec ullam unquam exceptionem habuerit. Hinc est quod auctoritas pontificia (res inter magnas maxima) cum ipsamet Ecclesia, cujus fundamentum est exorsa, infantiam habuerit, dein pubertatem, priusquam in æternam virilitatem adolesceret.

Igitur illi omnes, qui Ecclesiæ matri valedixerunt, toti sunt in Ecclesiæ incunabulis, ut ovantes clamitent, Petri aut Silvestri auctoritatem non eamdem fuisse, quæ deinde Gregorii VII aut Sixti V fuit; quo quidem nescio an aliquid excogitari possit ἀτοπώτερον; nec lepidior videretur qui contenderet, Cæsarem illum qui Pharsali dimicavit, haud eumdem fuisse, qui ante quinquaginta annos in pannis Romæ vagiebat.

Et tamen fratres nostri dissidentes in isto πρωτοψευδεῖ conquiescunt, reclamantibus licet et philosophia et historia et conscientia.

Post hanc quasi velitationem, illustrissimum auctorem cominus aggrediar, diemque illi dicam, et de calvinismo illum (quamvis amantissime) postulabo coram illo judice erroris nescio Βροτοῖς ἅπασιν τῇ συνειδήσει Θεῷ. Age vero, a principiis exordiamur.

Christianus omnis, si semel vexilla summi Pontificis deseruerit, nisi ab inscitia aut superstitione (fœdis custodibus) retineatur, in castra Calvini ex necessitate migrabit : quod quidem nullo negotio demonstratur.

Ecclesiam sine capite, seu supremo præside, non magis

cogitatione concipio, quam Ruthenum imperium sine Rutheno imperatore. Imperium civile externas res componit, hominisque manum coercet, delictisque et compedes et gladium et sanguineum corium et infelicem arborem minitatur; contra vero imperium ecclesiasticum, sive ut aiunt *spirituale*, totum est in regendis conscientiis; edicta sua (quæ dogmata audiunt) universis proponit, *vitasque et crimina discit*, et circa moralia intonans,

Admonet et magna testatur voce per orbem:
Discite justitiam moniti et non temnere Divos.

Cæterum utriusque imperii eadem est natura, atque ipsissima indoles; nec fieri potest, ut simul ac unum esse desiit, non evanescat. *Rebellans* in imperio nihil aliud est, nisi *politicus hæreticus;* et vice versa *hæreticus* in Christiano imperio idem est ac *rebellans* in Ecclesia. Singulares Ecclesiæ respectu universitatis se habent ut provinciæ respectu imperii : ast quid possit provincia contra imperium, salvo jure, plane me non videre confiteor. Querelæ adversus imperantem prorsus nihili sunt; nam quis unquam sine causa aut specie rebellavit? Si illa aut illa Ecclesia jus habet imperatorem ecclesiasticum erroris aut νεοχμώσεως insimulare, ut ab ejus communione dissideat, cur itidem Præfecto Twerensi aut Astracanensi jus non erit, imperatorem politicum, vel intolerabilis injuriæ, vel commoti legum fundamenti, vel insolentissimæ tyrannidis reum agere, ut illius imperium detrectet, seque sui juris et nulli pote-

stati, *nisi legibus*, obnoxium palam profiteatur? Ostendat mihi Reverendissimus Archiepiscopus hujuscemodi telum aliquod summo Pontifici lethale, quodque adversus Ruthenum imperatorem pari successu contorqueri nequeat, *et erit mihi magnus Apollo*.

Frustra igitur vetus inimicitia et spontanea obcæcatio somnia sibi fingunt, et inauditum τέρας, *unum* scilicet *sine unitate*, quod idem est ac album sine albedine. Nulla erit unquam *catholicitas* (sit venia verbo) *sine unitate;* nec *unitas* sine supremo præside, nec supremus præses, cui pars universitatis oggannire possit.

Frustra iterum sibi blandiuntur omnes ab Ecclesia dissidentes, nomen nescio quod *unitatis* amplectentes; et nunc se *Ecclesiam Græcam* nominatim appellant; quasi vero *Ecclesia Græca* nunc sit et esse possit extra Græciam, et Ecclesia Ruthena tam non sit Græca, quam non Constantinopolitana, aut Antiochena, aut Alexandrina; aut non sibilo exciperetur Patriarcha Constantinopolitanus, si quid in Ecclesiam Ruthenam, aut etiam in Ecclesia Ruthena sanciret! Et nunc se magnifice signant nomine *Ecclesiæ Orientalis*. Ast licet multæ sint Ecclesiæ in *Oriente*, tamen nulla est *Orientalis Ecclesia*. Tolle regem (seu potius reginam) ex alveario; *apes* tibi restabunt, *examen* periit.

Tam igitur illustrissimum Archiepiscopum, quam viros omnes philosophica mente præditos amanter adjuro, ut mihi extra hypothesim universitatis sub uno et supremo præside signum aliquod ostendant omnium oculis liquido perspicuum, quo posito, *et quid sit et*

ubi sit Ecclesia Catholica non videre sit plane ἀδύνατον.

Ad Concilia forte provocabunt; ast primo quidem nunquam a me impetrare potero, ut credam dissidentes Ecclesias in Concilium œcumenicum (prout apud eas potest esse *œcumenicum*) unquam convenire posse. Testes sint octo tota, quæ a fatali dissidio excurrerunt sæcula; verum hæc missa faciam brevitati consulens. Ad alia pergo. Quomodo Concilium œcumenicum apud Orientales esse poterit, tota reclamante Ecclesia Romana, id est millies millibus hominum cum summo Pontifice in medio doctissimæ Europæ imperium moderante?

Audio Græcos obstrepentes: « *Vos vero, Latini, quomodo idem telum vitabitis, et Tridentinum Concilium pro œcumenico habebitis, tota reclamante Ecclesia Orientali?* » Bene est! illud ipsum exspectabam. Numerus non efficit Concilium œcumenicum. Universalis fuit Synodus Chalcedonensis, in qua D Orientales Episcopi post lectam epistolam Flaviano scriptam immortales illas ediderunt voces, totis audientibus sæculis: *Petrus non moritur! Petrus per os Leonis locutus est!* Verum Nicæna Synodus CCC Episcopis tantum constans itidem universalis fuit. Cum igitur numerus pro determinanda universali synodo nihili sit, quod nuper quærebam iterum quæro: *Detur mihi signum quo mihi certissime innotescat quid sit œcumenica synodus.* Sed cum illud signum, seu, ut aiunt, *character* nec in numero, nec in dignitate, nec in doctrina esse possit; id unum restat, ut sit *in summo Pontifice*, quo sublato, nec quid sit

Ecclesia Catholica, nec quid sit œcumenica synodus ullus mortalium scire valebit.

Hic iterum ab imperio civili ad ecclesiasticum efficacissima illatio educitur. Quid sunt verbi gratia Comitia Anglicana, vulgo *Parlamentum?* Duo ordines *cum Rege*. Tolle Regem, ubi erit *Parlamentum?* Ubivis, cuique civitati aut castello licitum erit comitia congregare, illaque *Parlamenti* nomine insignire.

Mutentur nomina: ubi est œcumenica synodus, seu Christiani orbis imperiive *Parlamentum?* Ubi summus Pontifex, quo sublato, nec Romæ erit *Parlamentum*, nec Constantinopoli, nec Petropoli, aut alibi; sed nullibi, aut ubique, quod idem est. Illud etiam subnectere lubet: quo latius patet qualiscumque ditio, eo validius illam postulare *unius* imperium; sed cum Religio Catholica ad orbem totum pertineat, sequitur illam, haud etiam jubente Deo, tamen jubente rerum natura ad formam regni effingendam esse, ut sua esse possit.

Exploso Concilio œcumenico-acephalo (monstrum horrendum, informe, ingens, cui lumen ademptum!), altera restat dissidentibus, sed debilior anchora, nempe *Traditio*, sine qua ipsamet Scriptura, fatente Cl. Auctore, *sine consensu totius antiquitatis non recte explicatur*. (Cap. VI, sect. I, § 79, p. 168.)

Ecce vero jam in limine hæremus. Nonne Catholicus, nonne Lutheranus etiam, aut Calvinista, vel etiam Socinianus, ad traditionem provocant? Clarkius opus suum exitiale (quod sero nimis detestatus est) anglice inscripsit: « *Scripture-Trinity*, id est *de Trinitate secundum*

scripturas.» Bene dixit Joannes Jacobus Rousseavius in uno ex suis dilucidis intervallis : « *Nec Deus ipse librum cudere posset, de quo homines disputare nequirent.* » Sed si de Scriptura disputant, majorne Patribus honor habebitur? Quid clarius his verbis : HOC EST CORPUS MEUM? Petrus tamen clamat : *si Corpus, non Panis;* Lutherus vero : *et Panis et Corpus;* Calvinus : *Panis, non Corpus;* Photius silet.

Quid iterum clarius his verbis : « Tu es Petrus, etc. ? » Nec Deus ipse clarius scribere potuit; nihilo tamen secius præsul doctissimus intrepide adseverabit, me cum meis nescire litteras, nec verba intelligere.

Bellarminus igitur, et Maldonatus, et Petavius, et Bossuetius, et Fenelonius, et Huetius, etc., etc., stipites fuerunt, nec veram traditionem unquam adsecuti sunt. Demus hoc : Tu vero, o bone Patriarcha Constantinopolitane (aliusve : nomina enim non moror) veritatem, quam illi *homunculi* cæcutientes nec e longinquo prospicere potuerunt, oculis TU aquilinis facie ad faciem intueris? *Credat judæus apella, non ego;* nec tu ipse (confidenter dico), nec tu ipse (nisi somnians) credis.

Quum igitur utrinque stet, et auctoritati auctoritas respondeat (immodestissimus sit, qui me non modestissimum putet); nec Concilium œcumenicum sine capite esse possit; nec si sit, contra aliud Concilium eodem modo œcumenicum vim aliquam habere possit; nec libri omnes (dempta auctoritate explanante) aliud sint, nisi *Topica* ad disputandum; restat ut vel invitissimi

dilabamur ad *Judicium singulare,* quod est cardo totius doctrinæ pseudo-reformatæ.

Atque id quidem apprime novit Conscientia falli nescia. Hinc est, quod apud dissidentes Ecclesia nihil est, nisi nomen inane, vanumque nescio quod phantasma, cui datum non est loqui, *sicut potestatem habenti;* adeo ut, ne extra Rutheni imperii limites exspatiar, spreta synodo, quam floccifaciunt, innumeræ hæreses aut turpissimæ aut absurdissimæ e sinu superstitiosæ plebis scaturiant velut e cadaveribus vermes, quin Episcopi vel mussitare audeant. Deterrimus enim *Rascolnicorum* adversus Ruthenam Synodum ipsissimum jus habet, quod Photius olim contra summum Pontificem habuit; et dissidens adversus dissidentem nil habet quod loquatur, nisi decantatum illud : « *a, a, a... nescio loqui :* » valente præcipue in rebus religiosis Lege Romana : « *Quod quisque juris in alium statuerit, ut eodem jure utatur.* »

Dum vero apud infimam plebem stultissimæ, aut quod pejus est atrociores δόξαι antiquam religionem misere discerpunt, recens philosophia proceribus imperii et medio Ordini mala pharmaca large propinat; Clerus vero toto bibit ore Calvinum.

« . . . . Quis talia fando
« Temperet a lacrimis? »

Optime olim, ut solet, Divus Augustinus : « *Evangelio non crederem, nisi me Ecclesiæ commoveret au-*

ctoritas.» Sed quum nulla sit Ecclesia, ubi Petrus per hæredes non imperat; sequitur, ibi quoque nullam homines habere sat firmam rationem credendi.

Evicta jam veritate posterioris præmissæ ope ineluctabilis theoriæ, pergendum nunc ad experientiam, quæ est quasi *demonstrationis demonstratio*, veritatemque ad ἐναργεστάτην περιφάνειαν provehit. Nec ab alio mortali argumenta petam, quam ab ipsomet clarissimo Præsule, quem juvat primum candidissime pro sua natura loquentem auscultari.

Nam postquam in Calvini doctrinam leniter sane invectus est, hæc non levi pede prætereunda adjicit: « *Hæc sane est disciplina illa, quam* PLURIMI DE NOSTRIS *tantopere laudant deamantque, quasi solus Calvinus meliora saperet, quam Apostoli, eorumque per XV sæcula successores.* » (Cap. VI, sect. I, § 79, p. 168.)

Habemus confitentes reos! Nam quis unquam suos penitius novit, quam illustrissimus Archiepiscopus? Viden' jam inclinatas partes, et Ruthenos sacerdotes (hos saltem, qui latine sciunt) a Binghamo musteos, Calvinum jam adfectantes? At nihil vetabat, quin ipsemet Reverendissimus Archiepiscopus de seipso subjunxisset: *et quorum pars magna fui;* nam liber ejus, quem curiosis rimor oculis, totus turget fermento Calvini.

Et primo quidem quis unquam feret nebulonem istum religionis nostræ in bene multis Europæ partibus impurissimum eversorem, Twerensi Archiepiscopo *magnum virum* audire (ibid., p. 168)? Parcius laudat hæresiarchas vir orthodoxus; nec, puto, Præsul doctissi-

mus Arium aut Nestorium *magnos viros* vocasset. Hic vero patet arcanum Σχίσεως « *Omnis inimicus Romani Pontificis, amicus noster.* » Atque id bene norunt pseudo-reformati : inter multa exempla quæ mihi præsto sunt, unum seligam velut insignius.

Is, qui ex *Protestantium* familia anglicam fecit catechesim illam Ruthenam jussu imperatoris Petri I, initio sæculi nuper elapsi cusam atque vulgatam, hæc habet in præfatione memoranda verba a me Latio donata.

« Catechesis ista magni viri, cujus jussu conficta fuit,
« totum spirat ingenium. Ille quidem inimicos duos
« et Suevis et Tataris sæviores feliciter superavit, su-
« perstitionem nempe et ignorantiam, quibus favebat
« inveterata et pervicax contumacia (p. 4)... Confido ope
« hujus interpretationis faciliorem evasuram consensio-
« nem Anglos inter et Ruthenos episcopos, quo simul
« validiores fiant ad concidenda Cleri Romani scelerata
« et cruenta consilia (p. 5)... In multis fidei articulis
« Rutheni tam Reformatis consentiunt, quam Romanæ
« Ecclesiæ adversantur... Purgatorium negant... et Co-
« vilius noster Cantabrigiensis doctor erudite demonstra-
« vit in suis de Græca Ecclesia commentariis quantum
« inter se discrepent Græca Synaxis et Pontificiorum
« transsubstantiatio (p. 66). »

(Vid. *The Russian Catechism, composed and published by the order of the Czar; to which is annexed a short account of the church-government and ceremonies of the Moscovites.* London, Meadows, 1725. 8° by Jenkin Thom. Philipps.)

Quam amanter! Quam fraterne! Et quis non impense mirabitur tam avide expetitum fœdus inter duas religiones, quarum dogmata e diametro opponuntur, contra religionem alteram, quæ in omnibus Ruthenæ consentit, demptis tricis aliquibus, quas, cum volent Rutheni, acies Latina momento temporis concidet? A te vero nunc peto, o Divina conscientia, quæ neminem habes potiorem, nunquid jure meo pro certo habebo; atque adseverabo, *non esse apud Ruthenam Ecclesiam aliud dogma inscriptum cordi, nisi odium Romani Pontificis; sinere vero illam, ut cætera dogmata in libris placide quiescant?* Aliter nunquam enodabitur ænigma illud plus quam OEdipeum *de summa amicitia inter religiones a natura infensissimas.*

Hinc est, quod sacerdotes Rutheni, qui latine aut gallice sciunt (faventene aut irascente Deo, ipse scit), toti sunt in evolvendis pseudo-reformatorum libris, nec catholicos licet doctissimos affinesque consulunt. Exemplum sit Archiepiscopus noster Twerensis, qui Binghamum nobis, et Cavæum, et Usserium, et sexcentos alios usque obtrudit; Petavium vero, aut Bellarminum, aut Thomassinum, aut Cellerium, aut Neumachium, etc., nunquam appellat. Ast quis in atramento natans candidus eveniet? Et revera in vestimento Illustrissimi Præsulis ingentem maculam primo obtutu deprehendo. Ad Binghamum provocat (Sect. I, p. 216, not. 2), ut evincet, *orthodoxam Ecclesiam Ruthenam inter sacra sua nihil quidquam retulisse, nisi quod sancti Patres ab ipsis apostolis, virisque apostolicis primum acceperunt,* etc.

Hæreticus igitur, qui et præsentiam Corporis Christi in Eucharistia, et quinque e septem sacramentis, et necessitatem bonorum operum, et hominis αὐτεξουσίαν cum gratia, et hierarchiam respuit, etc., etc.; Deiparæ vero et sanctorum invocationem pro nefanda idololatria stultissime habet; is, inquam, Reverendissimo Archiepiscopo idoneus testis est Ruthenæ orthodoxiæ! Exclamaret zelotes aliquis :

« . . . . O Pater orbis,
« Unde nefas tantum? »

Ego vero aliter exclamandum censeo : *O frater carissime, sapias tandem, desinasque in tenebris lucem quærere!* Minus aperte, si typis loquerer; ast hic nil vetat sensus veros expromere : manifestum hoc in loco vidi calvinistam. Personatus alias incedit, ut cum supra cit. pag. 168 dixit *doctrinam Calvini per mille et quingentos annos in Ecclesia Christi* PENE *inauditam fuisse*. Ain' tu, doctissime Archiepiscope, PENE inauditam? Ergo, quod est consequens, PENE damnandam. Hæc et alia bene multa perpendenti occurrit illud virgilianum :

« Et fugit ad salices, et se cupit ante videri. »

Eamdem in pseudo-reformatos proclivitatem, idem in nos odium arguit nomen istud *Pontificios*, quo nos insignitos video (p. 19 operis et alibi). Quid sibi vult Cl. Archiepiscopus? Numquid et Rutheni *Pontificii* non sunt? Nam si non Pontificii, nec etiam christiani ex eorum ipsa doctrina atque institutione. Præterea, quum verbum istud *Pontificii* continuo a pseudo-reformatis

usurpatum sit ut Catholicos seu Romanos nuncupent, verbum in hæresis ore putruit, nec, salvo honore, a cordato theologo unquam eodem sensu sumitur; non aliter quam verbo CIVIS per se honestissimo a furentibus scurris æternum dedecus in febricitante Gallia inustum fuit.

Verum illo morbo usque laborarunt Græci, ut Nos qui tribus abhinc sæculis bellum gerimus acerrimum cum infensissimis fidei christianæ hostibus, qui et scriptis, et immensis laboribus, et sanguine nostro (id sine invidia dictum sit) decertantes, ut imperii christiani fines proferamus, et sacro-sancta dogmata nobis cum Orientalibus communia sarta tecta, illibataque posteris tradamus, Christique vexillum ab horrente Caucaso ad ultimos Peruvianos ovantes extulimus; Nos tamen, inquam, eodem loco habeant, iisdemque nominibus prope compellent ac Lutherus ipse aut Calvinus, duæ pestes illæ tartareæ in reipublicæ christianæ perniciem natæ. Quod quam sit a recta ratione, atque etiam ab omni ingenui capitis urbanitate absonum, nemo non cæcutiens non videt; nec alium judicem appello, quam ipsummet illustrissimum Archiepiscopum sobrie secum recogitantem.

Cuique τῶν μερόπων ἀνθρώπων pulmonem duoque labia habenti licitum est exclamare : *Ego sum catholicus!* Verum heus tu quisquis es christiane dissidens, qui veritatem amas, noli tuæ nec alteri ecclesiæ credere : quære a Turca vel Judæo qui sint et ubi sint catholici? Responsum accipe, καὶ ἐνὶ φρέσι βάλλεο σῇσι.

Non est igitur cur, reclamante humani generis conscientia, tantopere veteribus odiis Græci indulgeant: jam mitius nobiscum agant, nosque honestius compellent.

Quid dicam nunc de sacramentis, quæ quidem Cl. auctor partitur in *primaria* et *secundaria* (p. 192-217). Quid sit *primarium* aut *secundarium* in Christi institutionibus, non liquet; sed plus me movent inscriptiones duarum sectionum, quæ sunt de re sacramentaria. Prima enim inscripta est: « De primariis sacramentis et ritibus (p. 192); alter vero (p. 217), » « De sacramentis et ritibus secundi generis. » Quam subdole calamus scriptoris lusit in his Epigraphis! Nam prima quidem duobus modis intelligi potest, nempe *de primariis sacramentis simulque de ritibus; vel de primariis sacramentis et de primariis ritibus*. Utrique interpretationi favet indoles linguæ latinæ. Consociationis hujus rituum et sacramentorum, variationisque in inscriptionibus, nulla excogitari potest alia causa, nisi occultum consilium *ritus sacramentis* æquiparandi. Et revera Reverendissimus Auctor jure suo et *plenissima potestate* (ut Reges aiunt) unum e septem sacramentis tollit, nec Confirmationem seu Chrisma vult aliud esse nisi *ritus Baptismi* (sect. I, § 116, p. 200). Rem istam, quum ingentis sit momenti, oculis, ut comicus ait (1), *emissitiis* juvat introspicere.

Ait Auctor in Sectione I, p. 190. « *Duo cum primis summa auctoritate Jesus Christus instituit atque Ecclesiæ suæ tradidit sacramenta, Baptismum et Eucha-*

(1) Plautus in Aulularia, Act. I, Scen. I, v. 2.

ristiam », § III. In sectione vero II, sic scribit : « *Eodem tempore Ecclesia christiana aliis etiam utebatur sacramentis et ritibus, iisque diversæ quidem a supradictis dignitatis; attamen divinitus, sive non sine cœlesti admonitu (id quod maxime facit auctoritatem) institutis; cujus generis sunt* a. *Pœnitentia*, b. *Ordo*, c. *Conjugium, et* d. *Extrema Unctio.* »

Verum enimvero *a, b, c, d,* sunt quatuor. Ast quum superior sectio de duobus tantum agat sacramentis primariis, *Baptismo* nempe et *Eucharistia;* ex duo vero et quatuor, sex fiant tam Romæ, quam Constantinopoli, quæro nec invenio septimum sacramentum. Nihil enim est aliud *Confirmatio*, ex mente clarissimi Archiepiscopi, quam *baptizandis adhibita unctio* (Ibid., § 116, p. 200), id est *ritus*.

Nec me fugere potuit insignis distinctio a Cl. Archiepiscopo in Ecclesiam Christi introducta. Ex suis enim (auctoris scilicet) sex sacramentis, tria, Baptismus nempe, Eucharistiâ, et Pœnitentia, *a Christo Domino* instituta sunt (Sect. I, § 111, p. 192 et Sect. II, § 128, p. 217). Tria vero cætera *a Deo* (Sect. II, § 129, p. 219; § 130, p. 223; § 131, p. 226). Quæ sane distinctio non nihil est; nam quis Talmudis aut Alcorani discipulus negabit institutionem conjugii aut sacerdotii a Deo esse? Nec temere quidem scripsit Cl. Præsul; imo vero cautissime progreditur, et quasi suspenso calamo chartam attingens tantum, nunc scripta expungit, nunc expuncta restituit, et stans pede in uno alterum profert refertque vicibus alternis.

De Eucharistia multa sunt, quæ notare possem. Graviora seligam. Post Lutheri Calvinique furores, et turbas XVI sæculi, et concilium Tridentinum, nulli licet theologo de Eucharistia disserenti verbum *Transsubstantiationis*, aut græcum synonymum Μετουσίας, omittere; non minus quam τὸ Ὁμούσιος seu *Consubstantialis* post Nicænam Synodum. Nec reponant Orientales; *quid ad nos?*

Ἡμεῖς δὲ κλέος οἶον ἀκούομεν οὐδέ τι ἴδμεν.

Nam non ii sumus in orbe, quos ignorare aut παρορᾶν liceat : et post mota apud nos fidei nostræ fundamenta, maxime circa Eucharistiam a Luthero, a Calvino, et Zuinglio, aliisque tam multis, tamque luctuose doctis hominibus, adeo ut

« . . . . Si Pergama dextris
« Everti possent, etiam his eversa fuissent, »

nemo credet, orientalem theologum bene recteque de Eucharistia sentire, qui non planissime atque ore rotundo Transsubstantiationem seu Μετουσίαν dixerit.

Scio, quum olim, jubente Ludovico XIV, magni illius principis legati apud exteros reges inquirerent in fidem dissidentium Ecclesiarum circa Eucharisticum dogma, Ruthenam Synodum bene et Catholice publico testimonio in scriptis respondisse : verum, omisso etiam quid valuerit in his rebus tanti principis auctoritas, non illud quærimus, quid crediderint Rutheni sacerdotes exeunte

sæculo xvii ; sed quid credant ineunte xix? Accedit, quod inter dogma scriptum aut creditum, haud parvum discrimen animadvertimus; quum enim corrodente hærese, fides evanuit, scriptæ formulæ et publicæ professiones aliquantisper superstites manent, velut arboris cortex, ligno jam et medulla situ consumptis.

Si quis nunc a Ruthenis præsulibus quæreret, quæ sit eorum fides circa Sacramenta, nullus dubito, quin *Romane* responderent; et tamen quam longe aliter sentiant nullo negotio eruitur ex *Libro historico* typis S. Synodi edito.

De Extrema Unctione minus est dubium, quum apertissime loquatur Illustrissimus Archiepiscopus; nam primo Unctionem istam *a Deo* institutam esse, et in Ecclesia Christiana sanandis ægrotis adhibitam fuisse docet (Sect. II, § 131, p. p. 226-227); quum tamen ex ipsis verbis Apostoli (Jacobi Cap. V, v. 14) ab auctore appellati, et ex totius Ecclesiæ consensu Sacramentum istud valeat etiam *ad remissionem peccatorum;* deinde, ut est mos Reverendissimi Archiepiscopi (quippe qui veros sensus aperte profiteri instituti sui esse non putat) antiquum aliquem Scriptorem appellandi, cujus tamen verba non raro sumit καταχρηστικῶς ; Tertulliano hic utitur, ut Extremam Unctionem e numero Sacramentorum radicitus evellat. En locus Tertulliani (Lib. ad Scap., cap. iv) : «*Ipse etiam Severus pater Antonini Christianorum memor fuit. Nam et Proculum Christianum... Evhodeæ procuratorem , qui eum aliquando per oleum curaverat, requisivit, et in palatio suo habuit usque ad mortem*

ejus. » Ex quo manifeste eruitur, Extremam Unctionem et a viro laico et viro ethnico, ut pharmacum ex apotheca, adhibitam fuisse; quod est plane novum in Ecclesia, vereorque ut in isto casu, nec Sacramentum sit, nec ritus.

Quid multa? Reverendissimus Auctor quum, absoluta Sectione de Baptismo et Eucharistia, inquit: *Eodem tempore Ecclesia Christiana aliis etiam utebatur Sacramentis et ritibus, iisque diversæ quidem a supradictis dignitatis... cujus generis sunt, Pœnitentia*, etc.; nonne aperte profitetur, quatuor ista Sacramenta ex mente sua nil aliud esse, nisi ritus, *cujus generis* plura pauciorave esse potuissent, jubente sola disciplina?

De singularibus nos inter et Græcos contentionibus, hæc maxime notavi.

De Baptismo per *immersionem* aut per *adspersionem*, miror, quod in hac tanta scientiarum luce de nugis adhuc sit digladiandum. Seriò hic excandescit Cl. Auctor et bis *Pontificios* nos vocat. In his nolo esse nimius: unum dumtaxat aut intorquebo aut retorquebo argumentum.

Ex confessis (ibid. p. 202, in Not.) *adspersio clinicorum*, id est *lecto decumbentium licite fiebat;* atqui, jubente natura, id est Deo, omnes infantes sunt *clinici;* ergo, etc. Syllogismus iste non plane mihi videtur esse *telum imbelle sine ictu.* Cæterum omnino disputabile est, quod ait Reverendissimus Auctor, nos *injuria exceptionem sumpsisse pro regula;* nam id rectissime fit, si 1° non sine ratione fiat; 2° si auctoritate fiat; 3° si in

exceptione maneat rei substantia, quod ipsemet fatetur Illustrissimus Archiepiscopus.

Quod subjicit, *hunc novum perversumque adspersionis morem accepisse parvæ Russiæ cives a Pontificiis; quod tamen malum leniter pro more suo sanandum curat universæ Russiæ Synodus* (ibid. p. 203), illud, inquam, fletu excipiendum. Si sapientibus credit venerabilis synodus, alias res curet, nec muscas venari satagat, dum lupi intra ovilis septa grassantur.

Altera disputatio de Consecratione per *invocationem* aut per *narrationem* mera est logomachia; nam quum legimus in *Libro historico* (Sect. I, § 123, p. 210) : *Fuit nimirum ista forma inde ab exordio Ecclesiæ Christi non mera repetitio solius dicti hujus :* Hoc est Corpus meum, etc.; *sed expositio quoque historiæ institutionis una cum precibus ad Deum*, etc.; quis non crederet, consecrationem apud nos fieri tantum *per meram repetitionem*, etc.? Quod tamen a vero prorsus est alienum. Incipit enim augustissima oratio seu *Canon Missæ* a notissima invocatione *Te igitur, clementissime Pater*, etc.; dein iterum *Hanc igitur oblationem*, etc., et tertio tandem (ibi maxima δύναμις εὐκτική), *Quam Oblationem tu Deus*, etc., *ut nobis Corpus fiat*, etc. Deinde sequitur ἀμέσως historia institutionis, *Qui pridie quam pateretur*, etc. Scio, non bene convenire inter theologos quæ sint proprie verba consecrationis efficientia; sed quum inter omnes constet post invocationem et narrata Christi verba factam esse mirandam conversionem; sit vero apud utramque Ecclesiam et Ἐπίκλησις et Διήγησις,

nobis tandem contingat esse sanis, et inanibus tricis valedicamus.

Nunc de celeberrima controversia circa diem Paschatis, et de tota agendi ratione Victoris Pontificis, pauca lubet subjicere.

In primis miratus sum, quod Auctor Clarissimus, posteaquam ipsemet de scriptis pseudo-reformatorum etiam optimis rectissime dixerit, *latet anguis in herba* (Proleg. cap. II, § 25, p. 41); det tamen nobis hic Moshemium recoctum, sinatque se ab illo auctore in transversum agi. Primo namque Papa Victor recte sentiebat, nec aliud tuebatur, quam quod deinde sanxit Nicæna Synodus; et multa jam Concilia provincialia in Palæstina, in Ponto, in Mesopotamia, in Galliis, et Corinthi, et Hierosolymis, etc., idem statuerant. Nec Victor solus decreverat, sed consentiente Romano Concilio. Si quid igitur paulo asperius decrevisset in Asianos istos, quibus jam tunc inscitia fatalis erat, jure suo forte fecisset : sed quum Illustrissimus Twerensis Archiepiscopus ignorare minime potuerit quam multis Theologis Historicisve certum sit, aut certo proximum, Papam Victorem intra comminationis fines se continuisse; et ipsemet Eusebius, quem hic testem appellat, non *excommunicavit*, sed scripserit *excommunicare tentavit*, cur Auctor ipsa Eusebii verba recitare nobis renuit, quum alia prope infinita in opere suo nobis dederit αὐτολέξει? Id sane et inveteratam aversationem, et opinionem præjudicatam sapit (1).

(1) Eusebii testimonium, quod in controversiam vocatur, apud eumdem,

Verum tota lis ista, si quis in eam accuratius inqui-

Lib. V *Historiæ ecclesiasticæ*, cap. 24, his verbis exaratum invenies : Ἐπὶ τούτοις ὁ μὲν τῆς Ῥωμαίων προεστὼς Βίκτωρ, ἀθρόως τῆς Ἀσίας πάσης ἅμα ταῖς ὁμόροις Ἐκκλησίαις τὰς Παροικίας ἀποτέμνειν ὡς ἑτεροδοξούσας, τῆς κοινῆς ἑνώσεως πειρᾶται : quibus luculenter ostenditur, Victorem Papam *separare* quidem *conatum fuisse*, minime vero Asiæ ecclesias a sua communione separasse. Quem enim niti quid agere dicimus, profecto ad quod nititur, id nondum egisse intelligimus.

Non me fugit, contrariæ opinionis propugnaturos, Socratem nempe Lib. V, cap. 22, Halloixium et Caveum in vita Irenæi, quibuscum Twerensis Archiepiscopus fidenter adeo consentit, ad evincendum sententiam excommunicationis a Victore fuisse prolatam, his præsertim inniti immediate sequentibus verbis : καὶ στηλιτεύει γε διὰ γραμμάτων, ἀκοινωνήτους ἄρδην πάντας τοὺς ἐκεῖσε ἀνακηρύττων ἀδελφούς. Verum præterquamquod hæc ab Eusebio non parum obscure narrata esse videntur, et ab aliis græcæ linguæ interpretibus aliter exponuntur; num quid senserit Eusebius, ut scite observat Cl. Henricus Valesius, aliunde verius, quam ab ipso Eusebio cognosci poterit? Jam vero is postquam scripsisset, Victorem Asiæ ecclesias a communione *separare conatum esse;* inde pergit narrare, hoc Victoris consilium nequaquam placuisse omnibus Episcopis, ac præsertim Irenæo, qui in sua, quam nomine fratrum scripsit, epistola τῷ γε μὲν Βίκτωρι προσηκόντως ὡς μὴ ἀποκόπτοι ὅλας Ἐκκλησίας Θεοῦ ἀρχαίου ἔθους παράδοσιν ἐπιτηρούσας, πλεῖστα ἕτερα παραινεῖ. Itaque si Irenæus, teste Eusebio, Victorem adhortatur, ne ob traditi moris observantiam integras Dei ecclesias a communione rescindat : sane ipsius Eusebii judicio, quum Irenæus hanc epistolam scriberet, Victor a sua communione Asianos nondum absciderat; nisi forte dicamus, Eusebium hic inducere Irenæum Victori suadentem, ut ab ea ferenda sententia desistat, quæ ab ipso jamdudum prolata fuisset. Quod facto ὡς ἀπειροκάλως ab Eusebio scriberetur, nemo non videt. At, inquies, quod factum antea non fuerat, nonne id a Victore deinde fieri potuit? Respondeo, hujusmodi facti nullam ab Eusebio prorsus mentionem fieri; imo per ipsum stare potius, quominus id credibile esse videatur; ait enim sub finem prædicti capitis : Καὶ ὁ μὲν Εἰρηναῖος φερώνυμός τις ὢν τῇ προσηγορίᾳ, αὐτῷ τε τῷ τρόπῳ εἰρηνοποιὸς, τοιαῦτα ὑπὲρ τῆς τῶν Ἐκκλησίων εἰρήνης παρεκαλεῖ τε καὶ ἐπρέσβευεν. Fuit igitur Irenæus, asserente Eusebio, Εἰρηνοποιὸς, id est *pacis conciliator*. Atqui talis profecto non fuisset, nisi placatum Asiæ Ecclesiis Victorem redonasset.

Et hæc quidem dicta sunt, posita eorum veritate, quæ ab Eusebio narrantur; haud parvi tamen refert observare, Cl. Viros historiæ ecclesiasticæ apprime doctos, tum S. Irenæi epistolam, tum alteram epistolam, quæ Polycrati tribuitur, aut supposititias esse, aut valde depravatas censuisse; quemadmodum, si vacat, ex commentationibus cognosces, quas hac de re ediderunt, sane luculentis. Quod quidem breviter hic et ἐν παρόδῳ saltem advertisse, æquum duximus. (*Vide* Felleri *Diction. histor. gallice scriptum*, tom. VI, verbo VICTOR.) . (*Note ajoutée postérieurement par l'éditeur.*)

rat, mirum quam sit luminibus fœta, et oculos omnes non omnino corneos fulgentibus radiis perstringat. Nullus enim Victoris æqualium *incompetentiam* illi (sit iterum venia verbo); sed aut nimiam severitatem, aut animi impotentiam objecit. Dato igitur (quod est in controversia), Summum Pontificem Asianos istos paulo asperius contrectasse dum illos de Calendario docebat; quæ res potestatem clarius arguit, quam potestatis abusus? Ast, quod pluris est, «Decretum Concilii Romani,» narrante ipso Clarissimo Archiepiscopo, « Papa Victor mittit ad « diversos Orbis Episcopos, et Synodorum omnium (quas « supra memoravi) decretum fuit ὁμόψηφον, Nullo un- « quam alio die, quam Dominico, juxta morem et con- « suetudinem Romanæ Ecclesiæ, Pascha celebrandum.» (Sect. III, § 133, p. 230.)

Emicat hic jam suprema potestas : quæ vero consecuta sunt, quæque ponderis sunt longe gravioris, illa, inquam, omnia in alterum Caput transtulit Eximius Auctor, nempe in secundum, quod est *de Conciliis primorum Christianorum* (§ 143, pag. 238 et seqq.). An vero putem, ut ea, quæ in partes diduxisset, segnius animos percellerent? Ita quidem primo obtutu suspicari cœpi; at expavi injuriam : de hoc judicium prorsus esto penes Reverendissimum Archiepiscopum; ejus enim conscientiæ hic nolo contradicere.

Utcumque se res habeat, « Theophilus Episcopus « Cæsariensis Romam accersitur a Victore : decretum « Romanæ Synodi de Paschate *cognovit* : reversus au- « tem domum satisfacturus *voto et precibus Victoris* sy-

« nodum ipse convocavit, etc. » (Ibid. § 145, p. 239.)

Ast malum! Quomodo Episcopus Cæsarea Romam *accersitus*, *ut preces et vota* tantum exaudiat, decretumque Romanæ Synodi veluti casu cognoscat? Profecto is, qui *accersit* (si quid latine scio), *jure suo* accersit, et ipse Reverendissimus Archiepiscopus (nunquam sibi, nisi in veritate constans perpaucis interjectis versiculis Victorem nobis exhibet *regie* agentem, « Cæsariensem « scilicet Episcopum Victoris mandatarium acta Synodi « in Epistola sua exponentem, et *accepta auctoritate* « videntem tantum sibi opus fuisse (1) (mandatum), « quod *in mundi observationem* transmitteretur..... non « solum e sua patria, sed etiam ex viciuis provinciis « omnes Episcopos et sapientes viros ad Concilium « evocantem..... Proferentem *auctoritatem ad se dire-* « *ctam*, et quid sibi operis *injunctum fuisset* patefacien- « tem. » (Cap. II, § 145, p. 239.)

Quid imperatorium magis seu ἡγεμονικὸν? Nuda narratio suasionem parit; præsertim si meminerimus, hæc acta fuisse exeunte tantum sæculo II°, et quamvis homines doctissimi juxta nobisque infensissimi nullum lapidem non moverint, ut lumen historiæ aut restinguerent aut certe obscurarent; e sinu tamen præjudicatarum opinionum victrix veritas effulget, velut e densissima nube fulgetrum.

Quod autem Papæ Victoris acta doctissimus Twerensis Archiepiscopus *audaciam et furorem Victoris* appella-

(1) Hic desideratur verbum, quod probabilior excidit incuriâ typographi : hoc fuerit vel *mandatum*, vel *impositum*, vel *commissum*, etc., perinde est.

verit (§ 133, pag. 231, et § 145, p. 239), id nollem et cordatissimo et humanissimo viro excidisse de tanto summoque Pontifice et de sanctissimo Martyre verba facienti; verum hic non tam theologice, quam grammatice a Clarissimo Auctore dissentio. Verba enim ista *audaciam furoremque* illi quidem latina sunt, mihi vero *græca*.

Quod ait (§ 139, pag. 237), *Morem precandi pro defunctis, ut fit in Ecclesia Russiaca derivatum fuisse ex antiquissimis commemorationibus Martyrum, de quibus in Cypriani Epistola* xx (aliter xxxvii), id non parum me intentum tenuit, et si callerem linguam Ruthenam, lubentissime legerem orationem istam de Assumptione Beatæ Mariæ Virginis, quam dixit ipsemet Twerensis Archiepiscopus, et ad quam provocat (ibid.), ut res tota evolvatur; nihil mihi gratius foret, quam scire (ut verbis utar Cardinalis Poliniaci) quæ fibula nectat Assumptionem B. Mariæ V. cum precibus quæ fiunt pro defunctis.

Clarissimum Auctorem oblique hic aliquid moliri tam certum est, quam quod certissimum, si meminerimus præsertim, illum jam more suo multo prius quasi prætentando dixisse, illud in compertis esse, *Patres antiquos pro omnibus Sanctis precatos esse* (§ 125, pag. 215).

Verum divinare nolo; *Davus sum non Œdipus*. Unum sit satis monuisse, nempe omnem rogationem pro defunctis, dempta fide *Purgatorii*, nil esse nisi anilem superstitionem et scenicum ludum. Nam si inter felici-

tatem et damnationem æternam nullus sit status medius qualiscumque haud ἀνιάτου pœnæ (quod est Purgatorium), quid sibi volunt lugubres illæ cantilenæ, quibus Sacerdotes aures nobis obtundunt, aeraque insulse verberant? Convertat se potius Pontifex ad populum, illumque paucis verbis cum ista Λαῶν ἄφεσι ingenue dimittat : Fratres, homo cujus luctuosas reliquias videtis in hoc feretro, aut salvus est, aut damnatus : utrumque immutabiliter, ideoque in neutrum casum precibus vestris indiget : abite igitur vos, et res vestras agite.

Plura possem; sed festinandum ad amœniora. Primo, quod *Liber Historicus* latino sermone scriptus sit, id vehementer probandum est; nam quum ratione argumenti ad omnes Christianos pertineat probe doctos, utique scriptum lingua τῇ καθολικῇ prodiisse bene est; at vero quum homines indocti non sine magno et sui et Christianæ reipublicæ periculo his se immisceant, iterum bene est, librum hunc esse illis obsignatum, quo profecto fit, ut æquo animo ea prætermittant, de quibus recte nequeunt sapienterque judicare. Utinam omnes terrarum orbis viri docti de scientiis nonnisi latino sermone scribant, ita ut rursus sint *labii unius* velut ante Babelicam confusionem a Gallis invectam! Nunc omnes totius pene Europæ gentes insana insanorum imitatione et quasi morbo gallico correptæ, non solum, quæ ad amœniores litteras, sed etiam quæ ad graviores et reconditas doctrinas pertinent, lingua vernacula scribunt, adeo ut mens humana priusquam de rebus cogitet, jam sub verborum inani pondere fatiscat.

2° Historicos Ecclesiasticos e pseudo-reformatorum αἵρεσι quam graphice pinxit Auctor egregius in Prolegomen. p. 9 et seqq.! Hæc quum sapientissime scripta sint, quumque luem germanicam oppido cognoverit, omnesque ac præsertim juvenes monuerit ut gravem afflatum caute devitarent, nolo curiosius quærere an in contrectandis hujusmodi gregis venenatis voluminibus nonnihil impetiginis imbiberint Clarissimi Auctoris manus.

3° Nunquam satis laudanda annotatio in imo margine pag. 41 posita, in qua Illustrissimus Archiepiscopus suos ipse admonet quam cauto pede decurrenda sit historia Byzantina hujus infaustæ ætatis, in qua dissidii febris et Græciæ et Europæ et orbi exitialis Byzantinos corripuerat, illosque a Latinis vehementer abalienaverat.

4° De syntaxi Isidori Mercatoris moderatissime scribit, nec in ampullas neotericorum abit Blondello latrante quasi conlatrantium (p. 46 et seqq.). Nusquam ait Isidori collectanea ansam dedisse novæ ac perversæ disciplinæ in Ecclesiam adscitæ, quod revera est falsissimum. Ad Fleurium lectorem utique remittit, auctorem male doctum (quidquid dicant Galli, *qui sua tantummodo mirantur*), quemque tandem sui ipsius pœnituit, ut videre est in suis operibus postumis; citat præcipue doctissimus Archiepiscopus Fleurii in historiam Ecclesiasticam excursus, per se quidem parum catholicos, quorumque immoderationem immoderatiorem adhuc fecit inimicâ manus in citata editione (ni fallor); quin tamen

ex tota hac anti-pontificia farragine vel hilum Auctor egregius in opus suum transtulerit. Plura, puto, vidit, quam alii e suis partibus, pluraque adhuc fortasse vidit, quam dixit, nec tali silentio fas est ipsum debita laude defraudari; nam veritatem strenue asserenti proximus est nil in eam moliens.

5° Pag. 248, § 149. *Schisma Novatianorum* notat, *qui catholicos ipsorum communionem expetentes denuo baptizabant* : hoc est, quod Galli vocant *alapam alicui in alterius maxillam impingere*; nec illud iterum sua laude privandum est.

6° De symbolis luculentissime disserit (§ 102, p. 185); et licet Illustrissimus Archiepiscopus parum memorem se præbeat effati illius Delphici Μηδὲν ἄγαν, dum sine ulla distinctione asserit, *omnes Episcopos potestatem habere formandi fidei symbola pro sua quisque ecclesia* (ibid. p. 185), non minus evidenter arguit stoliditatem accusationis *interpolati symboli* adversus nos ob tria verba apposite addita, institutæ ab iis ipsis, qui, Macedonio ingravescente, quatuor integros versiculos plaudente Occidentali Ecclesia, inseruerant.

Atque jam antea (§ 68, pag. 148) bene monuerat Doctissimus Archiepiscopus, *breviorem Symboli* (Apostolici) *formulam progressu temporis diversas, prout vel res ipsa, vel hæreticæ pravitatis fuga subministrabat, cepisse accessiones, videri*. In quo sane vel morosissimus Aristarchus nil nisi τό *videri* reprehendere possit.

7° Omnes norunt quam multa multi scripserint, ut

generis humani fidem de commoratione D. Petri, et de prima Sede in *urbe æterna* constituta, penitus everterent:

« Quanto rectius hic, qui nil molitur inepte! »

et de itineribus Petri, et de ejus martyrio Romæ e cruce dicto, anno Neronis XIV, candidissime disserit (§ 45, p. 118, et § 155, p. 270): nec memorare renuit Romanorum Episcoporum *non contemnendas epistolas;* et Clementis Romani epistolas encyclicas *in omnibus ecclesiis lectas;* et sancti Clementis *potentissimas epistolas* ad Corinthios (§ 27, pag. 45, et ibid. pag. 46, et § 151, p. 280) etc., etc.

Tandem, quod *de potestate Clavium* ait doctissimus Archiepiscopus (cap. VII, § 95, pag. 178, in Adnot.), *Eam in Evangelio exprimere disciplinam, similitudine ducta ab œconomis et administratoribus domus,* id quidem mihi summopere arrisit; nam quum Christus Dominus Divo Petro dederit non quidem *claves* ἁπλῶς, sed *Claves Regni cœlorum*, sequitur Petrum accepisse tunc *et usque ad consummationem sæculi* in æternitatem temporum *œconomatum et administrationem Regni cœlorum:* munus sane (haud minus, quam epistolæ Romanorum Pontificum) non contemnendum.

In perlegendo toto Illustrissimi et Reverendissimi Archiepiscopi libro, mirum quantus me pervaserit mœror de dissidiis inter christianos usque cogitantem. *Quis*

furor, o cives! Quæ vos agunt intemperies? Dum Christiani nominis infensissimi hostes in nos sæviunt, arcemque Religionis gigantæo furore lacessunt, homines titulo Christianorum superbi cum Christiani nominis hostibus male fœderati triumphari se tandem ab ipsis patientur (qui finis erit inevitabilis), si prius de ὁμοθέοις et ὁμοβώμοις et ὁμονόμοις et ὁμοπίστοις triumphare valerent; et Calvinistam, puto, Socinianumve ferent impavide; ὁμόδελφον vero de nomine forsan et enclitico dissentientem, neutiquam. *O cæcas hominum mentes!* Utut vero sint hæc, non sine fletu commemoranda; quum tamen ex altera parte, tantis jam et erroribus, et præjudicatis opiniònibus humana mens quasi se defæcaverit, et Divina Providentia immensum nescio quid cogitans horrendis rerum conversionibus, et sævis cladibus homines quasi tritos et subactos futuræ concretioni aptos effecerit; nostrum est divinis obsecundare motibus. Hoc est, cur ille ego infimus fidelium, in rotam tamen jam motum præsentientem impressionem quoque, licet debilissimo pede, fecerim, ut figulus ille Homericus αἴκε θέησι. Nam præsens scriptum totum est πειραστικὸν, nec aliud sibi assumit nisi *bonam voluntatem*, cui pax de cœlo dicta est. Ideo nihil acerbe et procaciter dictum; et si quando genio indulgenti subrisisse contigit, id spero blande, nec inurbane factum, salvaque reverentia, qua adversus Illustrissimum et Reverendissimum Archiepiscopum nemo me antecellit. Utinam inter litigantes arbiter a suis renunciaretur! Primus inter meos exclamarem ἄξιος! ἄξιος! ἄξιος! Interim e re christiana esse censui cogita-

generis humani fidem de commoration .o et *in scriptis*
prima Sede in *urbe æterna* constituta, ıs nota cum *Cla-*
sint quasi antiqua
« Quanto rectius hic, qui nil mo *atio*, in qua *rationi-*

et de itineribus Petri, et de eju ue aliquid detur studiis
dicto, anno Neronis xiv, ca hristianos omnes a sancta
p. 118, et § 155, p. 270) mbuere litteris inci*piunt*, *in*
norum Episcoporum *no* est, quidquid in contrarium ni-
Clementis Romani epis mque Socinianismum, non posse
siis lectas; et sancti
ad Corinthios (§ 27 habeo et ago gratias Comiti Paulo
p. 280) etc., etc novio quod me *Libri historici* com-
Tandem, qu mihique ansam dederit summo *viro*
Archiepiscop *antiæ* testificationem præbendi luculen-
Eam in E quorsum hæc, si ea pro inutilibus habe-
ducta ab *modo* ea pro inutilibus non haberem nisi *me*
dem m insignis Auctoris et egregia indoles et re-
nus *ditio*? Quid possit, si velit, nec ipse homo si
Cla *experiatur*, novit. *Omnia vincit Amor* : id philo-
et *sopho et theologo*, plusquam deliranti amasio, verum.
Omissis igitur odiis et jurgiis, *et nos cedamus amori*;
alacresque viam hanc ingrediamur regiam, quæ in Civi-
tatem sanctam desinit, memores semper illius divinæ
vocis ἀληθεύειν ἐν ἀγάπῃ (Ephes., cap. IV, v. 15). Nos
certe neminem Christianorum odio habemus, imo nemi-
nem non diligimus.

Testis sit Hebdomas illa sanctissima, in qua pro *iis*,
qui illo ipso tempore anathematibus in nos fulminant
(vana sane sed nobis flebilia fulmina), Deum Optimum

rogamus (1); adeo ut unus ex
i Evangelii vocant pseudo-
icant (sic jubente insupera-
olim exclamaverit : « *Hæc est*
filium » (*Regum* lib. III, cap. III,

mmi Pontifices, qui post Lugdunensem
a nec sanctior unquam, nec plenior extitit,
rentinam alteram itidem solennissimam, in
Scyropulo teste, Patres absolutissima libertate
unt, nunquam ex Cathedra Græcis anathema dixe-
unt; sed reconciliationi bis celebratæ semper intenti, facta deinde pro infectis habebant, et quasi meminisse horrebant. Testes sint insuper alii Pontifices, qui Orientales Episcopos ad Synodum Tridentinam vocaverunt, sancteque professi sunt, illam se pro œcumenica non habuisse, non convocatis Orientalibus.

Testis sit præcipue Gregorius XIII, qui Calendarium suum ad astronomicas rationes exactum (opus cum sideribus victurum) Græcis peramanter misit. Hæc omnia sane Summorum Pontificum non vulgarem moderationem et singularem erga dissidentes benevolentiam ostendunt. Secum igitur serio et sane reputent, quam

(1) « Oremus etiam pro hæreticis et schismaticis, ut Deus et Dominus noster « eruat eos ab erroribus universis, et ad Sanctam Matrem Ecclesiam catholicam « atque apostolicam revocare dignetur.

« Omnipotens sempiterne Deus, qui salvas omnes (*id certe non jansenisticum*), et neminem vis perire, respice ad animas diabolica fraude deceptas, « ut, omni hæretica pravitate deposita, errantia corda resipiscant, et ad veritatis « tuæ redeant unitatem. » (Offic. S. Hebd. pro missa feriæ II.)

tiones meas *de Libro historico* et secreto et in scriptis et lingua in his terrarum tractibus paucis nota cum Clarissimo Auctore communicare, ut illi sint quasi antiqua illa Orobii et Limborchii *amica collatio*, in qua rationibus mere philosophicis innixus (ne aliquid detur studiis partium) evicisse mihi videor, Christianos omnes a sancta sede segregatos simul ac se imbuere litteris incipiunt, in Calvinistarum partes; id est, quidquid in contrarium nitantur, in merum putumque Socinianismum, non posse non gregatim abire.

Plurimas igitur habeo et ago gratias Comiti Paulo Alexandro Strogonovio quod me *Libri historici* compotem fecerit, mihique ansam dederit summo viro summæ observantiæ testificationem præbendi luculentissimam; nam quorsum hæc, si ea pro inutilibus haberem? Aut quomodo ea pro inutilibus non haberem nisi me commoverent insignis Auctoris et egregia indoles et recondita eruditio? Quid possit, si velit, nec ipse homo si non experiatur, novit. *Omnia vincit Amor:* id philosopho et theologo, plusquam deliranti amasio, verum. Omissis igitur odiis et jurgiis, *et nos cedamus amori;* alacresque viam hanc ingrediamur regiam, quæ in Civitatem sanctam desinit, memores semper illius divinæ vocis ἀληθεύειν ἐν ἀγάπῃ (Ephes., cap. IV, v. 15). Nos certe neminem Christianorum odio habemus, imo neminem non diligimus.

Testis sit Hebdomas illa sanctissima, in qua pro iis, qui illo ipso tempore anathematibus in nos fulminant (vana sane sed nobis flebilia fulmina), Deum Optimum

Maximum amantissime rogamus (1); adeo ut unus ex his, quos *Ministros Sancti Evangelii* vocant pseudoreformati, ne *Sacerdotes* dicant (sic jubente insuperabili conscientia), præsens olim exclamaverit : « *Hæc est vera mater, date illi filium* » (*Regum* lib. III, cap. III, v. 27).

Testes sint summi Pontifices, qui post Lugdunensem Synodum, qua nec sanctior unquam, nec plenior extitit, et post Florentinam alteram itidem solennissimam, in qua, vel Scyropulo teste, Patres absolutissima libertate usi sunt, nunquam ex Cathedra Græcis anathema dixerunt; sed reconciliationi bis celebratæ semper intenti, facta deinde pro infectis habebant, et quasi meminisse horrebant. Testes sint insuper alii Pontifices, qui Orientales Episcopos ad Synodum Tridentinam vocaverunt, sancteque professi sunt, illam se pro œcumenica non habuisse, non convocatis Orientalibus.

Testis sit præcipue Gregorius XIII, qui Calendarium suum ad astronomicas rationes exactum (opus cum sideribus victurum) Græcis peramanter misit. Hæc omnia sane Summorum Pontificum non vulgarem moderationem et singularem erga dissidentes benevolentiam ostendunt. Secum igitur serio et sane reputent, quam

(1) « Oremus etiam pro hæreticis et schismaticis, ut Deus et Dominus noster « eruat eos ab erroribus universis, et ad Sanctam Matrem Ecclesiam catholicam « atque apostolicam revocare dignetur.

« Omnipotens sempiterne Deus, qui salvas omnes (*id certe non jansenisticum*), et neminem vis perire, respice ad animas diabolica fraude deceptas, « ut, omni hæretica pravitate deposita, errantia corda resipiscant, et ad veritatis « tuæ redeant unitatem. » (Offic. S. Hebd. pro missa feriæ II.)

Reipublicæ Christianæ necessarius sit Summus Pontifex. Si non totus fallor, doctissimo Twerensi Archiepiscopo sæpissime, dum res christianas animo versaret, *hæsit aqua*, ut Lutheranis illis, quos in operis præfatione memorat (pag. III), non sine quadam ἀποσιωπήσει mihi valde notata : Videant Græci Antistites, ne Respublica Christiana apud eos quid detrimenti capiat, et de Dictatore cogitent.

Heu vero imbecillis humana mens! Quam pauca videt! Quam pauciora prævidet! Quam paucissima potest! Quid verba sunt, et scripta nostra, et suasionis tentamina, et inania syllogismorum molimina? Æs sonans... cymbalum tinniens (I Cor., c. XIII, v. 1) : nec, puto, ulli mortalium sua unquam religio solis argumentorum ponderibus ablata fuit. Lux igitur, uti par est, e sole veniat; isque ter quaterque felix, cui datum fuerit, vice speculi, radios repercussos infundere in oculos Divinæ luci pervios. Cæteris, quos obscuravit lethalis suffusio, nulla spes recreationis et cum luce commercii, ni prius (quod humanum non est) ophthalmia stirpitus evellatur. Salivam igitur suam iterum luto nostro misceat, oculosque aut nictantes, aut errore jam lapidescentes tangat sanatore digito Medicus ille, qui *ipse est vera lux omni homini venienti in hunc mundum*, intonetque efficacissimum illud EPHPHETHA (*Adaperire!*) (Marc., VII, 34.)

Ita vovebam Petropoli, Calendis veris Martii, anno a Theogonia M.DCCC.XII.

GRÆCORUM INTERPRETATIO.

Pag.	lin.	
489	22	ἱππιατρία, veterinaria medicina.
491	24	ἕνωσιν, unitatem.
492	7	ἱστορία, historia.
Ib.	7	ἀπὸ τοῦ ἱστορεῖν, ex historia.
Ib.	11	ἵσημι, scio, novi.
Ib.	11	ἱστέον, adjectiv. verbale ab ἵσημι.
Ib.	12	μόρφωσις, formatio.
Ib.	21	τοῦ ἱστορῆσαι, Gallice *la force d'*istòresai.
493	13	ἀπραξία, cessatio a rebus agendis (Gall. *inaction*).
494	13	ἀτοπωτώτερον, absurdius (adamussim respondet verbo Gall. *déplacé*).
Ib.	17	πρωτοψευδεῖ, protomendacio (Gall. *sophisme capital* ou *fondamental*).
Ib.	23	Βροτοῖς ἅπασιν, etc., conscientia, quæ omnibus hominibus Deus est. (Senarius est Iambicus διὰ γνωμικῶν, id est *inter sentensiosos.*)
495	23	Νεοχμώσεως, innovation.
496	7	Τέρας, monstrum, portentum.
497	4	ἀδύνατον, impossibile.
498	20	δόξαι, opiniones.
499	7	ἐναργεστάτην περιφάνειαν, clarissimum in omnem partem prospectum (Gall. *jusqu'à la plus lumineuse évidence*).
500	2	Σχίσεως, divisionis (Gall. *du schisme*).
502	3	αὐτεξουσίαν, liberum arbitrum.
503	24	τῶν μερόπων ἀνθρώπων, articulatim loquentium hominum (dictio homerica).
Ib.	29	καὶ ἐνὶ φρέσι, etc., et in intimis tuis conde præcordiis. (Hemistichium Homericum.)

Pag.	lin.	
506	5	μετουσίας, *metousias.*
Ib.	6	ὁμοούσιος, *omousios.*
Ib.	9	Ἡμεῖς δὲ κλέος, etc. Nos vero famam solam audimus, nec quidquam scimus. (Homer. Iliad. II, v. 486), cui consonat illud (Virgilii Æneid. VII, v. 646) : Ad nos vix tenuis famæ perlabitur aura.
Ib.	10	παρορᾷν, conniventibus oculis præterire (Gall. *passer sans regarder*).
507	23	καταχρηστικῶς, per abusionem (Gall. *abusivement*).
509	22	Δύναμις εὐκτική, *vis invocatoria.*
Ib.	24	ἀμέσως, sine medio. (Gall. *immédiatement.*)
Ib.	29	ἐπίκλησις et διήγησις, invocatio et narratio.
510	26	αὐτολέξει, ad verbum (Gall. *en propres termes*).
511	25	Ἐπὶ τούτοις ὁ μὲν τῆς Ῥωμαίων, etc. Post hæc Victor quidem Romanæ Urbis Antistes, illico universæ Asiæ Diœceses simul cum finitimis Ecclesiis, tanquam rectæ fidei contraria sentientes, a communione *abscindere conatur*. (Eusebii Historia Ecclesiast., liv. v, cap. 24.)
Ib.	13	καὶ στηλιτεύει γε διὰ γραμμάτων, etc., et per litteras proscribit (alii τὸ στηλιτεύει vertunt *notat*, vel *invehitur*) omnes, qui illic erant, fratres; a communione alienos esse pronuntians. (Spectata nempe eorum in contradicendo pervicacia, minime vero ex lata sententia.)
Ib.	20	τῷ γε μὲν Βίκτωρι, etc. Victorem tamen decenter, ne abscindat integras Dei Ecclesias antiqui ritus traditionem diligenter observantes plurimis aliis adhortatur.
Ib.	24	ὡς ἀπειροκάλως, quam inepte, insulse, etc.
Ib.	27	Καὶ ὁ μὲν Εἰρηναῖος, etc., et Irenæus quidem vere dignus nomine suo et appellatione et ipso vitæ instituto *pacis conciliator*, hujusmodi hæc pro Ecclesiarum pace et hortatus est et deprecatus.

Pag.	lin.	
511	37	ἐν παρόδῳ, obiter.
512	12	ὁμόψηφον, communi suffragio (Gall. *d'une commune voix*).
513	18	ἡγεμονικὸν, plus sapiens principatum.
515	2	ἀνιάτου, insanabilis (Gall. *irrémédiable*).
Ib.	6	Λαῶν ἄφεσι, populi dimissione.
Ib.	15	τῇ καθολικῇ, catholica.
516	2	αἵρεσι, secta (Gall. *parti, secte*).
517	14	μηδὲν ἄγαν, nihil nimis.
518	17	ἁπλῶς, simpliciter.
519	6	Ὁμοθέοις et ὁμοβώμοις, etc., quibus communis est cum aliis Deus, et ara, et lex, et fides (Gall. *Hommes qui ont le même Dieu, les mêmes autels, la même loi, la même foi*).
Ib.	8	ὁμόδελφον, fratrem uterinum (Gall. *frère engendré par la même mère*).
Ib.	20	αἴκε θέῃσιν, si forte currat. (Gall. *si par hasard elle voulait tourner*). (Phrasis Homerica, Iliad. XVIII, v. 601.
Ib.	21	πειραστικὸν, tentandi vin habens.
Ib.	28	ἄξιος! ἄξιος! ἄξιος! dignus! dignus! dignus! Acclamatio Græco-Ruthena in ordinandis sacerdotibus.)
520	24	ἀληθεύειν ἐν ἀγάπῃ, facere veritatem in charitate. (Gall. *véritiser dans l'amour*). (Ephes. IV, v. 15.)
522	5	ἀποσιωπήσει, reticentia.

RÉFLEXIONS CRITIQUES

D'UN CHRÉTIEN DÉVOUÉ A LA RUSSIE

SUR L'OUVRAGE DE MÉTHODE,

ARCHEVÊQUE DE TWER (1).

Telle est la triste condition de l'humanité, que très-souvent des actes, que des raisons spécieuses semblent excuser, sont pourtant la source de calamités sans nombre. Cette vérité, qui se manifeste en beaucoup de choses, n'apparaît nulle part avec plus d'évidence que dans ce qu'on appelle la réforme des *abus*, c'est-à-dire des vices qui se sont introduits peu à peu dans le régime politique ou ecclésiastique, et qui, lors même que les hommes les supportent, ou en toute patience, ce qui est très-rare, ou impatiemment, ce qui est plus ordinaire, finissent à la longue par devenir intolérables.

Tout abus est un mal : d'où il suit, au premier coup d'œil, que tout ce qui fait disparaître l'abus doit être un bien, et pourtant il n'en sera rien si l'on ne fait soigneusement une distinction très-délicate. L'abus n'étant, en

(1) Twer, chef-lieu du gouvernement civil et militaire de ce nom, sur la rive droite du Volga, au confluent de la Tvertza et de la Tmaka, est l'une des villes les plus importantes de l'empire de Russie, et le centre des affaires commerciales entre Pétersbourg et Moscou.

effet, que le mauvais usage d'une chose bonne, il faut prendre garde, en enlevant le vice qui la corrompt, de porter atteinte à sa substance, et c'est en quoi presque toujours se sont honteusement trompés les novateurs: briser les jambes du cheval qui rue, pour le corriger, n'est pas le fait d'un écuyer habile.

Ce point est hors de toute controverse; mais il faut accorder quelque chose à la fragilité humaine, et lorsqu'on a affaire à des rebelles, commencer par reconnaître de bonne foi le *vice de la chose* avant de discuter sur la chose même.

Pénétré de cette pensée, je n'ai jamais parlé, par écrit ou de vive voix, de la malheureuse séparation des Grecs, sans m'empresser d'avouer que cette faute fatale, source de tant de honte et de calamités pour le genre humain, trouve une espèce d'excuse dans l'état de l'Europe à cette époque. Quels troubles, ô Dieu immortel! quels bouleversements! quelle barbarie! A Rome, quels pontifes! La liberté des élections pontificales abolie, et cette usurpation comme prescrite au profit d'hommes perdus! Faut-il donc s'étonner que les Grecs nous aient pris pour des barbares, et qu'il leur ait été impossible de comprendre combien le fruit vert est préférable au fruit pourri. Les plus abjects des hommes (car y a-t-il rien de plus bas que le Bas-Empire?) regardaient avec mépris la barbarie gothique; dans l'œuf ils ne voyaient pas l'aigle, dans le germe le cèdre du Liban. Et cependant ces Goths, ces Germains, ces Cimbres, etc., ont, comme le remarque Montesquieu, « cette « grande prérogative que ces nations ont été la source « de la liberté de l'Europe, c'est-à-dire de presque « toute celle qui est aujourd'hui parmi les hommes, » et

que, les premières, elles ont uni deux choses auparavant incompatibles, « la monarchie et la liberté. » Ce que peut cette race dans les sciences, la postérité l'a vu et en a été dans l'admiration. L'Orient, au contraire, languit, flétri sous les verges, les chaînes et les bourreaux, et il ne se relèvera pas *que Dieu n'ait dilaté Japhet et ne l'ait fait habiter dans les tentes de Sem:* peut-être aujourd'hui ce moment n'est-il pas éloigné.

Quant à ce que dit le très-docte archevêque de Twer, que les nations étrangères (les Français, les Anglais, les Espagnols, les Italiens, les Allemands, etc.) *portent envie à l'état présent des Grecs*, il serait peu convenable à moi de railler, et il ne m'en coûte pas de garder respectueusement le silence.

On souffre d'une douleur poignante de voir la noble race des Slavo-Russes, qui tire son nom du mot *gloire*, se laissant prendre aux piéges des Grecs dégénérés, et, méconnaissant la majesté latine à laquelle la rattachent des affinités de langue et de génie; mais ce fut plutôt la faute des temps que celle des hommes. Courage donc : rejetons dans un éternel oubli les haines antiques; n'ayons d'autre pensée que le bien et l'agrandissement de la chrétienté. Nous vivons en des temps mauvais : les Orientaux, et les Russes qui marchent avec eux, ne voient pas très-bien, ce me semble, peut-être ne soupçonnent-ils même pas où les conduit maintenant une main invisible. Un immense malheur les menace s'ils n'aperçoivent pas le serpent couché en travers du chemin où ils vont à l'aventure. J'en prends à témoin le livre de l'illustre archevêque de Twer; on y voit, si je ne me trompe, apparaître dans un avenir prochain notre seizième

siècle, recommençant en Russie, au moment même où, dans les autres parties de l'Europe, la honte d'eux-mêmes semble déjà gagner les pseudo-réformés, au moment où tout observateur éclairé peut déjà voir ou prévoir que toutes choses se combinent et se disposent pour former je ne sais quelle admirable unité, objet des ardents désirs de tous les hommes de bien.

Après ces quelques mots de préface, je vais examiner en toute bonne foi le livre de l'illustre archevêque, non dans un vain désir de dispute ou pour faire parade de mon savoir (je sais peu de chose, et si je savais beaucoup, je ne chercherais pas à le montrer en ce moment), mais afin que l'illustre auteur connaisse mes craintes et les raisons qui les justifient. S'il m'était donné d'écrire sans trop me mécontenter moi-même et sans lui déplaire,

Je porterais le front aussi haut que le ciel.

J'avoue tout d'abord que le titre même du livre n'est pas pour moi d'un médiocre embarras. Le mot *histoire* (ἱστορία), dit le révérendissime archevêque, vient du grec ἱστορεῖν, *qui signifie* considérer *ou* examiner; *il implique donc cette idée que le narrateur lui-même a été témoin des faits qu'il raconte.*

La racine des termes ἱστορία, ἱστορεῖν, et des autres qui tiennent à ceux-là, peut, ce nous semble, être prise de plus haut, d'ἵστημι, dont la forme ἱστέον (ou toute autre du même verbe) a produit le mot *histoire* et un grand nombre d'autres. Du reste, ἱστορεῖν signifie non-seulement

rechercher et prendre des informations, mais encore mettre par écrit, et l'usage, arbitre souverain et sans appel du langage, a déterminé si clairement l'étendue et la force de ce mot, *histoire*, que, sur ce point, la controverse n'est même pas possible. S'il n'y avait d'histoire véritable que l'histoire écrite par des témoins oculaires, ni Hérodote, ni Tite-Live, ni Moïse lui-même (si l'on excepte l'Exode), ne seraient des historiens.

L'illustre auteur, pour mieux faire ressortir la force du mot ἱστορῆσαι, invoque l'autorité de l'Apôtre écrivant aux Galates : Ἀνῆλθον εἰς Ἱεροσόλυμα ἱστορῆσαι Πέτρον, ce que la Vulgate rend ainsi : *Veni Jerosolymam* VIDERE *Petrum*; or, ἱστορῆσαι dit plus que *videre*.

Ce passage, pour le dire en passant, est magnifiquement commenté par notre Bossuet, cette gloire de la France, de l'Église et du genre humain, dans le célèbre discours prêché devant l'assemblée du clergé de 1682 :

« Il fallait que le grand Paul, Paul revenu du troi« sième ciel, le vînt voir (1). Non pas Jacques, quoiqu'il « y fût, un si grand Apôtre, frère du Seigneur (2), « évêque de Jérusalem, appelé le Juste, et également « respecté par les chrétiens et par les Juifs : ce n'était « pas lui que Paul devait venir voir; mais il est venu « voir Pierre, et le voir, selon la force de l'original, « comme on vient voir une chose pleine de merveilles « et digne d'être recherchée, le contempler, l'étudier, « dit saint Jean Chrysostome (3), et le voir comme plus « grand aussi bien que comme plus ancien que lui, dit « le même Père; le voir néanmoins, non pour être ins-

(1) Gal., I, 18.
(2) Ibid., 19.
(3) In epist. ad Galat., cap. 1, n° 11, t. X, p. 677.

« truit, lui que Jésus-Christ instruisait lui-même par une « révélation si expresse, mais afin de donner la forme « aux siècles futurs, et qu'il demeurât établi à jamais « que, quelque docte, quelque saint qu'on soit, fût-on « un autre saint Paul, il faut voir Pierre (1). »

Mais quittons ce détour, comme on dit, et prenons le droit chemin. Si l'on remarque une grande hésitation jusque dans le titre de l'ouvrage, cela n'a rien d'étonnant. La cause en est que le révérendissime archevêque avait dans la pensée autre chose que ce qu'il a dit; s'il avait écrit de l'abondance du cœur, le titre de son livre serait celui-ci :

De l'inutilité et de l'inaction du Souverain Pontife pendant les trois premiers siècles de l'Église, dissertation historique.

Voilà ce qu'a voulu dire l'illustre auteur, pas autre chose. Mais il n'a pu se résoudre à le dire hautement, ou, ce qui est encore plus vraisemblable, il n'a pas voulu se l'avouer à lui-même; de là la longueur et l'obscurité de son titre. Rien n'est plus conforme à la nature humaine que de chercher à défendre de toutes ses forces la cause qu'on a une fois embrassée. La remarque que je viens de faire ne m'est donc inspirée par aucun sentiment d'irritation, mais par le désir de faire apparaître amicalement la vérité. Je ne pense pas qu'aucun homme sensé, à moins de n'avoir parcouru le livre que d'un œil distrait, refuse de reconnaître que j'ai touché le fond.

Beaucoup de choses se font dans l'Église catholique

(1) Sermon *sur l'unité de l'Église*, prêché à l'ouverture de l'assemblée générale du clergé de France, le 9 novembre 1681, au quatrième paragraphe du premier point.

sans le Pontife Romain; de même que, dans une famille bien ordonnée, beaucoup de choses se font, surtout par les fils les meilleurs et les plus obéissants, sans l'ordre du père; car tout homme de bien fait le bien spontanément et n'a pas besoin qu'on l'y contraigne.

De plus, *aucune grande chose n'eut de grands commencements*. C'est une loi que l'on peut, à bon droit, appeler divine, puisqu'elle est en vigueur dans toute la nature et qu'on ne lui trouva jamais aucune exception. De là vient que l'autorité pontificale (entre les grandes choses la plus grande), née avec l'Église dont elle est le fondement, a eu, comme elle, son enfance et puis sa puberté, avant de parvenir à l'âge d'une éternelle virilité.

Tous ceux donc qui ont abandonné l'Église, leur mère, se plaisent à la montrer toujours dans son berceau, pour crier, d'un ton triomphant, que l'autorité de Pierre ou de Sylvestre n'était pas la même que celle de Grégoire VII ou de Sixte-Quint. Je ne sais si l'on peut concevoir quelque chose de plus absurde; je trouverais moins plaisant qui viendrait me dire : César vainqueur à Pharsale n'était pas le même que César vagissant dans ses langes à Rome, cinquante ans auparavant.

Et cependant nos frères dissidents s'arrêtent et se reposent sur ce premier sophisme, contre lequel protestent et la philosophie, et l'histoire, et la conscience.

Après cette escarmouche, je vais serrer de plus près l'illustre écrivain, et, quoique dans un sentiment d'amour, l'accuser de calvinisme, l'assignant devant le juge exempt d'erreur,

Qui, pour tous les mortels, est la voix de Dieu même,
La conscience.

A l'œuvre donc, et remontons aux principes.

Tout chrétien qui a une fois déserté le drapeau du Souverain Pontife, à moins qu'il ne soit retenu par l'ignorance ou la superstition (tristes geôlières!), passera nécessairement dans le camp de Calvin. Rien n'est plus facile à démontrer.

Je ne conçois pas plus l'Église sans chef, c'est-à-dire sans une autorité suprême, que je ne conçois l'empire de Russie sans empereur de Russie. La puissance civile règle l'ordre des choses extérieures; elle contraint la main de l'homme et menace le crime des fers, du glaive, du knout, de la potence. La puissance ecclésiastique ou, comme on la nomme, la puissance spirituelle, est, au contraire, tout entière au gouvernement des consciences : elle promulgue ses lois qu'on appelle dogmes,

> Elle juge la vie et les crimes de l'homme;

déployant dans l'ordre moral une souveraine autorité,

> Elle enseigne, et sa voix nous redit en tous lieux :
> Apprenez, avertis par mes divins oracles,
> A garder la justice, à respecter les dieux.

Du reste, la nature et l'essence du pouvoir sont les mêmes dans les deux sociétés, et, dans l'une comme dans l'autre, il ne peut cesser d'être *un* sans cesser d'exister. Dans la société civile, un *révolté* n'est autre chose qu'un *hérétique politique*; et réciproquement, dans la société chrétienne, un *hérétique* n'est autre chose qu'un *révolté* contre l'autorité de l'Église. Les Églises particulières sont à l'Église universelle ce que les provinces sont à l'empire. Or, que peut une province contre l'empire, sans violer le droit? Je ne le vois

point. Les sujets de plainte contre le dépositaire de l'autorité ne sont absolument d'aucun poids, car il y a toujours une cause ou un prétexte à la rébellion. Si telle ou telle Église particulière a le droit d'accuser d'erreur ou d'innovation le chef de l'Église, pourquoi le gouverneur de Twer ou d'Astracan n'aurait-il pas aussi le droit d'accuser l'empereur, et de prétendre qu'il commet d'intolérables injustices, qu'il viole les lois fondamentales, ou qu'il se conduit en tyran, afin de lui refuser l'obéissance, et de se déclarer lui-même indépendant de toute autorité autre que celle des *lois*. Que le révérendissime archevêque me montre quelque trait de ce genre, mortel au Souverain Pontife, qui ne puisse être retourné avec un égal succès contre l'empereur de Russie,

Et erit mihi magnus Apollo.

C'est donc bien vainement qu'une vieille inimitié et un aveuglement volontaire se créent des fantômes et rêvent cette absurdité inouïe : *l'un sans l'unité*; ce qui est la même chose que *le blanc sans la blancheur*. Il n'y aura jamais de *catholicité* (qu'on me passe l'expression) *sans unité*, ni d'*unité* sans un chef suprême, ni de chef suprême, si une partie du corps qu'il commande a le droit de s'élever contre lui.

C'est aussi bien vainement que les dissidents s'abusent eux-mêmes en embrassant, comme l'unité véritable, je ne sais quel nom d'*unité*. Ils s'appellent tantôt l'*Église grecque*, comme s'il y avait aujourd'hui, comme s'il pouvait y avoir une Église grecque hors de la Grèce; comme si l'Église russe n'était pas aussi loin d'être grecque que d'être Église de Constantinople, d'Antioche

ou d'Alexandrie; comme si le patriarche de Constantinople pouvait, sans prêter à rire, ordonner la moindre chose, je ne dis pas à l'Église russe, mais seulement dans cette Église. Tantôt ils se nomment magnifiquement l'*Église orientale;* mais s'il y a beaucoup d'églises dans l'Orient, il n'y a pourtant pas d'Église *orientale:* ôtez le roi ou plutôt la reine de la ruche, il vous restera des abeilles; vous n'aurez plus d'essaim. J'adjure donc amicalement l'illustre archevêque et tout homme doué d'un esprit philosophique, de me montrer, en dehors de l'hypothèse d'un chef unique et suprême gouvernant l'Église universelle, un signe quelconque visible à tous les yeux, tel que, ce signe étant posé, il soit tout à fait impossible de ne pas voir *ce qu'est* et *où est* l'Église catholique.

On en appellera peut-être aux conciles; mais, d'abord, je ne pourrai jamais obtenir de moi-même de croire que les Églises dissidentes puissent jamais se réunir en concile œcuménique (autant qu'un concile peut être œcuménique chez elles). J'en ai pour témoins huit siècles écoulés depuis le moment fatal du schisme. Mais pour abréger, passons là-dessus et avançons. Comment pourra-t-il y avoir un concile œcuménique chez les Orientaux, l'Église romaine réclamant tout entière, l'Église romaine, c'est-à-dire des millions d'hommes et à leur tête le Souverain Pontife, pouvoir modérateur de la savante Europe.

J'entends les Grecs s'écrier : *Et vous, Latins, comment répondrez-vous à ce même argument? Pouvez-vous tenir* pour œcuménique *le concile de Trente, malgré les réclamations de toute l'Église orientale?* — Très-bien: j'attendais l'objection. Ce n'est pas le nombre qui rend

un concile œcuménique. A Chalcédoine, cinq cents évêques de l'Orient, après avoir écouté la lecture de l'épître à Flavien, poussèrent ces acclamations immortelles que tous les siècles ont entendues : *Pierre ne meurt pas? Pierre a parlé par la bouche de Léon!* et ce fut un concile universel; mais celui de Nicée le fut aussi, bien qu'on n'y comptât que trois cents évêques. Le nombre n'est donc rien quand il s'agit de déterminer ce qu'est et où se trouve l'universalité; ce que je cherchais, je le cherche encore : je demande *un signe auquel je puisse reconnaître avec certitude le concile œcuménique.* Ce signe ou *caractère* n'étant ni dans le nombre, ni dans la dignité, ni dans la doctrine, il ne peut être que dans le Souverain Pontife, lequel mis de côté, nul homme sur la terre ne répondra jamais à cette question : Qu'est-ce qu'un concile universel? Qu'est-ce que l'Église catholique?

Nous pouvons encore ici argumenter efficacement de la société civile à la société ecclésiastique : que sont, par exemple, les assemblées anglaises, vulgairement *le parlement?* Deux ordres avec le roi. Otez le roi, où sera le parlement? Où l'on voudra. Chaque ville ou chaque bourgade pourra tenir ses comices et les décorer de ce nom.

Il n'y a qu'à changer les mots : où est le concile véritablement œcuménique, c'est-à-dire le parlement de toute la société chrétienne? Là où se trouve le Souverain Pontife. Le Souverain Pontife disparu, le parlement ne sera ni à Rome, ni à Constantinople, ni à Pétersbourg, ni ailleurs; il ne sera nulle part, ou il sera partout, ce qui est absolument la même chose. Ajoutons que plus un empire a d'étendue, plus le pou-

voir d'un seul devient pour cet empire une nécessité. Or, la religion catholique appartient à tout l'univers; il suit donc qu'en vertu de la nature des choses, lors même que ce ne serait point en vertu d'un commandement exprès de Dieu, l'Église, pour rester toujours maîtresse d'elle-même, doit avoir la forme monarchique.

La ressource du concile œcuménique acéphale,

> Ce monstre, objet d'horreur, masse informe, aveuglée,

étant ainsi enlevée aux dissidents, il leur reste une autre ancre de salut, mais d'une valeur encore moindre : la tradition, sans laquelle, de l'aveu de l'illustre auteur, l'Écriture elle-même ne peut être sûrement interprétée, l'interprétation n'étant certaine que par le consentement de toute l'antiquité.

Au seuil même de cette question les difficultés se présentent. Est-ce que le catholique, est-ce que le luthérien, ou le calviniste, ou même le socinien, n'en appellent pas à la tradition? Clarke a intitulé l'écrit funeste, qu'il détesta trop tard, *Scripture-Trinity*, c'est-à-dire, *De la Trinité d'après les Écritures*. Dans un de ses intervalles lucides, Jean-Jacques Rousseau a fort bien dit: *Dieu lui-même ne pourrait faire un livre sur lequel il fût impossible aux hommes de disputer*. Mais si on n'est pas d'accord sur le sens des Écritures, comment le sera-t-on sur le sens des Pères. Quoi de plus clair que ces paroles : CECI EST MON CORPS? Et pourtant lorsque Pierre fait entendre cette parole : *Si c'est le corps, ce n'est plus le pain*, Luther dit : *C'est le pain et le corps*, et Calvin : *C'est le pain, et non pas le corps;* Photius se tait.

Et encore, quoi de plus clair que ces paroles : *Tu es Pierre,* etc.? Dieu lui-même a-t-il pu rien écrire qui fût moins obscur? Le très-docte prélat nous accusera cependant, moi et les miens, intrépidement, de ne savoir pas nos lettres et de ne pas saisir le sens des mots.

Ainsi Bellarmin, Maldonat, Pétau, Bossuet, Fénelon, Huet, etc., etc., furent des hommes sans intelligence et ne connurent jamais la véritable tradition. Accordons-le : mais toi, ô excellent patriarche de Constantinople (ou tout autre, car je ne m'arrête pas aux noms), tu contemples sans doute face à face, de ton regard d'aigle, la vérité que ces chétifs mortels ne purent pas même apercevoir de leurs yeux clignotants?

Credat judæus Apella! — non Ego.

Et, je le dis entre nous, toi-même tu ne le crois pas, si ce n'est dans tes rêves.

Puisque donc des autorités opposées se font équilibre (celui-là serait peu modeste qui n'admirerait pas ma modestie), et puisqu'il ne peut y avoir de concile œcuménique sans un chef; puisque si, dans cette hypothèse, un concile œcuménique était possible, il serait sans autorité et sans force contre tout autre concile, œcuménique au même titre; puisque, abstraction faite de l'autorité qui les interprète, les livres ne servent qu'à alimenter la dispute, il ne reste qu'à nous laisser dissoudre, malgré nos répugnances, par le principe du jugement privé, base et fondement de toute la doctrine des pseudo-réformés.

Et c'est ce que voit fort bien la conscience, qui ne peut se tromper. De là vient que, chez les dissidents, l'É-

glise n'est qu'un vain nom, qu'un fantôme, et qu'il ne lui est pas donné de parler *comme ayant puissance*. Cela est tellement vrai qu'en Russie (je ne veux pas m'égarer hors des limites de l'empire), au mépris du Synode, dont elles ne tiennent aucun compte, d'innombrables hérésies, ou d'une infamie ou d'une absurdité que rien n'égale, surgissent incessamment du sein d'une populace superstitieuse, comme les vers du cadavre, sans que les évêques aient seulement le courage de faire entendre un murmure. C'est qu'en effet le dernier des Raskolnics a, contre le Synode de Russie, absolument le même droit qu'autrefois Photius contre le Souverain Pontife. Contre le dissident le dissident n'a rien à objecter, si ce n'est le refrain :

Ah! ah! ah! je ne sais que dire,

et c'est surtout en matière de religion que s'applique l'axiome de la loi romaine : *Chacun doit être jugé d'après le droit qu'il fait valoir contre les autres.*

Pendant que, dans le bas peuple, les croyances les plus stupides, et qui pis est les plus atroces, mettent misérablement en lambeaux l'antique religion, la philosophie moderne verse à flots aux grands de l'empire et aux classes moyennes des breuvages empoisonnés; quant au clergé, il boit à longs traits le calvinisme.

Au récit de tels maux qui retiendrait ses larmes?

Saint Augustin disait jadis avec la justesse qui lui est propre : « Je ne croirais pas à l'Évangile, si l'autorité de l'Église ne m'y faisait croire. » Or, là où Pierre ne com-

mande pas par ses successeurs, il n'y a point d'Église; d'où il suit que là aussi les hommes n'ont aucune raison assez forte de garder la foi.

Nous avons prouvé, par d'irréfutables arguments, la vérité de cette proposition : Point de Souverain Pontife, point d'Église; écoutons maintenant l'expérience, qui est, pour ainsi parler, la démonstration de la démonstration, et qui met la vérité dans tout l'éclat de l'évidence. C'est à l'illustre prélat lui-même que j'emprunterai mes arguments; écoutons-le parler avec la candeur qui le distingue.

Après s'être élevé, doucement toutefois, contre la doctrine de Calvin, il écrit ces paroles sur lesquelles il importe de ne pas passer à pieds joints : « Telle « est cette doctrine qu'un grand nombre des NOTRES « louent si fort et qui leur inspire tant d'amour; comme « si le seul Calvin en savait plus que les Apôtres « et que leurs successeurs pendant quinze siècles. »

Nous avons l'aveu des coupables : qui peut mieux et plus à fond connaître les SIENS que l'illustre archevêque? Ne voyez-vous pas sur quelle pente on est placé, et les prêtres russes (ceux du moins qui savent le latin), tout enivrés de Bingham (1) qu'ils viennent de lire, se faire déjà les disciples de Calvin? Le révérendissime archevêque aurait pu ajouter :

Et moi-même je fus parmi ces malheureux ;

son livre, que je fouille d'un œil curieux, est en effet

(1) Bingham (Georges), théologien anglican, né en 1715, et mort en 1800, avait publié en 1774, à l'occasion de l'*Apologie* de Théophile Lindsay, une *Défense de la doctrine et de la liturgie de l'Église anglicane.*

tout gonflé du levain calviniste. Et d'abord, comment supporter que ce misérable, qui fut dans plusieurs parties de l'Europe le destructeur infâme de notre religion, soit traité de *grand homme* par l'archevêque de Twer? Un orthodoxe loue les hérésiarques avec moins d'effusion, et je doute que le docte prélat voulût accorder le titre de grand homme à Arius ou à Nestorius. Ceci nous donne le secret du schisme : *Tout ennemi du Souverain Pontife est notre ami.* Les pseudo-réformés le savent : entre plusieurs exemples que j'ai sous la main, je citerai le suivant comme particulièrement remarquable.

Le protestant auteur du catéchisme russe, en anglais, que l'empereur Pierre I[er] fit imprimer et publier au commencement du siècle dernier, a mis dans la préface de ce livre les paroles mémorables que je traduis :

« Ce catéchisme est tout pénétré du génie du grand « homme par les ordres duquel il fut composé, et qui « dompta victorieusement deux ennemis plus féroces que « le Suédois et le Tartare, je veux dire la superstition « et l'ignorance que défendait une résistance invétérée « et opiniâtre... J'ai la confiance que cette traduction « contribuera à rendre plus facile l'accord entre les « évêques anglicans et les évêques russes, afin que, « réunis, ils soient plus forts pour ruiner les entreprises « de sang et de scélératesse du clergé romain... En « beaucoup d'articles de foi, les Russes s'accordent avec « les réformés autant qu'ils sont contraires à l'Église « romaine... Ils nient le purgatoire... Et dans ses com« mentaires sur l'Église grecque, notre docteur de l'u« niversité de Cambridge, Cowel (1), a démontré avec

(1) Cowel (Jean), né à Erensborough en 1545, enseigna le droit à Cambridge

« beaucoup d'érudition combien diffèrent la cène grec-
« que et la transsubstantiation des pontificaux. »

Quelle tendresse! quelle fraternité! et qui n'admirerait un si ardent désir de réunir dans une étroite alliance deux religions, diamétralement opposées l'une à l'autre, par tous leurs dogmes, contre une autre religion qui s'accorde de tout point avec la religion russe, si on fait abstraction de quelques difficultés que le génie latin tranchera en un moment dès que les Russes le voudront bien.

Et maintenant, je m'adresse à toi, ô divine conscience, à toi qui n'as de préférence pour personne : N'aurai-je pas le droit de tenir pour certain et d'affirmer *que l'Église russe n'a qu'un seul dogme qui lui tienne au cœur, la haine du Pontife Romain, et qu'elle laisse tous les autres reposer tranquillement dans les livres*. Autrement, quel Œdipe nous donnera le mot de cette énigme, *d'une souveraine amitié entre des religions qui sont par nature ennemies irréconciliables?* De là vient que les prêtres russes qui (par un effet de la miséricorde ou de la colère de Dieu, lui seul le sait!) savent le latin ou le français, ne sont occupés que des livres publiés par les pseudo-réformés, tandis que, malgré l'affinité des deux religions, ils ne daignent pas même consulter les ouvrages des catholiques même les plus savants. L'archevêque de Twer nous en est lui-même un exemple : il nous jette sans cesse à la tête et Bingham, et Cave, et Usher, et cent autres; mais vous chercheriez vainement dans ses

en 1612; il fut emprisonné pour son *Dictionnaire du droit*, intitulé l'*Interprète*, lequel fut condamné au feu. Il attaquait la loi naturelle pour exalter d'autant la loi civile.

écrits les noms de Pétau, de Bellarmin, de Thomassin, de Cellier, de Mamachi, etc. Or, on ne sort pas tout blanc d'un bain d'encre. Et, en effet, je vois du premier coup d'œil, sur le vêtement de l'illustre prélat, une tache énorme. Il en appelle à Bingham pour prouver que *l'Église russe orthodoxe n'admit jamais rien dans l'ordre des choses saintes que ce que les saints Pères ont eux-mêmes reçu en premier lieu ou des Apôtres en personne ou des hommes apostoliques, etc.*

Ainsi un hérétique qui nie et la présence du corps du Christ dans l'Eucharistie, et cinq des sept sacrements, et la nécessité des bonnes œuvres, et le libre arbitre de l'homme sous l'empire de la grâce, et la hiérarchie, etc., un hérétique qui regarde stupidement comme une idolâtrie abominable l'invocation de la Mère de Dieu et des Saints, cet hérétique, dis-je, a tout ce qu'il faut aux yeux du révérendissime archevêque pour rendre témoignage de l'orthodoxie russe. Un zélateur s'écrierait :

D'où vient, père du monde, une telle impiété ?

Pour moi, je dirai, dans un autre sentiment : *O frère bien-aimé ! reviens à la sagesse, et cesse de chercher la lumière dans les ténèbres.* Si je devais publier cet écrit, je parlerais moins ouvertement, mais ici rien ne m'oblige de cacher ma pensée : le passage que je viens de citer me révèle un vrai calviniste. Ailleurs, l'auteur se couvre d'un masque, comme lorsqu'il dit : *Pendant quinze cents ans la doctrine de Calvin fut* PRESQUE INCONNUE *dans l'Église du Christ.* Presque inconnue, ô très-docte archevêque ! elle n'est donc que *presque condamnable ?*

Ce trait et bien d'autres semblables rappellent à qui les lit avec réflexion le vers de Virgile :

Elle fuit sous le saule et cherche le regard.

Le penchant pour les réformés et la haine contre nous se trahissent encore dans ce nom de *pontificaux* dont le prélat nous honore en divers endroits de son livre. Que prétend donc l'illustre archevêque? Les Russes, par hasard, ne sont-ils pas aussi pontificaux? S'ils ne le sont pas, il suit de leur doctrine même et de leur institution qu'ils ne sont pas même chrétiens. D'ailleurs, employé constamment par les pseudo-réformés pour désigner les catholiques ou romains, ce mot *pontificaux* s'est corrompu dans la bouche de l'hérésie, et aucun théologien honnête ne peut honorablement le prendre dans le même sens. Il en est de cette expression comme du mot *citoyen*, qui en soi n'a rien d'outrageant assurément, et que des énergumènes bouffons marquèrent en France, pendant la crise révolutionnaire, d'une flétrissure indélébile.

Voilà trois siècles que nous soutenons la guerre la plus formidable contre les ennemis les plus acharnés de la foi chrétienne: par nos écrits, par d'immenses travaux, au prix de notre sang (ceci soit dit sans intention blessante), nous luttons pour reculer les frontières de l'empire chrétien, et pour transmettre à la postérité, purs de toute corruption et à l'abri de toute attaque, les dogmes sacrés qui nous sont communs avec les Orientaux; nous avons porté triomphant le drapeau du Christ des sommets du Caucase aux plaines du Pérou, et cependant la haine des Grecs contre nous est telle, qu'ils nous témoignent

les mêmes sentiments et nous insultent des mêmes noms que Luther lui-même ou Calvin, ces deux pestes sorties de l'enfer pour la ruine de la république chrétienne. Quel aveugle ne verrait combien une telle conduite est contraire à la droite raison et même à la simple urbanité qui doit distinguer tout honnête homme. Je m'en rapporte au jugement de l'illustre archevêque lui-même, pour peu qu'il veuille y réfléchir.

Tout individu de la *race parlante* qui a des poumons et des lèvres peut s'écrier : *Je suis catholique!* Mais qui que tu sois, chrétien dissident, si tu aimes la vérité, ne t'en rapporte ni à ton Église ni à la mienne; adresse-toi aux Turcs ou aux Juifs, demande-leur quels sont et où sont les catholiques; écoute la réponse

Et médite-la bien dans le fond de ton cœur.

C'est donc sans raison que les Grecs nous poursuivent de ces vieilles haines contre lesquelles proteste la conscience du genre humain. Qu'ils cessent de nous traiter avec si peu d'égards et de nous injurier.

Parlerai-je maintenant des sacrements, que l'illustre auteur partage en *primaires* et *secondaires*. Peut-on comprendre qu'il y ait du primaire et du secondaire dans ce qui est de l'institution du Christ ? Mais je suis encore plus frappé des titres des deux sections du livre consacrées à la même matière. Le premier est celui-ci : *De primariis sacramentis et ritibus;* le second : *De sacramentis et ritibus secundi generis.* Avec quel art la plume de l'écrivain se joue dans ces intitulés! Le premier peut en effet s'entendre de ces deux manières : *Des sacrements primaires et des rites*, ou bien, *Des sacrements primaires*

et des rites primaires. La langue latine se prête à l'une comme à l'autre interprétation. Quelle peut être la raison de cette association des mots *rites* et *sacrements* et des diverses façons dont ils sont disposés dans les deux titres? Il est impossible d'en imaginer d'autre que le secret dessein de représenter les sacrements comme de simples rites. Et de fait, le révérendissime auteur, de sa propre autorité *et pleine puissance*, comme parlent les rois, supprime un des sept sacrements, décidant que la Confirmation n'est qu'un rite du Baptême. Ce point étant d'une importance extrême, examinons-le à fond et, comme parle le poëte, *avec des yeux d'espion*.

L'auteur, dans la première section, s'exprime ainsi : *Jésus-Christ a principalement institué, par son autorité suprême, et transmis à son Église deux sacrements : le Baptême et l'Eucharistie*.

Puis, voici ce qu'il écrit dans la deuxième section : *A la même époque, l'Église chrétienne avait aussi d'autres sacrements et rites. Ceux-ci n'avaient pas, il est vrai, la même dignité que les précédents ; mais cependant ils avaient été institués divinement, c'est-à-dire ils ne l'avaient pas été sans quelque commandement céleste (et c'est là surtout ce qui fait l'autorité). De ce genre sont* : A. *La Pénitence*, B. *l'Ordre*, C. *le Mariage*, et D. *l'Extrême-onction*.

A, B, C, D sont quatre; or, dans la première section, il n'est question que de deux sacrements primaires, le Baptême et l'Eucharistie, et comme, à Constantinople aussi bien qu'à Rome, deux et quatre ne font que six, je cherche sans pouvoir le trouver le septième sacrement, la Confirmation, qui n'est, d'après l'illustre archevêque, qu'*une onction faite sur la personne de ceux*

les mêmes sentiments et nous insultent
que Luther lui-même ou Calvin, ce
de l'enfer pour la ruine de la r
Quel aveugle ne verrait combie
contraire à la droite raison et
qui doit distinguer tout ho
porte au jugement de l'
pour peu qu'il veuille v
Tout individu de
mons et des lèvres
Mais qui que tu s
vérité, ne t'en [illegible], tantôt il
adresse-toi au [illegible] me sur un pied, on
sont et où s [illegible] retirer l'autre.

[illegible] de l'Eucharistie, je pourrais faire
[illegible] remarques; je m'arrête aux points les
[illegible]s.

C'[illegible]près les fureurs de Luther et de Calvin, les troubles du XVI[e] siècle et le concile de Trente, il n'est permis à aucun théologien qui traite de l'Eucharistie de négliger le mot *transsubstantiation* ou son synonyme grec μετουσίας, pas plus qu'après le concile de Nicée il n'était permis de laisser de côté le mot ὁμουσίος ou *consubstantiel*. Que les Orientaux ne répondent point : *Qu'est-ce que cela nous fait?*

On nous en a parlé, mais nous n'en savons rien.

Nous ne sommes pas de ceux qui occupent dans le monde assez peu de place pour qu'on puisse ignorer leur existence, ou passer sans les voir. Quand les fondements de notre foi ont été soulevés chez nous, surtout

he l'Eucharistie, par Luther, par Calvin,
es autres en si grand nombre et d'un si

t été renversée

logien de l'Orient qui re-
not *transsubstantiation*
une doctrine saine et

orsque les ambassadeurs de
uèrent, par ordre de ce grand prince,
angers des informations sur la foi des Églises
uentes touchant le dogme de l'Eucharistie, le synode de Russie répondit par un témoignage écrit et public conforme de tout point à la doctrine catholique. Mais, sans rechercher ici de quel poids pouvait être en pareille matière l'autorité d'un si grand roi, nous ne demandons pas maintenant *quelle était la croyance* des prêtres russes à la fin du dix-septième siècle, nous demandons quelle est cette croyance au commencement du dix-neuvième? Il convient d'ajouter qu'en fait de dogmes on remarque souvent une grande différence entre ce qui s'écrit et ce que l'on croit : lorsque, rongée par l'hérésie, la foi a disparu, les formules écrites et les professions de foi publiques survivent encore un temps, comme l'écorce de l'arbre quand le bois et la moelle sont déjà pourris.

Si aujourd'hui on demandait aux évêques russes quelle est leur foi touchant les sacrements, leur réponse serait *romaine*, cela est indubitable; mais que leur foi

soit tout autre, cela ressort manifestement du livre historique qui nous occupe, livre *publié à l'imprimerie du saint synode*.

Quant à l'Extrême-Onction, le doute serait encore moins permis, car l'illustre archevêque s'exprime très-clairement. Il commence par dire que cette onction a été instituée *par Dieu*, et qu'elle a été employée dans l'Église chrétienne pour la guérison des malades. Or, des paroles même de l'Apôtre que l'auteur invoque et du consentement de toute l'Église, il résulte que ce sacrement a la vertu, non-seulement de guérir les malades, mais aussi de remettre les péchés.

Le révérendissime archevêque, lorsqu'il ne croit pas utile à son dessein de dire trop ouvertement sa pensée, a coutume d'alléguer quelque ancien auteur pour tirer de ses paroles des conséquences qu'elles ne renferment pas. Recourant à ce procédé, il se sert de Tertullien pour rayer complétement l'Extrême-Onction du nombre des sacrements. Voici le passage qu'il cite :

« Sévère lui-même, père d'Antonin, se montra favo-« rable aux chrétiens, car il voulut avoir auprès de lui « le chrétien Proculus... intendant d'Euchodœus, qui « l'avait jadis guéri au moyen de l'huile, et il le garda « dans son palais jusqu'à sa mort. »

D'où il suit manifestement que l'Extrême-Onction a été administrée par un laïque à un païen, comme un remède tiré de la pharmacie. Cela est assez nouveau dans l'Église, et je crains même que, dans ce cas, il n'y ait pas eu plus de *rite* que de *sacrement*.

A quoi bon insister ? Lorsque, après avoir terminé la section consacrée au Baptême et à l'Eucharistie, l'auteur ajoute : *A la même époque, l'Église chrétienne usait*

aussi d'autres sacrements et rites. Ceux-ci n'avaient pas, il est vrai, la même dignité que les précédents... De ce genre sont la Pénitence, l'Ordre, le Mariage et l'Extrême-Onction; n'est-ce pas dire ouvertement que dans sa pensée, ces quatre sacrements ne sont que de simples rites, du genre de ceux dont le nombre peut diminuer ou augmenter, cela dépendant uniquement de la discipline.

Quant aux points particuliers sur lesquels il y a discussion entre nous et les Grecs, voici ce que j'ai noté :

Sur le Baptême par immersion ou par aspersion, je m'étonne que, lorsque la science a fait une si grande lumière, on ait encore à livrer des batailles pour de tels enfantillages. L'auteur s'enflamme à ce sujet très-sérieusement, et nous appelle par deux fois *pontificaux*. Je ne voudrais pas m'arrêter à ceci plus qu'il ne faut, et je ne pousserai ou rétorquerai qu'un seul argument.

De l'aveu de l'auteur, on pouvait très-licitement baptiser par aspersion les malades contraints de garder le lit. Or, la nature, c'est-à-dire Dieu, le voulant ainsi, les enfants se trouvent tous dans cette catégorie. Donc, etc.

Ce syllogisme ne me paraît pas être tout à fait un *trait impuissant et sans portée*, et je trouve contestable de tout point ce que dit à ce sujet l'illustre écrivain, que nous avons, par une indignité criante, de l'exception fait la règle. De l'exception faire la règle est fort sage, 1° si on ne le fait pas sans raison, 2° si cela est fait par l'autorité, 3° si l'exception conserve la substance de la chose. Or, le très-illustre archevêque avoue que, dans le cas en question, ces trois conditions sont remplies. . . . .

Quant à ce qu'il ajoute, que *les habitants de la Petite-Russie ont reçu des Pontificaux cette nouvelle et perverse coutume de l'aspersion, mais* que *le synode de toute la Russie s'occupe de guérir ce mal avec douceur, selon sa coutume*, on ne peut vraiment que s'en désoler. Si le vénérable synode veut bien en croire les hommes éclairés, il s'occupera d'autre chose, et ne perdra pas le temps à faire la chasse aux mouches quand les loups sont dans le bercail.

Pour ce qui est de la controverse sur la consécration par invocation ou par narration, on ne peut y voir qu'une pure logomachie. Lorsqu'on lit, en effet, ces paroles de notre auteur : *Dès l'origine de l'Église chrétienne, cette forme fut assurément, non pas une pure répétition de cette seule parole,* CECI EST MON CORPS, *etc., mais encore une exposition de l'histoire de l'institution, accompagnée de prières adressées à Dieu*, etc., qui ne croirait que chez nous la consécration se fait *par une pure répétition*, etc.? Et pourtant rien n'est plus faux. L'auguste prière ou *canon de la messe* commence par cette invocation si connue : *Te igitur, clementissime Pater*, etc.; et puis : *Hanc igitur oblationem ;* et enfin une troisième fois : *Quam oblationem tu Deus*, etc., *Ut nobis corpus fiat*, etc. (et là se trouve la supplication dans sa plus grande force); après quoi suit l'histoire de l'institution : *Qui pridie quam pateretur*, etc.

Je sais que les théologiens ne sont pas parfaitement d'accord sur la question de savoir quelles sont les paroles qui font proprement la consécration; mais pour tous il est constant qu'après que l'invocation a eu lieu et que les paroles du Christ ont été prononcées, le mystère est accompli; il y a donc dans l'une et l'autre Église et

invocation et narration; que cela nous suffise, ayons un peu de bon sens, et laissons là les vaines disputes.

Nous devons maintenant dire quelques mots de la controverse fameuse sur le jour où l'on doit célébrer la pâque, et de la conduite que tint le Pape Victor dans toute cette affaire.

Je m'étonne d'abord que l'illustre auteur, après avoir appliqué aux écrits des pseudo-réformés, même les meilleurs, ces mots : *Le serpent y est caché sous les fleurs*, vienne nous servir du Mosheim réchauffé, et se laisse entraîner par cet auteur dans les écarts de la passion. Il faut remarquer, en premier lieu, que le sentiment de Victor était le bon; il ne fit que soutenir ce que le concile de Nicée sanctionna plus tard, et qu'avaient déjà établi un grand nombre de conciles provinciaux dans la Palestine, le Pont, la Mésopotamie, les Gaules, à Corinthe, à Jérusalem, etc. De plus, le décret de Victor n'émanait pas de sa seule autorité; il l'avait rendu, le concile romain y donnant son consentement. Si donc il avait agi avec trop de rigueur contre ces Asiatiques auxquels leur propre ignorance était dès lors si fatale, cette rigueur même eût peut-être été dans son droit. Mais l'illustre archevêque de Twer ne peut pas ignorer qu'aux yeux d'un très-grand nombre de théologiens et d'historiens il est certain, ou à peu près certain, que Victor se contenta de menacer; et Eusèbe lui-même, dont le prélat invoque le témoignage, n'écrit pas, *Il excommunia*, mais bien, *Il fut sur le point d'excommunier*. Pourquoi donc l'auteur refuse-t-il de rapporter les paroles d'Eusèbe, lui qui, en tant d'autres endroits de son livre, a soin de transcrire mot pour mot les auteurs dont il invoque le témoignage? De

telles façons d'agir sentent la passion et le préjugé (1).

(1) Ce passage d'Eusèbe se trouve au liv. v de l'*Histoire ecclésiastique*, c. 24; il porte : « Déterminé par tout cela, Victor, qui était alors à la tête de l'Église « romaine, *entreprend de retrancher* de la communion et de l'unité de l'Église, « comme différant de foi et d'opinion, les églises de toute l'Asie et celles qui leur sont limitrophes. » De ces paroles il résulte clairement que le pape Victor *entreprit de séparer*, mais que cependant il ne sépara pas de sa communion les églises de l'Asie. Car il est bien évident que ce qu'un homme s'efforce de faire, il ne l'a pas encore fait. Je sais bien que les défenseurs de l'opinion contraire (Socrate, l. v, c. 22, Halloix et Cave dans la Vie de saint Irénée) avec lesquels l'archevêque de Twer est si pleinement d'accord, pour prouver que la sentence d'excommunication fut réellement fulminée appuient surtout sur ces paroles d'Eusèbe, qui suivent immédiatement celles que nous venons de citer : « *Il proscrit* (d'autres traduisent : il *signale* ou il *réprimande*) tous ceux de ses frères qui se trouvaient en ces lieux, les déclarant séparés de sa communion. » (Non pas, bien entendu, *ex lata sententia*, mais s'ils refusaient de se conformer à ses décisions.) Mais, outre que tout ce récit d'Eusèbe est fort obscur et qu'on traduit ces paroles de diverses manières, Henri Valois fait observer que personne ne peut mieux nous apprendre ce qu'Eusèbe a réellement voulu dire qu'Eusèbe lui-même. Or, après avoir dit que Victor avait entrepris de séparer de sa communion les églises de l'Asie, il ajoute que cette résolution ne plut pas à tous les évêques et qu'elle déplut surtout à Irénée, qui, dans la lettre qu'il écrivit au nom de ses frères, exhorta Victor à ne pas « séparer de « la communion de l'Église des églises entières pour l'observance d'un rite « qu'elles tenaient de la tradition. » Ainsi, d'après Eusèbe, lorsque saint Irénée écrivait sa lettre, Victor n'avait pas encore excommunié les Asiatiques, à moins qu'on ne dise qu'Eusèbe a voulu nous représenter saint Irénée comme priant le pape de ne pas rendre une sentence déjà rendue. Et qui ne voit l'absurdité de cette hypothèse ? Mais, dira-t-on, ce qu'il n'avait pas encore fait alors, Victor a pu le faire ensuite. Je réponds qu'Eusèbe ne fait mention de rien de semblable; bien plus, il parle de manière à rendre la chose tout à fait incroyable, car voici ce que nous trouvons à la fin du chapitre déjà cité : « Irénée, digne de « son nom et de la vie qu'il avait embrassée, fut le conciliateur de cette paix « qu'il avait conseillée et implorée pour les églises. » Comment Irénée a-t-il été le *conciliateur de la paix*, si cette paix qu'il demandait Victor ne l'a pas donnée ?

Tout ce qui précède est dit en supposant la vérité du récit d'Eusèbe, mais il importe de remarquer que des hommes très-versés dans la connaissance de l'histoire ecclésiastique regardent et la lettre de saint Irénée et une autre lettre venue jusqu'à nous sous le nom de Polycrate, ou comme apocryphes ou du moins comme profondément altérées. On a fait pour le prouver des commentaires très-savants que l'on peut consulter si on en a le temps. Mais nous n'avons pas cru inutile de faire en passant ces observations sommaires. (Voyez le *Dictionnaire* de Feller au mot VICTOR.)

Quiconque voudra examiner cette question avec quelque attention, s'étonnera qu'elle soit entourée de tant de lumières et d'un éclat à ouvrir les yeux des aveugles. Personne n'allégua contre Victor son *incompétence;* on ne lui reprocha qu'une sévérité trop grande ou de l'impuissance. Accordons, ce qui est en question, que le Souverain Pontife traita ces Asiatiques, instruits par lui du jour où doit se célébrer la fête de Pâques, un peu trop rudement; y a-t-il quelque chose, je le demande, qui puisse attester plus manifestement le fait du pouvoir que l'abus même du pouvoir. Ce n'est pas tout: selon le récit de l'illustre archevêque lui-même, « le pape Victor « envoya aux divers évêques de l'univers le décret du « concile romain, et tous les synodes (ci-dessus rappelés) « décrétèrent de même que, conformément à l'usage et à « la coutume de l'Église romaine, on ne doit pas célé- « brer la pâque un autre jour que le dimanche. »

Dans cet acte éclate la suprême puissance : les faits qui en furent la conséquence sont encore plus pressants; l'illustre auteur les relègue tous dans un autre chapitre, le second, intitulé : *Des conciles des premiers chrétiens*. A-t-il voulu disperser les rayons de ce foyer de lumière, afin d'en diminuer la force? Au premier abord, j'ai eu ce soupçon; j'ai craint ensuite qu'il ne fût injuste. J'en laisse juge le révérendissime archevêque; je ne prétends pas entrer en discussion avec sa conscience.

Quoi qu'il en soit, Théophile, évêque de Césarée, ayant été, dit notre auteur, mandé à Rome par Victor, *y eut connaissance* du décret du concile romain sur la pâque, et, de retour chez lui, pour satisfaire *au vœu et aux prières de Victor*, il convoqua lui-même un concile, etc.

Ceci ne laisse pas d'être étrange! Un évêque est *mandé* de Césarée à Rome, et pourquoi? Simplement pour recevoir des prières et l'expression d'un désir. S'il lui arrive d'avoir connaissance du décret en question, c'est presque par hasard. Si je sais le latin, le mot *accersit* implique cependant que celui qui mande a le droit de mander, et le révérendissime archevêque (qui n'est jamais d'accord avec lui-même que lorsqu'il se trouve dans la vérité) nous montre en effet, quelques lignes plus bas, Victor agissant comme revêtu de la puissance souveraine. Il nous présente, en effet, « l'évêque « de Césarée, mandataire de Victor, exposant dans sa « lettre les actes du concile, ayant pour cela *reçu l'au-« torité* nécessaire, considérant la grandeur de l'œuvre « dont il était chargé, et qu'*il devait transmettre*, *afin « qu'elle fût accomplie* dans tout l'univers... appelant « au concile, non-seulement de sa patrie, mais encore « des provinces voisines, tous les évêques et tous les « hommes en réputation de sagesse... se prévalant de « l'*autorité qui lui était confiée*, et expliquant ce qu'il « lui avait été *enjoint* de faire. »

Où jamais se manifesta d'une manière plus éclatante le pouvoir suprême? Le simple récit porte avec soi la persuasion, surtout lorsqu'on se souvient que ces choses se passaient à la fin du deuxième siècle. Les hommes les plus érudits et en même temps les plus acharnés contre nous n'ont rien négligé pour éteindre, ou du moins pour obscurcir sur ce point la lumière de l'histoire, et tous leurs efforts n'ont abouti qu'à faire jaillir de la nuit des préjugés la vérité victorieuse, comme l'éclair jaillit du plus épais nuage.

Quant aux actes à propos desquels le très-docte ar-

chevêque de Twer nous parle *de l'audace et de la fureur de Victor,* je regrette d'entendre un homme si éclairé et si poli s'exprimer de la sorte sur un si grand pape et sur un martyr d'une telle sainteté; mais, en ceci, la discussion entre l'illustre auteur et moi est plutôt grammaticale que théologique : les expressions *audaciam furoremque* sont latines à ses yeux, pour moi elles sont *grecques.*

L'illustre auteur prétend que *la coutume de prier pour les morts, comme on le fait dans l'Église russe, a sa source* dans les antiques commémorations des martyrs dont parle saint Cyprien. Ceci ne pique pas peu ma curiosité, et si je savais le russe, je lirais avec le plus grand plaisir cette oraison sur l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie, qu'a récitée lui-même l'archevêque de Twer, et qu'il allègue pour expliquer ce point. Rien ne me serait plus agréable que d'apprendre *quel lien peut rattacher*, pour me servir des expressions du cardinal de Polignac, l'Assomption de la très-sainte Vierge Marie aux prières pour les morts.

L'illustre auteur prépare ici quelque piége, cela est aussi certain que les choses les plus certaines, surtout si nous nous rappelons que, déjà beaucoup plus haut, il a dit par manière d'essai, selon son habitude : C'est une chose connue que *les anciens Pères priaient pour tous les saints.*

Je ne prétends pas deviner,

Je suis un homme simple, et non pas un Œdipe.

Il me suffit de remarquer que, la foi au purgatoire étant ôtée, toute prière pour les morts n'est que superstition

ridicule et pure comédie. Si, entre la félicité et la damnation éternelle, il n'y a pas un état intermédiaire quelconque, un état de peine qui ne soit pas incurable, c'est-à-dire s'il n'y a pas de purgatoire, que nous veut-on avec ces chants lugubres que les prêtres nous cornent aux oreilles, frappant l'air d'un vain bruit comme des insensés? Que le pontife se tourne plutôt vers le peuple pour le congédier, en lui adressant ingénument ce court adieu :

Frères bien-aimés! l'homme dont vous voyez dans ce cercueil les restes funèbres, est sauvé ou damné à jamais. C'est pourquoi, dans aucun cas, il n'a besoin de vos prières. Allez donc, et faites vos affaires.

J'aurais beaucoup à ajouter, mais j'ai hâte d'arriver à la partie la plus agréable de ma tache. D'abord, que *le livre historique* soit écrit en latin, cela est tout à fait digne d'approbation à raison des matières qui y sont traitées; il s'adresse à tous les chrétiens instruits, il convenait donc qu'il fût écrit dans la langue *catholique*. D'un autre côté, comme les ignorants, pour leur malheur et pour le malheur de la république chrétienne, ont la manie de se mêler de ces controverses, il est très-bon également que ce livre soit pour eux un livre scellé, et qu'ils laissent tranquillement passer des questions sur lesquelles ils ne peuvent prononcer conformément à la raison et à la sagesse. Et plût à Dieu que dans tout l'univers les hommes instruits n'écrivissent qu'en latin sur tout ce qui ressort de la science! plût à Dieu qu'ils fussent tous ainsi d'une *seule lèvre*, comme cela était avant cette confusion des langues que la France a introduite dans le monde. Aujourd'hui, toutes les nations de l'Europe, par une imitation insensée des insen-

sés, et comme travaillées du mal français, écrivent chacune dans sa propre langue, non-seulement les livres de littérature, mais encore les ouvrages relatifs aux sciences les plus sérieuses et les plus difficiles à pénétrer; il en résulte que l'esprit de l'homme, avant même qu'il lui ait été possible de commencer à s'occuper du fond des choses, s'est déjà épuisé à soulever le fardeau inutile des mots.

1° L'illustre auteur fait, des historiens ecclésiastiques qu'a produits l'hérésie des pseudo-réformés, un tableau achevé. Rien n'est écrit avec plus de sagesse; la contagion allemande lui est connue, et il a soin d'avertir ses lecteurs, et surtout la jeunesse, de fuir cet air empoisonné. Je ne veux donc pas rechercher indiscrètement si, en maniant les livres vénéneux de la secte, les mains du prélat n'ont pas reçu quelque atteinte de ce contact impur.

2° On ne saurait trop louer la note par laquelle l'illustre archevêque rappelle lui-même aux siens avec quelles précautions on doit lire les historiens de l'époque à jamais déplorable où, pour le malheur de la Grèce, de l'Europe, de tout l'univers, la fièvre de la discorde saisit les Byzantins et les sépara violemment des Latins.

3° Il parle avec beaucoup de modération de la compilation d'Isidore Mercator, et il ne tombe point dans les exagérations ridicules de tous ces modernes dont les aboiements répondent aux aboiements de Blondel (1). Nulle part, dit le prélat, le recueil d'Isidore n'a donné lieu à l'introduction dans l'Église d'une discipline nouvelle et

(1) Blondel, né à Châlons-sur-Marne en 1591, ministre en 1614, professeur d'histoire à Amsterdam en 1630, mort en 1655, a laissé le *Pseudo-Isidorus et Turvianus vapulantes*.

perverse; en effet, rien de plus faux que ces accusations. Il renvoie le lecteur à Fleury, auteur fort mal instruit, quoi que puissent dire les Français, *qui n'admirent qu'eux-mêmes,* et qui a fini par regretter ses torts, comme on peut le voir dans ses œuvres posthumes. L'illustre archevêque cite particulièrement les *Discours de Fleury sur l'histoire ecclésiastique*, discours de soi peu catholiques et dont, si je ne me trompe, une main ennemie a, dans l'édition alléguée, exagéré encore l'exagération. L'illustre auteur n'a rien fait passer dans son ouvrage de tout ce fatras antipontifical. Il y a vu pourtant, à mon avis, beaucoup de choses qui ont échappé aux autres défenseurs de sa cause, et peut-être a-t-il vu plus encore qu'il n'indique. Il n'est pas permis de refuser la louange que mérite un tel silence; celui qui ne fait rien contre la vérité est bien près de celui qui la défend avec courage.

4° Il dit, en parlant du schisme des novatiens : *Ils rebaptisaient les catholiques qui demandaient à être admis dans leur propre communion.* C'est ce que les Français appellent *souffleter quelqu'un sur la joue d'un autre*, et ce trait aussi est digne d'éloges.

5° Il traite des symboles de la manière la plus remarquable, et quoique l'illustre archevêque mette un peu en oubli ce mot de l'oracle : *Rien de trop*, lorsqu'il affirme sans aucune distinction que *tous les évêques ont le pouvoir de former des symboles de foi, chacun pour sa propre Église*, il n'en fait pas moins ressortir la stupidité de ceux qui, pour une addition nécessaire de trois mots, nous accusent d'avoir *interpolé le symbole*, et qui eux-mêmes, au temps où l'hérésie de Macédonius prenait du développement, ont mis dans le symbole

quatre versets entiers, aux applaudissements de l'Église d'Occident.

Le docte archevêque avait, du reste, déjà très-justement remarqué que *la formule abrégée du symbole* (apostolique) *semble avoir reçu, dans le cours des temps, diverses additions, selon que l'exigeait ou la chose même, ou la nécessité d'écarter la perversité hérétique*. Sauf le mot *sembler*, l'Aristarque le plus pointilleux ne trouverait rien à reprendre dans ce passage.

7° Tout le monde sait quelle immense quantité d'écrits ont été faits pour établir, contre la foi du genre humain, que saint Pierre n'a jamais fixé sa résidence, ni constitué le Siége souverain de l'Église, dans la *ville éternelle*.

Plus sage et repoussant toute folle entreprise,

l'auteur parle en toute sincérité des voyages de Pierre et de son martyre, à Rome, par la croix, l'an XIV du règne de Néron. Il ne lui répugne pas même de rappeler que *les épîtres des Pontifes Romains ne sont pas méprisables*, que les encycliques de Clément de Rome *étaient lues dans toutes les Églises*, et de parler des épîtres, *d'une si grande autorité*, de saint Clément aux Corinthiens.

Enfin, le docte archevêque dit, du pouvoir des clefs, que *dans l'Évangile* il exprime *la discipline par une similitude prise des économes et administrateurs de la famille*, et cela me plaît infiniment; car Notre-Seigneur Jésus-Christ ayant donné à saint Pierre, non pas simplement des clefs, mais *les clefs du Royaume des Cieux*, il s'ensuit que saint Pierre a reçu alors, et *jusqu'à la*

consommation des siècles, pour toute la durée des temps[1], *l'économat et l'administration du Royaume des Cieux*, charge dont on peut dire assurément, aussi bien que des épîtres des Pontifes Romains, qu'*elle n'est pas méprisable*.

En lisant le livre de l'illustrissime et révérendissime archevêque, je n'ai cessé de réfléchir aux divisions des chrétiens, et je ne puis exprimer de quel sentiment de tristesse cette pensée m'a pénétré. *Quelle fureur, ô citoyens!* quelles furies vous poussent? Pendant que les ennemis les plus acharnés du nom chrétien fondent sur nous et dirigent contre la forteresse de la religion une attaque vraiment gigantesque, des hommes, fiers de porter ce nom, feront avec eux une alliance coupable; consolés d'être à leur tour enchaînés au char de triomphe des ennemis du christianisme (ce qui arrivera inévitablement), si d'abord ils peuvent triompher de ceux qui ont le même Dieu, les mêmes autels, les mêmes lois, la même foi qu'eux-mêmes. Ils ne craindront pas de se joindre au calvinisme, au socinianisme; mais s'unir au fils de leur propre mère qui diffère avec eux sur un nom peut-être et une particule, jamais! *O aveuglement de l'esprit humain!*

On ne songe point à tout cela sans douleur; mais, d'un autre côté, l'esprit humain s'est déjà purifié de si grandes erreurs et de tant de préjugés, et la Providence, préparant je ne sais quoi d'immense, a, par de si horribles bouleversements et de si affreuses calamités, comme broyé et pétri les hommes pour les rendre propres à

former l'unité future, qu'il est impossible de méconnaître le mouvement divin auquel chacun de nous est tenu de coopérer dans la mesure de ses forces. Voilà pourquoi, moi, le dernier des fidèles, j'ai donné aussi mon coup, quoique d'un pied débile, à la roue déjà frémissante de l'impulsion qu'elle va recevoir, me disant comme le potier d'Homère :

Voyons si par hasard elle voudrait tourner.

Tout cet écrit n'est en effet qu'un essai ; il n'a d'autre prétention que celle de cette *bonne volonté* à qui la paix fut annoncée du haut des cieux. Rien n'y est dit dans un sentiment d'aigreur ou d'orgueil, et si, parfois, cédant à la nature, il m'est arrivé de sourire, j'espère l'avoir fait sans rudesse et sans impertinence et en gardant le respect que personne ne porte plus loin que moi envers l'illustrissime et révérendissime archevêque. Plût à Dieu que les siens le choisissent pour arbitre entre les deux partis, je serais le premier à crier parmi les miens : *Il est digne ! il est digne ! il est digne !* En attendant, j'ai cru que c'était un devoir envers la cause chrétienne, de faire connaître ma pensée sur le *livre historique*, et de la communiquer à l'illustre auteur, secrètement, par écrit, et en une langue connue de peu de personnes dans cette partie du monde, afin que ce fût entre nous une *discussion amicale*, pareille à celle qu'eurent autrefois Orobio et Limborch (1). M'appuyant uniquement sur des raisons philo-

(1) Limborch (Philippe de), né à Amsterdam en 1623, ministre en, 1657 et ensuite professeur de théologie à Amsterdam jusqu'à sa mort en 1712, eut, sur la vérité de la religion chrétienne, une conférence dont on a longtemps parlé avec le juif Orobio (Isaac de Castro). Celui-ci, né à Séville de parents chrétiens

sophiques, afin de ne rien donner à l'esprit de parti, je crois avoir démontré que les chrétiens séparés du Saint-Siége, dès qu'ils commencent à avoir quelque science, se trouvent tous conduits, quoi qu'ils fassent pour l'éviter, à tomber par troupes dans l'abîme du calvinisme et de là dans celui du pur socinianisme.

Je dois donc, et je témoigne toute ma reconnaissance au comte Paul-Alexandre Strogonof, de m'avoir procuré le *livre historique*, et de m'avoir ainsi fourni l'occasion de donner un témoignage non équivoque de ma respectueuse considération à un homme d'un si grand mérite; car, à quoi bon cet écrit, si je l'estime inutile? et comment ne pas le croire inutile, si les qualités distinguées et la profonde érudition de l'illustre auteur ne me persuadaient le contraire? Ce que peut l'homme avec de la volonté, l'homme lui-même ne le sait pas, à moins d'en faire l'expérience. *L'amour surmonte tous les obstacles* : cela est vrai pour le philosophe et pour le théologien, plus encore que pour l'homme épris d'une folle passion. Renonçant donc à la haine et aux disputes, *cédons à l'amour*, et d'un cœur joyeux entrons dans cette voie royale qui aboutit à la cité sainte, nous souvenant toujours de cette parole divine : *Accomplissant la vérité dans l'amour.*

en apparence mais juifs en réalité, fut, quoique baptisé, élevé par eux dans les principes du judaïsme. Après avoir passé trois ans dans les prisons de l'inquisition, il quitta l'Espagne et passa à Toulouse, où il vécut plusieurs années sous le nom de dom Balthasar, et se conduisant extérieurement comme s'il était catholique. Au bout d'un certain temps, il se retira à Amsterdam, où il reçut la circoncision et le nom d'Isaac, et il y mourut en 1687 dans la plus complète indifférence en matière de religion. Ce fut à Amsterdam qu'eut lieu sa fameuse conférence avec Limborch, qui en publia le résumé sous ce titre : *Amica collatio de veritate religionis christianæ cum erudito judæo*, où l'on trouve trois opuscules dans lesquels Orobio, de son côté, résume ses arguments.

Pour nous, nous le disons avec assurance, nous n'avons de haine contre aucun chrétien ; loin de là, il n'est personne que nous n'aimions : j'en ai pour témoin cette grande et très-sainte semaine, pendant laquelle nous prions avec effusion de cœur le Dieu tout bon et tout-puissant, pour ceux qui, au même moment, fulminent contre nous des anathèmes (foudres sans vertu, il est vrai, mais que nous n'en devons pas moins déplorer). Un de ceux que les pseudo-réformés appellent *ministres du saint Évangile*, n'osant leur donner le nom de *prêtres*, tant la conscience a de pouvoir sur l'homme, se trouvait un jour présent pendant cette prière (1); touché de ces accents d'amour, il s'écria : *C'est elle qui est la mère, rendez-lui son enfant!*

J'en ai pour témoins les Souverains Pontifes. Depuis le concile de Lyon (il n'y en eut jamais ni de plus saint ni de plus nombreux); depuis le concile de Florence, qui fut également un des plus solennels et dans lequel, au témoignage de Scyropule, les Pères usèrent de la liberté la plus absolue, les Papes n'ont jamais lancé d'anathème contre les Grecs. Cherchant toujours au contraire à procurer la réconciliation realisée deux fois, ils regardaient comme non avenu ce qui s'était fait ensuite, et semblaient en écarter le souvenir avec horreur.

J'en ai pour témoins ces autres Souverains Pontifes

(1) « Prions aussi pour les hérétiques et les schismatiques, afin que Dieu, Notre-Seigneur, les tire de toutes les erreurs et daigne les ramener à notre sainte Mère l'Église catholique et apostolique.

« Dieu tout-puissant et éternel par qui tous sont sauvés (*ceci n'est pas dit assurément dans un sens janséniste*), et qui ne veux la perte de personne, regarde les âmes trompées par la ruse du diable, afin que, renonçant à toute perversité hérétique, les cœurs errants se repentent et reviennent à l'unité de la vérité. (*Office de la semaine sainte, à la messe du jeudi saint.*)

qui appelèrent au concile de Trente les évêques de l'Orient, professant saintement qu'ils n'auraient pas tenu ce concile pour œcuménique, si cette convocation n'avait pas été faite.

J'en ai pour témoin surtout Grégoire XIII, qui, après avoir, d'après les lois astronomiques, réformé son calendrier (œuvre qui vivra autant que les astres), l'envoya aux Grecs de la manière la plus affectueuse.

Tous ces actes des Pontifes Romains n'attestent-ils pas une haute modération et une singulière bienveillance pour les dissidents?

Que l'on veuille donc bien considérer sérieusement et saintement combien est nécessaire à la république chrétienne le Souverain Pontife. Si je ne me trompe de tout point, pendant que le docte archevêque de Twer appliquait son esprit à l'étude des affaires de la chrétienté, *l'eau lui a très-souvent manqué* (1), pour me servir ici des paroles de Luther qu'il rappelle dans sa préface, avec une intention de réticence que j'ai fort remarquée.

Que les évêques grecs prennent garde que chez eux la république chrétienne ne soit en péril, et qu'ils songent au Dictateur!

O faiblesse de l'esprit de l'homme! qu'il voit peu de choses! et ce qu'il prévoit est beaucoup moins encore! ce qu'il peut, presque rien! Que sont nos paroles et nos écrits et tous ces efforts pour persuader, et tout ce vain appareil de syllogismes? *airain sonnant, cymbale retentissante!* Croit-on que jamais aucun des mortels se soit

(1) *Aqua mihi hæret in hac causa*, cette affaire m'offre des difficultés insurmontables. (*Cicéron*.)

laissé ravir sa religion par la seule force du raisonnement? Que le jour donc, cela est juste, vienne du soleil, et bienheureux celui à qui il sera donné de réfléchir ses rayons comme un miroir, et de les répandre dans les yeux ouverts à la lumière divine! Pour ceux qu'une vapeur mortelle a aveuglés, nul espoir de guérison et de retour à la lumière avant que l'ophthalmie ne soit arrachée jusque dans sa racine. Or, l'homme ne peut rien de semblable. Qu'il daigne donc encore une fois mêler sa salive à notre boue, et toucher de son doigt sauveur les yeux clignotants ou déjà pétrifiés par l'erreur, ce médecin qui lui-même est la vraie lumière *pour tout homme venant en ce monde*! qu'il prononce le tout-puissant *Ephphetha!*

Tels étaient les vœux que j'exprimais, à Pétersbourg, le 1er jour de mars de l'année de l'avénement du Fils de Dieu 1812.

LETTRES

DE

M. LE COMTE JOSEPH DE MAISTRE

A

MADAME LA COMTESSE D'EDLING,

NÉE DE STOURDZA,

D'ORIGINE GRECQUE (1).

Madame,

Rien au monde ne pouvait m'être plus agréable que la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'étais déjà infiniment sensible à la bonté que vous avez eue de vouloir bien vous informer de mes nouvelles auprès de l'intéressante Sophie, qui s'est acquittée très-exactement de cette commission. Jugez combien vous avez ajouté à ma reconnaissance en prenant la plume vous-même pour me prouver, d'une manière si aimable, qu'il y a toujours place pour moi dans votre mémoire. Je me tiens très-honoré de vous avoir appris un mot; mais ce qui me serait un peu plus agréable, ce serait de jouir avec vous de la chose même dont je n'ai pu

(1) Autrefois attachée comme demoiselle d'honneur à l'impératrice Élisabeth, épouse de l'empereur Alexandre. Elle est morte à Odessa, en 1844. Elle était d'un esprit sérieux et aimable, intelligente et curieuse sans pédantisme, religieuse par réflexion comme par sentiment, attachée d'ailleurs à l'Église grecque.

vous apprendre que le nom. *Castelliser* avec votre famille serait pour moi un état extrêmement doux, et puisque vous y seriez, il faudrait bien prendre patience; mais, hélas! il n'y a plus de château pour moi. La foudre a tout frappé, il ne me reste que des cœurs : c'est une grande propriété quand ils sont pétris comme le vôtre. L'estime que vous voulez bien m'accorder est mise par moi au rang de ces possessions précieuses qu'heureusement personne n'a droit de confisquer. Je cultiverai toujours avec empressement un sentiment aussi honorable pour moi. Jadis les chevaliers errants protégeaient les dames, aujourd'hui c'est aux dames à protéger les chevaliers errants; ainsi trouvez bon que je me place sous votre *suzeraineté*, s'il vous arrive d'échanger votre nom contre celui de quelque homme aimable qui sache ce que vous valez (les autres peuvent bien aller se promener). Je compte sur votre maison pour y raisonner, rire, pleurer, *voire même* dormir, suivant mon bon plaisir. Et quand même vous seriez encore quelque temps au rang des honorables et gentilles demoiselles, vous pourrez toujours me protéger. Rien n'empêche même, ce me semble, que, dans très-peu de temps, vous ne puissiez sans conséquence, les jours où je serai extrêmement triste, venir me chercher dans votre voiture, pour me conduire à la promenade. Tout le monde dira : « Place à mademoiselle de S... qui mène l'aveugle, donnons-lui un ducat; » et sans mentir ce ducat sera bien tout aussi noblement gagné que celui des dames (1). Au reste, ce n'est qu'un projet : vous pouvez changer et ajouter tout ce qu'il vous plaira.

(1) Allusion à un usage russe.

Que dites-vous de l'impromptu de mon frère, qui est parti subitement pour la frontière de Perse, après avoir été fait colonel dans la suite de Sa Majesté Impériale? Permettez que je l'acquitte, car il est parti si subitement qu'il n'a eu le temps de remplir aucun devoir. Il était militaire, mais son emploi était civil, et il ne pouvait espérer d'avancement militaire. D'ailleurs, il y avait quelque chose de chanceux dans cet état, et tout l'agrément qu'il présentait tenait à cette bonne tête qui est allée fermenter à la Chaussée-d'Antin, rue Blanche, n° 19. Voilà, je crois, de solides raisons. Quant au voyage de Tiflis, c'était une dépendance nécessaire de la promotion. Dans l'univers entier, il y a toujours un tant-pis à côté d'un tant-mieux. Au reste, il y a plus de vingt ans que les tant-pis nous accablent. Nous devons être endurcis. Je gémis comme vous de cette folle obstination de notre ami Tch...f (1), qui aime mieux manquer de tout à Paris que d'être ici à sa place, au sein d'une grande et honorable aisance. Mais regardez-y bien, vous y verrez la démonstration de ce que j'ai eu l'honneur de vous dire mille fois. Je suis moins sûr de la règle de trois, et même de mon estime pour vous, que je ne le suis d'un profond ulcère dans le fond de ce cœur plié et replié où personne ne voit goutte. Ce monde n'est qu'une représentation : partout on met les apparences à la place des motifs, de manière que nous ne connaissons les causes de rien. Ce qui achève de tout embrouiller, c'est que la vérité se mêle parfois au mensonge. Mais où? mais quand? mais à quelle dose? C'est ce qu'on ignore. Rien n'empêche que l'acteur qui joue

(1) L'amiral Tchitchakoff.

Orosmane sur les planches, ne soit réellement amoureux de Zaïre; alors donc, lorsqu'il lui dira, *Je veux avec excès vous aimer et vous plaire*, il dit la vérité; mais s'il avait envie de l'étrangler, son art aurait imité le même accent, *tant les comédiens imitent bien l'homme!* Nous, de notre côté, nous déployons le même talent dans le drame du monde, *tant l'homme imite bien le comédien!* Comment se tirer de là? Pour en revenir à notre ami T...f, je sais d'abord qu'aucune des raisons qu'il allègue ne sont les vraies, et je crois savoir de plus qu'il s'agit d'orgueil blessé. Le reste est lettre close. Il est bien ce qu'on appelle votre ami, mais pour de certaines confidences, *ci vuol altro*. Lorsque deux êtres parfaitement en harmonie se rencontrent par hasard, lorsqu'une parfaite confiance est la suite d'une longue et douce expérience, lorsque les portes sont fermées et que personne n'écoute, lorsque la peine d'un côté a besoin de parler et que la bonté de l'autre a besoin d'entendre, alors il peut arriver, comme l'a dit divinement Jacques-Bénigne, que *l'un de ces cœurs, en se penchant vers l'autre, laisse échapper son secret.* Mais il faut cela et cent autres petites circonstances qui n'ont point de nom, pour entendre ce qu'on appelle un secret. Jugez si j'ai la moindre prétention à transvaser ces deux cœurs de la rue Blanche, n° 19. Mais je ne sais pourquoi ma plume s'avise ainsi de moraliser et de battre la campagne. Le tout est sur son compte, car je ne m'en suis pas mêlé. Je veux seulement dire que nous ne savons rien du secret. Je plains beaucoup madame T...f qui va faire ses couches dans cette boîte étroite que vous me décrivez; le mari me dit seulement un petit appartement. Votre raison, qui a toujours rai-

son, l'a surtout dans cette occasion. C'est un déplorable caprice, et rien de plus. — L'histoire de votre jésuite américain est curieuse; ici ses collègues ne le connaissent point. Le monde est plaisant dans ce moment. Hier on disait que le roi de Prusse était sur le point de se faire capucin. J'opinai tout de suite pour qu'on le fît pape sur-le-champ, et qu'il allât résider à Londres. J'espère que vous n'y savez pas d'empêchement. Je prie vos excellents parents d'agréer mes hommages; si vous me faites l'honneur de parler quelquefois de moi, je l'entendrai certainement. Revenez tous en bonne santé. Recommandez à mademoiselle Hélène de rapporter précisément les mêmes yeux. Sur cet article, la moindre innovation serait dangereuse. Je vous remercie de nouveau d'un souvenir auquel j'attache le plus grand prix. Agréez la profonde estime et le tendre respect avec lequel je suis de tout mon cœur, etc.

A LA MÊME.

Madame,

Ce n'est pas un petit phénomène qu'en trois jours je n'aie pu trouver physiquement le temps de vous faire ma cour. On dit ordinairement, *Il ne m'a pas été possible*, et l'on sait ce que cela vaut; mais pour le coup, ce n'est pas une façon de parler. Il y a longtemps qu'il ne m'était arrivé d'être aussi étouffé par mille *seccature* combinées. J'ai su que vous aviez formé le bon propos de m'écrire, et je vous en remercie comme de la chose même, car je sais bien que vos dé-

clarations ne sont pas des paroles. J'ai grande envie que vous soyez ici, ne voyant pas ce qu'il y a de très-amusant pour vous dans ces jardins ; je crains d'ailleurs que l'humidité ne vous pénètre dans votre chambre, et que nous ne soyons obligés de vous faire sécher ici, ce qui est toujours très-dangereux. Outre ces considérations purement physiques, il y a bien aussi un peu d'égoïsme dans mon désir, car vous manquez extrêmement dans ce petit cercle intime qui me devient toujours plus nécessaire à mesure que le chagrin agit davantage sur moi. Ce n'est pas qu'il augmente en dimensions, mais il devient tous les jours plus pesant. Vous savez qu'il ressemble au mouvement quand il a une cause continue; sa triste puissance ne cesse d'augmenter rapidement; le martyre paternel a recommencé d'ailleurs le 5 de ce mois. Je n'ai pas de nouvelles de mon fils depuis le 1er de juillet, sans doute parce qu'il marche. Il est attaché au général Wittgenstein, qui est entré en Bohême, comme vous savez, avec un superbe corps. Rodolphe avait porté au comte Wittgenstein une lettre de recommandation très-chaude de la part de l'amiral T...f (1). Le premier a répondu : « Je suis charmé d'avoir pu remplir vos intentions, en plaçant votre jeune protégé auprès de moi. » C'est là où nous nous en sommes tenus, la délicatesse ne permettant point de rompre entièrement avec l'amiral, tant que ce dernier n'a point pris de démission absolue. Si cependant cet état dure, il faudra bien prendre un parti. Mon Dieu, Madame, quels incroyables travers se trouvent dans notre pauvre tête humaine! Que de talents, et même de véritables vertus,

(1) Tchitchakoff.

inutilisés *par je ne sais quel orgueil insensé et incurable!* J'en reviens toujours à dire que personne ne le connaît. Il y a quelque chose au fond de ce cœur qui le ronge et l'exaspère (1). Qu'est-ce que ce quelque chose? Je n'en sais rien. Je lui ai dit et écrit plus d'une fois : « Je ne sais pas ce que c'est, mais je sais bien que c'est quelque chose. » Il ne répond rien. — J'ai été le voir l'autre jour, et il m'a fait promettre de retourner. J'y serais allé demain sans la fête de vendredi; lundi, je crois, j'exécuterai ma promesse, quoiqu'il m'en coûte beaucoup de quitter mon fauteuil et le *trantran* de mes occupations. Il s'occupe toujours de sa douleur. Il m'a demandé une inscription latine pour le tombeau de sa femme, destinée uniquement à dire que ce monument imaginé par lui fut exécuté par tel et tel. Je la lui ai envoyée; il la fait graver. Il me demande dans sa lettre: « Pourquoi un monument de bronze doit durer plus que « le plus bel ouvrage du ciel?» Il ajoute, par réflexion: « Pourquoi la dentelle d'un tel chef-d'œuvre doit durer « plus que lui? » — Et, frappé de ce puissant argument contre *ELLE* (2), il me somme de répondre dans ma première lettre. Je lui réponds que je ne sais comment il s'embarrasse dans une chose aussi simple, puisqu'il est *visible* que Dieu ne sait pas faire les femmes aussi bien à beaucoup près que les hommes savent faire les dentelles. — Si vous trouvez la réponse bonne, Madame, je vous prie de la signer. Jamais ma métaphysique n'avait été aussi embarrassée. Il est bien dur d'être obligé de convenir ainsi de *SES* torts. Quelle tête, bon Dieu!

(1) Rapprocher cette lettre de celle que le comte de Maistre écrit à l'amiral sur la mort de sa femme. (Tome I, p. 254 des *Lettres et opuscules inédits.*)
(2) La Providence, dont l'amiral T...f se plaisait à nier l'existence.

Mais pour en revenir à ses torts à lui, qui sont d'un autre genre, je ne saurais vous dire à quel point je suis fâché de le voir engagé par engagement dans une route évidemment mauvaise. Voilà un chapitre à ajouter au traité de saint Augustin, *De l'utilité de croire*. Quel véritable croyant se laissera jamais dominer dans sa conduite morale et politique par de telles *billevesées!* Au surplus, il m'a rendu service, il m'aime, il est malheureux; c'en est assez : jamais je ne cesserai de l'assister comme un malade. Et vous, Madame, venez à votre tour m'assister un peu par deux de ces trois raisons, quoique la maladie soit heureusement bien différente. J'attache un prix infini à l'honorable attachement que vous m'accordez. Tout mon chagrin est de m'être inscrit si tard dans la liste de vos amis. Mais, sur ce *point*, je suis sûr de n'avoir pas tort. Je compense un peu cet inconvénient de pure chronologie par une connaissance parfaite de ce que vous valez. Agréez donc l'assurance la plus sincère de mon respectueux dévouement.

A LA MÊME.

Madame,

Comment pourrai-je vous exprimer le plaisir que m'a fait la nouvelle que je viens de recevoir de notre aimable amie, au sujet de Monsieur votre père! Ce plaisir est proportionné au chagrin que m'avait causé la nouvelle contraire. J'étais sur les braises, voyant l'épée qui pendait sur la tête de l'excellente Roxandre, sans savoir à qui m'adresser pour en apprendre davantage. Madame

de S. m'a rendu un véritable service en me communiquant, sans le moindre retard, la nouvelle du mieux qui lui est sans doute venue de vous. Je vous félicite de tout mon cœur d'avoir reçu la consolation avec la nouvelle du malheur; puisse le bon papa être bientôt parfaitement rétabli! Hélène aura bien fait son devoir, ainsi que la courageuse maman; cependant vous aurez manqué là, personne ne devrait souffrir chez vous quand vous êtes absente. Je me suis occupé sans cesse de vous, je puis vous l'assurer, dès le moment où j'ai eu connaissance de l'incommodité de Monsieur votre père. Je voulais et je ne voulais pas vous écrire, je voulais et je ne voulais pas aller à Czarsko-Selo. J'écrivais à Madame de S., et j'attendais avec une extrême inquiétude les renseignements dont j'avais besoin. Ils sont arrivés tels que nous les désirions. Tout à l'heure, sept heures du soir, j'irai m'en féliciter avec notre amie commune qui partageait bien mes inquiétudes. Ah! le vilain monde! Souffrances si l'on aime, souffrances si l'on n'aime pas. Quelques gouttes de miel, comme dit Châteaubriand, dans une coupe d'absinthe. — Bois, mon enfant, c'est pour te guérir. — Bien obligé; cependant j'aimerais mieux du sucre. — A propos de sucre, j'ai reçu votre lettre du... Vous ne l'avez pas dit, mais n'importe, en vérité, j'ai beaucoup goûté vos réflexions sur le temps qui court. Pendant toute la cérémonie, je n'ai cessé de songer à cette *loterie* dont vous me parlez. Quelle *mise!* Madame, et quel *lot!* Je ne puis m'en divertir avec le *beau diable*, car il nous a quittés. Que dire de ce que nous voyons? Rien. *Et quel temps fut jamais plus fertile en miracles?* Nous en verrons d'autres, tenez cela pour sûr, et ne croyez pas que rien

finisse comme on l'imagine. Les Français seront flagellés, tourmentés, massacrés, rien n'est plus juste, mais point du tout humiliés. Sans les autres, et peut-être malgré les autres, ils feront... — Eh! quoï donc? — Ah! Madame, tout ce qu'il faut et ce qu'on n'attend pas. — Voilà un vers qui est tombé de ma plume; mais n'ayez pas peur de la rime, c'est bien assez de la raison, si elle y est. D'ailleurs, c'est vous qui êtes le sujet de cette lettre; je n'aime pas battre la campagne. Un véritable rimeur qui aurait la rime et la raison ferait fort bien de rimer à Roxandre. Certes, il aurait beau jeu : prendre, entendre, comprendre, etc.; pendre même pourrait servir avec les précautions nécessaires, il ne devrait effacer que rendre. Et sur ce, que Dieu vous bénisse et daigne prolonger la vie de tout ce qui rend la vôtre heureuse.

P. S. Je m'aperçois qu'en griffonnant mes pieds de mouche mal formés, je ne serai bientôt plus lisible. Je vous enverrai une loupe, Madame.

A LA MÊME.

Avant votre départ, Madame, je vous demandai votre adresse à Czarsko-Selo. Vous me répondîtes, *Je vous écrirai moi-même*. Il me sembla voir dans cette réponse une volonté ou une velléité de n'être pas prévenue, de sorte que je ne me déterminais point à vous écrire, quoique notre aimable amie m'ait offert deux ou trois fois de se charger de mes lettres. Mais aujourd'hui j'ai un motif excellent pour vous écrire, car c'est pour

vous demander pardon. Mon fils est parti le 27 après midi, le 29 après midi il était à Riga, le 30 il m'a écrit sous la même enveloppe avec le marquis Paulucci. Il y avait une troisième lettre pour vous, Madame, que le marquis me charge de faire tenir à l'aimable madame de S. (pur compliment, rien n'est plus faux). Même forme, même grandeur, impatience de lire, etc.; enfin, que voulez-vous que je vous dise! Au lieu de faire sauter le cachet de la mienne, mes doigts étourdis, conduits par de mauvais yeux, ont décacheté la vôtre. Il serait inutile de vous dire que je ne l'ai pas lue. C'est le devoir de tout honnête homme, mais je porte l'idée de ce devoir jusqu'à la superstition : je ne m'aviserais pas de lire une ligne adressée à mon fils; je n'ai pas même tiré la lettre de son enveloppe, tant j'ai été prompt à m'apercevoir de ma distraction. Je n'en suis pas moins extrêmement mortifié. Pardon mille fois. Depuis que vous nous avez quittés, mon âme ne s'est occupée que de choses tristes. Mon fils m'a quitté. Jamais mon triste veuvage n'avait pesé si cruellement sur moi. J'étends mes bras au milieu de mes quatre murs. Ils ne trouvent qu'un livre ou un laquais. Le premier, quoique muet, vaut mieux parce qu'il ne vole pas. Il s'en faut que ce soit assez. Je vois notre excellente amie, madame Swetchine, autant que je puis. Elle m'entend fort bien et me console beaucoup. J'en ai besoin de toute manière. — Voilà d'étranges nouvelles. Quand les affaires tourneraient bien dans le sens européen, comme sujet du roi de Sardaigne et comme père je n'en serais pas moins *exécuté*. Ainsi, Madame, priez pour les morts. — Mais vous qui êtes vivante, vous qui avez précisément l'âge de mon Adèle, que faites-vous dans

vos bosquets et comment vous portez-vous? J'imagine que vous serez encore plus goûtée dans cette solitude, par la raison nullement profonde que plus on vous voit et plus on aime à vous voir. C'est cependant une grande ignorance ou une grande impuissance de ne savoir lasser personne : mais chacun a ses défauts. Vivez comme vous pourrez avec le vôtre. Adieu, Madame, je vous quitte pour aller me traîner ici et là, et même à la campagne. Mon fils m'ordonne de quitter ma table, et sa tendresse *m'envoie promener*. Je lui obéis, et moi, Madame, je vous *ordonne* de vous bien porter, comme on dit en latin; et si, après avoir reçu un ordre pour votre santé, vous me permettez de vous en adresser un autre relatif à la mienne, je vous *ordonnerai* de penser à moi. Recevez l'assurance bien sincère de mon tendre et inviolable respect.

A LA MÊME.

Par charité, Madame, si vous y êtes encore à temps, faites-moi le plaisir d'enjoindre à ma chère gouvernante de ne point interposer sa subtile personne dans le transport de mes meubles. Ses yeux seuls doivent veiller à l'emballage chez moi, et ceux de la petite Finnoise chez vous pour la réception. L'œuvre ne doit se faire que par les hommes : qu'elle en choisisse et qu'elle en paye autant qu'il sera nécessaire. J'espère que vous ne lui refuserez pas vos conseils pour le choix de ces hommes, dont, après tout, le nombre ne doit pas égaler à beaucoup

près celui des soldats de S. M. I. Je croyais ma voiture chez vous; j'avais donné l'ordre de l'y conduire. Mon premier ministre jure qu'il n'en sait pas davantage. Quel génie l'a mené chez le grand Joachim? Je l'ignore. Un jour je lui demandais, pour parler, s'il pourrait abaisser son sublime talent jusqu'à raccommoder ma voiture, qui était encore fort bonne, mais dont le vernis devait être changé. Il me dit qu'il n'emploie sa docte main à ces ouvrages de second ordre; mais qu'il pourrait, si je le voulais, les faire exécuter dans sa cour et sous ses yeux. Nous en demeurâmes là. A présent, il va s'exercer, ainsi que sur le drochky et le traîneau, et me faire peut-être un petit compte de mille roubles, dont je ne suis nullement coupable. — Ah! que j'ai besoin de me marier! — Mais plaignez-moi; rien n'est plus douteux que mon *établissement*. Des lettres que j'ai reçues ici me font craindre infiniment que mes pauvres femmes ne puissent avoir de passe-ports. Bientôt je saurai mon sort. Je suis sur les braises. Adèle m'écrit : *La tête me tourne, je ne puis me persuader que nous ne puissions pas partir.* — Hélas! qui sait! J'ai été enchanté de tout ce que vous me dites sur le *beau diable* et sur les personnes qu'il a mises en mouvement. Tout cela est excellent; mais que dites-vous de ce double commandement? Cela ne se voit qu'ici. S'il venait à être vainqueur par terre et battu sur mer, n'est-ce pas que cela serait drôle? Pour moi, je le crois très-capable de faire ce qu'on appelle *un beau coup*, parce qu'il a une tête ascendante, et c'est de quoi il s'agit dans le monde. Qui pourrait d'ailleurs lui refuser la qualité, qui n'est pas mince, de connaître, de chercher et d'aimer les honnêtes gens? L'idée que vous terminez par *Amen* est bien importante. Combien

elle a roulé dans ma tête? Elle est très-exécutable au moyen d'une fière bonne foi sans autre ingrédient. Si j'étais à Saint-Pétersbourg, j'irais souvent, pendant l'été actuel ou prochain, voir ce magnifique pont de pierre qui sera de bois; et, par occasion, je pourrais aussi rendre mes devoirs à cette personne de Constantinople que vous connaissez. Quant au saint synode et à mademoiselle de B... (1), je pourrais les passer sous silence. Il est impossible de faire marcher quatre merveilles de front. Si vous savez encore quelque chose ou de Moldavie ou d'ailleurs, envoyez-moi cela comme on jette une *grivna* à un mendiant (le comte de M... écrivait de Polotzk). Je suis ici dans un désert et une ignorance de toutes choses qui passe l'imagination. J'ai bien ri du commerce épistolaire dont vous me parlez; mais vous avez bien jugé de ma discrétion: je n'en parlerai à personne, pas plus que de la maxime générale que vous y joignez. Jamais je n'ai trahi votre sexe. Si l'homme était jeune, il ferait brûler la demoiselle comme un tison. Elle fumera au moins. J'accepte, avec une reconnaissance infinie, la déclaration que vous me faites. Croyez bien que, *per parta mia*, votre estime et même votre confiance (en mettant toujours à part les correspondances officielles, comme celles de Sophie) *sont une portion intégrante de mon bien-être*. J'espère que cette tournure technique est assez respectable. Présentez toujours autour de vous mes tendres et respectueux hommages. Je vous plains beaucoup pour le jour de la séparation. C'est une véritable *amputation*. Combien je suis sensible au souvenir du vénérable papa! Faites parvenir le mien,

(1) Personnes qui demeuraient dans un même pavillon que madame de S.

je vous en prie, par monts et par vaux, jusqu'à lui et monsieur son fils. Je ne sais, Madame, ni quand ni comment vous me reverrez, ni quelle mine vous me trouverez. Tout est douteux, excepté, entre autres choses, le respect infini et le dévouement particulier dont je fais profession pour votre excellente personne.

A LA MÊME.

Madame,

Pour établir la grande vérité que les voyages forment les jeunes gens, le digne Voltaire citait fort à propos Sem, Cham et Japhet. — J'espère que bientôt nous aurons une autorité de plus, et que l'excellente Roxandre joindra incessamment son nom à ceux de ces trois grands patriarches. Quoique nous la tenions pour Européenne, et par conséquent fille de Japhet, il est vrai cependant qu'elle est un peu voisine de Sem, et qu'à ce titre le pays des miracles et des révélations lui est moins étranger qu'à nous. Quand vous posséderons-nous donc encore, aimable et respectable amie, et quand pourrons-nous *deviser* avec vous autour de la table ronde, où le thé ne paraîtra que pour la forme. — Placée entre madame de S...ne et moi, nous comptons vous presser sans miséricorde, comme une orange. Le mieux pour vous sera de nous laisser faire; vous ne pouvez en conscience nous refuser cette *limonade*. Que vous aurez de choses à nous dire, et que j'aurai pour mon compte de plaisir à vous entendre! Je vous ai en-

vié celui de parcourir un pays si intéressant dans un moment d'enthousiasme et d'inspiration. Je ne cesserai de le dire comme de le croire, l'homme ne vaut que parce qu'il croit. Qui ne croit rien ne vaut rien. Ce n'est pas qu'il faille croire des sornettes, mais toujours vaudrait-il mieux croire trop que ne croire rien. Nous en parlerons plus longuement. Quel immense sujet, Madame, que les considérations politiques dans leurs rapports avec de plus hautes considérations. Tout se tient, tout *s'accroche*, tout se marie, et lors même que l'ensemble échappe à nos faibles yeux, c'est une consolation cependant de savoir que cet ensemble existe, et de lui rendre hommage dans l'auguste brouillard où il se cache. Depuis que vous nous avez quittés, j'ai beaucoup griffonné, mais je ne suis pas tenté de faire une visite à M. Antoine Pluchard (1). Il n'y a point ici un théâtre pour parler un certain langage (2). Le grand théâtre est maintenant fermé, et qui sait *si* et *quand* et *comment* il se rouvrira. Je travaille, en attendant, tout comme si le monde devait me donner audience, mais sans aucun projet quelconque que celui de laisser tout à Rodolphe. Si par hasard, pendant que je me promène encore sur cette pauvre planète, il se présentait un de ces moments d'à-propos sur lesquels le tact ne se trompe guère, je dirais à mes chiffons : *Partez, muscade !* Mais quoique je regarde comme sûr que ce moment arrivera, cependant son importance même me persuade qu'il est encore fort éloigné. A vous donc la balle; mais, en attendant, rien ne nous empêche de nous féliciter ensemble

(1) Libraire-imprimeur à Pétersbourg.
(2) Le comte de Maistre entend Paris.

sur l'événement qui me paraît infaillible. La fermentation que vous avez vue annonce l'explosion qu'on verra. Je voudrais encore jaser avec vous; mais toujours on prend mal son temps, on se laisse saisir par des occasions qui vous *talonnent*, et j'y suis particulièrement sujet. Je m'en confesse; ainsi, point de représailles, je vous en prie. Je me recommande de tout mon cœur à votre souvenir; vous savez le prix que j'y attache: personne ne vous estime, ne vous aime, ne vous vénère plus sincèrement que moi.

A LA MÊME.

Madame,

J'ai reçu avec beaucoup de plaisir et une extrême reconnaissance la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire le 17 du mois passé. J'allais moi-même vous attaquer, lorsque votre *gentilissimo foglio* est arrivé, et je l'aurais fait plutôt, si j'avais été possesseur de ma tête; mais j'étais, depuis plusieurs jours, à peu près fou. Sur quelques mots arrivés, je ne sais comment, à mon oreille attentive, j'avais deviné que mon fils avait été blessé. L'imagination paternelle, brodant sur ce texte léger, et profondément affectée d'ailleurs de l'effroyable malheur de cette pauvre comtesse Strogonoff, avait porté les choses au pire. Très-mal à propos, les personnes instruites ne voulaient pas m'instruire; moi, je n'osais point interroger. Enfin, Madame, très-persuadé que, dans ces sortes de positions, il ne faut pas porter

sa triste figure dans le monde, je m'étais enfermé dans ma tanière plus mort que vif, respirant sans vivre, lorsqu'un étranger eut la charité, au pied de la lettre, de me dire précisément les mêmes choses que vous me dites. Cependant, au moment où je vous écris, je n'ai point encore de lettres de Rodolphe. — Malgré tout ce qu'on me dit, je suis fort en peine, non pas tant pour cette blessure de Troyes que pour tout ce qui a suivi, car il fait chaud dans cette France. Tout ce qui se passe me rappelle la fameuse réponse faite à Charles-Quint par un gentilhomme français, son prisonnier. — *Monsieur un tel, combien y a-t-il d'ici à Paris?* — Sire! *cinq* JOURNÉES (avec une profonde révérence). Au reste, Madame, après le congrès qui a donné à *notre ami* Napoléon les deux choses dont il avait le plus besoin, le temps et l'opinion, on n'a le droit de s'étonner de rien. Il faut avouer aussi que cet aimable homme ne sait pas mal son métier. Je tremble en voyant les manœuvres de cet enragé, et son ascendant incroyable sur les esprits. Quand j'entends parler, dans les salons de Pétersbourg, de ses fautes et de la supériorité de nos généraux, je me sens le gosier serré par je ne sais quel rire convulsif aimable comme la cravate d'un pendu.

Après tout cependant, et en admettant même toutes les catastrophes préliminaires dont on nous menace, il faut que justice se fasse et que le monstre périsse. La raison un peu illuminée ne peut admettre l'établissement tranquille de cet homme ni celui de sa race. Les succès qui l'ont accompagné si longtemps pouvant inviter les demoiselles à épouser des hommes mariés, vous sentez combien il est important pour votre ordre qu'il fasse très-mauvaise fin, afin que les usages salutaires

et éprouvés subsistent tels qu'ils sont. Ce point ne me paraissant nullement douteux, passons à un autre. Je vous invite de toutes mes forces, Madame, à employer toutes les forces et toute l'attention de votre bon esprit pour suivre et connaître à fond cette fermentation morale dont vous me parlez, et qui semble s'accroître tous les jours. Examinez-la dans les hommes, dans les femmes, dans les catholiques et dans les protestants. Voyez si elle se fait en plus ou en moins, si elle ôte des dogmes aux premiers et si elle en donne aux seconds; examinez-les bien sur la divinité du Verbe, sur les sacrements, sur la hiérarchie, sur l'essence et les droits du sacerdoce, sur les idées mystiques et sur les auteurs qui, dans ce genre, ont obtenu leur confiance. Voyez surtout (et ceci est le plus essentiel) si ces nouvelles idées atteignent la science, et quelle espèce de coalition ces deux dames ont faite ensemble. Si j'en juge par ce que je vois ici, aucun savant n'a prêté l'oreille à la nouvelle doctrine. Je ne vois parmi ses disciples que de fort honnêtes gens, sans doute, mais qui ne savent rien du tout, ou qui savent très-mal, ce qui est bien pire. Prenez bien vos notes, Madame, et puis vous nous écrirez, réservant ce que vous jugerez convenable pour les premières soirées que nous passerons ensemble. Enfin, je compte sur vous; ne trompez pas mes espérances.

Je m'étonne que vous n'ayez pu rien savoir du *Bègue* (1), d'autant plus qu'il s'était fixé à Stuttgard, où il est peut-être encore. Sur ce point le sort me lutine, car il ne m'a pas été possible d'apprendre un mot à cet

(1) Il s'agissait d'un agent du roi de Sardaigne qu'on avait expédié à l'empereur de Russie, sans en prévenir le comte de Maistre.

égard. Je prends donc le parti de n'y plus penser, et de m'en reposer pleinement sur le Maître, qui ne permettra, je pense, aucun *sproposito*. Le *salmigondis* chrétien que vous me décrivez est charmant. Ah! si ce jeune homme dont vous me parlez, et que vous attendiez, voulait *approcher* des sacrements, comme il serait aimable et chéri du ciel! Mandez-moi ce qui en est.

Voulez-vous que je vous conte à mon tour quelque chose dans le genre du *salmigondis?* — Le samedi saint, un jeune nègre de la côte de Congo a été baptisé dans l'église catholique de Saint-Pétersbourg. Le célébrant était un jésuite portugais; la marraine, la première dame d'honneur de la feue reine de France, madame la princesse de Tarente; le parrain, le ministre du roi de Sardaigne. Le néophyte a été interrogé et a répondu en anglais. *Do you believe? — I believe.* En vérité, ceci ne peut se voir que dans ce pays à cette époque. — La bonne amie Sophie est toujours telle que vous l'avez laissée, c'est-à-dire bonne et aimable au superlatif, mais *sans principes fixes* pour la santé. Je ne puis vous dire combien ce tempérament m'impatiente. Au premier coup d'œil, elle a l'air parfaitement bien portante, et jamais on n'est sûr d'elle. C'est la seule manière dont elle trompe. Cependant elle se porte bien mieux que la pauvre petite Nadine, qui me paraît fort mal *acheminée*. On dit bien qu'il y a du mieux, mais je ne m'y fie guère. Je sens combien cette douce société est nécessaire à l'excellente dame. Si les choses tournent mal, ce qui me paraît probable, ce sera un coup terrible pour elle. Sous ce rapport seul, j'en serais extrêmement affligé; mais la jeunesse disparaissant dans sa fleur a quelque chose de particulièrement ter-

rible. On dirait que c'est une injustice. Ah! le vilain monde! J'ai toujours dit qu'il ne pourrait aller, si nous avions le sens commun. Si nous venions à réfléchir bien sérieusement qu'une vie commune de vingt-cinq ans nous a été donnée pour être partagée entre nous, comme il plaît à la loi inconnue qui mène tout, et que si vous atteignez vingt-six ans, c'est une preuve qu'un autre est mort à vingt-quatre, en vérité, chacun se coucherait et daignerait à peine s'habiller. C'est notre folie qui fait tout aller. L'un se marie, l'autre donne une bataille, un troisième bâtit, etc., sans penser le moins du monde qu'il ne verra point ses enfants, qu'il n'entendra point le *Te Deum*, et qu'il ne logera jamais chez lui. N'importe, tout marche, et c'est assez.

Voilà une énorme lettre; qui sait si vous l'achèverez. J'espère un peu que oui, puisque vous me dites que mes lettres ne vous ennuient point du tout. Voudriez-vous me tromper? Ma foi, je n'en crois rien. Je suis toujours porté à vous croire sur tout. J'espère qu'à votre tour, vous ne doutez pas du prix que j'attache à votre souvenir et à tous les témoignages que vous m'en donnez. Je n'aurais pas le moindre talent pour le genre persuasif, si la justice que je rends à votre mérite n'était pas au premier rang des choses dont il ne vous est pas permis de douter. Je n'a jamais varié sur cet article de foi, depuis le moment où le plus heureux hasard me conduisit en Grèce. Je ne connais aucune personne de votre sexe plus digne de concentrer toutes les affections, toute l'estime, toute la confiance d'une créature un peu raffinée de notre espèce. J'ai vu ce matin l'excellent frère Aleco, avec lequel nous avons beaucoup parlé de notre cher amiral. Vous savez ou vous ne savez pas qu'il part pour

l'Angleterre. Il s'est félicité avec moi sur ce qu'enfin il est libre, mais il a parlé tout seul, et s'il a compté sur mon approbation, il s'est trompé. Heureusement il s'en passera aisément, ainsi que de toutes les autres. Quel étrange phénomène moral que cet homme ! Jamais je n'en ai vu qui entende mieux et qui écoute plus mal. Je me recommande instamment à votre précieux souvenir, vous priant de vouloir bien m'écrire un peu, si vous voulez me faire beaucoup de plaisir. — *Ed in tanto pieno di venerazione e di ossequioso attacamento, riveritamente m' inchino al di lei distintissimo merito.*

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

